This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE

à l'État-Major de l'Armée

(SECTION HISTORIQUE)

---

no. 55

VIIe ANNÉE

DIX-NEUVIÈME VOLUME

N° 55 Juillet 1905

PARIS

R. CHAPELOT & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE L. BAUDOIN

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1905

SOMMAIRE

Deux Mémoires du comte de Belle-Isle sur l'institution et le rôle des dragons..... .....

La Campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes (*à suivre*)..... 9

La Guerre de 1870-1871. — L'armée de Châlons. — Ire Partie (*à suivre*)..... 8

Bulletin bibliographique.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(SECTION HISTORIQUE.)

N° 55 Juillet 1905

6 1035

SOMMAIRE

Deux mémoires du comte de Belle-Isle sur l'institution et le rôle des dragons.
La campagne de 1793 *à l'armée du Nord et des Ardennes* (à suivre).
La guerre de 1870-1871. — *L'armée de Châlons* (à suivre).
Bulletin bibliographique.

DEUX MÉMOIRES DU COMTE DE BELLE-ISLE

SUR

L'INSTITUTION ET LE ROLE DES DRAGONS

En 1727, après une longue interruption, le Ministre de la guerre M. Le Blanc, reprenant les traditions de Louvois, ordonna la formation de plusieurs camps sur les bords de la Sambre, de la Moselle et de la Saône. 51 régiments d'infanterie, 44 de cavalerie, 15 de dragons, soit plus de la moitié de l'armée, furent ainsi réunis et exercés (1). Officiers et soldats s'y montrèrent

(1) *Revue d'Histoire* de janvier 1900, p. 26.

peu familiarisés avec les exercices et les manœuvres les plus élémentaires. Ils avaient en effet vécu depuis de longues années dans un entier relâchement de la discipline et dans une inaction presque complète, laissés sans direction soit de leurs jeunes colonels, toujours absents, soit des états-majors des places, vieillis et avides de repos. Le manque d'uniformité dans le maniement des armes et les évolutions, réglés suivant les seuls caprices des majors, se fit si vivement sentir que M. Le Blanc et son successeur, M. d'Angervilliers, reconnurent la nécessité de rendre plus fréquentes ces assemblées de troupes.

Pour restaurer dans l'armée la discipline et l'instruction qui menaçaient d'y disparaître, ils avaient heureusement rencontré un auxiliaire dévoué dans le comte de Belle-Isle qui commandait alors à Metz comme maréchal de camp, puis comme lieutenant général, et faisait de cette place le boulevard de notre frontière de l'Est. En correspondance suivie avec Folard, encourageant Bélidor et le protégeant contre ses ennemis, le comte de Belle-Isle écoutait et recherchait les avis des officiers les plus expérimentés de son temps. Appelant à ses côtés M. de Bombelles, ancien major du régiment de Boufflers, qui connaissait à fond la tactique et les manœuvres de l'infanterie, secondé dans les détails de la cavalerie par M. de Mortaigne, major du régiment Royal-Allemand, qui devait aux leçons de son père, ancien colonel de notre premier régiment de hussards, une connaissance approfondie de son arme, il entreprit de rendre uniformes dans notre armée, par un règlement, le maniement des armes, les évolutions et le service en campagne. La guerre de la Succession de Pologne vint malheureusement interrompre ses travaux, et nos armées entrèrent en campagne, au mois d'octobre 1733, sans autre règlement que celui de 1703, règlement de transition entre la pique et le fusil, ébauche imparfaite

aux prescriptions surannées et abandonnées déjà de toute l'armée, formant encore le bataillon sur cinq hommes de hauteur et se bornant à l'exercer au maniement du fusil et à la marche par manche, demi-manche et quart de manche.

En s'adressant aux officiers les plus capables de lui indiquer les réformes nécessaires dans notre infanterie et dans notre cavalerie, le comte de Belle-Isle s'était donné à lui-même le soin de réorganiser le corps qui leur servait d'intermédiaire, les dragons. Pourvu d'un régiment de dragons à 21 ans en 1705, créé leur mestre de camp général en 1709, il avait gardé cette charge enviée après son élévation au grade de maréchal de camp en 1718 et de lieutenant général en 1731.

Il avait toujours marqué une prédilection pour le corps à la tête duquel il s'était distingué en maintes rencontres pendant la guerre de la Succession d'Espagne, à Cassano, à Calcinato, aux sièges de Turin et de Lille. A ses yeux, les dragons n'avaient cessé d'être « une infanterie à cheval, mais une infanterie choisie qui doit exécuter à pied tout ce que les meilleures compagnies de grenadiers pourront faire pour les coups de main dans l'attaque et la défense des places, avec l'avantage que donnent le ralliement des étendards et l'honneur de leur conservation dans les affaires qui se passent en pleine campagne. »

Aussi, dans les différents camps qui avaient été placés sous son commandement en 1727, 1730, 1732, il s'était conformé au principe d'exercer les dragons de préférence à pied, comme l'infanterie.

Son ordre du 1er septembre 1732, au camp de Richemont sur la Moselle, est ainsi conçu : « ... L'institution des dragons étant de servir à pied, et leurs chevaux n'étant destinés que pour les porter plus diligemment

dans les endroits où l'on peut en avoir besoin, ils doivent s'attacher de préférence aux usages, exercices, évolutions et mouvements de l'infanterie.

« M. le comte de Belle-Isle ayant une double raison, ayant l'honneur d'être leur mestre de camp général, de remettre en vigueur un exercice qui a acquis tant de gloire au corps, est bien aise de faire pratiquer, pendant la durée du camp, tous les anciens usages des dragons dans leur service à pied... (1) »

A l'ouverture de la guerre de la Succession de Pologne, le comte de Belle-Isle ne perdit point de vue ses projets de réforme, et, dans un long mémoire adressé à M. d'Angervilliers, il insista de nouveau sur la nécessité de ramener les dragons à l'esprit de leur institution.

Ce mémoire rappelle leur glorieuse histoire au siècle précédent. Ce fut à l'école de Gustave-Adolphe que le maréchal de La Ferté adjoignit à son régiment d'infanterie une nombreuse compagnie de dragons dont il se servit « comme de grenadiers à cheval. Ils étaient montés sur les chevaux que l'on pillait sur les ennemis en entrant en campagne, que l'on revendait quand elle était finie ». Louis XIV, témoin de leurs exploits, les demanda au maréchal de La Ferté pour en former, en 1656, le principal noyau du régiment Royal-Dragons, lequel « ne fut monté que sur des bidets et d'ailleurs armé, équipé et discipliné en tout comme une troupe d'infanterie ». Les dragons soutinrent leur haute réputation de courage pendant la guerre de Hollande et y servirent si utilement que leur nombre fut successivement porté à 14 régiments. A Sinzheim, à Ensheim et à Altenheim où ils décidèrent en grande partie du succès, et

(1) *Revue d'Histoire* de février 1900, p. 69.

dans toutes les batailles de cette guerre, ils firent du combat à pied une règle invariable. Sous Turenne, Condé et Créqui, qui les employèrent en maîtres, le premier surtout, les dragons, ayant à leur tête MM. de Boufflers, de Ranes, de Listenois, de Fimarcon, « ne furent employés qu'à pied et ne se servirent de leurs chevaux que pour être portés plus diligemment d'un lieu à un autre, et, s'ils eurent quelques actions à cheval où ils ne laissèrent pas de battre la cavalerie ennemie, ce ne fut que par hasard. La base de leur service était à pied...» A la mort de M. de Ranes, en 1678, les dragons eurent le bonheur de posséder comme colonel général M. de Boufflers qui se fit un devoir de les inspecter chaque année, garda intactes leurs traditions du début et maintint l'usage de faire marcher les officiers de dragons à la tête d'une troupe à pied avec un esponton et un hausse-col, de manière à leur remettre sans cesse en mémoire leur origine et leur destination d'infanterie montée.

Suivant le comte de Belle-Isle, deux causes devaient altérer bientôt cette institution des dragons : l'accroissement démesuré de leurs régiments, portés de 14 à 43 dans les premières années de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, et le remplacement de Boufflers dans la charge de colonel général par le comte de Tessé, en 1692. Ce dernier préféra, pour les dragons, « le service à cheval au service à pied, et donna, par cette faute, une atteinte très préjudiciable au bien et à l'utilité du service et à l'esprit primordial de l'établissement de ce corps..... La multiplicité des régiments de dragons obligea de les mettre aux ailes de cavalerie dont, par leur nombre d'escadrons, ils faisaient une grande partie. Il est vrai qu'ils se sont bien comportés dans plusieurs actions à cheval, mais il y en eut plusieurs aussi où ils n'ont pu résister à la cavalerie ennemie, au lieu qu'il n'y a aucun exemple que les dragons en corps, combattant à pied, ne

se soient pas toujours distingués au delà de ce qu'on en pouvait attendre. Ils ont toujours tout emporté, tué et vaincu, et si quelquefois ils n'ont pas réussi, ce n'a été que par leur trop petit nombre ou le peu d'ordre avec lequel ils ont été conduits. Alors ils ont été tués, mais ils n'ont jamais plié. A Nerwinden, à Steinkerque, à Luzzara, à Cassano, et généralement dans toutes les batailles où on les a fait combattre à pied, ils s'y sont comportés comme des grenadiers choisis. Je ne parle point en détail de la défense et de l'attaque de toutes les places où les dragons n'ont servi qu'à pied ».

Il eût été facile, suivant le comte de Belle-Isle, de rendre à leur véritable rôle les dragons, armés en tout comme les soldats d'infanterie, montés sur des chevaux de moindre taille que ceux de la cavalerie, et par suite destinés au combat à pied. En remettant en vigueur l'ordonnance de 1665 qui n'avait jamais été abolie et donnait rang aux régiments de dragons dans l'infanterie d'après la date de leur création, et en se conformant à l'ordonnance de 1689, qui attribuait en campagne aux officiers de cavalerie le commandement sur les officiers de dragons, toute difficulté de préséance eût été aplanie. Les officiers de dragons eussent commandé, dans les places et en campagne, à tout officier d'infanterie de même grade mais d'un régiment moins ancien que le leur, et, en campagne seulement, ils eussent cédé le pas à l'officier de cavalerie leur égal en grade, mais leur ancien par la date de sa commission. Enfin, sans augmenter les quinze régiments alors existants, il eût suffi de leur donner la consistance et la composition d'un bon bataillon d'infanterie, soit 16 compagnies à 40 hommes, pour les mettre en état de combattre utilement à pied, en toutes circonstances, suivant leur véritable destination.

Tels sont les moyens que le comte de Belle-Isle suggéra à M. d'Angervilliers, au début de la guerre de la Succession de Pologne, pour réorganiser un corps dont

il comprenait si judicieusement la raison d'être et l'emploi. Grâce à ses sages conseils, en partie suivis, les régiments de dragons, de 3 escadrons à 12 compagnies de 41 hommes, furent portés, par l'ordonnance du 1er novembre 1733, à 4 escadrons formant 16 compagnies à l'effectif de 41 hommes.

Quinze ans plus tard, quand il fut question de réduire le nombre et l'effectif des régiments levés ou augmentés pendant la guerre de la Succession d'Autriche, le comte (alors maréchal) de Belle-Isle n'oublia point d'élever de nouveau la voix en faveur des anciens régiments de dragons. Il se souvenait de la mesure désastreuse prise à leur égard, lors de la réforme de 1737, à l'instigation du cardinal de Fleury. Par cette économie mal entendue dont le cardinal donna si souvent la preuve durant son long ministère, les compagnies de dragons avaient été ramenées au chiffre de 25 hommes, dont 15 à cheval et 10 à pied, ce qui « avait mis les régiments au point de leur destruction ».

Le mémoire que le maréchal de Belle-Isle adressa au comte d'Argenson en 1748 reproduit, en les abrégeant, les considérations développées dans le mémoire de 1733. Toutefois, comme il s'y joint quelques détails nouveaux et dignes de remarque, nous avons cru devoir publier ces deux mémoires intégralement.

Les lecteurs de la *Revue d'Histoire* ne les liront peut-être pas sans intérêt à l'heure où se fait jour un courant d'opinions qui demande à notre cavalerie un emploi plus large et plus fréquent du combat à pied, en se basant sur l'expérience d'une guerre récente et sur les leçons du passé (1). Les vœux se réunissent en grand nombre pour

(1) Voir entre autres publications, l'étude intitulée : *Cavaliers et*

que nos cavaliers, pleins de confiance dans leur excellente carabine, renouvellent les exploits des dragons de Turenne et participent à la même renommée qui, dans les échanges, au XVIIe siècle, faisait compter un dragon pour deux soldats.

S.

Dragons, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1902 et du 1er janvier 1903; *Alerte*, de M. le commandant Lucas, et *La Nouvelle Doctrine*, du même officier; *La Cavalerie de l'avenir*, dans la *Revue de Cavalerie* de décembre 1903, etc.....

Mémoire sur les dragons [1]

J'ai pris la liberté de représenter combien il était nécessaire de faire plus tôt que plus tard une ordonnance ou règlement qui fixât une uniformité de service, tant en campagne que dans les places, pour l'infanterie, de même que ses mouvements, évolutions et maniement des armes (2).

J'ai représenté pareillement la nécessité d'établir aussi un service uniforme pour la cavalerie et de constater les mouvements et évolutions qu'elle doit faire.

Le Ministre en a senti l'utilité et paraît déterminé à en ordonner l'exécution que j'ose dire ne pouvoir être trop prompte.

Les mêmes motifs de l'utilité et du bien du service, qui m'ont déterminé à faire ces représentations, et la connaissance plus intrinsèque que j'ai de l'esprit et de l'usage que l'on peut et doit faire des dragons (ayant l'honneur d'en être mestre de camp général depuis 25 ans et de servir dans ce corps depuis près de 29), m'obligent encore plus étroitement de représenter combien il est nécessaire de régler non seulement leurs services et évolutions, soit dans les places, soit en campagne, mais aussi de fixer leur état.

La façon de penser différente de ceux qui se sont trouvés commander par accident les dragons dans les armées et la

---

(1) Du carton : *Cavalerie, Organisation, dragons.* Arch. hist. Le Mémoire n'est pas daté, mais l'allusion du comte de Belle-Isle à la durée de ses services dans le corps des dragons permet de lui assigner la date de 1733.

(2) Nous reviendrons, dans un prochain article, sur ces projets de réforme du comte de Belle-Isle.

négligence de quelques-uns de ceux qui ont été à la tête de ce corps ont tellement altéré le premier objet qu'on a eu en instituant les dragons, et ont occasionné tant de règlements, ordonnances et décisions faites à leur sujet en différents temps, qui se contrarient de manière qu'en embrouillant leurs différents services, cela a donné lieu à une infinité de contestations également nuisibles et au bien de ce corps et à celui du service.

Tout ce qui a concerné le service des dragons est resté dans le doute et arbitraire. Les généraux d'armée et officiers généraux, commandant des corps ou gouverneurs dans leurs places, ne voyant point d'ordonnance ni de principes certains, ont décidé sur le service des dragons suivant leur fantaisie ou leurs préjugés, ce qui a conduit le service et l'usage de ce corps dans une telle ambiguïté qu'il est resté souvent inutile, surtout pour les mestres de camp et lieutenants-colonels qui, pour éviter des disputes et discussions, ont souvent passé des campagnes entières sans faire de service.

Ce qui s'est passé au commencement de la Régence, lorsque le Roi vit le régiment Colonel-Général de cavalerie et les dragons d'Orléans, et ce qui s'est renouvelé depuis dans les derniers camps de paix, montre encore la nécessité de remédier à cet abus dont les suites seraient infiniment plus dangereuses si le Ministre n'y apportait pas le remède nécessaire avant l'ouverture d'une guerre. Pour cet effet, je vais rapporter ici sommairement ce qui a donné lieu à l'établissement du corps des dragons en Europe et puis en France, les avantages que l'on en a retirés, le meilleur usage que je crois que l'on doit en faire et l'expédient que je propose en conséquence pour couper court à toutes les discussions passées, et prévenir toutes celles à venir, mettre le Roi en état de tirer une extrême utilité de leur service, maintenir ce corps dans la haute réputation qu'il s'est acquise en Europe et le rendre également respectable et formidable à tous nos voisins, lorsqu'ils deviendront nos ennemis.

C'est Gustave-Adolphe qui a, le premier, fait usage à cheval d'un nombre de soldats et de volontaires choisis par distinction dans toute son infanterie pour se porter plus diligem-

ment avec ce corps aux lieux qu'il voulait surprendre (1). Le hasard lui en fournit l'idée dans la première invasion qu'il fit en Allemagne. Un nombre considérable de soldats de ses troupes étant allés en maraude, sur des chevaux qu'ils avaient enlevés dans la campagne, forcer et piller un château défendu par une bonne garnison, d'où ils revinrent chargés de butin dans les vingt-quatre heures, quoique ledit château fut éloigné du camp de dix grandes lieues, Gustave, surpris de leur diligence, et admirant le courage avec lequel ils s'étaient rendus maîtres de cette forteresse, leur fit grâce, et, réfléchissant tout de suite aux avantages qu'il pouvait tirer de cette espèce de troupes, il employa sur-le-champ les maraudeurs, montés sur leurs mêmes chevaux, pour une expédition qui lui réussit par l'extrême diligence qu'il y apporta, et depuis, il eut toujours un corps de 3,000 ou 4,000 de ces sortes de fantassins choisis à cheval, qui furent nommés dragons.

Les maréchaux de Rantzau, de Guébriant, de Gassion et de La Ferté, qui furent envoyés successivement par le cardinal de Richelieu sous les ordres de Gustave en Allemagne, ayant été témoins des belles actions de ces dragons et des entreprises extraordinaires que faisait journellement avec eux le roi de Suède, en ramenèrent avec eux en France. Le maréchal de Gassion en avait une compagnie à la tête de son régiment de cavalerie, et le maréchal de La Ferté une, beaucoup plus nombreuse, à la tête de son régiment d'infanterie. Ce dernier s'en servait comme de grenadiers à cheval ; ils étaient montés sur les chevaux que l'on pillait sur les ennemis en entrant en campagne, que l'on revendait quand elle était finie.

Ces dragons de La Ferté, dans la fin de la guerre qui précéda la paix des Pyrénées, firent plusieurs actions hardies et

---

(1) « Nous ne croyons pas beaucoup nous avancer, écrit le général Susane dans son *Histoire de la Cavalerie française*, en disant que l'invention des dragons n'appartient ni à Gustave-Adolphe, ni au maréchal de Brissac ; qu'elle appartient aux soldats de tous les temps et de tous les pays, et surtout aux soldats aventuriers du moyen âge. » Les dra-

extraordinaires par la diligence de leur exécution qui, étant venues à la connaissance du feu Roi, lui donnèrent lieu d'apprendre le cas et l'usage qu'en faisait le roi Gustave et lui firent naître l'idée d'en créer un régiment sous le nom de mousquetaires à cheval, dits dragons, qui fut nommé le régiment Royal, lequel fut formé des dragons qui étaient à la tête du régiment de La Ferté.

Ce régiment Royal ne fut monté que sur des bidets et d'ailleurs armé, équipé et discipliné en tout comme une troupe d'infanterie. Ils servirent si utilement et avec tant de distinction à la guerre qui précéda celle de Hollande que M. de Louvois proposa au Roi d'augmenter ce corps, ce qui donna lieu à la création de colonel général des dragons, dont le Roi gratifia M. de Lauzun. On tira la Colonelle du régiment Royal pour en faire la Générale, et il y eut alors deux régiments de dragons, savoir le Colonel-Général et le Royal qui avaient chacun 16 compagnies de 60 hommes. Ces dragons continuèrent à servir si utilement qu'à la fin de la campagne de 1672, M. de Louvois créa quatre régiments de dragons de 12 compagnies chacune à 60 hommes. On tira du Colonel-Général et du Royal quatre compagnies de chacun, qui formèrent la tête de ces quatre nouveaux régiments, dont l'un fut appelé le régiment de la Reine, l'autre le régiment du Dauphin. M. de Listenois leva le troisième en Franche-Comté, et M. de Fimarcon le quatrième en Languedoc.

En 1673, M. le comte de Tessé, depuis maréchal de France, eut aussi commission pour en lever un septième régiment sous son nom.

Ces sept régiments servirent, quoique tout nouvellement levés, avec tant de courage et de distinction que l'on en leva jusqu'au nombre de quatorze qui furent conservés et entretenus à la paix de 1678.

On créa la charge de mestre de camp général pour M. de

---

gons se rattachent directement aux argoulets et aux arquebusiers à cheval du XVIe siècle, et aux carabins du début du XVIIe siècle. Voir, sur leur origine, l'excellente *Histoire générale des dragons*, de M. le capitaine Choppin.

Tessé, en supprimant celle des carabins, dont la compagnie forma la Mestre-de-Camp et donna par ce moyen rang à son régiment après le Colonel-Général et avant tous les autres plus anciens.

Pendant tout ce temps, les dragons ne furent employés qu'à pied et ne se servirent de leurs chevaux que pour être portés plus diligemment d'un lieu à un autre, et s'ils eurent quelques actions à cheval où ils ne laissèrent pas de battre la cavalerie ennemie, ce ne fut que par hasard. La base de leur service était à pied, et, comme ils étaient, par cette raison continuellement à la tête ou mêlés avec l'infanterie, ce qui donna lieu à des contestations pour le commandement et la préséance, le Roi, par son ordonnance du 25 juillet 1665, régla « que le régiment Royal-Dragons et autres de cette qualité qui pourraient être après mis sur pied, tiendront rang dans l'infanterie en toute marche, logement, garde et autres fonctions militaires, du jour et date de leur création et établissement, et qu'ils seront réputés du corps de ladite infanterie ».

Depuis cette ordonnance jusqu'à la guerre de 1688, les dragons furent toujours réputés infanterie et prirent partout rang avec elle par ancienneté de régiment.

M. de Louvois, plein des belles actions qu'avaient faites les dragons et de l'utilité dont ils pouvaient être, en augmenta si considérablement le nombre de régiments à la guerre de 1688 qu'il y en eut jusques à 43.

Ce nombre excessif de dragons obligea les généraux des armées à s'en servir à cheval, non seulement dans les détachements, convois et autres services, mais aussi à les placer sur l'ordre de bataille dans les lignes aux ailes de cavalerie. Le service que les dragons rendirent à cheval, en plusieurs occasions où ils se distinguèrent, fit juger qu'on pouvait les employer aussi utilement sur le pied de cavalerie qu'ils l'avaient été jusque-là comme infanterie.

Ce nouveau genre de service donna occasion à l'ordonnance du 1er décembre 1689, par laquelle il fut réglé que, lorsque les régiments de cavalerie et de dragons se trouveraient ensemble, ceux de cavalerie prendraient toujours la droite; que, cependant, l'officier commandant tout le corps

pourrait les faire marcher à la tête ou à la queue, ou les mêler parmi les troupes de cavalerie comme il le jugerait à propos; qu'au surplus, les officiers de cavalerie et de dragons de pareil grade tiendraient rang entre eux de la date de leurs commissions, de manière cependant que, lorsqu'ils se trouveraient de même jour, l'officier de cavalerie commanderait à celui de dragons.

Indépendamment du rang que ce dernier règlement donnait aux dragons avec la cavalerie, ils conservèrent toujours avec l'infanterie celui qui leur avait été accordé par l'ordonnance de 1665, en sorte qu'ils étaient réputés infanterie en garnison et cavalerie en campagne.

Ces dispositions furent indirectement changées par celles du 30 juillet 1695 portant « que lorsque des officiers d'infanterie, de cavalerie et de dragons se trouveraient ensemble, ceux d'infanterie à grade égal commanderaient préférablement à ceux de cavalerie et de dragons dans une place fermée, et que ceux de cavalerie et de dragons commanderaient préférablement à ceux d'infanterie lorsqu'ils seraient en campagne, que les officiers de dragons devraient, au surplus, obéir à ceux de cavalerie lorsque leurs commissions seraient de même jour ».

Ce fut la multiplicité des régiments de dragons à cheval et la façon de penser de M. le maréchal de Tessé, pour lors général des dragons, qui lui fit préférer le service à cheval au service à pied, et qui donna, par cette faute, une atteinte très préjudiciable au bien et à l'utilité du service et à l'esprit primordial de l'établissement de ce corps.

Quoique l'ordonnance de 1695 ne déroge point à celle de 1665 qui créa les dragons sur le pied d'infanterie, que même il n'en soit fait aucune mention, cependant elle en renverse absolument les dispositions puisque, si le rang des régiments de dragons subsistait avec ceux d'infanterie du jour de leur création, comme il est porté par l'ordonnance de 1665, tout capitaine de dragons d'un régiment plus ancien commanderait sans difficulté dans les places à tout capitaine d'un régiment d'infanterie moins ancien, au lieu que, suivant l'ordonnance de 1695, tout capitaine d'infanterie y commande indistinctement tout capitaine de dragons.

L'ordonnance de 1689 avait donné en campagne la préférence aux officiers de cavalerie sur ceux de dragons lorsque leurs commissions étaient de même jour, mais la supériorité que les dragons conservaient sur la cavalerie dans les places et l'égalité avec laquelle ils y roulaient avec l'infanterie les dédommageaient de la subordination de campagne.

Il ne paraît pas juste que le double service auquel on a assujetti les dragons, par rapport à l'utilité que l'on en a retirée en les employant dans tous les sièges sur le pied d'infanterie, et dans les armées également à pied et comme cavalerie, leur ait fait perdre les avantages qui leur avaient été accordés par leur institution lorsque leur service était simple et déterminé comme infanterie.

Comme c'est ce service à pied qui est le véritable objet de l'institution des dragons, que c'est par là qu'ils ont rendu des services si utiles et acquis tant de réputation, que ce n'est que fortuitement et par une option mal entendue de M. le maréchal de Tessé et par la trop grande quantité de régiments de dragons que l'on s'est trouvé en quelque manière forcé à s'en servir sur le pied de cavalerie, il convient plus tôt que plus tard de ramener les choses à leur origine. Ce parti, en procurant le bien et l'avantage du service du Roi, coupera court en même temps à toutes les discussions de préséances et de prérogatives de charges qu'il y a eu dans la dernière guerre et préviendra toutes celles qui naîtront à l'infini à l'avenir.

Je pense que l'on peut remplir ces deux objets en exécutant ce que je propose.

1re proposition. — C'est un principe certain en toutes affaires et surtout en maxime d'état qu'on doit employer chaque chose et chacun à ce à quoi il est le meilleur et le plus propre.

2e proposition. — Les dragons sont infiniment meilleurs et plus assurés du succès lorsqu'ils sont employés à pied que quand ils sont à cheval.

Conséquence. — Donc, il n'y a pas à balancer à se servir des dragons par préférence à pied qu'à cheval.

Preuve. — Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de raisonner pour faire convenir de la vérité de ma première proposition.

pourrait les faire marcher à la tête ou à la queue, ou les mêler parmi les troupes de cavalerie comme il le jugerait à propos; qu'au surplus, les officiers de cavalerie et de dragons de pareil grade tiendraient rang entre eux de la date de leurs commissions, de manière cependant que, lorsqu'ils se trouveraient de même jour, l'officier de cavalerie commanderait à celui de dragons.

Indépendamment du rang que ce dernier règlement donnait aux dragons avec la cavalerie, ils conservèrent toujours avec l'infanterie celui qui leur avait été accordé par l'ordonnance de 1665, en sorte qu'ils étaient réputés infanterie en garnison et cavalerie en campagne.

Ces dispositions furent indirectement changées par celles du 30 juillet 1695 portant « que lorsque des officiers d'infanterie, de cavalerie et de dragons se trouveraient ensemble, ceux d'infanterie à grade égal commanderaient préférablement à ceux de cavalerie et de dragons dans une place fermée, et que ceux de cavalerie et de dragons commanderaient préférablement à ceux d'infanterie lorsqu'ils seraient en campagne, que les officiers de dragons devraient, au surplus, obéir à ceux de cavalerie lorsque leurs commissions seraient de même jour ».

Ce fut la multiplicité des régiments de dragons à cheval et la façon de penser de M. le maréchal de Tessé, pour lors général des dragons, qui lui fit préférer le service à cheval au service à pied, et qui donna, par cette faute, une atteinte très préjudiciable au bien et à l'utilité du service et à l'esprit primordial de l'établissement de ce corps.

Quoique l'ordonnance de 1695 ne déroge point à celle de 1665 qui créa les dragons sur le pied d'infanterie, que même il n'en soit fait aucune mention, cependant elle en renverse absolument les dispositions puisque, si le rang des régiments de dragons subsistait avec ceux d'infanterie du jour de leur création, comme il est porté par l'ordonnance de 1665, tout capitaine de dragons d'un régiment plus ancien commanderait sans difficulté dans les places à tout capitaine d'un régiment d'infanterie moins ancien, au lieu que, suivant l'ordonnance de 1695, tout capitaine d'infanterie y commande indistinctement tout capitaine de dragons.

L'ordonnance de 1689 avait donné en campagne la préférence aux officiers de cavalerie sur ceux de dragons lorsque leurs commissions étaient de même jour, mais la supériorité que les dragons conservaient sur la cavalerie dans les places et l'égalité avec laquelle ils y roulaient avec l'infanterie les dédommageaient de la subordination de campagne.

Il ne paraît pas juste que le double service auquel on a assujetti les dragons, par rapport à l'utilité que l'on en a retirée en les employant dans tous les sièges sur le pied d'infanterie, et dans les armées également à pied et comme cavalerie, leur ait fait perdre les avantages qui leur avaient été accordés par leur institution lorsque leur service était simple et déterminé comme infanterie.

Comme c'est ce service à pied qui est le véritable objet de l'institution des dragons, que c'est par là qu'ils ont rendu des services si utiles et acquis tant de réputation, que ce n'est que fortuitement et par une option mal entendue de M. le maréchal de Tessé et par la trop grande quantité de régiments de dragons que l'on s'est trouvé en quelque manière forcé à s'en servir sur le pied de cavalerie, il convient plus tôt que plus tard de ramener les choses à leur origine. Ce parti, en procurant le bien et l'avantage du service du Roi, coupera court en même temps à toutes les discussions de préséances et de prérogatives de charges qu'il y a eu dans la dernière guerre et préviendra toutes celles qui naîtront à l'infini à l'avenir.

Je pense que l'on peut remplir ces deux objets en exécutant ce que je propose.

1re proposition. — C'est un principe certain en toutes affaires et surtout en maxime d'état qu'on doit employer chaque chose et chacun à ce à quoi il est le meilleur et le plus propre.

2e proposition. — Les dragons sont infiniment meilleurs et plus assurés du succès lorsqu'ils sont employés à pied que quand ils sont à cheval.

Conséquence. — Donc, il n'y a pas à balancer à se servir des dragons par préférence à pied qu'à cheval.

Preuve. — Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de raisonner pour faire convenir de la vérité de ma première proposition.

Les preuves de la seconde résultent de l'expérience suivie et réitérée par une infinité d'actions et d'exemples, laquelle expérience est la plus forte de toutes les preuves. Elle se tirerait encore du raisonnement et de la démonstration de l'équipage et de l'armement des dragons.

Quant à l'expérience, il n'y a qu'à remonter au détail de toutes les guerres qu'a faites le feu Roi depuis leur création. L'on y verra que les dragons, jusques à la guerre de 1688, n'ont jamais combattu qu'à pied, en corps, excepté au combat de Saint-Denis, où le régiment de Fimarcon, après avoir emporté les haies de la gauche l'épée à la main, à pied, et chassé l'infanterie qui les occupait, furent tout de suite remis à cheval pour remplir avec la cavalerie un vide qui se trouvait dans la ligne. Ce n'était que dans les détachements et à la petite guerre que les dragons, qui se trouvaient avec de la cavalerie, combattaient à cheval. Ce n'est qu'à la guerre de 1688 que la multiplicité des régiments de dragons, qui furent alors levés, obligea de les mettre aux ailes de cavalerie dont, par leur nombre d'escadrons, ils faisaient une grande partie. Il est vrai qu'ils se sont bien comportés dans plusieurs actions à cheval, mais il y en eut plusieurs aussi où ils n'ont pu résister à la cavalerie ennemie, au lieu qu'il n'y a aucun exemple que les dragons en corps, combattant à pied, ne se soient pas toujours distingués au delà de ce qu'on en pouvait attendre. Ils ont toujours tout emporté, tué et vaincu, et, si quelquefois ils n'ont pas réussi, ce n'a été que par leur trop petit nombre ou le peu d'ordre avec lequel ils ont été conduits. Alors ils ont été tués, mais ils n'ont jamais plié. A Nerwinden, à Steinkerque, à Luzzara, à Cassano, et généralement dans toutes les batailles où l'on les a fait combattre à pied, ils s'y sont comportés comme des grenadiers choisis. Je ne parle point en détail de l'attaque et la défense de toutes les places où les dragons n'ont servi qu'à pied. Tous les officiers généraux et gouverneurs qui y ont commandé s'en sont servis comme de grenadiers (1), et les dragons ont si bien

(1) Le comte de Belle-Isle parle ici en toute connaissance de cause. A la défense de Lille en 1708, ses dragons furent employés sur le pied

répondu à l'honneur qu'on leur faisait que l'infanterie ne leur a point refusé cet honneur de les regarder sur le même pied que ses grenadiers. Et, en effet, l'esprit dans lequel Gustave a formé les premiers dragons, imité par le feu Roi lorsqu'il en a créé en France, s'est tellement perpétué et transmis dans ce corps qu'aujourd'hui il n'y a pas un régiment, pas un officier et pas un dragon qui, à pied, ne se croient invincibles, au lieu qu'à cheval ils regardent le succès comme douteux. Quant à moi, qui me suis appliqué non seulement à apprendre des anciens officiers du corps, dans lequel il y en avait encore nombre de la création quand j'y suis entré il y a vingt-neuf ans, mais qui ai encore observé de plus et en détail toutes les actions qui se sont passées sous mes yeux ou à ma portée, je suis convaincu et assuré qu'il n'y a rien, quelque difficile et périlleux qu'il puisse être, qu'on ne puisse entreprendre avec un corps de dragons à pied, et que tout ce que l'infanterie la plus courageuse peut exécuter le sera avec succès et certitude par les régiments de dragons à pied.

Cette seule façon de penser de tous les dragons, tant en général qu'en particulier, forme seule une réalité effective qui ne permet pas de douter qu'il ne faille s'en servir et les employer par préférence comme infanterie.

Après avoir démontré la preuve de l'expérience et des exemples, il faut venir à celle du raisonnement.

Il ne manque à un régiment de dragons à pied, pour former un bataillon, tel que l'infanterie, que le nombre, à quoi il est également nécessaire et facile de pourvoir.

Le dragon est armé, comme un soldat, d'un fusil meilleur et plus choisi, d'une baïonnette, d'une cartouche, d'un four-

---

de grenadiers par le maréchal de Boufflers, qui faisait au Roi cet éloge de leur jeune colonel, lors de la capitulation de la ville : « On ne peut servir avec plus de valeur, de zèle et de distinction qu'il a fait. Il s'est trouvé aussi à une bonne partie des grandes actions de ce siège et y a servi avec beaucoup de distinction. Il a reçu une contusion très dangereuse sur l'estomac d'un éclat de grenade, dont il a craché le sang, et plusieurs coups de mousquet. Il mérite tout à fait d'être brigadier. » *Le Siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, p. 414.

niment et d'une épée; mais l'espèce du dragon est bien plus choisie : plus de légèreté, plus d'activité et, par conséquent, plus de nerf et plus de vivacité. Il n'y a qu'à y joindre la même discipline et un exercice aussi fréquent de toutes les manœuvres et évolutions de l'infanterie. Il faut nécessairement qu'un tel bataillon soit au moins égal aux meilleurs de l'infanterie. Il s'y trouvera un aussi grand nombre d'officiers, tous aussi choisis, équipés et armés de même, car ce n'est que par abus et par négligence que les officiers de dragons n'ont plus de sponton.

Pendant tout le temps que M. de Boufflers a été à leur tête, il a maintenu avec exactitude l'usage qu'il avait trouvé établi qu'aucun officier de dragons n'était jamais commandé à la tête d'une troupe à pied qu'avec un sponton et un hausse-col, usage que M. le maréchal de Tessé, son successeur, a laissé peu à peu abolir parce que, mal à propos, il aimait mieux les dragons à cheval qu'à pied.

Si, au contraire, on examine l'armement et l'équipage d'un dragon à cheval, on le trouvera en tout inférieur à la cavalerie.

Un escadron de dragons est moins bien monté. Le cheval de dragons est moins élevé et a, par proportion, moins de corps et moins de diamètre. La bottine du dragon ne lui permet pas de marcher aussi serré en escadron qu'un cavalier qui a des bottes fortes. Si l'on surmonte cette objection, constamment l'escadron de dragons a moins de front, moins de volume, moins de consistance. Il doit donc en même temps être enfoncé par le poids et l'impulsion plus forte de l'escadron de cavalerie et être débordé par son plus grand front. Quant à l'équipage personnel du dragon, son fusil et sa baïonnette, qu'il est habitué de regarder comme sa meilleure arme, lui deviennent absolument inutiles à cheval. Ils ne servent qu'à l'embarrasser, et il serait encore bien plus dangereux qu'il s'en servît. Il n'a que son épée par où il soit égal aux cavaliers et, n'ayant d'ailleurs qu'un pistolet, il lui est inférieur. Ainsi, en total, il est démontré qu'un escadron de dragons, également courageux et discipliné qu'un de cavalerie, doit lui être inférieur, à quoi il faut ajouter que l'opinion et l'esprit général des dragons n'est point du tout de combattre

en corps à cheval. Ils en sont aussi éloignés qu'ils aiment et désirent combattre à pied.

Il résulte donc invinciblement que, les dragons étant infiniment meilleurs et plus utiles pour le service du Roi à pied qu'à cheval, il faut s'en servir sur ce pied par préférence, les remettre et les maintenir dans cet esprit et n'en faire jamais usage à cheval que par nécessité ou par occasion.

Pour l'exécution de ce premier objet, je propose de remettre en vigueur l'ordonnance de 1665 qui, comme je l'ai dit ci-dessus, n'a jamais été abrogée. Les dragons rouleront, par rang d'ancienneté de régiment, soit en campagne, soit en garnison, avec l'infanterie, et, sur ce pied, tout officier de dragons, de pareil grade, commandera celui de cavalerie en place fermée et en sera commandé en campagne comme avant l'ordonnance de 1689. Par ce moyen, aucun corps n'aura à se plaindre; les officiers d'infanterie rouleront avec égalité avec ceux de dragons puisque, même en campagne, les officiers d'infanterie de même grade commanderont ceux de dragons quand ils seront d'un plus ancien régiment. La cavalerie aura ce qu'elle a toujours souhaité, qui est d'avoir toute préséance et commandement sur les dragons, puisque, à grade égal, tout officier de cavalerie commandera à celui de dragons en campagne : ces deux corps ne rouleront plus ensemble, auront un service distinct et séparé et, par conséquent, plus de difficulté ni de discussion avec les officiers généraux de l'état-major de la cavalerie, qui n'auront pas plus à exiger des dragons que du reste de l'infanterie.

Les dragons, de leur côté, n'auront aucun sujet de se plaindre puisqu'on les remet dans leur premier état et tels qu'ils ont été originairement établis; ils retrouveront l'avantage d'avoir dans les places le commandement à leur rang sur toute l'infanterie qui est de moins ancienne création, c'est-à-dire sur les régiments levés depuis 1665 et 1673, Orléans, Condé, etc..... Ils auront celui de commander à tout officier de cavalerie de grade égal, et si les dragons paraissent perdre en campagne en ce qu'ils seront commandés à grade égal par ceux de cavalerie, dans la réalité et dans l'usage journalier ils ne perdent rien ou peu de chose, puisqu'il est très rare que

les colonels, lieutenants-colonels ou capitaines de différents corps, se trouvent détachés ensemble sans un supérieur. Il n'y a que le cas que ce supérieur soit ou tué ou blessé dans quelque action ou détachement qui puisse faire tomber par accident le commandement à l'officier de cavalerie. Lorsque le général envoie des détachements à la guerre au-dessus de 200 chevaux, il les fait toujours commander par un lieutenant-colonel ou colonel. En ce cas, nul embarras pour les capitaines de cavalerie et de dragons.

Lorsque l'on envoie des détachements moins considérables commandés par un capitaine, il est bien rare, et je n'ai presque jamais vu arriver, que l'on envoie plusieurs capitaines de cavalerie ou de dragons ensemble sans supérieur. Le commandement serait trop au hasard, et, comme ordinairement il y a dans les armées un nombre de sujets plus intelligents et plus habitués à aller à la guerre, dont le général se sert ordinairement, quand il veut leur donner un détachement plus nombreux que ne comporte le grade de capitaine, qui ne marche qu'avec 50 ou 60 maîtres, on fait commander avec eux plusieurs troupes de lieutenants pour éviter que, parmi le nombre de capitaines qui seraient commandés, il ne s'en trouve de plus anciens. Ainsi, soit que les sujets de cette espèce qui se trouveront soient capitaines de dragons ou de cavalerie, le règlement que je propose n'y apportera aucun obstacle ni changement. Il en sera de même des officiers d'infanterie : lorsque le général voudra envoyer à la guerre ou charger d'une commission un capitaine de dragons en qui il aura confiance, s'il juge à propos de lui donner de l'infanterie, il ne fera commander que des lieutenants à ses ordres. Même attention si c'est un colonel ou un lieutenant-colonel de dragons qui soit commandé. Ce que je dis là n'est pas nouveau et s'est toujours pratiqué pour toutes sortes d'officiers, quand ils ont mérité l'estime et la confiance des généraux.

A l'égard du détail du service des dragons, il n'y aura pas plus d'embarras ni de difficulté. Il a été créé pour être un corps distinct et séparé de l'infanterie, comme de la cavalerie, sous l'autorité du colonel général et depuis du mestre de camp général. Il aura son état-major dans les camps et armées comme par le passé. En l'absence du colonel général

ou du mestre de camp général, l'ancien brigadier ou mestre de camp commandera le corps ; le major, le plus ancien en commission ou du plus ancien régiment, en fera le détail à l'ordinaire, si la Cour n'en a pas nommé un en particulier. Ce major général des dragons ne recevra l'ordre et le mot que du général ou des officiers généraux de jour, et il se tiendra en relation et en concert avec le major général de l'infanterie et le maréchal des logis de la cavalerie pour le détail et le calcul des gardes et détachements.

Le colonel général de la cavalerie n'aura plus rien à dire ni à exiger des dragons, qui ne rouleront plus avec la cavalerie et ne seront à son égard que comme des régiments d'infanterie, sur lesquels il n'a aucune prétention lorsqu'il y a des détachements et troupes de cavalerie subordonnés à un officier de grade supérieur d'infanterie en campagne.

Il serait aisé de faire voir qu'il n'y aurait pas plus de difficulté avec le colonel général de l'infanterie, s'il y en avait encore un, mais, comme il n'y en a point et qu'il n'y a pas d'apparence que l'on en rétablisse sitôt, j'ai cru inutile d'en parler ici, ce mémoire étant déjà assez long.

Je crois avoir démontré ce que je m'étais proposé, savoir : que le corps de dragons n'a été originairement que de l'infanterie choisie à cheval ; que sur ce pied, c'est une troupe distinguée par mille actions courageuses, plus glorieuses les unes que les autres ; que le Roi en fera un usage infiniment plus utile pour son service à pied qu'à cheval, et qu'en les employant par préférence sur ce pied l'on coupe court à toute discussion et difficulté. C'est sur ce principe que je propose un projet d'instruction (1) pour régler leur service tant en campagne que dans les places ainsi qu'il est ci-joint écrit à mi-marge pour que le Ministre, après l'avoir fait examiner par qui il jugera à propos, le corrige, y ajoute ou retranche ce qu'il croira pour le mieux.

Pour prévenir tous les inconvénients dont j'ai parlé ci-dessus, qui ont donné lieu, par la multiplicité des régiments

(1) Ce projet d'instruction n'a pas été retrouvé.

de dragons, à les faire sortir peu à peu de leur première institution, je pense qu'il ne faut jamais en augmenter le nombre. Les quinze régiments que le Roi entretient sont suffisants pour quelque corps de troupes qu'il plût au Roi de mettre sur pied, mais ils ne sont pas assez nombreux ni assez forts pour rendre les services auxquels ils doivent être employés. Il convient de les mettre à 16 compagnies, de même qu'un bataillon, sauf à faire les compagnies plus ou moins fortes, suivant les circonstances. Ce projet, que je regarde comme indispensable, peut s'exécuter sans grande augmentation de dépenses. J'en donnerai un mémoire détaillé quand le Ministre le jugera à propos. Je prends la liberté de répéter qu'en exécutant ce que je propose, le Roi aura dans les dragons un corps de troupes d'élite propre à toutes sortes d'usages et d'où il tirera des services infinis en toutes sortes de temps et en toutes espèces d'occasions et de circonstances, au lieu que, les laissant dans l'état où ils sont, il n'en peut être fait usage à pied, en campagne, avec succès, qu'en détail et par détachement, les régiments étant trop faibles pour former un bataillon, et l'on perd toute la force et tout le mérite qu'a une troupe lorsqu'elle combat en corps sous ses drapeaux et étendards. A quoi il faut ajouter que les dragons fournissent toujours beaucoup plus de détachements qu'aucun autre corps, ce qui exige d'autant plus de les rendre plus nombreux pour qu'à tout événement ils puissent toujours former un bataillon raisonnable.

Mémoire sur les dragons [1]

L'institution primitive des dragons a été d'avoir un corps d'infanterie à cheval plus facile à transporter avec diligence dans les lieux où l'on en devait faire usage pied à terre. Gustave-Adolphe est le premier qui s'est servi de cette espèce de troupes, à qui il donna le nom de dragons. Le maréchal de La Ferté, qui servait dans l'armée de ce prince, témoin des grands services que rendirent les dragons, en ramena avec lui en France deux cents que le Roi entretint, marchant à la tête du régiment de La Ferté. L'on en forma peu après un régiment qui est aujourd'hui le Royal-Dragons, dont M. le duc de Lauzun fut le colonel. Ce régiment servit si bien qu'on résolut d'en former un corps plus considérable. L'on créa la charge de colonel général, et on leva six régiments qui servirent avec tant de distinction que successivement on en créa jusqu'à quatorze. Les compagnies étaient de 60. L'on ne s'en servait, suivant l'institution de Gustave-Adolphe, qu'à pied, et du temps de M. le maréchal de Boufflers, qui succéda à M. de Lauzun à la tête des dragons, on ne s'en est servi qu'à pied, et ce n'a été que par occasion qu'ils ont combattu à cheval en escadrons ; et comme il était tout naturel qu'un corps composé d'officiers choisis et de dragons aguerris ne combattît qu'avec beaucoup de courage, ils eurent plusieurs actions heureuses contre la cavalerie ennemie, ce qui augmenta beaucoup leur réputation.

Ce fut alors qu'on leur donna un rang fixe dans l'infan-

(1) Du carton : *Cavalerie, Organisation, dragons.* Arch. hist. Le Mémoire n'est pas daté, mais on peut, à la lecture, se rendre compte qu'il a été écrit aussitôt après la guerre de la Succession d'Autriche, vers 1748.

terie qui est l'époque de 1673, immédiatement avant le régiment d'Alsace, et c'est à cette ancienneté que les colonels et capitaines de dragons ont roulé et servi avec ceux d'infanterie dont ils avaient toutes les prérogatives. Ils conservent encore aujourd'hui celle d'être placés aux lieutenances de roi, majorités, etc., comme le reste de l'infanterie. Et comme le Français est extrême, tous les particuliers demandèrent à lever des régiments, et il y en eut jusqu'à 45 sur pied dans le cours de la guerre qui commença en 1688.

Ce qui était fort bon, réduit dans des termes raisonnables, commença à devenir médiocre lorsqu'il fut trop multiplié. M. le maréchal de Tessé, devenu général des dragons après M. de Boufflers, n'en connaissant pas comme lui l'esprit et l'usage, fut flatté d'être à la tête d'un corps aussi nombreux. Il demanda que les dragons roulassent avec la cavalerie, de même qu'avec l'infanterie. Cette distinction attira la jalousie des autres corps contre les dragons, et, comme le grand nombre de régiments qui étaient alors sur pied formait un quart et souvent un tiers des troupes à cheval de l'armée, il fallut les mettre en ligne avec la cavalerie. On trouva qu'ils étaient montés sur de trop petits chevaux; on leur en donna de plus grands; le général de la cavalerie voulut exercer sur eux son autorité. M. de Tessé, pour les en soustraire, voulut que les colonels ne fissent point de service avec ceux de la cavalerie, ce qui dégoûta ceux qui avaient de la bonne volonté et empêcha ceux de même espèce d'y entrer, et, insensiblement, ce corps si distingué et si utile commençait à déchoir en sortant de son premier établissement lorsque l'on fit la paix à Ryswick, en 1697. On supprima tous les régiments de nouvelle création et l'on ne conserva que les 14 anciens.

En 1701, les anciens brigadiers de dragons, qui avaient été réformés, obtinrent de M. de Chamillart l'agrément d'en lever de nouveaux, uniquement dans la vue de les vendre bien cher, étant à la veille d'être maréchaux de camp, comme ils le furent l'année d'après. Ce Ministre eut la faiblesse d'y consentir, et successivement il en leva un corps jusqu'au nombre de 35. Les discussions entre les généraux de cavalerie et de dragons se renouvelèrent, de façon que les colonels de dragons ne firent point de service ni en Flandre, ni en Alle-

magne. Il n'y eut que ceux d'Italie qui, y ayant presque toujours combattu à pied, y maintinrent leur première réputation qu'ils ont conservée, après la bataille de Turin, dans les armées d'Allemagne, par l'attention de ceux qui les y ont commandés (1) jusqu'à la paix de Rastadt, que l'on réforma encore les 21 régiments qui avaient été levés et que l'on réduisit de nouveau ce corps aux 14 anciens régiments. Ils se sont maintenus jusqu'à la réforme de 1737, où on les avait mis au point de leur destruction par la faiblesse des compagnies et partie à pied et à cheval. Ce n'est pas la seule cause qui a fait tort aux dragons; on se dispensera de les mettre ici par écrit, persuadé que M. le comte d'Argenson ne les ignore pas.

Si les dragons avaient été maintenus dans leur premier état, le Roi n'aurait pas eu besoin de lever cette quantité de troupes légères, qui ne peuvent avoir jamais la même consistance. On peut encore, à l'occasion de la réforme, remettre les dragons sur leur ancien pied. C'est de l'infanterie à cheval, mais une infanterie choisie qui doit exécuter à pied tout ce que les meilleures compagnies de grenadiers pourront faire pour les coups de main dans l'attaque et la défense des places, avec l'avantage que donnent le ralliement des étendards et l'honneur de leur conservation dans les affaires qui se passent en pleine campagne.

Sur ce principe, que l'on croit incontestable, l'on pense qu'au lieu de faire la dépense de conserver les troupes légères de nouvelle création, il faut donner plus de préférence aux dragons (2). Il n'y avait que 14 anciens régiments, mais celui d'Orléans et depuis le régiment du Roi ayant été formés aux dépens des anciens, et les noms qu'ils portent leur ayant pro-

---

(1) Entre autres, le comte de Belle-Isle, qui servit à notre armée du Rhin, de 1709 à 1713, comme mestre de camp général des dragons et brigadier.

(2) Maurice de Saxe a dit aussi dans ses *Rêveries*, chapitre III, article 8 : « Les dragons doivent servir aux partis, aux détachements, et, lorsqu'ils y seront stylés, ils vaudront infiniment mieux que les hussards, parce que, avec la même légèreté, ils ont plus de solidité; mais pour cela, il faut qu'ils aient souvent affaire avec l'ennemi. »

curé le rang qui y est dû, l'on peut conserver ces 16 régiments, qu'il faut rétablir à 16 compagnies à 40 dans la même proportion que l'infanterie; et, pour ne point s'écarter du principe très sage que le Roi ait toujours une armée prête à mettre en campagne, on laisserait 8 ou tout au moins 6 des dits régiments en entier à cheval, formant 4 escadrons et 1 bon bataillon, et on mettrait à pied tous les autres, que l'on aurait grand soin d'exercer pendant la paix dans leur ancien esprit. On déposera tous leurs équipages dans des places pour les y retrouver lorsqu'on voudra les remettre à cheval en faisant le fond de la remonte à l'ouverture de la guerre. Ces régiments auront un an devant eux pour habituer leurs dragons à monter et mener leurs chevaux, lesquels, étant déjà instruits de toutes les évolutions à pied, les exécuteront bien vite à cheval, et le Roi aura, à la seconde campagne, le nombre de régiments de dragons qu'il aura jugé à propos de remonter, et, si la guerre se prolonge, il conviendra de porter les compagnies à 50 pour pouvoir subvenir à la vivacité du service auquel les dragons doivent être exposés quand on en fera les usages auxquels ils sont propres.

Il y aura ensuite bien des détails à traiter concernant ce corps pour le remettre à sa véritable institution, mais comme il ne s'agit à présent que de la réforme, ce n'est ni le temps ni le lieu d'en dire davantage.

LA

CAMPAGNE DE 1793

A

L'ARMÉE DU NORD ET DES ARDENNES

DE VALENCIENNES A HONDTSCHOOTE

Ire PARTIE

L'offensive des alliés.

TITRE Ier

ORGANISATION

CHAPITRE III.

L'état politique de la France dans ses rapports avec la situation militaire.

La volonté de vaincre. — État moral des troupes. — Convention. — Conseil exécutif provisoire. — Comité de Salut public. — Le ministère de la guerre : *a*) le Ministre; *b*) ses moyens d'action; 1° administration centrale; 2° les commissaires ou agents du Conseil exécutif. — Les Représentants du peuple en mission : 1° dans les départements ; 2° aux armées. — Les sociétés populaires. — Les comités révolutionnaires.

La volonté de vaincre. — Si les éléments qui ont été analysés au chapitre précédent étaient seuls intervenus

dans la lutte engagée entre la France et les puissances coalisées, la défaite de l'armée du Nord eût été fatale. Mais l'*acte de guerre* ne comporte pas seulement la mise en valeur de l'habileté des généraux et des moyens matériels dont les adversaires peuvent disposer; la *volonté de vaincre*, qui anime plus ou moins le gouvernement et les combattants, exerce également sur l'issue des opérations une influence qu'on ne saurait méconnaître.

L'importance relative de ce double facteur se manifeste nettement pendant les guerres de la Révolution, car, malgré l'énormité des fautes stratégiques alors commises par les alliés, les vices de notre système militaire ne nous auraient pas permis de profiter de ces erreurs, si l'énergie des pouvoirs publics et l'exaltation produite par une foi nouvelle n'avaient pas contribué à pousser les chefs et les soldats jusque sous le feu de l'ennemi.

Il est d'ailleurs très difficile de déterminer exactement la part de succès qu'il convient d'attribuer à l'enthousiasme des troupes comme à l'action du gouvernement. Les historiens ont émis sur ce sujet des opinions très différentes, et cela se conçoit aisément parce que les documents qui s'y rapportent contiennent des arguments à l'appui des thèses les plus diverses. En effet, s'il plaisait à un auteur de glaner les actes de dévouement collectifs ou individuels dont cette époque est pour ainsi dire émaillée, et de les présenter en gerbe, les « Carmagnoles » seraient pareils à des héros de légende. Mais si tel autre, préférant assister aux séances des tribunaux militaires, se bornait à enregistrer les motifs des condamnations prononcées par ceux-ci, les bataillons de volontaires deviendraient à ses yeux des bandes de pillards, vicieux et indisciplinés. Entre ces deux couleurs trop crues, les nuances sont infinies. Le rôle militaire de la Convention, du Comité de Salut

public et des Représentants en mission se prête de même aux interprétations les plus variées. Cela est affaire de sincérité, de probité historique et de liberté d'esprit, comme aussi d'érudition, puisque la Révolution, tout en formant un bloc, comprend des phases distinctes au cours desquelles les éléments dont il s'agit n'eurent ni la même puissance, ni la même efficacité.

Laissant à d'autres plus autorisés le soin de trancher cette délicate question, on se bornera à évaluer ici, autant que possible, l'état moral de nos troupes au moment où Valenciennes capitula. En outre, on rappellera comment les divers rouages du pouvoir central furent mêlés à la préparation, à la direction, ou même à l'exécution des opérations militaires. L'organisation de l'armée, la valeur technique de son commandement, l'intensité de sa volonté de vaincre et le mécanisme qui actionna le tout étant ainsi connus, les enseignements ressortiront clairement de l'analyse des faits.

L'état moral des troupes. — On a vu, au cours du chapitre précédent, que, vers le commencement du mois d'août 1793, les liens de la discipline s'étaient tellement relâchés au sein de l'armée du Nord qu' « ils menaçaient de se rompre (1) ». Toutefois, le souci de l'équité exige que l'on n'applique pas ce jugement sévère à tous les soldats de cette armée indifféremment. Ceux-ci n'étaient pas en effet dévoués au même degré à la cause révolutionnaire, et l'on doit, pour être juste, distinguer, dans cette masse, des catégories qui possédaient une valeur militaire très différente de l'une à l'autre.

---

(1) Ce sont les termes employés par Gay Vernon dans ses *Mémoires sur les opérations militaires des généraux en chef Custine et Houchard*, page 181. — Librairie Firmin-Didot, 1844.

A la fin de juillet 1793, l'armée du Nord comprenait, comme on sait, outre les régiments provenant de l'ancienne armée, des bataillons formés soit en 1791, soit en 1792. Ceux de 1791 étaient composés de volontaires qu'animait un patriotisme ardent, surexcité par l'idéal généreux de la Révolution (1). Soutenus par une foi sincère, ces volontaires ont déjà supporté, pendant deux ans, les rudes épreuves de la vie de campagne; ils sont consacrés soldats et soldats vraiment français, car un « instinct mystérieux et sacré (2) » les a tenus en dehors des luttes politiques. Associant intimement le devoir civique au devoir militaire, ils se sont refusés à l'embauchage de Dumouriez et la plupart sont restés à la frontière, face à l'ennemi, pour y continuer la guerre de délivrance et d'affranchissement. C'est à cette phalange superbe qu'appartient Joliclerc, ce brave paysan du Jura qui, sans souci de prendre une attitude vis-à-vis de la postérité, écrivait à sa mère ces lignes admirables : « Quand la patrie nous demande pour sa défense, nous y devons voler comme je courrais à un bon repas. Notre vie, nos biens, nos facultés ne nous appartiennent pas. C'est à la nation, à la patrie à qui cela est.... (3) »

Quant aux bataillons levés en 1792, alors que le décret du 11 juillet eut déclaré la patrie en danger, ils comptaient dans leurs rangs beaucoup de malingres et d'hommes qui avaient été séduits par l'appât d'une solde journalière de 15 sous (4).

---

(1) Voir à ce sujet la conférence de M. Albert Sorel, « L'armée de la République », publiée dans *L'Armée à travers les âges*. — Librairie Chapelot, tome Ier, 1899.

(2) Page 195. *L'Armée à travers les âges*.

(3) *Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution*, page 21. — Librairie académique Didier, Paris, 1905.

(4) A. Chuquet, *La Première invasion prussienne, 1792*, page 71. Il

D'autre part, tous ces bataillons (ceux de 1791 et de 1792) avaient reçu en mars et avril 1793 un contingent très médiocre provenant de la levée des 300,000 hommes.

« Si l'on vous dit que l'armée est organisée, écrivait au président de la Convention le chef de bataillon Vezu (1), on vous trompe ; si l'on vous dit que les 300,000 hommes décrétés sont rendus à leurs postes, l'on vous trompe encore, car il est bien démontré qu'il n'en existe que la moitié dans les armées, et dans ce nombre, un tiers, au yeux de la République entière, est incapable de service. Les uns sont attaqués de maladies incurables, les autres sont imbéciles, d'autres borgnes, bossus, boiteux. Les uns sont trop âgés, les autres trop jeunes et trop faibles pour soutenir les fatigues de la guerre (et ce n'est pas le plus petit nombre) ; d'autres, enfin, sont si petits que leurs fusils leur passent la tête d'un pied.

« Voilà, citoyen président, les hommes sur qui on se repose du salut de la République ; et pourquoi ? Parce que les corps administratifs, pour former leur contingent, ont ramassé dans les villes ce qu'ils ont trouvé, tous les mauvais sujets du coin des rues, les gens sans aveu ; et dans les campagnes on a recueilli tous les malheureux, tous les vagabonds, enfin tout ce qui pouvait troubler leur douce tranquillité. On a presque tout fait marcher ou par le sort ou par argent. Tels sont les hommes qui ont remplacé de braves soldats..... »

L'incorporation de telles recrues diminuait donc sensiblement la valeur moyenne des bataillons de volontaires (2).

---

est entendu qu'il y eut des natures d'élite parmi les volontaires de 1792, tel Fricasse, dont on connaît l'état d'âme grâce à la publication de son *Journal* de marche par M. Lorédan Larchey. — Paris, 1882.

(1) Lettre publiée par Camille Rousset dans *Les Volontaires de 1791-1794*, page 226. — Librairie Didier.

(2) Dans *Les Volontaires nationaux*, MM. Chassin et Hennet, don-

Enfin, la défaite de Nerwinden (18 mars 1793), l'évacuation de la Belgique, la défection de Dumouriez, l'inutilité des tentatives faites pour débloquer Condé, une longue période d'inaction et le rappel de Custine (17 juillet 1793) avaient certainement affaibli la confiance de l'armée tant en elle-même que dans ses chefs. Car, s'il est vrai, suivant l'expression de Joliclerc, que le « soldat va comme on le pousse », encore faut-il, pour alimenter son courage, qu'il trouve un peu de gloire sur la route périlleuse où l'on conduit son patriotisme et son abnégation.

A toutes ces causes de démoralisation s'ajoutait également la détresse matérielle qui sévissait dans les camps.

On ne saurait donc admettre que l'armée du Nord fut garantie contre les pires défaillances uniquement par cette volonté de vaincre qui, au dire de certains écrivains trop enthousiastes, aurait animé indistinctement tous les soldats de la Révolution.

De sorte que, la force de cette volonté étant ainsi mesurée plus exactement, le triomphe de nos armes serait encore inexpliqué si l'on ne reconnaissait pas l'heureuse influence que l'énergie déployée par les pouvoirs publics exerça sur les opérations.

A notre avis (1), il n'est pas douteux que ce fut l'impulsion vigoureuse du gouvernement révolutionnaire qui

---

nent des indications sur le nombre des réquisitionnaires incorporés dans les bataillons dont ils ont fait l'historique. Ce nombre a généralement varié entre 200 et 300 par bataillon.

(1) Cette opinion fut d'ailleurs celle de l'archiduc Charles qui a écrit dans ses *Mémoires* : « Pendant que d'un côté tout reposait sur la faiblesse et engendrait le désaccord et le malheur, de l'autre s'élevait une force supérieure au point de vue moral et physique, grâce à laquelle des opérations mal calculées et contraires au but à atteindre furent couronnées d'un heureux résultat. *Un gouvernement redoutable mit en mouve-*

rendit l'armée du Nord capable d'agir offensivement, en contraignant le commandement à profiter des fautes des alliés, alors que l'incompétence professionnelle et la crainte des responsabilités maintenaient nos généraux dans une absolue passivité.

Nous ne voulons pas ainsi justifier la Terreur et prétendre que « le gouvernement de la peur par la peur (1) » fut nécessaire pour sauver la France. Cela signifie simplement que, étant données les conditions de la lutte à la date du 1er août 1793, sur le théâtre du Nord, l'intervention violente du pouvoir central et de ses délégués dans les choses purement militaires fut un facteur très important du succès.

Les conséquences de cette ingérence anormale apparaîtront d'autant plus clairement, que les attributions des divers organes gouvernementaux et le mode de fonctionnement du mécanisme révolutionnaire, à l'époque considérée, seront mieux connues. Nous les rappellerons donc tout d'abord.

Convention. — En principe, le pouvoir législatif appartient à la Convention et le pouvoir exécutif au Conseil exécutif provisoire (2).

---

ment des moyens extraordinaires; et les généraux, obligés de réfléchir, renouvelèrent les entreprises prescrites malgré maint insuccès et les exécutèrent avec une opiniâtreté qui, à la longue et en dépit de la plupart des cas habituels, assura le succès..... » Reproduit par M. le colonel Coutanceau, *Revue d'Histoire*, n° 51, page 629.

(1) *L'Armée à travers les âges*, Sorel, *loc. cit.*

(2) Cet exposé succinct est extrait en grande partie de *L'Histoire politique de la Révolution française* de M. Aulard. Librairie Colin, Paris, 1901. Voir en particulier le chapitre V, page 314. On a consulté en outre : *L'Europe et la Révolution française* de M. Sorel, tome III; la *Campagne de 1794* de M. le colonel Coutanceau; les *Études et leçons sur la Révolution française* de M. Aulard; la *Correspondance de Carnot*, publication Charavay; le tome XI des *Guerres de la Révolution* de M. A. Chuquet.

Les résolutions de la Convention portent le nom de décrets; ceux par lesquels elle légifère sont envoyés dans les trois jours au Comité de Salut public qui y appose le sceau de l'État et les promulgue; ce sont alors des lois. Si les décrets sont parfois votés hâtivement, leur rédaction n'est pourtant pas improvisée, car, à l'exemple de la Constituante et de la Législative, la Convention a créé des comités permanents chargés d'élaborer ses décisions; citons, entre autres, celui de la guerre qui comprenait quatorze membres.

Conseil exécutif provisoire. — Par décret du 15 août 1792, les Ministres réunis constituent le Conseil exécutif provisoire auquel incombent « toutes les fonctions de la puissance exécutive » qu'il doit exercer non plus au nom du roi, mais au nom de la nation.

En août 1793 les titulaires des différents portefeuilles sont les suivants :

Ministère de la justice : Gohier.

Ministère de la marine : Dalbarade.

Ministère de la guerre : Bouchotte.

Ministère des affaires étrangères : Defforgues.

Ministère de l'intérieur : Garat, remplacé par Barère le 20 août.

Ministère des contributions publiques : Destournelle.

Secrétaire général du Conseil : Fauchet, puis Désaugiers.

Peu à peu le rôle de ce Conseil, dépopularisé par Roland, a été amoindri au point que ses fonctions sont réduites, en juillet 1793, à celles d'un tribunal des prises et les Ministres ne sont plus que les premiers commis du Comité de Salut public.

Ce déplacement des attributions, commencé timidement, en janvier 1793, avec le Comité de défense générale, et poursuivi hardiment avec le Comité de Salut

public, avait eu pour conséquence de réunir dans les mains de la Convention les deux pouvoirs législatif et exécutif. Ce cumul, loin d'affaiblir le pouvoir exécutif, le fortifiait en le centralisant et donnait plus de vigueur au ressort gouvernemental. « C'est par ce cumul, écrit M. Aulard (1), qu'elle (la Convention) réussit à accomplir sa tâche essentielle, qui était de sauver la France envahie, et qu'elle accomplit quelques autres parties de son autre tâche, l'organisation de la démocratie. »

Comité de Salut public. — Le Comité de Salut public, créé le 6 avril 1793, devait être un organe de surveillance et d'action, placé entre la Convention et le Conseil exécutif provisoire pour secouer la léthargie de l'exécutif : de fait, il fut le véritable ministère responsable. Ses attributions étaient ainsi définies : « Ce Comité délibérera en secret, il sera chargé de surveiller et d'accélérer l'action de l'administration confiée au Conseil exécutif provisoire, dont il pourra même suspendre les arrêtés..... Il est autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes, des mesures de défense générale extérieure et intérieure, et ses arrêtés signés de la majorité de ses membres délibérants, qui ne pourront être au-dessous des deux tiers, seront exécutés sans délai par le Conseil exécutif provisoire. »

Cependant, la Convention, « par une concession aux routiniers instincts de méfiance envers tout pouvoir exécutif (2) », a rendu la Trésorerie nationale indépendante du Comité, à la disposition duquel elle met seulement 100,000 livres pour les dépenses secrètes (3).

---

(1) *Loc. cit.*, page 318.

(2) *Loc. cit.*, Aulard, page 332.

(3) Il y a aussi une autre partie où le Comité de Salut public n'exerce pas seul l'autorité gouvernementale, c'est la police. A cet égard il partage le pouvoir avec le Comité de Sûreté générale qui, comme on le

En principe, les membres du Comité sont répartis en autant de sections qu'il y a de ministères; la troisième concerne la guerre. La méthode de travail en usage est la suivante. Le Comité général entre en conseil le matin à 8 heures au plus tard; il se rend à 1 heure de l'après-midi à la Convention, s'assemble de nouveau à 7 heures du soir, et lève sa séance à 10 heures. En outre le Comité de la guerre de la Convention se réunit le samedi à 8 heures, avec la Section de la guerre du Comité de Salut public, pour combiner les mesures militaires.

Ce Comité avait été dirigé par Danton depuis sa création jusqu'au 10 juillet 1793. A cette date, les événements graves survenus pendant les journées du 30 mai et du 2 juin, et les échecs subis par l'armée du Nord semblaient condamner à la fois la politique intérieure et extérieure de ce Comité; on l'accusa d'avoir manqué de fermeté à l'égard des Girondins, auxquels on imputait le mouvement fédéraliste dirigé contre Paris; la Montagne lui reprocha de n'avoir su ni empêcher l'invasion, ni paralyser les diverses insurrections. La Convention le réduisit alors à neuf membres, savoir :

Robespierre, Saint-Just, Couthon, Barère, Hérault de Séchelles, Jean Bon Saint-André, Thuriot et Robert Lindet.

Le 14 août Carnot (1) et Prieur de la Marne entraient

---

sait, a mission de faire arrêter les citoyens prévenus de complot, ou de complicité avec les royalistes ou l'étranger, et en général tous ceux qui pouvaient troubler la tranquillité publique. Quand les mesures à prendre étaient très graves, telle l'arrestation de Danton, les deux Comités se concertaient, c'est pourquoi on les a souvent appelés les *Comités de gouvernement*. (Aulard, *loc. cit.*)

(1) Le *Recueil* des actes du Comité de Salut public (AFII 51, Arch. nat.) mentionne le nom de Carnot parmi ceux des conventionnels qui ont signé ce registre au bas du procès-verbal de la séance du 13 août. Il ne semble pas cependant que Carnot, alors en mission à l'armée du Nord, ait pu se trouver à Paris avant le 14, dans la matinée.

également au Comité; le 6 septembre c'était le tour de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois; enfin le 20 septembre Thuriot démissionnait.

En remplaçant ainsi Danton par Robespierre et en composant ce deuxième Comité à l'aide des Montagnards les plus ardents, la Convention donnait à sa politique une orientation nouvelle. Danton s'était en effet efforcé, avec le premier Comité, de conjurer les dangers multiples qui menaçaient la France, en répudiant la propagande *brissotine*, en essayant de négocier avec les puissances ennemies et en faisant appel à l'union volontaire de tous les citoyens. Au contraire, l'arrivée de Robespierre au pouvoir (27 juillet 1793), consacre le triomphe de la « Montagne », décidée à agir à la fois contre les riches, contre l'esprit bourgeois, les royalistes et les Girondins. Avec ce parti, qui comprend les républicains les plus militants, ceux qui s'intitulèrent les « sans-culottes », la République va devenir une religion dont Robespierre sera le pontife, le grand prêtre : à ce titre, elle créera des rites et imposera des dogmes; comme telle, elle aura ses saints, ses héros, ses victimes et ses martyrs (1).

---

(1) On trouvera dans les ouvrages déjà cités de M. Aulard et de M. Sorel des considérations fort intéressantes sur la personnalité de Danton et de Robespierre, et en particulier sur les haines jalouses qui inspiraient ce dernier. En général Danton y apparaît comme un patriote sincère, tel Gambetta, incarnant l'esprit français largement ouvert à toutes les idées généreuses. Robespierre, au contraire, est dépeint sous les traits d'un doctrinaire fanatique, capable de tuer ses semblables pour faire triompher une conception de sa pensée. Les railleries des Girondins avaient cruellement blessé son amour-propre, car sa vanité était grande; on prétend même que leurs sarcasmes attisèrent vivement la haine qu'il leur avait vouée. Il est vrai que les Girondins furent sévères à l'égard de Robespierre, si l'on en juge par cet extrait de la *Chronique de Paris :*

« Il a tous les traits, non pas d'un chef de religion, mais d'un chef de secte; il s'est fait une réputation d'austérité qui vise à la sainteté; il

La dictature de plus en plus réelle de ce Comité aura sa répercussion sur l'organisation et même sur les opérations de l'armée; les arrêtés de ce Comité, ses propositions à la Convention et sa correspondance avec le Ministre de la guerre, les généraux et les représentants en mission, le prouvent clairement.

Parmi les membres du Comité qui s'occupèrent spécialement des affaires militaires, il faut citer Prieur de la Côte-d'Or, Robert Lindet et surtout Carnot. Ce dernier qui, suivant l'expression de M. Sorel (1), « représentait dans la Révolution la race des grands serviteurs de l'État », deviendra bientôt le véritable Ministre dirigeant de la défense nationale. Sa besogne personnelle comprenait l'établissement des plans de campagne, la rédaction des instructions et arrêtés concernant les armées, l'examen de la correspondance du Ministre, des généraux, des personnels administratifs, et enfin des Représentants du peuple, quand elle avait trait à des questions militaires. Le nombre considérable de ses autographes est une preuve de l'activité féconde et de la puissance de travail prodigieuse de Carnot qui était alors dans la force de l'âge.

Ministère de la guerre. — a) *Le Ministre.* — Bouchotte, qui occupa le ministère de la guerre pendant toute la période que nous étudions, était né à Metz le 27 décembre 1754. Engagé en 1773 comme simple soldat au régiment de Nassau, il s'était fait naturaliser Nassovien en 1773,

---

monte sur les bancs, il parle de Dieu et de la Providence; il se dit l'ami des pauvres et des faibles; il se fait suivre par les femmes et les faibles d'esprit; il reçoit gravement leur adoration et leurs hommages; il disparaît avant le danger et l'on ne voit que lui quand le danger est passé; Robespierre est un prêtre et ne sera jamais que cela. » Numéro du 9 novembre 1792.

(1) *Loc. cit.*, tome III, page 513.

pour obtenir une lieutenance dans ce corps. Comme son père était payeur des gages du Parlement de Metz, et que la charge de ces payeurs conférait la noblesse au premier degré, on peut dire que Bouchotte était à la fois noble et étranger (1). Lieutenant-colonel de cavalerie lorsqu'on lui confia le portefeuille de la guerre, le 4 avril 1793, il débuta péniblement dans ses nouvelles fonctions où il se fit même traiter d'ignorant; mais, grâce à la protection des Hébertistes et de Robespierre, on le maintint cependant à ce poste, où il montra une telle soumission aux ordres du deuxième Comité que, dès le 28 juillet 1793, un décret augmentait ses pouvoirs sur le personnel des officiers généraux et d'état-major (2). Désormais il était autorisé à remplacer ceux-ci comme il le jugerait bon et sans s'astreindre aux dispositions des lois précédentes sur le mode d'avancement et de remplacement des officiers. Il est vrai qu'en déléguant à ce Ministre de la guerre une autorité aussi absolue, le Comité ne commettait aucune imprudence politique, car la doctrine de Bouchotte était à cet égard entièrement conforme à celle du parti montagnard.

« Quand tous ceux qui ont le talent se montrent contre le système populaire, écrivait-il le 9 août, il faut faire appel à des hommes nouveaux qui, à défaut de grands moyens, aient la volonté d'aller. Il faut absolument appeler les sans-culottes à toutes les places, sans aucune exception, si l'on veut que la Révolution des sans-culottes réussisse (3). » Aussi s'adonnera-t-il à cette tâche avec

---

(1) La constatation est assez piquante, puisqu'il mit le plus grand zèle à expulser de l'armée tous les officiers nobles et étrangers.

(2) M. Chuquet a tracé un portrait détaillé de Bouchotte dans le premier chapitre de son tome XI des *Guerres de la Révolution* : le lecteur pourra y trouver des renseignements très complets sur le rôle et la personnalité de ce Ministre.

(3) Capitaine Colin, *Campagne de 1793*, page 29.

un acharnement que la plupart des historiens ont trouvé excessif. Il s'y consacra d'autant mieux que, dans toutes les autres parties de ses attributions générales, le rôle de Bouchotte fut réduit à sa plus simple expression par le Comité de Salut public. Aucune mesure organique, aucun plan d'opérations ne paraissent avoir été inspirés par ce Ministre de la guerre; sa correspondance donne à penser qu'il se borna toujours à répéter au Comité de Salut public ce que lui écrivaient les généraux, et inversement. A considérer la quantité de papiers qu'il a noircis de son écriture menue et serrée (1), on acquiert la certitude que Bouchotte fut très laborieux, mais la nature de son intelligence plus attachée aux détails qu'à l'ensemble n'a pas permis que ce labeur fût réellement fécond. En résumé il apparaît, dans la période qui nous intéresse, tel un intermédiaire intègre et sans ambition, mais aussi sans autorité et sans prestige; cela est si vrai que le Comité entretint une correspondance directe non seulement avec les chefs d'état-major et l'administration des subsistances des différentes armées, mais encore avec les généraux et les Représentants du peuple (2).

b) *Les moyens d'action du Ministre de la guerre.* — 1° *Administration centrale* (3). — Le Ministre de la guerre était secondé par six adjoints qui travaillaient directement avec lui dans six divisions embrassant toute

---

(1) Bouchotte était myope et Carnot presbyte; à la simple inspection de leurs écritures, un graphologue ne manquerait pas de constater combien leurs caractères et leurs intelligences différaient.

(2) Pour se rendre compte du degré de subordination de Bouchotte vis-à-vis du Comité de Salut public, il suffit de se reporter à la teneur des arrêtés du 4 août et du 6 août 1793 qui fixent les pièces à fournir directement au Comité par les chefs d'état-major, par les administrations des subsistances et par le Ministre lui-même.

(3) Voir à ce sujet la brochure intitulée : *Les bureaux de la guerre sous la Terreur*, par M. L. Baudoin, 1887.

l'administration centrale. Ces adjoints, nommés par le Ministre, devaient être agréés par le Conseil exécutif provisoire et ne pouvaient être destitués que par ce Conseil. Ils étaient tenus d'habiter l'Hôtel de la guerre et recevaient un traitement annuel de 10,000 livres.

Le travail était réparti comme il suit entre ces six divisions :

1re division. — Appointements et solde ; volontaires nationaux ; gendarmerie ; compagnies de vétérans et invalides.

2e division. — Masses et fournitures ; vivres ; habillement ; campement ; remontes ; casernement ; chauffage ; hôpitaux ; étapes et convois. Cette division, très chargée, est partagée entre quatre chefs de bureau (1).

3e division. — Artillerie ; fortifications et tout ce qui concerne le matériel et le personnel (avec son traitement) de l'artillerie et du génie.

4e division. — Inspection ; police ; discipline ; contrôle et manœuvres de troupes ; cours martiales ; crimes et délits militaires ; gendarmerie ; collection et envoi des lois militaires.

5e division. — Expédition des ordres de service aux officiers généraux ; correspondance avec eux, les commandants temporaires et les corps actifs ; mouvement et logement des troupes ; projets de rassemblement et d'embarquement des garnisons et des vaisseaux ; rassemblements et détails relatifs aux volontaires nationaux.

6e division. — Promotions et livrets des vétérans ; nominations, avancement et remplacement des officiers de tous grades ; congés et retraites ; expédition des livrets de pension ; admission aux invalides.

A partir du 27 juillet 1793, les six adjoints donnent

(1) Le 18 septembre, on créa un deuxième adjoint pour cette seconde division.

sous leur responsabilité, dans la partie dont ils sont chargés, tous les ordres et toutes les signatures nécessaires ; ils se réunissent tous les jours à heure fixe avec le Ministre de la guerre.

Voici d'ailleurs les noms des six adjoints en fonction pendant les mois d'août et septembre :

1re division : Bouchotte, commissaire des guerres (1).

2e division : Gauthier, successeur de Ronsin, nommé général de brigade.

3e division : Dupin, chef de bataillon du génie, successeur de Defforgues, devenu Ministre des affaires étrangères.

4e division : Sijas (2), ancien chef au bureau de la guerre sous le ministère de Pache.

5e division : Jourdeuil (3), ancien chef au bureau de la guerre sous le ministère de Pache.

6e division : Xavier Audoin (4), commissaire des guerres, gendre de Pache.

---

(1) Frère du Ministre ; fut élu député de la Moselle après 1830. Une sœur du Ministre, mariée à M. Voïart, administrateur général des vivres, fut la mère de Mme Amable Tastu, poète de la génération de 1830, oublié de la nôtre.

(2) Il fut exécuté avec d'autres partisans de Robespierre.

(3) Il entra au ministère de la guerre le 1er décembre 1792, sur la recommandation du citoyen Vincent.

Né en 1760 à Mussy-l'Évêque, ancien huissier, membre de la Commune de Paris, il avait fait partie, avec Defforgues, du Comité secret des massacres de septembre, où il joua un rôle actif. Il siégea au tribunal révolutionnaire, de mars à juillet 1793, tout en gardant son emploi au Ministère. Arrêté en même temps que les Hébertistes, il était réservé à une autre fournée et fut sauvé par Thermidor. Après le 18 brumaire, il reçut l'ordre de quitter la France, mais il obtint l'autorisation d'y demeurer sous la surveillance de la police, et mourut bientôt.

(4) Né à Limoges en 1766, vicaire à Limoges, puis à Paris (Saint-Eustache), Audoin fut successivement membre de la Commune de Paris en 1792, Commissaire des guerres en Vendée, secrétaire général

Citons en outre le fameux Vincent (1) qui, en qualité de secrétaire général du Ministre de la guerre, était chargé, à partir du 27 juillet, de tenir un registre des ordres donnés par le Ministre, afin que le Comité de Salut public puisse constater et surveiller les opérations des bureaux dont la lenteur avait soulevé des plaintes violentes.

Ce Vincent, dont Bouchotte fit son *alter ego*, était un sans-culotte exalté. Violent, emporté, peu travailleur, arrogant, il fut, comme l'a dit Camille Desmoulins, le « Pitt de Georges Bouchotte », et s'abandonna à ses passions haineuses au point de convier le club des Cordeliers à massacrer les aristocrates dans leur domicile, après avoir planté devant leur porte un drapeau noir. Il est permis de penser que la présence d'un tel énergumène à ce poste important exerça une influence considérable sur Bouchotte.

2° *Les commissaires ou agents du Conseil exécutif.* — Pour user de son autorité avec discernement et pour être exactement renseigné sur les points particuliers qu'il lui

---

du ministère de la guerre avec Pache, dont il avait épousé la fille. Bouchotte le garda comme adjoint. Sous le Consulat, l'ancien vicaire devient historiographe du ministère de la guerre, et composa une *Histoire de l'administration militaire*, qui n'est qu'une compilation informe.

(1) Né en 1767, Vincent, fils d'un concierge de prison, était clerc de procureur : l'appui du club des Cordeliers et des vrais Montagnards le fit employer au ministère de la guerre ; il s'occupa activement de la formation de l'armée révolutionnaire et disposa d'une certaine autorité à la Commune de Paris où il se fit le répondant et le protecteur de Bouchotte. D'après Thiers, son fanatisme était mêlé de quelque aliénation mentale, et l'on prétend qu'il avait, pour la viande crue, une passion étrange et certainement morbide. Il fut exécuté le 24 mars 1794. Lorsqu'il entendit sa condamnation, il fut pris de convulsions qui ne cessèrent pas jusqu'à l'échafaud.

importait de connaître, le Ministre de la guerre était autorisé à envoyer sur les théâtres d'opérations, avec des missions variables, des agents ou *commissaires du Conseil exécutif*. Bouchotte usa surtout de cette permission pour faire surveiller la conduite et l'attitude politiques des officiers : les avis de ces agents décidèrent souvent du sort des généraux. Les Rousin, Celliez, Varin, Defrenne, etc., ont acquis un certain renom dans les missions de ce genre dont ils furent chargés à l'armée du Nord, et leur zèle a été apprécié sévèrement. Levasseur lui-même, dont on ne saurait suspecter l'ardeur révolutionnaire, s'exprime ainsi à leur sujet (1) : « La plupart de ces agents étaient des hommes à têtes exaltées, animés de passions haineuses, ne voyant partout que complots, que conspirations. Ils auraient voulu user de mon nom et de mon autorité pour satisfaire leur vengeance particulière, ou pour se faire un mérite de leur zèle outré. »

Les abus d'autorité ou le zèle maladroit de ces agents ayant gêné parfois l'action des Représentants du peuple, la Convention les supprima, le 23 août, par un décret ainsi conçu : « La Convention nationale décrète que tous les commissaires et agents envoyés par le Conseil exécutif dans les départements et dans les armées sont rappelés, et que leurs fonctions cesseront à compter du jour de la notification qui leur sera faite sans délai du présent décret, sauf au Comité de Salut public à envoyer partout où il le trouvera utile à la chose publique, tels commissaires ou agents qu'il jugera à propos. »

Ce décret, qui dépossédait les Ministres au profit du Comité de Salut public, enlevait à Bouchotte tout moyen d'information directe. Mais, lorsque ce Comité, ému par « les trahisons sans cesse renaissantes des offi-

(1) Levasseur, *Mémoires sur la Révolution*, tome II, page 32.

ciers des armées (1) » lui recommanda d'exercer sur ceux-ci une surveillance active, le Ministre de la guerre ne manqua pas de réclamer (2) l'annulation du décret ci-dessus. Ce fut seulement le 11 septembre qu'il obtint gain de cause. Par décret de ce jour (3), les Ministres étaient autorisés à envoyer des agents aux armées et dans l'intérieur de la République, sous la surveillance du Comité de Salut public, auquel on devait rendre compte, tous les huit jours, du nombre de ces agents et de l'objet de leur mission.

Les Représentants du peuple en mission. — L'utilité militaire de l'institution des Représentants du peuple, au cours de la période révolutionnaire, a déjà été mise en lumière par M. le colonel Coutanceau (4). Cet auteur a reconnu que, dans les conditions générales de l'état politique et militaire de la France à cette époque, les députés ayant une délégation permanente du pouvoir central, pouvaient seuls remédier, avec la rapidité nécessaire, aux imperfections organiques des armées. Il suffira donc de faire connaître ici le mécanisme de cette institution. Pour cela, on examinera séparément les deux genres de missions qui furent confiées aux conventionnels, savoir : 1° les missions dans les départements ; 2° les missions aux armées.

1° *Les missions dans les départements.* — L'organisation départementale en vigueur pendant l'année 1793 résultait de la loi du 22 septembre 1789, qui divisait administrativement le territoire de la France en com-

---

(1) Charavay, tome III, page 44. Le Comité de Salut public à Bouchotte, 26 août.

(2) *Ibid.* Bouchotte au Comité de Salut public.

(3) *Collection des Lois*, page 816.

(4) *Loc. cit.*, préface, page 48.

munes, districts (1) et départements. Dans chacune de ces unités administratives, le soin de délibérer appartenait à des conseils électifs dénommés conseils municipaux, conseils de district ou de département, lesquels élisaient eux-mêmes leurs présidents. L'administration proprement dite était confiée à un certain nombre de citoyens choisis à l'élection dans ces conseils ; la réunion de ces élus constituait le *directoire* dans les départements et districts, la *municipalité* dans les communes. Le chef de ces directoires ou de ces municipalités était élu, comme tous les autres membres, et portait le titre de *procureur général syndic du département*, de *procureur syndic du district* ou de *procureur de la commune*.

Ces diverses assemblées qui recevaient les lois, avec l'obligation de les faire appliquer, considéraient généralement que leur principal devoir était de prendre les intérêts de leurs commettants, alors que le pouvoir central ne disposait d'aucun moyen, soit pour forcer l'obéissance des subdivisions territoriales récalcitrantes, soit simplement pour surveiller et régler l'exécution des décrets ou des lois. Ce vice organique avait beaucoup favorisé le développement du fédéralisme à un moment où la conscience nationale s'éveillait à peine. C'est pourquoi la Convention institua des *Commissaires* de la Convention auxquels succédèrent *les Représentants du peuple en mission dans les départements*. Choisis parmi les membres de la haute assemblée pour que leur autorité fût plus grande, ces Représentants furent munis d'un pouvoir presque absolu et limité seulement, dans l'application, par la conscience de ces délégués ou par

(1) Le district était constitué par la réunion d'un certain nombre de communes. Généralement, cette circonscription tenait le milieu entre le canton et l'arrondissement actuels.

le sentiment de leur responsabilité morale vis-à-vis de la Convention. Celle-ci avait décrété, en effet : 1° le 17 juillet 1793, que les arrêtés des Représentants du peuple en mission étaient des lois provisoires ; 2° le 16 août 1793, que les administrateurs qui suspendraient l'exécution de ces arrêtés seraient punis de dix années de fer..... Grâce à la puissance de ces moyens d'action, les Représentants réussirent à briser toutes les résistances des administrations et à jouer efficacement le rôle d'un préfet actuel ou d'un intendant de l'ancien régime, alors que les exigences de l'État pouvaient cependant paraître excessives aux populations.

2° *Missions aux armées.* — Imitant en cela l'exemple de la Législative et de la Constituante, la Convention envoya également un grand nombre de délégués en mission aux armées dans un but qu'il est intéressant de connaître. Si l'on compare, en effet, les différents systèmes d'organisation qui ont précédé ou suivi celui de la Révolution, on constate que les divers régimes politiques n'ont jamais introduit dans la machine militaire un rouage identique ou simplement analogue à celui-ci. Logiquement, d'ailleurs, on ne peut concevoir son utilité dans les institutions normales d'un État qui ne serait pas aux prises avec les difficultés d'une guerre à la fois civile et étrangère, et dans lequel la conscience nationale serait développée à un degré suffisant pour que le sentiment patriotique l'emportât sur tous les autres. C'est précisément parce que ces conditions étaient imparfaitement remplies que l'ingérence dans les questions militaires techniques d'un délégué direct de l'autorité centrale, armé de pouvoirs redoutables et redoutés, parut non seulement utile, mais encore indispensable.

Le plan de travail de surveillance et de correspondance qui fut proposé par le Comité de Salut public aux

Représentants du peuple près les armées de la République, et imprimé par ordre de la Convention nationale le 7 mai 1793, fait ressortir très nettement la raison d'être de ces missions (1). Aux termes de cette instruction, les Représentants délégués aux armées peuvent ou doivent nommer aux emplois vacants, de concert avec les généraux, exercer la surveillance la plus active sur les opérations des agents du pouvoir exécutif, de tous les fournisseurs et entrepreneurs des armées, sur la conduite des généraux, officiers et soldats, sur l'état de défense et d'approvisionnement de toutes les places fortes, côtes, armées et flottes de leur division. Ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'armement, l'équipement et l'incorporation des volontaires et recrues dans les cadres existants ; ils ont le droit de requérir les gardes nationaux pour renforcer les armées ; ils peuvent également prendre toutes les mesures pour découvrir, faire arrêter les généraux, et traduire au tribunal révolutionnaire tout militaire, agent civil et autres citoyens qui auraient aidé, favorisé ou conseillé un complot contre la liberté ou la sûreté de la République ou qui auraient machiné la désorganisation des armées et des flottes. Ils sont enfin chargés de faire distribuer aux troupes les bulletins, adresses, proclamations et instructions de la Convention qui seront adressés aux armées par son comité de correspondance ; ils doivent employer tous les moyens d'instruction qui sont en leur pouvoir pour y maintenir l'esprit républicain. Enfin, les Représentants du peuple envoyés près les armées sont investis de pouvoirs illimités pour l'exercice des fonctions qui leur sont

(1) M. le colonel Coutanceau a résumé cette instruction dans son ouvrage sur la *Campagne de 1794*, *loc. cit.*, préface, page 50. D'autre part, M. Aulard l'a publiée *in extenso* dans son *Recueil*, tome IV page 25.

ainsi déléguées. Par arrêté du 4 août, le Comité de Salut public a même décidé qu'ils correspondront avec lui, tous les deux jours, par courrier extraordinaire et qu'une ligne télégraphique du système Chappe sera établie à cet effet entre Paris et Lille.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces délégués de la Convention échappaient à tout contrôle dans l'exercice de ces pouvoirs si étendus « car, au retour de leur mission, déclare Levasseur (1), ils rendaient compte de leur conduite à la Convention, aux *Comités de gouvernement* (Comité de Salut public et de Sûreté générale) et surtout au club des Jacobins, dont l'examen était cent fois plus minutieux et plus sévère que celui des autorités légales. Des exécutions ou des actes iniques eussent infailliblement, ajoute-t-il, entraîné la radiation de la liste des Jacobins, et par suite la guillotine ».

Quoi qu'il en soit de l'efficacité de ce contrôle plus ou moins réel, il est certain que les Représentants du peuple avaient le pouvoir de servir très heureusement les intérêts de l'État, ou de faire beaucoup de tort à la chose publique. La suite de cette étude montrera comment les conventionnels venus à l'armée du Nord et des Ardennes usèrent de leur autorité : cependant la doctrine la plus généralement admise jusqu'à nos jours est tellement défavorable à l'institution de ces missions que nous croyons devoir reproduire ici ce plaidoyer de Levasseur dont il convient de tenir compte avant de se faire une opinion définitive sur cette question toujours passionnante :

« Si la présence des commissaires (2) était partout nécessaire, si elle vivifiait tout, imprimait à tout le mouvement révolutionnaire, elle était surtout indispensable

(1) *Mémoires*, tome II, page 151.
(2) *Ibid.*

aux armées. Je l'ai déjà dit, et j'aurai occasion de revenir sur ce point, la plupart des chefs étaient, sinon enclins à trahir la République, du moins peu disposés à faire de grands sacrifices pour cette forme de gouvernement. Bien peu de généraux étaient sortis des rangs du peuple, et il n'était pas douteux qu'un certain nombre d'entre eux regrettât la monarchie constitutionnelle sous laquelle ils semblaient destinés à parvenir aux plus hauts emplois. Peut-être n'aurait-on pas toujours le temps d'arrêter des desseins perfides ou de prévenir de coupables négligences. La présence sur les lieux d'hommes dévoués, forts de toute la force de la Convention même, pourvoyait à tout. Le soupçon était une cause de destitution ; la moindre velléité criminelle un arrêt de mort : ainsi la trahison était contenue ou réprimée, la vengeance suivait de près le crime. En même temps les commissaires, qui avaient vécu au milieu des états-majors, pouvaient y découvrir les capacités encore inconnues et, dans la disette de chefs qui se faisait sentir, faire sortir des rangs les plus minimes de l'armée des généraux dévoués à la République, unique cause de leur élévation, unique base de leur fortune. Il me semble que cet espoir n'a pas été déçu. Il suffirait, pour le prouver, de citer des noms tels que ceux de Hoche, Moreau, Kléber, Jourdan, Masséna, Brune, Macdonald et même Bonaparte, qui tous ont dû leur fortune à des Représentants en mission.....

« On a cru nous flétrir de l'épithète de proconsuls!..... Oui, dans nos missions, nous avions, comme ces chefs romains, une puissance sans bornes ; mais, comme eux aussi, nous avions le courage et l'amour de la patrie. Ont-ils donc été bien fréquents, pendant trois années, les abus du proconsulat? On citera les noms des Lebon et des Carrier, de ces hommes qui auraient pu déshonorer par leurs excès la plus noble des causes, si des crimes individuels pouvaient retomber sur d'autres que sur ceux qui les ont commis.....

« Oui, la nomination de commissaires investis de pouvoirs illimités était un acte tyrannique ; oui, ce mode de gouvernement ouvrait une large porte à l'arbitraire, mais c'était le seul moyen de sauver la France. »

Par décret du 19 juillet, la Convention avait décidé que le nombre de ces délégués serait seulement de quatre pour le théâtre du Nord et de trois pour celui des Ardennes, mais en réalité elle les multiplia beaucoup. La liste ci-dessous contient, avec leurs noms, l'indication des missions confiées aux Représentants à l'armée du Nord et des Ardennes dans la période d'août à octobre 1793 :

1° Carnot, Delbrel, Levasseur et Letourneur, en exécution du décret du 19 juillet ;

2° Élie Lacoste et Peyssard, par décret du 25 juillet, dans le but de se concerter avec le général en chef de l'armée du Nord au sujet des 10,000 hommes de réquisition à lever dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-Inférieure, l'Oise, l'Aisne et les Ardennes ;

3° Billaud-Varennes et Niou, envoyés par décret du 29 juillet dans le Nord et les Ardennes, pour y faire une enquête sur un complot tramé contre la République dans ces deux départements ;

4° Prieur de la Marne, chargé le 1er août d'aller conférer avec les généraux sur toutes les mesures nécessaires dans les circonstances actuelles ;

5° Duquesnoy et Lebas, qui reçoivent le 2 août la mission de se rendre à l'armée du Nord pour correspondre avec le Comité de Salut public et prendre les mesures qu'exige l'intérêt de la République ;

6° Collombel, Bentabole, Deville et Châles, affectés le 1er août à l'armée du Nord en remplacement des commissaires de la Convention supprimés par le décret du 19 juillet ;

7° Massieu, Calès et Perrin, attachés à l'armée des Ardennes ;

8° Deschamps et Bécard, auxquels un arrêté du Comité de Salut public, en date du 15 août, prescrivait de se rendre sur-le-champ à l'armée du Nord pour s'y procurer des renseignements sur l'état des places, de l'armée et des ennemis.

Si l'on considère que, jusqu'à la fin d'août, le conseil exécutif provisoire, le Ministre de la guerre et même les commis étaient aussi représentés dans la région du Nord « par une nuée de commissaires de tous les noms, de toutes les formes et de toutes les couleurs (1) » on concevra aisément que les opérations durent être fortement influencées par la tutelle que cette organisation faisait peser sur le commandement.

Les sociétés populaires. — Les sociétés populaires ou jacobines (2) « ce sont les anciens amis de la Constitution, jadis bourgeois, devenus vers la fin de 1793 démocrates, montagnards, sectateurs ardents des idées d'égalité et d'unité..... Fondées dans une vue d'instruction populaire pour des colloques plutôt que pour des actes, issues spontanément de la situation de la France et du caractère des Français, les circonstances les amenèrent à agir politiquement, à se mêler directement de l'administration ». Leur existence légale fut consacrée par le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). Les Représentants en mission s'appuyèrent sur elles pour « soutenir l'esprit public » et empêcher les défaillances principalement dans les places assiégées ou menacées d'investissement : parfois aussi, ces sociétés prêtèrent l'oreille à de basses calomnies et se laissèrent aller à faire quelques dénonciations contre les individus. En fait, ce fut par elles que les Représentants du peuple

(1) Delbrel au Comité de Salut public, 25 juillet. (A. H. G.)
(2) Aulard, *Histoire de la Révolution française*, page 349.

exercèrent leur action sur les communes ou sections de communes.

Les comités révolutionnaires. — En principe, il devait y avoir, dès le mois de mars 1793, dans chaque commune, un comité révolutionnaire comprenant douze membres (ni ex-nobles, ni ecclésiastiques), élus par leurs concitoyens et pris en dehors de la municipalité. Ces comités étaient chargés de recevoir les déclarations des étrangers et surtout de s'assurer du civisme des étrangers nés dans les pays avec lesquels la République était en guerre. On les appela comités de surveillance ; ceux de Paris s'intitulèrent eux-mêmes comités révolutionnaires. Au cours de la période qui nous intéresse, leur organisation et leur action évoluèrent ainsi que le dépeint M. Aulard (1) :

« D'avril à septembre 1793, cette institution se transforma. Certains comités, surtout à Paris, s'attribuèrent des pouvoirs généraux de surveillance policière, non seulement sur les étrangers, mais sur tous les citoyens. Il se forma aussi, et spontanément, dans les villes ou dans les départements, des comités dits de salut public, dont les uns fonctionnèrent à côté des comités de surveillance, dont les autres s'y substituèrent ou les englobèrent. Divers décrets et arrêtés supprimèrent, maintinrent ou rétablirent ces comités. Ceux qui subsistèrent reçurent, par décret du 5 septembre 1793, une indemnité quotidienne pour chacun de leurs membres. Enfin, la loi du 17 septembre 1793, consacrant l'existence de tous ceux de ces comités qui existaient à cette date, édicta que « les comités de surveillance établis « d'après le décret du 21 mars dernier, ou ceux qui leur « ont été substitués, soit par les arrêtés des Représentants

(1) *Histoire politique de la Révolution française*, page 349.

« du peuple envoyés près les armées et dans les départe-
« ments, soit en vertu des décrets particuliers de la Con-
« vention nationale, sont chargés de dresser, chacun dans
« son arrondissement, la liste des gens suspects, de
« décerner contre eux les mandats et de faire apposer les
« scellés sur leurs papiers. » La force armée était mise à la disposition de ces comités qu'on appela dès lors, en général, « comités révolutionnaires ».

« Si l'on veut comprendre quels immenses pouvoirs leur étaient conférés et combien peu de citoyens pouvaient se flatter d'échapper à leur surveillance, il faut lire l'art. 2 de cette loi du 17 septembre : « Sont réputés
« gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite,
« soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs
« écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du
« fédéralisme et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne
« pourront pas justifier, de la manière prescrite par le
« décret du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister,
« et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui
« il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonc-
« tionnaires publics suspendus ou destitués de leurs
« fonctions par la Convention nationale ou par ses com-
« missaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont
« été ou qui doivent être destitués en vertu du décret du
« 14 août dernier ; 5° ceux des ci-devant nobles,
« ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou
« filles, frères ou sœurs et agents d'émigrés, qui n'ont
« pas constamment manifesté leur attachement à la
« Révolution ; 6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle
« du 1er juillet 1789 à la publication du décret du
« 30 mars-8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en
« France dans le délai fixé par ce décret ou précédem-
« ment. »

Ce pouvoir ainsi délégué à un organe communal était sans contredit une arme terrible, puisqu'on pouvait l'employer à l'assouvissement de haines locales ou indi-

viduelles, et commettre ainsi les pires abus d'autorité. Aussi M. Aulard (1) a-t-il porté sur l'œuvre de ces comités le jugement suivant :

« Si l'insurrection vendéenne et l'invasion étrangère ne purent se rejoindre, si la sédition royaliste ne put se propager de manière à donner la main aux armées autrichiennes, anglaises et espagnoles, c'est en partie aux comités révolutionnaires qu'on le doit. Mais ce résultat ne fut pas acquis sans injustice et sans tyrannie et, dans le filet jeté sur la France, il n'y eut pas que de mauvais Français qui se trouvèrent pris. »

Conclusion. — En résumé, on peut dire que, au sein du gouvernement révolutionnaire, tous les pouvoirs appartiennent à la Convention qui délègue l'exercice du pouvoir exécutif au Comité de Salut public, le conseil exécutif provisoire n'étant plus qu'un organe d'exécution sans initiative et sans influence. Les rouages administratifs réguliers sont dominés, actionnés, on pourrait dire annihilés par une organisation latérale, de circonstance, qui a pour objet de vaincre toutes les résistances politiques. C'est ainsi que, dans les départements, les Représentants en mission répriment les tendances fédéralistes et contribuent puissamment au développement du sentiment national en s'appuyant sur les sociétés jacobines ou sur les comités révolutionnaires. Aux armées, ils s'efforcent de faire prédominer l'esprit républicain, d'écarter de la hiérarchie les officiers suspects, de déjouer toute trahison, de prévenir les défections et de contraindre le commandement à l'action efficace.

Jusqu'au mois de juillet, ce mécanisme n'a pas donné son rendement maximum à cause de la politique appliquée par Danton. Mais, à ce moment, l'œuvre toute

(1) *Loc. cit.*, page 332.

entière de la Révolution est menacée. Mayence et Valenciennes ont capitulé ; le sol français est envahi aux Pyrénées, en Alsace et dans le Nord ; la ville de Lyon s'est révoltée ; Toulon est sur le point de se rendre aux Anglais ; les insurrections fédéraliste et vendéenne ne sont pas encore maîtrisées et le spectre de la famine affole la population parisienne que les agents de l'étranger et de l'aristocratie s'efforcent d'égarer plus encore.

Le Gouvernement se trouvait donc aux prises avec de telles difficultés que, en mettant la Terreur à l'ordre du jour, la Convention a pu croire réellement qu'elle prenait ainsi une mesure indispensable au salut de la patrie.

TITRE II

LES OPÉRATIONS PROPREMENT DITES

CHAPITRE IV.

Genèse du plan d'opérations, précédée d'un aperçu sur la situation stratégique et diplomatique.

Disposition des troupes alliées. — Disposition des troupes françaises. — Situation diplomatique à la fin de juillet 1793. — Le plan d'opérations des alliés. — Le plan français.

Disposition des troupes alliées. — La répartition des forces des coalisés à la fin de juillet 1793, sur le théâtre d'opérations du Nord et des Ardennes, résultait du plan que ceux-ci avaient adopté au congrès d'Anvers (1) (7 et 8 avril 1793). Il avait été décidé que l'on se bornerait, au cours de cette année, à conquérir les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoy, Maubeuge, Dunkerque et Lille. Cela fait, on posséderait une base solide qui permettrait, dans une campagne ultérieure, de marcher sur Paris sans s'exposer à subir une mésaventure analogue à celle qui avait été si funeste à Brunswick en 1792. Mais depuis le mois d'avril, les alliés n'avaient pu s'emparer que de Condé et de Valenciennes. Leur armée se trouvait naturellement disposée autour de cette dernière ville et les détachements de Knobelsdorf, du prince d'Orange et de Latour, dispersés, il est vrai, sur un

---

(1) Voir au sujet de ces conférences d'Anvers le tome III de M. Sorel, *loc. cit.*, page 366, et le tome X des *Guerres de la Révolution*, de M. Chuquet.

front trop étendu, la couvraient contre toutes les tentatives que l'on croyait avoir à redouter des troupes françaises, cependant émiettées le long de la frontière et incapables de prendre l'offensive.

En ces quatre mois d'activité relative, les succès de nos ennemis étaient donc médiocres; d'autre part, la coalition avait déjà commis quelques fautes graves qu'il convient de relever. En effet, la garnison de Condé avait bien été faite prisonnière de guerre, mais celles de Valenciennes et de Mayence étaient laissées libres, sous la réserve qu'elles ne porteraient plus les armes contre les alliés. Il s'en suit que la Convention pouvait employer ces troupes pour la répression des mouvements contre-révolutionnaires, comme ceux de la Vendée et de Lyon. C'était là une erreur que Mallet du Pan a sévèrement critiquée dans ses Mémoires (1).

« L'inconvénient du plan temporisateur, écrit-il, était de laisser se former et s'aguerrir les rassemblements ennemis; l'avantage était de laisser à l'intérieur du royaume une espèce de repos très propre au développement des factions et à la fermentation des divers partis, mais puisque ce plan avait pour avantage de favoriser le développement des troubles intérieurs, encore fallait-il se saisir de tout cet avantage. Or, qu'a-t-on fait pour seconder le mouvement départemental du Calvados et de la Gironde, anéanti presque aussitôt que créé; le mouvement de la Vendée, qui est demeurée si longtemps abandonnée à tous les hasards d'une guerre sans appui; la révolte de la ville de Lyon et celle de Marseille, qui pouvaient avoir une si grande influence pour la contre-révolution? Quelques personnes assurent que 30,000 hommes, qui auraient passé les Alpes, auraient pu parvenir jusqu'à Genève, dont ils se seraient

(1) *Mémoires* de Mallet du Pan, tome I, page 409.

assurés, et de là pénétrer jusqu'à Lyon. Je ne puis avoir à cet égard une opinion, mais ce que je sais, c'est qu'après avoir employé une armée et un temps considérable à reprendre Mayence, que la plus simple prévoyance pouvait garantir, il y avait peu de profit à délivrer l'armée qui s'y trouvait enfermée pour fournir à la Convention le moyen de détruire la Vendée. Je sais de même, qu'en prenant Valenciennes, on n'a pas seulement calculé que donner la liberté à la garnison qui s'y trouvait, c'était donner à la Convention un moyen terrible d'étouffer la résistance si intéressante de Lyon ; avec un peu de réflexion, on aurait vu cependant que c'était mal calculer ses avantages que de se débarrasser ainsi en apparence de deux armées, en les renvoyant contre ses meilleurs et ses plus sûrs alliés ; qu'on soit bien sûr que la soumission de Lyon, celle du Calvados, de Marseille et de Bordeaux, ont été des événements plus désastreux pour les puissances, dans le cours de cette année, que ne l'eût été la perte de Valenciennes, de Mayence et de toute la Belgique..... »

En outre, Cobourg avait pris possession de Condé et de Valenciennes au nom de l'Empereur, son maître; l'aigle impériale avait été arborée sur les édifices publics et une junte composée de sujets autrichiens était installée dans ces deux villes. En donnant ainsi satisfaction à ses appétits, l'Autriche excitait ceux des autres chancelleries et se rendait suspecte à ses alliés ; elle introduisait de la sorte, dans le concert des puissances, des germes de discussions intéressées qui ne manqueraient pas d'en troubler l'harmonie. Enfin, chose plus grave encore, on avouait à la face de l'Europe que le but réellement poursuivi par la coalition était le démembrement de la France et non le renversement du gouvernement révolutionnaire. Grâce à cet aveu, la Convention disposerait désormais d'un levier assez puissant pour opérer avec succès une levée en masse, puisqu'elle se trouvait

ainsi investie de la noble mission de libérer le territoire. Par ce manque de sens politique, les coalisés identifiaient la Révolution et la France ; par conséquent, tous ceux qui ne répondaient pas à l'appel des pouvoirs publics devaient être considérés comme de mauvais patriotes, les contre-révolutionnaires et les étrangers comme des ennemis de l'État. Quant aux émigrés, ils n'étaient plus dès lors des Français révoltés contre un régime politique, mais des fils dénaturés qui coopéraient les armes à la main au morcellement de leur mère patrie (1).

Disposition des troupes françaises. — Des situations détaillées qui ont été publiées au chapitre Ier, il ressort que sur 177,000 hommes présents à l'armée du Nord et des Ardennes, 80,000 environ forment les garnisons des différentes places de la frontière entre Longwy et Dunkerque; 57,000 sont répartis dans des camps établis à proximité des susdites places qui leur fournissent des approvisionnements et leur prêteraient, en cas de besoin, l'appui de leurs canons et l'abri de leurs remparts. Seuls les 40,000 hommes qui occupent le « camp de César » constituent une masse indépendante de la fortification permanente et assez forte pour tenir la campagne.

---

(1) Il est vrai que le comte de Provence protesta contre la conduite de l'Autriche, lors des capitulations de Condé et de Valenciennes, mais ce fut tout à fait vainement.

« Je vous dirai en passant, écrivait Mercy, que les braves émigrés que nous supportons si patiemment à Bruxelles et ailleurs, annoncent hautement leur désaveu et, en cas de besoin, leur formidable opposition à toute conquête que nous pourrions faire sur le territoire français, qu'ils prennent sous leur protection immédiate. » Comme l'un d'eux se plaignait de l'affaire de Valenciennes, Mercy lui répondit : « Vous croyez donc que nous faisons la guerre pour vos beaux yeux ? Vous en verrez bien d'autres. » Sorel. *L'Europe et la Révolution française*, tome III, page 468. On trouvera un peu plus loin d'autres renseignements sur l'attitude des émigrés.

Le système des places fortes construites sur cette frontière — on en comptait 29 sur le front compris entre la Meuse et la mer — a donc fixé sur le sol l'emplacemént des trois quarts de l'effectif total — 137,000 hommes sur 177,000. — Un tel dispositif, qui a pour effet de paralyser l'armée en la dispersant à l'extrême et en la figeant pour ainsi dire dans un moule rigide, est absolument condamné par les théories actuelles et par l'expérience des guerres modernes. Il semble que son adoption, en 1793, doive être imputée principalement à la doctrine des ingénieurs militaires qui attribuaient alors à la fortification permanente une prépondérance excessive dans le domaine de l'art de la guerre. Cette opinion a d'ailleurs été exprimée très franchement par Grimoard dans les observations qu'il rédigea au sujet d'un mémoire fait en 1778 par M. de La Fitte Clavé, alors capitaine du génie employé à Cambrai (1).

« Il avait le défaut, commun à beaucoup d'ingénieurs, écrit-il, d'ajouter trop d'importance et de confiance aux places de guerre et de vouloir trop les multiplier, ainsi que les lignes ou retranchements permanents, et *de couvrir la terre entière de bastions et de redans*, quoique l'expérience et les vrais principes démontrent que les places les mieux fortifiées en apparence sont souvent celles qui opposent le moins de résistance, et que les fortifications appelées *passagères* ou *de campagne* et faites uniquement pour le besoin pressant, quand il s'agit de mettre à couvert une armée ou un poste quelconque, sont communément plus utiles que cette multitude de places qui épuisent en frais de constructions, de réparations, en approvisionnements et en garnisons, et qu'une longue paix ou la perte d'une bataille rend super-

(1) *Tableau de la guerre de la Révolution française*, tome Ier. Grimoard.

flues ou fait tomber. Si M. de La Fitte avait mieux connu la guerre de campagne, c'est-à-dire l'aptitude et la propriété d'une armée même peu nombreuse, mais bien commandée, pour la défense d'une frontière, et ce qu'elle peut ajouter aux forces naturelles d'un petit nombre de bonnes forteresses bien emplacées, son mémoire eût été encore meilleur et beaucoup plus militaire (1). »

On aurait pu cependant remédier aux inconvénients de cette dispersion des forces, provoquée par le souci de conserver toutes ces places, en appliquant une méthode de guerre facile à concevoir.

En effet, l'ennemi ayant mis le siège devant une des villes qui barraient la voie d'invasion, il était possible au général en chef français de constituer une « masse agissante » en profitant de la durée du siège pour réunir en un point convenablement choisi les « troupes disponibles » prélevées sur les garnisons voisines, et de tenter, avec la susdite masse, une manœuvre relativement aisée, puisqu'elle serait dirigée contre un adversaire momentanément immobilisé.

Mais, en 1793, la notion de la concentration des efforts en vue de frapper un coup décisif n'avait pas encore pénétré les esprits : on s'en tenait alors à cette doctrine vague des « grands développements », qui, à vouloir trop embrasser, n'étreignait rien. Chacun des chefs qui gardaient un secteur de la frontière était persuadé, à juste titre d'ailleurs, que, en cas d'attaque, il devrait

---

(1) Dans sa préface à la *Campagne de 1794*, page 57, M. le colonel Coutanceau a montré la part que prit à la préparation des plans de campagne le comité militaire, composé d'ingénieurs militaires, tels que d'Arcon et Laffite-Clavé, sans compter l'influence de Carnot, qui était lui aussi un officier du génie. En outre dans son *Étude du plan de 1794* (*Revue d'Histoire*, n° de mars 1905, page 635), il a également constaté que ce plan était avant tout une conception d'ingénieurs militaires.

céder le terrain à cause de son infériorité numérique, et tous protestaient avec la plus grande énergie dès qu'il était question de leur retirer une partie de leurs troupes pour les transporter ailleurs.

En poussant jusqu'à l'extrême cette conception par trop simpliste, on eût été obligé, pour tranquilliser les esprits, d'entretenir sur chaque point de la frontière une force au moins égale à celle que l'ennemi pouvait lui-même y amener. L'impossibilité matérielle de réaliser jamais un tel système rend évidente l'erreur fondamentale sur laquelle il repose. Cependant, cette notion subsistera assez longtemps pour paralyser toutes les opérations dont on va suivre le développement. L'exécution des décrets de la Convention ou des arrêtés du Comité de Salut public qui ordonnaient des renforcements par prélèvement sur une place ou sur une armée voisine sera toujours retardée, sinon empêchée par la résistance des administrations civiles ou des généraux, soutenus le plus souvent par les Représentants du peuple, qui, parfois, prêtaient trop facilement l'oreille aux doléances locales. C'est pourquoi il arrivera que le commandant de l'armée du Nord et des Ardennes livrera la bataille d'Hondtschoote avec 43,000 hommes à peine, alors que l'effectif des troupes placées sous ses ordres s'élevait à 200,000 environ.

Situation diplomatique à la fin de juillet 1793. — D'après le premier projet de conquêtes plus ou moins avoué par les diplomaties des puissances coalisées, l'Autriche devait échanger les Pays-Bas contre la Bavière; la Prusse s'agrandirait en Pologne suivant un traité de partage à intervenir entre elle et la Russie, tandis que l'Angleterre jetterait son dévolu sur Dunkerque. Mais, dès le mois de juillet 1793, la prophétie sévère de Dumouriez commence à se réaliser: « Il vous arrivera, avait dit ce général à un Autrichien, ce qui

échoit aux voleurs de grand chemin, qui, après avoir pillé un cocher, se brouillent et s'entr'égorgent lorsqu'il s'agit de partager le butin. » En effet, l'accord est alors loin d'être parfait entre nos ennemis communs, qui, respectivement, ne songent qu'à leurs intérêts particuliers et craignent que l'un d'entre eux ne recueille à peu près tout le bénéfice de leurs efforts collectifs. L'Angleterre considère que l'échange des Pays-Bas contre la Bavière augmenterait par trop la puissance des Autrichiens, qui deviendraient ainsi dangereux pour l'Italie et pour la Prusse. Au lieu de faciliter ce troc (1), il vaudrait mieux, à ses yeux, pousser l'Empereur à garder les Pays-Bas, parce qu'ils sont séparés de l'Autriche : on les protégerait d'ailleurs contre la France par une solide barrière de places fortes, analogue à celle que Joseph II avait eu le tort de détruire en 1782 (2). La Grande-Bretagne désire avant tout faire la conquête de Dunkerque le plus tôt possible; car, si l'on en croit les rapports de nos agents et les publications parues à cette époque, les embarras économiques de cette puissance sont considérables, et voici pourquoi :

Les négociants anglais, convaincus que le gouvernement n'avait aucune intention de prendre part à une guerre continentale, qui devait accroître les besoins de

---

(1) Voir la *Correspondance* d'Elgin avec Lord Grenville, en mai 1793. Foreign-Office. Volume 21. Bruxelles et Ostende.

(2) *Histoire de Menin*, par le docteur Renclery-Barth, archiviste de la ville. (Bruges, Edw. Gaillard, 1881.) Tome III, page 30. « L'empereur Joseph II, profitant du moment où les Provinces-Unies se trouvaient engagées dans une guerre maritime contre l'Angleterre, ordonna, par décret du 16 avril 1782, de démanteler toutes les places fortes des Pays-Bas en commençant par les villes-barrières; celles-ci étaient en ce moment encore occupées par les garnisons hollandaises qui, peu disposées jusque-là à abandonner ces places, se retirèrent alors sans opposer de résistance. »

l'Europe et, par suite, donner un nouvel essor au commerce de la Grande-Bretagne, n'avaient pas hésité, l'année précédente, à perfectionner leur outillage pour augmenter la production de leurs manufactures. Les frais généraux de leurs entreprises s'étaient donc considérablement élevés et, pour y faire face, jusqu'au moment où se produirait l'activité commerciale dont ils escomptaient les bénéfices, ils avaient jeté sur le marché une grande quantité de papiers (1). Or, la participation de l'Angleterre à la guerre contre la France ayant entraîné l'interdiction de l'exportation des grains ainsi que de la plupart des marchandises, il en était résulté une forte dépréciation des produits manufacturés et une diminution sensible du crédit. De là une crise commerciale terrible qui avait entraîné des faillites nombreuses s'élevant à 20 millions de livres sterling; d'autre part, 50,000 ouvriers étaient sans travail, et le cours du papier-monnaie continuait à baisser.

Pour toutes ces raisons, le parti de l'opposition devenait de plus en plus fort (2) et le gouvernement avait hâte d'enrayer ses progrès en donnant quelque satisfaction à l'opinion publique. La prise de Dunkerque, au

---

(1) Cet état critique des affaires en Angleterre est exposé clairement dans certaines brochures parues à Londres en 1793 et dont il existe des exemplaires au British Museum. Voici celles que nous avons pu consulter :

1° Comments on the proposed war with France, on the state of parties (by a lover of peace) ;

2° War with France or who pays the reckoning in an appeal to the people of England. Elle porte la devise suivante : Repentance may come to late ;

3° A speech in which the question of a war with France is stated and examined (by a lover of his country) ;

4° Thoughts on the causes of the present failure.

(2) *Archives du Ministère des affaires étrangères*, Paris (Correspondance du 1er mars au 21 septembre 1793, Angleterre).

profit de l'Angleterre, paraissait remplir l'objet désiré, puisque la Grande-Bretagne se dédommagerait ainsi des charges que la guerre lui imposait, tout en prêtant son concours à la coalition « en vue d'assurer la sécurité des Pays-Bas autrichiens, résultat dont dépendait d'ailleurs la tranquillité de l'Europe et le salut de la Hollande, puissance dont les intérêts étaient intimement liés à ceux de la Grande-Bretagne (1). »

Quant à l'Autriche, elle doit, en principe, obtenir des compensations soit en France, soit en Allemagne, soit même au détriment de ces deux pays. Mais, comprenant que l'échange des Pays-Bas contre la Bavière pourrait contrarier l'Angleterre, elle se résigne plus ou moins sincèrement à acquérir seulement les Pays-Bas, à la condition que ceux-ci seront très fortement protégés par une barrière insurmontable : « Votre Cour veut et toute l'Europe a intérêt de vouloir, écrit Mercy à Auckland, le 5 juin 1793 (2), qu'une barrière insurmontable mette la Belgique et l'Allemagne à couvert des incursions françaises : pour que cette barrière soit telle, il faut que l'on puisse la soutenir après l'avoir formée; cela suppose trois choses :

« 1° Étendue territoriale qui ne soit pas une simple lisière ;

« 2° Destruction des moyens d'attaquer de la part de l'ennemi ;

« 3° Possession assez productive pour la puissance qui aura à la défendre et qui, sans cela, ne pourrait suffire à la dépense de tous les genres attachée à ce soin.

« Vous conviendrez, milord, que sans ces trois conditions l'objet sera manqué : une barrière faible sera une

---

(1) Whitehall, 16 avril. *Papiers* du colonel Murray. War-Office, registre 48. British Army on the continent.

(2) Volume 49. Foreign-Office.

source éternelle de guerres; en dix ans elle sera renversée. Ces peu de mots pourraient être la matière d'un très long mémoire, mais le meilleur de tous les mémoires ce sont les profondes lumières de votre ministère et les vôtres propres; rien à coup sûr ne pourra leur échapper sur cette importante matière. »

D'autre part le démembrement de la Pologne excite les convoitises de François II. Celui-ci considère que, même s'il réussissait à échanger la Bavière contre les Pays-Bas, il n'en résulterait pas pour l'Autriche « une égalité à tous égards parfaite d'avantages et d'acquisitions avec la Russie et la Prusse (1). » Aussi prévient-il l'impératrice de Russie qu'il se déterminera à chercher en Pologne, à l'exemple de ces deux cours, les acquisitions qui, de justice et de droit, lui compètent; et que ce parti, faute de mieux, pourrait devenir indispensable. C'est alors sur l'Angleterre qu'il s'appuiera pour faire échec à la Russie et à la Prusse (2).

Cette dernière puissance, qui voulait avant tout agrandir son territoire du côté de la Pologne, avait conclu avec la Russie, dès le mois d'avril 1793, « un traité des limites » qui lui donnait toute la partie de la Pologne comprise dans « le cordon prussien ». Dès lors la Prusse, dont les désirs étaient ainsi satisfaits, n'avait plus coopéré qu'avec mollesse à l'entreprise des coalisés, car elle songeait surtout à entrer en possession des provinces qui lui avaient été concédées et n'avait nul souci de concourir au démembrement de la France pour le compte de l'Autriche (3).

---

(1) Voir *L'Europe et la Révolution française* de M. Sorel (tome II, page 440). On y trouvera un exposé circonstancié de la situation diplomatique en août 1793.

(2) *Ibid.*

(3) Elgin à lord Grenville, 17 mai. Foreign-Office, volume 50. Bruxelles et Ostende.

On alla même jusqu'à dire qu'elle aurait volontiers signé une paix avec la France (1), tout en encourageant l'Autriche à s'engager à fond sur le théâtre du Nord, afin d'avoir les mains plus libres en Pologne. Naturellement les autres puissances coalisées, pour qui les avantages à retirer de la campagne restent encore problématiques, blâment l'attitude de la Prusse (2), et reprochent à celle-ci : 1° de n'avoir pas conduit le siège de Mayence avec une énergie suffisante; 2° d'avoir voulu contrarier les opérations dans le Nord en réclamant à Cobourg un contingent de 8,000 hommes que celui-ci avait promis, dans une circonstance qui sera précisée ultérieurement.

« Les Prussiens, écrit lord Auckland à lord Grenville, ont montré plus d'activité en vue du démembrement de la Pologne que dans la guerre contre la France (3). »

La Hollande compte également retirer un avantage territorial de sa participation à la guerre contre la France. Dès le mois de juillet le Pensionnaire demande la réunion d'un congrès qui fixera les indemnités que chaque puissance recevra à la fin de la guerre. « La Prusse et la Russie, dit-il, ont déjà reçu une part de la Pologne; l'Empereur, le roi de Sardaigne et le roi d'Espagne prendront une partie de la France; l'Angleterre pillera les colonies, et ruinera le commerce de la France, mais la République seule n'aura rien. En conséquence,

---

(1) Lettre adressée à lord Grenville, d'Amsterdam, 16 août. Foreign-Office, volume 50. Holland. William Elliot.

(2) « Un personnage des plus importants, très amalgamé avec la prospérité prussienne, très attaché au Roi, m'a avoué que le moment pour prendre la Pologne n'était pas favorable à cause de l'ombrage que cela donnait aux autres puissances dans un moment où l'union était si nécessaire et que les lacérations arbitraires ne paraissent pas non plus convenir à l'humeur des nations, mais il ajouta que si on ne l'avait pas fait, il y aurait des soulèvements dans la Prusse même. » Kinckel à lord Auckland, 16 avril. Registre 47. Foreign-Office.

(3) Mai 1793. Foreign-Office. Volume 48. Holland. Lord Auckland.

il exprime le vœu que l'Empereur abandonne Lille et Liefhenkouck ainsi que tout le pays qui avait été cédé aux États-Généraux en 1715, et qu'on leur a pris si injustement par la suite (1), sinon la Hollande « refusera les subsides et même tout secours de guerre (2) ».

Les émigrés ne sont pas davantage satisfaits de l'attitude générale des puissances : car ils avaient pensé tout d'abord que la guerre serait faite « tout uniment pour leurs beaux yeux, que tout serait remis sur l'ancien pied et que pas un pouce ne serait enlevé à leur patrie (3) ». C'est pourquoi la prise de Condé au nom de François II les a rendus fort mécontents. « Les émigrés français ne manquent pas, dit un *Bulletin* de Bruxelles (4) du 15 juillet, de faire entrevoir ouvertement leur étonnement, et on peut dire leur mécontentement, de ce que cette ville de Condé a été prise au nom de l'empereur et roi François II et non pas au nom de Louis XVIII, et ils ne présagent pas la meilleure perspective pour eux de cete démarche inattendue de la part de l'Empereur. Le baron de Breteuil fut importuné toute la journée du

---

(1) He should engage the Emperor to give up the forts of Lille and Liefhenkouck and the whole of the country which had been ceded to the states generaux by the treaty of 1715 and afterwards so injustly taken from them. He said that this was nceessary for the safety of the country which trad at present no barrier against Austria and that it was contrary both to the interests of the Maritim Powers, and to their etablished politics, to render the Emperor wholly independaat in the Netherlands. In stating this proposition the Pensionary introduced to much desultory invective again the Austrian Cabinet, and dwelt so much on the perfidy of their conduct in the Conventions of Reichenbach and the Hague..... » Hague, 12 juillet. Lord Spencer à lord Grenville. (Foreign-Office, volume 49. Holland.)

(2) *Bulletin de Bruxelles*, 12 juillet. (Foreign-Office. Volume 49. Holland.)

(3) *Ibid.* 12 mai. Registre 48. (Foreign-Office. Holland.)

(4) *Ibid.*

vendredi de tous les émigrés notoires venus pour lui en marquer leur étonnement, et le baron se rendit chez le Ministre, M. de Metternich et chez M. de Mercy d'Argenteau, mais il ne put recevoir d'autre explication que cette démarche était conforme aux ordres de Sa Majesté l'Empereur et aux désirs des puissances alliées, et on lui assura d'avance que Valenciennes et toutes les places frontières seront également prises sur le nom de ce même souverain. Enfin l'étonnement est devenu plus grand quand ils virent avant-hier partir par ordre du gouvernement le baron de Bartenstein et M. de Limpens, dit le Rosier, pour Condé, le premier comme commissaire général de Sa Majesté l'Empereur dans les pays conquis, et le second comme gouverneur général des finances..... »

La prise de Valenciennes, au nom de François II, accrut encore leur mécontentement et ils refusèrent d'assister à un bal offert par le Ministre autrichien pour célébrer cette nouvelle conquête (1).

Il découle de toutes ces considérations que le but de la guerre avait été curieusement modifié par la diplomatie depuis le moment où les monarques européens avaient laissé croire qu ils embrassaient sincèrement la cause de la Maison de France. Le sort de Marie-Antoinette préoccupe fort peu maintenant les chancelleries, qui usent de tous les artifices pour retirer de l'aventure quelque avantage territorial, et les discussions qu'on vient de lire permettent de pénétrer leurs desseins respectifs. De sorte que le choix du plan de compagne sera

(1) « The Emigrants continue to be very unguarded in their language; and under prétence of mourning for the late infortunate king of France, refused assisting on sunday evening at a Ball given by the Minister in honour of the capture of Valenciennes..... » Elgin à lord Grenville, Bruxelles, 6 août. Foreign-Office. Volume 21. Bruxelles et Ostende.

considérablement influencé par ce conflit des appétits, puisque Cobourg devait tenir compte de tous ces désirs qui se trouvaient plus ou moins en opposition avec les exigences de la situation militaire. C'est là ce qui explique, sans l'excuser cependant, la solution bizarre qu'il adopta pour triompher de la résistance des armées de la Révolution.

Le plan d'opérations des alliés.

D'après un plan qui avait été fixé par Cobourg le 5 mai, la principale armée des coalisés, forte d'environ 50,000 hommes, devait se diriger sur Dunkerque, dès que Condé et Valenciennes auraient capitulé. Cette opération serait conduite avec une telle célérité, grâce au puissant matériel d'artillerie dont on comptait pouvoir disposer, que la ville serait probablement prise vers la fin d'août. Cela fait, on se porterait sur Lille dont le siège pourrait être continué pendant l'hiver.

En lui transmettant ce projet, Cobourg faisait au duc d'York la déclaration suivante : « Votre Altesse Royale voudra bien, en conséquence, recevoir ma parole la plus sacrée que, d'après la certitude où je dois être qu'Elle concourra dans l'époque convenue avec toutes les forces déterminées aux opérations projetées dans le mémoire ci-joint, je me prêterai de la meilleure volonté à l'entreprise sur Dunkerque, soit en y marchant en personne, soit en lui donnant de mon armée les renforts nécessaires (1). »

Mais la tournure prise par les événements, et en particulier la longue résistance de Valenciennes, amenaient le généralissime des troupes coalisées à modifier ses

(1) War-Office, volume 46. British Army on the Continent. Original Correspondence.

prévisions, dès le 1er juillet, tout en respectant cependant l'idée générale qui avait inspiré le plan du 5 mai (1). Il restait convenu que, Valenciennes étant pris, on se contenterait d'observer Lille, pendant que durerait le siège de Dunkerque, mais il était indispensable, avant d'entreprendre ce siège, de franchir l'Escaut pour attaquer l'armée du camp de César et la battre, à moins que celle-ci ne se retirât d'elle-même du côté de Crèvecœur ou de Péronne. Les forces des armées combinées seraient alors réparties comme il suit :

Au siège de Dunkerque	20,000	hommes.
A l'armée d'observation de Menin à Ypres	18,000	—
En observation devant Lille	15,000	—
Devant Orchies et Marchiennes	7,000	—
Dans Condé et Valenciennes, comme garnisons	6,000	—
A l'armée principale, entre Valenciennes et Houdaing	33,000	—
A Bettignies, Charleroi et Namur	13,000	—
A Trèves et Luxembourg	18,000	—
TOTAL	130,000	hommes (2).

« Comme S. A. R. Mgr le duc d'York, écrivait Hohenlohe, a déjà donné à connaître qu'Elle souhaiterait

(1) Ces considérations sont contenues dans les trois documents suivants, dont nous ne donnons ici qu'une analyse : 1° Quelles sont les opérations qui, d'après les principes et uniquement dans les rapports militaires, pourraient être entreprises après la conquête de Valenciennes et de Condé? 2° Dispositions générales pour l'attaque de l'armée ennemie. Tous deux sont signés par le prince de Hohenlohe en l'absence du prince de Cobourg; ils sont datés de Hérin, 1er juillet. Le troisième est une note signée de Cobourg; elle fait suite aux deux précédents. (War-Office. Original Correspondence. British Army on the Continent, volume 46.)

(2) L'estimation des forces coalisées réunies sur le théâtre du Nord a

avoir 15,000 hommes de nos troupes pour le siège de Dunkerque et de Bergues », les divers contingents seront employés comme l'indique le tableau ci-dessous :

Au siège proprement dit de Dunkerque :

Impériaux	8,000
Anglo-Hanovriens	8,000
Hessois	4,000

A l'armée d'observation de Menin à Ypres :

Impériaux	7,000
Anglo-Hanovriens	7,000
Hessois	4,000

15,000 Hollandais observeront Lille et 7,000 Prussiens resteront à Marchiennes et Orchies.

Hohenlohe présumait d'ailleurs, au moment où il établissait ces prévisions, que Mayence ne tarderait pas à succomber; « par suite, écrivait-il, les opérations en Flandre pourront être exécutées en toute sécurité, et l'on pourra poursuivre et terminer la campagne avec avantage et supériorité. Il ne reste plus qu'un calcul à faire d'avance, c'est si l'on aura suffisamment d'artillerie et de munitions pour deux ou trois sièges ».

Quant au mode d'emploi de l'armée principale, voici comment Cobourg le conçoit : « Pendant le temps donc, écrit ce général, que les troupes impériales et anglo-hanovriennes seront occupées à faire le siège de Dunkerque, le gros des troupes impériales qu'on suppose

---

été faite sur le même document par le prince de Hohenlohe. Voici les chiffres qu'il a adoptés :

Anglo-Hanovriens	15,000
Hessois	8,000
Prussiens	7,000
Hollandais	15,000
Impériaux	85,000
Total	130,000

placé, *au nombre de 30,000 hommes*, entre Houdaing et Valenciennes, tâcherait de mettre à profit le reste de la campagne autant que le succès de ces entreprises le permettrait, et d'assiéger ou Maubeuge ou le Quesnoy, ou ces deux places successivement. Le plus ou moins de résistance que fera l'ennemi dans Valenciennes, l'issue plus ou moins heureuse de la bataille qu'on se propose de livrer à l'ennemi et l'effet que feront sur lui ces événements successifs, peuvent seuls déterminer jusqu'où l'on peut pousser ces opérations avant l'entrée de l'hiver, et si des circonstances heureuses ne permettront peut-être pas de faire davantage.

« Au moins le zèle du général en chef de l'armée ne lui laissera manquer aucune occasion de forcer l'ennemi à la paix par les opérations les plus vigoureuses et les plus rapides. Il serait absolument à désirer que la terrible étendue d'une frontière qui se prolonge depuis Bâle jusqu'à Ostende, dépourvue comme elle l'est de tout moyen de défense, permît de concentrer davantage les différents corps détachés de l'immense armée impériale. Par cette indispensable division des forces, cette grande quantité de troupes est, d'après les circonstances locales, partout insuffisante et reste exposée, de la part de l'ennemi, à de fâcheuses et continuelles diversions, tandis que sur cette ligne, il est appuyé sur ses innombrables forteresses. »

Le 12 juillet, le colonel Murray transmettait ces propositions à Dundas, de la part du duc d'York, afin qu'elles fussent soumises à l'approbation du roi Georges. Prévoyant qu'elles seraient acceptées, Murray faisait remarquer à son gouvernement qu'il fallait songer immédiatement à l'envoi du matériel de siège dont il donnait la composition sur deux états (1) joints à

(1) Le premier de ces deux états, dressé par le major Congreeve, con-

l'envoi. C'est à Nieuport qu'il convenait, d'après lui, de débarquer ce matériel; « cependant le mieux serait, écrivait-il, de le décharger sur des bateaux qui pourraient, de là, suivre le canal de Dunkerque ». Et il déclarait en terminant « qu'une fois Bergues pris, si la saison n'était pas trop avancée, York s'emparerait de Saint-Venant, afin d'établir ses quartiers d'hiver, le front couvert par Dunkerque, Bergues, Cassel et Saint-Venant, la droite à la mer, la gauche à la Lys (navigable) avec de bonnes communications en arrière ».

Le roi d'Angleterre ayant approuvé ce plan (1), il semble que l'on devait en poursuivre l'exécution aussitôt après la chute de Valenciennes et de Mayence.

Cependant Cobourg éprouvait le besoin de réunir à son quartier général d'Hérin, le 3 août, les généraux en chefs des différents contingents afin d'étudier en conférence ce qu'il convenait d'entreprendre pour terminer la campagne. Le généralissime autrichien, dont les intentions s'étaient modifiées, désirait en effet que l'opération sur Dunkerque fût retardée et que le gros des forces alliées fût maintenant employé à mettre le siège devant Maubeuge. Il était donc nécessaire d'amener le duc d'York à renoncer à son projet. Mais celui-ci s'en tenant énergiquement au plan convenu, opposa un refus

---

cernait le matériel d'artillerie; le deuxième, établi par le colonel Moncreeff, avait trait au matériel du génie. Congreeve demandait entre autres 80 canons de 24 livres et 30 mortiers de 10 *inchs*, qui devaient permettre le tir direct ou par ricochet. « Cela n'a pas d'inconvénients, disait-il, malgré leur poids, puisqu'on a la bonne fortune de pouvoir tout transporter par eau. »

(1) De Londres (Whitehall), on écrit le 19 juillet à Dundas que le plan est approuvé, à moins d'événements imprévus. Le duc de Richmond s'occupe de faire préparer la flottille de transports du matériel; on espère qu'il n'y aura pas de retard; cependant, il y a des difficultés, entre autres le manque d'artilleurs, à moins que deux compagnies attendues d'Irlande n'arrivent à temps.

formel à toutes les sollicitations; le document ci-dessous en fournit la preuve :

Protocole de la conférence tenue à Hérin ce 3 août 1793 (1).

1° Son Altesse Royale le duc d'York est prié de vouloir bien déclarer ses intentions sur les opérations ultérieures.

Son Altesse Royale déclare que, selon les ordres qu'elle a reçus, elle doit attaquer Dunkerque; qu'elle souhaite que l'armée ennemie soit attaquée incessamment par les forces combinées.

Qu'alors Son Altesse Royale compte se porter avec les troupes anglo-hanovriennes et hessoises sur Dunkerque.

Elle demande à avoir 15,000 Impériaux pour l'entreprise sur Dunkerque.

2° Quelles forces seront employées pour donner la bataille?

Son Altesse Royale destine pour Marchiennes et Orchies le corps de troupes hanovriennes, pour autant qu'il faut pour compléter 5,000 hommes d'infanterie et 1000 chevaux.

Comment le reste des troupes sera-t-il disposé?

Les troupes impériales actuellement postées à Marchiennes y resteront.

Si l'on renforcera en attendant les postes de la droite, comme Marchiennes, Orchies, etc.?

Son Éminence le lieutenant général Knobelsdorf se renforcera, tirant à elle les troupes qu'elle a dans Orchies.

Le corps de troupes hollandaises restera dans sa position actuelle.

Les détails ultérieurs pour la marche et la bataille seront faits.

3° Quel jour l'armée commencera le mouvement pour l'attaque de l'ennemi?

Du 5 au 6 du courant.

4° Arrangements après la bataille.

Les corps de troupes combinées destinés pour Dunkerque prendront la route de cette ville.

---

(1) Volume 46. British Army on the Continent. War-Office, Original Correspondence.

L'armée impériale continuera ses opérations sur le Quesnoy et Maubeuge.

Le corps d'armée hollandais passera la Lys et remplacera le corps de troupes prussiennes. Son Éminence le lieutenant général de Knobelsdorf se rapprochera de l'aile droite de l'armée impériale.

Le duc d'York pouvait d'autant moins céder aux instances de Cobourg, qu'il venait de recevoir de son gouvernement une lettre dans laquelle, après l'avoir félicité à l'occasion de la prise de Valenciennes, on lui déclarait que l'opération contre Dunkerque était de plus en plus urgente. La place devait être prise au nom de Sa Majesté britannique, sauf à échanger plus tard cette ville, si l'empereur François II le désirait, contre d'autres cessions territoriales à déterminer ultérieurement (1).

L'entêtement de York était donc justifié par les instructions qu'on lui avait envoyées, et Cobourg dut subir la loi de l'Angleterre, puisqu'en opposant un « non possumus » il eût risqué de disloquer complètement la coalition. En fait, on décida que, après avoir battu ou contraint à la retraite l'armée du camp de César, 40,000 hommes sous York se porteraient sur Dunkerque, tandis que Cobourg, avec les 30,000 hommes qui constituaient son armée principale, assiégerait le Quesnoy ou Maubeuge, suivant que l'attaque dirigée contre le gros des

(1) Londres-Whitehall, 1er août, volume 48. (British army on the Continents-Drafts-War-Office. Original Correspondence.) Le paragraphe concernant l'abandon éventuel de Dunkerque est ainsi rédigé :

« I mean the expectation of His Majesty, that if our arms are successfull in the reduction of Dunkirch, the surrender must be taken by the Duke of York in the name of His Britannic Majesty. It is just that by the progress of the campaign, we should participate in that indemnification which the belligerant Powers have just reason to expect, and, although the possession may be taken in the name of His Majesty, it does not exclude any future arrangements for putting that place in the possession of the Emperor if the events of the war should afford to His Majesty a sufficient indemnification in other quarters of the world..... »

troupes françaises, aux ordres de Kilmaine, serait plus ou moins heureuse.

Cette combinaison à été jugée unanimement avec la plus grande sévérité. Les historiens anglais eux-mêmes lui ont adressé les critiques les plus vives. « Un historien impartial, déclare Alison, doit constater en gémissant que les intérêts britanniques se sont trouvés en opposition avec le but de la guerre, car l'opération sur Dunkerque eut pour effet de retarder de vingt ans la conclusion glorieuse de la paix. La postérité a le droit de déplorer cette erreur. Celle-ci eut, en effet, pour conséquence une lutte de vingt années qui occasionna de nombreux revers, augmenta la dette de 600 millions et coûta la vie à des millions de braves gens (1). »

« Les haines nationales, écrit également Gay-Vernon (2), sont donc bien aveugles et bien impérieuses, puisqu'un intérêt aussi médiocre que la conquête de Dunkerque décida les coalisés à se désunir et à s'arrêter sur la route de Paris. »

De son côté, Jomini traite ce plan de « conception bizarre, digne tout au plus d'un lord de l'Amirauté. » Envisageant la situation stratégique, il estime que les alliés avaient à choisir entre deux solutions, suivant qu'ils se décideraient à faire une guerre d'invasion ou bien une guerre méthodique.

D'après lui, la prise de Condé, de Valenciennes et de Mayence procurait aux alliés une base d'opérations sur laquelle ils pouvaient s'appuyer pour pratiquer une guerre d'invasion menée énergiquement et efficacement avec leur 280,000 hommes répartis entre Bâle et Lille. Après avoir pris la précaution de masquer les places françaises, en laissant 40,000 à 50,000 hommes sur

---

(1) Reproduit par Cichart. *Histoire de l'armée hanovrienne*, page 236.
(2) *Mémoires*, page 237.

chacun de leurs flancs, ils pouvaient conduire en quinze marches 180,000 hommes sous Paris afin d'en chasser la Convention. « Ce but essentiel de la guerre une fois atteint, il importait de traiter avec la nation sur des principes convenables à son repos, à sa dignité et à l'intérêt général de l'Europe. Mais pour obtenir un sembable résultat, il fallait d'autres ministres que les Thugut et les Bischofswerder, d'autres généraux que ceux de la coalition (1). »

Si les coalisés préféraient, au contraire, continuer leurs opérations divergentes sur la Picardie et l'Alsace, et s'amuser encore à des sièges, il y avait lieu de penser qu'ils attaqueraient tout d'abord Maubeuge et Philippeville pour lier leurs communications avec Namur et la Meuse (2). « Un grand capitaine, déclare Jomini, n'eût point balancé à donner la préférence au système d'invasion qui, exécuté rapidement, devait assurer d'immenses résultats dans la situation où se trouvait alors la France. » Cette situation permettait en effet à l'ennemi de tout oser. La description que nous avons faite de la crise politique traversée par la France et de l'état alarmant dans lequel se trouvait alors notre armée du Nord et des Ardennes le prouve surabondamment.

De même que les historiens anglais ont blâmé York

---

(1) Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*, tome IV, page 24.

(2) Cette opinion a été également exprimée, dès 1813, sous la forme suivante dans la *Zeitschrift* :

« La conquête de Maubeuge et de Philippeville promettait de grands avantages; une fois au pouvoir des alliés, ces places auraient couvert la Sambre et la Meuse, alors que Condé et Valenciennes eussent permis de tenir la ligne de l'Escaut; un corps de 45,000 hommes réparti de Marchiennes à Furnes eût protégé la Lys et la Scarpe. Sarrelouis une fois pris, l'Empire et les Pays-Bas eussent été complètement couverts, les quartiers d'hiver assurés et l'on se fût trouvé dans des conditions excellentes pour commencer la campagne de 1794. » *Neue militärische Zeitschrift*. 3e volume. Année 1813. 2e brochure, page 3.

parce qu'il se sépara de Cobourg, de même ce dernier a été critiqué par l'archiduc Charles pour n'avoir pas participé avec toutes ses forces disponibles à l'opération dirigée contre Dunkerque.

« Puisque l'entreprise sur Dunkerque était inévitable, écrit-il (1), il eût été préférable que Cobourg s'y portât avec toutes ses forces. Dunkerque, ainsi attaqué par une force considérable, n'eût pas résisté assez longtemps pour laisser aux Français le temps d'agir impunément sur la ligne de communication des Autrichiens. »

Ce concert de critiques acerbes, qui seront justifiées d'ailleurs par les événements, fait ressortir nettement toutes les défectuosités de la combinaison des alliés. Il semble que, dans l'espèce, ceux-ci aient eu la pire des inspirations, et que rien ne puisse justifier leur erreur stratégique.

Plan français. — On connaît les raisons qui avaient jusqu'alors déterminé l'armée du Nord à rester immobile, soit à l'intérieur, soit à proximité des places de la frontière, soit enfin dans le camp fortifié dit *de César* ou *de Paillencourt.* On a vu également que la prise de Valenciennes avait aggravé la situation de nos troupes, Pour se soustraire aux nouveaux dangers qui le menaçaient, Kilmaine (2) avait exprimé, dès le 30 juillet, l'intention d'abandonner le camp de César et de se replier derrière les sources de l'Escaut, car il craignait que l'ennemi ne prononçât un mouvement offensif par le Quesnoi et le Catelet sur Paris. Cependant, avant de

---

(1) *Ausgewählte Schriften*, page 167. 4e volume. Wilhelm Braunwiller. Wien and Leipzig.

(2) Charles-Edouard Saül Jennings Kilmaine, né le 19 octobre 1751 à Dublin (Irlande); entré au service dans le régiment Royal (dragons) en 1774; adjudant dans les Volontaires étrangers de la Marine (devenus Volontaires étrangers de Lauzun) en septembre 1778; sous-

prendre une résolution définitive, le général en chef se décidait à exécuter personnellement, le 3 août, une reconnaissance à la fois tactique et topographique. A cet effet, il convoquait, à 4 h. 30 du matin, entre Cambrai et Estournel, toute la cavalerie de réserve du général Antoine, plus le 25e régiment de cavalerie prélevé sur la garnison de Cambrai ; puis, avec ces 2,500 cavaliers environ, il se portait, par Solesmes, sur les hauteurs de Saint-Martin-les-Bermerins « pour de là découvrir si l'ennemi faisait quelques mouvements sur le Quesnoi ou sur Paillencourt (1). »

Les renseignemeuts qu'il recueillit au cours de cette reconnaissance ne déterminèrent pas Kilmaine à modifier son dispositif ; ils confirmèrent seulement son intention première qui était de se replier, en cas de nécessité, derrière les sources de l'Escaut et d'occuper de préférence la position Hennecourt—le Castelet. Ce cas de nécessité lui semblait d'ailleurs fort incertain, car il tenait maintenant pour plus probable que l'offensive de l'ennemi serait dirigée contre Lille ou Maubeuge, ou même contre ces deux places à la fois.

---

lieutenant de hussards dans ce corps le 1er avril 1780 ; passé avec son grade au régiment de Lauzun (ensuite 6e hussards) le 14 septembre 1783 ; lieutenant en second le 25 octobre 1786 ; capitaine, le 24 mai 1788 ; lieutenant-colonel le 23 novembre 1792 ; colonel le 26 janvier 1793 ; général de brigade à l'armée de la Moselle le 8 mars 1793 ; général de division à l'armée du Nord le 15 mai 1793 ; commandant en chef provisoire des armées du Nord et des Ardennes réunies le 4 juillet 1793 ; suspendu de ses fonctions le 4 août 1793 ; nommé au commandement de l'armée des Alpes et d'Italie le 13 juin 1795 ; commandant la cavalerie de l'armée d'Angleterre le 23 décembre 1797 ; général en chef par intérim de cette armée le 25 mars 1798 ; décédé à Paris, étant en congé, le 11 décembre 1799.

Son nom est inscrit au côté Nord de l'arc de triomphe de l'Étoile.

(1) Kilmaine à Bouchotte. Cambrai, 4 août. A. H. G. *Documents annexes*.

Comme on le voit, cette conclusion est puérile, puisque, si les circonstances l'exigent, on se bornera à reporter les forces du camp de César à une étape environ plus au Sud, sur une bonne position, et c'est en cela que consistera toute la manœuvre. Mais, du 4 au 7 août, l'opinion du général en chef devient un peu plus précise ; il est désormais certain que Lille sera attaqué ; l'essentiel est que cette ville ne soit pas prise et c'est à cette tâche qu'il faut s'appliquer aussitôt : « Voici le moment des grands efforts, écrit-il le 7 (1) ; l'ennemi cherchera à s'emparer de Lille et de Landau ; la prise de ces deux places le rendrait maître de la campagne l'année prochaine ; je veillerai à ce que ses desseins échouent contre Lille ; mais il est bien vrai que cette ville n'est point approvisionnée ; le citoyen Châles, Représentant du peuple, est parti hier avec le régisseur des vivres pour prendre les moyens les plus prompts pour cet objet..... » L'attaque du camp de César projetée par l'ennemi pour le 7 août n'est donc plus considérée comme probable par Kilmaine au moment même où elle va se produire. Il s'ensuit que la retraite sur la position Hennecourt—le Catelet, à laquelle il avait songé, ne se réalisera pas, l'exécution de cette manœuvre n'ayant pas été entamée en temps utile.

On peut se demander maintenant si le gouvernement, et en particulier le Ministre de la guerre ont exercé sur l'esprit du général en chef quelque pression ou s'ils ont indiqué à ce dernier quelques directives capables de troubler sa clairvoyance ou d'influencer ses décisions.

En transmettant au Comité de Salut public le 1er août (2), les lettres de Kilmaine qui annonçaient la

---

(1) Kilmaine à Bouchotte, 7 août. A. H. G. Documents annexes.

(2) Bouchotte au Comité de Salut public, 1er août. A. G. Documents annexes.

capitulation de Valenciennes, Bouchotte attribue à « l'infâme trahison de Dumouriez » notre situation déplorable sur le théâtre du Nord, puis il ajoute :

« La position du camp de César est inattaquable ; mais elle ne couvre pas une grande étendue de frontière et si les ennemis voulaient percer la grande trouée entre le Quesnoi et Cambrai, il faudrait peut-être occuper une nouvelle position entre Hennecourt et le Catelet, et examiner si celle que le général Kilmaine propose remplira l'objet projeté. J'attendrai, citoyens, votre détermination pour répondre à ces deux lettres. » Puis, il écrivit à Kilmaine pour lui adresser des encouragements et des conseils vagues : « l'essentiel est de pénétrer les desseins de l'ennemi pour ne pas faire de faux mouvements. Il faut de bons espions et un service bien régulier dans les avant-postes ; la position occupée à Hecq protège la forêt de Mormal, et les grandes mesures dont s'occupent les Représentants du peuple en ce moment, lui procureront des hommes, des chevaux et des subsistances ; il y a lieu d'employer de bons chefs de bataillon en attendant que la promotion des officiers généraux soit faite. Les renforts de l'armée de la Moselle vont arriver et enfin, ajoute-t-il pour conclure, le mieux serait encore d'imiter Turenne..... »

Ce conseil, d'ailleurs excellent en soi, est exprimé sans détour et compromet fort peu, il faut bien le reconnaître, la responsabilité de celui qui le donne : « D'après toutes les connaissances que vous avez des forces, de la situation et des dispositions de l'ennemi, déclare Bouchotte, vous pouvez en quelque sorte deviner ce qu'ils ont aujourd'hui le plus d'intérêt à faire. C'est ainsi que Turenne n'était jamais trompé par toutes les fausses démonstrations d'un ennemi adroit.

« Donnez-moi souvent des nouvelles et ne négligez rien pour arrêter les progrès de nos ennemis. Vous m'avez rassuré sur la position de Lille et j'espère que

votre zèle et votre patriotisme ne se ralentiront point dans les circonstances critiques où se trouve la République par les suites de l'infâme trahison de Dumouriez (1). »

Mais l'opinion du Ministre se modifie quelque peu par la suite ; le 4 août (2), il paraît certain à Bouchotte que l'ennemi se portera sur Maubeuge (3).

Dès lors, il conseille à Kilmaine de diriger 4,000 hommes sur le camp de Maubeuge, de n'abandonner le camp de César qu'en le disputant pied à pied et d'accoutumer les troupes à se retrancher partout.....

Après avoir lu le compte rendu de la reconnaissance faite par Kilmaine le 3, il admet avec ce dernier (4) « que l'ennemi se porte sur Maubeuge et Lille, il faut donc éviter de faux mouvements, ne pas décourager les troupes en leur faisant soupçonner l'intention de se replier sur Hennecourt ». Enfin, le 8, alors qu'il ignore encore l'affaire du camp de César, Bouchotte écrit à Kilmaine que « Lille et Landau sont les deux points les plus intéressants pour l'ennemi (5) ».

Le Ministre de la guerre a donc joué, dans l'espèce, un rôle peu intéressant. Son indécision s'ajoutant à celle de Kilmaine, a simplement contribué au maintien du *statu quo*.

Le Comité de Salut public, qui comptait dans ses

---

(1) Bouchotte à Kilmaine, de Paris, 1er août. A. H. G. Documents annexes.

(2) Lettre de Bouchotte à Kilmaine, 4 août. A. H. G. Documents annexes.

(3) Il est probable que cette hypothèse inexacte a été adoptée par Bouchotte parce qu'elle fut émise par Carnot dans une lettre que celui-ci adressait le 2 août au Comité de Salut public. Cette lettre de Carnot a été publiée par Charavay, tome II, page 437.

(4) Lettre de Bouchotte à Kilmaine, 6 août. A. H. G. Documents annexes.

(5) Bouchotte à Kilmaine, 8 août. A. H. G. Documents annexes.

attributions celle d'élaborer les plans de campagne, ne sut pas davantage adresser à Kilmaine une instruction nette pour le tirer d'embarras.

Dans une lettre du 2 août (1), Carnot écrivait au Comité que le projet très probable des alliés était d'enlever tout simplement la première ligne de nos places de guerre pour couvrir la Belgique. « Il faut, déclarait-il, que nous périssions tous plutôt que de souffrir cet opprobre. » Mais cette volonté de résister ne constituait pas une combinaison que le Comité pût adopter et faire sienne. Seul l'adjudant général Vernon (2), avait adressé le 1er août au Comité de Salut public un Mémoire (3) qui, en outre d'un projet de réformes organiques, contenait l'exposé d'un plan d'ensemble dont voici la substance : l'armée du Nord, renforcée par celle des Ardennes, grossie auparavant de la cavalerie de la Moselle, maintiendrait de front les forces alliées, tandis que Houchard, à la tête de 40,000 hommes d'infanterie prélevés sur l'armée de la Moselle et d'une partie de l'armée du Rhin, agirait sur le flanc gauche de l'ennemi. Pendant ce temps, l'armée du Rhin et les 20,000 hommes restant de l'armée de la Moselle garderaient la

---

(1) Carnot au Comité de Salut public. Charavay, tome II, page 437.

(2) Simon-François de Gay de Vernon, né le 24 novembre 1760 à Saint-Léonard (Haute-Vienne). Élève à l'École de Mézières le 1er janvier 1780; lieutenant en second le 1er janvier 1772, en premier le 26 juin 1785; capitaine le 1er avril 1791 ; adjudant général chef de bataillon le 14 janvier 1793 ; chef de brigade le 30 avril 1793, suspendu quelques temps plus tard; professeur à l'école Polytechnique en 1798, puis commandant en second de l'École, il fut fait comte de l'Empire le 18 mai 1811 et retraité le 17 avril 1812; commandant la 75e cohorte (île de Walcheren) le 1er mai 1812 ; colonel à l'état-major du 5e corps en 1813; commandant de Torgau; prisonnier de guerre le 10 janvier 1814; retraité le 1er août 1815; maréchal de camp honoraire le 10 novembre 1817; mort à Paris le 3 octobre 1822.

(3) *In extenso* aux documents annexes.

défensive et couvriraient les départements du Rhin et de la Moselle, ainsi que les revers des Vosges.

Ce projet de manœuvres, qui embrasse quatre théâtres d'opérations, vaut qu'on s'y arrête, puisqu'il nous met, pour la première fois, en présence d'une combinaison d'armées. Par là il relève de la partie la plus délicate de l'art militaire et constitue une manifestation intéressante de haute stratégie à une époque où les sujets de ce genre n'ont pas encore été sérieusement étudiés. Il contient, en effet, la proposition de ne pas respecter le compartimentage de nos forces spécialisées sur les différents théâtres d'opérations et de transporter une partie de celles-ci sur un point particulièrement important, dans le but d'y frapper un coup décisif, grâce à une manœuvre combinée de deux groupes de forces. C'est là, sans aucun doute, une idée vraiment artistique, et qui dépasse de beaucoup toutes celles qui ont été émises antérieurement : mais, sous cette apparence très séduisante *a priori*, elle cache certains vices qui lui enlèvent toute valeur pratique. En effet, l'art de la guerre n'a que faire des plus belles conceptions si celles-ci n'ont pas été élaborées en tenant compte, avec exactitude et précision, des facteurs qui régissent leur application. Or, il est clair que les conditions de temps et d'espace qui dominent tout problème de stratégie ont été tellement négligées par Gay-Vernon que son plan s'évanouit, comme une œuvre d'imagination construite dans la nue, dès qu'on fait entrer ces conditions en ligne de compte. Car, à ce moment, l'armée du Rhin tenait les lignes de Wissembourg, l'armée de la Moselle était sur la Sarre, vers Sarrebrück, la division des Vosges au camp d'Hornbach. Or, de Sarrebrück à Valenciennes, il y a plus de 300 kilomètres; d'autre part, si l'on envisage la qualité du commandement et des troupes, le mauvais état des communications, la difficulté de transmettre les ordres, et surtout les lacunes de l'organisation — auxquelles Vernon

fait d'ailleurs allusion, à propos de la question des ravitaillements — il n'est pas exagéré d'affirmer que l'action de l'armée de la Moselle, dans le flanc de Cobourg, ne pouvait se faire sentir avant le 20 août. Comment donc admettre que les armées alliées, enhardies par leurs récents succès, resteraient inertes en face de l'armée du Nord, ou que celle-ci pourrait réussir à les maintenir de front jusqu'à l'achèvement de la manœuvre projetée?

Le plan de Vernon, quoique original, n'a donc pas les qualités d'une combinaison judicieusement mûrie, et le Comité de Salut public ne paraît pas l'avoir pris au sérieux, car il n'envoya aucune directive à Kilmaine. De sorte que notre commandement supérieur va subir la volonté de l'ennemi en se laissant surprendre complètement par l'offensive des alliés. Ceci condamne d'autant plus nos stratèges que les alliés faisaient preuve, de leur côté, d'une faiblesse réelle dans la conception et qu'ils montreront une lenteur excessive dans l'exécution. Un maître de la guerre, tel Bonaparte, n'eût pas manqué d'exploiter avantageusement les fautes de ses adversaires; mais, à cette époque, le jeune Corse méditait encore tandis que nos généraux, par trop improvisés, ne pouvaient appliquer immédiatement les principes d'un art dont ils ignoraient les secrets.

(*A suivre.*) D.

LA

GUERRE DE 1870-1871

L'ARMÉE DE CHALONS

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE III

La conférence du 17 août.

Le 17 août, dans la matinée, l'Empereur, arrivé au camp de Châlons la veille, réunit en conférence, au quartier impérial, le prince Napoléon, le général Berthaut commandant les bataillons de mobiles de la Seine, le général Trochu et le général Schmitz chef d'état-major général du 12e corps. Le maréchal de Mac-Mahon, qui venait d'arriver au camp (1), fut également convoqué vers 8 heures, et arriva quelque temps après l'ouverture de la séance (2).

(1) Avant 5 heures du matin (*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 128). Dans ses *Souvenirs inédits*, le Maréchal précise 4 heures du matin.

(2) *Enquête*, etc., t. Ier, p. 28. Le général Trochu croit se rappeler

On ignorait encore, à ce moment, les événements qui s'étaient déroulés à Metz la veille. L'Empereur savait seulement que le maréchal Bazaine se trouvait en présence des armées du général de Steinmetz et du prince Frédéric-Charles, mais il supposait qu'il avait continué sa marche sur Verdun, entamée le 16 août. Par contre, il avait eu connaissance de la présence à Nancy, le 15, d'une forte masse ennemie; du passage le lendemain, à Bayon et à Charmes, de colonnes importantes appartenant, comme la précédente, à l'armée du prince royal de Prusse évaluée à 180,000 hommes. Des coureurs prussiens avaient été signalés à Commercy, ainsi qu'un détachement de 5,000 hommes, comprenant les trois armes, à Vigneulles et à Saint-Mihiel (1).

L'Empereur prit le premier la parole en demandant au général Berthaut son avis sur le camp de Châlons et sur la garde mobile. Le général répondit que le camp était un terrain « d'études, de manœuvres, mais qu'il ne pouvait être considéré comme une position défensive; qu'il n'était pourvu d'aucune fortification; qu'il pouvait être enveloppé de tous côtés; qu'enfin c'était une position très dangereuse (2) ». Il déclara, d'autre part, que la garde mobile, bien que composée de jeunes gens qui, en très grande majorité, étaient résolus à faire leur devoir, « comme ils l'ont prouvé pendant le siège de Paris (3) », n'était pas encore assez instruite pour être employée à des opérations de campagne,

---

que, pendant la Conférence, le général de Coursou, préfet du palais, entra et demeura. (Discours du 13 juin 1871, à l'Assemblée nationale.)

(1) Renseignements des 14, 15 et 16 août.

(2) *L'Empire et la Défense de Paris devant le Jury de la Seine*, déposition du général Berthaut, p. 133; réponse du général Trochu, p. 414.

(3) *Ibid.*, déposition du général Berthaut, p. 133.

contre un ennemi bien organisé (1). Il fit observer ensuite qu'elle n'était pas armée complètement (2); seuls, les 10e, 11e et 12e bataillons avaient reçu leurs fusils. Mais « si l'on voulait occuper, en arrière du camp de Châlons, les positions entre Épernay, Vertus et Nogent-sur-Seine, positions qui pouvaient devenir très belles en étant fortifiées (3) », le général Berthaut répondait de la garde mobile. Il proposa encore de l'envoyer tenir garnison dans les places fortes du Nord, où elle compléterait son instruction et deviendrait capable, plus tard, d'être utilisée en rase campagne.

L'Empereur parut frappé de ces explications et dit au général Berthaut : « Vous avez raison, ces troupes ne peuvent servir à rien ici (4) ». Il ajouta que puisque le général répondait « de la garde mobile placée dans des positions défensives, il valait mieux l'envoyer à Paris où elle trouverait, pour se battre, les conditions indiquées, et où elle pourrait défendre ses foyers (5) ». Il est juste, conclut-il, « que ces hommes défendent Paris ; il faut qu'ils aillent à Paris (6) ».

---

(1) *L'Empire et la Défense de Paris*, déposition du général Berthaut.

(2) *Ibid.* Cf., déposition du général Schmitz, p. 141.

(3) *Ibid.*, déposition du général Berthaut, p. 133. Dans un télégramme du 16 août, au Ministre de la guerre, le général Schmitz avait déjà émis l'idée de replier les troupes du camp de Châlons sur une position « entre Marne et Seine, d'Épernay à Vertus, par exemple ».

(4) *Ibid.*, déposition du général Schmitz, p. 141.

(5) *Ibid.*, déposition du général Berthaut, p. 133.

(6) *Ibid.*, déposition du général Schmitz, p. 141. — Le maréchal de Mac-Mahon, dans sa déposition à l'*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale* (t. Ier, p. 329), a dit que l'Empereur « voyait de l'inconvénient à renvoyer dans la capitale ces troupes peu disciplinées. » « Sur les observations du général Trochu, ajoute-t-il, l'Empereur admit le renvoi de ces troupes à Paris, sauf trois bataillons : ceux de Belleville, de Montmartre et, je crois, de Ménil-

Tel fut également l'avis du général Trochu (1).

Le général Berthaut objecta qu'il y avait dans la garde mobile quatre ou cinq bataillons « dont les contacts avec certaines parties de la population parisienne pourraient être dangereux (2) ». L'Empereur persista néanmoins

---

montant, qu'il aurait désiré voir diriger sur les places fortes de Lille, Maubeuge et Verdun. Le général Trochu persista dans sa demande et invita le colonel (*sic*) Berthaut, qui commandait ce corps de mobiles, à donner son opinion sur l'esprit qui l'animait. Le colonel (*sic*) assura qu'on pouvait, sans inconvénient, l'envoyer à Paris. Il croyait pouvoir répondre de tout. L'Empereur, voyant que le général Trochu paraissait faire de cet envoi une condition *sine qua non*, consentit à cette mesure. » Le maréchal de Mac-Mahon confirma ces déclarations dans une première déposition devant le jury de la Seine. Ses dépositions ne concordent donc pas avec celles des généraux Berthaut et Schmitz. Mais on observera que le Maréchal n'assistait pas au début de la conférence où la question de la garde mobile fut traitée. « Quand j'arrivai, dit-il dans sa déposition devant le jury de la Seine, le prince Napoléon exprimait à l'Empereur qu'il craignait une révolution à Paris..... » (*L'Empire et la Défense de Paris*, p. 113.) D'autre part, il ressort de la déposition du général Schmitz que le général Berthaut s'était déjà absenté du Conseil pour donner des ordres quand le prince Napoléon prit la parole (*Ibid.*, p. 141). Il résulte enfin des dépositions des généraux Berthaut et Schmitz que la question du retour de la garde mobile à Paris ne fut plus mise en cause jusqu'à la fin de la conférence. D'ailleurs, dans une seconde déposition devant le jury de la Seine, le Maréchal fut beaucoup moins affirmatif. « Mais je me rappelle bien, dit-il pourtant, et ma conviction est que l'Empereur ne voulait pas le retour de la garde mobile à Paris. » (*Ibid.*, p. 137.) Les témoignages des généraux Berthaut et Schmitz, présents au début de la Conférence, paraissent mériter une plus grande confiance. Les *Souvenirs* du Maréchal se rapportent peut-être à des inquiétudes ultérieures, dont l'Empereur lui fit part.

Dans ses *Œuvres posthumes*, Napoléon III, parlant de la destination à donner aux bataillons de gardes mobiles du camp de Châlons, ne fait pas mention des objections que lui attribue le maréchal de Mac-Mahon au sujet de leur envoi à Paris. (*Le Livre de l'Empereur*, p. 106.)

(1) *L'Empire et la Défense de Paris*, réponse du général Trochu, p. 414.

(2) *Ibid.*

dans son opinion : « Non, dit-il, ces gens-là défendront leurs foyers, c'est leur devoir (1) ».

A ce moment, le prince Napoléon appela l'attention de l'Empereur sur la situation troublée de la capitale et ajouta « qu'il fallait se servir des hommes qui étaient dans le courant de l'opinion (2) ».

Le général Schmitz, de son côté, profita d'un moment d'interruption dans la conversation pour prendre la parole :

« Je crois, Sire, déclara-t-il, qu'il faut dire toute la vérité à Votre Majesté. Nous sommes dans une situation déplorable ; il y a à Metz une armée dont nous ne connaissons pas le sort, mais qui pourra toujours opérer sa retraite par le Nord.

« Quant à l'armée qui est ici, elle est composée du corps du maréchal de Mac-Mahon, formé de troupes diverses ; du corps du général de Failly, qui est très atteint dans son moral, s'il n'a pas combattu ; du 12e corps, qui n'a de solide que sa division d'infanterie de marine ; du corps du général Douay qui est à Belfort et qui devra faire, pour rejoindre, un mouvement de flanc dangereux. Après cet examen, je crois devoir assurer à l'Empereur qu'à cette date, 17 août, le salut, selon moi, est dans Paris que je viens de traverser. On prétend que vous n'avez pas employé le général Trochu parce qu'on lui attribuait des sentiments d'opposition (3) ; eh bien ! Sire, il vous faut rentrer à Paris dont le général Trochu serait nommé gouverneur (4). La situation que

---

(1) *L'Empire et la Défense de Paris*, réponse du général Trochu, p. 414.

(2) *Ibid.*, déposition du général Schmitz, p. 141.

(3) Le général Trochu était l'un des plus anciens généraux de division de l'armée.

(4) « A ce moment, ajoute le général Schmitz, je n'ai pas voulu

vous vous faites ne peut durer, vous n'êtes pas sur votre trône (1). »

— « Oui, j'ai l'air d'avoir abdiqué », répondit l'Empereur (2).

Le prince Napoléon exprima à son tour ses craintes d'une révolution ou d'un mouvement très prononcé à Paris et affirma que le général Trochu, par ses antécédents, par sa manière d'être, était le seul homme qui fût en état de s'y opposer(3). Cette opinion parut surprendre l'Empereur :

« Sire, ajouta le Prince, vous avez naguère abdiqué le Gouvernement à Paris, vous venez d'abdiquer le commandement à Metz ; à moins de passer en Belgique, vous n'êtes plus rien. Eh bien ! il faut que vous rentriez à Paris, quel qu'en soit le péril, et que, d'une main ferme, vous repreniez le Gouvernement. Si nous devons tomber, du moins tombons comme des hommes (4). »

L'Empereur ne répondit pas immédiatement. Il fit signe au maréchal de Mac-Mahon de le suivre dans le pavillon impérial et lui demanda ce qu'il pensait du général Trochu. Le duc de Magenta affirma que le général « était un homme de cœur, un homme d'honneur, et que l'Empereur pouvait avoir confiance en lui (5) ».

Le souverain, accompagné du Maréchal, revint aussitôt

---

dire toute ma pensée qui était celle-ci : « Il vous couvrira de sa popu-« larité auprès des Parisiens. » (*L'Empire et la Défense de Paris*, p. 142.)

(1) *Ibid.*, p. 142.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, p. 113.

(4) *Ibid.*, réponse du général Trochu, p. 415. « Je cite textuellement, dit le général Trochu ; cette scène est aussi présente à mon esprit que le premier jour. »

(5) *Ibid.*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, p. 114.

auprès des conférenciers et pressentit le général Trochu au sujet de sa nomination aux fonctions de gouverneur de Paris.

« Sire, dit le général, dans la situation pleine de périls où est le pays, une révolution le précipiterait dans l'abîme. Tout ce qui pourra être fait pour éviter une révolution, je le ferai. Vous me demandez d'aller à Paris, de vous y annoncer, de prendre le commandement en chef, je ferai tout cela ; mais il est bien entendu que l'armée du maréchal de Mac-Mahon va devenir l'armée de secours de Paris, car nous allons à un siège (1). »

L'Empereur acquiesça, ainsi que le Maréchal, qui avait d'ailleurs déjà déclaré antérieurement que telle était en effet la véritable destination à donner aux forces réunies au camp de Châlons (2).

---

(1) *Journal officiel* du 14 juin 1871, Discours du général Trochu.

(2) *Ibid.* Voir aussi *Œuvres posthumes* de Napoléon III (*loc. cit.*, p. 106) et *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition du baron Jérôme David (t. Ier, p. 150). Le maréchal de Mac-Mahon, dans sa déposition à ladite *Enquête* (t. Ier, p. 29), donne une version différente. Il « reste convaincu qu'avant le départ du général Trochu, il n'avait pas été question du mouvement de l'armée de Châlons sur Paris ». Les *Souvenirs* du Maréchal semblent inexacts sur ce point.

Il s'est passé dans la Conférence, dit le général Trochu, un fait qui devrait rappeler au Maréchal que son armée devait se replier sur Paris. « Il eut une discussion avec le général Schmitz à propos de la route que devait suivre l'armée..... Une carte était étendue sur la table, et le général prétendait que l'armée devait effectuer sa retraite, par la rive gauche de la Marne, c'est-à-dire par la route traditionnelle, très défensive et très forte, illustrée dans les mêmes conditions par les combats de 1814 ; tandis que le Maréchal était d'avis de prendre la route de la rive droite par le plateau de Reims. » (*L'Empire et la Défense de Paris devant le Jury de la Seine*, réponse du général Trochu, p. 416.)

« Je vois revenir, dit le colonel d'Andigné, le général Trochu qui

Les résultats de la conférence, close à 11 h. 30, furent en somme : la nomination du général Trochu comme gouverneur de Paris, où il devait se rendre immédiatement (1) ; celle du maréchal de Mac-Mahon comme commandant en chef de l'armée de Châlons ; celle du maréchal Bazaine comme commandant en chef des armées impériales (2) ; la décision de ramener l'armée de Châlons sous les murs de Paris ; la résolution du souverain de se rendre dans la capitale dès qu'il s'en serait entendu avec le Gouvernement de la Régente (3). Le capitaine de frégate Duperré, officier d'ordonnance de l'Empereur, partit aussitôt du camp de Châlons pour Paris avec charge d'instruire le Ministre de la guerre des mesures arrêtées dans la matinée (4).

---

me dit que tout allait fort mal, m'annonça son départ pour Paris et ajouta que nous allions y rentrer sous peu de jours. » (*Journal* du colonel d'Andigné.)

(1) *Journal officiel* du 14 juin 1871, discours du général Trochu.

(2) « Dans cette réunion, on décida que, pour ne pas se mettre en opposition avec la déclaration du général de Palikao au Corps législatif et pour satisfaire l'opinion publique qui demandait l'unité du commandement, le maréchal Bazaine serait nommé par l'Empereur généralissime de toutes les forces françaises. » (Napoléon III, *Œuvres posthumes*, *loc. cit.*, p. 105.)

(3) *Ibid.*, p. 107. — Dans son discours du 13 juin 1871 à l'Assemblée nationale, le général Trochu dit que « la conférence avait abouti à la convention dont voici les termes : Le général Trochu, nommé gouverneur de Paris et commandant en chef, partira immédiatement pour la capitale ; il y précédera l'Empereur de quelques heures. Le maréchal de Mac-Mahon se dirigera avec son armée sur Paris ».

(4) L'Empereur avait informé, dès 9 h. 40 du matin, le Ministre de la guerre, de l'arrivée du capitaine de frégate Duperré par le télégramme suivant :

Quartier impérial, 17 août 1870, 9 h. 40 matin.

« Je vous envoie par le commandant Duperré, le résultat d'un conseil de guerre qui vous mettra au courant des mesures que j'ai arrêtées. »

(*Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 419.)

D'autre part, le général Trochu reçut, le jour même, une lettre de Napoléon III qui l'investissait de ses nouvelles fonctions, en attendant la notification officielle du décret, et qui lui recommandait de prendre, « sans délai, toutes les dispositions nécessaires pour accomplir cette mission (1) ». Le général Trochu partit immédiatement pour Châlons où il prit le premier train pour Paris (2); le général Lebrun le remplaça à la tête du 12e corps. Les bataillons de la garde mobile de la Seine devaient s'embarquer le 18 août pour le camp de Saint-Maur.

Le maréchal de Mac-Mahon reçut, vers 3 heures de l'après-midi, la lettre de service qui lui conférait le commandement de l'armée de Châlons, sous les ordres du maréchal Bazaine. Il se rendit aussitôt chez l'Empereur pour l'entretenir des relations militaires qui devaient exister entre le souverain et le chef de l'armée. Napoléon III lui répéta — ce qu'il lui avait déjà dit dans la matinée — que, désormais, il ne s'occuperait nullement de la direction des opérations et que le duc de Magenta n'aurait à correspondre qu'avec le maréchal Bazaine et le Ministre de la guerre (3).

Le maréchal de Mac-Mahon s'empressa d'expédier un télégramme au maréchal Bazaine pour lui demander ses instructions; vers 4 heures de l'après-midi, il lui envoya, dans le même but, son aide de camp, le lieutenant-colonel Broye (4). Cet officier supérieur emportait une

---

(1) *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier.

(2) Général Trochu, *Œuvres posthumes*, t. Ier, p. 126. — Le général retardé par des encombrements sur la voie ferrée, n'arriva à Paris que le 18 août, entre minuit et 1 heure du matin (*Ibid.*, p. 139).

(3) *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 29.

« Pendant toute cette campagne, dit le Maréchal dans ses *Souvenirs inédits*, l'Empereur n'a pas fait connaître même son opinion sur les mouvements à exécuter. »

(4) *Enquête*, t. Ier, p. 30.

lettre de l'Empereur invitant les généraux Frossard et Jarras, qui avaient eu quelques difficultés de service avec le maréchal Bazaine, à se rendre à l'armée de Châlons (1). Il ne put, d'ailleurs, remplir sa mission. En arrivant à Verdun, à 9 heures du soir, il reçut du chef de gare un télégramme du maréchal de Mac-Mahon l'informant de la rupture des communications avec Metz et lui prescrivant de rétrograder.

L'Empereur avait reçu, en effet, des nouvelles graves du maréchal Bazaine.

A 3 h. 45, il avait appris par une dépêche télégraphique du général Coffinières, commandant supérieur de la place de Metz (2), qu'une « affaire très sérieuse » avait eu lieu le 16, vers Gravelotte ; que l'avantage était resté à l'armée française qui avait subi des pertes élevées; que le Maréchal s'était replié vers Metz et campait sur les hauteurs de Plappeville; enfin, que Metz était « à peu près bloqué ».

Un peu plus tard, Napoléon III avait reçu un télégramme du maréchal Bazaine lui-même (3). Il annonçait que l'ennemi avait été repoussé le 16, que les troupes françaises avaient « passé la nuit sur les positions conquises », mais que la grande consommation de munitions et le manque de vivres avaient obligé l'armée à se rapprocher de Metz pour ravitailler ses parcs et convois. Le maréchal Bazaine mandait qu'il avait établi l'armée du Rhin « sur les positions comprises entre Saint-Privat-la-Montagne et Rozérieulles ». Il pensait pouvoir se remettre en marche le 19, en se dirigeant plus au Nord, « de façon à venir déboucher sur la gauche de la position

(1) *Souvenirs inédits* du maréchal de Mac-Mahon.

(2) L'Empereur avait télégraphié le jour même, au général Coffinières pour avoir des nouvelles du maréchal Bazaine.

(3) Expédié de Metz le 17 août, à 4 h. 28 du soir ; transmis à Paris à 4 h. 55 soir.

d'Haudiomont dans le cas où l'ennemi l'occuperait en force pour nous barrer la route de Verdun », et de manière à éviter ainsi des combats qui retarderaient son mouvement. Il ajoutait que le chemin de fer des Ardennes était toujours libre jusqu'à Metz, ce qui indiquait que l'ennemi avait pour objectifs Châlons et Paris; que l'on parlait toujours « de la jonction des armées des deux Princes »; qu'il avait eu la veille à combattre le prince Frédéric-Charles et le général de Steinmetz (1).

D'autre part, les décisions de l'Empereur, dont le capitaine de frégate Duperré avait apporté la nouvelle à Paris, avaient causé une vive émotion dans le Gouvernement et effrayé à la fois l'Impératrice et les Ministres. Des hommes dont l'opinion avaient un grand poids aux yeux du souverain virent à son retour de graves inconvénients (2).

« Si le chef de l'État revenait à Paris après un succès, disaient-ils, il y arriverait avec la force morale nécessaire pour rétablir la confiance, relever les courages, et dompter les mauvaises passions; mais rentrer aux Tuileries après de pénibles revers, abandonner l'armée pour être obligé de combattre peut-être dans la rue les fauteurs de désordre, c'est un rôle qui ne peut lui convenir. Au point où en sont les choses, la nécessité d'une dictature est évidente, et cependant le prestige de l'Empereur a été trop affaibli pour qu'il puisse s'en emparer. Il

---

(1) Le maréchal de Mac-Mahon dit, dans ses *Souvenirs inédits*, que l'Empereur ne lui communiqua ce télégramme que le 18 août au matin. Le souverain, auquel la dépêche du maréchal Bazaine n'avait pas paru suffisamment claire et explicite lui télégraphia le 17 à 5 h. 10 du soir : « Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici..... » A ce télégramme très pressant, le Maréchal répondit, vers 7 heures du soir, par une dépêche annonçant le départ du commandant Magnan, son aide de camp.

(2) Napoléon III, *Œuvres posthumes*, *loc. cit.*, p. 107.

faudrait, pour sauver le pays, avoir recours aux mesures les plus énergiques, modifier peut-être le Ministère, dissoudre le Corps législatif, sévir contre beaucoup d'individus, qui jouissent momentanément de la faveur populaire, et ces mesures, quoique légales, auraient l'air d'un coup d'État (1). »

Ces mêmes hommes doutaient que l'opinion publique suivît l'Empereur dans cette voie. Ils faisaient observer d'ailleurs qu'il n'existait plus à Paris de force armée sur laquelle il pût compter, et qu'on augmenterait encore les difficultés de la situation en y envoyant la garde mobile, qu'ils jugeaient « animée d'un mauvais esprit ». Ils rappelaient ce qui était arrivé après Waterloo à Napoléon Ier. « En présence de l'attitude des Chambres et de l'hostilité des hommes politiques, il avait dû reculer devant l'idée de recourir à des mesures exceptionnelles contre des Français, alors que l'étranger s'avançait sur la capitale (2). »

Ces arguments, joints à des considérations d'ordre militaire, semblent avoir déterminé le Ministre de la guerre à expédier, à 9 h. 50 du soir (3), le télégramme suivant à l'Empereur :

« L'Impératrice me communique la lettre par laquelle l'Empereur annonce qu'il veut ramener l'armée de Châlons sur Paris. Je supplie l'Empereur de renoncer à cette idée qui paraîtrait l'abandon de l'armée de Metz qui ne peut faire, en ce moment, sa jonction à Verdun. L'armée de Châlons sera, avant trois jours, de 85,000 hommes, sans compter le corps de Douay, qui rejoindra dans trois jours, et qui est de 18,000 hommes. Ne

(1) Napoléon III, *Œuvres posthumes*, *loc. cit.*, p. 107.

(2) *Ibid.*, p. 108.

(3) Dans l'ouvrage : *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, ce télégramme porte 10 h. 27 soir (t. Ier, p. 411).

peut-on faire une puissante diversion sur les corps prussiens déjà épuisés par plusieurs combats? L'Impératrice partage mon opinion. »

L'Empereur ne crut pas devoir communiquer ce télégramme au maréchal de Mac-Mahon, sans doute afin de n'exercer aucune influence sur ses résolutions (1), que les nouvelles de la journée pouvaient modifier dans une certaine mesure.

A la conférence de la matinée, personne en effet n'avait pu supposer un instant que le maréchal Bazaine fût sérieusement gêné dans son mouvement de retraite et eût besoin d'être dégagé. Tout le monde admettait que la jonction des deux armées se ferait sans difficulté, quelle que fût la solution qui prévaudrait pour l'emploi des forces réunies au camp de Châlons. L'Empereur, en particulier, qui, la veille, avait fait le trajet de Gravelotte à Verdun, sans rencontrer le moindre obstacle, et qui, dans la matinée du 17, ignorait la bataille du 16 et ses résultats, ne doutait pas que le maréchal Bazaine n'eût été en mesure de suivre ses traces, et il était justement fondé à croire que déjà il se trouvait à proximité de Verdun (2). La veille, en passant à Verdun, il avait dit au maire de cette ville : « Bazaine me suit; il sera ce soir à Conflans et arrivera demain à Verdun (3). »

Dans la soirée du 17, au contraire, le Ministre de la guerre et l'Empereur savaient que les délibérations de la conférence avaient reposé sur des données inexactes.

---

(1) *Souvenirs inédits* du maréchal de Mac-Mahon. « Le Ministre de la guerre, de son côté, ajoute le Maréchal, ne crut point devoir me l'adresser, et ce ne fut que plus tard, à mon retour en France, que je le trouvai dans la *Correspondance impériale.* »

(2) Renseignements fournis à la Section historique, le 14 mars 1903, par M. le général Péting de Vaulgrenant.

(3) *Ibid.*

On avait cru la jonction des deux armées certaine et prochaine; il était manifeste maintenant qu'elle était empêchée, au moins momentanément, et ce changement dans la situation rendait nécessaires de nouvelles déterminations. L'opinion du Ministre n'était point douteuse. Si le maréchal Bazaine était en marche, il fallait l'aider dans sa retraite; s'il était rejeté sur Metz, il fallait le dégager par une « puissante diversion ». Les deux hypothèses impliquaient d'ailleurs un mouvement en avant sur Verdun, mais l'opération n'était pas immédiatement réalisable, les troupes qui devaient composer l'armée de Châlons n'ayant pas encore atteint le camp ou manquant d'une organisation suffisante.

Arrivé à Paris dans la nuit du 17 au 18 août (1), le général Trochu, accompagné de M. Chevreau ministre de l'intérieur, se rendit immédiatement aux Tuileries (2) auprès de l'Impératrice, à qui il désirait annoncer sans retard les résolutions prises à la conférence de la matinée et soumettre la lettre autographe de l'Empereur qui l'investissait des fonctions de gouverneur de Paris (3). L'Impératrice se montra très opposée au retour du souverain dans la capitale; elle avait un sentiment très vif des dangers qu'il y courrait; elle affirma qu'il n'y revien-

---

(1) « Après minuit », dit le général Trochu dans ses *Œuvres posthumes* (t. Ier, p. 138).

(2) Il arriva aux Tuileries vers 3 heures du matin. (*L'Empire et la Défense de Paris*, déposition de l'amiral Jurien de la Gravière, p. 129); à 1 heure du matin, d'après les *Œuvres posthumes* du général Trochu (t. Ier, p. 139).

(3) Général Trochu, *Œuvres posthumes*, t. Ier, p. 138. Cette lettre autographe est ainsi conçue :

Camp de Châlons, 17 août.

« Mon cher Général,

« Je vous nomme gouverneur de Paris et commandant en chef de de toutes les forces chargées de pourvoir à la défense de la capitale. Dès mon arrivée à Paris, vous recevrez notification du décret qui

drait pas (1); elle qualifia même « d'ennemis » ceux qui le lui avaient conseillé (2). Elle se défiait du général Trochu et partageait les idées du général de Palikao au sujet des opérations de l'armée de Châlons (3); elle jugeait enfin, d'accord avec le Conseil des Ministres (4),

---

vous investit de ces fonctions; mais, d'ici là, prenez sans délai toutes les dispositions nécessaires pour accomplir votre mission.

« Recevez, mon cher Général, l'assurance de mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

(1) L'Impératrice savait-elle à ce moment que l'Empereur avait déjà changé d'avis ou affirmait-elle qu'elle ne voulait pas que le souverain revînt à Paris. Il est difficile de se prononcer à ce sujet. Dans sa déposition à l'*Enquête*, M. Rouher a dit : « Il est certain que, pendant que M. le général Trochu voyageait, des dépêches télégraphiques ont dû être échangées du camp de Châlons à Paris, et des Tuileries au camp de Châlons. » (T. Ier, p. 246.) Puis M. Rouher a été moins catégorique : « Il est possible, dit-il, que la détermination de l'Empereur ne fût pas encore prise..... Il est possible que l'Empereur n'ait pris sa résolution que le 18..... L'Impératrice a pu dire : Il faut renoncer au retour de l'Empereur, alors que rien n'était encore décidé. Tout cela peut se concilier; ce pourrait être à la fois une indécision ou une détermination prise. » (T. Ier, p. 247.) On observera, à ce sujet, que quand le général Trochu arriva chez M. Henri Chevreau, le 17, à minuit et demi, celui-ci lui dit déjà : « Vous vous trompez; l'Empereur ne vient pas à Paris. » (*Enquête*, déposition de M. Henri Chevreau, p. 263.)

(2) Général Trochu, discours du 13 juin 1871 à l'Assemblée nationale; *Œuvres posthumes*, t., Ier, p. 145; *L'Empire et la Défense de Paris*, déposition de l'amiral Jurien de la Gravière, p. 130. M. Henri Chevreau a déclaré dans sa déposition à l'*Enquête du Gouvernement de la Défense nationale* ne pas se souvenir de ces paroles (t. Ier, p. 265).

(3) Voir aux Documents annexes le télégramme du Ministre de la guerre à l'Empereur (17 août, 9 h. 50 soir).

Le général de Palikao avait aussi fait partager ses idées au Conseil des Ministres tout entier. (*Enquête*, déposition du général de Palikao, t. Ier, p. 172.)

(4) *Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, déposition de M. Henri Chevreau, t. Ier, p. 265.

que la place de l'Empereur était au milieu de ses troupes.

Le général Trochu protesta de son dévouement; il exposa les raisons qui l'avaient déterminé de conseiller à l'Empereur de revenir à Paris, en même temps que l'armée du maréchal de Mac-Mahon. Mais l'Impératrice demeura inébranlable (1). L'Empereur, affirma-t-elle, ne viendra pas à Paris; il restera à Châlons. Le général objecta alors que sa mission était désormais sans objet, puisque la convention de la matinée du 17 « n'avait plus cours (2) ». La souveraine déclara que cette mission d'organisation et de direction de la défense de la capitale restait entière et qu'il la remplirait « sans l'Empereur (3) ». Elle se refusa même à laisser subsister ce mot dans la proclamation que le gouverneur se proposait d'adresser à la population de Paris (4), mais ses préventions à l'égard du général Trochu semblent avoir disparu à la fin de l'entrevue (5).

En quittant l'Impératrice, le général Trochu se rendit chez le Ministre de la guerre. Celui-ci le reçut mal; il lui déclara, qu'indépendamment de ses pouvoirs ministériels, il avait, au Corps législatif, une situation qui lui permettait de conduire utilement les affaires difficiles

---

(1) Dans sa déposition à l'*Enquête*, M. Henri Chevreau croit que l'Empereur avait déjà répondu au télégramme de 9 h. 50 du soir. La seule réponse connue est du 18, à 9 h. 4 du matin.

(2) Général Trochu, discours du 13 juin 1871 à l'Assemblée nationale.

(3) *Ibid.*

(4) Cette proclamation débutait ainsi : « Devant les périls qui menacent le pays, l'Empereur m'a nommé gouverneur de la capitale en état de siège..... »

Depuis le 6 août, le nom de l'Empereur n'était plus prononcé par le Gouvernement devant le Corps législatif. (*L'Empire et la Défense de Paris*, réponse du général Trochu, p. 421.)

(5) *Enquête*, déposition de M. Henri Chevreau, t. Ier, p. 265.

de l'heure présente, et qui ne pouvait qu'être troublée par les fonctions de gouverneur de Paris dont l'Empereur l'avait investi (1).

Le général Trochu lui répondit qu'en acceptant cette mission, dans le péril où se trouvait le pays, il avait cru faire acte de dévouement; qu'il se proposait de remplir loyalement son mandat, sans être un embarras pour personne, mandat qui, dans son esprit, consistait à défendre Paris avec l'appui extérieur de l'armée du maréchal de Mac-Mahon. Le Ministre se récria, affirmant que telle n'était pas la destination à donner à cette armée; qu'au contraire, son intention était de la renforcer le plus possible pour la mettre en état d'opérer en rase campagne.

Le général Trochu insista sur la nécessité de rassembler toutes les forces disponibles sous Paris, mais sans parvenir à convaincre le Ministre (2). Celui-ci ne

---

(1) Discours du général Trochu à l'Assemblée nationale du 13 juin 1871.

Le même jour, au Corps législatif, le général de Palikao faisait la déclaration suivante :

« Cherchant un homme intelligent, actif, énergique, capable de réunir dans ses mains tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer l'armement de Paris, j'ai songé à M. le général Trochu et je l'ai rappelé moi-même du camp de Châlons, où il pouvait être remplacé par un autre général. Voilà, Messieurs, le motif qui m'a fait appeler à Paris le général Trochu. Il n'y en a pas d'autres. Nous n'avons pas la moindre inquiétude, au contraire! » (*Journal officiel* du 19 août 1870.)

Dans sa déposition à l'*Enquête*, le général de Palikao a reconnu l'inexactitude de cette déclaration. « J'étais, dit-il, l'homme du Gouvernement; je devais le couvrir et le protéger contre toute attaque. Je savais que M. de Kératry devait nous interpeller, et qu'ayant jeté ses vues sur le général Trochu, il avait le projet de demander pour lui un commandement en chef. C'est alors que je répondis : Je sais parfaitement le général que vous voulez désigner, mais il n'acceptera pas, car il a déjà répondu à mon appel. » (T. Ier, p. 180.)

(2) Discours du général Trochu à l'Assemblée nationale du 13 juin

contresigna d'ailleurs le décret de l'Empereur qu'avec répugnance et à la suite de l'intervention de M. Chevreau (1). Le général Schmitz lui prête même ces paroles : « Je suis dans une situation telle que, si je ne craignais pas de faire une révolution ce soir dans Paris, je donnerais ma démission (2). »

Le Ministre et le général Trochu se quittèrent « dans un état de dissentiment profond qui ne fit qu'augmenter tous les jours (3) ».

CHAPITRE IV

Les hésitations du maréchal de Mac-Mahon.

Tandis que ces événements se passaient à Paris, le maréchal de Mac-Mahon se préoccupait des mouvements de l'ennemi. Les renseignements reçus au grand quartier impérial, le 17 août, étaient assez vagues. D'après un télégramme du maire d'Étain, une nouvelle bataille avait commencé à cette date près de Ville-sur-Yron, où l'on entendait le canon. Mais, d'autre part, le Ministre de la guerre apprenait que les Prussiens auraient demandé un armistice pour enterrer leurs morts et relever leurs blessés; il adressait un télé-

---

1870; *Œuvres posthumes*, t. Ier, p. 150. — Le général de Palikao dit, au contraire, n'avoir aucun souvenir d'une polémique entamée avec le général Trochu « sur la destination à donner à l'armée de Châlons ». (De Palikao, *Un Ministère de la guerre de vingt-quatre heures*, avant-propos, p. 17.)

(1) *L'Empire et la Défense de Paris*, déposition de M. Henri Chevreau, p. 79.

(2) *Ibid.*, déposition du général Schmitz, p. 144.

(3) Discours du général Trochu à l'Assemblée nationale du 13 juin 1871 ; *L'Empire et la Défense de Paris*, déposition du général Schmitz, p. 144.

gramme au maréchal Bazaine pour avoir la confirmation de cette nouvelle. De son côté, le commandant supérieur de la place de Verdun était avisé du passage à Mouilly et à Rupt-en-Woëvre d'une colonne ennemie de 30,000 hommes. Le sous-préfet de Verdun signalait la présence, tout autour de la place, à l'Est et au Sud, de vedettes prussiennes.

Le préfet de la Meuse recevait la nouvelle de la présence, entre Saint-Mihiel et Apremont, d'un corps de 5,000 hommes de toutes armes et de l'arrivée à Void d'un détachement de 120 hommes qui « disaient être suivis du prince Albert et se diriger sur Châlons ». Il annonçait aussi au préfet de la Haute-Marne qu'un corps prussien paraissait se diriger sur ce département. Des éclaireurs avaient été vus à Ménil-la-Horgne et près de Gondrecourt.

D'après un notable de Bayon, « digne de foi », le général de Failly mandait qu'un autre corps, d'un effectif considérable, composé de Bavarois, de Wurtembergeois et de Hessois, faisant partie de l'armée du Prince royal, était arrivé le 15 août à Bayon, y avait établi quatre ponts de chevalets et fait préparer, à Charmes, 25,000 rations pour une autre colonne.

Le sous-préfet de Schlestadt informait le Ministre de la guerre de la rupture des communications télégraphiques avec Strasbourg. Cette place aurait repoussé trois attaques successives en deux jours. Erstein, Benfeld, Dambach, Barr, Obernai, seraient occupés par des détachements de cavalerie badoise. 100 hommes du génie coupaient, disait-on, à Erstein la canalisation de l'Ill pour en rejeter les eaux dans le Rhin.

Un émissaire sûr, arrivant de Saverne, déclarait que l'armée du prince Frédéric-Charles, forte de 170,000 à 180,000 hommes, aurait franchi les Vosges, le 12 août, par Dossenheim et la vallée de la Zintzel; une colonne de 10,000 hommes, avec 70 pièces de canon, engagée

sur la route de Saverne à Phalsbourg, aurait été obligée de rétrograder par suite de la résistance de cette place et de suivre également la vallée de la Zintzel. « Le prince Charles aurait couché à Monswiller vendredi (12 août). »

Le maréchal de Mac-Mahon n'ignorait pas que le maréchal Bazaine ne pourrait le rejoindre « avant quelques jours », et il ne se dissimulait pas que, même après l'arrivée des 5e et 7e corps, il ne serait point « en état de combattre, dans de bonnes conditions, les armées ennemies dans les plaines du camp de Châlons (1) ». Aussi fit-il connaître au Ministre, par télégramme expédié le 18 août, à 7 h. 30 du matin, que, si l'ennemi se présentait « en forces », il prendrait, avant son arrivée, « la position la plus rapprochée de Mourmelon », sa droite « près d'Épernay », sa gauche « dans la direction de Reims, à peu près parallèlement au canal de la Marne ». « Je chercherai, ajoutait-il, à me rallier au maréchal Bazaine (2). »

De fait, la position, aux environs de Reims, dont il fit choix dans la journée, à la suite d'une reconnaissance, répondait dans son esprit à la double condition de ne pas l'éloigner beaucoup de l'armée de Metz et de permettre éventuellement la retraite sur Paris, décidée à la conférence de la veille (3). Il fit part de ses intentions au maréchal Bazaine dans la matinée (4), et au Ministre de la guerre dans la soirée. Il prévint même ce dernier qu'il quitterait le camp le 21 août (5).

---

(1) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits.*

(2) Dans sa déposition à l'*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, le maréchal de Mac-Mahon, attribue à son projet de retraite sur la position Reims-Épernay, la date du 19 août (t. Ier, p. 30).

(3) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits.*

(4) Télégramme expédié à 8 h. 30 du matin.

(5) Télégramme expédié à 7 heures du soir.

Le général de Palikao répondit, à 11 heures du soir (1), au maréchal de Mac-Mahon, qu'il partageait entièrement son avis « au sujet du mouvement sur Reims ». Il lui recommandait en outre : de rallier, aussitôt qu'il le pourrait, le corps du général de Failly; de couper les routes et les chemins de fer, de faire sauter les ponts, de détruire les télégraphes au fur et à mesure qu'il rétrograderait; de mettre en œuvre tout ce qui serait de nature à retarder la marche de l'ennemi (2). Il concluait ainsi : « Lorsque vous serez à Reims, tâchez de vous relier avec Canrobert, et, s'il se peut, avec Bazaine, de manière à frapper d'abord un grand coup sur l'aile droite de l'armée prussienne et à vous retourner contre le prince royal de Prusse qui arrive de Nancy (3). »

Le général de Palikao ne faisait donc aucune objection au projet du maréchal de Mac-Mahon, dont l'exécution devait avoir pourtant pour résultat d'éloigner quelque peu l'armée de Châlons de celle de Metz. Sans doute estimait-il, avec le duc de Magenta, qu'il était prudent de ne pas attendre, « dans les plaines du camp de Châlons », l'arrivée des têtes de colonne de la IIIe armée et jugeait-il, avec l'Empereur, que Reims était, en effet, « une bien meilleure position que Châlons (4) ». Au surplus, le mouvement projeté pour le 21 n'excluait nullement, pensait-il, l'idée de la « puissante diversion sur les

---

(1) Télégramme expédié le 19, à minuit 15.

(2) Dans un télégramme daté du 18 août, 9 h. 30, le Ministre priait l'Empereur « de donner les ordres les plus formels » pour assurer l'exécution de ces mesures.

(3) Dans un télégramme antérieur (9 h. 40 du soir), le Ministre annonçait au maréchal de Mac-Mahon qu'il donnait des ordres pour l'évacuation de tout le matériel qui se trouvait au camp.

(4) Lettre du maréchal Bazaine, datée de Gravelotte, 16 août, et transmise par l'Empereur au Ministre de la guerre, dans un télégramme du 18 août, 7 h. 55 du matin.

corps prussiens » qu'il préconisait dans le but de donner la main à l'armée de Metz.

Tout d'abord le souverain n'en avait pas paru partisan : « Je crains, télégraphiait-il au Ministre, à 7 h. 55 du matin, qu'on ne se fasse des illusions. » En même temps, sous l'influence vraisemblable de la dépêche du général de Palikao de la veille au soir, il s'éloignait déjà des résolutions prises à la conférence du 17 et il déclarait que « rétrograder de Châlons sur Paris serait plus dangereux que de marcher de Paris à la rencontre de l'ennemi (1) ». Entre ces deux solutions, il penchait à ce moment — signe caractéristique d'un esprit indécis — vers une sorte de moyenne consistant en une position d'attente à Reims. Un peu plus tard, à 9 h. 4 du matin, il télégraphia au Ministre qu'il se rendait à l'opinion qu'il lui avait exprimée la veille, en son nom et en celui de l'Impératrice, en d'autres termes, que le projet de retraite sur Paris était abandonné (2).

Peut-être une lettre du maréchal Bazaine, datée de Gravelotte, 16 août, et qui fut apportée, au camp de Châlons le 18 au matin, par un officier (3), ne fut-elle pas étrangère aux perplexités, puis au changement complet d'avis du souverain. Le Maréchal rendait compte d'une « bataille acharnée » qui avait eu lieu le 16 août, et à la suite de laquelle il restait sur ses « positions conquises ». Il se verrait obligé, disait-il, « de prendre la route de Verdun par le Nord; la difficulté gît dans le manque de munitions et de vivres ».

En ce qui concernait les opérations de l'armée de Châlons, le maréchal Bazaine entendait laisser une liberté d'action complète au maréchal de Mac-Mahon, son

(1) Lettre du maréchal Bazaine, datée de Gravelotte, 16 août.

(2) *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 412.

(3) L'Empereur, transmettant cette dépêche au Ministre de la guerre, ne nomme pas l'officier.

subordonné. A la demande d'instructions que celui-ci lui avait adressée la veille, il répondait le 18, à midi : « Je présume que le Ministre vous aura donné des ordres, vos opérations étant tout à fait en dehors de ma zone d'action pour le moment, et je craindrais de vous indiquer une fausse direction (1). »

On peut remarquer ces mots : *pour le moment*. Ils semblaient dénoter une abstention momentanée, non une abdication définitive.

D'autres communications du maréchal Bazaine étaient arrivées au grand quartier impérial le 18 août (2). La première consistait en une lettre datée du 17 août, apportée par le commandant Magnan et mentionnant l'arrivée à Pange ou au château d'Aubigny, du roi de Prusse suivi d'une armée de 100,000 hommes ; la présence de troupes nombreuses sur la route de Verdun. Cette lettre insistait surtout sur la pénurie en vivres et munitions de l'armée de Metz. Le Maréchal mandait qu'il allait faire tous ses efforts pour reconstituer ses approvisionnements de toutes sortes, afin de reprendre sa marche, « dans deux jours, si cela est possible », par la route de Briey. Il ne perdrait pas de temps, ajoutait-il, à moins que de nouveaux combats ne vinssent déjouer ses combinaisons. Le commandant Magnan était chargé en outre de donner à l'Empereur des détails sur la bataille du 16 août, de lui faire connaître la situation des vivres et des munitions de l'armée de Metz, mais sans l'alarmer ;

---

(1) Ce télégramme était adressé au maréchal de Mac-Mahon, à Bar-sur-Aube. Au *Procès*, le président du conseil de guerre a interrogé le maréchal Bazaine sur cette anomalie sans obtenir une explication satisfaisante (p. 173).

(2) A la suite du télégramme qu'il avait reçu du maréchal Bazaine, le 17 août, vers 5 heures du soir, l'Empereur lui avait télégraphié : « Dites-moi la vérité sur votre situation, afin de régler ma conduite ici. »

de lui annoncer enfin que le maréchal Bazaine avait toujours l'intention de marcher sur Verdun, tout en faisant au besoin un détour par le Nord, à partir de Briey (1).

De son côté, l'Empereur indiqua au commandant Magnan, comme direction générale, pour l'armée de Metz, la ligne de Thionville à Charleville, plutôt que la zone de Verdun « trop fortement occupée par les armées prussiennes (2) ».

La seconde communication était un télégramme daté de Metz, 18 août, 4 h. 5 du soir (3), aux termes duquel l'ennemi montrait de fortes masses qui paraissaient se diriger sur Briey, dans l'intention peut-être d'attaquer le 6e corps à Saint-Privat-la-Montagne. « Nous sommes donc de nouveau sur la défensive, ajoutait le maréchal Bazaine, jusqu'à ce que je sache la véritable direction des troupes qui sont devant nous et surtout celle de l'armée de réserve que l'on dit être à Pange, sur la rive droite de la Moselle, sous les ordres du Roi, dont le quartier serait au château d'Aubigny (4). »

---

(1) *Procès Bazaine*, première déposition du commandant Magnan, p. 324 et 326.

(2) *Ibid.*, Lettre du commandant Magnan au Ministre de la guerre, p. 351.

(3) Le télégramme porte bien 4 h. 5 du soir, mais il semble que la situation à laquelle il fait allusion soit antérieure. Le général de Rivières indique 2 heures. (*Procès Bazaine*, p. 21.) D'autre part, un télégramme du maréchal Bazaine à l'Empereur, expédié à 4 heures de l'après-midi, mentionne « une attaque conduite par le roi de Prusse en personne, avec des forces considérables, sur tout le front..... » et le télégramme de 4 h. 5 ne parle pas d'attaque. Cette dernière heure paraît donc inexacte.

(4) A l'instruction relative au *Procès Bazaine*, le maréchal de Mac-Mahon a déclaré qu'il ne croyait pas que cette dépêche lui eût été communiquée (n° 2); puis il a été moins affirmatif (n° 81) : « Il est possible, dit-il, que j'ai reçu cette dépêche, mais je n'en ai pas gardé le souvenir précis. » M. Amiot, directeur du service télégraphique du

A 4 heures de l'après-midi, le Maréchal annonçait à l'Empereur qu'une attaque, conduite par le roi de Prusse en personne, avec des forces considérables, se produisait sur tout son front; que les troupes ne cédaient pas, mais que plusieurs batteries avaient été obligées de cesser le feu.

Un autre télégramme, expédié à 7 h. 50, disait : « L'attaque a été vive. En ce moment, 7 heures, le feu cesse; nos troupes sont constamment restées sur leurs positions. »

Un peu plus tard, le seul fil télégraphique qui reliât encore Metz à Châlons et à Paris par Thionville, fut rompu (1).

Le grand quartier impérial et le maréchal de Mac-Mahon restaient sous l'impression de la dernière dépêche du maréchal Bazaine qui pouvait faire croire que toutes les attaques de l'ennemi avaient été repoussées (2). Le duc de Magenta pensait, le 19 au matin, que l'armée de Metz avait dû « cette nuit, s'ouvrir un passage », vers le Nord-Ouest, vraisemblablement. Il faisait part au Ministre de cette manière de voir, ajoutant que son intention était toujours de se porter sur Reims, le 21, et d'y prendre une position d'attente (3). Il télégra-

---

quartier impérial, affirme que ce télégramme a été envoyé par ses soins à l'état-major du Maréchal; il en donne comme preuve qu'elle lui a été renvoyée le 18, à 8 heures du soir, pour être retransmise à Paris, où elle est arrivée. (*Procès Bazaine*, p. 378.)

(1) Les communications télégraphiques furent rétablies le 19 pendant une heure environ. (*Procès Bazaine*, p. 378.)

(2) « Les nouvelles du Maréchal, arrivées ce matin, sont bien meilleures que ne pouvait le faire espérer la dernière dépêche reçue hier, à 5 heures du soir. Le Maréchal est resté maître de toutes ses positions..... Sa ligne de retraite paraît parfaitement assurée. Nous pouvons donc espérer faire notre jonction dans quelques jours. » (Général Ducrot, *Vie militaire*, t. II, p. 385.)

(3) Il chargeait le général Le Brettevillois, commandant le génie du

phiait aussi à plusieurs reprises aux commandants supérieurs de Verdun et de Thionville pour avoir des renseignements sur la direction de la marche de l'armée de Metz. Il se considérait d'ailleurs comme libre de ses mouvements (1), à la suite de la dépêche que lui avait expédiée le maréchal Bazaine le 18 août, à midi, quand, le 19, un télégramme du Ministre de la guerre lui spécifia « comme objectif, de rejoindre le Maréchal (2) ». Le duc de Magenta ne put, toutefois, s'y résoudre immédiatement.

« J'étais, je l'avoue, assez indécis, dit-il plus tard dans sa déposition à l'*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*. Abandonner le maréchal Bazaine que je croyais voir arriver d'un moment à l'autre sur la Meuse, me causait un véritable déchirement, mais, d'un autre côté, il me semblait urgent de couvrir Paris et de conserver à la France la seule armée qu'elle eût encore disponible (3). »

Comment arriver à concilier ces deux conditions contradictoires ? D'une part, le maréchal de Mac-Mahon ne se méprenait pas sur la valeur de l'armée de Châlons, et, entrevoyant assez nettement qu'elle n'était pas très apte à entreprendre une campagne sérieuse, il inclinait à la ramener sous Paris. Mais, d'autre part, s'il prenait ce parti et que l'armée de Metz vînt à essuyer un désastre, l'opinion publique et la postérité peut-être ne l'en rendraient-elles pas responsable ?

1er corps, « de se rendre immédiatement à Reims et d'y reconnaître les positions environnant cette ville, en vue de les faire occuper par l'armée. »

(1) *Enquête*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 30.

(2) Cette dépêche n'existe pas aux Archives de la guerre, et le maréchal de Mac-Mahon n'en fait pas mention dans ses *Souvenirs inédits*. Il n'en est question que dans sa déposition à l'*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale*, t. Ier, p. 30.

(3) *Enquête*, t. Ier, p. 30.

Tout contribuait à rendre ses perplexités, ses angoisses même plus vives, aussi bien l'influence morale de la défaite de Frœschwiller que le sentiment unanime des troupes et les instances du Gouvernement qui demandaient qu'on n'abandonnât pas le maréchal Bazaine (1). « Il faut s'être trouvé dans l'entourage du Maréchal et de l'Empereur pour comprendre l'anxiété qui y régna dans ces longues journées (2). »

Sans doute, le mouvement projeté sur Reims était une solution moyenne qui permettait ultérieurement de prendre l'un ou l'autre parti, mais le maréchal de Mac-Mahon ne pouvait se dissimuler qu'il n'était possible d'en différer l'adoption que de quelques jours à peine. Ses perplexités apparaissent dans le télégramme suivant qu'il expédia au maréchal Bazaine, à 3 h. 45 du soir :

« Si, comme je le crois, vous êtes forcé de battre en retraite très prochainement, je ne sais, à la distance où je me trouve, comment vous venir en aide sans découvrir Paris. Si vous en jugez autrement, faites-le-moi savoir (3). »

Mais, dans la soirée du 19 août, les hésitations du

---

(1) Colonel Stoffel, *La Dépêche du 20 août*, p. 15.

« Je ne comprend pas notre inaction; comme je le disais hier au maréchal de Mac-Mahon, notre premier devoir serait de nous porter en avant pour attirer sur nous une partie des forces ennemies et soulager d'autant ces braves camarades. » (*Vie militaire du général Ducrot*, t. II, p. 387, Lettre à Mme Ducrot, du 21 août 1870.)

(2) Colonel Stoffel, *loc. cit.*, p. 16.

(3) *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 412.

« Cette dépêche peut paraître n'avoir pas toute la clarté désirable. Je l'avais rédigée ainsi afin que si elle venait à tomber entre les mains de l'ennemi, il ne pût en déterminer le sens, restant toutefois assez claire, pour le maréchal Bazaine, pour lui faire comprendre que j'avais l'intention de marcher sur Paris si je ne recevais aucun contre-ordre de sa part. » (Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits*.)

maréchal de Mac-Mahon cessent, sous l'influence de causes difficiles à déterminer : il se résout à marcher au-devant de l'armée de Metz et télégraphie en ces termes au Ministre de la guerre :

« Veuillez dire au Conseil des Ministres qu'il peut compter sur moi, et que je ferai tout pour rejoindre Bazaine (1). »

Le même jour, apprenant « de source certaine » qu'il n'y avait pas de reconnaissance « sérieusement organisée », exception faite pour la division de cavalerie du général de Salignac-Fénelon ; que les corps ne se gardaient pas ; que les troupes du général de Failly, à Chaumont et à Blesme, étaient dépourvues d'un service de sûreté rationnel ; que, par suite, de faibles partis ennemis avaient pu couper les voies ferrées en plusieurs points, le général de Palikao recommandait au maréchal de Mac-Mahon de donner des ordres pour que l'on redoublât de vigilance.

Le duc de Magenta prescrivit le lendemain aux commandants de corps d'armée de pousser au loin, et dans toutes les directions, des reconnaissances de cavalerie qui pussent les renseigner sur la position et les mouvements de l'ennemi. Ils devaient lui adresser chaque jour un rapport faisant connaître le résultat de ces reconnaissances.

Le grand quartier impérial recevait des informations par d'autres voies, celle des préfets des départements envahis ou sur le point de l'être, et celle des maires. Ainsi, le préfet de la Meuse signalait, dès le 18 « un corps d'armée considérable dans les environs d'Apremont » ; une avant-garde prussienne serait arrivée à Bar-le-Duc et un détachement de 6,000 hommes à Demange-aux-Eaux. Le 19, il annonçait que l'arrondis-

(1) *Les Papiers secrets de l'Empire*, p. 73.

sement de Commercy et une partie de celui de Bar-le-Duc étaient envahis par les Prussiens ; que 1000 cavaliers environ se dirigeaient sur Saint-Dizier ; que des éclaireurs avaient été vus à Revigny-aux-Vaches. L'armée ennemie paraissait, à son avis « se concentrer entre Saint-Mihiel, Sampigny, Apremont. »

Le préfet de la Haute-Marne signalait aussi la marche de 5,000 cavaliers et 7,000 fantassins, de Gondrecourt sur Saint-Dizier et des colonnes de toutes armes se dirigeant de Vézelise sur Vaucouleurs.

Le préfet des Vosges mandait le 18 qu'un corps considérable avait séjourné le 16 à Bayon et fait préparer à Charmes 25,000 rations pour une autre colonne. Il mandait d'Épinal, le 19, que les Prussiens avaient occupé, le 18, Mirecourt et Neufchâteau, d'où, d'après d'autres renseignements de la Haute-Marne, ils se seraient portés sur Vézelise, et que des colonnes nombreuses traversaient la partie Nord du département des Vosges, paraissant se diriger également sur Bayon.

Le sous-préfet de Vassy télégraphiait le 18 qu'une armée de 150,000 hommes marchait sur Bar-le-Duc et Saint-Dizier « en deux colonnes », l'une venant de Gondrecourt et de Ligny-en-Barrois, l'autre de Verdun. Le maire de Gondrecourt annonçait, dans la matinée du 19, qu'une armée prussienne, « dont l'extrême gauche a suivi la ligne de Colombey à Gondrecourt », faisait route sur Châlons, et qu' « une division de six régiments de cavalerie légère était campée à Demange-aux-Eaux ». Partout l'ennemi demandait des nouvelles du maréchal de Mac-Mahon.

L'ensemble de ces renseignements permettaient de conclure à la marche d'une armée allemande, vraisemblablement celle du Prince royal, vers Châlons—Vitry; les gros des colonnes semblaient être déjà sur la Meuse; les avant-gardes au delà de ce fleuve.

Les informations étaient plus contradictoires dans la

région Verdun—Montmédy—Metz—Thionville, où la position se compliquait de l'incertitude où l'on se trouvait sur la situation réelle du maréchal Bazaine. Dans la matinée du 19, le commandant supérieur de Verdun n'en avait pas de nouvelles; le colonel Turnier mandait de Thionville, dans l'après-midi, que « d'après tous les renseignements », l'armée de Metz était au Nord-Ouest de cette place, vers Briey, et qu'elle « livrait tous les jours des combats heureux »; puis, dans la soirée, il annonçait qu'il était « impossible d'avoir des nouvelles du maréchal Bazaine que l'on disait ce matin à Metz ». D'après le sous-préfet de Verdun, Étain et ses environs seraient occupés par un détachement ennemi fort de 3,000 à 4,000 hommes. Il ajoutait que « des personnes arrivées, ce matin, de Saint-Mihiel, assuraient que cette ville était occupée par le prince Frédéric-Charles et que son armée s'y concentrait ».

On apprenait que l'ennemi avait coupé la ligne des Ardennes sur plusieurs points, à Hayange, à Audun-le-Roman, entre Pierrepont et Uckange, entre Thionville et Metz; ses coureurs sillonnaient la région entre Verdun et Montmédy. Les Allemands semblaient recevoir des renforts : 50,000 hommes de la landwehr avec de l'artillerie auraient passé les 16 et 17 août à Trèves, se dirigeant vers Sarrebrück; un autre corps, venant de Sierck, se dirigerait sur Briey; un matériel de siège important arriverait par grande vitesse de Wesel et de Coblentz; l'armée du général Vogel de Falkenstein se porterait à marches forcées sur la frontière française. On parlait aussi, disaient des renseignements de Thionville, « d'un projet qu'aurait conçu l'ennemi de relier Forbach à Frouard par une voie ferrée qui se rendrait de Courcelles ou de Peltre à Ars, afin que les troupes prussiennes puissent tourner Metz. »

CHAPITRE V

La marche sur Reims.

Le 20 août, dans la matinée, le maréchal de Mac-Mahon abandonne provisoirement le projet de mouvement sur Reims. Les renseignements qu'il a reçus « semblent indiquer que les trois armées ennemies sont placées de manière à intercepter à Bazaine les routes de Briey, de Verdun et de Saint-Mihiel (1) ». Dès lors, ignorant la direction de la retraite de l'armée de Metz, il prend le parti de rester au camp jusqu'à ce qu'il sache si sa marche s'effectue vers le Nord ou vers le Sud. Il en rend compte au Ministre de la guerre qui lui répond : « Le seul renseignement que je puisse vous donner est le suivant : le 18 au soir, Bazaine occupait comme position la ligne Amanvillers à Jussy (2). »

Le maréchal de Mac-Mahon redouble d'efforts pour en être informé et s'adresse à cet effet aux commandants supérieurs de Thionville et de Montmédy, et même au préfet des Vosges, dans l'hypothèse où le maréchal Bazaine se replierait « vers le Midi à travers le pays situé sur la rive droite de la Moselle (3) ». Le colonel Stoffel envoie en mission, dans le même but, deux inspecteurs de la police de sûreté générale, les sieurs Miès et Rabasse (4). De son côté, le Ministre télégraphie, dans le même but, aux commandants supérieurs de Longwy et de Mézières.

---

(1) Le maréchal de Mac-Mahon au Ministre de la guerre, 20 août, 8 h. 45 matin (D. T. Ch.).

(2) *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 38.

(3) « A cette époque, la préoccupation générale, au camp de Châlons, était de communiquer avec l'armée de Metz. » (*Procès Bazaine*, déposition du colonel Stoffel, p. 388.)

(4) Colonel Stoffel, *loc. cit.*, p. 18.

Mais, dans l'après-midi, le maréchal de Mac-Mahon est avisé, par le colonel Stoffel, de la présence, à 40 kilomètres environ du camp de Châlons, de coureurs ennemis qui avaient exigé des vivres et des fourrages pour une avant-garde qui, à leur dire, devait arriver dans l'après-midi (1). Cette nouvelle le détermine à quitter le camp de Châlons et à se porter le lendemain sur Reims (2). Il fait part de cette décision au Ministre de la guerre par un télégramme expédié à 4 h. 45 du soir (3), et ajoute : « Si Bazaine perce par le Nord, je serai plus à même de lui venir en aide; s'il perce par le Sud, ce sera à une telle distance que je ne pourrai, dans aucun cas, lui être utile. »

Le duc de Magenta laissait au camp, jusqu'au 22, la division de cavalerie Bonnemains avec un soutien d'un bataillon du 12e corps, pour permettre de replier la plus grande quantité possible des approvisionnements, du matériel et du campement qui s'y trouvait; il priait en même temps le Ministre de « donner des ordres pour que la ligne de communication fût établie par Soissons et Épernay ».

Le général de Palikao ne fit aucune objection à ce projet qu'il avait déjà d'ailleurs admis en principe le 18 août; il demanda seulement au Maréchal quelques explications sur le mouvement et sur les conditions dans lesquelles il l'effectuerait (4).

---

(1) Instruction relative au *Procès Bazaine*, déposition du colonel Stoffel. Le colonel ajouta que « si quelques régiments de cavalerie ennemie venaient à faire irruption dans le camp, ils y produiraient infailliblement une panique générale. » (*La Dépêche du 20 août*, p. 20.) Cette appréciation était bien pessimiste.

(2) *Procès Bazaine*, déposition du colonel Stoffel, p. 391.

(3) *Les Papiers secrets de l'Empire*, p. 75.

(4) Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon, 20 août, 11 heures soir (D. T. Ch.).

La marche devait se faire en deux colonnes : colonne du Nord, 12e et 5e corps (1), par la route de Bar-le-Duc à Reims, qui passe entre Mourmelon-le-Grand et Mourmelon-le-Petit ; colonne du Sud, 1er et 7e corps, par l'itinéraire Bouy, Livry, les-Petites-Loges, Sillery, Puisieulx, Trois-Puits, Bezannes. Le départ était fixé : pour les 1er et 12e corps, à 4 h. 30 ; pour les 5e et 7e, à 9 heures du matin.

Les emplacements suivants étaient assignés autour de Reims : 12e corps, au Nord-Ouest, en arrière du canal de l'Aisne à la Marne, sa gauche à Saint-Thierry, sa droite à la Vesle, près de Marais-Château ; 5e corps, à l'Ouest, sur la rive gauche de la Vesle, sa droite à Reims, sa gauche à Champigny ; 1er corps, également à l'Ouest, entre Thillois et Ormes ; 7e corps, au Sud, entre Villers-aux-Nœuds et la route de Ville-en-Tardenois (2), avec une division détachée sur les hauteurs entre Trois-Puits et Cormontreuil.

La division de cavalerie du 12e corps, sous les ordres du général de Salignac-Fénelon, devait se rendre dans la soirée du 20 à Châlons et y rester jusqu'à nouvel ordre, avec mission « d'éclairer au loin tout l'intervalle compris entre les routes de Châlons à Vitry, et de Châlons à Sainte-Menehould ; la division de cavalerie de réserve Bonnemains, maintenue au camp, le 21, rejoindrait l'armée le 22.

Le quartier général était transféré à Reims.

---

(1) La division de Lespart, seule, était au camp de Châlons.

(2) L'ordre du maréchal de Mac-Mahon dit : « Le 7e corps prendra position au Sud de Reims, sur la rive gauche du Rouillat, sa droite à Villers-aux-Nœuds, sa gauche s'appuyant à la route d'Épernay. » Cette dernière indication ne peut s'accorder avec la rive gauche du Rouillat et semble donc erronée.

(3) Elle se composait, à la date du 20 août de la brigade Savaresse (1er et 7e lanciers) et du 4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Enfin, le général Mitrecé, directeur du grand parc, recevait du Ministre de la guerre l'ordre de replier immédiatement sur Paris tout le matériel de campagne et toutes les armes qui ne seraient pas nécessaires à l'armée.

Le 21 août, le mouvement de l'armée, du camp de Châlons sur Reims, s'effectua conformément aux instructions données la veille. Des ordres défectueux, une chaleur très forte, une poussière crayeuse épaisse, le manque d'entraînement d'une partie des troupes, la longue durée de l'étape (1) rendirent cette première marche « des plus pénibles (2) ». Un grand nombre de soldats des régiments d'infanterie de marine et de ceux de nouvelle formation surtout, restèrent en arrière (3). Le stationnement, aux environs de Reims, différa de celui qu'avait indiqué l'ordre de la veille. Le 1er corps s'établit à Courcelles (quartier général) à Ormes (1re division), Taissy (2e et division de cavalerie) (4), Cormontreuil (3e et 4e divisions); la division de Lespart, du 5e corps, entre Reims et Tinqueux, avec le quartier général du corps d'armée dans cette dernière localité; le 7e corps, tout entier, à Sillery, sauf la 3e division à Reims même; le 12e à les Marais (quartier général), la Neuvillette (1re division), Saint-Thierry (2e), entre Saint-Thierry et la Neuvillette (3e division et réserves d'artillerie

(1) Le général Lebrun fait observer avec raison que l'étape de 32 à 35 kilomètres, pour le 12e corps, était trop forte pour une première marche (*Bazeilles-Sedan*).

(2) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits; Journal* de marche de la 3e division du 1er corps; *Journal* de marche de l'artillerie du 12e corps; Ordre général du 12e corps.

(3) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits;* Général Lebrun, *loc. cit.*, p. 32.

(4) Moins la brigade de Septeuil, qui arrivait ce jour-là au camp de Châlons.

et du génie). Le quartier impérial et le quartier général furent installés à Courcelles.

L'armée de Châlons était donc, non pas concentrée mais agglomérée autour de Reims, comme à la veille d'une bataille, et cette situation était bien faite pour rendre l'alimentation difficile et créer des obstacles à la marche. Le maréchal de Mac-Mahon, après avoir visité les camps, arriva à Courcelles vers 7 heures du soir. Il y apprit que l'Empereur l'avait fait demander, et que le président du Sénat, M. Rouher, était auprès du souverain, sans mission officielle d'ailleurs (1), et cherchait à lui persuader que l'armée devait se porter « non sur Paris, mais vers l'Est, à la rencontre du maréchal Bazaine (2) ».

Le Ministre de la guerre, dans un télégramme à l'Empereur du 21 août, 10 heures du matin, n'était pas aussi absolu, tout en n'admettant pas le retour de l'armée à Paris. A son avis, il y avait deux partis à prendre : ou dégager promptement le maréchal Bazaine, dont la position lui paraissait « des plus critiques, en se portant en toute hâte sur Montmédy » ; ou marcher contre le prince royal de Prusse, « dont l'armée est nombreuse et qui a pour mission d'entrer dans Paris où il serait proclamé empereur d'Allemagne ».

Dans ce dernier cas, le Ministre proposait à l'Empereur d'envoyer le 13e corps (général Vinoy) à la Ferté-sous-Jouarre, « où il serait le pivot d'un mouvement tournant de l'armée de Mac-Mahon qui marcherait vigoureusement sur le flanc de l'armée prussienne, soit qu'elle prenne la route de Vitry, Champaubert et Montmirail, soit qu'elle se dirige par Vassy, Montiérender et Brienne (3) ».

---

(1) *Enquête*, t. Ier, p. 238, déposition de M. Rouher.

(2) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits*.

(3) D'après le général de Palikao, le bruit courait « que le Prince

Le général de Palikao laissait donc, à ce moment au maréchal de Mac-Mahon le choix entre ces deux solutions ; à peine laissait-il entrevoir ses préférences pour la première (1). Mais un second télégramme du Ministre, de 4 h. 50 du soir, était beaucoup plus affirmatif. « Je considère comme indispensable, écrivait-il au maréchal de Mac-Mahon, que votre armée aille dégager le maréchal Bazaine. Songez à l'effet moral que produirait toute apparence d'abandon de cette armée qui a héroïquement combattu et qui est formée d'excellentes troupes. Faites-moi connaître votre intention. »

Le Ministre ajoutait que les convois de vivres et de munitions étaient échelonnés sur la route de Montmédy à Thionville et que l'armée de Metz en manquait « totalement ».

CHAPITRE VI

La conférence de Courcelles.

Le maréchal de Mac-Mahon, à son arrivée à Courcelles, n'avait reçu aucune nouvelle du maréchal Bazaine (2) et était « bien décidé », en se rendant auprès de l'Empereur, « à marcher sur Paris (3) ». Le général Faure, son chef d'état-major, l'accompagnait.

La question des mouvements ultérieurs de l'armée de Châlons, soit vers Paris, soit vers l'Est, dans le but de

---

royal devait abandonner la direction de la Marne sur Paris et descendre de Bar-le-Duc, par Vassy, sur la ligne de l'Aube que les armées alliées avaient suivi en 1814. » (*Un Ministère de la guerre de vingt-quatre jours*, p. 96.)

(1) *Enquête*, t. Ier, p. 171, déposition du général de Palikao.

(2) « Nous sommes sans nouvelles du maréchal Bazaine ; les communications sont absolument interrompues depuis le 18 au soir ; ce silence est effrayant. » (Général Ducrot, *Vie militaire*, t. II, p. 386.)

(3) *Enquête*, t. Ier, p. 30, déposition du maréchal de Mac-Mahon.

porter secours au maréchal Bazaine, se posa immédiatement. M. Rouher se prononça pour la seconde solution. Il chercha à convaincre le maréchal de Mac-Mahon que rien n'exigeait qu'il se repliât sur la capitale ; que cet abandon de l'armée de Metz serait des plus fâcheux et « aurait, à Paris, les plus graves inconvénients » ; il ajouta que le Conseil des Ministres et l'Impératrice étaient de son avis (1). Il n'ignorait pas que le Prince royal était en marche sur Paris, mais il lui fallait, affirmait-il, huit jours pour y arriver et, pendant ce laps de temps, le maréchal de Mac-Mahon ne pourrait-il faire sa jonction avec le maréchal Bazaine et « revenir sur le Prince royal ? » Ainsi la capitale serait protégée « dans des conditions de victoire » et tous les intérêts sauvegardés (2).

Le duc de Magenta se montra « très opposé à ces idées (3) ». Il exposa à son tour à son interlocuteur qu'il ne se croyait pas en état de risquer de se trouver « au milieu des armées prussiennes » ; que, d'après les renseignements qui lui étaient parvenus la veille au soir, il devait supposer le maréchal Bazaine entouré à Metz par 200,000 hommes ; qu'en avant de Metz, dans la direction de Verdun, se trouvait l'armée du prince de Saxe, évaluée à 80,000 hommes ; que le Prince royal de Prusse arrivait près de Vitry-le-François, à la tête de 150,000 hommes ; qu'en se portant vers l'Est, il pouvait se trouver « dans la position la plus difficile » et éprouver un désastre qu'il voulait éviter. L'armée de Metz, ajouta le Maréchal, pouvait être battue ; il était donc « de la plus haute importance de conserver à la

---

(1) *Enquête*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 30 ; déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 239.

(2) *Ibid.*, déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 239.

(3) *Ibid.*

France l'armée de Châlons qui, bien que composée en partie de régiments de marche, avait néanmoins assez d'anciens cadres pour servir à réorganiser une armée de 250,000 à 300,000 hommes (1) ».

Consulté par le maréchal de Mac-Mahon, le général Faure estima que la marche vers l'Est était « impossible » et que la seule solution rationnelle était « de revenir sur Paris (2) ».

Dans le cours de cette conversation, l'Empereur ne fit qu'une seule observation. Envisageant l'hypothèse d'une défaite de l'armée de Châlons, il déclara que « ce serait très grave ». « Que devriendrions-nous ? » demanda-t-il. M. Rouher répondit : « Votre Majesté n'aurait alors qu'une seule chose à faire : se jeter au milieu de l'ennemi et se faire tuer (3) ».

Le maréchal de Mac-Mahon termina en disant qu'il éprouvait « une douleur réelle d'abandonner le maréchal Bazaine »; qu'il savait que, si son collègue venait à succomber, il serait « hautement accusé de lâcheté pour ne pas lui être venu en aide »; que, néanmoins, il croyait conforme à l'intérêt du pays de rétrograder sur Paris (4). Tel était le projet, conclut-il, qu'il avait l'intention bien arrêtée de mettre à exécution le surlendemain, 23 août, à moins que les instructions qu'il avait demandées au

---

(1) Telle est la déposition du maréchal de Mac-Mahon à l'*Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale* (t. Ier, p. 30-31). La déposition de M. Rouher (t. Ier, p. 239) ne reproduit pas tous ces détails. Il ne cite que les paroles ci-après du Maréchal : « C'est impossible d'aller secourir Bazaine. Bazaine n'a pas de munitions, n'a pas de vivres, et sera obligé de capituler, et nous arriverions trop tard. » Dans ses *Œuvres posthumes*, Napoléon III n'a reproduit que ces dernières objections. (*Le Livre de l'Empereur*, p. 109.)

(2) *Enquête*, déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 239.

(3) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits*.

(4) *Ibid.*

maréchal Bazaine ne lui fussent parvenues dans l'intervalle (1).

M. Rouher s'inclina, et l'Empereur, sans faire aucune objection (2), demanda seulement au président du Sénat son avis sur la situation, étant admis que l'on renonçait au mouvement vers l'Est. M. Rouher proposa de nommer le maréchal de Mac-Mahon généralissime de toutes les forces réunies à Reims et à Paris, avec mission de préparer la défense de la capitale; il conseilla aussi à l'Empereur de revenir à Paris avec l'armée (3).

---

(1) *Enquête*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 31. D'après le colonel Stoffel, le maréchal de Mac-Mahon aurait été mal servi par ses souvenirs, dans cette dernière partie de sa déposition. Il n'aurait formulé aucune réserve à son intention de revenir sur Paris. « La réserve ou la déclaration dont il s'agit, en supposant que le Maréchal l'eût faite, ne prouverait qu'une chose : son désir de retarder le plus longtemps possible le moment de prendre un parti, car il devait savoir que le commandant de l'armée du Rhin ne lui enverrait aucune instruction. Ce dernier n'avait-il pas écrit, en effet, le 18 août, à midi : « C'est au Ministre à vous donner des ordres, vos opérations étant tout à fait en dehors de ma zone d'action, et je craindrais de vous donner une fausse direction. » Comment pouvoir supposer que le commandant en chef de l'armée du Rhin, qui venait d'écrire deux jours auparavant une dépêche si nette, enverrait des instructions, lui qui, privé de nouvelles depuis ce moment, ignorait toutes choses de l'armée de Châlons, sa force, sa composition, son état moral et jusqu'au lieu où elle se trouvait? » (*La Dépêche du 20 août*, p. 22-23.)

Dans sa déposition à l'*Enquête*, M. Rouher ne fait pas mention d'une réserve quelconque formulée par le maréchal de Mac-Mahon à la Conférence du 21 août.

(2) *Enquête*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 31.

(3) Le Conseil des Ministres n'avait pas favorablement accueilli la nomination du général Trochu comme gouverneur de Paris. A la Commission chargée de l'enquête sur le 4 Septembre, un membre demanda à M. Rouher si, dès le 21 août, il s'était manifesté, dans le Conseil des Ministres, des défiances contre le général Trochu. « Des défiances, c'est trop dire, répondit M. Rouher, mais enfin je ne dois pas vous dissimuler que lorsque je proposai à l'Empereur de nommer

« Votre Majesté, assurait-il, ne peut retourner isolée ; il faut qu'Elle revienne au milieu de ses soldats (1).

Le Maréchal accepta, et l'on rédiga séance tenante : le décret de nomination du duc de Magenta, puis une lettre que l'Empereur lui adressait, une note où le souverain indiquait, en dix-huit paragraphes, toutes les mesures à prendre en prévision d'un siège, enfin deux projets d'une proclamation aux troupes destinée à leur expliquer les motifs pour lesquels on ne se portait pas au secours du maréchal Bazaine (2).

« Nous ne pouvions, disait ce dernier document, nous rapprocher de Metz avant plusieurs jours ; d'ici à cette époque, le maréchal Bazaine aura sans doute brisé les obstacles qui l'arrêtent ; d'ailleurs, pendant notre marche directe sur Metz, Paris restait découvert et une armée prussienne nombreuse pouvait arriver sous ses murs. Le système des Prussiens consiste à concentrer leurs forces et à agir par grandes masses. Nous devons imiter leur tactique ; je vais donc vous conduire sous les murs de Paris, qui forment le boulevard de la France contre l'ennemi (3). »

---

le maréchal de Mac-Mahon généralissime, c'était pour placer le général Trochu sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, parce que je trouvais que la situation du général Trochu était une situation mal définie vis-à-vis du Ministre de la guerre et que je trouvais, dans les services rendus par le maréchal de Mac-Mahon, dans son autorité, dans son bon esprit, une garantie de la bonne direction des affaires militaires à Paris et de l'armée qui aurait été sous les murs de Paris. (*Enquête*, déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 242.)

(1) *Enquête*, déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 239.

(2) Tous ces documents ont été publiés dans les *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 59-63, sauf la note relative aux mesures en prévision d'un siège ; celle-ci, d'après la déposition de M. Rouher à l'*Enquête*, a été remise par lui au Ministre de la guerre ; elle n'a pu être retrouvée.

(3) *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 62.

Il fut convenu qu'on enverrait ces pièces, le lendemain matin, à Paris, pour que le Gouvernement confirmât les instructions qu'il y avait à donner, et fît les insertions nécessaires au *Journal officiel*, dès que l'armée aurait commencé son mouvement rétrograde (1). M. Rouher repartit pour Paris la nuit même.

CHAPITRE VII

Adoption du plan Palikao.

Le 22 août, dans la matinée, le maréchal de Mac-Mahon dictait à son chef d'état-major des instructions pour le mouvement de l'armée sur Paris qu'il se proposait de commencer le lendemain (2), quand M. Piétri, secrétaire de l'Empereur, lui remit vers 10 heures une dépêche du maréchal Bazaine, datée du Ban-Saint-Martin, 19 août, transmise par le Ministre de la guerre et ainsi conçue :

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées. Les 4e et 6e corps seulement ont fait, vers 9 heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement tournant par la droite, que les masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe, passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats

(1) *Enquête*, déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 240 ; déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 31.

(2) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits*.

incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin à Rezonville, avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz.

« Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons..... (1) »

De ce télégramme, le maréchal de Mac-Mahon conclut tout au moins que le maréchal Bazaine allait se mettre en mouvement à bref délai et que l'armée de Châlons pourrait le joindre aux environs de Montmédy (2). Peut-être même pensa-t-il, comme il le dit dans ses *Souvenirs inédits*, que le maréchal Bazaine « était, en ce moment, en marche sur Montmédy ».

Jusqu'alors, le maréchal de Mac-Mahon ne s'était pas dissimulé que l'opinion publique ne manquerait pas de lui faire un grief d'avoir abandonné son collègue, mais il avait conscience, en préconisant la retraite sur Paris, de faire passer au premier plan les véritables intérêts de la France, en n'exposant pas, dans une entreprise téméraire, la dernière armée capable de la défendre (3). Désormais, la situation était toute différente dans son esprit, dès l'instant où il avait reçu des nouvelles du maréchal Bazaine et des renseignements sur ses projets (4).

---

(1) Ce télégramme fut remis par le maréchal Bazaine lui-même au garde-forestier Braidy, le 20 août, à 3 heures de l'après-midi. Ce courageux émissaire le porta de Metz à Verdun. (*Procès Bazaine*, p. 304.)

(2) *Enquête*, déposition du maréchal Mac-Mahon, t. Ier, p. 31.

(3) Renseignements fournis à la Section historique le 4 mars 1903 par M. le général Broye.

(4) *Ibid.*

Que le départ de Metz fût un fait accompli ou sur le point de se réaliser, le maréchal de Mac-Mahon jugea « qu'il ne pouvait laisser l'armée de Metz, affaiblie par plusieurs batailles, rencontrer seule des forces aussi considérables (1) ». La pensée de pouvoir venir en aide à son collègue lui fut d'ailleurs un véritable soulagement (2), et plusieurs généraux, parmi lesquels le général Ducrot, exprimèrent la satisfaction qu'ils éprouvaient de voir qu'on n'abandonnait pas le maréchal Bazaine (3).

Sans hésiter, le maréchal de Mac-Mahon annula donc les ordres qu'il venait de donner et prit ses dispositions pour se lier au mouvement du maréchal Bazaine, en se dirigeant sur Montmédy où il espérait le rencontrer.

C'est un point qu'il importe de bien remarquer, en effet. En quittant Reims pour prendre la direction du Nord-Est, le duc de Magenta croyait le maréchal Bazaine sorti de Metz et en marche sur Montmédy. Son intention n'était nullement d'aller à Metz mais seulement de dégager son collègue en facilitant sa retraite (4).

Quand, dans ses *Souvenirs inédits*, le maréchal de Mac-Mahon, exposant sa nouvelle détermination, ajoute :

---

(1) Renseignements fournis par M. le général Péting de Vaulgrenant.

(2) Renseignements fournis par M. le général Broye.

(3) Renseignements fournis à la Section historique le 6 mars 1903 par M. le général Kessler. (Cf. *Vie militaire du général Ducrot*, t. II, p. 387.)

(4) « Lorsque le maréchal de Mac-Mahon a quitté Reims le 23, il avait pour but de donner la main à l'armée de Metz et de faciliter sa retraite; *il ne pouvait en avoir d'autre*. S'il avait reçu du maréchal Bazaine l'ordre d'aller jusqu'à Metz, il aurait obéi, j'en suis persuadé. Mais ce projet ne pouvait pas se présenter, le 23, à son esprit. (Renseignements fournis par M. le général de Vaulgrenant.)

« Depuis le 19, je n'ai aucune nouvelle de Bazaine; si je me porte à sa rencontre..... », écrivait le maréchal de Mac-Mahon au Ministre de

« Ce fut cette persuasion, et cette persuasion seule, qui me fit prendre cette résolution », il veut affirmer, sans doute, qu'aucune influence extérieure n'est intervenue. Mais il entend affirmer aussi sa conviction du mouvement imminent, ou déjà commencé, du maréchal Bazaine vers l'Ouest.

Sa décision prise, le maréchal de Mac-Mahon en informa immédiatement le Ministre de la guerre.

A 10 h. 45 du matin, il lui expédia le télégramme suivant :

« Le maréchal Bazaine a écrit le 19 qu'il comptait toujours opérer son mouvement de retraite par Montmédy. Par suite, je vais prendre mes dispositions pour me porter sur l'Aisne. Prévenez le Conseil des Ministres et accusez-moi réception de cette dépêche. »

Il rédigea aussitôt après, à 10 h. 55, un second télégramme, destiné au maréchal Bazaine, et conçu en ces termes :

« Reçu votre dépêche du 19. Suis à Reims ; me porte dans la direction de Montmédy ; serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide. Envoyez-moi de vos nouvelles. »

Il chargeait à la fois le commandant supérieur de Verdun, celui de Montmédy et le maire de Longuyon de faire parvenir ce message au maréchal Bazaine, « par des émissaires différents (1) ».

---

la guerre, le 27 août. « Abandonner le maréchal Bazaine, que je croyais pouvoir arriver d'un moment à l'autre sur la Meuse me causait un véritable déchirement..... » a dit le maréchal de Mac-Mahon après la guerre. (*Enquête*, t. Ier, p. 30.)

Le général Ducrot, qui fut à maintes reprises le confident du maréchal de Mac-Mahon, écrit à la date du 24 août. « ..... Nous nous avançons vers le Nord-Ouest avec l'espoir de donner la main à Bazaine dans la vallée de la Meuse. » (*Vie militaire*, t. II, p. 388.)

(1) Renseignements fournis à la Section historique, le 14 mars 1903, par M. le général Péting de Vaulgrenant.

Le télégramme que venait de recevoir le maréchal de Mac-Mahon était-il suffisant pour le déterminer à renverser ses premiers projets? Les raisons qu'il avait données la veille à M. Rouher, pour expliquer la nécessité du mouvement sur Paris, cessaient-elles d'être vraies le 22? Il ne se croyait pas, le 21, en état de risquer de se trouver « au milieu des armées prussiennes ». Cet argument si sérieux n'était-il donc plus valable le lendemain? Le maréchal Bazaine exprimait, à la vérité, son intention déjà connue de marcher vers le Nord, mais rien ne prouvait qu'il fût déjà en mesure de le faire, et surtout qu'il fût en route. Il y eut donc, en réalité, de la part du maréchal de Mac-Mahon, interprétation défectueuse du télégramme du maréchal Bazaine. Mais, une fois sa décision prise, il est certain que la direction choisie par le maréchal de Mac-Mahon était bien celle qui répondait le mieux à la situation. C'était, en effet, sur Vouziers et Rethel qu'il fallait se porter pour aider au mouvement de l'armée de Metz, à qui la route de Verdun était interceptée, et qui ne pouvait effectuer sa retraite que par Montmédy et Mézières. Cette opération offrait en outre, relativement, peu de dangers, car, à supposer qu'au bout de quelques jours, on apprît que le maréchal Bazaine était toujours à Metz, on pouvait regagner facilement la vallée de l'Oise. En quittant Reims — il faut insister sur ce point, — le maréchal de Mac-Mahon ne se proposait pas, vraisemblablement, d'aller à Metz, mais seulement de tendre la main au maréchal Bazaine qu'il croyait en marche.

Sur ces entrefaites, M. Rouher, de retour à Paris, avait fait connaître au Conseil des Ministres, à 9 heures du matin, son voyage à Reims, la démarche qu'il avait faite et ses résultats. Le général de Palikao « exprima une contrariété sérieuse de voir la détermination prise par le maréchal de Mac-Mahon ». Son opinion s'affirmait de plus en plus : le Maréchal devait marcher sur Metz. « Il

fit et il exposa des calculs militaires pour établir sa conviction. » Le Conseil partagea presque unanimement son avis ; on rédigea, à l'adresse de l'Empereur, une dépêche, au nom du Ministre et au nom du Conseil des Ministres, par laquelle on le priait d'examiner encore une fois s'il ne devait pas se décider à marcher sur Metz (1).

Ce télégramme, expédié à 1 h. 5 du soir, se croisa avec celui que le maréchal de Mac-Mahon avait expédié à 10 h. 45 du matin; il était conçu en ces termes :

« Le sentiment unanime (2) du Conseil en présence des nouvelles du maréchal Bazaine est plus énergique que jamais. Les résolutions prises hier devraient être abandonnées. Ni décrets, ni lettres, ni proclamations ne devraient être publiés. Un aide de camp du Ministre de la guerre part pour Reims avec toutes les instructions nécessaires. Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence de ce désastre, il faudrait craindre que la capitale ne se défendît pas. Votre dépêche à l'Impératrice nous donne la conviction que notre opinion sera partagée (3). Paris sera à même de se défendre contre l'armée du prince royal de Prusse. Les travaux sont poussés promptement. Une armée nouvelle se forme à Paris. Nous attendons une réponse par le télégraphe. »

L'Empereur ne communiqua pas le texte de cette dépêche au maréchal de Mac-Mahon, dont il connaissait déjà la résolution de marcher sur Montmédy; il lui en indiqua seulement le sens, à titre de renseignement (4).

---

(1) *Enquête*, déposition de M. Rouher, t. Ier, p. 240.

(2) On a vu précédemment que M. Rouher dit : « presque unanimement ».

(3) Cette dépêche n'a pu être retrouvée. Peut-être s'agit-il de la dépêche du 18 août.

(4) *Enquête*, déposition du maréchal de Mac-Mahon, t. Ier, p. 32.

A 4 heures du soir, Napoléon III répondit au Ministre de la guerre que l'armée se mettrait en mouvement le lendemain, 23 août, vers Montmédy; il le priait, dans le but de tromper l'ennemi, de faire annoncer par la presse que le maréchal de Mac-Mahon se dirigeait sur Saint-Dizier, à la tête de 150,000 hommes (1).

Pendant ce temps, d'autres nouvelles du maréchal Bazaine, expédiées dans la soirée du 20 août, étaient arrivées à Paris et à Reims. Le Maréchal mandait à l'Empereur que ses troupes « occupaient toujours les mêmes positions »; que l'ennemi paraissait établir des batteries qui devaient servir à appuyer son investissement et recevait constamment des renforts; que le général Marguenat avait été tué à la bataille du 16 et qu'il y avait dans la place plus de 16,000 blessés (2). « Nous sommes sous Metz, écrivait-il au Ministre de la guerre, nous ravitaillant en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours et paraît commencer à nous investir.... J'ai reçu une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, auquel j'ai répondu ce que je compte pouvoir faire dans quelques jours (3). »

Le général de Palikao recevait le même jour, 22 août, par le télégraphe, un télégramme, daté du 20 août, du général Coffinières au colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville : « ..... Si vous êtes certain de faire passer une dépêche, vous pouvez dire que les

---

(1) *Papiers et Correspondance de la famille impériale*, t. Ier, p. 48.

(2) L'Empereur reçut ce télégramme le 22, à 2 h. 12 de l'après-midi. A l'Instruction relative au *Procès Bazaine*, le maréchal de Mac-Mahon a déclaré qu'il ne pensait pas que l'Empereur lui eût communiqué la dépêche entière; il se rappelait seulement que l'Empereur lui avait parlé de la mort du général Marguenat.

(3) Le Ministre reçut ce télégramme le 22, à 2 h. 20 de l'après-midi. A l'Instruction relative au *Procès Bazaine*, le maréchal de Mac-Mahon a déclaré n'avoir « aucune connaissance de cette dépêche ».

Prussiens ont attaqué notre armée sur le plateau d'Amanvillers, à 12 kilomètres environ à l'Ouest de Metz. Après un combat des plus vigoureux, nos troupes, cédant vers leur droite, faute de cartouches, se sont retirées sous Metz et sont entassées entre Longeville, Saint-Quentin, Plappeville, le Coupillon, et la droite au fort Moselle. C'est une assez mauvaise position, attaquable sur les deux faces de l'Est et de l'Ouest. Les Prussiens s'établissent fortement autour de nous et ne nous laisserons pas longtemps pour nous refaire. Nous avons 11,000 à 12,000 blessés dans la place et peu de ressources pour les soigner (1). »

Le maréchal Bazaine avait expédié, également le 20 août, au maréchal de Mac-Mahon, un troisième télégramme, auquel le commandant de l'armée de Châlons attribua, par la suite, une très grande importance (2). Il était conçu en ces termes :

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et en munitions. L'ennemi grossit toujours *autour de moi*, et je

---

(1) Ce télégramme parvint au Ministre le 22, à une heure qui ne peut être précisée.

A l'Instruction relative au *Procès Bazaine*, le maréchal de Mac-Mahon a déposé qu'il ne se rappelait pas « avoir eu connaissance de cette dépêche. » Le maréchal de Mac-Mahon a ajouté à ce sujet :

« L'Empereur avait un bureau télégraphique attaché à son quartier général. Toutes les dépêches à mon adresse ou envoyées par moi passaient par ce bureau spécial, portant souvent l'indication : « A l'Empereur. » « L'Empereur arrivait le plus souvent avant moi au bivouac; à mon arrivée, il me donnait, de vive voix, communication des dépêches arrivées depuis le moment où je l'avais quitté. Il ne me faisait remettre par écrit que celles importantes; il est donc possible que toutes les dépêches que vous venez de me citer et qui n'avaient point pour moi une grande importance, à l'exception de celle adressée au colonel Stoffel (*voir plus loin*), m'aient été communiquées sans que je me les rappelle. »

(2) Maréchal de Mac-Mahon, *Souvenirs inédits*.

suivrai très probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du Nord, et je vous préviendrai de ma marche, si toutefois je puis l'entreprendre sans compromettre l'armée (1). »

Ainsi que dans ses messages précédents, le maréchal Bazaine ne faisait pas mention de l'échec qu'il avait subi le 18 août et présentait toujours, comme très probable, la reprise de son mouvement vers l'Ouest. Toutefois, ce dernier télégramme contenait, à cet égard, une réserve que ne mentionnaient pas les précédents et qui était de nature à appeler sérieusement l'attention du destinataire. Le maréchal Bazaine mettait, en effet, à la marche ultérieure vers les places du Nord la condition de ne pas « compromettre l'armée ».

---

(1) Les trois télégrammes furent portés de Metz à Thionville, le 21 août, par une femme courageuse, Mme Imbert, qui les remit, le même jour, à midi 15, au colonel Turnier. (*Procès Bazaine*, p. 333.) Des duplicata de ces télégrammes et la lettre du général Coffinières lui parvinrent à peu près en même temps par l'intermédiaire de l'agent de police Flahaut. (*Ibid.*, p. 321.)

Le télégraphe, à l'Ouest de Thionville, ayant été coupé le 21 août, vers 10 heures du matin, le colonel Turnier confia les télégrammes et la lettre à M. Guyard, commissaire de police cantonal à Longwy (*Procès Bazaine*, p. 364); il en remit également une expédition à M de Bazelaire, qui se rendait à Paris, par la Belgique et Givet. (*Ibid.*, p. 365.)

M. Guyard apporta ces pièces au lieutenant-colonel Massaroli, commandant de la place de Longwy. Celui-ci les remit aux inspecteurs de la sûreté, Rabasse et Miès, envoyés aux nouvelles par le colonel Stoffel; il transmit pourtant directement à l'Empereur le télégramme qui lui était destiné et au Ministre la lettre du général Coffinières. Rabasse et Miès expédièrent de leur côté, par le télégraphe, le 22, vers 5 heures du soir, au colonel Stoffel, les trois télégrammes et la lettre qui leur avaient été remis.

M. de Bazelaire, à son arrivée à Givet, le 22, vers 1 heure de l'après-midi, s'était empressé de faire partir les trois télégrammes; il remit la lettre du général Coffinières, le 23 août, au Ministre de l'intérieur. (*Procès Bazaine, passim.*)

Mais bien que, d'une part, la dépêche eût été expédiée, le 22 août, à la fois de Givet, à 1 heure de l'après-midi, à l'adresse du maréchal de Mac-Mahon (1), et de Longwy, en deux expéditions, à 4 h. 25 et à 4 h. 50 du soir, également au Maréchal sous le couvert du colonel Stoffel (2); bien que, d'autre part, l'original eût été remis en mains propres le 26 août, à Rethel, à ce même officier supérieur (3), *elle ne parvint pas au commandant de l'armée de Châlons* (4). Celui-ci déclarait, dans sa déposition au procès Bazaine : « Je ne me rappelle point avoir reçu cette dépêche et il me semble impossible qu'elle m'ait échappé, puisqu'elle m'aurait permis d'arrêter le mouve-

---

(1) Par M. de Bazelaire. (Voir p. 136, note 1.)

(2) Par les inspecteurs de la sûreté Miès et Rabasse. (Voir p. 136, note 1.) Ces deux expéditions passèrent par Paris et arrivèrent à Reims à 6 h. 50 et à 9 h. 40 du soir.

M. Amiot, directeur du service télégraphique du quartier impérial, dit qu'il peut affirmer avec certitude avoir reçu ces dépêches et les avoir transmises au destinataire. (*Procès Bazaine*, p. 380.) Elles se terminaient par la demande des agents : « Faut-il rentrer? » demande à laquelle il fut répondu de Reims, le même jour, 22, à 9 h. 40 du soir, par l'ordre de rallier le quartier impérial, à Bétheniville.

(3) *Procès Bazaine*, p. 385, 390 et 402; colonel Stoffel, *La Dépêche du 20 août*, p. 38.

(4) D'après le colonel Stoffel (*Procès Bazaine*, p. 389; *La Dépêche du 20 août*, p. 32), le télégramme serait bien parvenu au quartier général du maréchal de Mac-Mahon, à Courcelles, mais aurait été remis à un officier de l'état-major particulier ou de l'état-major général qui l'aurait communiqué déchiffré au Maréchal. Le colonel Stoffel en aurait trouvé une traduction complète sur sa table de travail et serait resté convaincu que le maréchal de Mac-Mahon en avait eu connaissance. Tel serait également le motif pour lequel il ne remit pas au Maréchal les originaux que lui apportèrent les inspecteurs de la sûreté le 25 août, à Rethel. Le *Rapport* du général de Rivière ayant accusé le colonel Stoffel d'avoir intercepté au moins deux fois le télégramme adressé au maréchal de Mac-Mahon (*Procès Bazaine*, p. 27), le colonel Stoffel demanda à comparaître devant un conseil de guerre. Le 13 juillet 1874, le Ministre de la guerre rendit une ordonnance de non-lieu.

ment vers l'Est, si les circonstances m'avaient paru l'exiger (1). »

Le maréchal de Mac-Mahon n'a pas voulu dire par là qu'il ne se serait pas porté de Reims au-devant du maréchal Bazaine si ce télégramme lui était parvenu : « Vous me demandez, déposait-il à l'Instruction relative au procès Bazaine, si l'ayant reçu, j'aurais continué mon mouvement vers l'Est. Cette question est délicate. Je vous répondrai cependant consciencieusement qu'il est probable que, même après sa réception, j'aurais continué ma marche vers la Meuse, sauf à voir ce qu'il y avait à faire, y étant arrivé (2). »

Comme le rapporteur semblait penser que le souverain avait peut-être retenu cette dépêche de crainte que sa divulgation ne fît abandonner définitivement par le maréchal de Mac-Mahon le projet vers Metz, celui-ci déclara :

« Ma conviction intime est que l'Empereur n'est pour rien dans cette affaire. A Reims, comme quelques jours plus tard au Chêne-Populeux, l'Empereur désirait rentrer à Paris avec l'armée de Châlons..... Je pense que le moment décisif de la campagne a été non à Reims, mais au Chêne-Populeux (3). »

En tout état de cause, il semble acquis que le maréchal de Mac-Mahon n'a pas eu connaissance de la dépêche du 20 août qui lui était destinée (4), mais il

---

(1) *Procès Bazaine*, p. 377.

(2) Dans ses *Souvenirs inédits* rédigés postérieurement au *Procès Bazaine*, le maréchal de Mac-Mahon a été moins affirmatif. « Cette dépêche, dit-il, avait une importance capitale. Dans les dispositions d'esprit où je me trouvais, elle m'aurait probablement décidé, soit dans ce moment, soit un peu plus tard, sur la Meuse, à abandonner ma marche sur Metz pour me reporter sur Paris. »

(3) Instruction relative au *Procès Bazaine*.

(4) Le 27 août, le maréchal de Mac-Mahon télégraphiait au Ministre

ressort aussi de ses déclarations mêmes, que sa réception n'aurait exercé que peu d'influence sur sa détermination d'entamer le mouvement vers Metz et de le poursuivre jusqu'à la Meuse.

Quoi qu'il en soit, le 22 août, à 5 h. 30 du soir, le commandant de l'armée de Châlons fit expédier des ordres, dans le but d'atteindre la ligne de la Suippe, dans la journée du 23 et de marcher ensuite « dans la direction de Montmédy ».

Le mouvement est résumé par le tableau ci-après :

---

de la guerre : « ..... Depuis le 19, je n'ai aucune nouvelle de Bazaine..... »

ÉLÉMENTS.	POINTS de DÉPART.	HEURES de DÉPART.	ITINÉRAIRES.	STATIONNEMENT.	OBSERVATIONS.
Grand quartier général.	Courcelles.....	»	»	Bétheniville.	Les corps devaient s'alléger le plus possible en bagages de toute nature et n'emporter que le strict nécessaire.
7e corps. 1re et 2e divis.	Sillery.....	4 h. 30 matin.	Route de Reims à Sainte-Menehould, puis chemin de Baconnes à Vaudesincourt.	Saint-Martin-l'Heureux et Dontrien. Quartier général à Saint-Martin-l'Heureux.	
7e corps. 3e division.....	Reims.....	10 h. matin.	Non fixé.	Prosnes.	
7e corps. Réserves d'artillerie et du génie.....	?	?	?	?	
			DEUX COLONNES.		
1er corps.....	Ormes, Taissy, Cormontreuil.....	4 h. 30 matin (colonne de droite).	*Colonne de droite :* 1re et 2e division ; réserve d'artillerie, voitures de l'administration, division de cavalerie ; par Nauroy et Moronvilliers.	Entre Saint-Hilaire-le-Petit et Bétheniville. Quartier général à Saint-Hilaire-le-Petit.	La division de cavalerie du 1er corps doit se rendre du camp de Châlons à Saint-Hilaire-le-Grand.
		6 h. 00 matin (colonne de gauche).	*Colonne de gauche :* 3e et 4e division par Saint-Léonard, Beine, Pont-Faverger, Bétheniville.		
5e corps (1).....	Entre Cormontreuil, Reims et Tinqueux.	4 h. 30 matin.	Reims, Cernay-lès-Reims, Epoye.	Selles et Pont-Faverger. Quartier général à Pont-Faverger.	
12e corps.....	Neuvillette et Saint-Thierry.	4 h. 30 matin.	Reims, Witry-lès-Reims, Caurel-lès-Lavannes.	Heutrégiville et St-Masmes. Quartier général à Heutrégiville.	
1re division de cavalerie de réserve.	Camp de Châlons.	Non fixée.	Non fixé.	Vaudesincourt et Auberive-sur-Suippe. Quartier général à Vaudesincourt.	
2e division de cavalerie de réserve.	Berzieux (2).....	*Ibid.*	*Ibid.*	Monthois.	Surveillera les défilés de Grand-Pré et de la Croix-aux-Bois.

(1) Tout le 5e corps, sauf la division de cavalerie stationnée à Sommesous, avait rejoint la division de Lespart, soit dans la soirée du 21, soit dans la journée du 22 août.

(2) La 2e division de cavalerie de réserve (Margueritte) s'était rendue le 22 août de Sainte-Menehould à Berzieux.

DOCUMENTS ANNEXES.

Journée du 20 août.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a) Journal de marche.

Arrivée au camp du 5e corps qui s'établit à la gauche du baraquement permanent de l'infanterie et du 7e corps qui va bivouaquer avec la division Conseil-Dumesnil entre Vadenay et Cuperly.

Toutes les troupes s'alignent en vivres jusqu'au 23 inclus; la cavalerie, en vivres et en fourrages jusqu'au 22.

Le 9e cuirassiers quitte le camp pour Paris, où il fera partie du 13e corps.

Les trois régiments de cavalerie du 12e corps (1er et 7e lanciers et 4e chasseurs d'Afrique) partent dans la soirée pour Châlons où ils doivent rester jusqu'à nouvel ordre avec la mission d'éclairer au loin tout l'intervalle compris entre les routes de Châlons à Vitry et de Châlons à Sainte-Menehould; ces trois régiments sont conduits par le général Fénelon.

La brigade du 5e corps laissée à Vitry reçoit l'ordre de quitter cette place le 21 et de se replier sur Châlons.

A la date du 21, l'armée de Châlons est composée comme il suit : voir ordre de bataille, p. 516.

Ces troupes présentent un effectif de 130,000 hommes avec les compagnies du génie attachées à chaque corps ainsi que les services administratifs.

b) Organisation et administration.

Le Ministre de la guerre au général Mitrecé, directeur du parc, au camp de Châlons (D. T.).

Paris, 20 août, 8 h. 45 matin (n° 25367).

Faites partir immédiatement pour Paris tout le matériel de cam-

pagne et de siège et toutes les armes qui ne sont pas nécessaires à l'armée réunie sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon.

Le maréchal de Mac-Mahon au Commandant supérieur, à Verdun (D. T.).

Camp de Châlons, 20 août, 9 h. 15 matin.

Dirigez immédiatement sur le camp de Châlons le convoi de vivres que vous me dites chargé sur voitures ou sur rails et prêt à partir.

Le Général commandant à l'Intendant général, à Montmédy (D. T.).

Verdun, 20 août, 1 h. 15 soir.

Je reçois postérieurement à votre dépêche l'ordre du maréchal de Mac-Mahon de diriger le convoi sur Mourmelon ; général Margueritte éclaire la voie.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons.

Paris, 20 août, 1 h. 44 soir (n° 25451).

Ordre formel au général Berthaut de se rendre immédiatement au camp de Saint-Maur pour y prendre le commandement de la garde mobile.

L'Intendant du 6e corps à l'Intendant en chef, à Montmédy.

Verdun, 20 août, 1 h. 45 soir (n° 25530).

En vertu d'un télégramme du maréchal de Mac-Mahon, le convoi sur rail et le convoi par terre ainsi que les munitions partent immédiatement pour le camp de Châlons. Le garde envoyé au maréchal Bazaine n'a pas encore paru.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T.).

Paris, 20 août, 5 h. 17 soir.

Le parc du 5e corps a été envoyé à Langres par le général Soleille. Le général commandant l'artillerie de ce 5e corps a prescrit, le 16 août, au colonel directeur de son parc d'embarquer à Langres, sur le chemin de fer, 120 voitures ayant leurs attelages; il lui a laissé le soin de choisir sa route.

Le reste du parc doit être dirigé demain dimanche sur Paris, où l'on pourra lui donner des moyens d'attelage et d'où on pourra l'envoyer au camp de Châlons par le chemin de fer, si vous le jugez utile.

Le Ministre de la guerre au Commandant supérieur de Vitry-le-François (D. T.).

Paris, 20 août, 4 h. 50 soir. Expédiée à 5 h. 30 soir (n° 25596).

Puisque vous êtes dans les conditions que vous me faites connaître, enclouez les canons au dernier moment et faites replier à temps le bataillon de mobiles sur Châlons. Détruisez en vous retirant les chemins de fer, coupez les ponts, ne laissez pas de munitions au pouvoir de l'ennemi.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T.).

Paris, 20 août, 6 h. 35 soir (n° 25574).

Vous allez recevoir en deux convois deux bataillons d'éclaireurs de la Seine. Cette troupe sera traitée sur le même pied que le restant de l'armée et vous l'emploierez comme vous le jugerez à propos dans son service spécial auquel elle a l'air parfaitement apte.

Le même au même.

Paris, 20 août.

Monsieur le Maréchal, la mise sur le pied de guerre de toutes les batteries montées et à cheval de l'artillerie et l'envoi dans les places de la frontière des batteries à pied a laissé les régiments d'artillerie à peu près sans officiers autres que les comptables, les capitaines instructeurs et les adjudants-majors ; encore bon nombre de ces derniers ne sont-ils pas valides.

Dans l'impérieuse nécessité où nous nous trouvons de créer de nouvelles batteries, je prie Votre Excellence de vouloir bien renvoyer à Paris, pour entrer dans la composition de ces batteries et en les prenant dans l'artillerie des 1er, 5e, 7e et 12e corps d'armée, savoir : 2 lieutenants-colonels, 8 chefs d'escadron, 16 capitaines de 1re ou 2e classe, 16 lieutenants ou sous-lieutenants.

Votre Excellence remplacerait partie de ces officiers au moyen de promotions qu'elle ferait elle-même et qui comprendraient : 1 lieutenant-colonel, 4 chefs d'escadron au choix, 8 capitaines au choix, 24 sous-lieutenants.

Votre Excellence devra donner les ordres les plus impératifs pour que les officiers désignés se rendent immédiatement à Paris.....

Le même au même (D. T.).

Paris, 20 août.

Un bataillon d'environ 700 hommes des volontaires de la Seine est prêt à partir. Où voulez-vous qu'il soit dirigé pour rejoindre votre armée? Il sera suivi bientôt d'un détachement un peu plus considérable du même corps.

1er corps. — Correspondance avec les divisions.

Les troupes de tous les corps d'armée, à l'exception de la cavalerie, s'aligneront aujourd'hui en vivres de toute nature jusqu'au 23 inclus; elles recevront un jour de pain et trois jours de biscuit.

La cavalerie prendra trois jours de vivres de toute nature pour les hommes et les chevaux et sera aussi alignée jusqu'au 22 inclus.

c) Opérations et mouvements.

Le Commandant de place au Ministre de la guerre, à Paris (D. T.).

Thionville, 20 août, 7 h. 18 matin (n° 1983).

Les ordres relatifs aux mines sont exécutés; plusieurs agents sont occupés à porter à Metz toutes les dépêches. On fait le possible pour avoir des nouvelles du maréchal Bazaine. Il était, dit-on, hier avec l'armée sous les murs de Metz. Communications avec Metz interrompues, avec Paris, libres. Convois restés à Montmédy, en plus en arrière, jusqu'à ce que les communications avec Metz soient rétablies.

Le maréchal de Mac-Mahon au Préfet des Vosges (D. T.).

Camp de Châlons, 20 août, 8 h. matin. Expédiée à 8 h. 25 matin (n° 25361).

Faites votre possible pour avoir des nouvelles du maréchal Bazaine et savoir s'il se retire vers le Midi, à travers le pays situé sur la rive droite de la Moselle.

Le Commandant de la place de Longwy au maréchal Bazaine, au grand quartier général de l'armée par Reims et Châlons (D. T.).

Longwy, 20 août, 3 h. 18 matin. Expédiée à 8 h. 30 matin (n° 33571).

Ministère guerre télégraphie ordre formel de veiller qu'on ne charge

pas les fourneaux de mine sur la ligne du chemin de fer de Mézières à Thionville; poudre déposée en lieu sûr, à portée chaque fourneau; ordre exécuté de suite par commandant de Longwy.

Le maréchal de Mac-Mahon au Commandant supérieur de Thionville et au Commandant supérieur ou au Sous-Préfet de Montmédy (D. T.).

Camp de Châlons, 20 août, 8 h. 1 matin. Expédiée à 8 h. 34 matin (n° 25362).

Faites votre possible pour avoir des nouvelles du maréchal Bazaine; envoyez-les moi.

Le maréchal de Mac-Mahon au Ministre (D. T. Ch.).

Camp de Châlons, 20 août, 8 h. 45 matin (n° 25368).

Les renseignements parvenus semblent indiquer que les trois armées ennemies sont placées de manière à intercepter à Bazaine les routes de Briey, de Verdun et de Saint-Mihiel. Ne sachant la direction de la retraite de Bazaine, bien que je sois prêt à marcher, je pense que je vais rester au camp jusqu'à connaissance de la direction prise par Bazaine soit au Nord, soit au Sud.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T. Ch.).

Paris, 20 août, 11 heures soir (n° 25623).

Veuillez, ce soir ou demain matin, avant de partir, me donner quelques explications sur votre mouvement et sur les conditions dans lesquelles il s'effectue.

Le Ministre au maréchal Bazaine, à Metz, et aux Commandants supérieurs de Mézières, Thionville et Longwy.

Paris, 20 août, 12 h. 30 soir.

Les commandants supérieurs des places de Mézières, Sedan, Montmédy, Longwy ont l'ordre de veiller à ce qu'on ne charge point sans ordre formel les fourneaux de mine sur la ligne du chemin de fer de Mézières à Thionville. Les poudres doivent être déposées en lieu sûr à portée de chaque fourneau. Les commandants supérieurs doivent donner des instructions aux autorités civiles; faire parvenir cette dépêche par tous les moyens possibles au maréchal Bazaine; obtenir aussi à tout

prix des nouvelles du maréchal Bazaine et me les faire connaître constamment. Ne pas épargner l'argent.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T).

Paris, 20 août, 3 h. 29 soir (n° 25502).

Le commandant supérieur de Vitry me télégraphie :

« En prévision d'événements graves prochains, le Conseil de défense de la place de Vitry croit de son devoir de prévenir :

« 1° De l'insuffisance de la garnison et surtout de l'absence complète de l'instruction de l'artillerie de la mobile, huit pièces à peine en batterie, les travaux de défense et les travaux d'abords sont loin d'être terminés;

« 2° Pas d'approvisionnements de bouche; des farines dans la ville, mais appartenant au commerce;

« 3° Les munitions pour infanterie au tiers du chiffre normal;

« 4° Le trésorier-payeur quitte la ville par ordre, le service de la solde n'est plus assuré, et les travaux de défense peuvent être forcément suspendus faute d'argent;

« 5° La disposition des habitants est complètement hostile non seulement à une résistance énergique, mais même à une simple résistance, et cette situation sera d'autant plus difficile à combattre que la place ne possède aucun soldat de l'armée active, ni fantassin, ni artillerie;

« 6° Pas de servitudes militaires, des habitations très nombreuses et venant jusqu'à quelques mètres des fossés.

« Peut-on faire démolir ces constructions et une partie des faubourgs qui peuvent compromettre la défense?

« Veuillez bien, Monsieur le Maréchal, donner à ces questions les solutions qui concorderont le mieux avec vos projets. »

Au Général commandant la 4e division, à Vitry (1).

Si nous devons quitter le camp de Châlons, je vous en donnerai avis aussitôt que possible, et vous aurez alors à vous conformer (2), lorsque le dernier moment sera venu pour vous de vous retirer, aux instructions que vous a données le général Trochu. Quant à la place

---

(1) Cette lettre est enregistrée dans un cahier de correspondance avec les divisions (1er corps), commencé le 22 juillet 1870, n° 123, dans le carton 47, de l'*Armée du Rhin*.

(2) Le registre porte : informer.

de Vitry, je donne l'ordre au général de Failly d'y laisser jusqu'à nouvel ordre la brigade du 5e corps qui s'y trouve et qui devait partir demain. Retenez-y cette brigade de votre propre autorité et en vous servant de mon nom pour éviter que mes ordres au général de Failly n'arrivent trop tard. Cette brigade gardera Vitry et aidera à sa mise en défense jusqu'au moment où on pourra se passer d'elle. Vous devez connaître le commandant actuel de la place; s'il ne vous paraissait pas à la hauteur de sa mission, il faudrait pourvoir à son remplacement par un officier vigoureux. Il est important de pourvoir de suite à l'approvisionnement de Vitry au point de vue des objets de première nécessité qui peuvent y faire défaut; on m'a rendu compte qu'il y a de la farine en quantité suffisante, mais qu'il y a très peu de sel et de sucre. Enfin je sais qu'il y a à Vitry 400,000 cartouches, tant pour fusils à tabatière que pour chassepots; il sera sans doute possible d'en envoyer encore de Châlons ou du camp (faites-moi des demandes s'il y a lieu).

En somme, mon cher Général, il ne faut pas admettre que la place de Vitry sera livrée sans défense; sa conservation a de l'importance; aussi je vous prie d'employer votre connaissance du pays et votre patriotisme pour la sauvegarder au moins contre les tentatives de l'ennemi pendant le plus longtemps possible.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T.).

Paris, 20 août, 4 h. 50 soir. Expédiée à 5 h. 30 soir (n° 25537).

Le général commandant la 4e division me télégraphie :

« (Urgent). La place de Vitry-le-François va rester seule dans un état de défense peu avancé. Elle ne peut résister que peu d'heures à une attaque sérieuse, et peut être facilement incendiée, étant toute bâtie en bois. Sa garnison est un bataillon de mobiles armés depuis quelques jours, et une batterie de même origine très insuffisante pour le service des pièces. Doit-on défendre la place ou l'évacuer aussi? Dans ce dernier cas, sur quel point? Le chemin de fer est coupé de Vitry à Châlons. Le temps presse, il faudrait des ordres ce soir. »

Je réponds :

« Enclouez les canons au dernier moment, et faites replier à temps le bataillon de mobiles sur Châlons. Détruisez en vous retirant les chemins de fer, coupez les ponts, ne laissez pas de munitions au pouvoir de l'ennemi. »

Je serais d'avis que ce bataillon fut adjoint au corps d'éclaireurs de la Seine qui vous est annoncé.

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Failly.

La brigade de votre corps, qui devait quitter Vitry demain matin pour rentrer au camp de Châlons, sera maintenue à Vitry jusqu'à nouvel ordre, afin d'aider à la mise en état de défense de cette place.

Cette brigade devra garder à Vitry les trains destinés à la transporter à Châlons, afin de s'en servir dès que l'ordre de quitter cette place lui sera parvenu.

Le maréchal de Mac-Mahon au Général commandant la 4e division militaire, à Châlons.

Des circonstances nouvelles m'obligent à rappeler au camp de Châlons, dès demain, la brigade qui devait rester jusqu'à nouvel ordre à Vitry-le-François.

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Failly.

Je vous prie d'envoyer ce soir même un officier de votre état-major à Vitry-le-François pour porter à la brigade de votre corps qui s'y trouve l'ordre de se replier dès demain 21 sur Reims en passant par Châlons et Épernay; on couchera dans ces deux dernières villes.

La brigade de Septeuil se repliera également avec la brigade de l'infanterie.

Ces troupes voyageront par étapes; l'ordre contenu dans cette lettre annule l'ordre que j'avais donné de laisser ces troupes à Vitry jusqu'à nouvel ordre.

Ordre du maréchal de Mac-Mahon.

Camp de Châlons, 20 août.

Le Ministre de la guerre se plaint avec raison que les corps d'armée ne se gardent pas et qu'il n'y a pas de reconnaissances sérieusement organisées. Il fait cependant exception pour la division de cavalerie du général de Fénelon qui a fourni des renseignements utiles. Cette absence de vigilance permet à des partis isolés et sans importance de couper les chemins de fer et les lignes télégraphiques. Des opérations de cette nature ont été exécutées avec hardiesse et bonheur dans plusieurs endroits par quelques cavaliers qu'il eût été facile de chasser à coups de fusil si l'on s'était gardé. Le Maréchal commandant en chef l'armée de Châlons recommande de se garder et de s'éclairer avec plus de soin à l'avenir. Il invite les commandants de corps d'armée à pousser au loin et dans toutes les directions des reconnaissances de cavalerie qui puissent les renseigner sur la position et les mouvements de l'ennemi.

Un rapport faisant connaître le résultat de ces reconnaissances lui sera adressé chaque jour par les commandants de corps d'armée.

Ordre de mouvement.

Au quartier général du camp de Châlons, 20 août.

Demain 21 août, l'armée quittera le camp de Châlons pour se porter sur Reims. Le 1er corps ira s'établir en arrière de Reims entre Ormes et Thillois, en passant par Livry, les Petites-Loges, Sillery, où il quittera la grande route pour gagner les positions indiquées par Puisieulx, Trois-Puits et Bezannes. Le 7e corps prendra position au Sud de Reims sur la rive gauche du Rouillat, sa droite à Villers-aux-Nœuds, sa gauche s'appuyant à la route d'Épernay. Il détachera une division sur un contrefort qui se trouve sur la rive droite du Rouillat entre Trois-Puits et Cormontreuil. Le 7e corps suivra la même route que le 1er. Le 12e corps s'établira en arrière du canal, sa gauche à Saint-Thierry, sa droite à la Vesle, près les Marais, château; il prendra la route directe de Reims qui passe entre les deux Mourmelon. Le 5e corps s'établira en arrière du canal, sa droite à Reims, sa gauche à Champigny (sur la rive gauche de la Vesle). Il suivra la même route que le 12e corps.

Les 1er et 12e corps se mettront en route à 4 h. 30, les 5e et 7e à 9 heures.

La division de cavalerie de réserve restera au camp et ne rejoindra l'armée que dans la journée du 22.

La cavalerie du général de Fénelon restera dans les positions qu'elle occupe jusqu'à nouvel ordre.

Le quartier général sera à Reims.

1er CORPS.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

Camp de Châlons, 20 août.

Demain 21 août, l'armée quittera le camp de Châlons pour se porter sur Reims.

Le 1er corps ira s'établir à l'Ouest de Reims entre Ormes et Thillois.

La 4e division partira à 4 h. 30, passera par Livry, gagnera la grande route de Reims, et la suivra jusqu'à Sillery ; là elle prendra les chemins de traverse qui passent par Puisieulx, Montbré, Champ-Fleury,

Bezannes, Ormes et Thillois. Cette division bivouaquera au Sud de Thillois, faisant face à Reims.

La 3e division partira à 5 heures, gagnera Billy par un chemin de traverse qui part de Louvercy, suivra la route qui passe par Villers-Marmery, laisse Verzenay à gauche et à Puisieulx.

De là, elle suivra le même chemin que la 4e division, derrière laquelle elle s'établira.

La 2e division se mettra en mouvement à 5 heures, suivra la même route que la 4e et bivouaquera au Nord d'Ormes, faisant face à Reims.

La 1re division se mettra en mouvement à 5 h. 30 et suivra la même route que la 3e et s'établira derrière la 2e division.

La division de cavalerie (1) partira une heure et demie après que la 2e division aura défilé et suivra la même route que cette division ; elle s'établira en arrière d'Ormes.

Les batteries divisionnaires marcheront à la gauche de leur division.

Les bagages de chaque division en queue de colonne serrant le plus possible.

L'artillerie de réserve partira derrière la 4e division et suivra la même route que cette division.

Elle s'établira entre Thillois et Ormes en arrière de l'infanterie.

Le général commandant le corps d'armée partira à 5 h. 30 et établira son quartier général à Ormes.

MM. les généraux commandant les 4e et 3e divisions s'assureront de deux guides connaissant bien le pays.

Les corps qui ont envoyé des officiers à Paris sont autorisés, dans le cas où ces officiers ne seraient pas rentrés demain matin, à laisser en arrière un officier et une voiture pour recevoir les bagages.

Les généraux commandant les divisions enverront à l'avance leurs sous-intendants au point indiqué comme gîte et étape.

Le 7e corps prendra position au Sud de Reims, sa droite à Villers-aux-Nœuds, sa gauche s'appuyant à la route d'Épernay.

Le 12e corps s'établira en arrière du canal, sa gauche à Saint-Thierry, sa droite à la Vesle.

Le 5e corps en arrière du canal, sa droite à Reims, sa gauche à Champigny.

(Cet ordre s'est trouvé modifié pendant la route après une reconnaissance faite sur les villages d'Ormes et de Thillois et constatant l'insuffisance de l'eau dans les communes et le territoire voisin.)

---

(1) Il faut observer que dans cette marche le 1er corps est au centre ; il a à sa droite le 7e corps, à sa gauche les 12e et 5e ; l'objectif est Reims qu'on sait libre d'ennemis, ainsi que la région avoisinante.

d) Situation.

ıation sommaire du 1er corps d'armée à la date août 1870.

CORPS.	OFFICIERS.	TROUPE.	CHEVAUX.	OBSERVATIONS.
ıajor général	11	»	19	
ision d'infanterie...	230	8,137	432	
— — ...	175	4,357	100	Non compris son artillerie.
— — ...	119	4,958	459	
— — ...	135	4,253	81	*Idd.*
n de cavalerie.....	193	2,535	2,575	Compris le 9e cuirassiers.
·ie.....	»	»	»	
le la réserve	17	198	110	
s administratifs	59	347	230	
TOTAUX.....	939	24,785	4,006	

llerie n'a pas encore envoyé sa situation.

5e CORPS.

a) Journaux de marche.

ınal de marche rédigé par le colonel Clémeur.

rmément aux ordres du Maréchal, tout le 5e corps est dirigé ımp de Châlons.

' division (Goze), après avoir rallié la veille au soir, à Blesme, de Saurin qui avait pris position à Saint-Dizier, pendant deux ɜçoit l'ordre de se porter sur Vitry. La brigade (Nicolas) va à Blacy, 4 kilomètres au delà de Vitry, sur la route de Châlons. Vitry même, et forme l'arrière-garde du corps d'armée.

gade de la 2e division (L'Abadie) part de Vitry à 4 heures ı et va coucher à Châlons, où elle arrive vers 2 heures.

La 3e division (de Lespart) part à 5 heures également de Châlons pour le camp.

Le général de Failly arrive au camp vers 1 heure de l'après-midi, avec son état-major général. L'Empereur, le maréchal de Mac-Mahon avec les 1er et 12e corps s'y trouvent déjà.

A son arrivée au camp vers 1 heure, la division Lespart est établie sous la tente, à gauche du baraquement.

Le 5e corps, toujours en marches forcées depuis le 6 août (jour de son départ de Bitche), faisant de longues étapes souvent par la pluie, et ne vivant qu'avec peine par réquisitions, avait le plus grand besoin d'un peu de repos.

Le général de Failly compte à juste titre l'obtenir au camp, s'y ravitailler et prendre sa part des approvisionnements qui y avaient été réunis.

Mais à 5 heures du soir, tous les corps reçoivent l'ordre de partir le lendemain matin, 21, pour Reims.

La division de Lespart fut donc la seule du 5e corps qui put se reposer une demi-journée et se ravitailler aux magasins du camp.

Le général de Failly ordonne aussitôt aux généraux L'Abadie et Goze de se diriger directement sur Reims, le premier de Châlons, le deuxième de Vitry, et donne également avis de ce changement de destination au général Liédot, parti avec l'artillerie de réserve pour Paris.

Il en informe aussi le Ministre de la guerre et le prie de donner des ordres pour que cette artillerie soit dirigée sur Reims au lieu de Châlons.

Les nouvelles reçues ce jour-là du maréchal Bazaine sous Metz semblent indiquer que ses communications sont coupées.

A partir de ce jour-là, les 1er, 5e, 7e et 12e corps, ainsi qu'un corps de cavalerie de réserve (divisions Margueritte et Bonnemains), constituent l'armée de Châlons.

Journal de marche rédigé par le capitaine de Piépape.

Châlons, 20 août.

Le quartier général du 5e corps est transporté au camp de Châlons, où le général en chef se rend par le chemin de fer et arrive à 2 heures après-midi. L'Empereur et le maréchal de Mac-Mahon s'y trouvent avec les 1er et 12e corps.

La division Goze opère son mouvement de Blesme sur Vitry. Elle va coucher : la brigade Nicolas à Blacy, près Vitry, la brigade Saurin à Vitry. Elle forme l'arrière-garde.

La division de cavalerie est en route de Chaumont au camp de Châlons par Doulevant.

La brigade de Maussion va coucher à Châlons.

Le corps d'armée prend à son arrivée au camp la gauche de la division baraquée.

Le 5e corps, toujours en marches forcées depuis le 6 août, avait grand besoin d'un peu de repos. Il comptait l'obtenir au camp, s'y ravitailler et prendre sa part des approvisionnements qui y avaient été réunis. Mais à 5 heures du soir ordre est donné à tous les corps de se porter le lendemain sur Reims. Les divisions Goze et L'Abadie, par suite des retards subis à Chaumont, ne purent comme les autres venir se ravitailler au camp et furent dirigées sur Reims directement. Avis fut envoyé au général Liédot de ce changement de destination. Le Ministre fut aussi prévenu que la réserve d'artillerie devait rejoindre directement à Reims.

Les nouvelles du maréchal Bazaine sous Metz indiquent que les communications sont coupées.

Le camp de Châlons est reconnu n'être pas une position stratégique où l'armée puisse tenir. Le mouvement de retraite de l'armée doit continuer sur Paris.

Désormais les opérations du 5e corps ne sont plus distinctes de celles de l'armée du maréchal de Mac-Mahon.

1re DIVISION.

Départ à 5 heures. Arrivée à Vitry vers 10 heures.

Les troupes campent au delà de la ville à l'embranchement des routes de Sézanne et de Châlons.

1re DIVISION (1re brigade).

A 5 heures du matin, la brigade se met en mouvement dans la direction de Vitry-le-François. Elle traverse, sans s'y arrêter, cette ville, dont les abords sont déjà en certains points couverts d'eau pour la défense. On travaille aux fortifications, on met des pièces en batterie en barbette ou dans les embrasures. C'est la garde nationale mobile qui fait le service de la place.

La ville traversée, la colonne s'arrête, à 10 heures du matin, près de la route de Vitry à Fère-Champenoise, à quelques centaines de mètres du chemin de fer, entre Maisons-en-Champagne et la gare de Loisy, dont le camp est éloigné de 700 à 800 mètres.

Le 11e de ligne et le 4e bataillon de chasseurs sont campés au même endroit.

Le soir, on annonce pour le lendemain une étape assez longue, et un train de chemin de fer emporte tous les soldats qui ne sont pas

reconnus capables de la faire. Ils sont dirigés sur le camp de Châlons.

Le réveil est prescrit pour 3 heures et le départ pour 4 heures.

En même temps, l'ordre de marche suivant est donné :

« Un bataillon du 11e de ligne;

« Génie;

« Batterie de mitrailleuses avec la compagnie de soutien du 46e;

« Deux bataillons du 11e de ligne;

« Un bataillon du 46e;

« La 5e batterie d'artillerie avec la compagnie de soutien des chasseurs à pied;

« Un bataillon du 46e;

« Un bataillon du 46e formant l'arrière-garde. »

Le soir on fait aux troupes des distributions de vivres.

1re DIVISION (2e brigade).

Châlons, 20 août.

Après avoir rallié son convoi à Loisy, la brigade traverse Drouilly, Pringy, Songy, Saint-Martin, Cheppes et Vitry-la-Ville (grand'halte) où, traversant la Marne, elle prend à Pogny la grande route de Châlons. Arrivée aux portes de cette ville, à 3 heures, elle campe en deux colonnes de régiment sur le terrain de manœuvres avec la brigade de Maussion.

2e DIVISION.

La division L'Abadie part de Vitry à 4 heures du matin; elle se dirige sur Châlons par l'ancienne route qui longe la rive gauche de la Marne, passe par Loisy, Drouilly, Pringy, Cheppes, Vitry-la-Ville; elle traverse ensuite la rivière et arrive à Pogny, sur la rive droite, où elle fait la grand'halte. De là, elle continue sur Châlons, par la grand'route et y arrive vers 2 heures de l'après-midi. Elle bivouaque au champ de Mars de la ville, où se trouvent établies déjà les troupes du train d'artillerie.

Les distributions de vivres ont lieu, ainsi que de fourrages et de bois.

La division Guyot de Lespart était allée au camp de Châlons, où le 1er corps était arrivé depuis le 15.

La brigade Saurin et le quartier général de la division Goze avaient quitté Vitry se rendant à.....

La brigade Nicolas de la même division part de Vitry à 4 heures du matin, rallie son convoi à Loisy, marche sur les traces de la division de L'Abadie, fait sa grand'halte à Vitry-la-Ville et campe aussi à Châlons dans le champ de manœuvres.

La réserve d'artillerie n'avait pas trouvé à Bar-sur-Aube un matériel

suffisant pour être transporté rapidement. Elle fut chargée sur des trains successifs. L'opération absorba toute la journée du 20.

Le général Brahaut, avec son état-major, arrivé le 19 à Bar-sur-Aube, se porte le 20 à Brienne ; là il est rallié par les deux escadrons du 12e chasseurs venus de Joinville, par l'escadron divisionnaire appartenant à la division de L'Abadie (5e hussards) et par la réserve de mulets du train.

Le 3e bataillon du 88e reste à Chaumont.

Deux escadrons du 5e lanciers arrivent de Biesles et s'arrêtent à Chaumont afin de s'y embarquer sur le chemin de fer pour aller à Châlons par Paris. Le lieutenant-colonel du régiment voyage avec eux.

Le 7e corps continue de traverser Chaumont pour aller en chemin de fer à Paris.

DIVISION DE CAVALERIE.

Le général de division se rend par la Rothière à Brienne, où il est rallié par les deux escadrons du 12e chasseurs venant de Joinville, et par l'escadron du 5e hussards, détaché à la division L'Abadie, et qui n'avait pu être embarqué à Chaumont sur la voie ferrée.

Le convoi de 150 mules du train vient aussi bivouaquer à Brienne.

Rapport du colonel de Fénelon sur l'artillerie du 5e corps d'armée.

Faute de matériel suffisant à la gare de Bar-sur-Aube, l'embarquement de la réserve par trains successifs pour Paris se fait lentement et absorbe la journée. Cependant, vers 11 heures du soir, la dernière batterie de la réserve parvient à partir. Les différents trains emportant la réserve arrivent chacun après huit ou dix heures de marche, le 21 août, à la gare de Pantin, y prennent par le chemin de Ceinture la ligne de Soissons—Reims, et arrivent dans la matinée du 22 à la gare de Reims; là seulement, nous apprenons qu'une grande résolution a été prise, que le camp de Châlons a été évacué.

Ordre nous est donné de débarquer à Reims, rien n'était préparé à cette gare pour un semblable débarquement, les quais y étaient insuffisants, les hommes d'équipe y étaient en trop petit nombre et le plus grand désordre y régnait; il y avait d'ailleurs en gare, outre les six batteries de la réserve du 5e corps, des batteries du 7e et le parc de ce corps; enfin, vers 4 heures de l'après-midi, cinq des batteries de la réserve avaient pu débarquer et avaient été camper sur les boulevards de Reims; quant à la dernière batterie de la réserve arrivée en gare, il fut décidé qu'elle irait opérer son débarquement à Witry-lès-Reims, petite gare située à 6 kilomètres au-delà de Reims; cette batterie y opéra son

débarquement à 9 heures du soir, après avoir mis plus de cinquante heures pour venir de Bar-sur-Aube.

c) Opérations et mouvements.

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Failly.

A votre arrivée au camp de Châlons, votre corps devra s'établir à la gauche du baraquement permanent de l'infanterie. Toutefois la brigade que vous avez laissée la veille en arrière, et qui ne doit quitter Vitry que demain 21, sera transportée par le chemin de fer jusqu'à Suippes, d'où elle gagnera Saint-Hilaire, point sur lequel votre corps d'armée devra se porter quand nous ferons mouvement.

7e CORPS.

a) Journaux de marche.

2e DIVISION (2e brigade).

Le convoi s'arrête à environ 1 kilomètre avant d'arriver à la gare de Mourmelon-le-Petit. Les hommes descendent de wagon et les voitures et les chevaux sont seuls emmenés à la gare pour être débarqués à quai.

Lorsque le détachement est descendu de voiture et formé en dehors de la voie, M. le capitaine d'état-major de Fayet (état-major général du 7e corps) fait connaître au général qu'il doit aller camper sous les grandes tentes. La colonne se met en marche et n'arrive qu'à 4 heures à son campement, par suite d'une fausse direction qui lui est donnée tout d'abord par un sergent du génie qui lui sert de guide.

A 10 heures du matin, la 2e brigade, composée du 53e en entier, et la 1re brigade (6e bataillon de chasseurs, 5e et 37e de ligne), arrivée le matin, reçoivent l'ordre d'aller camper le jour même au Nord de Vadenay, sur la rive droite de la Vesle, la 2e brigade en seconde ligne.

Le 89e, à son arrivée, sera arrêté à la gare de Saint-Hilaire et dirigé sur Vadenay.

Le mouvement a lieu à midi et demi et s'effectue ainsi qu'il a été prescrit, sauf en ce qui concerne le 89e qui, arrivé vers 1 heure à Vadenay, a été campé par M. le lieutenant-colonel Sumpt, chef d'état-major de la 3e division, dans un autre endroit que celui qu'il devait occuper.

M. le général Guiomar, commandant la 1re brigade, laisse les choses en état pour la nuit.

Itinéraire. — Camp de Châlons, ferme de Bouy, Vadenay; 7 kilomètres.

A 9 heures du soir la 2e division reçoit l'ordre de se tenir prête à partir le lendemain pour Reims. Le 7e corps devra prendre position au Sud de Reims, sur la rive gauche du Rouillat, la droite à Villers-aux-Nœuds, la gauche s'appuyant à la route d'Épernay, ayant la 1re division sur la rive droite du Rouillat, sur une hauteur entre Trois-Puits et Cormontreuil.

On devra à l'arrivée à Sillery quitter la grand'route pour aller prendre les positions indiquées.

Les hommes malades et éclopés seront envoyés en chemin de fer et dirigés sur Paris.

3e DIVISION (1re brigade).

La division part par les voies rapides de Belfort, dirigée sur le camp de Châlons, passant par Paris.

Le trajet se fait lentement, longs arrêts près de Paris.

20 août, arrivée à Reims.

DIVISION DE CAVALERIE.

Rapport sur la part prise par la division de cavalerie du 7e corps à la campagne de 1870.

Le 7e corps ayant reçu l'ordre de rallier les troupes réunies autour de Châlons, je partis le 19 au matin de Belfort pour Montbéliard avec mes premiers escadrons, pour y prendre, à 9 heures du soir, le chemin de fer de Paris, où j'arrivai le 20 dans la soirée.

Je fus aussitôt dirigé, par Châlons, sur Reims, où j'étais rendu le 21.

Rallié par mes escadrons, j'y fait séjour le 22.

Journal de marche.

20 août.

Les deux premiers régiments et l'état-major vont, par Dijon, à Paris et Reims. Le 8e lanciers s'embarque à Montbéliard.

ARTILLERIE.

Journal de route.

Nous voyageons lentement à cause de l'encombrement de la voie; nous passons en wagon toute la journée du 20 et la nuit suivante.

12e CORPS.

a) Journaux de marche.

1re DIVISION.

La division Grandchamp séjourne au camp de Châlons. Ses corps complètent autant que possible leur matériel. Tir à la cible pour les jeunes soldats.

2e DIVISION (2e brigade).

Les quelques jours qui précédèrent la levée du camp furent employés à l'instruction théorique et pratique, particulièrement à tout ce qui concernait l'exercice du tir et à la marche. Les hommes furent envoyés deux fois seulement au tir à la cible.

Durant la marche dans la direction de Mouzon et pendant les séjours à Reims et à Rethel, tous les moments dont on a pu disposer furent consacrés aux exercices et aux théories, afin de hâter autant que possible l'instruction militaire.

c) Opérations et mouvements.

(1er *corps. — Correspondance avec les divisions*). *Au* 12e *corps.*

Les trois régiments de cavalerie du 12e corps, sous les ordres du général de Fénelon, se rendront dans la soirée à Châlons où ils resteront jusqu'à nouvel ordre, avec la mission d'éclairer au loin tout l'intervalle compris entre les routes de Châlons à Vitry et de Châlons à Sainte-Menehould. Le général de Fénelon dirigera sur les différents points qu'il aura choisis, les détachements destinés à éclairer l'armée.

Plusieurs de ces détachements n'auront pas besoin de passer par Châlons pour se porter sur les points qu'ils doivent occuper.

Instructions du Général commandant le 12e *corps d'armée.*

Camp de Châlons, 20 août.

On s'occupera dans les divisions de former les conseils de guerre, un par division. Il sera formé un conseil de revision pour tout le corps d'armée.

Toutes les fois qu'il y aura un mouvement, l'ordre général émanera du quartier général du corps d'armée. La mise en mouvement des diverses troupes sera indiquée de telle façon qu'on ne mette pas inuti-

lement sur pied les troupes qui devront attendre pour prendre leur place dans la colonne.

Partout on s'attachera à laisser les hommes prendre le café, manger la soupe, se reposer, etc., jusqu'à ce que le moment vienne de battre l'assemblée pour la mise en marche de leur régiment.

Dans les marches, soit du corps d'armée, soit de la division, la tête de la colonne fera une halte quand elle aura marché 45 minutes : cette halte sera de 10 minutes. Tous les corps qui suivront la tête de la colonne serreront successivement à leur distance et feront pour leur compte la halte de 10 minutes.

En principe, la cavalerie marchera réunie, précédant l'infanterie, à moins de dispositions contraires qui seraient prescrites par l'ordre de marche.

Dans l'ordre de marche, deux batteries, dont une de mitrailleuses, quand il y en aura, marcheront toujours derrière le bataillon, tête de colonne. La 3e batterie divisionnaire se placera entre les deux brigades de la division.

Dans les marches, quand les côtés de la route permettront de marcher librement, les colonnes d'infanterie laisseront la route ouverte, de façon à faciliter la marche des voitures. Les compagnies du génie attachées aux divisions d'infanterie marcheront avec leurs voitures d'outils. L'ordre de mouvement indiquera toujours la place des bagages dans les convois ; d'une façon générale, ces places sont les suivantes : ambulances complètes, bagages des divisions d'infanterie, dans l'ordre que ces divisions auront dans la colonne, trésors, voitures de l'administration, vivres, etc.

Le grand prévôt et les prévôts devront exiger de la façon la plus impérieuse que les voitures de bagages ne perdent jamais leurs distances et doublent les files toutes les fois que les circonstances le permettront. Ils veilleront à ce que les bagages se placent dans l'ordre qui vient d'être indiqué.

Un peloton d'escorte, commandé par un officier, sera fourni au général commandant le corps d'armée pendant toutes les marches.

Toutes les fois qu'une colonne changera de direction, les officiers généraux auront soin de laisser sur le point de bifurcation un officier ou sous-officier de cavalerie qui indiquera la route.

Les troupes du corps d'armée doivent toujours être prêtes à partir, soit de jour, soit de nuit.

MM. les généraux de division sont invités à exiger que les généraux sous leurs ordres président toujours eux-mêmes à l'installation des troupes au bivouac, et ne mettent jamais pied à terre qu'après avoir placé eux-mêmes les grand'gardes et les petits postes et pris toutes les dispositions pour la sécurité du bivouac.

MM. les généraux et chefs de corps devront tenir la main à ce qu'en arrivant au bivouac, les hommes n'aillent jamais isolément, soit à l'eau, soit au bois. Il y a eu des hommes enlevés très près du camp parce qu'ils en étaient sortis imprudemment. On organisera toujours des corvées régulières, au besoin sous la protection de détachements armés pour l'eau, le bois, etc.

Une fois l'extinction des feux sonnée, le plus grand silence régnera dans tous les bivouacs, afin que les hommes puissent reposer. Le signal du réveil sera donné tous les jours par le quartier général ; si l'artillerie, la cavalerie, les troupes à cheval ont besoin de devancer l'heure, les hommes seront réveillés sans sonnerie.

Quand on sera appelé à combattre, un régiment de cavalerie sera mis à la disposition de chaque général de division commandant l'infanterie.

Le général commandant la cavalerie proposera la répartition qu'il y aura lieu de faire des régiments placés sous ses ordres qui constamment seront les mêmes pour les mêmes divisions.

Sur le champ de bataille, soit qu'on attaque, soit qu'on défende une position que l'ennemi se propose d'enlever, l'infanterie du corps d'armée sera, à moins de circonstances qui obligeraient de faire autrement et que le commandement indiquerait, disposés sur trois lignes, chaque division présentant deux lignes à distance moyenne de 400 mètres par brigades accolées, afin que chaque général de brigade ait la moitié de son monde en première ligne et la moitié en deuxième.

Les 1re et 3e divisions formeront les deux premières lignes ; la 2e division et les trois régiments du 6e corps formeront la réserve en troisième ligne.

Les deux premières lignes seront généralement disposées en ordre déployé ; cependant, dans la deuxième ligne, les troupes pourront être formées en colonnes à distances entières, si cette formation permet de les placer derrière un pli de terrain qui les dérobe à la vue de l'ennemi. Les régiments de cavalerie attachés aux divisions recevront les ordres des commandants des divisions ; la cavalerie de la réserve de la cavalerie se placera près de la réserve d'infanterie dans des conditions analogues.

Les officiers généraux, lorsqu'ils se trouvent à portée de l'artillerie ennemie et qu'ils se trouvent sur les lignes de feux, doivent éviter de s'entourer de leur état-major et de leur escorte, afin de ne point fournir des points de mire à l'ennemi et exposer des hommes inutilement.

Pendant le combat, les officiers généraux devront se tenir en communication avec le général commandant le corps d'armée, de manière à ce que celui-ci sache toujours ce qui se passe sur la ligne ; il indiquera le point sur lequel on le trouvera.

Lorsque les généraux auront envoyé un ordre par un officier, ils

prendront le soin de confirmer cet ordre en envoyant un deuxième officier qui suivra le premier à quelque distance.

Les troupes du corps d'armée doivent toujours être prêtes à partir, soit de jour, soit de nuit.

Dès aujourd'hui, on donnera aux généraux de division un brigadier et quatre cavaliers, et aux généraux de brigade deux cavaliers.

Le général de division commandant la cavalerie est chargé d'assurer l'exécution de ce service de planton.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

a) Journal de marche.

DIVISION BONNEMAINS.

Séjour à Livry. — Le général Bonnemains prend le commandement des troupes qui sont au camp de Châlons et qui peuvent y arriver.

d) Situation.

Situation sommaire de l'effectif (présents) au 20 août (division Bonnemains).

CORPS.	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAL.	CHEVAUX disponibles.	CHEVAUX indisponibles.	TOTAL des chevaux.
État-major	13	7	20	33	»	33
1re brigade. 1er cuirassiers (1).	35	442	477	358	74	432
1re brigade. 2e — (2).	32	455	487	297	162	459
2e brigade. 2e cuirassiers (3).	30	441	471	220	112	332
2e brigade. 3e — (4).	33	452	485	349	75	424
Gendarmerie	1	20	21	21	»	21
TOTAUX	144	1817	1961	1278 (5)	423	1701

(1) Subsistants : 6 hommes, 7 chevaux.
(2) Subsistants : 6 hommes, 9 chevaux.
3 officiers, 44 hommes et 78 chevaux arrivés le 19.
(3) Subsistants : 7 hommes, 6 chevaux.
78 hommes et 32 chevaux arrivés le 19.
(4) Subsistants : 3 hommes, 12 chevaux.
(5) Sur les 1278 chevaux portés disponibles, il y en a 80 qui ne le sont pas aujourd'hui mais qui, devant l'être dans quelques jours, ont été portés dans cette colonne.

RENSEIGNEMENTS

Le Ministre de l'intérieur à l'Empereur et au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

20 août, 1 h. 35 matin.

On m'écrit de Thionville, le 19 août, à 11 h. 26 du soir, ce qui suit :

« Aucune nouvelle du maréchal Bazaine, communications télégraphiques et voies ferrées interrompues entre Thionville et Metz. Les convois de munitions sont arrêtés dans les Ardennes. Un convoi de vivres, arrivé à Thionville ce soir, a été obligé de retourner sur Mézières. »

Le Préfet de la Meuse aux Ministres de la guerre, de l'intérieur, et au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Revigny, 20 août, 2 h. matin. Expédiée à 9 h. 15 matin (n° 33584).

J'ai enfin des renseignements de Saint-Mihiel. Il y a 2,000 hommes dans la ville, débris de tous les corps qui se sont battus dans la Woèvre, uhlans, cuirassiers, chasseurs, infanterie; ils n'ont plus de munitions et sont dans un piteux état. Rien d'Apremont et de Vigneulles; je ne sais quelles sont les forces massées sur ce point. On me dit que ce matin on entendait le canon dans cette direction. Les 150 chasseurs, qui étaient venus hier à Bar, ont rencontré aujourd'hui à Vassincourt des chasseurs français qui les ont mis en déroute et leur ont tué trois hommes.

Un petit engagement aurait eu lieu aujourd'hui à Aulnois-en-Barrois près Stainville, l'ennemi aurait perdu sept hommes.

Bar est traversé depuis 4 heures par des hussards de la mort qui paraissent assez désorientés. Quant aux 150 hussards repoussés à Vassincourt, ils ont demandé le chemin de Clermont-en-Argonne et de Pierrefitte.

Ligny ne renferme que 150 uhlans; l'excitation des habitants à Bar contre les Prussiens augmente malgré les conseils qu'on leur donne, les femmes, les ouvriers et les enfants tuent les Prussiens quand ils passent. Prière de m'envoyer les appareils et les agents nécessaires pour remonter le télégraphe de Bar.

Le Commandant de place au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T.).

Thionville, 20 août, 9 h. 15 matin (n° 33615).

Communications avec Metz coupées en deux points. Agents partis pour Metz porteurs de dépêches et avec mission de rapporter des nouvelles du maréchal Bazaine. On affirme qu'il était hier matin sous Metz et qu'il s'est reposé à la gare de Devant-les-Ponts.

Le Général commandant de la Meuse à l'intendant Wolff, à Montmédy (D. T.).

Verdun, 20 août, 9 h. 25 matin.

Des renseignements de Spincourt font connaître que l'avant-garde française ne serait éloignée que de quelques kilomètres de ce village, et que l'armée se rapproche du chemin de fer entre Audun et Longuyon.

Le Préfet au maréchal de Mac-Mahon et au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Chaumont, 20 août, 10 h. 30 matin. Expédiée à 11 h. 50 soir (n° 33672).

J'apprends de source sûre que ce matin, à 3 h. 25, les Prussiens, infanterie et cavalerie, campaient à Colombey (Vosges) et qu'ils étaient arrivés depuis hier soir à 3 heures; leur parc d'artillerie a campé cette nuit, entre Sauvigny et Greux, à 12 kilomètres de Neufchâteau.

En marge : « Vu et transmis au maréchal de Mac-Mahon. »

Le maréchal de Mac-Mahon au Commandant supérieur de Montmédy et au Maire de Longuyon (D. T.).

Camp de Châlons, 20 août, 10 h. 38 matin (n° 33701).

Des renseignements de Spincourt annoncent que l'avant-garde de l'armée française ne serait qu'à quelques kilomètres de ce village. Employez tous les moyens possibles pour me renseigner à cet égard le plus tôt possible.

L'Adjoint de Longuyon au maréchal de Mac-Mahon, à Châlons.

20 août, 5 h. 05.

Un exprès arrive de Spincourt. Il n'y a pas de troupes françaises

entre Étain et Spincourt, ni trace autour de Spincourt. Le matin, il y avait un régiment prussien à Spincourt.

Le Préfet de la Haute-Marne au Ministre de l'intérieur, au maréchal de Mac-Mahon et au Préfet de l'Aube (D. T.).

Chaumont, 20 août, 12 h. 27 soir. Expédiée à 1 h. 35 soir (n° 33737).

Des hussards de la mort et des dragons prussiens sont arrivés ce matin à Saint-Dizier. Ils ont demandé 10,000 francs de contributions et commandé 800 rations pour une troupe qui les suit. Ils se sont emparés du télégraphe, ont saisi les lettres à la poste et reçu 2,000 francs au lieu de 10,000 francs qu'ils demandaient.

Le Sous-Préfet de Montmédy au Ministre de l'intérieur, à Paris. (Très urgent, chiffre spécial; à transmettre de suite au Ministre de la guerre.)

Montmédy, 20 août, 12 h. 40 matin.

Commandant Magnan chargé par l'Empereur d'une mission pour le maréchal Bazaine n'a pu encore le rejoindre. La voie entre Montmédy et Thionville peu sûre. Nous envoyons cette nuit des hommes intelligents et sûrs rechercher où il peut être. Les convois de munitions et de vivres sont échelonnés entre Mézières et Montmédy, ils seront portés sur le point indiqué par le Maréchal.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T. Ch.).

Paris, 20 août, 3 h. 40 soir (n° 25196).

J'ai reçu votre dépêche de 8 h. 45. Le seul renseignement que je puisse vous donner est le suivant. Le 18 soir, Bazaine occupait comme position la ligne Amanvillers à Jussy.

Le Sous-Préfet aux Ministres de la guerre et de l'intérieur et au Commandant supérieur, à Belfort (D. T.).

Schlestadt, 20 août, 3 h. 55 soir. Expédiée à 9 h. 30 soir (n° 34040).
(Chiffre spécial.)

Il semble se confirmer que la division badoise autour de Strasbourg reçoit renfort Bavarois et Wurtembergeois. Ennemi annonce vouloir bombarder Strasbourg et avoir reçu gros matériel siège; dans les villages

de Niedernai à Strasbourg, troupes nombreuses. Je crains avoir bientôt nos communications interceptées avec Colmar. Reconnaissances ennemies sont venues ce matin à Châtenois, ville près Schlestadt.

Le Préfet de la Haute-Marne au maréchal de Mac-Mahon, à Châlons; au Général, à Langres, et au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Chaumont, 20 août, 5 h. 45 soir. Expédiée à 8 h. 15 soir (n° 33970).

Le maire de Saint-Blin m'annonce que 150 Prussiens arrivent à Neufchâteau et font préparer des vivres pour 30,000 qui doivent arriver demain.

Le Commandant de gendarmerie de Chaumont au Colonel de gendarmerie de Besançon (D. T.).

Chaumont, 20 août, 5 h. 46 soir. Expédiée à 8 h. 45 soir (n° 34008).

Dépêche reçue du lieutenant, de Vassy :

« L'ennemi est arrivé à Saint-Dizier et se dirige, dit-on, sur Vassy et Montiérender.

« Je pars avec ma troupe pour me diriger sur le camp de Châlons. »

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Thionville, 20 août, 5 h. 40 soir. Expédiée à 9 h. 10 soir (n° 33986). (Chiffre spécial.)

Les communications avec Metz interrompues. Chemin de fer et fil télégraphique coupés depuis hier soir par uhlans.

Un convoi de vivres et trois convois de munitions se sont repliés vers Montmédy pour attendre que la voie soit rétablie.

A Thionville, depuis l'affaire de dimanche dernier, dont résultat a été de repousser tentative de surprise, en causant à l'ennemi perte de 200 hommes, tués ou blessés par l'attaque nouvelle ; mais Prussiens parcourent campagnes en levant contributions. Chemin de fer par les Ardennes libre jusqu'à Thionville. On croit maréchal Bazaine encore à Metz.

Le Préfet de l'Aube au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Troyes, 20 août, 9 h. 20 soir. Expédiée à 11 h. 5 soir (n° 49311).

D'après plusieurs renseignements, l'ennemi qui était hier à Bar-le-

Duc, se dirigerait sur Saint-Dizier, ensuite sur Vitry, Champaubert et Montmirail. Ces renseignements sont donnés sous toutes réserves. Il pourrait peut-être se faire aussi que cette armée vienne par Vassy, Montiérender et Brienne, mais on croit plutôt à la première direction.

Les corps de Failly, Douay continuent à passer à Troyes.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Mirecourt, 20 août, 9 h. 52 soir. Expédiée à 11 h. 10 soir (n° 34379).

Depuis mercredi 17, 10 heures du matin à vendredi 19, passage non interrompu de troupes prussiennes marchant sur Vézelise, Colombey et Vannes, évaluées 100,000 hommes au moins; grand nombre de canons. Les voitures d'ambulance, extrêmement nombreuses, hermétiquement fermées, paraîtraient suspectes et pourraient renfermer engins de guerre.

Journée du 21 août.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a) Journaux de marche.

Le 21, l'armée quitte le camp de Châlons et se porte à Reims.

Le 1er corps (général Ducrot) suit la route de Livry, des Petites-Loges, de Sillery, où il quitte la route pour se diriger par Puisieulx sur Cormontreuil; il établit sa droite à Cormontreuil et sa gauche dans la direction de Reims.

Le 7e corps (général Douay) suit la même route et prend position à Sillery. Une division occupe Reims.

Le 12e corps (général Lebrun) suit la grande route de Reims qui passe entre les deux Mourmelon; il prend position en arrière de Reims, sa gauche à Saint-Thierry et sa droite vers Champigny.

Le 5e corps (général de Failly) suit la même route que le 12e, et s'établit derrière le canal, sa droite à Reims et sa gauche à Champigny.

Le 1er et le 12e corps se mettent en mouvement à 4 h. 30 du matin; le 7e et le 5e, à 9 heures.

La cavalerie de réserve du général Bonnemains reste au camp de Châlons et ne doit rejoindre que dans la journée du 22.

La cavalerie du général Fénelon (1er et 7e lanciers, 4e chasseurs d'Afrique), qui éclaire le terrain en avant de Châlons, a l'ordre de rester dans ses positions jusqu'à nouvel ordre.

La brigade du 5e corps, restée à Vitry, et la brigade de cavalerie de Septeuil se mettent en mouvement pour se replier sur Reims en passant par Épernay.

Trois escadrons du 6e cuirassiers, arrivés le matin au camp de Châlons, restent avec la division Bonnemains.

Un bataillon d'infanterie du 12e corps reste également au camp pour protéger la gare. Le quartier général est à Courcelles, faubourg de Reims.

Souvenirs inédits du maréchal de Mac-Mahon.

Le 21, l'armée de Châlons vint prendre position près de Reims, sur la rive droite du canal de la Marne.

Cette marche fut des plus pénibles. Grand nombre d'hommes de l'infanterie de marine et des régiments de marche restèrent en arrière. Je fus obligé d'arrêter la tête du 12e corps et de lui faire prendre position en arrière de celle qui lui avait été précédemment assignée.

Je visitai les camps et ne rentrai qu'à 7 heures du soir à mon quartier général, établi à Courcelles. J'y fus informé que M. Rouher était auprès de l'Empereur et cherchait à lui persuader que je devais diriger l'armée non sur Paris, mais vers l'Est à la rencontre du maréchal Bazaine.

N'ayant rien reçu de ce dernier, j'étais alors bien décidé à marcher sur Paris. Je me rendis au quartier impérial.

M. Rouher expliqua devant moi à Sa Majesté les motifs politiques et militaires qui lui paraissaient exiger de porter l'armée sur Metz et non sur Paris.

Je répliquai à M. Rouher que, d'après ce que je savais, je devais supposer le maréchal Bazaine bloqué dans Metz par les armées du Roi et du prince Frédéric-Charles, que l'armée du prince de Saxe, évaluée à 90,000 hommes, devait être établie au Nord de Verdun; que le Prince royal, avec 150,000 hommes, était à hauteur de Vitry; que, dans cet état de choses, si le maréchal Bazaine n'était point sorti de Metz, je pouvais être assailli par des forces très supérieures. Qu'enfin le maréchal Bazaine avait peut-être été forcé d'opérer sa retraite vers

le Sud, ce qui, dans le cas d'un mouvement en avant de ma part, pouvait me mettre dans une position encore plus fâcheuse. J'ajoutai que si l'armée de Metz venait à être battue, il était de la plus haute importance de conserver à la France la seule armée qui lui restât. Je terminai en disant que, bien qu'éprouvant une douleur réelle d'abandonner le maréchal Bazaine et sachant que, s'il venait à succomber, je serais hautement accusé de lâcheté pour ne pas lui être venu en aide, je croyais que l'intérêt du pays exigeait que je me porte sur Paris.

En conséquence si le lendemain 23, je ne recevais pas d'instructions du maréchal Bazaine, ou l'avis de sa part qu'il était en route pour me rejoindre, je me porterais sur Paris.

Dans le cours de cette conversation l'Empereur ne fit qu'une seule observation : « Si l'armée de Châlons était battue, ce serait très grave! Que deviendrions-nous? »

M. Rouher l'interrompit : « Votre Majesté n'aurait alors qu'une seule chose à faire, se jeter au milieu de l'ennemi et se faire tuer. »

M. Rouher, voyant que ma décision était irrévocable, prit les dispositions qu'il jugeait nécessaires.

Il proposa : 1° un décret me nommant général en chef de toutes les forces composant les armées de Châlons et de Paris; 2° une lettre de l'Empereur, à moi adressée, indiquant que par suite de la rupture des communications avec le maréchal Bazaine, il faisait appel à mon patriotisme en me conférant le commandement général; 3° une proclamation qui devait être adressée par moi à l'armée. M. Rouher devait regagner immédiatement Paris et faire paraître ces pièces le 23, au *Moniteur officiel*, s'il était informé du départ de l'armée de Châlons pour Paris.

b) Organisation et administration.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T. Ch.).

Paris, 21 août, 10 h. 50 matin (n° 25683).

On me signale de plusieurs côtés des actes de désordre et d'indiscipline, même parmi quelques-unes des troupes du camp de Châlons. J'appelle votre attention sur ces faits, convaincu que vous êtes aussi pénétré que moi de la nécessité d'arrêter la désorganisation, qui, à l'approche de l'ennemi et au moment où l'on évacue le camp, peut entraîner des conséquences graves. S'il faut des exemples, n'hésitez pas.

c) Opérations et mouvements.

Le maréchal de Mac-Mahon au Général commandant la 4e division, à Châlons (D. T.).

Camp de Châlons, 21 août, 8 h. 15 matin. Expédiée à 9 h. 30 matin.

Vous ne quitterez Châlons que sur ordre de moi; vous êtes couvert par deux divisions de cavalerie et n'avez par conséquent rien à craindre; je laisse au camp, pour son évacuation, une division de cavalerie, un bataillon d'infanterie et tous les services qui doivent concourir à cette opération; tous les trains engagés au delà d'Épernay doivent continuer leur marche sur Reims par Châlons. Donnez l'ordre à la station télégraphique de ne quitter que sur l'ordre formel donné par vous et cela sous leur responsabilité personnelle.

Le Ministre de la guerre à l'Empereur, au camp de Châlons (D. T.).

Paris, 21 août, 10 h. matin.

Il y a deux partis à prendre : ou dégager promptement Bazaine, dont la position est des plus critiques, en se portant en toute hâte sur Montmédy, ou marcher contre le prince royal de Prusse, dont l'armée est nombreuse et qui a la mission d'entrer dans Paris, où il serait proclamé empereur d'Allemagne. Dans ce dernier cas, je puis envoyer le 13e corps d'armée, général Vinoy (27,000 hommes), occuper la Ferté-sous-Jouarre, où il serait le pivot d'un mouvement tournant de l'armée de Mac-Mahon, qui marcherait vigoureusement sur le flanc de l'armée prussienne, soit qu'elle prenne la route de Vitry, Champaubert et Montmirail, soit qu'elle se dirige sur Vassy, Montiérender et Brienne.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon (D. T. Ch.).

Paris, 21 août, 5 heures soir (n° 25817).

Je considère comme indispensable que votre armée aille dégager le maréchal Bazaine. Songez à l'effet moral que produirait toute apparence d'abandon de cette armée, qui a héroïquement combattu et qui est formée d'excellentes troupes. Faites-moi connaître votre intention. Vous savez que les convois de munitions et de vivres sont échelonnés sur la route de Montmédy à Thionville, et que l'armée de Bazaine en manque totalement.

d) Situation.

Situation sommaire de l'armée de Châlons au 21 août 1870.

CORPS.	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAUX.	CHEVAUX.
1er CORPS.				
Etat-major	11	6	17	35
1re division	219	7,810	8,029	233
2e division	189	5,683	5,872	438
3e division	120	5,015	5,135	520
4e division	152	4,900	5,052	175
Division de cavalerie	199	2,450	2,649	2,407
Artillerie de réserve	35	1,065	2,100	908
Génie (réserve)	17	198	215	110
Services administratifs	60	399	459	244
TOTAUX	1,002	27,579	28,581	5,070
5e CORPS.				
Etat-major	10	15	25	37
1re division	229	6,177	6,406	456
2e division (1)	154	3,843	3,997	171
3e division	308	8,523	8,831	783
Division de cavalerie	»	»	»	»
Artillerie (parc) (2)	6	450	456	600
Génie (3)	11	100	111	97
Services administratifs (4)	»	»	»	»
Artillerie de réserve (4)	»	»	»	»
TOTAUX	718	19,108	19,826	2,144
12e CORPS.				
Etat-major	11	28	39	29
1re division	291	10,586	10,874	526
2e division (régiment de marche)	166	8,029	8,191	508
3e division (marine)	321	10,039	10,360	556
Artillerie (réserve)	37	1,224	1,261	1,363
Génie	14	302	316	117
TOTAUX	971	32,194	33,165	5,030

(1) La brigade DE MAUSSION seulement.
(2) 114 voitures.
(3) 30 voitures.
(4) Mémoire.

CORPS.	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAUX.	CHEVAUX.
6e CORPS.				
on Bisson	89	6,828	6,917	241
on faisant partie isoirement du corps — Artillerie	83	2,774	2,857	2,905
on faisant partie isoirement du corps — Génie	21	491	512	152
rie	148	1,647	1,795	1,685
TOTAUX	341	11,740	12,081	4,983
7e CORPS.				
ision	185	7,783	7,968	468
ision	282	9,112	9,394	384
ision	291	11,325	11,616	598
rie	211	2,802	(1)3,013	2,889
rie	24	961	985	1,004
	6	167	173	80
TOTAUX	999	32,150	33,149	5,403
ON BONNEMAINS	148	1,647	1,795	1,685
ON MARGUERITTE	158	1,801	(2)1,959	2,448

RÉCAPITULATION.

rps	1,002	27,579	28,581	5,070
rps	718	19,108	19,826	2,144
rps	971	32,194	33,165	5,030
rps	341	11,740	12,081	4,983
rps	999	32,150	33,149	5,403
ON BONNEMAINS	148	1,647	1,795	1,685
ON MARGUERITTE	158	1,801	1,959	2,448
TOTAUX	4,337	126,219	130,556	26,763
ajouter :				
on de cavalerie du 12e corps compris l'état-major)	175	2,431	2,606	2,349

défalquer 1329 hommes de la 2e brigade, qui ne rejoignit pas.
on compris le 4e chasseurs d'Afrique.

1er CORPS.

a) Journaux de marche.

Souvenirs personnels du capitaine Peloux.

Camp de Châlons, 18, 19, 20 août. Cormontreuil, 20, 22 août.

Le 1er corps se porte du camp de Châlons sur Reims en deux colonnes; il doit prendre position sur les hauteurs qui entourent cette ville. A 10 heures, lorsque la tête de la colonne de droite (4e division) arrive à Sillery, l'on reçoit l'ordre de se rendre à Cormontreuil et d'y camper entre Cormontreuil et Taissy ; les positions précédemment indiquées manquent d'eau potable.

La 4e division arrive au bivouac à 2 heures ; elle est suivie par la 3e, la 2e, la division de cavalerie Duhesme.

La 1re division ayant changé l'itinéraire qui lui était indiqué, ne reçoit pas l'ordre de se rendre à Cormontreuil et ne rejoint que le lendemain matin.

Des abreuvoirs sont construits par le génie et l'artillerie, le long de la Vesle, mais la difficulté d'abreuver les chevaux n'en fut pas moins grande et les rues de Cormontreuil et de Taissy furent constamment encombrées.

La 2e division envoya une grand'garde d'un bataillon au hameau de Trois-Puits.

2e DIVISION.

Départ du camp de Châlons pour Taissy. La division y reçoit le personnel et le matériel de son ambulance qui lui manquait absolument depuis le commencement de la campagne.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

L'armée quitte le camp de Châlons à 5 heures du matin. La division arrive à 5 heures du soir à Cormontreuil, près de Reims, après une marche très pénible.

4e DIVISION.

Journal du colonel d'Andigné.

La 4e division part à 4 h. 30 du matin pour aller camper entre Ormes et Thillois.

Le manque d'eau sur les hauteurs décide à camper le 1er corps le long et derrière la Vesle.

La division est à Cormontreuil.

La cavalerie, restée en arrière dans ce but, détruit le camp.

DIVISION DE CAVALERIE (1re brigade).

Rapport du général de Septeuil.

Camp de Châlons.

Le camp avait été levé le matin, et les derniers régiments étaient en marche. A son arrivée vers midi, le général envoya un officier prendre les ordres du Maréchal qui était à cheval et prêt à partir. Celui-ci lui ordonna de se mettre au bivouac à la disposition du général Bonnemains qui devait rester encore un jour, peut-être deux, au camp.

En résumé, du 26 juillet au 21 août, la 1re brigade passe successivement, en entier ou en partie, sous les ordres des généraux Duhesme, Douay, Ducrot, de Failly et Bonnemains.

5e CORPS.

a) Journaux de marche.

Journal rédigé par le colonel Clémeur.

L'Empereur et l'armée de Châlons quittent, le 21 au matin, le camp de Châlons, pour se retirer sur Reims.

La 3e division de Lespart, du 5e corps, la seule de ce corps qui se trouve au camp, attend pour partir que les 1er et 12e corps aient quitté le camp.

Elle ne peut commencer son mouvement qu'à 9 heures du matin.

Une brigade suit le chemin qui longe la Vesle parallèlement à la voie romaine, laquelle conduit de Mourmelon à Reims.

L'autre suit cette voie même.

La 3e division arrive à Reims à 8 heures du soir et établit son camp entre la ville et Tinqueux, petit village situé au Sud-Ouest de Reims, près de la Vesle.

Le quartier général est à Tinqueux.

La brigade de la division L'Abadie, partie de Châlons, va coucher aux Petites-Loges. En passant à la Veuve, le général L'Abadie envoie sur des voitures de réquisition ses officiers de détail au camp de Châlons pour y chercher des effets dont les hommes ont le plus grand besoin.

La 1re division, partie le matin de Vitry, passe la nuit à Grande-Rilly, la division de cavalerie à Arcis-sur-Aube.

Journal rédigé par le capitaine de Piépape.

L'Empereur et l'armée de Châlons se retirent sur Reims. Le 5e corps, après s'être ravitaillé et réapprovisionné en fournitures de toutes sortes, quitte le camp à midi, après le 12e corps.

La 3e division arrive à Reims à 8 heures du soir par la voie romaine et campe entre la ville de Tinqueux, le long de la Vesle. Le quartier général est à Tinqueux.

1re DIVISION.

Départ à 4 heures du matin. Arrivée à Châlons vers 2 heures. On campe sur le terrain de manœuvres.

1re DIVISION (2e brigade).

Au mont de Billy, 21 août.

Dès 4 heures du matin, précédée par la brigade de Maussion, elle s'engage sur la route de Reims par la Veuve et les Grandes-Loges (grand'halte), puis prend position au mont de Billy, près de Mourmelon-le-Petit, où le commandant de l'artillerie et les chefs de corps ont la facilité de pouvoir aller se ravitailler de munitions et d'effets de toutes sortes, vu l'abandon, en ce moment même du camp de Châlons dont l'incendie dans la nuit du 21 au 22 projetait au loin et jusque sur notre bivouac du mont de Billy, de lugubres et sinistres lueurs.

2e DIVISION.

La division de L'Abadie part pour le camp de Châlons à 4 heures du matin; son itinéraire est fixé par la Veuve et Bouy, mais en route elle reçoit un nouvel ordre, prescrivant de continuer vers Reims, point de concentration qui est indiqué pour l'armée placée sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon. Le camp de Châlons doit être abandonné et livré aux flammes pour n'en rien laisser tomber aux mains de l'ennemi.

On fait la halte au village des Grandes-Loges, au sortir duquel on franchit la ligne de partage des eaux de la Marne et de la Vesle, cours d'eau qui arrose Reims.

Il est prescrit au général de L'Abadie de camper aux Petites-Loges. Avant d'y arriver, on franchit le canal de la Marne.

Le bivouac est formé à 2 heures après midi, au Nord-Ouest de ce

village, sur un plateau qui domine les environs et qui est protégé par la Vesle et le canal.

On fait des distributions de pain, viande, riz, sucre, sel, café et avoine.

Le temps a été beau, la route facile.

En passant à la Veuve, le général de division avait fait requérir des voitures et les avait fait mettre à la disposition des corps pour aller au camp chercher des effets dont les hommes avaient grand besoin. Les officiers de détail y avaient été envoyés en même temps avec des indications sur ce qui était nécessaire pour demander ou recueillir tout ce que l'on pourrait rapporter. De son côté, le sous-intendant militaire, parti le matin en avant pour préparer les vivres, revient le soir avec un petit convoi, sur lequel il a fait charger des souliers, des caleçons, des chemises et d'autres objets devenus bien utiles après les marches exécutées depuis le 4 août sans interruption et souvent par le mauvais temps.

Des troupes de cavalerie et d'infanterie évacuent le camp de Châlons, passent le village de Petites-Loges durant une grande partie de l'après-midi.

Un détachement d'hommes destinés au 97e de ligne et venant de Quimper arrive du camp de Châlons où il a été envoyé pour rejoindre ensuite les bataillons actifs à Metz. Il rallie la division. Ces hommes amenés par le capitaine Mocquet sont au nombre de 374 ; ils sont pourvus de cartouches et d'effets de campement ; on les met par moitié en subsistance au 49e et au 88e.

Le soir, la gendarmerie départementale abandonne les Petites-Loges, se repliant sur Paris.

La division Guyot de Lespart se porte du camp de Châlons à Reims; elle campe sur la rive gauche de la Vesle, vers Tinqueux.

La brigade Nicolas de la division Goze, couvrant les derrières de la division de L'Abadie, passe la nuit à Billy-le-Grand sur la hauteur, au Nord de ce village.

La brigade Saurin de la même division et le quartier général de cette division.

La réserve d'artillerie du corps d'armée, arrivée à la gare de Pantin par trains successifs qui ont mis dix heures chacun pour faire le trajet depuis Bar-sur-Aube, prend par le chemin de fer de ceinture la ligne de Soissons—Reims.

Le général Brahaut avec les détachements qui le suivent va à Arcis-sur-Aube.

Le 3e bataillon du 88e attend à Chaumont le dernier convoi du 7e corps qui passe dans cette ville pendant la nuit du 21 au 22 ; les deux escadrons de lanciers du 5e régiment y prolongent leur séjour.

2e DIVISION (2e brigade).

Souvenirs du général Faulte de Vanteaux (49e *de ligne*).

Départ de Châlons vers 5 heures du matin, route de Reims. Toute la brigade de Maussion (la seule restée à la division de L'Abadie) marchait sur cette route ; d'autres troupes la suivaient aussi.

A la Veuve, à l'endroit où le chemin de fer coupe la route, nous aperçûmes un train chargé de troupes allant fort lentement; les hommes suivaient à pied sur la voie, à côté des wagons; c'était un régiment de marche, un des quatre premiers formés.

A peu de distance de la Veuve, le colonel me fit appeler dans la colonne et me dit de me préparer à m'en aller au camp de Châlons dès qu'on sera à sa hauteur pour y prendre des couvertures, des souliers, des tentes-abris dont le régiment avait besoin.....

J'allai au petit Mourmelon, aux magasins de campement; on y entrait comme les ânes entrent dans les moulins; on y pouvait prendre ce qu'on voulait.....

Arrivé au camp du 49e, à 700 ou 800 mètres au delà des Petites-Loges, je mis mes voitures en parc et distribuai au régiment, puis à l'artillerie, au génie et au 88e.

Le soir on nous amena un détachement de 300 hommes du 97e de ligne qui ne pouvait rejoindre son régiment à Metz ; comme le 97e faisait partie de la division, ce détachement fut partagé en subsistance dans le 49e et le 88e; je répartis ces hommes dans les compagnies où ils formèrent une 9e escouade.

Le colonel, à la fin de la journée, s'était dirigé du côté du camp de Châlons pour assister à l'incendie annoncé pour la nuit; cet incendie n'eut pas lieu.

DIVISION DE CAVALERIE.

Le général de division se rend à Arcis-sur-Aube avec ses trois escadrons suivis du convoi des mulets du train.

ARTILLERIE.

Rapport du colonel de Fénelon.

Les différents trains emportant la réserve arrivent chacun après huit ou dix heures de marche, le 21 août, à la gare de Pantin, y prenant par le chemin de ceinture la ligne de Soissons—Reims.

7e CORPS.

a) Journaux de marche.

Notes sur les opérations de la 1re division d'infanterie du 7e corps d'armée.

Le 21 août, l'armée du maréchal de Mac-Mahon quitte le camp de Châlons. La 1re division du 7e corps prend la route de Bouy à Sillery et Reims par Beaumont, tandis qu'une autre colonne de l'armée suit le chemin de Suippes à Reims. La division Conseil Dumesnil forme l'arrière-garde.

L'intention du Maréchal est de gagner Reims ; de là, il peut ou marcher vers l'Est pour donner la main au maréchal Bazaine enfermé dans Metz, ou se diriger sur Paris pour protéger la capitale.

Quelle que soit celle de ces deux directions qu'il prenne, l'ennemi sera forcé de suspendre sa marche sur Paris par la vallée de la Marne pour le suivre vers le Nord.

Le 21 août, M. le général de brigade Le Normand de Bretteville, nommé en remplacement du général Nicolaï au commandement de la 1re brigade de la division, vient se rendre à son poste.

Ce jour-là, la division bivouaqua à Sillery, où elle séjourna le 22 ; le reste de l'armée s'établit autour de Reims.

2e DIVISION (2e brigade).

Le 7e corps commence son mouvement à 9 heures du matin.

Itinéraire (26 kilomètres) : Vadenay (le 53e passe la Vesle au pont de Vadenay, le 89e au pont de Ponreux), Bouy, Livry, route de Châlons à Reims, les Petites-Loges, Beaumont, Bellevue.

Ordre de marche : la gauche en tête.

2e brigade (1re division).

Artillerie.

1re brigade.

Convoi de voitures.

2e brigade (2e division). Génie, 89e, 53e.

Artillerie (l'artillerie débarquée à Suippes a campé au camp de Châlons et rejoint la colonne à Bouy où elle prend sa place dans la colonne).

1re brigade.

Convoi.

Grand'halte aux Petites-Loges (16 kilomètres).

Arrivée au camp de Sillery à 4 heures du soir ; la 2e division campe sur deux lignes, la 1re brigade le long de la route, la 2e brigade parallèlement à la 1re. La gauche du campement est à la ferme de Bellevue.

Division de cavalerie.

Le 4e hussards a été débarqué au camp de Châlons, le 4e lanciers à Reims; le 8e lanciers est en route; l'état-major bivouaque à la Savonnerie (?) près Reims.

Artillerie.

Journal du Lieutenant-Colonel, chef d'état-major de l'artillerie du 7e corps.

Le 21 au matin, nous arrivons à Paris (gare de Pantin); de là, les projets ayant varié, nous continuons notre voyage vers Châlons, où nous arrivons le 21 au soir; nous y apprenons l'évacuation commencée du camp de Châlons, et au lieu de débarquer au Grand-Mourmelon, nous continuons sur Reims, pour n'arriver en vue de la gare que le 22, par suite de l'encombrement de la voie sur laquelle les trains se suivaient à peu de distance.

12e CORPS.

a) Journaux de marche.

1re division.

Marche de Châlons à Reims. Au moment du départ, la division est ralliée par le sous-intendant militaire Birouste, avec l'ambulance et les services administratifs; par le chef de bataillon du génie Bourgeois, avec une compagnie du génie et son outillage; enfin par le colonel d'artillerie de Rollepot, avec deux batteries de 4 rayé et une de mitrailleuses.

2e division.

D'après un ordre de mouvement émané, le 20 août au soir, du quartier général du 12e corps, la 2e division prit les armes à 5 heures du matin et se mit en route à 5 h. 30 pour se rendre à Saint-Thierry en passant par Reims.

L'ordre de marche fut le suivant :

1re brigade de marche;

2e brigade de marche;

Brigade de la division Bisson.

L'artillerie de la 2e division marchait : deux batteries derrière le 1er bataillon de la 1re brigade, une batterie entre les deux brigades.

L'artillerie de la division Bisson entre la 2e brigade de marche et la division Bisson.

Le génie en tête de leurs divisions respectives.

La division arriva à son campement à 4 h. 30 du soir et a campé en deuxième ligne, en arrière du centre du 12e corps.

3e DIVISION.

La route à faire est de 40 kilomètres; elle est pénible pour des hommes peu habitués à la marche; le soleil est ardent; la poussière crayeuse qui s'élève sous les pieds des hommes augmente la fatigue. A 10 heures, on fait la grand'halte; les hommes peuvent se rafraîchir et prendre le café. A 10 h. 45 on se remet en marche en ayant soin, comme précédemment, de faire un repos de dix minutes après avoir marché 45 minutes. A 1 heure, nous passons dans les faubourgs de Reims et nous arrivons au pont de la Neuvillette, sur la Vesle, que tout le 12e corps doit traverser. C'est la seule voie de communication; par suite, la marche est longue, les à-coups se renouvellent sans cesse.

Ce serait le lieu, si nous avions but de critiquer ce qui s'est passé, de nous demander comment on n'a pas songé qu'un défilé comme le pont de la Neuvillette n'était pas suffisant pour un corps d'armée aussi considérable que celui dont la division fait partie.

Mais notre intention est de nous borner à dire seulement ce qui s'est déroulé sous nos yeux, la part que la division d'infanterie de la marine a prise aux événements, et cela sans réflexion aucune. Nous continuerons donc sans nous arrêter sur un fait qui, deux jours après, devait forcer nos troupes à attendre sous une pluie battante, dans la boue et pendant plusieurs heures (trois heures et demie), le moment de se mettre en marche.

Le chef d'état-major, accompagné des officiers qui lui étaient adjoints, étant allé reconnaître avec le général Gresley l'endroit où l'on devait camper, indique l'emplacement où les tentes doivent être dressées; c'est dans la plaine, au pied de la colline de Saint-Thierry. Le front de bandière fait face à la ville de Reims, borde la route de Laon et se relie à la Vesle.

On campe par brigades accolées; c'est le mode que nous avons adopté

et que nous avons conservé pendant toute la campagne, chaque fois que cela a été possible.

L'artillerie divisionnaire qui nous avait été donnée momentanément, au départ de Châlons, est placée en arrière et au centre, dans l'intervalle laissé par les brigades. Elle est sous les ordres du lieutenant-colonel Noury et du chef d'escadron de Coatpont.

La compagnie du génie qui nous a été adjointe à la même époque est généralement placée à la tête de la division. Elle est sous les ordres du commandant Roulet; le capitaine commandant est M. Haxo.

Le quartier impérial et le grand quartier général s'établissent au château de Courcelles.

Le quartier général est au château des Marais, sur la Vesle, le quartier général de la division au château de Saint-Thierry.....

Tous les régiments, ce qui arrive presque toujours lors des premières étapes, avaient laissé un assez grand nombre de retardataires qui rejoignirent le 21 au soir et dans la journée du 22.

A Paris, le langage du maréchal de Mac-Mahon n'a pas été écouté; on veut donner à tout prix à l'opinion publique la vaine espérance que le maréchal Bazaine peut être secouru; en conséquence, le duc de Magenta reçut non seulement du Conseil des Ministres, mais encore du conseil privé et des présidents des deux Chambres, l'injonction la plus pressante de marcher dans la direction de Metz.

Division de cavalerie.

La division se trouve scindée en deux portions fort éloignées. Deux escadrons du 8e chasseurs avec le lieutenant-colonel, l'état-major et l'escadron du 6e cuirassiers, l'état-major de la division sont à Reims et le reste de la division campe au camp de Châlons.

Le général Lichtlin arrive à Reims le 21; il prend comme aide de camp le lieutenant Darricau, détaché au 6e cuirassiers, et prescrit pour seconder le chef d'état-major, que les officiers ci-après seront employés à l'état-major de la division : MM. Lion, capitaine au 7e chasseurs; Caumers, lieutenant d'état-major du 8e chasseurs. M. Delarue-Beaumarchais, capitaine en 2e au 8e chasseurs, prend les fonctions d'intendant de la division.

Il est impossible de pourvoir aux autres services qui manquent et qui ne furent jamais organisés et l'état-major ne possède aucune carte du pays où il est appelé à opérer.

A Reims, les trois escadrons de la division campent sur les boulevards qui sont devant la gare du chemin de fer.

Les différents corps présentent les effectifs suivants :

7e chasseurs : 46 officiers, 665 hommes, 637 chevaux, 5 escadrons.

Ce régiment n'a pas de forge de campagne. Il lui manque un capitaine en 1er (M. Goujon étant entré à l'hôpital du Val-de-Grâce).

8e chasseurs : 48 officiers, 666 hommes, 629 chevaux, 5 escadrons. Ce régiment n'a pas de cantine, d'infirmerie régimentaire.

5e cuirassiers : 40 officiers, 548 hommes, 527 chevaux, 4 escadrons. Ce corps n'a pas de cantine d'ambulance, mais il a reçu une paire de sacoches doubles. Il lui manque un officier, M. Chatelain, lieutenant en 1er, qui n'a pas encore rejoint.

6e cuirassiers : 41 officiers, 552 hommes, 556 chevaux, 4 escadrons. Ce corps est pourvu de tout ce qui lui est nécessaire.

Génie des 6e et 12e corps.

Départ de l'armée du camp de Châlons pour Reims. On arrive au bivouac en pleine nuit ; l'état-major du génie du 6e corps, son parc, sa compagnie spéciale et les deux compagnies divisionnaires (4e et 11e du 3e régiment) séparées de leurs divisions campent auprès du village de la Neuvillette.

b) Organisation et administration.

Ordre général du 12e corps d'armée.

La journée d'hier a été très pénible ; les dernières troupes n'ont pu s'installer au bivouac que dans la nuit. La longueur de la route parcourue est une des causes des fatigues exceptionnelles que les hommes ont supportées, mais ces fatigues eussent été moindres si les ordres envoyés la veille du départ avaient tous été communiqués, et exécutés et si les instructions données pour assurer l'ordre et la police des convois des bagages avaient été exactement suivies. Dans le but d'amener de promptes et certaines transmissions et exécutions des ordres, soit de jour, soit de nuit, le général commandant le 12e corps invite MM. les généraux commandant les troupes et les chefs des divers services à lui faire connaître, immédiatement après leur arrivée au bivouac ou dans un cantonnement, le point sur lequel ils se seront installés, en donnant toutes indications nécessaires pour qu'il soit possible de les trouver sans difficulté.

Quant aux instructions destinées à maintenir dans les convois et bagages un ordre invariable, le général commandant le 12e corps les rappelle aujourd'hui en entrant dans de nouveaux détails. Les dispositions qui vont suivre seront strictement exécutées. Le grand prévôt, auquel il appartient d'une façon absolue de prendre des mesures à cet

effet, disposera pendant la route comme bon lui semblera des prévôts et de la gendarmerie des divisions des 6e et 12e corps qui marchent avec les convois de ces divisions.

Lorsque tout le corps d'armée se mettra en mouvement, ses bagages seront, ainsi qu'il a été dit dans les instructions du 20 août, disposés comme il est indiqué plus bas; s'il devait être dérogé à cet ordre, les généraux et chefs de service en seraient informés. La veille de chaque départ, le grand prévôt se présentera au quartier général pour y prendre des instructions.

Les convois seront invariablement formés comme il suit :

Ambulance de corps d'armée.

Bagages du général commandant le 12e corps et son état-major.

Bagages de l'intendant du corps d'armée.

Bagages du général commandant l'artillerie.

Bagages du général commandant le génie.

Bagages du grand prévôt.

Bagages de l'aumônier.

Bagages de la cavalerie.

Bagages des divisions d'infanterie dans l'ordre de leur marche.

Trésorerie et services des postes.

Voitures de l'administration militaire.

Vivres de réserves et approvisionnements.

Dans chaque division, les bagages seront disposés comme il suit :

Ambulance de la division.

Bagages du général commandant la division et de son état-major.

Bagages du sous-intendant.

Bagages du commandant de l'artillerie.

Bagages du commandant du génie.

Bagages du prévôt.

Bagages de l'aumônier.

Bagages de la brigade la première dans l'ordre de marche.

Bagages du génie et de l'artillerie.

Bagages de la brigade la deuxième dans l'ordre de marche.

Trésorerie et services des postes.

Voitures de l'administration.

Dans chaque régiment, les voitures seront placées sous la conduite d'un lieutenant ou sous-lieutenant, lequel sera porteur d'un ordre de colonne indiquant la composition et l'ordre des bagages du régiment. Cet officier sera changé chaque jour. Il recevra les ordres du grand prévôt et les fera exécuter. Si le corps d'armée se séparait de ses bagages, le convoi serait toujours formé ainsi qu'il vient d'être prescrit, soit qu'il suivît le corps, soit qu'il fût renvoyé en arrière, soit aussi qu'il prît une route différente. Dans tous les cas, le grand prévôt pourra toujours, s'il

le juge nécessaire, faire jeter hors de la route toute voiture qui serait introduite malgré la défense dans les colonnes de troupes, et cela quel qu'en soit le propriétaire.

Ces instructions ont pour but de prévenir à tout jamais les incidents qui se sont produits dans la journée d'hier, journée dans laquelle les voitures et bagages d'officiers de tous grades des corps et de l'administration ont coupé la colonne et arrêté la marche des troupes ; et le désordre dans les marches ne peut qu'avoir les plus déplorables conséquences le jour où l'on se trouve en présence de l'ennemi.

Le général commandant le 12e corps veut les éviter et entend par conséquent que l'on se conforme exactement aux instructions qu'il donne pour l'organisation et la marche des convois.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

a) Journal de marche.

2e DIVISION.

La division quitte le bivouac de Livry à 1 heure de l'après-midi et va s'installer, à cheval sur la voie romaine, entre les deux Mourmelon.

Dans la journée, le général reçoit du Maréchal l'ordre de prendre ses dispositions pour aller coucher le surlendemain à Épernay.

E.

---

d) Situation.

Situation de la division Margueritte à la date du 21 août 1870.

Division composée des : 1er et 3e chasseurs d'Afrique, 1er hussards, 6e chasseurs.

Corps.	Emplacements.	Présents.			Absents.											Chevaux								
					Officiers			Troupe								Disponibles					Indisponibles ou laissés en arrière.			
		Officiers.	Troupe.	Total.	en mission.	détachés.	aux hôpitaux ou ambulances.	en congé.	aux hôpitaux ou ambulances.	détenus ou en jugement.	Déserteurs.	Prisonniers.	Détachés ou laissés en arrière.	Total.	Effectif.	d'officiers.	de troupe.	de trait.	Mulets.	Total.	Mulets.	Chevaux.	Total.	Effectif.
État-major général.	A Sainte-Menehould.	6	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»	3	»	13
1er chass. d'Afrique.		39	392	431	»	4	»	»	20	1	»	»	218	243	674	43	390	»	»	433	3	175	178	611
3e id.....		37	442	479	»	2	2	»	6	»	»	»	200	210	689	38	442	»	»	480	23	105	128	608
1er hussards.....		43	540	583	2	2	»	»	7	»	»	»	101	112	695	88	487	12	3	590	»	»	»	590
6e chasseurs.....		33	427	460	2	9	1	»	13	»	»	»	218	243	703	66	389	»	8	463	1	162	163	626
Total.....		158	1801	1959	4	17	3	»	46	1	»	»	737	808	2761	245	1708	12	11	1966	27	445	469	2448

RENSEIGNEMENTS

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T. Ch.).

Paris, 21 août, 10 h. 15 matin (n° 25676).

On télégraphie de Vienne, 20 août :

On mande par une voie sûre du quartier général du prince royal de Prusse : Le choléra et le typhus font de nombreuses victimes dans l'armée et les ambulances sont si mal organisées qu'il est impossible de donner aux malades et aux nombreux blessés les soins nécessaires. Qu'arrivera-t-il si la guerre se prolonge ?

Le Préfet de la Haute-Marne au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Chaumont, 21 août, 1 h. 40 soir. Expédiée à 2 h. 50 soir (n° 34229).

3,000 Prussiens environ, cavalerie et infanterie, occupent Saint-Dizier.

Ils paraissent inquiets, ignorants de la route qu'ils suivent. On est convaincu, d'après leurs allures, qu'ils ne sont pas suivis d'un corps d'armée considérable.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (*Faire suivre*).

Paris, 21 août, 4 h. 55 soir. Expédiée à 5 h. 20 soir (n° 25816).

Le général commandant supérieur de Mézières télégraphie : Deux officiers porteurs d'une copie de votre dépêche du 20 août sont partis : l'un de Mézières, l'autre de Sedan pour tenter de les faire tenir au maréchal Bazaine. L'un a été à Longuyon et annonce qu'il existe de grands campements prussiens à Valleroy, Moineville, Sainte-Marie et Saint-Privat. L'autre, arrivé à Audun, a poussé jusque près de Mairy où se trouve de la cavalerie prussienne.

Ils n'ont pu avoir jusqu'à présent aucun renseignement sur la position du Maréchal.

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur, à Paris (D. T.).

Verdun, 21 août, 5 h. 45 soir. Expédiée à 6 h. 40 (n° 34316).

Un de mes émissaires rentré cet après-midi n'a pas pu atteindre l'armée qui s'est éloignée de nous ; communications toujours interceptées par l'ennemi. Vingt-cinq cavaliers et un officier prussien ont traversé aujourd'hui Damvillers se dirigeant sur Consenvoye pour reconnaître le pont sur la Meuse.

Le même au même (D. T.).

Montmédy, 21 août, 6 h. 49 soir (n° 34328).

Trois hommes sont à la recherche du Maréchal depuis plus de vingt-quatre heures. Aucune nouvelle encore.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon (D. T. Ch.).

Paris, 21 août, 8 heures soir.

Un voyageur sûr arrive de Nancy. L'armée prussienne a défilé jeudi et vendredi en grandes masses, allant vers Colombey et probablement Neufchâteau, au Sud par conséquent. Général Trochu paraît très certain de ce renseignement.

Le Ministre de l'intérieur au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (D. T.).

Paris, 21 août. Transmise à Reims, le 21, à 8 h. 30 soir.

La communication télégraphique avec Thionville est interrompue depuis ce matin à 10 h. 15.

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur, à Paris (D. T.).

Montmédy, 21 août, 10 h. 1 soir. Expédiée à 10 h. 50 soir (n° 34371).

Aucune nouvelle du Maréchal. Commandant Magnan revenu à Montmédy à 5 h. 30 et reparti pour Carignan à 8 h. 30. Nous attendons. Rien de plus à faire quant à présent. Enverrai de suite tous renseignements qui me parviendraient.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE DES REVUES.

I. — REVUES FRANÇAISES.

Journal des Sciences militaires. Mai 1905. — Critique stratégique de la guerre franco-allemande. Wœrth et Forbach (*suite*) ; par M. A. GROUARD. — La conquête de Valence par l'armée française d'Aragon (1811-1812) (*suite*), par M. le lieutenant MOURRAT.

Le Spectateur militaire. 1er et 15 mai 1905. — E. B***. La guerre russo-japonaise (*suite*). — G. CLÉMENT. La campagne turco-russe de 1877-1878 (*suite*). — J. DIEZ. Les journées de la Lisaine (15, 16 et 17 janvier 1871) (*suite*). — Dr JOESTEN (Miles Ferrarius). Histoire et organisation militaires des chemins de fer; traduit de l'allemand par le commandant B*** (*suite*).

La Revue d'Infanterie. 15 mai 1905. — G. DELMAS, chef d'escadron breveté. Les enseignements de la guerre russo-japonaise. — Colonel de WIDDERN. Journées critiques : la crise de Vionville; traduit de l'allemand par le commandant RICHERT (*suite*).

Revue de Cavalerie. Mai 1905. — La cavalerie dans la guerre russo-japonaise.

Revue des Troupes coloniales. Mai 1905. — Capitaine CONDAMY. Histoire du gouvernement provisoire de Tien-Tsin (*suite*). — La guerre russo-japonaise (*suite*).

Revue du Génie. Mai 1905. — Notes sur la défense de Port-Arthur, d'après un témoin oculaire.

Revue du Cercle militaire. Mai 1905. — La guerre russo-japonaise (*suite*).

Carnet de la Sabretache. Mai 1905. — Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822) ; par le commandant VIVIEN. — Copie du rapport du combat de Trafalgar, écrit le surlendemain à bord du *Neptune* anglais. Communication du colonel de VILLENEUVE-BARGEMON. — Relation du

siège de Pondichéry, soutenu en 1772 par M. de BELLECOMBE, maréchal des camps et armées du Roy (*suite*).

La Révolution française. 14 mai 1905. — Les archives révolutionnaires de l'Ariège; par F. GALABERT. — La question sociale pendant la Révolution française; par A. MATHIEZ.

Le Carnet. Mai 1905. — Général CANONGE. La campagne de 1769 en Corse et la Journée de Ponte-Novo (*fin*). — Docteur MAGNAC. L'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue (*fin*).

Revue des Deux-Mondes. 1er et 15 mai 1905. — La conjuration de Catilina : Les nones de Décembre; par M. Gaston BOISSIER, de l'Académie française.

Le Correspondant. 25 mai 1905. — Amiral BERGASSE DU PETIT-THOUARS. Notes et souvenirs. Le Japon en 1868. — René HENRY. Le royaume de Hongrie, son évolution historique et sa crise actuelle.

La Plume et l'Épée. 1er mai 1905. — Général baron REBILLOT. L'assassinat du duc d'Orléans. — Pierre LEHAUTCOURT. Bazaine à Gravelotte.

La Revue hebdomadaire. 20 mai 1905. — Louis XVII et le secret de Mme Atkyns, par François-L. BRUEL.

Revue d'Alsace. Mai-juin 1905. — Dr L. EHRHARD. Correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince coadjuteur Louis de Rohan (*suite*).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Militär-Wochenblatt. Mai 1905. — N° 53. Uber den wirklichen Zustand der Befestigungen Port-Arthurs bei Ausbruch des Krieges. — Nos 54, 55. Der Herero-Aufstand. — N° 57. Der Plan der französischen Heeresleitung gegen Tann in Orléans. — Nos 60, 61. Die Kämpfe des Obersten Deimling im Auob-Tal. — N° 64. Der russisch-japanische Krieg. — N° 65. Der Hottentotten-Aufstand.

Militär-Zeitung. Mai 1905. — Nos 19, 20, 21, 22. Der russisch-japanische Krieg. Von Generalmajor von ZEPELIN. — N° 22. Geschichte des 4 niederschleisischen Infanterie-Regiments Nr 51.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Mai 1905. — Bernadotte im Herbstfeldzuge 1813. Von Julius v. PFLUGK-HARTTUNG. — Russland und der russisch-japanische Krieg. Von Generalmajor a. D. von ZEPELIN.

Deutsche Revue. Mai 1905. — Freiherr v. LOE, General-feldmarschall : Erinnerungen aus meinem Berufsleben. X. — Freiherr v. SCHLEINITZ, Vizeadmiral a. D : S. M. S. *Arkona* im deutsch-französischen Kriege.

Journal of the Royal United Service Institution. May 1905. — After Mukden : a russian verdict on russian failures; translated from the *Russian Gazette* by lieutenant W. H. BINGHAM, 69th Punjabis. — A brief historical sketch of the irish infantry-regiment of Dillon and the irish Stuart regiments in the service of France, 1690-1791 (*continued*).

Rivista militare italiana. 16 Maggio 1905. — A SEGRE, prof. Universita Torino. La campagna del duca d'Alba in Piemonte nel 1555 (*continua*).

Rivista di Artigliera e Genio. Maggio 1905. — GIANNITRAPANI, capitano d'artigliera. La guerra russo-giapponese nell'anno 1904 (*continuazione*).

Revue militaire suisse. Mai 1905. — La guerre russo-japonaise : la bataille de Moukden, par le colonel du génie R. WEBER. — Étude sur les positions de flanc tactiques (*suite*). Exemples tirés de l'histoire de la guerre, par le major d'état-major H. de MURALT.

De Militaire Spectator. Mei 1905. — Sebastopol. De Krim. 1854-1856 (Naar aanleiding van Port-Arthur), door de BLOCK, Kapitein der Grenadiers. (*Wordt vervolgd*). — Aanteekeningen betrekkelijk den Russisch-Japanschen Oorlog (ontl. aan Raswjeedtschik), door R. L. SCHOLTEN.

REVUE DES LIVRES.

LIVRES FRANÇAIS.

Les sources inédites de l'Histoire du Maroc de 1530 à 1845, par le comte Henry DE CASTRIES. Ire série : *Dynastie saadienne 1530-1660.* Archives et bibliothèques de France, t. Ier. Ire partie. — Paris, Leroux, 1905, 371 p., in-4°.

Depuis des années, le comte de Castries préparait une histoire générale du Maroc; il avait déjà composé une grande partie de son œuvre quand il prit le parti d'anéantir ce qu'il avait écrit, pour se consacrer tout d'abord à la publication des textes. Il y a là, au point de vue histo-

rique, une leçon d'expérience bonne à recueillir ; l'auteur, qui faisait ses recherches dans toutes les archives de France et d'Europe, était obligé à de continuels remaniements à mesure que les documents affluaient; aussi se décida-t-il à publier les textes eux-mêmes avant d'en faire la synthèse ; il remit à plus tard le soin d'en extraire les fragments qui, cimentés par des matières de liaison, constitueront l'histoire même du Maroc.

L'avant-propos, qui donne la méthode de travail de l'auteur, fourmille d'idées générales, et l'on y retrouve ce mot de Pasquier toujours si vrai : « La plupart de ceux qui escrivent sont ou copistes ou abréviateurs, ou, si vous me permettez user de ce mot, rabobelineurs de livres ». Le comte de Castries n'a pas voulu être un « rabobelineur » ; il aurait pu, en se limitant aux sources imprimées qui sont nombreuses (la bibliographie marocaine de Playfair contient 2062 numéros), rédiger un bon manuel d'histoire marocaine. Il a préféré écrire avec une documentation plus étendue, mais il a voulu attendre qu'elle soit complète ; il a senti que les œuvres solides ne peuvent exister qu'à la condition d'avoir des fondations profondes.

Les substructions d'une œuvre historique, qui demandent un long travail, restent en général ignorées, et la construction n'est appréciée du public que lorsqu'elle s'élève hors de terre. Ce n'est pas le cas pour l'œuvre du comte de Castries, car les documents qu'il publie ont par eux-mêmes un intérêt considérable. Dès les débuts de sa publication, on peut lire un des premiers épisodes des relations franco-marocaines, et l'on trouve le détail de l'ambassade de Pierre de Piton, envoyé auprès du roi de Fez par François Ier. Les lettres et cadeaux échangés entre les deux souverains, le journal de cette ambassade rédigé par Piton lui-même, l'information faite à Évora contre Piton accusé de contrebande de guerre, telles sont les premières pièces publiées. Les suivantes ont trait à l'occupation portugaise, à la défense mémorable et cependant si peu connue de Mazagan en 1562, aux négociations relatives à la place d'El-Ksar-es-Seghir, au repaire important qu'était alors le Peñon de Velez, et à mille incidents relatifs aux côtes marocaines.

Ces documents sont publiés avec un apparat scientifique qui les rend prêts à être utilisés ; des notes nombreuses donnent des explications et des commentaires, ou redressent des erreurs ; une analyse en caractères italiques contient la substance de la pièce ; la suscription et les diverses mentions qui figurent sur le document ont été fidèlement reproduites ; la transcription de l'arabe en français a été faite d'après des règles préalablement fixées par l'auteur (p. XII-XV). Aussi l'œuvre du comte de Castries peut-elle servir de modèle aux historiens qui s'occupent de publication de documents.

Grâce à sa brillante carrière militaire dans les affaires indigènes et à ses longues et patientes études comme arabisant, l'auteur est particulièrement préparé à mener à bien l'œuvre qu'il a entreprise; il connaît les musulmans de l'Afrique du Nord et leur mentalité.

Le premier volume donne les sources inédites contenues dans les bibliothèques de France, et la première partie, qui en est publiée, s'étend jusqu'en 1577. Les volumes suivants doivent contenir les documents recueillis dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Espagne, en Portugal et dans les autres pays de l'Europe.

On voit quelle œuvre immense l'auteur a entreprise, et à quelle laborieuse enquête il a procédé dans les archives les plus diverses. Le résultat en est d'autant plus important que la France s'intéresse particulièrement au Maroc : l'historien, le diplomate, l'officier et tous ceux qui s'occupent des affaires indigènes y trouveront non seulement des *renseignements*, mais aussi des *enseignements*.

LIVRES ÉTRANGERS.

Krieg gegen die französische Révolution 1792-1797, bearbeitet in der kriegsgeschichtlichen Abtheilung des K. und. K. Kriegsarchivs. — Wien, Seidel, 1905.

La Section historique de l'État-Major autrichien a publié jusqu'à présent deux volumes de cet important ouvrage.

Le premier est consacré à la situation politique et militaire au début des guerres de la Révolution et comprend les chapitres suivants dont la seule énumération permet d'apprécier tout l'intérêt : La situation politique avant la déclaration de guerre; l'Empire au début de la guerre; la monarchie autrichienne; l'organisation militaire autrichienne (recrutement et mobilisation, direction, composition des troupes); l'organisation militaire des puissances étrangères (France et Prusse en particulier); les troupes, les armées, les méthodes de guerre. Ces chapitres sont traités avec les détails les plus précis et les plus circonstanciés. L'État-Major autrichien n'a négligé aucune source de renseignements et a fait une œuvre des plus remarquables et des plus utiles pour tous ceux qui voudront étudier les guerres de la Révolution.

Le deuxième volume est relatif à la campagne de 1792 dans les Pays-Bas et en Champagne. Il est rédigé en grande partie d'après les articles parus dans les *Mittheilungen des K. und. K. Kriegsarchivs* (t. V, VI, VII, IX, X et XII). Les sources autrichiennes manuscrites utilisées sont : les archives de la guerre, les archives impériales, les archives de la Cour. Les sources françaises sont surtout : la *Revue d'Histoire*, les

ouvrages de M. Chuquet, différents articles publiés par la *Revue des Questions historiques*, et le volume du capitaine de La Jonquière sur la bataille de Jemappes.

L'ouvrage se termine, après cette bataille, par la capitulation d'Anvers et de Namur, et par la retraite des Autrichiens sur la rive droite de la Meuse.

D'excellentes cartes et des croquis très clairs intercalés dans le texte sont joints à ce volume qui ne mérite que des éloges.

Kriegsgeschichtliche Beispiele aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870-1871, von Kunz, major a. D. 18tes Heft. — Berlin, 1904, Mittler und Sohn.

Ce fascicule clôt la série des études que le major Kunz a entreprises sur la bataille de Frœschwiller. Il est consacré au rôle de l'artillerie et des pionniers, tant du côté français que du côté allemand ; aux charges des cuirassiers de la brigade Michel à Morsbronn ; enfin, au combat du 88e régiment d'infanterie dans le Niederwald. Comme pour ses précédents travaux, l'auteur a consulté les Archives de la guerre de Berlin, et fait appel aux souvenirs des survivants. A-t-il toujours su, pour cette dernière catégorie de sources, faire la part de la déformation des souvenirs ? C'est ce qu'on n'oserait affirmer. Il semble bien que, maintes fois, le major Kunz ait admis ces témoignages sans les soumettre à la critique sévère qu'ils nécessitaient. En outre, il y a de la part de l'auteur une tendance manifeste à écarter tous les documents contraires à sa thèse et à ne retenir que ceux qui lui sont favorables. Les contre-attaques françaises sur Wœrth en sont un exemple frappant. Il faut reconnaître cependant que le 18e fascicule est de ton plus modéré, d'esprit moins passionné, moins gallophobe pour dire le mot, que les précédents. Il est permis de regretter, à ce point de vue, que ce soit le dernier de la série ; le major Kunz serait arrivé vraisemblablement à l'impartialité, à la sérénité qui sont les qualités indispensables au véritable historien. On ne peut que rendre hommage aussi aux efforts considérables qu'a faits l'auteur pour pénétrer dans tous les détails des combats, au labeur assidu qu'il a produit, à sa remarquable connaissance du champ de bataille.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Ce, rue Christine, 2.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(SECTION HISTORIQUE.)

N° 56 Août 1905

SOMMAIRE

La surprise des ponts de Vienne en 1805.
La campagne de 1797 *sur le Rhin* (à suivre).
La guerre de 1870-1871. — *L'armée de Châlons* (à suivre).
Bulletin bibliographique.

LA

SURPRISE DES PONTS DE VIENNE EN 1805

I

Dispositions de l'Autriche à l'approche de Napoléon.

Quand la nouvelle du désastre de Mack eut franchi les Alpes, l'archiduc Charles écrivit sans plus de ménagement à l'empereur d'Allemagne : « L'armée a eu le sort qui était malheureusement à prévoir (1). » Avec tous les

(1) L'Archiduc à l'Empereur, 25 octobre 1805.

militaires éclairés et renseignés sur la situation, notamment avec le quartier-maître général de l'armée, le F. M. L. Duka, il s'était efforcé de prouver à son souverain que l'Autriche supporterait seule pendant longtemps tout le poids de la guerre ; qu'elle n'avait pas sous les drapeaux les forces nécessaires pour cette nouvelle campagne, enfin et surtout que la situation financière était déplorable : « On ne pouvait, avait-il écrit en 1804, rétablir l'équilibre, en pleine paix, entre les recettes et les dépenses. Il faudrait 20 millions de florins au moins pour porter l'armée au pied de guerre, 33 millions par an pour l'entretenir, et plus de 150 millions par an pour faire la guerre. Ce serait la banqueroute à brève échéance, car la monnaie de billon et le papier-monnaie avaient été multipliés déjà dans des proportions telles qu'on ne pouvait les augmenter encore, etc. (1). » Quant à ce fameux général Mack, auquel l'Empereur accordait sa confiance et destinait le commandement en sous-main de l'armée d'Allemagne, parce qu'il se montrait seul partisan de cette guerre, l'Archiduc le déclarait fou bien avant l'ouverture des hostilités.

La guerre était donc des plus impopulaires, et parmi la nation qui fournissait soldats et impôts, et parmi les militaires, qui la jugeaient intempestive et mal conduite. Ce fut bien pis encore après les cruelles défaites par lesquelles s'ouvrit la campagne : « On espère et on désire la paix, disent nos agents ainsi que les prisonniers ; ce désir est unanime (2). » Il était non seulement unanime, mais si violent, qu'on accueillait les bruits les plus extravagants dès qu'ils y répondaient. Le 7 novembre, les

---

(1) Angeli, *Ulm et Austerlitz; Œst. Mil. Zeitschrift, 1877*, IIe partie, p. 373; Alombert et Colin, *La Campagne de 1805 en Allemagne*, t. III, p. 105 et suivantes.

(2) Murat à l'Empereur, 3 novembre. (Arch. de la guerre.)

domestiques du comte Gyulay racontaient « que l'empereur d'Allemagne avait voulu quitter Vienne, mais que la garde bourgeoise de cette ville s'y était opposée et le retenait comme prisonnier dans son palais afin de le forcer à faire la paix (1) ». Si absurdes que fussent de pareils bavardages, ils n'en montrent pas moins les sentiments que l'on osait attribuer à la population de Vienne, et la disposition générale des esprits.

Si le découragement était à son comble, c'est qu'on ne comptait guère sur l'armée russe pour sauver l'Autriche. L'alliance avec la Russie n'était pas vue d'un œil favorable. L'antipathie qui s'était développée pendant les dernières campagnes, et notamment en 1799, n'était pas atténuée. On se rappelait les jalousies, les difficultés qui avaient conduit à la défaite de Zurich et à l'abandon des Autrichiens par leurs alliés. On acceptait ceux-ci avec méfiance comme compagnons d'armes. « A en juger par les dispositions des esprits, écrit Bacher le 12 octobre, l'ancienne mésintelligence entre les Russes et les Autrichiens ne tardera pas à éclater de nouveau (2). » On fondait si peu d'espoir sur l'armée de Kutusow pour couvrir Vienne, qu'on voulut tenter l'impossible avant d'en venir à cette dernière et pénible extrémité : on songea même à rappeler sur le Danube l'armée d'Italie, mais enfin on y renonça sur les observations décisives de l'archiduc Charles.

« On en vint donc en tremblant, dit un historien autrichien moderne, à mettre Kutusow à la tête des forces alliées réunies en Allemagne. D'après tout ce qu'on avait vu des Russes jusque-là, on ne pouvait avoir qu'une confiance des plus limitées dans leur apti-

(1) Murat à l'Empereur, 7 novembre. (Arch. de la guerre.)

(2) Bulletin de Ratisbonne. (Arch. de la guerre.) Voir Alombert et Colin, *La Campagne de 1805 en Allemagne*, t. III, p. 675.

tude au commandement des armées, sous le point de vue intellectuel. Leur état-major général était à un tel degré au-dessous du médiocre que, dès leur arrivée sur l'Inn, on reconnut la nécessité de renforcer le haut commandement russe par l'adjonction d'officiers de l'état-major autrichien (1). »

« J'ose bien dire que leur ignorance à cet égard est terrible, écrit le F. M. L. Merveldt à Cobenzl, et pour cette espèce de guerre, il serait à désirer que jamais une armée russe n'agît seule, à en juger par celle-ci. »

Si telle était l'appréciation des Autrichiens sur leurs alliés, ces derniers ne professaient pas, de leur côté, une bien grande admiration pour les états-majors impériaux. Ils ne se souciaient guère de s'abandonner aux fantaisies compliquées, à la médiocrité raffinée des Mack et des Weyrother; les derniers événements auraient bien dû, pensaient-ils, faire perdre à ceux-ci quelque chose de leur présomption.

Kutusow était bien décidé à n'en faire qu'à sa tête, tout en apportant dans ses relations avec le gouvernement et l'état-major autrichiens la condescendance voulue pour entretenir la concorde. Il évitait avec soin la franchise cassante par laquelle Souvarow avait tout perdu en 1799. Sa conduite, vivement attaquée jusqu'à nos jours par les historiens viennois, est présentée au contraire par Danilewski comme un modèle d'habileté diplomatique autant que militaire : « Ce général possédait au suprême degré l'art ou le secret de dominer les esprits, tout en paraissant se ranger aux avis des autres..... Il opéra cette retraite que l'histoire militaire a citée et citera toujours comme un modèle. Cependant l'historien ne pouvait pas apprécier jusqu'à présent tous les services qu'il a rendus. On a ignoré jusqu'ici que, pendant cette

(1) Angeli, *loc. cit.*, p. 307.

retraite, obligé de lutter constamment contre son terrible adversaire durant trois semaines, il était encore forcé de lutter avec le conseil de guerre autrichien et d'agir contrairement aux ordres qu'il recevait, ordres qui eussent entraîné la perte de son armée. Malgré cette divergence d'opinions avec la cour de Vienne, sous les ordres de laquelle il était placé, notre général eut le talent de conserver toujours avec elle les relations les plus amicales (1). »

Cependant, s'il était impossible de rencontrer dans la correspondance de Kutusow la moindre occasion de dispute et de rupture, les Autrichiens trouvaient fort à reprendre dans la conduite des opérations. Aveuglés par des intérêts de clocher, peut-on dire, ils auraient voulu que Kutusow ne songeât qu'à couvrir Vienne et à en disputer l'accès avec acharnement; mais le général russe, qui se voyait avec 40,000 hommes en face de 150,000 commandés par Napoléon, sentait l'inanité, le danger d'une pareille conduite, et il était fermement résolu à ne pas engager d'affaire sérieuse, à se retirer sans être entamé, non pas sur Vienne, mais sur la route de Moravie, par laquelle les autres armées russes devaient le rejoindre.

« L'empereur François chercha plusieurs fois, mais en vain, dit l'historien autrichien, à ralentir la retraite de Kutusow; celui-ci répondait par des assurances d'extrême bonne volonté, au lieu de raisons qui n'auraient pas dû lui manquer pour justifier, et sa conduite antérieure, et les mesures qu'il comptait prendre. Il se déclarait prêt à opposer une résistance plus acharnée que par le passé, et même à accepter une bataille si l'Empereur l'ordonnait; il faisait reconnaître la position de Saint-

(1) Danilewski, *Relation de la campagne de 1805*, traduction Narychkine. Paris, 1846, p. 55 et 177.

Pœlten par son chef d'état-major, le général autrichien Schmidt; mais quand l'ennemi se montrait prêt à donner la bataille, Kutusow se dérobait sur Krems, passait le Danube et brûlait le pont derrière lui (1). »

Cette manœuvre, qui sauva l'armée alliée, découvrait Vienne et désolait les Autrichiens : il est bien certain, disaient-ils encore longtemps après, que ses opérations furent exactement le contraire de ce qu'on lui demandait.

« On ne mettait plus seulement en doute la capacité, mais la bonne volonté même des Russes. L'alliance, étant donnée la manière dont elle s'était formée, ne semblait pas avoir jeté de bien fortes racines, et on craignait que le lien d'amitié, formé si artificiellement, ne fût ébranlé par les malheurs de l'une des parties jusqu'à se rompre.

« Dans ce flot de calamités, on se rappelait les paroles, jadis dédaignées, de l'archiduc Charles, qui dès le début voulait mettre en garde contre l'alliance russe, si l'on n'était pas assez fort pour soutenir la lutte séparément. La défiance de l'Archiduc contre l'amitié de la Russie se répandait maintenant dans les cercles dirigeants avec d'autant plus de force qu'elle n'était pas une opinion préconçue, mais qu'elle avait déjà trouvé sa confirmation dans les événements les plus récents. Ce que l'archiduc Charles avait écrit en mars 1804 sur une guerre contre la France et une alliance avec la Russie s'était vérifié à la lettre; on attendait avec d'autant plus d'appréhension ce qui n'était pas encore accompli..... L'attitude hésitante, l'inaction de Kutusow n'était pas de nature à dissiper les appréhensions des Autrichiens sur la bonne volonté de leurs alliés.....

« Dans un moment où la cause de la coalition était à peu près perdue, et avant qu'elle eût reçu le dernier

(1) Angeli, p. 314.

coup, l'idée que la Russie pouvait se séparer de son alliée paraissait assez vraisemblable pour être prise en sérieuse considération à Vienne. Il n'est pas étonnant qu'on n'ait plus agi dès lors qu'avec beaucoup de précautions (1). »

Le général Merveldt avait évidemment cédé au désir de se séparer des Russes en même temps que de se retirer excentriquement sur Vienne, lorsqu'il s'était éloigné de Kutusow après le passage de l'Enns. Il avait ainsi affaibli l'armée alliée d'une forte division, que Davout n'avait d'ailleurs pas tardé à détruire.

Tels étaient les sentiments qui animaient alors la plupart des Autrichiens, et avec tant de force, que nous les avons encore retrouvés très vivaces dans des écrits postérieurs de soixante-dix ans aux événements. Cette méfiance, assez discrète encore dans les hautes sphères diplomatiques ou militaires, devenait presque de l'animosité dans le peuple et dans la troupe. On en trouve l'écho dans tous les rapports de Murat à l'Empereur.

« Il paraît, écrit Murat le 3 novembre, qu'il règne une grande mésintelligence entre les Russes et les Autrichiens, et, s'il faut en croire quelques personnes dignes de foi, on est fondé à croire que les Russes vont abandonner l'Autriche. On ne croit plus que la Prusse veuille se déclarer contre nous ; on espère et on désire la paix ; ce désir est unanime. »

« La plus grande mésintelligence règne entre les Russes et les Autrichiens, répète-t-il le 7 novembre ; ils s'accusent mutuellement de lâcheté. Les officiers autrichiens qui ont dîné ici (*à l'abbaye de Mœlk*) ce matin ont prié les moines de ne pas les faire manger avec les Russes, en leur disant : Ce sont des lâches ; ils nous abandonnent sans combattre. »

---

(1) Angeli, p. 307.

De cette animosité contre les Russes, de ce désir immodéré de conclure la paix, résultait forcément une attitude moins hostile vis-à-vis des Français : d'une part, les magistrats craignent une insurrection contre le gouvernement impérial autrichien (1) ; de l'autre, la population viennoise fait un accueil assez bienveillant à nos armées.

« Les esprits sont à Vienne dans une disposition tellement favorable, dit Murat, qu'il est difficile de s'en faire une idée. Il y a des grands même qui ont été obligés de suivre la cour et qui n'en ont pas moins improuvé le gouvernement et ses mesures. Les négociants, la classe riche du peuple, s'expriment hautement dans le même sens. Il y a au moins 6,000 habitants sur la grande route de Vienne, aux avant-postes, pour voir l'armée française. On ne cesse de demander l'heure et le moment où elle doit entrer dans Vienne..... Un riche particulier disait hier : Eh bien, que Napoléon nous gouverne, puisqu'il gouverne si bien (2). »

II

Négociations entre Napoléon et François II.

Telles étaient les dispositions du peuple viennois ; mais l'empereur d'Allemagne et ses ministres ne les partageaient pas. La proclamation du 28 octobre exprimait

---

(1) « On craint beaucoup une insurrection à Vienne. » — « Les têtes sont exaltées en ville ; on y craint une insurrection ; les magistrats me l'on dit. » (Murat à l'Empereur, 11 novembre 1805.) Voir Alombert, *Le Combat de Dürrenstein*, p. 145 et 147.

(2) Note de la main de Murat, sans date, du 11 ou 12 novembre. (Arch. de la guerre.)

des sentiments de plus en plus violents à l'égard de Napoléon :

« J'attends tout avec certitude et confiance de cet amour qui remplit le cœur de tous mes sujets. Avant tout, la concorde et une union courageuse et prompte, pour exécuter tout ce qui sera ordonné, sont nécessaires pour tenir éloigné de nos frontières *cet ennemi furieux*, assez longtemps pour attendre l'arrivée des secours puissants que mon allié l'empereur de Russie et les autres puissances offensées depuis longtemps, et maintenant d'une manière plus sensible encore, ont destinés à combattre pour la liberté de l'Europe et la sûreté des rois et des peuples (1). »

Cet « ennemi furieux » semblait pourtant animé de dispositions assez pacifiques pour qu'on essayât de lui faire commettre d'énormes fautes stratégiques dans le seul espoir de conclure la paix.

Ainsi que l'empereur d'Allemagne le déclarait dans sa proclamation, il s'agissait de louvoyer assez longtemps « pour attendre l'arrivée des secours puissants que l'empereur de Russie et *les autres puissances offensées* » destinaient à l'armée d'Autriche. Les puissances qu'on ne désignait pas encore plus précisément, c'était la Prusse, qui se disait « offensée depuis longtemps et *maintenant d'une manière plus sensible encore* » par la violation de sa neutralité. On savait que le roi de Prusse avait mobilisé une grande partie de son armée, et qu'il devait conclure d'un jour à l'autre un traité d'alliance avec l'Autriche et la Russie. (Ce traité fut signé à Berlin le 3 novembre.) On espérait donc voir bientôt des troupes prussiennes marcher par la Franconie sur les communications de la grande armée française, tandis que d'autres iraient se joindre en Moravie aux colonnes russes qui venaient

(1) Archives de la guerre.

doubler les forces de Kutusow. Mais pour que cette réunion des alliés eût lieu, il fallait que Napoléon ne continuât pas à poursuivre son ennemi l'épée dans les reins; il était indispensable de l'arrêter au Sud du Danube. Un seul moyen s'offrait pour y parvenir : spéculer sur les dispositions pacifiques très caractérisées que Napoléon avait exprimées le 17 octobre, au moment même où il venait d'anéantir l'armée autrichienne. Le rapport de Mack avait été expédié le 18 à son souverain : « J'ai eu hier, disait-il, un entretien très important avec l'empereur des Français. Il m'a autorisé à partir sur-le-champ pour faire part à Votre Majesté de son désir de faire la paix. Il voulait d'abord qu'Elle traitât seule de cette paix avec lui. Cela donna lieu à la déclaration positive que je lui ai faite, que Votre Majesté ne le pouvait pas, ne le voulait pas, qu'en commun avec la Russie..... Je lui parlai de différentes choses, et entre autres d'une nouvelle frontière en Italie pour nous, et d'un dédommagement pour le roi de Sardaigne. La dernière proposition fut entièrement rejetée par Napoléon. Il ne fit aucune objection à la première, et dit : — Je suis prêt à faire de grands sacrifices sur le continent, mais qu'on fasse cause commune avec moi pour en faire faire aussi à l'Angleterre. Pourquoi vouloir toujours peser sur ma prépondérance continentale, sans vouloir se réunir avec moi contre la toute-puissance maritime de l'Angleterre? — Partez pour Vienne, et je vous autorise à dire à l'empereur François que je ne désire que la paix et que je suis très fâché qu'elle ait été interrompue. Je veux m'arranger avec lui, et même à des conditions très équitables. Je traiterai avec la Russie également puisque vous le désirez. Qu'on me dise les propositions des deux puissances. Je suis anxieux de les savoir. Je veux faire des sacrifices, même de grands sacrifices. Je vous déclare encore une fois et vous autorise à le dire à votre souverain, qu'il n'a qu'à m'envoyer vous ou le comte de

Cobenzl, ou quelque autre, avec un plénipotentiaire russe pour traiter avec moi (1). »

C'était un fait assez extraordinaire qu'un vainqueur demandant la paix après un succès comme celui d'Ulm, et au lieu de manifester des exigences proportionnées à ses victoires, se déclarant prêt à de grands sacrifices pour assurer sa tranquillité. On pouvait espérer que, si l'Autriche semblait disposée à cette paix, Napoléon consentirait aisément à un armistice, et c'est tout ce qu'il fallait obtenir de lui pour le moment.

A vrai dire, l'empereur François n'était pas absolument opposé à la conclusion de la paix ; il se serait contenté pour cela d'obtenir, après les plus cruelles défaites, tous les avantages que lui auraient procurés des victoires décisives. A ce prix, il eût volontiers abandonné l'alliance russe, contre laquelle il nourrissait, lui aussi, une secrète méfiance. Il fit donc entamer les négociations à l'insu de Kutusow et du Tsar.

Le 30 octobre, c'est-à-dire deux jours après cette proclamation si violente où il traitait Napoléon d'ennemi furieux, il lui envoyait par le capitaine d'état-major Moriès (2) la lettre où il proposait l'ouverture des négociations. Le général Merveldt était chargé d'assurer l'exécution de cette mission en la dissimulant aux Russes. A cette première lettre, conçue en termes très vagues (3), Napoléon répondit à peu près de même ; cependant il indiquait assez nettement ce qu'il désirait, comme il l'avait déjà expliqué à Mack : « Il est juste, disait-il, que

---

(1) Conversation de Mack avec Napoléon, le 17 octobre 1805. (Staatsarchiv de Vienne et Arch. nat. AFIV, 1690.) Voir Alombert et Colin, *La Campagne de 1805 en Allemagne*, t. III, p. 850, et A. Lévy, *Napoléon et la paix*, p. 378.

(2) Angeli (p. 307) le nomme capitaine du génie ; mais il était attaché à l'état-major général et provenait de la cavalerie (Merveldt-uhlans).

(3) Voir Beer, *Zehn Jahre œsterreichischer Politik*, p. 454.

je profite des chances qui m'ont été si favorables, et que les conditions de la paix m'offrent une garantie contre une quatrième coalition avec l'Angleterre (1). » Cette garantie, il ne devait jamais l'obtenir, même après Austerlitz, et il ne lui resterait alors d'autre ressource que d'exiger des cessions territoriales pour affaiblir du moins ses éternels adversaires. Pour l'instant, l'empereur d'Autriche ne vit pas dans cette indication assez vague un motif capable d'arrêter les pourparlers : deux jours plus tard, il envoyait à Napoléon un second message (2), porté par le F. M. L. comte Gyulay. Ce dernier parvint au quartier général français, à Linz, dans la nuit du 7 au 8 novembre. Il devait, cette fois, démasquer ses batteries et demander avant tout une suspension d'armes : nos cavaliers allaient arriver à deux marches de Vienne, en sorte qu'il y avait urgence.

Par malheur pour les alliés, autant Napoléon était désireux de signer la paix et de retourner sur les côtes de l'Océan (3), autant il était éloigné de se laisser duper et d'accorder une suspension d'armes sans avoir obtenu des engagements fermes et même des garanties matérielles assurant la sincérité de ses ennemis. Au point où l'on en était, cette suspension d'armes ne pouvait avoir d'autre conséquence, on peut même dire d'autre but, que d'assurer la réunion des différentes armées ennemies à proximité de Vienne : elle aurait permis à Kutusow d'attendre la seconde armée russe qui venait d'entrer en Moravie, et à l'archiduc Charles de traverser la Carniole pour faire sa jonction par Vienne ou Presbourg. En même temps, le roi de Prusse, si long qu'il fût à se décider, finirait peut-être par entrer en campagne. Ainsi

(1) *Correspondance de Napoléon*, n° 9451.
(2) Voir Beer, p. 454.
(3) Il ne connut que le 18 la défaite de Trafalgar.

Napoléon, à qui un dernier effort pouvait suffire pour mettre en quelques jours ses ennemis hors de combat, se trouverait sans doute, après la suspension d'armes, en face de 150,000 Autrichiens et 123,000 Russes (1), et menacé sur son flanc gauche et ses derrières par 80,000 Prussiens.

Avant toute promesse d'armistice, il tenait donc à s'assurer que ses ennemis ne voulaient pas seulement gagner le temps de se concentrer. Il répondit à Gyulay : « Si les Russes quittent les États autrichiens et s'en retournent chez eux; si vous me donnez en garantie Venise et le Tyrol jusqu'à la conclusion de la paix; si vous défendez aux Hongrois de continuer leurs armements, je consens à commencer les pourparlers. »

Comme c'était là précisément de quoi rendre inutile au point de vue militaire la suspension d'armes demandée, Gyulay refusa d'accepter ces conditions, et courut en référer à son souverain. Il était porteur d'une lettre de Napoléon à l'empereur d'Allemagne, contenant ces mots : « Je ne puis que réitérer à Votre Majesté ce que j'ai dit à M. le comte Gyulay en grand détail : je désire la paix..... Mais, jusqu'à ce que cet instant soit arrivé, faut-il que les peuples d'Allemagne et de France soient livrés à toutes les incertitudes et à toutes les angoisses de

---

(1) Situations des 18 octobre et 3 novembre, d'après Angeli, p. 310 :

	Hommes.	Chevaux.
Russes	123,252	51,808
Autrichiens : en Italie	93,293	8,585
Dans le Tyrol	22,279	3,305
En Bohême	18,502	3,140
A Vienne	13,356	571
Corps de Merveldt	21,989	4,073

Ce dernier corps fut détruit en grande partie à Mariazell, le 8 novembre.

la guerre? M. le comte Gyulay ne s'est pas cru autorisé à rien conclure pour une suspension d'armes. Il dira à Votre Majesté combien je suis disposé à en finir très promptement, mais aussi combien je crains les délais et les intrigues dont j'ai éprouvé toute l'amertume dans les circonstances passées (1). »

III

Murat marche sur Vienne.

Les négociations ainsi entamées vont se poursuivre, se mêler aux opérations militaires, jusqu'au moment où la jonction des armées russes en aura fait disparaître le principal motif. En attendant, elles auront suscité de très vives espérances dans l'armée et la population autrichiennes, qui croiront déjà la paix signée ou bien près de l'être. Aussi les relations entre Français et Autrichiens prendront-elles dès lors un caractère de plus en plus pacifique.

L'objet militaire de Napoléon était, nous l'avons dit, de battre Kutusow isolément en le coupant de Buxhöwden, comme il avait battu Mack en le coupant de Kutusow. Il espérait encore que les Russes se laisseraient imposer par les Autrichiens de couvrir Vienne et de livrer bataille à Saint-Pœlten. A tout événement, il se proposait de les devancer sur la rive gauche en constituant une flottille de 300 à 400 bateaux, capable de transporter rapidement un corps d'armée : « Le maréchal Mortier..... a emmené 14 bateaux avec lui, mais il en faut 300 ou 400 pour qu'il n'y ait point de Danube et que je puisse le passer promptement. Les Russes, qui

(1) *Correspondance* de Napoléon, n° 9464.

ne s'attendent pas à cette manœuvre, pourront en être les victimes (1). » Par malheur, soit qu'on n'eût pas étendu assez loin en amont la réquisition, soit que réellement il ne se trouvât pas sur le Danube un nombre de bateaux suffisant, il fallut renoncer à cette ressource et Mortier se trouva seul sur la rive gauche, avec les divisions Gazan, Dupont et Dumonceau échelonnées à grande distance sur un mauvais chemin.

On pouvait encore espérer une victoire décisive à Saint-Pœlten, mais dès le 7, en approchant de cette ville, Lannes écrivait que les alliés n'accepteraient pas la bataille et que ses troupes étaient trop harassées pour mordre sur l'arrière-garde russe et forcer l'ennemi à leur faire face. Murat annonçait le même soir que les bagages de Kutusow se dirigeaient sur Krems.

Le 8, Murat et Lannes arrivaient en vue de Saint-Pœlten et confirmaient la retraite des Russes vers Krems, où ils voulaient évidemment repasser le Danube. Soult est trop loin en arrière pour soutenir Murat dans la journée ; celui-ci n'ose donc pas s'engager ni pousser directement de Mœlk sur Krems, ce qui pourrait le conduire à un désastre. Il se contente d'écrire à Mortier de presser sa marche ; mais Mortier n'est encore parvenu qu'à Grein avec la division Gazan, et les divisions Dupont et Dumonceau le suivent à deux marches de distance.

Le 9, la poursuite de Murat n'est pas aussi active qu'elle pourrait l'être : il laisse les deux divisions de Lannes à Saint-Pœlten, et la cavalerie seule suit les Russes vers Krems, les Autrichiens sur la route de Vienne. Cette fois-ci, cependant, le corps de Soult a dépassé Mœlk et permettrait de s'engager à fond contre

(1) L'Empereur à Murat, 7 novembre. *Correspondance de Napoléon*, n° 9461.

l'arrière-garde de Kutusow sans risquer un désastre. Mais Murat s'illusionne sur la force du petit corps autrichien qui se replie sur Vienne avec Kienmayer, et c'est contre ce dernier qu'il lance la plus grande partie de sa cavalerie : « Sire, écrit-il à l'Empereur, je n'ai pas cru devoir me porter en avant sur aucune des deux routes de Vienne et de Krems; en prenant la première, je prêtais le flanc au corps d'armée russe ; en suivant la seconde, je pouvais craindre les Autrichiens (1). »

L'Empereur est resté jusqu'alors à Linz, très loin en arrière de Murat. Il ne se mettra en route que le lendemain pour se porter en tête de l'armée, mais il sera trop tard : Murat aura continué sa marche sur Vienne, négligeant complètement l'armée russe pour ne s'attacher qu'à la petite troupe de Kienmayer.

« Demain, écrit-il, le corps d'armée de M. le maréchal Soult se trouvant à portée de couvrir la route de Krems, je continuerai ma marche sur Vienne (2). » La lettre qu'il reçoit ce jour-là de Napoléon ne lui fixe pas nettement la conduite à tenir : « Poussez vos postes jusqu'au bas de la forêt de Vienne, lui écrivait l'Empereur, en supposant que l'ennemi ne vous oppose pas une trop forte résistance. Tenez-vous en mesure et en masse. Serrez Soult contre vous. Bernadotte sera demain à Amstetten..... Il est probable que, si les Russes ont repassé le Danube, c'est qu'ils ont appris le passage du maréchal Mortier, ce qui les porte à couvrir Vienne sur la rive gauche (3). »

Les Autrichiens, ne pouvant pas ralentir la poursuite

---

(1) Murat à l'Empereur, 9 novembre. Voir Alombert, *Le Combat de Dürenstein*, p. 81.

(2) *Ibid.*

(3) L'Empereur à Murat, 8 novembre, 8 heures soir. Cf. Alombert, p. 83.

de Murat en combattant, ont commencé à jouer des négociations. A peine les cavaliers ont-ils croisé le sabre que Kienmayer arrête le combat, entre en pourparlers avec Sébastiani, et obtient une suspension des hostilités. Il n'hésite pas à déclarer que l'empereur d'Allemagne ne veut plus se battre et a interdit à ses troupes de faire usage de leurs armes.

« Les avant-postes, écrit Murat à l'Empereur, ont déjà reçu un parlementaire qui a déclaré, au nom des Autrichiens, avoir l'ordre positif de ne plus se battre. Les troupes légères seront demain aux portes de Vienne; mais je défends expressément que personne n'y entre jusqu'à nouvel ordre. On ne doit plus s'étonner du parti qu'ont pris les Russes, après la détermination annoncée par l'empereur d'Allemagne de ne plus se battre (1). »

Kutusow achevait alors de franchir le Danube au pont de Krems-Mautern, et il en préparait la destruction. Ce n'était pas, comme le supposait Murat, parce qu'il se sentait abandonné par les Autrichiens ; les négociations de Gyulay avaient eu lieu à son insu. C'était, comme le pensait Napoléon, pour n'être pas pris à revers par Mortier :

« La nouvelle de l'apparition de Mortier sur la rive gauche, écrit Danilewski (p. 128), ne tarda pas à faire pénétrer à Kutusow la pensée que son grand adversaire avait conçue, de l'acculer au fleuve. Il se décida sans hésiter à partir de Saint-Pœlten immédiatement pour Krems avec son armée. »

« L'ennemi, par sa poursuite incessante pendant ces derniers jours, écrit Kutusow, me donnait le droit de supposer qu'il voulait fondre sur nous, ou bien qu'il avait des intentions cachées d'agir sur la rive gauche du

(1) Murat à l'Empereur, 9 novembre. Cf. Alombert, p. 81.

Danube. Mes soupçons étaient fondés..... Il ne m'était pas possible d'arrêter plus longtemps Napoléon sans lui livrer une bataille générale, ce qui eût été contraire aux ordres qui m'ont été donnés par Votre Majesté Impériale (1). »

Mortier était encore à deux marches de Krems, Bernadotte à deux marches de Saint-Pœlten, mais les forces réunies de Murat, Lannes et Soult étaient plus que suffisantes pour talonner sans crainte l'armée de Kutusow, forte de 35,000 hommes; peut-être, en faisant diligence, nos troupes seraient-elles arrivées assez tôt sur le pont de Mautern pour en empêcher l'incendie, car il fallut d'assez long préparatifs, et on ne put mettre le feu que dans la nuit du 9 au 10, à 1 heure du matin.

Murat reçut le 9 l'ordre de l'Empereur lui prescrivant de se tenir en masse avec Soult et Lannes, et de ne pousser que des avant-postes « au bas de la forêt de Vienne ». Il aurait certes mieux valu lui prescrire l'emplacement à occuper, la conduite à tenir, que de les sous-entendre et de les lui laisser à deviner. Cependant il semble que ces instructions, si vagues qu'elles fussent, à défaut d'un sentiment juste de la situation, étaient de nature à retenir Murat près de Saint-Pœlten. Il répondit au contraire qu'il continuerait le lendemain sa marche sur Vienne. Cette initiative était singulière de la part d'un commandant de cavalerie tenu pour ainsi dire en lisières depuis l'entrée en campagne et qui, sauf avis contraire, avait pour mission de suivre le gros des forces ennemies.

A peine s'était-il mis en marche, le 10, que le général Kienmayer reparut à l'avant-garde, le suppliant d'arrêter son mouvement et de suspendre les hostilités jusqu'à la

---

(1) *Rapport de Kutusow*, 30 octobre/11 novembre, d'après Danilewski, p. 131.

conclusion de l'armistice, qui ne pouvait tarder. Murat refusa de suspendre la marche de ses troupes, mais il fixa des points qui ne seraient pas franchis. Il s'établit dans le Wiener-Wald, à Sieghardskirchen, avec le gros de la cavalerie et le 5e corps. Soult était resté à Saint-Pœlten.

Le général Kienmayer ne fut pas le seul à solliciter l'interruption de la marche ; le comte Gyulay, revenant de voir Napoléon à Mœlk, écrivit à Murat aussitôt après avoir rejoint l'empereur François :

Poilsdorf, 10 novembre.

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'envoyer par M. de Flahaut. Sa Majesté l'Empereur mon maître ayant bien voulu me remettre des lettres à Sa Majesté l'empereur Napoléon contenant les conditions d'après lesquelles Elle désire contracter, j'aurai demain l'honneur d'en communiquer le contenu à V. A. S. à mon passage pour me rendre chez Sa Majesté l'Empereur des Français. Jusque-là je supplie V. A. S. de ne pas porter des troupes plus en avant et de vouloir bien se persuader que je ferai toute diligence pour arriver une couple d'heures après l'aide de camp de V. A. S.

« Je profite avec empressement.....

« Gyulay (1). »

Ainsi les autorités autrichiennes étaient fermement persuadées que la paix allait se conclure, ou bien elles en jouaient de concert pour retarder les progrès de Murat. La seconde démarche de Kienmayer donne une idée des relations qui s'étaient établies entre les deux partis : « Sire, écrit Murat à 6 heures du soir, j'ai l'hon-

(1) Archives de la guerre.

neur d'annoncer à Votre Majesté que le général Kienmayer est venu lui-même chez moi pour me demander si mon intention était d'entrer demain à Vienne. Je n'ai pas hésité à lui répondre que je marcherais sur cette capitale, à moins que je ne reçusse un ordre contraire; que d'ailleurs le pays que j'occupe n'offre pas assez de ressources pour les troupes que je commande et que, d'un autre côté, je dois faire place aux corps que je précède. Il est parti en me priant de ne pas me mettre en marche demain de trop bonne heure, afin de laisser reposer ses troupes qui ont été quatre nuits sans dormir, et en me recommandant sa femme et ses enfants, qu'il m'a déclaré avoir laissés à Vienne comme un gage de sa confiance dans notre générosité (1). »

La municipalité de Vienne avait commencé à s'inquiéter de l'arrivée des vainqueurs, et elle avait envoyé auprès de Murat une députation qui était parvenue à Sieghardskirchen avant le jour.

Cette députation se composait du prince Prosper Sinzendorf, prélat de Seitenstetten, du comte Veterani, du commissaire d'État Ignace von Kress, du bourgmestre Wohlleben, du receveur de la ville Aloïs Schwinner et du conseiller Franz Pöltinger, ce dernier choisi pour sa parfaite connaissance de la langue française (2). Le colonel des hussards Szeklers accompagnait les députés. Murat avait d'abord l'intention de les envoyer directement à l'Empereur, mais il se décida à leur donner audience (3). Ils lui déclarèrent que l'empereur

---

(1) Alombert, p. 97.

(2) Anton Pfalz. *Die Franzosen in Wien im Jahre 1805*. Deutsch Wagram, 1905, p. 6.

(3) *Sébastiani à Murat.*

19 brumaire an XIV (10 novembre).

« Monseigneur, je vous envoie le colonel de Szeklers; les députés de

François, soucieux de savoir les habitants de sa capitale à l'abri des horreurs de la guerre, s'en remettait à la justice et à la magnanimité de Napoléon pour protéger les personnes, les propriétés, les établissements publics, et notamment tous les objets du culte. Murat s'abstint de toute promesse : *Il demanda surtout si le pont de Tabor était intact, déclarant que le sort de la ville en dépendait.* Il fit d'ailleurs aux députés un excellent accueil (1).

Il avait reçu peu de temps auparavant une dépêche de Berthier qui, malheureusement, n'a pu être retrouvée, mais à laquelle il est fait allusion dans une lettre de Murat du 12 novembre (2). Par cette dépêche, le major général prescrivait à Murat de ne suivre les Autrichiens que dans la mesure nécessaire pour occuper une bonne position. Par malheur, cet ordre était parvenu à

Vienne qui viennent auprès de Votre Altesse et le lieutenant général Bourgeois (*directeur de l'Académie du génie*) sont à Sieghardskirchen, à trois lieues. L'ennemi se retire; à 5 h. 30 je marcherai sur lui. De toute manière, j'aurai demain des partis à Vienne. »

Murat à l'Empereur.

Saint-Pœlten, 19 brumaire, 1 heure du matin.

« Sire, je m'empresse d'adresser à Votre Majesté le billet que je reçois à l'instant du général Sébastiani. Les députés de Vienne qu'il m'annonce arriveront sans doute dans peu d'heures; je les enverrai de suite à votre quartier général. Je n'en continuerai pas moins ma marche avec le corps d'armée de M. le maréchal Lannes et le mien jusqu'au delà du défilé de Ried. Je donne au général Sébastiani l'ordre de suspendre tout mouvement jusqu'à mon arrivée, et je renouvelle la défense d'entrer à Vienne. Je pense que Votre Majesté doit y entrer la première à la tête de son armée. J'espère qu'avant demain vous aurez bien voulu me faire connaître vos intentions.

« *P.-S.* — L'officier porteur de ce billet me dit que le colonel de Szeklers, qu'il précède, arrivera dans une heure. » (Arch. de la guerre.)

(1) Anton Pfalz, p. 6.

(2) Cf. Alombert, p. 181.

Murat lorsqu'il avait déjà dépassé Saint-Pœlten, et abordait le Wiener-Wald. Aussi ne pouvait-il plus le comprendre.

Désormais, les Russes s'étant dérobés par Krems sans être poursuivis, et ayant détruit le pont, il n'y avait d'autre moyen de les prévenir sur la route de Brünn que de marcher à toute vitesse par les ponts de Vienne; mais la grosse difficulté était d'enlever ceux-ci, car ils formaient un défilé de plusieurs kilomètres, en y comprenant les îles du Danube ; le dernier mesurait 500 mètres, et il n'était guère possible de renouveler le coup de main de Lodi sur un passage d'une pareille longueur. Aussi, non seulement Murat attendait les ordres de l'Empereur, mais encore il épiait l'occasion propice, et cherchait à la faire naître. Il se renseignait sur la situation matérielle et morale du parti adverse, sur les obstacles que pouvait rencontrer une attaque de vive force, et sur le parti qu'il y avait à tirer de la population viennoise, de son souci d'écarter tout acte d'hostilité, ainsi que de sa foi en une paix prochaine.

IV

Journée du 11 novembre.

Le Danube coulait à quelque distance au Nord de Vienne, dont il était séparé par les terrains du Prater, de l'Augarten, du Tabor, sortes d'îles formées par des bras insignifiants. La chaussée traversait le Tabor, franchissait un bras secondaire du fleuve sur un pont d'environ 100 mètres de longueur, qu'on appelait le premier pont du Tabor, et qui conduisait à une petite île large de 300 mètres ; après un second pont semblable au premier, on se trouvait dans la Wolfsau, grande île couverte d'arbres, aulnes, saules, peupliers, etc., les uns en

taillis, les autres en futaie. La route y serpentait sur une longueur de deux ou trois kilomètres pour aboutir au hameau de Zwischenbrücken, sur le bras principal. Le pont qui franchissait ce dernier s'appelait pont de Spitz, du nom du village, écart de Jedlersdorf, auquel il aboutissait sur la rive gauche. De là, traversant la route latérale au Danube, la chaussée continuait droit au Nord dans la direction de Brünn. Le pont de Spitz avait à peu près 430 mètres de longueur; il était en charpente, ainsi que ceux du Tabor. Les arbres qui couvraient les îles masquaient totalement la vue d'un tournant à l'autre, et l'on pouvait faire de grands rassemblements de troupes au Tabor ou dans la Wolfsau sans être aperçu des vedettes postées sur la rive gauche. Il y avait dans la Wolfsau un matériel de ponts considérable, qui permettait, le cas échéant, de rétablir assez vite le passage. On en avait eu la preuve à plusieurs reprises, quand le pont avait été emporté par les glaces (1).

Depuis le mois d'octobre, un corps de réserve d'environ 13,000 hommes avait été constitué à Vienne, sous le commandement du F. M. L. prince de Wurtemberg. Le 7 novembre, ce dernier avait été appelé à Brünn pour recevoir l'empereur de Russie, et on l'avait remplacé par le F. M. L. prince Auersperg. Le choix de ce général, qui d'ailleurs s'y était opposé de toutes ses forces, n'était pas des plus heureux : c'était un courtisan plutôt qu'un soldat. Depuis douze ans, il avait quitté le service actif, dans lequel il s'était distingué en 1789 au siège d'Orsova comme colonel du régiment de Bade-Durlach, et il avait rempli les fonctions de capitaine des gardes à la cour de Vienne. Il y avait perdu toute habitude des devoirs

(1) Tous ces détails, et en général ceux qui concernent le côté autrichien dans ce qui va suivre, sont empruntés à Angeli, *Ulm et Austerlitz*, IIe partie, p. 315 à 331.

militaires. Cependant, en prenant le commandement du corps de réserve, il s'était montré d'abord très préoccupé d'interdire par les moyens les plus rigoureux le passage des ponts dont il était spécialement chargé. Le F. Z. M. comte Latour, président du Conseil Aulique, lui avait renouvelé les recommandations faites à son prédécesseur : il devait évacuer Vienne à l'approche de l'ennemi, détruire les ponts du Danube, et se retirer ensuite sur la position des Hohenleiten (sur la route de Brünn, à six lieues du Danube). Il aurait alors à fortifier cette position, et à mettre en bon état les routes de Krems et d'Hollabrünn pour faciliter la retraite des Russes. Averti que le salut de la monarchie dépendait peut-être de l'exactitude avec laquelle il remplirait sa mission, il avait demandé au Conseil Aulique, dès le 8 novembre, de détruire les ponts sans plus attendre : on lui avait répondu qu'il était libre d'agir à sa guise, mais dans le plus grand secret, car de telles mesures devaient exciter chez la population de Vienne une inquiétude et un mécontentement extrêmes, et provoquer des protestations, des prières, auxquelles on ne saurait peut-être pas résister. C'est ce qui eut lieu en effet : dès les premiers préparatifs de destruction, il fallut céder aux réclamations des Viennois, et les choses demeurèrent en l'état. Les ponts étaient encore intacts lorsque, le 10 novembre, les avant-postes de Murat parurent aux portes de Vienne.

Entre temps, le prince Auersperg avait fait reconnaître par son chef d'état-major, le colonel Theiss, la position des Hohenleiten ; elle avait paru ne présenter que des inconvénients au point de vue tactique, et, de plus, manquer absolument d'eau potable. Le prince avait donc renoncé à l'occuper, et il avait établi son corps d'armée à Stammersdorf, à une petite lieue du Danube. Les 17 bataillons et 30 escadrons furent répartis le long du fleuve jusqu'à Korneuburg, de manière à s'opposer aux tentatives de passage de ce côté.

Vienne était alors laissé à la garde de la milice bourgeoise, qui fournissait le service d'ordre, montant à 400 hommes, depuis le 17 octobre. A cette date, l'Empereur avait désigné le comte Wrbna, son chambellan, pour remplir les fonctions de commissaire impérial dans la ville. A l'approche des Français, on avait évacué sur la Hongrie les caisses publiques, les musées, les archives.

La ville de Vienne s'était alors trouvée dans une situation des plus pénibles : les habitants les plus riches étaient partis, eux aussi, emportant presque tout le numéraire, qu'on avait remplacé par des billets de 12 et 24 kreutzers. Les bourgeois, outre le contingent fourni à l'armée, avaient dû mettre sur pied une milice nombreuse, et, depuis le 6 novembre, assurer la subsistance de l'armée russe (1). Aussi étaient-ils, comme on l'a déjà vu, très surexcités, désireux de voir conclure un armistice et accessibles à toutes les espérances de paix.

Celles-ci ne leur faisaient pas défaut : depuis la première mission du comte Gyulay, des courriers étaient sans cesse en mouvement entre les quartiers généraux ; l'annonce d'une suspension d'armes, provenant des autorités les mieux informées, était fréquemment répétée ; chacun jugeait la situation si compromise qu'on ne pouvait plus guère essayer de la rétablir, et que la fin des hostilités approchait. Toute résistance paraissait désormais absurde (2).

Telles étaient les dispositions dont Murat put facilement avoir connaissance, non seulement par ses agents, mais aussi par les députés que lui envoyait la municipalité. Il semble qu'une entente assez complète s'établit entre eux dans les journées du 10 au 13 novembre.

---

(1) Pfalz, p. 6.
(2) Angeli, p. 320.

Le bulletin de renseignements du 11 novembre contenait ce qui suit : « Il y a un mécontentement et une haine générale à Vienne contre l'empereur d'Autriche et son gouvernement, parce que tout le monde a été contre cette guerre, et on dit généralement que ce ne sont que les prêtres et les nobles qui en sont la cause; ils ont toujours prêché contre les Français, et ils ont effectué l'émigration présente à Vienne, particulièrement du sexe. Ces gens-là sont tous encore à Presbourg, et, avec un parlementaire et la promesse d'une garantie, on pourrait bien les faire retourner. L'Empereur..... n'a plus que 10,000 hommes en tout. Même les Hongrois sont mécontents de lui et l'insurrection de la noblesse promise n'a pas encore commencé et ne réussirait pas non plus..... A Vienne, il y a déjà une espèce de disette, et il faut bien des précautions pour ne pas être affamé, parce que Vienne est coupé de la Hongrie, d'où il a toujours pris ses ressources..... Hier, on a encore crié à Vienne que les Français sont plus loin que Linz, parce que depuis quelques jours on a interdit toutes les gazettes et défendu de parler des nouvelles de la guerre, et on a caché au peuple la situation malheureuse. Dans ce moment, les habitants de Vienne recevront avec contentement les Français, espérant un changement dans les affaires. Ils sont en rage contre le gouvernement actuel, qui fait manquer d'argent et de paix et qui montre si peu de connaissances (1). »

Ce jour-là, le corps de Murat « partit à 7 heures du matin et se porta sur Vienne. Un régiment de cavalerie autrichienne qu'on avait laissé pour fermer la marche de l'armée autrichienne formait pour ainsi dire notre avant-garde.

---

(1) *Journal des marches et opérations de la Réserve de cavalerie.* (Archives de la guerre.)

« A Ried, deux députés de la ville de Vienne se présentèrent au prince et lui annoncèrent qu'une députation des États de l'Autriche l'attendait à Burkersdorf pour prendre ses ordres. Son Altesse Sérénissime, après avoir conféré avec les deux députés, les renvoya à la députation générale, et le corps d'armée continua son mouvement.

« A Burkersdorf, le prince reçut les députés des États, conféra longtemps avec eux, leur donna ses ordres et les renvoya à Vienne (1). »

Le général Gardane, présent à l'entretien, devait en rendre compte le soir à Napoléon, à Saint-Pœlten. Il semble qu'il n'ait rien pu lui rapporter de ce qu'il avait entendu, et qu'il ait même déclaré n'avoir assisté à aucune conversation. Ce général avait apporté à Murat une lettre de Berthier qui n'a pas été retrouvée, mais qui, d'après les lettres de Napoléon et de Murat (2), prescrivait à ce dernier de poursuivre les Russes l'épée dans les reins. Elle arrivait un peu tard.

Murat commanda à la municipalité une réquisition de vivres et de fourrages pour 50,000 hommes, et 30,000 bouteilles de vin. Le conseiller Ignace Heyss apporta à Hütteldorf un service d'argenterie destiné à Napoléon (3).

Cette seconde députation avait formulé des vœux et obtenu des résultats plus précis que la première ; Murat lui accorda que les Français n'entreraient pas le jour même dans Vienne ; en revanche, il exigea que les troupes autrichiennes n'y séjourneraient pas.

En conséquence, le F. M. L. Kienmayer traversa Vienne et les ponts et se trouva aux ordres d'Auersperg,

---

(1) *Journal des marches et opérations de la Réserve de cavalerie.* (Arch. de la guerre.)

(2) Cf. Alombert, p. 141, 145, et 181.

(3) Pfalz, p. 8.

qui lui donna le commandement de son arrière-garde, à Spitz. Murat ayant fortement insisté sur ce que le sort de Vienne dépendait de la conservation des ponts, que leur destruction entraînerait un combat pour le rétablissement du passage, et que la capitale autrichienne verrait alors toutes les horreurs d'un combat et d'une canonnade, le comte Wrbna, commissaire impérial, fit une démarche le jour même auprès d'Auersperg : il obtint que les ponts ne seraient pas détruits immédiatement après le passage des dernières troupes autrichiennes, mais conservés « pour le passage des courriers et le ravitaillement de la ville ». On attendait d'un moment à l'autre le retour du comte Gyulay ; on ne doutait pas qu'il n'apportât la nouvelle définitive de l'armistice, et dans ce cas il aurait été bien déplorable d'avoir détruit les ponts de Vienne une heure avant la paix. Auersperg céda à ces excellentes raisons ; mais, comme le fait remarquer Angeli, il était sorti dès lors des strictes limites de la consigne militaire ; il n'y devait plus rentrer.

Il organisa ainsi qu'il suit la défense des ponts, devenue bien difficile dès qu'il fallait se tenir en arrière : 12 pièces de 6 et 4 pièces de 12 furent mises en batterie de part et d'autre du débouché sur la rive gauche ; une réserve de 24 pièces était laissée non loin de là, à Gerasdorf.

Le pont de Spitz fut garni de matières incendiaires, et la mèche préparée de manière à mettre le feu instantanément, au premier signal.

Le premier pont de Tabor fut fermé du côté de Vienne par une grande porte de bois grillagée.

Entre le pont de Spitz et la rive droite, un peloton de hussards Szeklers formait le dernier élément de l'arrière-garde. Il occupait les deux ponts de Tabor et la Wolfsau. Le colonel du régiment, baron Gabriel Geringer von Edenberg, se tenait avec ce peloton ; il était spéciale-

ment chargé d'assurer la surveillance et de provoquer la destruction du pont au moment voulu. Il s'était établi au hameau de Zwischenbrücken, et avait posté à la grille le lieutenant en premier Nicolas Herbay avec deux sous-officiers et dix-sept hussards. Pour signaler vivement toute approche de l'ennemi, et s'assurer que les Français n'arriveraient pas aussi vite que le défenseur sur le pont de Spitz, quatre vedettes doubles furent échelonnées entre le premier pont et Zwischenbrücken. Celle qui était près de la grille avait pour consigne, aussitôt que des troupes françaises se montreraient, ou qu'on ferait une tentative pour forcer le passage, de décharger ses carabines et de s'enfuir au galop. A ce signal, répété de proche en proche par les autres vedettes, les canonniers placés à Spitz devaient mettre le feu sans plus attendre.

Le lieutenant Herbay, qui détenait les clefs de la grille, avait l'ordre de ne l'ouvrir que sur le vu d'un laissez-passer provenant du quartier général autrichien. Il n'était fait exception que pour les estafettes, patrouilles ou cavaliers de son peloton. Il ne devait même pas accueillir les parlementaires ennemis, mais se borner à les signaler à l'arrière.

Tandis qu'Auersperg et Kienmayer prenaient ces dispositions, Murat songeait à la manière de surprendre les ponts. Il en connaissait la longueur, et pensait bien qu'il serait impossible de les enlever de vive force. Sans rien révéler encore de ses projets, il persuadait les notables de Vienne de l'importance qu'il y avait pour eux, au point de vue auquel ils se plaçaient, à empêcher la destruction des ponts et à en garantir l'évacuation.

Il adressa le compte rendu suivant à Napoléon :

Burkersdorf, 20 brumaire an XIV, 11 h. 1/2 du matin.

« Sire, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Majesté de ma marche sur Vienne et celui de lui demander des

ordres. Ceux que j'ai reçus ne m'en donnent pas d'assez positifs ; cependant, sans ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire à Linz sur ses intentions pour les ouvertures de paix, je ne me serais pas porté si avant, car Elle a dit ouvertement qu'Elle voulait aller à Vienne et qu'Elle voulait y arriver en négociant. Je crois donc bien faire en m'approchant de ses murs ; enfin vos reproches me seront doux, si en les recevant j'ai la confiance d'avoir agi d'après vos intentions.

« Sire, par ma position je suis dans Vienne, puisque c'est la garde nationale qui fait le service aux portes et que je n'en suis qu'à une lieue, et cependant je n'y suis pas par le fait, et l'Empereur n'en pourra pas tirer prétexte pour ne pas faire la paix.

« J'ai reçu la députation et M. le général Gardane vous rendra compte de toute notre entrevue.

« D'après des renseignements sûrs, les Russes se retirent en Moravie ; leurs canons et leurs bagages ont déjà pris cette route.

« Les têtes sont exaltées en ville ; on y craint une insurrection ; les magistrats me l'ont dit.

« M. le Major général me dit de poursuivre les Russes ; je ne le puis qu'en passant par Vienne. J'attends des ordres, ostensibles ou secrets, pour entrer en ville. Je supplie Votre Majesté de me les adresser avant demain, 8 heures du matin (1). »

« A 3 heures, dit le *Journal des marches de la Réserve de cavalerie*, tout le corps d'armée était réuni sous les murs de Vienne. Les habitants, qui croyaient que nous allions en prendre possession, étaient accourus en foule à l'extrémité du faubourg de Schœnbrünn pour voir l'armée française. Le prince, n'ayant point encore d'ordre de Sa Majesté pour l'occupation de la capitale de l'Autriche fit

(1) Archives de la guerre et Alombert, p. 145.

prendre position à son corps d'armée. Quoique les troupes ne fussent pas dans la place, nous n'en étions pas moins les maîtres, et le Prince ordonna que toutes les troupes autrichiennes l'évacuassent, et que le service fût fait par la garde bourgeoise.

« Son Altesse Sérénissime envoya le général Sébastiani avec sa brigade à Klosterneuburg avec ordre de s'étendre par sa gauche le long du Danube jusqu'à Höflein, de communiquer avec le régiment qu'on avait laissé à Tulln, de réunir le plus de barques possible et d'arrêter toutes celles qui descendraient ou remonteraient le fleuve..... Le Prince prit des renseignements sur les ponts de Vienne qu'on dit n'être pas détruits.

« D'après les rapports que reçut le Prince, on évacuait des magasins de Vienne de l'artillerie et d'autres objets. Le Prince aurait pu en empêcher, en envoyant des troupes à l'extrémité du faubourg, mais *son projet étant de surprendre le pont, il aima mieux perdre quelques pièces d'artillerie et ne pas donner l'éveil. Il défendit même aux troupes de Klosterneuburg ainsi qu'à celles de Dornbach de faire aucune démonstration qui pût faire craindre le passage, et les ordres les plus sévères furent donnés pour empêcher qui que ce fût d'entrer en ville* (1). »

Murat était bien pénétré de l'urgence qu'il y avait à passer le Danube; mais, comme le remarque l'historien autrichien, « il apercevait les difficultés qui s'opposaient à une attaque de vive force sur les ponts. Il pouvait prévoir avec certitude que toute tentative de ce genre serait pour le prince Auersperg le signal de la destruction des ponts, et que le rétablissement de ceux-ci, même dans le cas le plus favorable, exigerait plus de temps qu'il n'en

(1) *Journal des marches et opérations de la Réserve de cavalerie* (Arch. de la guerre).

fallait pour remplir les vues de Napoléon. Il chercha donc d'abord à entrer en possession du passage par la voie des négociations amiables, ou tout au moins de se créer par là une situation qui assurerait plus de chances de succès à sa marche en avant. Il trouva le point d'appui le plus favorable dans le souci excessif qu'avaient les autorités politiques et municipales d'épargner la ville de Vienne (1). »

Dans la journée, Murat reçut deux lettres de l'Empereur, l'une, expédiée de Mœlk par Berthier, à 7 heures du matin, et disant : « L'ordre positif de l'Empereur est que vous ne dépassiez pas aujourd'hui Burkersdorf. Vous ferez connaître à M. le comte Gyulay que vous attendrez dans cette position demain jusqu'à 10 heures du matin. (Vous ne ferez cependant aucun mouvement sans en prévenir Sa Majesté.)

« L'Empereur voit avec peine que vous n'avez pas rempli ses intentions, puisque vous n'avez personne vis-à-vis des Russes et que la volonté de Sa Majesté n'était pas qu'on se précipitât sur Vienne comme des enfants. Par cette négligence à exécuter les ordres de l'Empereur, il s'ensuit que le maréchal Mortier est exposé à porter tous les efforts des Russes et à être écrasé (1). »

Quelques heures plus tard Murat recevait la lettre envoyée de Saint-Pœlten par l'Empereur à 3 h. 30 : « Je ne puis pas approuver votre manière de marcher. Vous allez comme un étourdi et vous ne pesez pas les ordres que je vous fais donner. Les Russes, au lieu de couvrir Vienne, ont repassé le Danube à Krems; cette circonstance extraordinaire aurait dû vous faire comprendre que vous ne pouviez agir sans de nouvelles instructions; cela en valait sans doute bien la peine.

---

(1) Angeli, p. 323.

Sans savoir quels projets peut avoir l'ennemi, ni connaître quelles étaient mes volontés dans ce nouvel ordre de choses, vous allez enfourner mon armée sur Vienne. Vous avez cependant reçu l'ordre, que vous a transmis le maréchal Berthier, de suivre les Russes l'épée dans les reins. C'est une singulière manière de les poursuivre que de s'en éloigner à marches forcées. Ces ordres vous avaient même été donnés depuis que vous m'aviez rendu compte qu'ils se dirigeaient sur Krems. Je cherche en vain des raisons pour expliquer votre conduite..... Restez à Burkersdorf et le maréchal Davout à Mœdling jusqu'à nouveaux ordres. Il est probable que l'intention de l'ennemi est de couper les ponts du Danube à Vienne. Ainsi les Russes pourront faire ce qu'ils voudront du corps du maréchal Mortier; je crains qu'il ne soit fort exposé, ce qui ne serait pas arrivé si vous aviez exécuté mes ordres. Avec la mesure que j'avais prise (1), d'avoir une grande quantité de bateaux, non seulement j'étais à l'abri d'un pareil mouvement, mais j'avais l'espérance bien fondée d'enlever une partie du corps russe. Mais vous m'avez fait perdre deux jours et n'avez consulté que la gloriole d'entrer à Vienne. Il n'y a de gloire que là où il y a du danger; il n'y en a pas à entrer dans une capitale sans défense..... *Voyez, dans les pourparlers avec les magistrats de Vienne, si on pourrait convenir qu'on laissât subsister les ponts du Danube, et cela pour éloigner de la capitale les malheurs de la guerre* (2). »

Peu d'instants plus tard, la nouvelle du désastre subi par Gazan à Dürrenstein changeait en réalités les craintes exprimées dans ces lettres et augmentait encore l'effet de ces reproches. Murat s'en trouva, comme l'écrit Bertrand à Napoléon, « anéanti ». Cependant les observations

(1) « Que j'avais voulu prendre » serait plus exact.
(2) Archives de la guerre et Alombert, p. 181.

mêmes de l'Empereur ne firent que le confirmer dans la ligne de conduite adoptée en dernier lieu : demeurer hors de Vienne, ne pas tenter de coup de main sur les ponts, et s'efforcer d'en faire la conquête par persuasion avec l'aide des Viennois. La seule mesure à prendre, d'après les ordres de l'Empereur, était d'informer Gyulay que l'armée s'était avancée jusqu'à Hütteldorf, faute d'avoir reçu à temps les avis nécessaires. L'aide de camp Flahaut, qui avait déjà été en relations avec Gyulay, lui fut envoyé et lui donna l'assurance qu'il ne serait pas fait de mouvement avant le lendemain, 10 heures du matin.

Flahaut revint dans la matinée du 12, et fut envoyé à l'Empereur avec la réponse de Gyulay. Par lui et par divers agents, Murat fut suffisamment renseigné sur l'état des ponts : « Les Autrichiens, qui commençaient à détruire le pont, ont suspendu ce travail (1). » « Hier au soir, il n'y avait que 10,000 hommes au pont sur le Danube, la plupart conscrits. Il y a beaucoup de canons mis en batterie au pont..... Les esprits sont à Vienne dans une disposition tellement favorable qu'il est difficile de s'en faire une idée. Il y a des grands, même, qui ont été obligés de suivre la cour et qui n'en ont pas moins improuvé le gouvernement et ses mesures. Les négociants, la classe riche du peuple, s'expriment hautement dans le même sens. Il y a au moins 6,000 habitants sur la grande route de Vienne aux avant-postes, etc. (2). »

Vienne attendait donc Gyulay avec les paroles de paix définitives. Vain espoir! Dès le 11, l'empereur François, ayant trouvé Napoléon peu disposé à servir de dupe, s'apprêtait à rompre les pourparlers. Il envoyait à Kutusow le G. M. Gottfried von Strauch pour sonder

(1) Murat à l'Empereur, 12 novembre. (Arch. de la guerre.)

(2) Bulletin sans date, signé J. M. (Joachim Murat). (Arch. de la guerre.)

les intentions du général russe, savoir si, tout en ayant abandonné Vienne, il restait prêt à opérer en liaison avec les troupes autrichiennes. Si les dispositions de Kutusow paraissaient par trop décourageantes ; s'il donnait raison à tous ceux qui, depuis quinze jours, conseillaient la méfiance à l'égard de l'alliance russe, l'empereur François, se trouvant abandonné de tous, accepterait les conditions préliminaires posées par Napoléon. Si, au contraire, Kutusow, apprenant les négociations entamées et pouvant supposer un armistice possible entre Français et Autrichiens, persistait à demeurer fidèle, il ne serait plus question de paix.

V

Journée du 12 novembre.

Le 12, de bon matin, Murat répondait aux reproches de l'Empereur : « La lettre de M. le Maréchal-Ministre m'avait affligé; celle de Votre Majesté m'anéantit, et cependant je ne mérite pas ce cruel traitement. Sire, jusqu'ici je n'ai fait que suivre les ordres du Ministre et ceux de Votre Majesté; j'ai été entraîné par eux sur Vienne, et non par la gloire d'y entrer le premier. J'ai fait connaître très exactement tous les jours ma position et celle que je comptais prendre le lendemain, afin que Votre Majesté pût m'arrêter quand Elle jugerait à propos..... Ma marche sur Vienne avait pour but d'y gagner de vitesse les Russes, qu'on m'assurait descendre sur cette capitale, d'y empêcher la jonction du corps de Merveldt, qui fuyait devant le maréchal Davout, enfin de forcer l'empereur d'Allemagne à signer toutes les conditions qu'il plairait à Votre Majesté de lui dicter. Voilà, Sire, ce qui m'a conduit à Vienne, et non la gloire d'y entrer le premier. »

A peine cette lettre était-elle partie que Murat en recevait deux autres de Berthier. La première, partie de Saint-Pœlten, à 6 heures du matin, était ainsi conçue :

« L'Empereur me charge de vous dire que les Russes sont toujours à Krems..... Dans le moment actuel, la grande affaire est de passer le Danube, afin de déloger les Russes de Krems en se jetant sur leurs derrières.

« L'ennemi coupera probablement le pont de Vienne; si cependant il y avait possibilité de l'avoir en entier, il faut tâcher de s'en emparer. Cette considération seule peut forcer l'Empereur à entrer dans Vienne, et, dans ce cas, vous y ferez entrer une partie de votre cavalerie et les grenadiers seulement..... La division du général Suchet restera, avec une partie de votre cavalerie, sur la grande route de Vienne à Burkersdorf, à moins que vous ne soyez maître du pont sur le Danube, s'il n'a pas été brûlé, et, dans ce cas, cette division s'y porterait afin de pouvoir passer le fleuve avec votre cavalerie et vos grenadiers, et se mettre le plus tôt possible en marche pour tomber sur les communications des Russes.....

« Passé 10 heures du matin, vous pourrez donc entrer dans Vienne; tâchez d'y surprendre le pont du Danube, et, s'il est rompu, avisez à prendre les plus prompts moyens de passage du fleuve ; c'est là la grande affaire dans ce moment. Si cependant, avant 10 heures, M. de Gyulay se présentait pour présenter des propositions de négociations et qu'il vous engageât à suspendre votre marche, vous suspendriez votre mouvement sur Vienne, mais vous ne vous en occuperiez pas moins de trouver tous les moyens de passer le Danube à Klosterneuburg ou tout autre endroit favorable (1). »

La seconde lettre ne faisait que confirmer celle-ci en insistant encore sur l'urgence du passage:

---

(1) Archives de la guerre et Alombert, p. 160.

« Si vous parvenez à passer rapidement le Danube, l'Empereur pense que vous pourrez prendre ce corps russe qui, si l'on en croit les bruits venus de l'autre côté, ne se serait pas battu avec cette fermeté qu'on devait attendre de leur nombre si supérieur (1). »

Ces lettres n'arrivèrent qu'à 2 heures après midi, et le comte Gyulay, qui était passé dans la matinée pour porter de nouvelles propositions à Napoléon, avait prié Murat de surseoir à tout mouvement. Ce dernier répondit donc à l'Empereur qu'il remettait la prise du pont au lendemain et que, d'ailleurs, il cherchait à se le faire livrer par la ville.

« Sire, je reçois à l'instant, 2 heures après midi, l'ordre de tâcher de surprendre le pont vis-à-vis de Vienne et de marcher contre les Russes de manière à les tourner. Heureusement que M. le général Gyulay est passé ce matin pour se rendre auprès de Votre Majesté, ce qui m'autorise à suspendre mon mouvement jusqu'à nouvel ordre. Sans cet incident, je serais fort embarrassé d'exécuter à 2 heures après midi le mouvement que je devais faire à 10 heures du matin ; je ne m'occuperai pas moins à réunir tous les moyens possibles d'effectuer le passage du Danube. Déjà l'ordre est donné pour faire descendre de Tulln à Klosterneuburg toutes les barques qui s'y trouvent réunies. Klosterneuburg avait été occupé dès hier matin. J'avais également ordonné d'y réunir des barques et, dans l'instant, je fais partir le colonel du génie pour y organiser notre passage. Je recommande à cet officier de mettre le plus grand secret à cette opération. Je monte moi-même à cheval pour aller reconnaître l'endroit qui serait le plus favorable pour ce passage, *si Votre Majesté n'obtenait pas de M. de Gyulay l'agrément de passer le pont de devant*

(1) Archives de la guerre et Alombert, p. 166.

Vienne, ce qu'il est disposé à accorder, d'après les ouvertures qu'il m'a faites à cet égard.

« *En attendant, je chercherai de mon côté à obtenir ce passage de la ville* (1). »

Et, en effet, la soirée du 12 s'écoule en pourparlers avec la municipalité qui, s'ils n'aboutissent pas à nous faire livrer le pont, en rendront au moins la surprise plus facile.

Les Viennois avaient vu Gyulay traverser leur ville le matin ; c'était la troisième fois ; ainsi les négociations de paix avaient suivi leur cours. D'après les bruits qui couraient, cette visite de Gyulay à Napoléon devait être décisive : on saurait, dans les vingt-quatre heures, si c'était la guerre à outrance ou l'armistice. Nul ne s'arrêtait à la première solution, car avec quels moyens pouvait-on faire la guerre? On considérait la seconde comme certaine, parce qu'on la souhaitait, et on ne négligeait rien pour écarter tout acte d'hostilité ou, d'une manière générale, tout ce qui aurait pu nuire à l'œuvre de paix. Ce qu'on redoutait le plus, c'était l'occupation de Vienne par les Français, et les efforts qu'on fit pour l'éviter étaient dus à des considérations étrangères à la politique.

Le comte Wrbna écrit à Auersperg : « Je ne puis donner à Votre Excellence aucun renseignement exact sur l'intention que pourrait avoir le prince Murat d'attaquer les ponts dès qu'il occupera Vienne. Il ne s'est pas expliqué sur ce point, et il ne s'expliquera certainement pas. Je crois cependant qu'il compte franchir le Danube aussitôt, car il m'a dit : « Assurez-moi que les Russes « s'arrêteront dans leur marche pour se joindre au prince « d'Auersperg, faites-moi faire un pont au-dessus de « Vienne, et je n'entrerai point dans la ville. » Je prie

(1) Archives de la guerre et Alombert, p. 182.

cependant Votre Excellence de ne pas faire brûler les ponts dès maintenant, puisque la paix et par suite le salut de la monarchie dépendent peut-être de la liberté et de la facilité des communications entre les deux Empereurs, et que le ravitaillement par la rive gauche est indispensable à la ville de Vienne (1). »

Cette lettre, fait remarquer Angeli, semblait ne donner aucun renseignement positif, mais elle en fournissait un bien précieux : elle apprenait que, pour Murat, il était de la plus grande importance d'accomplir le passage promptement et sans trouver d'opposition.

Bien que les projets du général français fussent ainsi mis en évidence, Auersperg n'y fit pas attention : il accueillit toutes les demandes du comte Wrbna, arrêta les préparatifs incendiaires que l'on commençait aux deux ponts du Tabor, et s'en tint à celui de Spitz. Il adressa à Kienmayer l'instruction suivante : « M. le F. M. L. est prié de donner l'ordre aux postes placés sur les ponts et sur la route de ne pas arrêter les courriers ou estafettes, ni la poste aux lettres, mais au contraire d'en hâter la marche par tous les moyens. Tous les postes de la rive droite ont été retirés à la demande du comte Wrbna, mais il ne faut pas y comprendre les vedettes mentionnées dans ma lettre d'hier soir, lesquelles servent à notre sûreté. Toutefois, comme il n'y aura sans doute plus lieu de mettre le feu aux ponts, ces vedettes même se trouveront sans utilité, à moins d'un cas exceptionnel. J'attends l'arrivée du F. M. L. Gyulay pour me porter à sa rencontre. »

Kienmayer paraît avoir été assez embarrassé de cet ordre, et il se borna à le transmettre tel quel au colonel Geringer, avec cette note : « Prière de donner la consigne

---

(1) Angeli, p. 321.

aux postes d'après cet ordre, et de s'y conformer exactement. »

Quelques instants plus tard, Auersperg faisait un pas de plus dans la voie du désarmement : le capitaine Joseph Handl de Tynvar, des hussards Szeklers, portait de sa part à Kienmayer l'ordre *verbal* de « ne brûler les ponts en aucun cas. »

Un pareil ordre, absolument contraire à toutes les instructions reçues jusque-là, était bien fait pour dérouter Kienmayer. Il avait déjà insisté plusieurs fois, ainsi que le colonel Geringer, pour que l'on incendiât les ponts sans plus attendre et sans prêter l'oreille aux objections soulevées par les Viennois. Il transmit donc l'ordre au colonel Geringer sans dissimuler sa surprise :

« Le capitaine (1) qui a accompagné l'officier français (2) au quartier général m'apporte l'ordre verbal du prince Auersperg de ne brûler le pont en aucun cas. J'envoie un officier au Prince pour me faire confirmer cet ordre. Jusqu'à plus ample informé, je vous prie de redoubler de précautions. Je suis tout à fait d'avis, comme nous le disions hier, que les deux ponts devraient être brûlés dès maintenant, car nos vedettes de la rive droite sont très près du pont et leur vue ne s'étend pas loin, de sorte qu'on aura infiniment peu de temps pour la mise de feu ; cependant il semble bien qu'on se soit engagé avec le comte Wrbna dans de certaines opérations politiques dont nous n'avons pas connaissance, et nous n'avons qu'à obéir. »

On peut juger combien des ordres pareils devaient jeter le désarroi dans les esprits, et les prédisposer à accepter tous les contes qu'on leur débiterait, car rien

(1) Handl.
(2) Fiahaut.

ne pouvait plus paraître invraisemblable après tant de contradictions et tant de suppositions (1).

Dans la soirée du 12, Murat voulut tenter un dernier effort. Il fit appeler le comte Wrbna et lui tint de longs discours : il lui démontra combien la capitale de l'empire souffrirait si les ponts étaient détruits et si les troupes autrichiennes s'opposaient à un passage de vive force. Dans un combat d'artillerie, qu'on devait prévoir très vif, et à si courte distance, on ne pourrait éviter que certains quartiers de la ville ne fussent dans la zone d'action des projectiles et que Vienne ne vît toutes les horreurs d'un champ de bataille. Il avait le désir le plus vif d'épargner la ville, mais les ordres de l'Empereur étaient formels, et il lui faudrait, coûte que coûte, s'emparer des ponts. Il voulait bien, cependant, ne pas recourir tout de suite à la force : puisque des négociations étaient en cours, il aimait mieux essayer d'un compromis qui lui paraissait capable de satisfaire aux vœux des deux partis : qu'on lui laissât passer les ponts sans opposition, et en échange il s'engagerait à ne plus faire acte d'hostilité contre les troupes autrichiennes ; il n'attaquerait plus que les Russes, jusqu'à ce qu'ils fussent, eux aussi, compris dans l'armistice qu'on attendait.

Le comte Wrbna, tout fonctionnaire impérial qu'il fût, était sollicité trop vivement par la municipalité de préserver la ville, et il était trop intimement persuadé que la paix allait donner une solution naturelle à toutes les questions, pour ne pas tenter une nouvelle démarche auprès d'Auersperg. Il lui écrivit dans la soirée, et Auersperg répondit dans la nuit du 12 au 13 novembre. Cette fois, il trouvait qu'on allait trop loin ; néanmoins, il ne pouvait pas encore se décider à en finir avec les

(1) Angeli, p. 322 et 323.

pourparlers et les compromis : « Les idées présentées par le prince Murat pour éviter à la ville de Vienne les conséquences d'un combat, telles qu'elles se produiraient forcément si les Français tentaient de forcer le passage, sont évidemment inspirées par un sentiment très humain, mais je ne peux pas manquer à mon devoir en accordant aux ennemis des avantages si importants. Le prince Murat s'est montré jusqu'à présent sous un jour si avantageux, aussi bien par sa manière de penser que comme militaire, qu'il agirait de même, j'en suis convaincu, dans des circonstances analogues. Je suis néanmoins très éloigné de rejeter toute proposition, pourvu qu'elle soit acceptable, et puisque les négociations entreprises par le général Gyulay nous fournissent la meilleure occasion d'ajourner les hostilités, je crois que si j'avais le moyen de m'entretenir moi-même avec le prince Murat, nous pourrions nous mettre d'accord facilement sur quelques points.

« Si Votre Excellence voulait bien avoir la bonté d'en informer le prince Murat, je la prie, au cas où le prince y consentirait, de m'en informer en me faisant connaître le jour et l'heure.

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien me répondre dans tous les cas, quelle que soit la réponse du prince Murat ; Votre Excellence comprendra qu'il y a le plus grand intérêt à retenir l'ennemi le plus longtemps possible de faire mouvement (1). » Cette lettre était portée par le capitaine Geyger, aide de camp du prince Auersperg.

Par malheur, « l'ennemi » n'était pas moins convaincu que le prince Auersperg : « Des pourparlers engagés depuis plusieurs jours avec des envoyés de l'Empereur et de la ville de Vienne paraissaient promettre des pré-

(1) Angeli, p. 325.

liminaires de paix. On s'aperçut que l'ennemi s'en était fait un moyen de gagner du temps et on résolut de se remettre en mouvement (1). »

Nous avons raconté de cette journée tout ce qu'il est possible de savoir par les documents. Angeli donne à entendre, d'autre part, que Murat s'était engagé à ne pas entrer dans Vienne avant le retour de Gyulay, mais on ne voit pas trace de cette promesse dans la correspondance ; le fait que le prince d'Auersperg cherche à prolonger l'inaction de Murat, en lui demandant un entretien le 13 au matin, nous ferait croire bien plutôt le contraire, car on n'avait jamais pu supposer que Gyulay serait de retour avant ce moment (2).

Ce qui paraît plus vraisemblable dans les indications d'Angeli, c'est que les relations de Murat avec les Viennois, dans la soirée du 12 et dans la nuit, ne se sont pas bornées à son entretien avec Wrbna, mais qu'il conclut avec les membres de la municipalité une entente dont on retrouvera les traces dans les événements du 13 (3).

Dans la nuit, le général Bertrand, aide de camp de l'Empereur, remit à Murat une lettre de Napoléon datée de Saint-Pœlten à 5 heures du soir : « Le maréchal Mortier se trouve aujourd'hui en position entre Spitz et Weissenkirchen. Les Russes ne paraissent point disposés à vouloir s'en aller. Vous avez dû passer le pont de Vienne. Si vous avez eu le bonheur d'avoir intact le pont de Vienne, ne perdez pas un moment : passez le Danube avec une portion de la cavalerie, les grenadiers et la division Suchet. Faites-vous suivre par les divisions Legrand et Vandamme. Cette armée russe peut se

---

(1) *Historique des opérations du 5e corps d'armée.* (Arch. de la guerre.)

(2) Angeli, p. 330.

(3) Angeli, p. 335.

trouver, par cette manœuvre, toute prise. Je viendrai moi-même vous joindre dans la journée de demain. Si, au contraire, il n'y a aucune possibilité de passer le Danube à Vienne, et qu'il soit plus facile de le passer à Stadt-Tulln ou à Klosterneuburg, envoyez l'ordre qu'on le passe. J'attendrai vos premiers rapports pour savoir si vous avez pu passer le Danube à Vienne, pour faire mes autres dispositions (1). »

Une lettre de Berthier, arrivée quelques heures après celle-ci, était plus précise :

« *L'Empereur vous donne l'ordre, mon prince, de tâcher de surprendre demain, à la pointe du jour, le passage du pont.* Ayez l'artillerie prête pour empêcher qu'on ne le brûle. Entrez dans Vienne, nommez le général Hulin pour y commander la place, et envoyez des partis de cavalerie sur les routes de Brünn et de Weikersdorf. Les Russes étaient encore dans la journée d'aujourd'hui à Krems..... Il paraît que la conférence avec M. de Gyulay n'a rien produit de satisfaisant (2). »

VI

La surprise des ponts.

Murat, devant les ordres réitérés de l'Empereur, était bien loin de songer à perdre le temps en négociations oiseuses. Celles qu'il avait entreprises n'eurent donc aucunement le caractère que le comte Wrbna et Auersperg voulaient leur donner. Elles avaient procuré un premier résultat, qui était déjà fort important, celui d'écarter toute inquiétude, toute préoccupation d'attaque

(1) Archives de la guerre et Alombert, p. 172.
(2) Archives de la guerre et Alombert, p. 174.

par surprise ; nos adversaires étaient en pleine sécurité ; il ne restait qu'à en profiter. Mais ici encore la vivacité des mouvements et l'énergie n'auraient pas suffi à donner le succès ; les précautions prises par les Autrichiens au premier pont du Tabor leur permettaient d'incendier celui de Spitz avant que l'assaillant y fût parvenu, quelque diligence qu'il fît. Il valait beaucoup mieux tenter d'amadouer les autorités militaires, avec le concours presque assuré de l'élément civil. Afin d'écarter toute méfiance, et pour laisser croire à une simple prolongation des pourparlers, Murat interdit formellement l'entrée dans Vienne jusqu'au moment où il marcherait sur le pont. Le *Journal des marches et opérations de la Réserve de cavalerie* a fidèlement reproduit sa pensée (1) en disant : « Son projet étant de surprendre le pont, il aima mieux perdre quelques pièces d'artillerie et ne pas donner l'éveil, etc. ».

Le général Bertrand, arrivé auprès de Murat à minuit, confère longuement avec lui, et adresse un premier compte rendu à l'Empereur vers 4 heures du matin, de Hütteldorf : « L'officier qui portait des cartes qu'envoyait le Prince à Votre Majesté m'avait dit que les ponts de Vienne étaient coupés. Le Prince m'assure que non, mais que les dispositions sont faites pour les brûler si nous tentons de les passer. Un corps autrichien de 8,000 hommes est, dit-on, de l'autre côté.

« Le Prince avait donné l'ordre de faire descendre à minuit les barques de Stadt-Tulln à Klosterneuburg ; mais, comme on ne navigue guère la nuit sur le Danube de l'un à l'autre point, les barques pourraient n'arriver qu'à midi, surtout si de la rive opposée on essaye de gêner leur passage. Il y a à Klosterneuburg des magasins de cordages et autres objets utiles à l'établissement

(1) Voir plus haut, p. 223.

des ponts, des nacelles à réparer. Le Prince a donné l'ordre de s'emparer, si on le peut, du bac qui est de l'autre côté. On y voit des feux ; le 17e d'infanterie légère marche à présent sur Klosterneuburg (1).

« Le corps du maréchal Lannes et la cavalerie ont l'ordre d'être ce matin sur les hauteurs de la ville à 7 heures (2). Le maréchal Davout a aussi reçu l'ordre de se rendre près de Vienne.

« Le Prince doit négocier ce matin avec M. d'Auersperg pour le pont du Danube. Si quelques bataillons passent à Klosterneuburg, ils pourront en faciliter le succès. Peut-être Votre Majesté a-t-elle décidé cette question

---

(1) *Le général Compans, chef d'état-major du 5e corps au général Suchet.*

Hütteldorf, 22 brumaire an XIV, 4 h. 30 du matin.

« M. le Maréchal commandant en chef ordonne que le 17e régiment d'infanterie légère parte de suite avec deux canons de 4 pour aller à Klosterneuburg, qu'il y passe le Danube aussitôt son arrivée et qu'il s'établisse sur la rive gauche. Le général Claparède fera prendre tous les bateaux qu'il pourra trouver. Il rendra compte sans retard de l'exécution de cet ordre, qui ne change d'ailleurs rien aux dispositions qui ont été ordonnées pour la division et qui doivent être exécutées à 7 h. 30 du matin. »

(2) *Compans à Oudinot.*

« M. le Maréchal commandant en chef ordonne que votre division soit rendue ce matin à 7 h. 30 précises dans la plaine de Vienne, où elle sera formée en bataille, en échelons par brigade, la droite appuyée à la grande route, en avant des postes avancés de la ligne, la coupant perpendiculairement. La division aux ordres du général Suchet se placera à votre gauche dans la même disposition. M. le Maréchal sera rendu sur le terrain demain à l'heure indiquée ; il désire que, dans le cas où les corvées que vous aurez envoyées aux distributions ne seraient pas rentrées, elles restent en arrière pour les recevoir et les apporter aux troupes sur le terrain qu'elles vont occuper. »

Ordre correspondant au général Suchet. (*Registre du général Compans*, Arch. de la guerre.)

avec M. Gyulay..... M. Gyulay a dit au Prince que la Prusse avait conclu, le 3 novembre, un traité d'alliance offensive et défensive avec la Russie et l'Autriche (1). »

Tandis que Murat donnait l'ordre de rassembler son corps d'armée et celui de Lannes, il prenait ses mesures pour parvenir au débouché du pont de Tabor sans être aperçu. Un marchand, Jacob Sieber, reçut du conseiller (Magistratsrath) Leeb la mission de se trouver à 7 heures du matin sur la ligne de Mariahilfe, pour y recevoir les ordres de Murat. Là, on lui prescrivit de conduire un détachement de hussards au Tabor en tournant toutes les lignes. Sieber s'acquitta de sa mission et parvint à destination avec la troupe qu'il conduisait entre 10 et 11 heures. On n'a jamais fait le jour complet sur la participation de la ville à la surprise du Tabor. L'enquête ouverte aussitôt après les événements n'a rien pu prouver de formel, chacun rejetant la faute sur le voisin. La municipalité imputa au comte Wrbna la responsabilité de l'affaire Sieber; Wrbna, de son côté, nia en avoir jamais eu connaissance. Ce fut encore pis pour les incidents suivants :

Tandis que les grenadiers Oudinot, suivis de la cavalerie et de Suchet, traversaient Vienne, et avant que le moindre uniforme français se fût montré aux vedettes autrichiennes, une voiture s'arrêtait devant la grille du pont de Tabor. Elle contenait deux civils, en tenue de cérémonie, se donnant pour commissaires de la ville, et ceints d'ailleurs de l'écharpe blanche et rouge. Ils firent au lieutenant Herbay cette communication « secrète » que le prince Murat allait bientôt se présenter au pont, et demanderait à parler au prince Auersperg. A peine le lieutenant avait-il expédié l'estafette chargée de transmettre cette nouvelle, et perdu de vue la voiture, qu'un

(1) Archives de la guerre.

second équipage se présentait. Celui-ci ne contenait qu'un seul personnage, non moins officiel que les précédents, et qui demandait à passer pour porter au prince Auersperg un message important et confidentiel.

Le lieutenant Herbay s'y refusa formellement ; son mystérieux interlocuteur le menaça, essaya de lui faire sentir les responsabilités qui pèseraient sur lui si des événements funestes résultaient de son entêtement, essaya de le faire sortir de la grille pour s'approcher de la voiture ; rien n'y fit. Alors il se décida à descendre et à se porter lui-même jusqu'à la porte, où il murmura à travers les barreaux que le comte Wrbna priait le prince Auersperg de venir au plus vite. Le lieutenant Herbay envoya aussitôt une seconde estafette au colonel Geringer, à Zwischenbrücken pour lui transmettre cette invitation.

Quel était l'objet de ces deux démarches ? Sans nul doute de préparer les officiers à l'idée que les négociations allaient continuer, et peut-être de faire ouvrir la porte du pont, afin que notre tête de colonne la trouvât béante au moment opportun. La seconde voiture disparaissait à peine au tournant du chemin, que deux généraux français, accompagnés de quelques grenadiers, se présentaient à leur tour. L'un d'eux, parlant en allemand, demanda si le Prince viendrait bientôt, et exprima le désir de voir en attendant le colonel Geringer. Pendant que le lieutenant Herbay envoyait encore une estafette, les grenadiers français essayaient de forcer la serrure. A cette vue, les deux hussards de la première vedette autrichienne, jugeant avec raison que c'était là la tentative visée par leur consigne, firent feu de leurs carabines et s'éloignèrent au galop.

Au même instant, arrivait le colonel Geringer. Il ordonna au lieutenant Herbay de galoper en toute hâte à Stammersdorf pour avertir le prince Auersperg, et il

vint lui-même à la grille pour continuer l'entretien et surveiller les généraux français (1).

« Les généraux Bertrand et Mossel, et le chef d'escadron Lanusse, mon aide de camp, écrivit Murat à l'Empereur, avaient été chargés de s'emparer du pont et avaient marché, pour le surprendre, à la tête des 9e et 10e régiments de hussards, et des 10e et 22e de dragons, avec trois pièces de canon. Ils se sont avancés si rapidement, et la barrière qui fermait le chemin devant eux, à quelque distance du pont, a été si vite entourée, que deux vedettes qui y étaient placées ont eu à peine le temps de s'enfuir après avoir tiré en l'air leurs coups de carabine (2). »

« Depuis trois jours, dit le *Journal* de marche de la réserve de cavalerie, il y avait une suspension d'armes tacite ; nos officiers abordent le commandant (de poste), s'entretiennent avec lui, et, comme il cédait le terrain, ils le suivent toujours, ne l'abandonnent pas ; ils arrivent au pont. Le colonel autrichien veut arrêter les officiers ; ils s'obstinent et demandent à aller parler au commandant des troupes. On les y conduit, mais il est défendu au détachement des troupes françaises de passer. Il prend position sur la rive droite (3). »

Angeli a cru pouvoir, d'après les pièces de l'enquête, rapporter en tous détails l'entretien de Bertrand et du colonel Geringer :

« Le général Bertrand, dit-il, se fit reconnaître comme aide de camp de Napoléon et déclara au colonel Geringer que le F. M. L. Gyulay avait conclu une con-

(1) Angeli, p. 326.

(2) Murat à l'Empereur, 22 brumaire, 4 heures du soir. (Arch. de la guerre.)

(3) *Journal des marches et opérations de la Réserve de cavalerie.* (Arch. de la guerre.)

vention avec l'empereur des Français, d'après laquelle il ne devait plus y avoir d'hostilité entre les troupes des deux nations; qu'on allait travailler activement à la paix, dont la conclusion était proche; qu'il ne fallait pas mettre le feu au pont, dont le F. M. L. Gyulay et le comte Wrbna répondaient sur leurs têtes.

« Le colonel Geringer répondant à cela qu'il ne pourrait accepter toutes ces affirmations que quand il en aurait reçu l'assurance écrite du comte Gyulay, le général Bertrand donna sa parole d'honneur et ajouta, visiblement excité, que c'était la garantie la plus formelle; qu'il venait directement du quartier général de l'Empereur pour porter cette nouvelle au prince Auersperg, à qui le prince Murat désirait aussi parler.

« Le colonel Geringer tenait bon et refusait toujours le passage aux Français, priant le général Bertrand d'attendre l'arrivée du prince Auersperg, qui allait bientôt être prévenu. Mais Bertrand déclara que Geringer répondrait sur sa tête du danger mortel qu'il faisait courir au F. M. L. Gyulay et au comte Wrbna; que c'est à lui seul qu'on s'en prendrait, si, par suite de la destruction des ponts, les hostilités recommençaient, la paix était ajournée, et des maux sans nombre déchaînés sur la monarchie autrichienne.

« Il faut songer qu'il était au pouvoir des Français de mettre la main sur le pont de Tabor, qui se trouvait absolument sans défense. Ils ne voulaient sans doute en venir là qu'à la dernière extrémité, afin de se faire livrer, si possible, le pont de Spitz sans combat. Peut-être est-ce l'immobilité, le calme apparent de ses ennemis en face d'une tâche aussi facile qui troubla le colonel Geringer. D'ailleurs, après les instructions si étranges, si contradictoires des derniers jours, la nouvelle affirmée sur l'honneur par les généraux français et leurs prétentions n'avaient plus rien de très invraisemblable.

« Se croyant entre deux responsabilités également graves, Geringer pensa se tirer d'affaire par une demi-mesure. Il consentit à laisser passer Bertrand avec trois officiers pour aller parler au prince Auersperg ; mais il leur fit promettre que personne autre ne s'avancerait sur le pont jusqu'à ce qu'il eût lui-même rapporté de nouveaux ordres.

« Geringer avait l'intention de se porter au galop de sa personne vers le quartier général, espérant ramener Kienmayer ou Auersperg avant que les Français eussent atteint le pont de Spitz, de sorte qu'on pourrait encore, s'il le fallait, allumer l'incendie. Mais ce n'était pas là l'affaire de ses interlocuteurs, ils n'avaient pas cessé de l'entourer et ils l'emmenèrent avec eux, au pas. Ils franchirent le pont de Spitz en même temps que lui. Cependant, aux coups d'alarme tirés par les vedettes, les canonniers s'étaient précipités vers les mèches, et ils allaient mettre le feu quand les hussards leur annoncèrent l'arrivé du colonel Geringer. Ils se tinrent donc auprès des artifices, la mèche allumée, prêts à incendier le pont.

« Le prince Auersperg et le général Kienmayer ne se trouvant là ni l'un ni l'autre, Geringer pensa qu'il n'y avait qu'à laisser les événements suivre leur cours, et il continua sa route sur Stammersdorf, toujours flanqué de ses inévitables compagnons.

« Auersperg tenait conseil à Stammersdorf avec les généraux Kienmayer et Kolowrat. C'est là qu'il reçu les messages du lieutenant Herbay. Il était 1 heure quand ce dernier parut en personne, et rendit compte de tous les incidents en ajoutant que les Français semblaient vouloir forcer le passage. Kienmayer lui donna aussitôt l'ordre de courir au colonel Geringer et de faire mettre le feu ; mais Auersperg les arrêta, et dit : « Non, j'y vais moi-même, car je veux savoir ce que le comte Wrbna veut me dire. Au reste, mon aide de camp n'est

pas revenu, et le comte Wrbna me l'aurait certainement renvoyé en cas de danger.

« Au moment où le prince quittait Stammersdorf, un nouveau rapport lui apprit l'arrivée d'une colonne française au premier pont de Tabor, et l'approche du colonel Geringer avec un aide de camp de Napoléon. Kienmayer insista auprès du prince pour obtenir l'ordre de mettre le feu au pont. Auersperg lui répliqua encore : « Qu'il y allait lui-même et recevrait les explications du comte Wrbna. A mi-chemin de Spitz, ils rencontrèrent Bertrand et Geringer, qui leur annoncèrent qu'un armistice avait été conclu. Kienmayer, de plus en plus sceptique, demanda une dernière fois l'ordre de détruire le pont et, sur un dernier refus, il se rendit à sa division pour lui donner l'alarme.

« Bertrand reprit alors les pourparlers avec Auersperg, lui renouvelant la proposition de Murat de cesser toute hostilité contre les Autrichiens et de ne plus attaquer que les Russes, si on lui accordait le libre passage du pont.

« D'après ce qu'on lui avait dit jusque-là, Auersperg s'attendait à tout autre chose. Il pensait recevoir l'annonce d'un armistice dûment signé, et on ne lui apportait que des propositions. Il commença dès lors à sentir qu'on se jouait de lui et, plein de sombres pressentiments, il pressa l'allure jusqu'à Spitz, où un spectacle affreux s'offrit à lui (1). »

Tandis que Bertrand s'était porté au pont de Tabor avec les hussards par le chemin le plus court, Murat et Lannes avaient traversé Vienne avec les deux divisions du 5e corps, les musiques jouant, et deux commissaires de la ville, avec des écharpes blanches et rouges, les accompagnant. Le comte Wrbna, aussitôt prévenu de

(1) Angeli, p. 331.

l'entrée des Français dans la ville, avait sauté à cheval et rejoint Murat, non pas pour lui donner l'appui de son autorité, mais pour savoir ce qui se passait, et tâcher d'user de son influence pour éviter des malheurs. Quelle que fût son intention, il ne s'en trouva pas moins aux côtés du prince Murat pendant toute la journée et, bon gré mal gré, donna ainsi aux spectateurs l'impression que tout ceci s'exécutait d'un commun accord. Quant à l'officier d'ordonnance envoyé au comte Wrbna par Auersperg, il eût été un peu naïf de sa part de demander à devancer la colonne française dès qu'il n'était pas parti avant elle, et il n'y a pas à parler ici, comme le fait Angeli, de violation de la personne sacrée d'un parlementaire (1).

Quand Murat et Lannes parvinrent au pont de Tabor, ils trouvèrent les hussards arrêtés, conformément à la convention passée entre Bertrand et Geringer. Ils allèrent de l'avant, et avec la division de grenadiers, que suivait celle de Suchet, ils parvinrent bientôt à l'entrée du pont de Spitz.

Laissons ici la parole au général Belliard :

« Nos troupes avaient traversé Vienne, et le Prince, avec M. le maréchal Lannes, les conduisent au pont. Il était encore intact, mais bien disposé pour être détruit en trois minutes ; les canonniers avaient la mèche allumée et, le moindre signe qu'on leur eût fait pour passer de force eût enlevé tout espoir de s'en emparer. Il fallut donc user de ruse, puisque la bonhomie des Autrichiens en donnait les moyens. Le général Bertrand avait passé le pont et s'était rendu au quartier général du général autrichien, à deux lieues de là.

« Le prince Murat, le maréchal Lannes mirent pied à terre ; la tête de la colonne s'arrêta aussi à l'entrée du

(1) Angeli, p. 330.

pont ; un peloton fut porté à quelques pas en avant sur le pont même, et le barrant entièrement. Je m'avançai en me promenant les mains derrière le dos avec deux officiers de l'état-major, et je fus joint de suite par M. le maréchal Lannes et deux de ses officiers. Nous continuâmes à marcher, ayant l'air de nous promener ; nous parvînmes par ce moyen à arriver jusque de l'autre côté du fleuve et au milieu des troupes autrichiennes. Le commandant fit quelques difficultés pour nous recevoir, mais enfin il se décida et on se mit à causer. Le Maréchal lui répéta ce qu'avait dû lui dire en passant le général Bertrand, *qu'on était en négociations pour la paix* (c'était un bruit généralement répandu dans les deux armées que dans peu de jours nous serions alliés et les meilleurs amis du monde). « Pourquoi ces canons braqués contre « nous, dit le Maréchal. Voulez-vous nous combattre ? « Allons, tournez-les, nous sommes amis. » Le commandant se laissa persuader, retourna ses pièces ; les armes furent mises en faisceaux. Pendant ce temps le peloton d'avant-garde avançait au très petit pas ; derrière étaient des sapeurs et des canonniers qui, masqués par la troupe, jetaient dans le Danube toutes les matières combustibles, répandaient de l'eau sur les poudres et coupaient les fils conducteurs de manière à empêcher l'incendie de la partie du pont que nous occupions déjà.

« L'officier autrichien comprenait mal le français et le parlait très peu ; il s'aperçut du mouvement et voulut faire entendre que les troupes marchaient, que cela ne devait pas être ; on lui observa qu'elles s'agitaient seulement et qu'elles piétinaient en marquant le pas pour se réchauffer. Le temps était très froid, la colonne d'infanterie suivait ; on arriva ainsi jusqu'aux trois quarts du pont. Alors l'officier autrichien commandant l'artillerie (1) crie : « Faer ! faer ! » Toute la troupe prend les

(1) « Le capitaine Johann Burgarich (et non Bulgarich), du régi-

armes; les pièces d'artillerie se rebraquent de nouveau sur le pont, et tout présage les plus grands malheurs. Alors le maréchal Lannes prend le commandant au collet d'un côté, je le prends de l'autre, on le secoue, on crie plus fort que lui pour que la troupe ne l'entende pas, on le rend responsable de tout le sang qu'il va faire verser, enfin on ralentit l'exécution de l'ordre. Pendant que tout ceci se passait, le général Bertrand arrivait avec le prince d'Auersperg; on l'annonce, les craintes cessent. Le Prince entre dans la tête du pont, demande le prince Murat; le maréchal Lannes court à lui, un officier d'état-major est envoyé bien vite pour donner l'ordre à la colonne d'allonger le pas et d'arriver, et pour rendre compte au prince Murat de l'état des choses, et annoncer l'arrivée du prince Auersperg, qui allait se rendre près de lui. Le maréchal Lannes se plaint au prince d'Auersperg de la conduite de l'officier, demande qu'il soit remplacé et puni; des ordres nouveaux sont donnés, la conversation s'allonge, la colonne arrive, elle débouche, nous sommes maîtres du pont et la victoire est à nous (1). »

Sur les protestations d'Auersperg, Lannes, plein de condescendance, arrête la marche en avant des grenadiers; mais, comme le remarque l'historien autrichien, il n'y avait plus rien à faire.

« Le prince Auersperg, continue Belliard, partit avec

---

ment de Szeklers-Infanterie, s'aperçut que la tête d'une colonne d'infanterie se montrait au dernier tournant de la route. Soudain la pensée traversa son esprit que, sous toutes ces paroles, il y avait encore là quelque trahison, et cédant à la première impulsion, il cria : « Canonniers, feu! Les Français arrivent! » (Angeli, p. 329.)

Le reste de la relation allemande ne fait que résumer celle de Belliard.

(1) *Journal des marches et opérations de la Réserve de cavalerie.* (Arch. de la guerre.)

le maréchal Lannes pour aller auprès du prince Murat. Je portai les troupes sur la route de Stockerau, où elles prirent position en attendant de nouveaux ordres.

« Murat était à l'autre bout du pont de Spitz, à Zwischenbrücken ; Auersperg s'écria en l'abordant : Mais c'est une surprise complète ! Murat, tout aussitôt, s'empressa autour de lui, l'éblouit par de belles paroles, mais déclara bien fermement qu'il ne ferait pas retirer ses troupes. Il était maître du pont, et au premier coup tiré de la rive gauche, il disperserait ou prendrait les troupes autrichiennes. Dans le cas contraire, tenant compte des négociations qui se poursuivaient, il lui assurait la libre retraite (1). »

Auersperg se hâta d'en profiter pour aller camper le soir même à Wolkersdorf, mais dans sa précipitation, il oublia de faire évacuer le parc d'artillerie qui, découvert le lendemain à Gerasdorf, fut considéré comme de bonne prise.

Un bataillon du régiment de Kerpen, isolé sur la route de Stockerau et qui n'avait pas reçu d'ordres, fut avisé de la situation, s'échappa et rejoignit Auersperg.

Le lendemain, un bataillon du régiment de Peterwardein, à qui l'on raconta encore que l'on avait passé le pont en vertu des négociations engagées, demeura au milieu de nos troupes et fut retenu prisonnier. « Sire, écrit Murat à l'Empereur, c'est véritablement une chose extraordinaire ; Votre Majesté en serait Elle-même étonnée ; les officiers autrichiens ne se cachent plus ; ils désirent tous que l'Empereur Napoléon les commande. »

Le 15 novembre, Murat rencontrait les Russes à Hollabrünn. Le but de l'opération était atteint. Malheu-

(1) Angeli, p. 330.

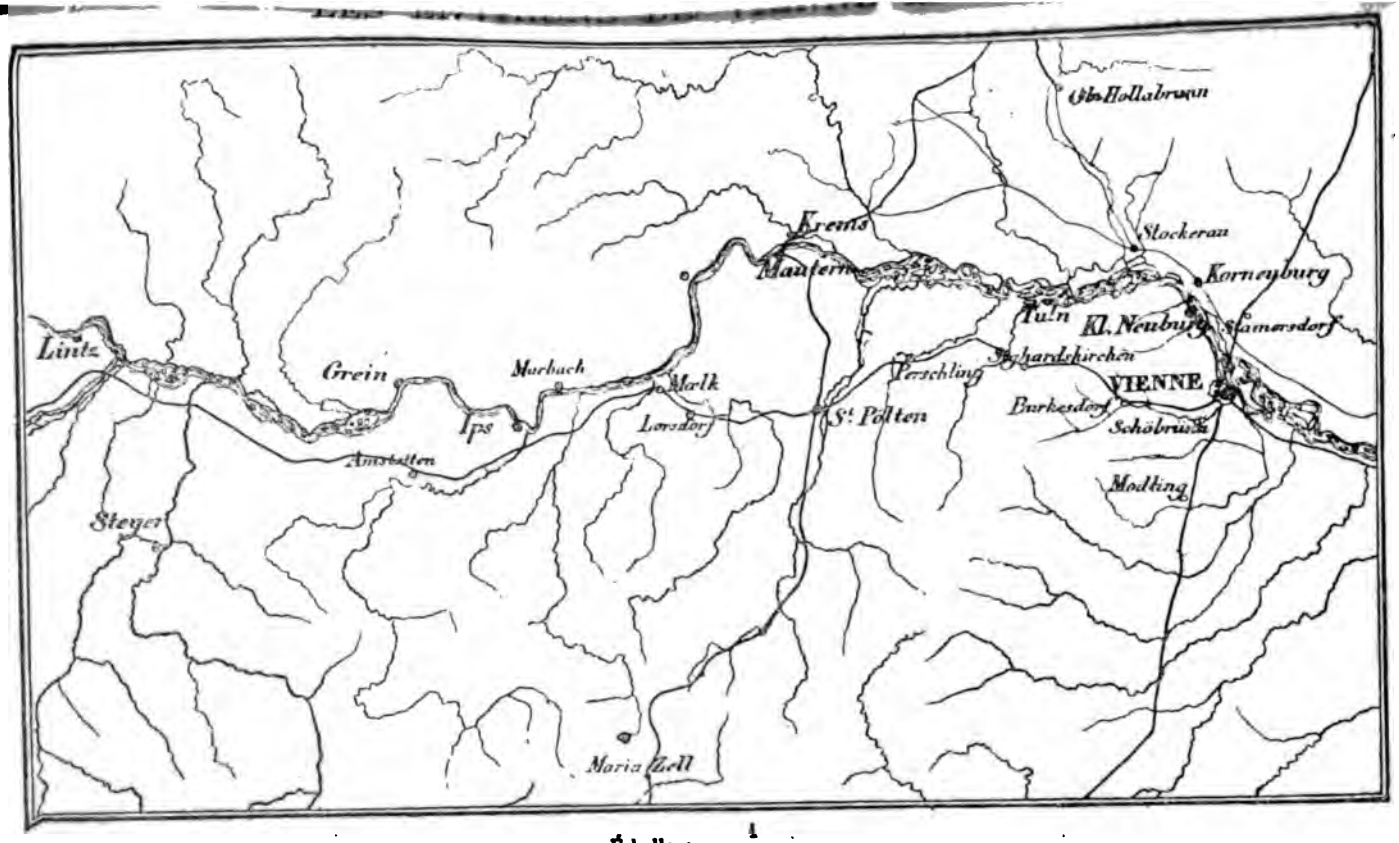

Échelle : $\frac{1}{\quad}$

reusement, nous n'étions pas en force pour arrêté mouvement de Kutusow.

Le 13, après son entretien avec Auersperg, Mu causait avec le comte Wrbna. Celui-ci lui fit d'am reproches, car Auersperg, disait-il, allait être la victi de cette mystification.

« Pourquoi? répliqua Murat. C'est un très br homme, il n'a aucun tort ; si quelqu'un a tort, c' peut-être moi qui ai un peu tort. »

Les torts, s'il y en eut, ne pourraient être impu qu'au général Bertrand. Lui seul est accusé d'av affirmé l'existence d'un armistice au colonel Geringe mais le fait n'est avancé que sur la déposition de dernier qui y était fort intéressé, et ne comprenait gu le français; dans tous les autres pourparlers, bien conn ceux-là, de Bertrand et de Lannes avec les officie autrichiens, il n'est question que de négociations cours, lesquelles avaient lieu réellement, et non d' armistice définitivement signé. Il semble donc que question ne soit pas assez éclaircie pour que les con ciences les plus délicates puissent reprocher au génér Bertrand, non plus qu'au maréchal Lannes, une fau contre l'honneur.

---

neue Ca

LA

CAMPAGNE DE 1797 SUR LE RHIN

CHAPITRE II

LE COMMANDEMENT

L'armée de Rhin-et-Moselle avait à peine terminé, par la reddition d'Huningue, la campagne de 1796, qu'elle voyait s'ouvrir devant elle la perspective de nouvelles opérations. Au commencement de février 1797, il n'était plus douteux qu'il ne fallût un autre effort pour réduire l'Autriche à la paix. Bien que le sort des armes lui eût été défavorable dans l'ensemble et que les victoires de Bonaparte, couronnées par la prise de Mantoue, eussent une toute autre portée que les avantages obtenus par l'Archiduc, cette puissance espérait encore rétablir ses affaires. Elle faisait partout des préparatifs dont l'activité donnait à penser que la guerre allait recommencer bientôt. Outre son invincible répugnance à laisser nos troupes maîtresses du Milanais, d'autres raisons la poussaient à ne pas se reconnaître vaincue. Les menées des royalistes à l'intérieur de la France, la proximité des élections qui absorbait la sollicitude du Directoire, le désordre de nos administrations, le vide de nos caisses publiques (1) et

(1) « Un arriéré de 600 millions entravait le service courant des ministères. » Jomini. *Loc. cit.*, t. X, p. 7.

surtout les derniers échecs de nos armées du Rhin paraissaient à nos ennemis autant de circonstances favorables à la reprise de la lutte. L'Empereur comptait aussi sur l'inaction des armées françaises de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. Aucune d'elles ne lui semblait capable de reprendre l'offensive de sitôt. D'ailleurs, la facilité avec laquelle ses généraux avaient immobilisé Beurnonville, par une convention particulière, lui faisait espérer que la diplomatie saurait retarder encore l'ouverture des hostilités en Allemagne.

Dans ces conditions, il ne restait aux Autrichiens qu'un adversaire, redoutable à la vérité, et contre lequel chaque bataille avait été pour eux une retentissante défaite. Mais ils pensaient avoir trouvé leur sauveur dans l'archiduc Charles, et le désastre de Rivoli, non plus que la chute de Mantoue, n'avaient pu abattre cette belle confiance.

Sur tout le territoire de l'Empire, on leva des recrues (1) ; les meilleures troupes du Rhin furent mises en marche pour l'Italie ; enfin, l'archiduc Charles partit à son tour, pour aller prendre le commandement de l'armée à qui était réservée la glorieuse mais difficile mission d'arrêter Bonaparte.

Cette attitude nettement hostile ne permettait plus au Directoire de conserver les espérances de paix dont il

---

(1) « La Bohême, l'Illyrie, la Galicie furent soumises à une presse d'hommes assez semblable à la réquisition en France ; le contingent du Tyrol fut quadruplé ; la noblesse hongroise, assemblée à la diète de Presbourg, cédant à l'ascendant du gouvernement impérial, et éveillée par les dangers dont les maximes républicaines menaçaient tous les corps privilégiés de l'Europe, vota, le 22 novembre, le don considérable de 50,000 recrues, de 10,000 chevaux de remonte, de 20,000 bœufs, de grains suffisants pour alimenter 300,000 hommes pendant un mois, enfin, de fourrages pour 30,000 chevaux..... » Jomini. *Loc. cit.*, t. X, p. 8.

s'était bercé jusque-là et contre lesquelles n'avaient pu prévaloir les fins de non-recevoir de la diplomatie autrichienne. Il reconnut l'inéluctable nécessité d'entreprendre une sixième campagne.

Les grandes lignes du plan d'opérations étaient arrêtées depuis la fin de décembre 1796, et les généraux intéressés avaient été prévenus. Il ne restait donc plus qu'à leur donner un complément d'instructions, que les changements survenus dans la situation militaire pouvaient avoir nécessité, puis, le moment venu, à régler leurs premiers mouvements de façon que chacun d'eux agît dans les meilleures conditions pour le succès de la campagne.

On sait comment ce but fut manqué et le peu d'ensemble que le gouvernement apporta dans la conduite des opérations. Nous avons déjà fait justice des allégations au moyen desquelles certains critiques ont voulu établir que Bonaparte avait devancé la date de son entrée en campagne par pure ambition. Nous aurons l'occasion de produire la lumière encore plus complète sur ce point; et c'est dans les dispositions prises par le Directoire, dans ses ordres aux généraux et dans les moyens que ceux-ci mirent ou ne mirent pas en œuvre pour s'y conformer, que nous allons trouver la raison d'un retard qui faillit être si préjudiciable au succès de nos armes.

I

Le Gouvernement invite Moreau à se rendre à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Situation déplorable de cette armée. — Le « Triumvirat de friponnerie ». — Incapacité et inertie de Beurnonville. — Dégoût des généraux. — Comment, Kléber ayant refusé le commandement en chef de Sambre-et-Meuse, les deux armées ont été réunies sous les ordres de Moreau.

La question qui se posait la première pour la conduite des opérations en Allemagne était celle du commande-

ment. On sait que, dans le but d'assurer l'unité de direction qui lui paraissait justement indispensable, le gouvernement avait confié à Moreau, le 25 décembre 1796, le commandement en chef des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. La mesure était excellente, si le choix laissait à désirer. Mais, dans le temps où cette décision fut prise, il y avait pénurie de généraux, et d'ailleurs, elle avait pour but immédiat de fournir à Moreau les moyens de sauver Kehl. Par malheur, les rapports inexacts de Beurnonville sur le mauvais état de son armée, trop facilement acceptés par le nouveau général en chef, retinrent ce dernier de rien tenter dans ce sens. Il se plaignit en termes très vifs, par la suite, d'avoir été grossièrement trompé, et flétrit sévèrement la conduite de Beurnonville. Mais lui-même n'avait-il pas été au moins négligent en ne contrôlant pas les dires d'un collègue dont il tenait déjà les talents en piètre estime, et dont il pouvait à bon droit suspecter la véracité, d'après l'exagération manifeste de ses renseignements sur l'armée autrichienne du bas Rhin? Kehl était d'une importance stratégique assez grande pour qu'on prît la peine d'approfondir tout ce qui intéressait son salut. La coopération de l'armée de Sambre-et-Meuse devait être décisive ; et rien ne peut excuser Moreau de l'avoir rejetée à peu près sans examen, alors qu'un court déplacement de Strasbourg à Koblenz, à la fin de décembre 1796, lui eût permis d'en apprécier lui-même la valeur.

Ainsi, le résultat de la réunion des commandements en la personne de Moreau avait été nul, parce que ce général était resté dans l'ignorance des secours que l'armée de Sambre-et-Meuse pouvait lui fournir. Il importait au succès des prochaines opérations qu'il fût mieux renseigné désormais. Le voyage dans le bas Rhin, qu'il n'avait pas jugé nécessaire jusque-là, s'imposait donc à lui au commencement de 1797.

Le Directoire le poussait à l'entreprendre (1) et les nouvelles qu'il recevait de l'armée de Sambre-et-Meuse montraient que sa présence y devenait chaque jour plus indispensable.

Au double point de vue administratif et militaire, cette armée se trouvait en effet dans un état voisin de l'anarchie. Bien qu'établie dans un pays où les ressources étaient encore abondantes, elle ne parvenait qu'avec peine à subsister, tant les divers services de son administration fonctionnaient mal. A la tête de ceux-ci étaient trois hommes que Beurnonville accusait de constituer un « triumvirat de friponnerie » : Luuyt, commissaire-ordonnateur en chef, Alexandre, commissaire du gouvernement, et Catus, commissaire des guerres. On les soupçonnait fortement d'avoir de gros intérêts dans la Compagnie de transports Mülheims, si même cette entreprise ne leur appartenait pas tout entière. En tout cas, il était manifeste qu'ils se souciaient surtout de lui faire gagner de l'argent, et, à cet égard, « la disette de l'armée » ne leur avait « pas été inutile ». « Ils ont fait payer, dit Beurnonville, aux dépens du prêt, de la solde, des appointements, du pain, de la viande et du fourrage, des sommes énormes à la Compagnie Mülheims qu'il faudra faire regorger, et, ne pouvant tout obtenir sur la caisse du payeur de l'armée, ils ont pris sur celle du directeur Pruneau, entre Meuse et Rhin, leur compagnon; et le commissaire Alexandre, qui n'a pas vu une seule fois l'armée et qui n'a pas passé un seul jour sans la calomnier, a terminé sa carrière par un bal à Mme Mülheims, pendant qu'on bombardait Kehl et que l'armée

(1) « Il est essentiel que vous vous rapprochiez d'elle (l'armée de Sambre-et-Meuse) lorsque votre présence ne sera plus aussi nécessaire sur le haut Rhin qu'elle l'est actuellement. » Le Directoire à Moreau, de Paris, 5 nivôse an V (25 décembre 1796). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

de Sambre-et-Meuse, qu'il prétendait avoir retirée de la misère, mourait de faim et de froid (1). »

Ces tristes personnages ajoutaient d'ailleurs l'insolence à l'improbité. Ils se montraient intraitables sur leurs droits et le prenaient de haut avec les généraux, dont ils ne manquaient aucune occasion de contrarier les ordres. Les plaintes portées contre eux n'avaient pu décider le gouvernement à sévir; aussi, sûrs maintenant de l'impunité, redoublaient-ils d'audace et de vexations. De leur côté, les généraux étaient las de se voir sans cesse contrecarrés, et la plupart cherchaient à se retirer d'une armée où ils n'éprouvaient que des déboires.

Cet état de choses durait depuis longtemps, mais il s'était surtout aggravé après la retraite de l'armée sur le Rhin. Il aurait fallu à ce moment un chef énergique pour faire dans le personnel administratif les exécutions nécessaires et rendre la confiance aux troupes en les menant à la victoire. Le Directoire avait choisi Beurnonville (2) et tout était allé de mal en pis.

Peu éclairé au point de vue militaire, de caractère peu énergique et de santé précaire, Beurnonville se trouva au-

---

(1) Beurnonville au Ministre de la guerre, Bonn, 21 nivôse an V (10 janvier 1797) A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Championnet dit d'Alexandre : « Cet homme atroce a fait plus de mal à l'armée que la perte de deux batailles. » (*Souvenirs du général Championnet*, publiés par Maurice Faure, p. 210.) Kléber l'appelait ironiquement « Alexandre *le Grand* » et disait qu'il reconnaissait le « style *alexandrin* » dans chacun des arrêts vexatoires de l'administration. (*Kléber*, par le comte Pajol, p. 252).

(2) « Jourdan ira commander l'armée du Nord, qui est une sinécure. Le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse sera remis à Beurnonville, le plus incapable des généraux français. On le préfère à Kléber que j'avais proposé à plusieurs reprises. Rewbell, qui déteste personnellement Kléber, Carnot qui le craint, se réunissent pour repousser l'homme le plus capable. » Barras, *loc. cit.*, p. 188 (20 fructidor an IV).

dessous de sa tâche. Il en eut conscience et perdit tous ses moyens. Le Directoire lui prescrivait de reprendre l'offensive, et vraiment il aurait eu beau jeu contre Werneck dont les forces étaient inférieures de moitié. Mais Beurnonville ne voulut pas se compromettre dans des opérations qu'il se sentait incapable de diriger convenablement (1). Il demanda à être relevé de ses fonctions et proposa au gouvernement de nommer à sa place Kléber, le plus ancien et le plus réputé des généraux de division de l'armée. Le Directoire était fixé sur la valeur de Beurnonville : il s'empressa d'accueillir sa demande et fit connaître à Kléber qu'il l'élevait au rang de général en chef de Sambre-et-Meuse. Il tombait mal : Kléber, que ses dissentiments avec Jourdan et Alexandre avaient profondément dégoûté, songeait à quitter l'armée. Il refusa formellement ce nouveau poste, et, prétextant sa mauvaise santé, envoya sa démission.

Beurnonville voyait donc retomber sur lui ce fardeau du commandement en chef dont il brûlait de se défaire. Au moins avait-il pris, entre temps, ses précautions pour n'être pas obligé de marcher. Le Gouvernement l'ayant autorisé à différer son offensive jusqu'à ce que ses troupes fussent reposées, il avait d'abord tout fait pour éloigner le terme de ce délai (2). Puis, craignant que le désir de sauver Kehl ne déterminât un retour d'énergie de la part du Directoire, il avait engagé avec les

---

(1) « Beurnonville disait qu'il aimait mieux être Fabius temporisateur qu'Annibal battu. » Théviotte, officier du génie, *Mes notes pendant les campagnes des ans IV, V et VI républicains*. A. H. G.

(2) Il alla jusqu'à envoyer de faux rapports sur la force réelle de son armée. Le Directoire dut lui faire remarquer que ses indications à ce sujet présentaient une diminution de 14.000 hommes sur l'effectif résultant des situations : « D'après les rapports décadaires qui nous sont envoyés par l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, il paraît que le présent sous les armes est d'environ 82,000 hommes. D'après

Autrichiens des négociations qui aboutirent, le 9 décembre, à la conclusion d'un armistice spécial pour l'armée de Sambre-et-Meuse.

Il pouvait être tranquille désormais, son armée n'aurait pas à combattre de sitôt. Mais il aspirait à un repos plus complet encore et il revint à la charge auprès du Directoire pour être relevé de son commandement. Dans l'embarras où le jetait la retraite de Kléber, il proposa cette fois qu'on le remplaçât par Moreau qui aurait ainsi la direction des deux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. Il crut bon d'avertir ce général des démarches qu'il faisait en sa faveur et il le pressa d'accepter les pouvoirs étendus que le Directoire allait lui offrir et qui, mis au service de talents militaires aussi remarquables que les siens, ne pouvaient manquer de valoir les plus grands avantages à la République (1). Mais, soit que Moreau eût apprécié à sa juste valeur l'abnégation dont Beurnonville faisait preuve en lui passant la main pour une besogne dont il se sentait personnellement incapable, soit qu'il s'estimât lui-même inférieur à un si grand dessein, il adressa pour tout remerciement à son collègue la brève et ironique réponse que voici : « Il est très inutile que vous engagiez le Directoire exécutif à me confier le commandement des deux armées : je ne l'accepterai pas, et j'en appelle à vous-même qui trouvez la moitié du fardeau trop lourde à supporter (2). »

---

vos lettres, il ne s'élève qu'à 68,000 seulement. Il est important de vérifier de quel côté est l'erreur ou de donner les éclaircissements nécessaires..... » Le Directoire à Beurnonville, de Paris, 10 frimaire an V (30 novembre 1796). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(1) Beurnonville à Moreau, de Cologne, 17 brumaire an V (7 novembre 1796). *Ibid.*

(2) Moreau à Beurnonville, de Schiltigheim, 24 brumaire an V

En dépit de cette affirmation, Moreau ne déclina pas les nouvelles fonctions auxquelles le Directoire l'appela le 25 décembre; mais il parut les accepter sans enthousiasme et il répondit modestement : « L'étendue de pouvoir que vous me confiez m'effraye et je ne dois pas vous dissimuler que je ne me sens pas la force et les talents pour un commandement de cette importance (1). »

Il faut faire la part de ce qu'il peut y avoir de convenu dans cette modestie. Moreau dut concevoir quelque satisfaction de la marque de confiance que lui donnait le gouvernement. D'ailleurs, il espérait trouver de précieux collaborateurs en quelques-uns des généraux de Sambre-et-Meuse. Il prisait tout particulièrement Kléber, dont il avait dit au Directoire : « Si cet excellent officier continue à commander cette armée, on peut en attendre beaucoup. Ses talents et sa fermeté lui ont attiré la confiance générale (2). »

Moreau s'aperçut bientôt que les choses n'iraient pas aussi facilement qu'il l'avait espéré. Les nouvelles du bas Rhin annoncèrent successivement que, sa démission ayant été acceptée, Kléber allait se retirer; que Bernadotte partait à la tête des troupes pour l'Italie; que Ligniville, malade, sollicitait sa retraite; enfin, que Lefebvre, en congé à Paris, postulait un emploi à l'armée de l'Ouest.

Quant à Beurnonville, au lieu de l'envoyer en disgrâce, le Directoire s'était borné à le confiner dans le commandement de l'armée du Nord, une véritable « sinécure ». Le seul obstacle à son départ n'était plus que l'éloigne-

---

(14 novembre 1796). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(1) Moreau au Directoire, de Schiltigheim, 9 nivôse an V (29 décembre 1796). *Ibid.*

(2) Moreau au Directoire, même lettre que ci-dessus.

ment de Moreau, à qui il lui était prescrit de remettre le commandement en mains propres (1).

Sur ces entrefaites éclata en Belgique une insurrection, d'ailleurs peu importante (2). Beurnonville fut troublé. Il écrivit à Moreau pour le supplier de hâter son arrivée, lui faisant un exposé pathétique et complet de ses misères et l'adjurant en fin de compte de lui envoyer au moins un officier général pour exercer le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse.

« J'ai été obligé, disait-il, de remettre le commandement par intérim au général Kléber..... Je suis incapable d'aucune espèce d'activité et cependant je me trouve surchargé de travaux plus fatigants que jamais... Le Directoire exécutif, qui est instruit depuis un mois de ma situation, a bien voulu m'accorder un congé d'un mois avant de retourner en Hollande; mais votre présence, nécessaire sans doute à Kehl, l'aura incité à m'ordonner de ne profiter de ce congé qu'à votre arrivée à mon quartier général, pour y recevoir le commandement et les objets qui y sont relatifs. Il m'invite en conséquence à rester ici jusqu'à votre arrivée et à me charger de la correspondance de l'armée comme de la surveillance de la ligne..... » Et Beurnonville énumérait les complications qui venaient rendre sa tâche tout à fait impossible : la révolte de la Belgique, l'arrogance du commissaire du gouvernement et des autres fonctionnaires, et surtout le départ imminent de Kléber, Ligniville, Lefebvre, Bernadotte. A qui confier le com-

(1) Le Directoire à Beurnonville, de Paris, 28 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) En une dizaine de jours, la tranquillité était rétablie en Belgique sans qu'il eût fallu déployer de grandes forces. L'arrestation des chefs de la révolte, dont le principal était le baron de Moorsel, avait suffi à faire avorter le soulèvement. Ce fut le général Salm, commandant l'avant-garde de l'armée du Nord, qui régla cette affaire.

mandement? Il annonçait qu'il allait donner à Championnet « l'ordre formel » de s'en charger. Pour lui, il ne garderait que la correspondance, s'en tenant pour le reste aux conseils « que je tâcherai, disait-il, de donner les meilleurs possible ». Il suppliait Moreau de venir en hâte ou d'envoyer « un officier général de confiance pour prendre le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse par intérim ». Et il concluait en ces termes : « D'après cela, mon cher général, je dois vous voir arriver très promptement, ou l'officier général qui vous représentera. J'en donne avis en conséquence au Directoire que je préviens. Vous pourrez m'adresser vos dépêches, même les ordres que vous aurez à donner à l'armée et que je ferai passer sur-le-champ à celui qui la commandera par intérim (1). »

On voit comment les choses pouvaient aller sur le bas Rhin. Le système de commandement en partie double imaginé par Beurnonville, qui se contentait des écritures en laissant la direction des mouvements à un divisionnaire, ne devait donner que de mauvais résultats.

Kléber l'appréciait fort justement quand il écrivait, le 7 janvier (2), à Moreau :

« Le général Beurnonville me mande qu'il est encore incommodé, que cependant il a ordre d'attendre votre arrivée à cette armée; il ne veut plus servir que de conseils; il veut partager avec moi l'*intérimat;* je ne connais point tout ce langage; il faut en affaires de service que la porte soit ouverte ou fermée, et une armée conduite par des conseillers, par plusieurs chefs, est une armée perdue. Aussi arriva-t-il que, pendant qu'à Cologne je donnais des ordres pour extraire la colonne

(1) Beurnonville à Moreau, de Bonn, 20 nivôse an V (9 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) De Koblenz, 18 nivôse an V. *Ibid.*

pour l'Italie, on en donnait en même temps à Dusseldorf pour envoyer des corps contre les rebelles de la Belgique qui ont levé leur étendard. Cependant, il n'y a pas de doute que, s'il arrivait un événement de guerre dans ces parages, je n'aie seul à en supporter la responsabilité, ce qui serait d'autant plus désagréable que j'ai reçu l'acceptation de ma démission (1). Tout ceci, mon cher général, doit vous engager à vous rendre le plus tôt possible à cette armée, à laquelle vous êtes désiré et qui vous obéira avec la plus grande satisfaction..... »

Ce que ne dit pas Kléber, c'est le dégoût profond qui, après les généraux, a envahi jusqu'aux troupes. Cette armée de Sambre-et-Meuse, que Beurnonville a toujours refusé de porter en avant, est forte et remplie d'ardeur. Les prétextes que son général a accumulés pour ne pas secourir Kehl, s'ils ont pu tromper le Directoire et Moreau, n'ont pas eu le même succès auprès d'elle (2). Le soldat manifeste ouvertement son mépris pour le commandement qui a eu peur et, bien qu'il sache faire retomber sur le général en chef la plus lourde part de

---

(1) Voici en quels termes flatteurs pour Kléber cette acceptation était conçue : « Le Directoire voit avec peine, citoyen général, que des motifs de santé vous aient forcé à donner votre démission. Il a autorisé le Ministre de la guerre à l'accepter et à vous prévenir que vous recevrez le traitement d'officier général réformé, en attendant qu'il soit statué sur vos droits à une retraite.

« Le Directoire vous renouvelle, avec plus d'intérêt encore dans cette circonstance, le témoignage de sa satisfaction pour les services que vous avez rendus à la République et de son estime pour vos talents militaires. » Le Directoire à Kléber, de Paris, 6 nivôse an V. (26 décembre 1796). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) L'armée de Sambre-et-Meuse s'était défiée de son général en chef dès le premier jour. Elle passa « avec peine sous le commandement de Beurnonville contre lequel on était prévenu depuis la campagne de Trèves en 1792. » (*Souvenirs de Championnet*, publiés par Maurice Faure, p. 209.)

responsabilité, un peu de sa défiance s'étend aux autres généraux.

Naturellement, Beurnonville fut le dernier à se rendre compte des sentiments de l'armée à son endroit. Quelque peu surpris du départ de ses meilleurs généraux, il ne cherche pas quelle responsabilité il peut avoir et se borne à dire que ce sont des gens de peu de ressort que ceux qui « l'abandonnent avant l'armistice ». La perte de Kléber est irréparable, mais Beurnonville se plaît à constater qu'il n'a « rien négligé pour relever son courage. »

Cette curieuse profession de foi fut adressée au Ministre le 10 janvier, avec la proposition d'une nouvelle répartition du commandement à l'armée de Sambre-et-Meuse :

« Voici, citoyen Ministre, les changements que je vous propose en conséquence et mes observations *sur ceux qui m'abandonnent avant l'armistice et que je vous aurais proposé à mon arrivée à Paris de disséminer dans les autres armées.*

« Le général Kléber a des talents réels, mais il serait difficile de rencontrer un homme plus vain, plus quinteux et qui aime plus à dominer. Je le crois peu propre à la subordination, mais comme il sait l'exiger, je l'avais proposé pour général en chef. S'il eût accepté, il était capable de grandes choses, mais il serait impolitique de conserver un homme aussi dégoûté et *je proteste de n'avoir rien négligé pour relever son courage.*

« Les généraux Lefebvre et Bernadotte étaient entièrement dévoués à ce premier, ce sont deux vaillants soldats qu'on retire à cette armée. Peut-être qu'il était nécessaire de les diviser. Je l'eusse fait si j'avais repris l'offensive, mais c'est trop retirer de cette armée où les bons généraux sont très rares.

« Il est probable que la délicate santé du général Ligniville ne lui permettra point de faire une guerre

active. Je le regardais comme un des meilleurs chefs de colonne de cette armée. Il est brave, prudent et audacieux quand il le faut; il a des talents réels et il sait la guerre. Il sera très propre à commander une division militaire. »

Pour combler les vides produits dans le commandement par le départ de ces quatre généraux, Beurnonville propose Souham, Bonnard et Ney. De ce dernier, il fait le plus grand éloge : « Je vous invite, dit-il, à proposer au Directoire le général de brigade Ney, commandant les flanqueurs de gauche, pour le grade de général de division et pour commander l'avant-garde à la place du général Lefebvre. Cet officier général, intrépide dans tous les combats, s'est couvert de gloire pendant toute la campagne. Il a toujours commandé des corps d'avant-garde et je ne vois que lui qui puisse parfaitement commander celle de Sambre-et-Meuse (1). » La flatteuse opinion qu'il avait conçue de Ney l'influença peu dans la suite, puisqu'en 1815, Beurnonville, pair de France, vota la mort de son ancien camarade, le maréchal prince de la Moskowa.

II

Le départ de Moreau pour le bas Rhin retardé par la continuation du siège de Huningue. — Impossibilité de sauver cette place. — Moreau essaie vainement de retenir Kléber, Bernadotte et Lefebvre à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Ces mauvaises nouvelles de l'armée de Sambre-et-Meuse devaient pousser Moreau à s'y rendre au plus tôt; mais la continuation des hostilités sur le haut Rhin ne lui permettait pas de quitter son commandement. Les Autrichiens étaient toujours devant Huningue, et bien

(1) Beurnonville au Ministre, Bonn, 20 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

que le sort de cette tête de pont ne parût pas devoir être différent de celui de Kehl, le Directoire voulait au moins retarder sa capitulation inévitable et la faire payer le plus cher possible à l'ennemi. Il écrivit à Moreau le 16 janvier : « Si l'ennemi tourne ses efforts sur Huningue, il serait bien important de le distraire de ce dessein par quelque vive entreprise. Tâchez du moins de prolonger ses fatigues, d'accroître ses sacrifices et de le faire se consumer dans ses travaux le plus longtemps possible. »

En même temps, il lui traçait ce qu'il allait y avoir à faire pour la préparation de la prochaine campagne et la réorganisation de l'armée : « Il est à croire que le prince Charles ne tardera pas à prendre sur toute sa ligne des quartiers d'hiver et vous pourrez alors faire reposer avec sécurité les troupes que vous commandez ; mais la plus grande vigilance doit régner sur la chaîne de vos cantonnements, car il est peut-être à présumer qu'instruit des renforts passés en Italie il cherchera à profiter d'une surprise et de votre affaiblissement sur le Rhin. De votre côté, il faut songer d'avance à saisir l'occasion favorable qui pourra se présenter de faire une irruption subite sur la rive droite pour déranger les quartiers de l'ennemi, pour le tenir en haleine et lui enlever ses magasins. C'est à ce genre d'opérations qu'il nous importe beaucoup de nous attacher, afin de ruiner ses subsistances avant qu'une nouvelle invasion générale en Allemagne nous permette d'y développer toutes nos forces et d'y vivre aux dépens d'un ennemi qui fonde principalement son espoir sur notre pénurie de moyens.

« Appliquez-vous maintenant, citoyen général, avec une assiduité particulière, à rechercher les abus qui peuvent s'être introduits dans l'armée. Si notre vœu pour la paix n'est pas secondé (1), nous ne l'obtiendrons

(1) Le général Clarke et le baron de Vincent, représentant respec-

que par de nouveaux succès, et une bonne organisation des troupes en est le premier gage. Éclairez aussi notre opinion sur le personnel des individus qui occupent les grades les plus importants. »

Dans l'état où se trouvait alors l'armée de Rhin-et-Moselle, cette tâche pouvait passer pour ardue et la présence de Moreau paraître nécessaire. Aussi le Directoire lui laissait-il encore, pour le moment, toute latitude sur l'époque de son déplacement : « Le général Beurnonville ayant besoin de jouir d'un congé que nous lui avons accordé, nous vous invitons à recevoir de lui, le plus tôt qu'il vous sera possible, les papiers et les renseignements relatifs au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, ou bien d'en charger un officier général dans le cas où vous croiriez votre présence nécessaire quelque temps encore sur le haut Rhin (1). »

Le même jour, le Directoire avertissait Beurnonville que probablement le général Moreau ne viendrait pas tout de suite le relever en personne, mais déléguerait un officier général : « Dès que vous vous serez ainsi démis de vos fonctions, vous serez libre, citoyen général, d'user du congé qui vous a été accordé et dont l'époque se trouve par là accélérée (2). » Rien ne pouvait causer

---

tivement le gouvernement français et l'Empereur d'Autriche, s'étaient rencontrés le 3 janvier 1797, à Vicence, pour y négocier l'armistice général. Le Directoire connaissait, le 14 janvier, l'échec à peu près irrémédiable de ces pourparlers. Dupont écrivit ce jour-là à Reynier : « Clarke est de retour à Milan. Il ne faut pas compter beaucoup sur l'armistice général. Les conférences ne sont cependant pas rompues. Les deux envoyés attendent des instructions ultérieures. » (A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.)

(1) Le Directoire à Moreau, de Paris, 27 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Le Directoire à Beurnonville, de Paris, 27 nivôse, an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

plus de joie à Beurnonville. Cette joie même fut assez forte pour lui faire oublier qu'avant de partir il devait attendre l'arrivée de l'officier général annoncé.

Les nouvelles entreprises que le Directoire prescrivait à Moreau de tenter pour prolonger l'agonie d'Huningue ne parurent point à ce dernier capables de nous valoir des avantages en rapport avec les fatigues qu'elles auraient exigées. D'ailleurs, les moyens matériels manquaient complètement : « L'ennemi paraît déterminé à pousser Huningue avec vigueur, écrit Moreau ; outre que nous n'avons pas de pont, le débouché est presque impossible, vu la bonté de sa position de Friedlingen. » Quant au débarquement, il n'y faut pas non plus songer, « nos agrès de ponts sont dans un état affreux, à peine nous pourrions jeter un pont sur le Rhin..... » « J'ai également pensé, dit-il encore, aux petits passages pour inquiéter les quartiers de l'ennemi, mais, outre qu'ils pourraient encore diminuer mes moyens de passage, ils fatigueraient plus nos soldats que ceux de l'ennemi, qui se trouveraient exercés à repousser de telles attaques lorsqu'on en ferait une sérieuse (1). »

Cette fois Moreau avait raison. Ce n'était plus le moment de jeter sur la rive droite, dans un effort partiel, des troupes fatiguées et misérables. Du moment qu'on ne tentait pas pour Huningue, avec le concours de l'armée de Sambre-et-Meuse, la grande diversion qu'on n'avait pas su exécuter pour Kehl, le seul moyen raisonnable de retenir l'Archiduc sur le Rhin était une résistance à outrance dans Huningue, sans plus. Pendant ce temps, on devait tout mettre en œuvre pour relever l'armée et la préparer à de nouveaux combats.

---

(1) Moreau au Directoire, de Schiltigheim, 4 pluviôse an V (23 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Cette besogne pouvait être confiée en toute sécurité à Desaix, pendant quelque temps. Huningue tenait bon et il n'était pas à prévoir qu'il se rendît avant les premiers jours de février. Rien ne retenait donc plus Moreau. Le 14 janvier, il annonça au Directoire son prochain départ :

« Je viens encore de recevoir un courrier du général Beurnonville pour me rendre à l'armée de Sambre-et-Meuse, et il m'annonce toujours que ma présence est d'autant plus nécessaire que beaucoup d'officiers généraux en sont partis.

« Dès que j'aurai tout organisé ici pour mon absence, je m'y rendrai, mais je ne dois pas vous dissimuler, et je l'écris de même au général Beurnonville, que votre intention n'a sûrement pas été que je prenne, surtout à la fin d'une campagne et peut-être à la veille d'agir dans un pays que je n'ai jamais vu, 40,000 soldats sans chef. Votre intention, en me confiant le commandement des deux armées, était de mettre dans leurs mouvements un ensemble qui ne permît pas à l'ennemi de l'accabler par le nombre, et non de me donner le commandement d'une armée qu'il paraît qu'on s'est plu à désorganiser et dont on a dégoûté les meilleurs chefs.

« Le général Kléber a obtenu sa démission, et certainement c'est une grande perte. Ses talents, son courage et sa fermeté lui avaient mérité à juste titre la confiance de cette armée. Il paraît même que le général Bernadotte, excellent officier, a également cherché à s'en tirer, sous le prétexte de la conduite du corps détaché en Italie, et certainement ce n'était pas sa place. Il devait rester à une armée et dans un pays qu'il connaissait et où il avait servi avec distinction.

« Je prendrai sur les lieux une connaissance plus exacte des choses et je vous ferai connaître la vérité avec toute la franchise dont je suis capable; mais je ne vous dissimule pas une répugnance à me charger d'un pareil

commandement, s'il ne peut rien produire d'honorable pour la République (1). »

De plus en plus affecté, à mesure qu'il y réfléchissait, par ce départ simultané des meilleurs généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse, Moreau douta un instant si ce n'était pas l'annonce de son arrivée qui en était la cause. Il confia ses inquiétudes au Ministre le 15 janvier :

« Je vais me rendre incessamment à l'armée de Sambre-et-Meuse ; mais des nouvelles très récentes que j'en ai reçues m'annoncent le départ de presque tous les généraux de division. J'ignore si c'est la réunion des commandements qui a occasionné cette défection. Je m'en instruirai, vous en rendrai compte et certainement je n'accepterai pas alors un commandement qui paraîtrait ne pas inspirer confiance aux officiers généraux qui la composent (2). »

Moreau se faisait gratuitement tort. Sa nomination au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse avait été, au contraire, accueillie avec plaisir par Kléber et les autres généraux. On a vu que leur dégoût tenait à d'autres causes. Les lettres de Kléber et de Bernadotte, comme les propos de Lefebvre à Paris, ne laissent pas de doute à ce sujet (3).

Dès qu'il avait eu connaissance de la démission de Kléber, Moreau lui avait écrit pour le prier de rester à l'armée. Nous n'avons pas cette lettre, mais seulement la réponse de Kléber, du 13 janvier. Elle

---

(1) Moreau au Directoire, de Schiltigheim, 25 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Moreau au Ministre, de Schiltigheim, 26 nivôse an V. *Ibid.*

(3) Kléber avait écrit à Moreau dès le 30 décembre 1796 : « Nous venons de recevoir l'agréable nouvelle que vous allez commander les deux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse..... » Les propos de Lefebvre sont rapportés par Barras (*loc. cit.*, p. 297 et 304).

suffit à montrer quelle ardeur Moreau avait apportée dans ses instances et aussi combien inébranlable était la résolution de Kléber :

« J'ai reçu, mon cher général, ce matin de très bonne heure, votre lettre du 21 nivôse (10 janvier) par laquelle vous m'annoncez la réception des miennes des 10 et 18. Je suis touché et pénétré de tout ce que vous voulez bien me dire d'obligeant. Je pense, mon cher général, que vous êtes trop prévenu en faveur de mes talents et de mes services. Je n'ai fait que ce qu'une infinité d'autres auraient fait à ma place ; mais quoi qu'il en soit, mon parti est irrévocablement pris. Je quitte l'armée le 1er pluviôse. Ni ma santé, ni les dégoûts qui remplissent mon âme ne me permettent de servir la patrie dans la carrière militaire, et je verrais avec peine que le Directoire fît une démarche pour m'y retenir. Mes chevaux et tous mes équipages sont vendus et j'ai besoin absolu de repos et de traitement.

« J'aurais désiré vivement de vous voir arriver ici avant mon départ ; je l'aurais désiré et pour moi et pour les choses publiques, car, servant depuis trois années dans cette armée, j'aurais pu vous donner quelques renseignements de localités que vous vous procurerez difficilement ailleurs et qui sont cependant nécessaires dans un début, mais je laisserai à Koblenz mon adjudant général, mon ami Buquet, qui vous remettra une note que je vous prie de brûler après en avoir pris connaissance. Je compte là-dessus sur votre loyauté parfaitement connue (1). »

Après une pareille lettre, il n'y avait plus à espérer qu'aucune influence serait assez puissante pour retenir Kléber à l'armée. Moreau n'insista plus. En revanche,

---

(1) Kléber à Moreau, de Koblenz, 24 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

il pressa le Ministre de la guerre de maintenir par ordre à l'armée de Sambre-et-Meuse Bernadotte et Lefebvre :

« On me mande que le général Lefebvre, actuellement en congé à Paris, demande son changement pour l'armée de l'Ouest. Ce serait également une grande perte. Cet officier a de grands talents, la confiance des troupes, connaît le pays et est très nécessaire à l'armée.

« Je vous prie également de faire revenir le général Bernadotte, officier de beaucoup de mérite, qui s'est fait donner la conduite d'une partie des troupes qui vont en Italie. Il paraît désirer un congé. Je pense qu'il faut le lui donner, mais qu'il est indispensable de le faire revenir à l'armée de Sambre-et-Meuse pour l'ouverture de la campagne prochaine. Il est facile de concevoir l'avantage de conserver dans les armées les officiers généraux qui les connaissent et les terrains sur lesquels elles doivent combattre. La division du général Bernadotte a dû passer à Metz, les 25, 26 et 27 de ce mois. Il vous sera facile de calculer où vos ordres pourront le trouver. Il suffit de deux généraux de brigade pour conduire les troupes (1). »

Kléber avait fait espérer à Moreau que Lefebvre rentrerait facilement au bercail si on savait le prendre : « Il jouissait de la plus entière confiance dans sa division et si vous pouviez l'y faire revenir, vous rendriez un service à l'armée. J'ose même vous inviter à lui écrire particulièrement. Il se rendra sans doute à cette démarche, parce qu'il chérit sa troupe et qu'un mécontentement momentané a seul pu l'engager à demander ce changement (2). »

---

(1) Moreau au Ministre, de Schiltigheim. 26 nivôse an V (15 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Kléber à Moreau, de Koblenz, 24 nivôse an V (13 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Moreau, très probablement, suivit ce conseil et écrivit à Lefebvre. Mais il est difficile d'apprécier l'influence que cette démarche put avoir sur la détermination de ce dernier, dont le retour à l'armée Sambre-et-Meuse fut naturellement amené par la nomination de Hoche, auquel il avait demandé d'être attaché.

Quant à Bernadotte, tout ce qu'on tenta pour le maintenir à l'armée de Sambre-et-Meuse fut complètement inutile. Il était déjà parti à la tête des troupes destinées à l'Italie, dont il s'était fait donner la direction par son ami Kléber, alors que celui-ci exerçait le commandement en chef.

Kléber avait expliqué ainsi sa décision à Moreau : « J'ai fait choix du général Bernadotte pour commander la grande division se dirigeant par Metz, parce que ce général attendait d'un moment à l'autre un congé du Ministre de la guerre dont il aurait profité pour demander son changement d'armée et à être employé sous un climat plus chaud que celui-ci, qui est défavorable à sa santé. Il m'a semblé d'ailleurs qu'il fallait à la tête d'une division si importante un officier ferme et capable de conduire et d'électriser une troupe. Vous n'ignorez pas sans doute, mon cher général, que les étapes dans l'intérieur ne sont ni pourvues de viande ni de fourrages et que les fournisseurs refusent de délivrer parce qu'ils ne sont pas payés..... (1) »

Conformément au désir exprimé par Moreau, le gouvernement décida de replacer Bernadotte à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 22 janvier, le Ministre lui écrivit :

« Le Directoire exécutif, citoyen général, a été informé que vous étiez chargé de la conduite de la colonne que l'armée de Sambre-et-Meuse dirige sur

---

(1) Kléber à Moreau, de Koblenz, 18 nivôse an V (7 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

celle d'Italie. Il a vu avec infiniment de peine que vous quittassiez une armée à laquelle vous avez inspiré tant de confiance, où vous aviez acquis des connaissances locales et obtenu tant de succès ; en conséquence, il m'a chargé de vous mander que son intention est que vous ne quittiez pas une armée à laquelle vos services sont d'autant plus nécessaires que déjà plusieurs officiers généraux s'en sont retirés. Vous voudrez bien remettre le commandement de la colonne au plus ancien des généraux de brigade employés sous vos ordres et reprendre votre poste à l'armée de Sambre-et-Meuse. Je vous prie, général, de ne voir dans cet ordre qu'une preuve de la confiance du gouvernement ; et si l'état de votre santé ou de vos affaires exigeait impérieusement que vous prissiez quelque repos, je m'emploierais avec bien du plaisir auprès du Directoire pour vous faire obtenir un congé jusqu'à l'ouverture de la campagne prochaine (1). »

Bernadotte reçut cette lettre à son passage à Dijon. Absolument décidé à ne pas retourner à l'armée de Sambre-et-Meuse, il n'en tint aucun compte et poursuivit sa marche sur Chambéry. Il laissa même quelques jours s'écouler avant de répondre, sans doute pour mettre le gouvernement dans l'impossibilité matérielle de le rappeler. Voici comment il s'excusa : « Le général Pille, à mon passage à Dijon m'a remis, citoyen Ministre, votre lettre en date du 3 pluviôse. Je me serais conformé de suite à son contenu si les circonstances avaient pu me le permettre. Des raisons majeures m'ont déterminé à conduire le corps d'armée jusqu'à Chambéry. J'ai craint que, dès l'instant que les troupes apprendraient mon déplacement, la désertion ne devint alarmante ; j'ai cru

(1) Le Ministre à Bernadotte, de Paris, 3 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

ma personne utile pour maintenir la police, affermir la discipline, ranimer la subordination. Plusieurs corps me sont vivement attachés ; ces liens retiennent beaucoup de volontaires à leurs drapeaux ; mon départ les aurait inquiétés ; l'ensemble aurait disparu dès qu'une autorité supérieure n'aurait plus dirigé les mouvements, donné les ordres et réprimé les effets funestes du vin. D'un autre côté, les officiers de mon état-major, qui combattent depuis quatre ans avec moi, ont quitté l'armée de Sambre-et-Meuse pour s'attacher à mon sort. Ces derniers motifs, quoique puissants, ne m'auraient pas arrêté; mais, je l'avoue, la tranquillité des habitants, l'honneur des troupes, les différents partis qui se croisent et qui se heurtent, les moyens qu'on met en usage pour séduire le soldat, tout enfin, citoyen Ministre, me fait croire que vous ne verrez dans le motif qui me dirige qu'une ardente volonté d'opérer le bien. L'espérance que j'ai de le faire ne sera pas frustrée, si j'en juge par les témoignages d'amitié et de confiance que me donnent les troupes. Je ne suis pas sans savoir que je me prépare une infinité de désagréments ; je sais que le voisinage de Lyon est pernicieux pour les militaires et qu'ils peuvent y rencontrer leur écueil ; mais l'amour de mon pays l'emporte. Mon attachement pour le gouvernement me donne la certitude que je fais bien. Puisque vous avez la bonté de me promettre un congé, permettez que je le passe à être utile. Le général Pille, à qui j'en ai référé, en a senti comme moi l'importance.

« Vous savez, citoyen Ministre, que j'ai eu l'honneur de vous demander d'être employé dans l'Inde ou en Amérique. Ma poitrine ne peut supporter un climat froid. Tout mon physique est dans un état affreux. Les dégoûts que j'ai essuyés sur les bords du Rhin sont encore récents ; ma plaie n'est point cicatrisée. A la vérité, je suis dédommagé par l'amitié de mes camarades et la confiance du gouvernement. Mais ma santé ne me

permet presque plus de servir dans le Nord ; je me ressens trop des fatigues de la dernière campagne ; je serai, d'après les apparences, valétudinaire encore quelque temps. Je ne sais pas, citoyen Ministre, si le général Bonaparte a besoin de généraux divisionnaires et si je pourrai lui convenir ; s'il en était ainsi, je solliciterais vivement d'être employé près de lui, si toutefois le gouvernement ne veut pas me laisser servir outre-mer. Je vous prie, citoyen Ministre, de prendre sa volonté à cet égard ; je m'y conformerai avec respect. J'attends vos ordres à Chambéry (1). »

Les différentes raisons que Bernadotte exposait dans cette lettre furent admises par le Directoire, et par-dessus tout, probablement, celles qui avaient trait au bon ordre des troupes et à la répression de la désertion. Par chaque courrier, Bonaparte réclamait de plus en plus énergiquement qu'on pressât la marche des renforts destinés à son armée, et qu'il craignait de voir fondre en chemin. Ce n'était pas le moment de rappeler Bernadotte, qui paraissait en effet le seul capable de les conduire rapidement et sans trop de déchet en Italie. Le 3 février, le Directoire expédia à Bernadotte l'ordre de garder le commandement que Kléber lui avait confié et l'avertit qu'il serait, à son arrivée en Italie, employé à l'armée de Bonaparte (2).

---

(1) Bernadotte au Ministre, Dijon (?), 12 pluviôse an V (31 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) « Le Directoire a applaudi, citoyen général, au parti que vous avez pris de continuer la conduite des troupes qui marchent en Italie et qui vous témoignent une forte confiance. La satisfaction qu'il a eue de vous voir préférer ce soin pénible au congé qui vous était offert l'a déterminé à ne pas vous séparer des troupes qui vont joindre aux lauriers qu'elles ont cueillis sur le Rhin ceux qui les attendent en Italie. Vous recevrez en conséquence, citoyen général, des lettres de service du Ministre de la guerre pour y être employé, et le Directoire se pro-

III

Hoche remplace Beurnonville à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Le Directoire tarde à en informer Moreau. — Il hésite à subordonner Hoche à Moreau. — Desaix refuse le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle. — Arrivée de Moreau à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Beurnonville est parti sans l'attendre, après avoir lancé une proclamation ridicule. — Moreau apprend par ses amis la nomination de Hoche et croit que le gouvernement lui laissera le soin de diriger les deux armées dans la prochaine campagne. — Il reçoit enfin l'avis officiel de la séparation des commandements. — Sa déception.

Cette situation embrouillée du commandement à l'armée de Sambre-et-Meuse ne laissait pas d'inquiéter fortement le Directoire. La nécessité de procéder à une réorganisation complète des cadres s'imposait. Justement, l'échec de l'expédition d'Irlande et le peu d'apparence qu'il fût possible de renouveler de sitôt pareille tentative rendaient disponibles, dans l'Ouest de la France, l'armée de débarquement et ses chefs. Ceux-ci avaient donné, dans la dernière guerre de Vendée, des preuves nombreuses de leur activité et de leurs talents. Tout particulièrement, le général en chef Hoche avait déployé, dans la répression de l'insurrection royaliste et la préparation du débarquement en Irlande, des qualités d'énergie, de probité et de sens pratique qui avaient forcé l'attention. Dans sa séance du 24 janvier, le Directoire, sur la proposition de Barras (1), nomma Hoche au

---

pose de vous annoncer au général en chef Bonaparte comme un des officiers généraux les plus dévoués et les plus utiles à la République. »

Le Directoire à Bernadotte, de Paris, 15 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(1) « ..... Je crois que nous avons des engagements plus pressants (qu'une nouvelle expédition en Irlande), celui avant tout de rétablir l'armée de Sambre-et-Meuse et de mettre à sa tête un général capable de lui inspirer confiance et de la ramener à la victoire. Qu'y a-t-il de

commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le même jour, il écrivit à Moreau, en réponse à sa lettre du 14 janvier : « Notre intention a toujours été de conserver la distinction des armées qui agissent sur le Rhin. Le commandement supérieur provisoire que nous vous avons confié vous donne la faculté de combiner et de diriger leurs mouvements ; mais nous sentons que vous ne pouvez en commander immédiatement qu'une seule, et c'est dans ce sens que nous vous avons prévenu qu'en passant de l'une à l'autre, selon les circonstances, vous auriez à donner le commandement particulier de celle dont vous seriez éloigné à l'un des officiers généraux qui y sont employés..... Il est à présumer que l'aperçu qui nous a été donné de la situation de l'armée de Sambre-et-Meuse est exagéré; mais il nous fait désirer davantage que vous vous y transportiez pour apprécier le véritable état de choses. Veillez partout, citoyen général, pendant cette saison, sur l'activité de l'instruction, sur l'exactitude de la discipline, sur l'émulation de tous les grades ; nourrissez l'espoir de nouveaux succès parmi les troupes, et elles recueilleront le fruit de ces soins à l'ouverture d'une autre campagne que l'obstination des ennemis rendra vraisemblablement nécessaire (1). »

On voit que cette lettre ne mentionne pas la nomination de Hoche, signée pourtant le même jour. Il faut supposer, ou que le Directoire l'avait écrite et expédiée avant la séance dans laquelle il décida de placer Hoche à la tête de Sambre-et-Meuse et sans savoir qu'il aurait

---

plus heureux que d'avoir à notre disposition en ce moment le général Hoche, qui a laissé de si grands souvenirs à cette armée, dont il fut le premier organisateur et créateur, lorsqu'il la commanda comme armée de la Moselle deux ans auparavant ? Hoche est nommé général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse ». (Barras, *Mémoires*, t. II, p. 288.)

(1) Le Directoire à Moreau, de Paris, 5 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

à délibérer à ce sujet, ou bien qu'il omit volontairement d'avertir Moreau. La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable : d'abord parce qu'il est peu probable que la question du remplacement de Beurnonville ait été mise brusquement à l'ordre du jour, sans qu'on s'en soit occupé auparavant ; ensuite parce que le Directoire, qui aurait pu envoyer à Moreau une seconde dépêche, resta six jours sans l'informer de cette détermination importante.

Quant à la raison de ce silence, ce fut sans doute l'incertitude où se trouvait le gouvernement sur le point de savoir s'il placerait ou non Hoche sous les ordres de Moreau. Tout porte à croire que sa première intention fut de laisser à Moreau la direction supérieure des opérations de nos deux armées du Rhin, chacune de celles-ci étant effectivement commandée par un général en chef qui aurait été Hoche pour Sambre-et-Meuse, Desaix pour Rhin-et-Moselle. Ce dernier avait été pressenti à ce sujet ; mais il refusa. La preuve en est dans la lettre suivante, adressée au général Dumas :

« Je suis très sensible à la confiance qu'on veut avoir en moi en me confiant le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle. Je suis enchanté de voir le général Moreau commandant les deux armées. Je ferai la campagne avec plaisir d'après cet arrangement ; je suis sûr que la victoire suivra les armées du Nord d'après cet arrangement ; mais je ne puis pas commander celle de Rhin-et-Moselle. Cette malheureuse armée, réduite à présent à lutter dans le Palatinat devenu un désert, éprouve la famine, les souffrances, sans la moindre espérance de récompense de ses victoires, a besoin d'un homme d'une excessive vigueur pour la tirer d'affaire ; je ne l'ai point et ne m'en charge pas. Je suis content de mon sort, sans fortune et sans désir, je ne demande pas davantage.

« Dans les premiers moments où le général Moreau

doit aller dans l'armée de Sambre-et-Meuse, qui paraît avoir grand besoin de sa présence, je me chargerai bien du commandement; je ferai tout ce qu'il me sera possible.

« L'armée est bonne, on peut dire admirable ; accoutumée à toutes les vicissitudes du combat, elle est susceptible de tout. Mais il faut, pour la tirer du dégoût qu'elle éprouve par la misère, avec beaucoup d'émulation, des récompenses, surtout des généraux ; elle deviendra très (illisible) et aura cet enthousiasme si naturel au Français et qui lui fait faire de grandes choses. Qu'alors beaucoup de bateaux et des équipages de ponts soient prêts; l'armée sera encore l'effroi de l'Allemagne et vivra à ses dépens. Je me chargerai avec plaisir du rôle difficile ; mais du principal, non. Je serais bien maladroit alors : les revers pèseraient sur moi, le succès serait pour d'autres (1). »

Ce fut seulement le 1er février que le Directoire informa Moreau de la nomination de Hoche. Il lui annonçait en même temps qu'il cesserait désormais d'exercer le commandement supérieur des deux armées du Rhin :

« Le Directoire exécutif vous prévient, citoyen général, lui disait-il, qu'il a confié le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse au général Hoche, auquel il vous invite à le remettre lorsque ce général sera rendu à l'armée. Les dispositions qui vous en avaient conféré provisoirement les fonctions se trouvent ainsi rapportées à cette époque.

« Quoique le commandement des deux armées qui occupent le Rhin soit de nouveau séparé, il n'en est pas moins essentiel qu'elles agissent de concert et que leurs

---

(1) Desaix au général Dumas, de Strasbourg, 28 nivôse an V (17 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

opérations respectives soient préalablement combinées entre les chefs de ces deux armées. Il régnera nécessairement dans les rapports que vous aurez avec le général Hoche une harmonie fondée sur une estime réciproque et qui sera le gage de vos succès mutuels.

« Le Directoire se rappelle, citoyen général, avec satisfaction, le parti habile et généreux que vous avez pris au moment où l'armée a commencé sa retraite de la Naab, dans la dernière campagne, afin de la dégager, et il croit superflu d'insister près de vous sur la nécessité où sont les généraux en chef et autres sous leurs ordres de concourir à leurs avantages respectifs dont se composent ceux de la République (1). »

Ces exhortations à la bonne harmonie entre les généraux en chef semblent bien dissimuler la crainte d'un sentiment contraire. Mais même en supposant qu'une entente parfaite dût présider constamment à leurs rapports, pouvait-on espérer qu'elle remplacerait l'unité de direction dont la campagne de 1796 avait démontré la nécessité? Avec la meilleure volonté du monde de s'entr'aider, Hoche et Moreau, placés dans des conditions différentes et matériellement incapables de juger sainement les besoins l'un de l'autre, devaient être amenés fatalement à commettre de grosses erreurs. Comment le Directoire pouvait-il méconnaître une fois de plus que sur un seul théâtre d'opérations, il ne faut qu'un seul chef?

Il est difficile de démêler les raisons qui fixèrent la détermination du gouvernement. On ne peut supposer que le Directoire ait changé d'avis sur l'utilité de confier à une seule tête la conduite des opérations en Allemagne. Il est plus vraisemblable d'admettre qu'il

---

(1) Le Directoire à Moreau, de Paris, 13 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

céda à des considérations de personnes. Malgré les éloges qu'il lui prodiguait, reconnut-il que Moreau manquait des talents nécessaires au commandement des deux armées du Rhin en campagne? C'est peu probable, car il renouvela quelque temps plus tard à ce général le témoignage de sa satisfaction pour la façon dont Kehl avait été défendu. Il se peut qu'il ait voulu prévenir l'éventualité de dissensions entre Hoche et Moreau. Le temps n'avait pu réduire complètement le bouillant caractère du premier, et il présentait avec Moreau un contraste trop frappant pour qu'il ne fût pas dangereux de le mettre sous les ordres de celui-ci. Enfin Hoche, présent à Paris, n'intervint-il pas auprès du Directoire pour ne pas être employé en sous-ordre (1)? Depuis 1793, il avait toujours commandé en chef. Il ne devait donc être que médiocrement flatté de se voir subordonné à Moreau, dont les services ne dépassaient pas les siens. D'autre part, il brûlait de racheter, dans une brillante campagne, son récent échec de l'expédition d'Irlande. Il pouvait craindre que tout espoir de ce genre ne lui fût interdit s'il était soumis à Moreau, que ses dernières opérations n'avaient pas précisément signalé comme un modèle d'activité.

Quelle que soit la valeur des motifs que nous venons d'envisager comme ayant pu déterminer la résolution du Directoire, il faut, en principe, déplorer cette résolution. Nous avons déjà dit pourquoi. Mais nous nous garderons bien d'avancer qu'avec Moreau généralissime le résultat eût été meilleur qu'il ne le fut. Hoche, général en chef indépendant de Sambre-et-Meuse, entama les opérations avec vigueur et entraîna, par son exemple, l'armée de Rhin-et-Moselle. Connaissant Moreau, on

(1) Dans le courant du mois d'avril 1797, Moreau reçut une lettre anonyme qui accusait formellement Hoche d'avoir fait cette démarche.

peut douter qu'il en eût été ainsi sous son commandement. Le souci de diriger deux armées était plus propre à augmenter qu'à vaincre sa lenteur naturelle et systématique.

Quand le Directoire eut décidé de séparer les commandements, il aurait dû, semble-t-il, donner immédiatement contre-ordre à Moreau pour son voyage à l'armée de Sambre-et-Meuse. On ne voit pas ce que Moreau avait à faire à cette armée, s'il ne devait pas diriger plus tard ses mouvements. Le gouvernement désirait être renseigné sur l'état des troupes du bas Rhin ; mais c'était à Hoche qu'incombait désormais le soin de donner des éclaircissements à ce sujet. Rien ne prouvait qu'il partagerait la manière de voir de son collègue, et dans ce cas, quel avantage aurait-on retiré du déplacement de Moreau ? Ne valait-il pas mieux que ce dernier restât à son armée pour y activer en personne la préparation de la campagne ?

Le Directoire cependant ne le retint pas, au contraire. A la fin de sa lettre du 1er février il lui disait : « Nous présumons, citoyen général, que vous êtes en ce moment près de l'armée de Sambre-et-Meuse et nous attendons de vous des renseignements précis et importants sur sa situation sous tous les rapports. »

Pour comble de malheur, cette lettre parvint à Moreau avec un retard de quinze jours, temps qu'elle mit à le rejoindre en le suivant le long du Rhin. Il avait confié, le 31 janvier, le commandement de son armée à Desaix, et s'était mis en route pour Cologne. Il comptait y retrouver Beurnonville, mais cet extraordinaire général était déjà parti.

Ne voyant pas arriver Moreau, ni l'officier général que Moreau devait déléguer pour exercer l'intérim, Beurnonville, une fois de plus, avait fait bon marché des instructions gouvernementales et, laissant le commandement à Championnet, s'était rendu en Belgique. Il

trouvait d'ailleurs fort naturelle cette solution dont il rendit compte au Ministre de la façon suivante :

« J'ai laissé, mon cher Ministre, au désir de votre lettre du 25 dernier, l'intérim du commandement au général Championnet. Je me suis rendu à Cologne pour y réunir tous les matériaux qui devaient entrer dans l'instruction très détaillée que je lui ai remise et je n'ai rien négligé pour mettre le général Moreau au courant, en très peu d'heures, de toutes les opérations qu'il pourrait entreprendre à son arrivée.

« Le général Moreau *devant arriver le 8 préfix à Koblenz, je suis parti le même jour de Cologne pour me rendre à Liége*, où j'ai à travailler avec le département de l'Ourthe et l'ordonnateur pour les vivres de l'armée de Sambre-et-Meuse, mais je ne quitterai point l'étendue du commandement avant d'avoir acquis la certitude que le général Moreau en est investi. J'ai même ordonné au général Championnet de m'expédier un courrier à Liége en cas d'événements imprévus ou d'attaque de la part de l'ennemi et que, dans ce cas, malgré le délabrement de ma santé, je m'en retournerai sur-le-champ pour l'aider, ne voulant pas laisser l'armée sans chef. Mais si, comme je l'espère, le général Moreau est arrivé le 8 à Koblenz, il m'aura expédié sur-le-champ le courrier que je lui ai laissé et qui est chargé de lui remettre mes dépêches ; alors, je pourrai partir aujourd'hui ou demain pour Bruxelles où le Ministre de l'intérieur m'a donné rendez-vous et où j'ai encore affaire pour les besoins de l'armée.

« Il me tarde bien, mon cher Ministre, d'être auprès de vous et je fais tout ce qui dépend de moi pour en accélérer le moment, *mais vous voyez comme les circonstances me lient, et je suis esclave de mes devoirs* (1). »

---

(1) Beurnonville au Ministre, de Liége, 10 pluviôse an V (29 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Beurnonville n'avait pas voulu quitter l'armée sans adresser aux troupes la proclamation d'usage. Elle pouvait sembler malaisée à rédiger, car Beurnonville, nommé en remplacement de Jourdan déconsidéré depuis sa « triste reculade », ne s'était pas montré sous un meilleur jour. Mais cette difficulté n'était pas pour l'embarrasser. N'ayant point à évoquer le souvenir de brillants succès, il vanta la « majestueuse » contenance qu'il avait su faire observer à son armée :

« Lorsque je pris le commandement provisoire de Sambre-et-Meuse, mes braves camarades, je comptais sur les moyens de reprendre l'offensive et je vous demandais patience et persévérance. Je n'ai admiré en vous que de l'héroïsme en tout ; je vous promis, en revanche, mes soins et l'attachement le plus tendre et le plus constant. Je crois avoir rempli ma promesse ; si je ne vous ai pas rendus plus heureux, c'est que je ne l'ai pu et vous êtes convaincus que j'ai fait le possible.

« *Des indiscrets et des insensés vous accuseront peut-être d'avoir trop peu détruit d'ennemis ; je leur répondrai que vous êtes restés inexpugnables sur votre ligne majestueuse que vous avez conservée intacte ;* que vous avez débloqué Landau, balayé le Hunsrück, le Palatinat et le bas Rhin ; que vous êtes restés maîtres de vos deux débouchés de Dusseldorf avec la tête de pont de Neuwied ; que vous occupez encore une partie de la rive droite du Rhin et que vous êtes maîtres de la rive gauche entière ; que vous avez enfin forcé l'ennemi à se retirer et à vous laisser tranquilles dans vos positions (1), et tous les bons et vrais militaires conviendront avec nous que vous avez fait dans les circonstances une guerre

(1) On n'a sans doute pas oublié que ce résultat fut surtout dû à l'armistice conclu le 9 décembre par Beurnonville, contrairement aux intentions du gouvernement, et qui laissait, sans secours possible, les troupes de Moreau en butte aux attaques meurtrières des Autrichiens.

prudente et manœuvrière, c'est-à-dire ce qu'on pouvait faire de mieux..... (1) »

Le 3 février, en arrivant à Trèves, Moreau apprit le départ de Beurnonville par une dépêche de Championnet. Kléber, qu'il espérait voir à Koblenz, lui avait écrit le 31 janvier : « Il y a aujourd'hui un mois, mon cher général, que j'ai reçu l'acceptation de ma démission du Directoire exécutif et que j'étais le maître de me retirer; j'ai donc donné à la convenance tout ce que l'on peut exiger. Cependant, je vous aurais attendu encore, si je n'avais lu aujourd'hui dans les papiers publics que le Directoire vient de nommer le général Hoche au commandement de cette armée, ce qui me détermine à la quitter demain (2), et c'est à Strasbourg que je compte incessamment avoir le plaisir de faire votre connaissance et de vous assurer de vive voix des sentiments d'estime et de considération que vous m'avez inspirés (3). »

Ainsi, Moreau apprenait, coup sur coup, que les deux généraux dont il était particulièrement important qu'il recueillît les avis étaient partis sans l'attendre, et que cette armée de Sambre-et-Meuse, qu'on l'avait tant pressé de visiter, venait d'être confiée à Hoche. Dans ces conditions, il dut se demander quel intérêt son voyage

---

(1) Beurnonville à l'armée de Sambre-et-Meuse, Cologne, 8 pluviôse an V (27 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) Kléber, comme on voit, n'était guère désireux de se rencontrer avec Hoche. Quelques jours plus tard, il dira à Moreau que c'est la nomination de Hoche qui l'a « à l'instant déterminé » à quitter Koblenz. Enfin, on trouve dans ses *Extraits et idées diverses et sans ordre* (A. H. G.), qu'il écrivit pendant la campagne d'Égypte, cette phrase sur Hoche : « J'ai toujours regardé ce dernier comme étant un des plus mauvais de la République. »

(3) Kléber à Moreau, de Koblenz, 12 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

pouvait encore présenter. Il résolut cependant de le poursuivre : d'abord parce qu'il espérait en profiter pour retirer de l'arrondissement de l'armée de Sambre-et-Meuse quelques secours en matériel pour sa propre armée ; ensuite parce que Championnet, tout effaré de son intérimat, suppliait le généralissime de hâter sa prise de commandement (1) ; enfin parce qu'il resta persuadé, jusqu'au jour où le contraire lui en fut officiellement

---

(1) On peut imaginer la lettre que Championnet écrivit à ce sujet à Moreau et qui n'a pu être retrouvée, d'après la suivante, adressée au Ministre.

« Lorsque j'ai accepté le commandement par intérim de l'armée au départ du général Beurnonville, c'était dans l'espérance de voir arriver sous peu de jours le général en chef Moreau, qui était attendu dans cette ville au plus tard le 10 de ce mois.

« Pénétré de l'insuffisance de mes moyens pour conserver longtemps un commandement si étendu, j'avais l'espoir d'être aidé des talents du général Kléber, qui m'avait fait espérer qu'il différerait son départ jusqu'à l'arrivée du général Moreau, et si, dans l'intervalle, il était survenu quelque chose d'extraordinaire, ce n'aurait été que par ses conseils que j'aurais dirigé les mouvements de l'armée. Ce général est parti aujourd'hui. Le général Moreau n'arrive pas et ne me donne point de ses nouvelles. Les papiers publics annoncent que le Directoire a nommé le général Hoche au commandement de cette armée, en sorte que je suis dans l'incertitude sur le moment où un général en chef viendra me débarrasser d'un fardeau qu'il m'est impossible de supporter plus longtemps.

« En quittant Cologne, le général Beurnonville m'a envoyé plusieurs paquets cachetés à l'adresse du général Moreau, dont j'ignore le contenu et que je dois lui remettre à son arrivée. Tous les papiers essentiels à l'armée sont à Bonn dans une malle scellée qui est restée entre les mains du commandant de cette place, qui doit être ouverte par le général en chef.

« Je vous prie en conséquence, citoyen Ministre, de donner les ordres les plus prompts pour faire accélérer l'arrivée du général en chef de l'armée qui tardera toujours trop longtemps au gré de mes désirs..... »

Championnet au Ministre, de Koblenz, 14 pluviôse an V (2 février 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

notifié, qu'il continuerait à exercer le commandement supérieur des deux armées.

Après avoir écrit dans une lettre confidentielle à Reynier, le 9 février : « J'attends avec bien de l'impatience, mon cher ami, les ordres du Directoire. Il est certain que Hoche vient ici ; il est probable qu'il me dira ce qu'il veut faire de moi. *Je suis bien aise d'être débarrassé, quoique, en vérité, l'armée soit excellente, pleine de bonne volonté*, l'artillerie dans le meilleur état, mais horriblement administrée (1) » ; le 11 février, il dit à Desaix : « J'avais prévu la nomination du général Hoche; mais ce que je ne prévoyais guère, c'est qu'il paraît certain que je conserve le commandement supérieur des deux armées, ce qui retardera mon retour, parce que j'attendrai le général Hoche (2) » ; et le même jour encore, à Reynier : « La détermination du gouvernement paraît très prononcée sur le commandement supérieur des deux armées, qu'on me laisse, ce qui ne me convient guère (3). »

D'où Moreau tirait-il cette quasi-certitude? Très probablement de son désir secret que corroboraient les conversations ou les lettres de ses familiers et le silence du Directoire.

Il ne paraît pas, en effet, que le Directoire ait, comme le dit Moreau, montré de l'hésitation « dans quelques lettres entortillées » sur le point de savoir s'il devait lui « laisser ou non le commandement des deux armées (4) ». Au moins ces lettres entortillées ne furent-elles pas adressées à Moreau. Le Directoire ne lui écrivit pas entre

---

(1) Moreau à Reynier, de Bonn, 21 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Moreau à Desaix, de Cologne, 23 pluviôse an V. *Ibid.*

(3) Moreax à Reynier, de Cologne, 23 pluviôse an V. *Ibid.*

(4) Moreau à Championnet, de Cologne, 27 pluviôse an V (15 février 1797). *Ibid.*

le 24 janvier et le 1er février, jour où il lui envoya deux lettres dont la seconde l'informait de la nomination de Hoche et de la séparation des commandements. La teneur de cette lettre, citée plus haut, fait clairement ressortir que le Directoire y parlait pour la première fois de Hoche à Moreau et, qu'en conséquence, il n'avait pu laisser percer son incertitude sur la question du partage des commandements. La réponse de Moreau, d'ailleurs, est concluante à cet égard : « J'ai reçu depuis deux jours seulement, écrit-il le 17 février au Directoire, votre deuxième lettre du 19 pluviôse (1er février) *qui m'annonce la nomination du général Hoche au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse.* Vous pouvez être assurés que l'armée de Rhin-et-Moselle secondera de tous ses efforts l'armée qu'il commande, etc..... (1) »

Si « la versatilité du gouvernement » le fit « beaucoup rire », comme il le dit dans sa lettre à Reynier du 15 février, il ne laissa certainement pas d'éprouver quelque regret de perdre le commandement d'une armée « excellente, pleine de bonne volonté ». La déception qu'il en éprouva nous aidera, dans la suite, à comprendre pourquoi Moreau fut porté à vouloir refréner l'ardeur offensive de Hoche.

IV

Moreau se convainc que l'armée de Sambre-et-Meuse aurait pu intervenir pendant le siège de Kehl. — Ses récriminations contre Beurnonville. — Arrivée de Hoche, son entrevue avec Moreau et ses bonnes dispositions à l'égard de ce dernier. — Retour de Moreau à son quartier général d'où il repart presque aussitôt pour Paris, en congé. — Nouvelle composition des états-majors généraux des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle.

Arrivé le 5 février à Koblenz, Moreau était déjà suffisamment renseigné sur l'armée de Sambre-et-Meuse

(1) Moreau au Directoire, de Cologne, 29 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

pour avoir la certitude que Beurnonville avait complètement abusé de sa crédulité. Les propos qu'il recueillit de part et d'autre et surtout ce que lui en dit Kléber (1) lui permirent de mesurer dans toute son étendue la mystification dont il avait été la victime bénévole. En même temps que Beurnonville, l'armée tout entière accusait le commissaire-ordonnateur Alexandre. C'est sur ce dernier que, dans ses comptes rendus au gouvernement, Moreau, par pitié pour son ex-collègue, fit porter la plus grande part de responsabilité :

« Je suis arrivé à Koblenz depuis le jour, avant-hier, écrivit-il au Directoire le 7 février. J'ai trouvé le personnel de l'armée dans le meilleur état. Ce qui reste d'officiers généraux est plein d'ardeur et ne désire que de combattre les ennemis de la République. Mais je ne puis vous dissimuler que la conduite de votre commissaire, le citoyen Alexandre, leur avait rendu le service bien pénible. C'est à lui seul qu'on doit attribuer la retraite du général Kléber. Une telle perte ne se répare pas facilement.

« Je ne puis encore vous donner aucun fait bien précis

---

(1) Kléber s'était ravisé en apprenant la prochaine arrivée de Moreau et avait décidé de l'attendre à Bonn ou à Cologne, sinon de retourner à Koblenz à sa rencontre :

« Les papiers publics, mon cher général, lui écrivit-il le 5 février. ainsi que quelques lettres particulières, nous ayant assurés que le général Hoche avait pris le commandement en chef de cette armée, je ne comptais plus sur votre arrivée à Koblenz et je vous ai prévenu de mon départ de cette ville, *auquel ce changement m'a à l'instant déterminé*, par une dépêche que je vous ai fait tenir par la correspondance du Hunsrück. Aujourd'hui, j'apprends que vous êtes arrivé à Koblenz et, comme je présume que vous vous rendrez à Bonn et même à Cologne, je vous attendrai dans l'une de ces deux villes, à moins que vous ne désiriez que je me rende près de vous à Koblenz, ce que je vous prie de me dire par retour du courrier..... »

Kléber à Moreau, de Bonn, 17 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

sur les motifs de ce mécontentement, mais il est général; il est certain que, nommé, il y a deux ans, commissaire-ordonnateur en chef de cette armée, le gouvernement fut obligé de le rappeler très promptement. Son caractère impérieux et dur ne lui permet pas de se concilier l'estime de ceux qui doivent concourir avec lui au bien du service.

« Je pars à l'instant pour voir la tête de pont de Neuwied. Demain j'irai à Bonn et Cologne, pour prendre connaissance des papiers qu'y a laissés pour moi le général Beurnonville, parti pour la Belgique depuis le 7 de ce mois.

« Tout le monde ici se plaint des administrations militaires et de celle du pays conquis. Je ferai en sorte de démêler la vérité et vous pouvez être assurés que je vous la dirai, le bien du service l'exige, quelque pénible qu'elle puisse être quelquefois (1). »

Vis-à-vis de ses amis, Moreau n'observa pas la même réserve. Tant qu'il fut à l'armée de Sambre-et-Meuse, il n'écrivit pas une fois à Reynier ou à Desaix sans accoler au nom de Beurnonville les épithètes les plus virulentes. Il se promettait en outre de leur parfaire son opinion de vive voix. Cette verdeur de propos, assez rare chez Moreau, montre qu'il fut vraiment très irrité de s'être laissé ainsi duper par Beurnonville. On en jugera d'ailleurs par les extraits suivants de ses lettres (2) :

A Reynier, 9 février : « Beurnonville s'est couvert ici de ridicule, pour ne pas dire plus. Il y a de lui une lettre d'adieu à l'armée qui est bien plaisante et que je t'enverrai par le premier courrier. »

---

(1) Moreau au Directoire, de Kobleuz, 19 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) Voir ces lettres à la correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle. A. H. G.

A Desaix, 11 février : « Kléber part et c'est une grande perte. Si j'étais venu un mois plus tôt, je l'eusse conservé. Je vous raconterai des traits de Beurnonville qui sont impayables. C'est un fieffé jongleur et rien de plus. »

A Reynier, 11 février : « La conduite de B... (Beurnonville) est indigne à mon égard et à celui de l'armée de Rhin-et-Moselle. Je te raconterai tout cela. Il est bien connu et souverainement méprisé à cette armée. Je n'ai qu'à me louer de la manière dont j'y ai été reçu. Un mois plus tôt, Kléber restait. Hoche emmène ici l'armée expéditionnaire d'Irlande.

« Tous les officiers généraux de Sambre-et-Meuse ont voulu marcher sur le Main. Le mouvement était sûr ; il y avait 80,000 hommes contre 30,000. B... (Beurnonville) seul a eu peur. Tous m'ont dit cela ; Kléber en a la preuve écrite.....

« L'artillerie et le personnel de l'armée sont dans le meilleur état. Il existe douze convois d'artillerie légère parfaitement organisés ; trois pièces par demi-brigade, et outre cela, quelques pièces de position bien attelées. Ils peuvent mettre en batterie environ 200 bouches à feu, et craindre avec cela de livrer bataille ! mais je t'assure que les chefs et l'armée ne demandaient pas mieux. Ce sont vraiment de braves gens qui nous aiment et nous estiment, mais un mauvais chef ! »

A Desaix, 12 février : « Je vous en apprendrai de belles sur le compte de Beurnonville. Nous l'avions bien jugé sous les rapports militaires quand il a pris le commandement de l'armée. Mais je vous avoue que je ne le connaissais pas sous celui des procédés. »

A Reynier, 13 février : « B... est le plus f..... c..... que je connaisse ; je conterai de lui de beaux traits ! »

Entre temps, Moreau continuait sa tournée d'inspection par Koblenz, Bonn, Cologne, et, à chacune de ses étapes, ce qu'il voyait de l'armée de Sambre-et-Meuse le fortifiait dans l'idée que son intervention aurait pu sauver Kehl.

Mais il se rendait compte aussi de la difficulté de tirer de cette armée des secours matériels sérieux pour celle de Rhin-et-Moselle. Les rivières, sur la batellerie desquelles il avait compté pour la reconstitution de ses équipages de ponts, se trouvaient présenter peu de ressources à cet égard. Il fallait faire construire, c'est-à-dire perdre du temps. Dans ces conditions, le mieux qu'il restait à faire à Moreau était de retourner au plus tôt à l'armée de Rhin-et-Moselle. Les lettres qui lui en arrivaient ne tarissaient pas sur la lenteur des préparatifs, sur la mauvaise volonté des administrations.

L'époque où il paraissait convenable d'entrer en campagne se rapprochait de plus en plus et personne n'ignorait que l'archiduc Charles, parti pour l'Italie à la tête de ses meilleures troupes, comptait accabler Bonaparte. Moreau comprit-il tout cela? En tout cas, il témoigna le vif désir de reprendre le commandement de son armée : « Je vais me hâter de vous rejoindre, manda-t-il à Desaix le 15 février; j'en meurs d'envie; j'ai tant de choses à vous dire; je ferai en sorte de tirer d'ici quelque chose pour le pont et passage (1). » Il était alors à Cologne et écrivait le même jour à Championnet: « Je ne tarderai pas à retourner à Koblenz. »

L'annonce de la prochaine arrivée de Hoche le retint cependant encore quelque temps sur le bas Rhin. Plus correct que Beurnonville, il voulait avoir une entrevue avec son successeur pour lui faire part de ses observa-

(1) Moreau à Desaix, de Cologne, 27 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

tions sur l'armée et s'entendre avec lui, ainsi que le voulait le gouvernement, sur la manière de conduire la prochaine campagne.

Le 17 février, il adressa au Directoire et à Hoche deux longues lettres sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir à propos de l'élaboration du plan de campagne. Toutes deux respirent la plus grande confiance dans les succès futurs que sa force et sa valeur ne peuvent manquer de valoir à l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais on y voit poindre l'idée, qui ne va pas tarder à dominer l'esprit de Moreau, que l'armée de Rhin-et-Moselle ne pourra pas passer le Rhin : « Elle aura à supporter (l'armée de Sambre-et-Meuse) l'effort de la campagne, dit-il, si l'armée de Rhin-et-Moselle ne passe pas le Rhin. » Il n'est pas inutile de rapprocher cette phrase de la suivante, extraite d'une lettre à Reynier : « La versatilité du gouvernement nous a beaucoup fait rire; moins de peine, mais je doute que nous puissions rien faire de bon. C'est l'opinion de Kléber et autres généraux d'ici; je voudrais qu'on donne le commandement supérieur à Pichegru, mais avec Hoche cela est impossible (1). »

Le 19 février, dans une lettre à Desaix, il s'exprime encore plus catégoriquement :

« L'armée de Sambre-et-Meuse pourra être de 80,000 hommes en entrant en campagne. Je suis persuadé que le général Hoche sera empressé de commencer, *mais je ferai en sorte de tempérer son ardeur en lui déclarant, ainsi qu'au gouvernement, que nous ne pouvons commencer la campagne qu'à la fin de germinal ou au commencement de floréal.* Il est possible que cela ne les arrange pas, mais il fallait nous dégager pendant

(1) Moreau à Reynier, de Cologne, 27 pluviôse an V (15 février 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

le siège de Kehl, et cela était aussi aisé qu'à moi de me rendre à Strasbourg. Il n'y a que l'ignorance, la pusillanimité et la mauvaise volonté la plus positive qui l'aient empêché. L'armée de Sambre-et-Meuse en est elle-même indignée (1). »

Sans revenir sur ce qui a été dit de la responsabilité de Moreau dans la perte de Kehl, il est intéressant de rappeler que, jusqu'à une date très voisine de la reddition, ce général pouvait, avec ses seuls moyens, mais pourvu qu'il abandonnât le funeste système de la défensive passive, forcer l'Archiduc à lever le siège. Quant à l'inaction de l'armée de Sambre-et-Meuse, injustifiable d'ailleurs, Moreau n'était pas peu répréhensible de l'avoir tolérée alors qu'il commandait en chef. On voit que cette vérité n'avait pas encore frappé son esprit et que sa fâcheuse habitude de désespérer trop tôt n'avait pas disparu. Les sentiments qu'il exprimait au sujet de l'ouverture de la nouvelle campagne étaient d'un mauvais augure. Son peu de foi dans le succès n'était guère propre à diminuer son indécision habituelle. Si quelque chose peut excuser dans une faible mesure cet accès de découragement, c'est la récente déconvenue que Moreau venait d'éprouver et qui le faisait écrire le 19 février à Championnet : « Si mon voyage ne m'avait procuré le plaisir de faire votre connaissance et celles de vos estimables camarades, je regretterais d'avoir fait plus de 200 lieues inutilement (2). »

Hoche arriva à l'armée de Sambre-et-Meuse le 23 février; le 25, il était à Koblenz où il trouva Moreau et Championnet. Selon ce qu'il en dit, le lendemain, dans une lettre au Ministre, l'entrevue fut cordiale : « J'ai

---

(1) Moreau à Desaix, de Cologne, 1er ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Moreau à Championnet, *Ibid.*

passé hier la soirée avec les généraux Moreau et Championnet. Je ne connaissais pas le premier : il m'a enchanté. L'autre est mon ami depuis quatre ans. Nous n'avons arrêté autre chose que de bien battre les ennemis, si les moyens nous en sont fournis. Qu'on me mette à même d'aller au mieux et cela suffira ! (1) »

D'après ces excellentes dispositions, on devait espérer que l'harmonie ne cesserait de régner entre les chefs des deux armées du Rhin. Hoche ne paraît pas s'être jamais départi, à l'égard de Moreau, de la ligne de conduite que le Directoire lui avait tracée. Nous verrons qu'il mit toujours le plus grand empressement à rendre à son collègue les services que celui-ci fut dans la nécessité de lui demander.

Si les sentiments de Moreau, tout en restant empreints d'une grande correction, furent, à ce qu'il semble, moins cordiaux, ce n'est donc point aux procédés de Hoche qu'il faut l'attribuer. L'activité de ce dernier donna bientôt de la jalousie aux officiers généraux de Rhin-et-Moselle. Desaix l'appela « le grand avaleur ». Il est possible que Moreau se soit laissé influencer par de tels propos (2). Mais il avait gardé sans doute un souvenir désagréable de la séparation des commandements, dont le Directoire l'avait averti sans grands ménagements. Il dut ressentir aussi un secret dépit, en voyant Hoche à la tête d'une armée en excellent état et qui paraissait destinée aux plus brillants succès de la prochaine campagne.

La présence de Hoche sur le bas Rhin rendait à Moreau sa liberté. Les difficultés que Desaix éprouvait dans

---

(1) Hoche au Ministre, de Koblenz, 8 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) Moreau était fort lié avec Pichegru, lequel était brouillé avec Hoche depuis longtemps.

la réorganisation des divers services de l'armée de Rhin-et-Moselle étaient de nature à provoquer le retour immédiat du général en chef. Cependant, la hâte que ce dernier avait marquée quelques jours avant l'arrivée de Hoche semblait considérablement diminuée à la fin de février.

De Koblenz, le 1er mars, il écrivit à Desaix : « Je pars pour Cologne et je vous rejoindrai sur-le-champ en passant par Maëstricht, Liége et Luxembourg que je ne connais pas, et je profite de l'occasion. Je retournerai peut-être jusqu'à Dusseldorf avec le général Hoche (1). »

On ne peut savoir s'il fit ce voyage dont l'itinéraire ne représentait pas précisément le plus court chemin de Koblenz à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, le 11 mars, il était de nouveau à Koblenz, retour de Cologne.

Il avait demandé au Ministre, le 13 février, un congé pour Paris. Le 1er mars, n'ayant rien vu venir, il renouvela sa demande : « J'attends avec impatience une réponse à la dépêche que je vous ai envoyée de Dusseldorf. Je crois important de vous voir, ainsi que le Directoire exécutif, avant l'entrée en campagne : il est des objets pour lesquels il est presque impossible de m'envoyer des instructions, notamment les contributions et négociations des pays conquis (2). »

Petiet fit accorder sans peine à Moreau le congé qu'il sollicitait et l'en informa, le 9 mars (3). Moreau était encore dans l'arrondissement de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il s'empressa de revenir à son quartier général, à Schiltigheim, où il arriva le 20 mars. Trois jours plus tard, il prenait la poste pour Paris. Son séjour dans

---

(1) Moreau à Desaix, 11 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Moreau au Ministre, de Koblenz, 11 ventôse an V. *Ibid.*

(3) Le Ministre à Moreau, de Paris, 19 ventôse an V. *Ibid.*

cette ville ne devait être que de quelques jours ; en réalité, il dura près d'un mois, et, jusqu'au 20 avril, l'armée de Rhin-et-Moselle fut privée de son général, qui revint juste à temps pour le passage du Rhin.

Moreau espérait obtenir du gouvernement des mesures capables de rétablir son armée. Il avait prévenu son ami Petiet que ses occupations dans la capitale ne sauraient s'accommoder des distractions d'une vie mondaine : « Je ne veux pas être à Paris comme l'année dernière, en fêtes et repas de cérémonie. J'y vais pour affaires, comme vous savez, très intéressantes, et non pour le plaisir ; ainsi, le jour où on viendra m'embarquer dans des scènes d'étiquette, etc., etc., serait celui de mon retour à l'armée. Je suis bien décidé sur ce point (1). »

Il faut croire que rien de pareil à ces « scènes d'étiquette » ne vint troubler l'emploi du temps de Moreau à Paris, car son retour sur le Rhin ne fut ni précipité ni prématuré.

Au reste, ce que le Directoire lui accorda pour son armée fut peu de chose. Hoche le lui avait bien prédit, en lui écrivant le 23 mars : « Je gémis bien de l'état dans lequel se trouve votre pauvre armée ; vous allez à Paris, puissiez-vous en revenir satisfait! J'en doute ! *Qu'allez-vous obtenir? Rien ou à peu près, et cependant nous sommes appelés par la gloire et la nécessité de l'autre côté du Rhin.* Si, du moins, je pouvais disposer de quelque chose en votre faveur, demandez-le-moi. Je ferai tout pour vous. N'attendez rien de Paris que des promesses et les éloges qui vous sont dus (2). »

---

(1) Moreau au Ministre, de Schiltigheim, 30 ventôse an V (20 mars 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Hoche à Moreau, de Koblenz, 3 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Pour en finir avec la question du commandement, il reste à indiquer très brièvement les changements que le Directoire opéra dans le personnel des officiers généraux des deux armées, à la suite de la nomination de Hoche et de la séparation des commandements.

Le 26 janvier 1797, dans une lettre de remerciements au Ministre, dans laquelle il développait aussi ses vues sur le commandement qu'il venait de recevoir, Hoche disait :

« Vous connaissez, citoyen Ministre, de réputation, quelques-uns des généraux de l'armée qui vient de m'être confiée. Il m'a paru que leur conduite, non exempte de reproches, ne me permettra guère de les employer, au moins activement. Je vous aurai donc une véritable obligation si vous voulez bien m'accorder des lettres de passe pour les généraux Grouchy, Lemoine, Chérin, Watrin, Spithal, Humbert, Mermet, Gratien, Gency et pour l'adjudant général Simon (1). »

Cette lettre de Hoche détermina le gouvernement à remanier complètement la composition des états-majors généraux des trois armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et du Rhin. Par un arrêté en date du 13 février, légèrement modifié le 26 du même mois, elle fut fixée de la façon suivante :

(1) Hoche au Ministre, de Paris, 7 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

NORD.	SAMBRE-ET-MEUSE.	RHIN-ET-MOSELLE.
Généraux de division.		
Desjardin. Macdonald. Reubell. Chaumont (inspecteur). Liébert (1re et 6e divisions militaires).	Lemoine. D'Hautpoul. Championnet. Grenier. Lefebvre. Colaud. Debelle (artillerie). Schauenbourg (inspecteur). Bonnard (à Luxembourg) Ferino (2e division militaire). Laprun (3e division militaire) Souham (24e division militaire). Micas (25e division militaire).	Ambert. Bourcier. Bruneteau-Ste-Susanne. Desaix. Dufour. Duhesme. Gouvion-Saint-Cyr. Reynier (chef d'état-major). Lamartillière (artillerie) Schérer (inspecteur). Gilot (4e division militaire). Moulin (5e division militaire). La Barolière (6e division militaire).
Généraux de brigade.		
Gouvion. Prévost. Osten. Jacobé Trigny. Rivaud. Barbou. Des Brulys.	Malèche. Humbert. Compère. Spital. Mermet. Gency. Watrin. Chérin. Bastoul. Bonnet. Daurier. Ménage. Ney. Palmarole. Richepance. Soult. Klein. Sionville (2e division militaire). Ancel (3e division militaire). Peduchelle (3e division militaire). Laurent (24e division militaire). Béguinot (24e division militaire). Chabert (25e division militaire). Schœnmezel (25e division militaire).	Lorge. Legrand. Merlin. Olivier. Davout. Decaen. Desenfans. Duverger. Fauconnet. Girard, *dit* Vieux. Laboissière. Lecourbe. Montrichard. Oudinot. Paillard. Sisé-Bressolles. Tharreau. Vandamme. Colle (4e division militaire). Jordy (5e division militaire). Nouvion (6e division militaire). Eckmeyer.

Hoche recevait donc complète satisfaction. Quant à Moreau, la perte du général Éblé lui fut sensible. Il essaya vainement de le faire replacer et dut s'incliner devant la décision d'Éblé lui-même, qui demanda sa retraite, fort mécontent des intrigues qui s'étaient tramées à Paris à son sujet. Ce remaniement, opéré à son insu, déplut en quelques points à Moreau. Il avait écrit à Desaix le 1er mars : « J'ai appris qu'il se fait à Paris un nouveau travail d'officiers généraux pour l'armée. S'il vous parvient avant mon retour, je vous prie de le garder secret. Nous l'examinerons ensemble. Je suis déterminé à m'opposer à toute réforme qui humilierait des braves gens et nuirait aux succès de l'armée (1). »

Quand il partit pour Paris, il avait en effet préparé une nouvelle répartition des places d'officiers généraux dans son armée ; mais les changements auxquels il put déterminer le Directoire furent sans grande importance. On les déduira aisément, s'il y a lieu, de la comparaison de la liste ci-dessus avec les situations des armées du Rhin à l'ouverture des opérations.

R. L.

---

(1) Moreau à Desaix, de Koblenz, 11 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

LA

GUERRE DE 1870-1871

L'ARMÉE DE CHALONS

DEUXIÈME PARTIE

La marche vers Montmédy.

CHAPITRE Ier

Journée du 23 août.

Le 23 août, par une pluie battante, l'armée de Châlons se porte, des environs de Reims, sur la Suippe. Le mouvement, dans son ensemble, s'exécute conformément aux instructions données la veille, sauf au 1er corps, où la colonne de droite, composée des 1re et 2e divisions, change d'itinéraire, à cause du mauvais état des chemins de traverse qu'elle doit prendre, et vient, à partir de Beine, s'engager sur la route suivie par la colonne de gauche. D'une manière générale, la marche a été mal préparée : de nombreux croisements et encombrements se produisent à la traversée de Reims ; des corps attendent pendant plusieurs heures, sous les armes, le moment de commencer leur mouvement ; les heures de

départ de certaines unités, pour lesquelles déjà on n'a pas tenu compte suffisamment de la durée d'écoulement des colonnes, se trouvent encore retardées par ces incidents. Au 1er corps par exemple, les derniers éléments n'arrivent guère au bivouac qu'à la tombée de la nuit.

Le grand quartier général est établi à Bétheniville.

Le 7e corps bivouaque à Saint-Martin (quartier général) et Dontrien, sa 3e division à Prosnes; le 1er à Saint-Hilaire-le-Petit (quartier général) et Bétheniville; le 5e à Pont-Faverger (1) (quartier général), Selles et Jonchery (2); le 12e à Heutrégiville (quartier général) et à Saint-Masmes.

La 1re division de cavalerie de réserve (Margueritte) se porte de Berzieux à Monthois, avec mission de surveiller les débouchés de Grand-Pré et de la Croix-aux-Bois. La 2e division de cavalerie de réserve (Bonnemains), venant du camp de Châlons, stationne à Auberive-sur-Suippe et Vaudesincourt.

Au 12e corps, l'administration, manquait d'un personnel suffisant pour livrer aux troupes les approvisionnements qui leur étaient nécessaires. « Il fallut recourir aux réquisitions pour se procurer le pain, la viande, le bois et les fourrages (3)..... ». Ce fut l'origine de quelques désordres. Il y eut également au 1er et au 5e corps des actes d'indiscipline qui provoquèrent, de la part des généraux Ducrot et de Failly, des ordres destinés à les réprimer. Le général Lebrun se rendit à Béthe-

---

(1) La 1re brigade (Saurin) de la division Goze, venant des Petites-Loges avec le 5e hussards, rejoint le gros du 5e corps.

(2) Le général Brahaut, commandant la division de cavalerie du 5e corps, s'était rendu dans la journée du 23, avec cinq escadrons, de Sommesous à Châlons où il avait trouvé l'ordre du général de Failly de doubler l'étape pour rejoindre le corps d'armée. En conséquence, après un repos de deux heures, le général Brahaut était reparti et était venu stationner dans la soirée à Jonchery, où toute la division de cavalerie du 5e corps, sauf deux escadrons du 5e lanciers, se trouva réunie.

(3) Général Lebrun, *Bazeilles-Sedan*, p. 42.

niville, avec l'intention de rendre compte de la situation au maréchal de Mac-Mahon ; il y rencontra le général de Failly que le même motif avait amené au grand quartier général.

Tous deux représentèrent au commandant en chef que si l'administration de l'armée ne prenait pas immédiatement des mesures telles qu'elle pût, à l'avenir, subvenir aux besoins des troupes par des moyens réguliers, il était à craindre que les soldats ne se livrassent à la maraude, ce qui les disposerait infailliblement à la désertion (1).

Le maréchal de Mac-Mahon qui, avant le départ de Reims, avait donné l'ordre de pourvoir l'armée de quatre jours de vivres, s'étonna de ce que ses prescriptions à ce sujet n'eussent pas été exécutées.

Les généraux de Failly et Lebrun lui expliquèrent « qu'ils avaient bien transmis l'ordre de toucher les vivres au point et à l'heure indiqués par l'état-major général, mais que, n'ayant point trouvé les sous-intendants qui devaient signer les bons de vivres, les corvées avaient dû rentrer au camp peu de temps avant le départ, sans que les distributions eussent été faites. Ils rejetaient la faute sur leurs intendants qui n'étaient arrivés que le 22, sans agents, et ne connaissant pas même les lieux de distribution (2) ».

Déjà était préparé l'ordre de mouvement pour le 24 août, qui devait amener l'armée à Ardeuil (7e corps), Monthois (5e), Ville-sur-Retourne (12e), Semide et Contreuve (1er). Les nécessités du ravitaillement obligèrent le maréchal de Mac-Mahon à modifier la direction de sa marche et à remonter vers le Nord pour rapprocher ses corps de la voie ferrée Reims—Mézières.

---

(1) Général Lebrun, *Bazeilles-Sedan*, p. 45.
(2) *Souvenirs inédits* du maréchal de Mac-Mahon.

Si le maréchal de Mac-Mahon avait eu l'intention de se rendre à Metz, cette modification eût été une erreur que la pénurie des vivres n'eût pas suffi à justifier. En effet, les corps de gauche qui auraient eu la distance la plus grande à parcourir, l'augmentaient encore en se dirigeant sur Rethel, tandis que ceux de droite, qui suivaient la route la plus courte, seraient forcés de s'arrêter plus tard pour attendre que les premiers fussent arrivés à leur hauteur. Or, ce stationnement présentait de graves inconvénients : l'ennemi pouvait s'apercevoir de l'évacuation du camp de Châlons et le Maréchal perdait l'avantage de lui dérober quelques étapes. Dans l'hypothèse de la marche sur Metz, il eût été certainement bien préférable, si l'on était obligé de suspendre le mouvement, par suite de la difficulté des subsistances, de le faire sur la Suippe, non loin de Reims, de manière à terminer les préparatifs sans mettre l'adversaire en éveil. En les achevant, par contre, sur l'Aisne, on risquait d'attirer l'attention des Allemands avant d'être soi-même en mesure de poursuivre la marche.

A considérer, au contraire, les projets réels du maréchal de Mac-Mahon qui consistaient, non pas à aller jusqu'à Metz, mais à se porter au-devant du maréchal Bazaine qu'il croyait en route sur Montmédy, le mouvement vers le Nord offrait peu d'inconvénients, l'important étant, avant tout, de se rapprocher de l'armée de Metz, de façon à la secourir au premier signal.

Les renseignements sur l'ennemi reçus au quartier général français sont dus généralement aux fonctionnaires, surtout aux préfets et aux sous-préfets des départements envahis, et aux commandants supérieurs des places fortes.

Le 23 août, des reconnaissances de cavalerie allemande s'étaient montrées sur la Meuse, en aval de Verdun; l'une d'elles avait même franchi le fleuve vers Consen-

mission d'atteindre la ligne Vitry—Saint-Mard ; celles de l'armée de la Meuse arrivant, le même jour, sur la ligne Givry-en-Argonne—Sainte-Menehould.

a) *Armée de la Meuse.* — Le 23 août, les divisions de cavalerie de l'armée de la Meuse gagnent cette rivière : la 5e en aval de Verdun, à Neuville et à Bras ; la 12e à Dieue et la 6e à Génicourt, en amont de la place. Les avant-gardes de celles-ci stationnent à Senoncourt, Souilly et Mondrecourt. La division de cavalerie de la Garde se rassemble à Fresnes-au-Mont et pousse des partis sur Neuville-en-Verdunois, Érize-la-Petite, Rosnes, Érize-la-Brûlée.

Le XIIe corps, chargé d'exécuter, le lendemain, le coup de main sur Verdun, se porte de Jeandelize à Haudiomont et Eix; l'avant-garde de la 24e division, dépassant Haudiomont, s'établit dans la forêt de Fontaine, à 7 kilomètres environ au Sud-Est de la place. Le IVe arrive à Vadonville, avec son avant-garde à Triconville et la Vallée; la Garde à Saint-Mihiel et au Nord de cette ville.

Le quartier général de l'armée de la Meuse est transféré à Fresnes-en-Woëvre.

b) *IIIe armée.* — Le gros de la 4e division de cavalerie se porte le 23, de Stainville à Saint-Dizier; elle n'est plus qu'à 6 kilomètres environ en avant de la tête de colonne du Ve corps. Son avant-garde occupe Perthes et lance des flanqueurs au Nord jusque vers Sermaize; au Sud, sur Eclaron. Les 3e et 4e escadrons du 5e dragons qui, le 22, avaient atteint Outrepont, arrivent à l'Est de Châlons. Ils trouvent tous les villages complètement évacués par les Français; apprennent que ceux-ci sont partis de Châlons à 2 heures de l'après-midi (1), et qu'il n'y a plus

(1) Division de cavalerie du 5e corps.

au camp que des gardes mobiles. Le rapport du major de Klocke, commandant ces deux escadrons, expédié de Courtisols à 9 heures du soir, arriva au grand quartier général, à Ligny-en-Barrois, le 24 à midi, au moyen d'un certain nombre de postes de correspondance.

Ce rapport venait y confirmer des renseignements antérieurs d'après lesquels l'armée française, réunie au camp de Châlons, se serait mise en mouvement (1). On pensait qu'elle s'était repliée sur Paris (2). Comme il importait d'être fixé le plus tôt possible à ce sujet, le maréchal de Moltke écrivit au général de Blumenthal : « Il est à désirer que la cavalerie poussée vers l'avant, ainsi qu'au Sud de Châlons, détermine nettement la direction de marche de l'ennemi ; de là pourrait éventuellement aussi résulter, pour l'ensemble de la IIIe armée, une destination différente dans les marches à effectuer le 26 de ce mois (3). »

Le Prince royal prescrivit, en conséquence, à la 4e division de cavalerie de franchir la Marne au Sud de Vitry et de se diriger, par la rive gauche, sur Châlons, Vertus et Épernay, tandis que la brigade de cavalerie würtembergoise exécuterait le même mouvement par la rive droite.

La 2e division de cavalerie, venue le 23 de Martigny à Dainville-aux-Forges, ayant appris que 6,000 gardes mobiles, pourvus d'artillerie, se rassemblaient à Langres, reçut l'ordre de marcher, les jours suivants, par Vassy vers Arcis-sur-Aube et de couper la voie ferrée entre Troyes et Méry-sur-Seine. Le VIe corps devait lui fournir, à cet effet, un détachement de pionniers montés sur des voitures.

---

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 915.
(2) Von Hahnke, *loc. cit.*, p. 137.
(3) *Correspondance militaire du maréchal de Moltke*, t. I, n° 196.

A l'aile droite de la IIIe armée, le IIe corps bavarois se porte le 23, de Ménil-la-Horgne au Nord-Ouest de Ligny-en-Barrois, poussant sa brigade de uhlans jusqu'à Bar-le-Duc et Mussey. Les autres corps de première ligne atteignent la Saulx : le Ve corps à Stainville, la division würtembergeoise à Ménil-sur-Saulx, le XIe corps à Montiers. Leurs avant-gardes sont sur la Marne : celle du Ve corps à Haironville et Sommelonne, celle du XIe à Fontaines.

En seconde ligne le Ier corps bavarois gagne Saint-Aubin, le VIe corps Gondrecourt.

Le quartier général de la IIIe armée est transféré de Vaucouleurs à Ligny; le grand quartier général de Pont-à-Mousson à Commercy.

Des informations nouvelles et les reconnaissances de la place de Toul et de ses abords, ayant fait espérer que le tir énergique de pièces de campagne suffirait probablement pour amener une capitulation, les Allemands exécutaient, le 23 août, une nouvelle tentative pour s'emparer de Toul par une attaque brusquée (1). Le Prince royal avait chargé de l'opération trois bataillons et l'artillerie de corps du VIe corps; celle-ci devait bombarder la ville de la rive droite de la Moselle tandis que les troupes bavaroises, sous les ordres du général de Thiereck (2), assureraient l'investissement sur la rive opposée.

En conséquence, le 22, de très grand matin, le lieu-

---

(1) La première tentative avait été faite le 16 août par le IVe corps. (*Historique du Grand État-Major prussien*, 6e livraison, p. 167 et suiv.)

(2) Ces troupes étaient :

La 7e brigade $\left(\frac{\text{I, II}}{5^{e}}, \frac{\text{I, II}}{9^{e}}, 6^{e}\right.$ bataillon de chasseurs);

Le 2e régiment de chevau-légers, et deux batteries du 4e régiment d'artillerie.

tenant général de Gordon, commandant la *11e* division d'infanterie, s'était porté, des environs de Pagny-sur-Meuse, sur Bicqueley, avec le *38e* régiment d'infanterie, l'artillerie de corps, la 2e compagnie de pionniers, « la colonne d'outils » et une colonne de munitions d'artillerie. Le *38e* avait franchi la Moselle à Pierre-la-Treiche, sur le pont jeté par les Bavarois : le IIIe bataillon s'était dirigé sur Chaudeney, le Ier sur Gondreville, le IIe avait occupé le bois de Dommartin et poussé des détachements dans le village du même nom.

Le commandant de l'artillerie de corps avait fait construire dans la soirée des épaulements de batteries sur les hauteurs au Nord-Est de Chaudeney, sous la protection des troupes avancées déployées le long de la Moselle. De leur côté, les Bavarois étaient passés sur la rive gauche et avaient établi leurs deux batteries sur le mont Saint-Michel.

Le 23 au matin, après une inutile sommation adressée au commandant de la place, le feu fut ouvert à 8 h. 45. La place riposta vigoureusement, mais sans pertes sensibles pour les Allemands. Espérant que les incendies allumés dans la ville décideraient le gouverneur à capituler, le général Gordon envoya, vers midi, un second parlementaire qui revint, vers 4 heures, porteur d'un refus. Le bombardement recommença, mais on se rendit compte bientôt du peu d'effet que produisaient les pièces de campagne et, à 6 h. 30 du soir, le général Gordon fit cesser le feu. L'artillerie s'établit au bivouac à Bicqueley; le *38e* se rallia à Gondreville.

Le 24 août, toutes les troupes allemandes reprirent leur marche vers l'Ouest, pour rejoindre leurs corps respectifs. L'artillerie de corps du VIe corps prit par Vaucouleurs; le *38e* par Void, avec la brigade bavaroise qui laissait devant Toul le *9e* régiment d'infanterie, un escadron et une batterie. Ces dernières unités devaient être relevées ultérieurement par trois batail-

lons de landwehr, auxquels seraient adjointes 25 pièces de place françaises trouvées à Marsal, avec lesquelles on se proposait « de reprendre le bombardement de la ville (1) ».

Dans la soirée, l'armée de Châlons occupait les emplacements ci-après :

Grand quartier général.....		Bétheniville.
1er corps..	Quartier général.....	Saint-Hilaire-le-Petit.
	1re division.....	Entre Saint-Hilaire-le-Petit et Bétheniville.
	2e —	*Ibid.*
	3e —	*Ibid.*
	4e —	*Ibid.*
	Division de cavalerie.	1re brigade : Saint-Hilaire-le-Grand. 2e brigade : Saint-Hilaire-le-Petit.
	Réserves d'artillerie et du génie.....	Entre Saint-Hilaire-le-Petit et Bétheniville.
5e corps..	Quartier général.....	Pont-Faverger.
	1re division.....	Entre Pont-Faverger et Bétheniville.
	3e —	Pont-Faverger.
	2e —	Selles.
	Division de cavalerie.	Jonchery.
	Réserves d'artillerie et du génie.....	Au Sud-Est de Pont-Faverger.
7e corps..	Quartier général.....	Saint-Martin-l'Heureux.
	1re division.....	Entre Dontrien et Saint-Martin-l'Heureux.
	2e —	Entre Saint-Martin-l'Heureux et Saint-Hilaire-le-Petit.
	3e —	Prosnes.
	Division de cavalerie.	Saint-Martin-l'Heureux.
	Réserves d'artillerie et du génie.....	*Ibid.*

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 918.

12e corps.	Quartier général.....		Heutrégiville.
	1re division.....		Saint-Masmes.
	2e —		Heutrégiville.
	3e —		*Ibid.*
	Division de cavalerie.	1re brigade.	7e chasseurs : Vaudesincourt. 8e chasseurs : Heutrégiville et Auberive.
		2e brigade.	Vaudesincourt.
		3e brigade.	Entre Saint-Hilaire-le-Petit et Bétheniville.
	Réserves d'artillerie et du génie.....		Saint-Masmes.
1re division de réserve de cavalerie.			Monthois.
2e division de réserve de cavalerie.			Auberive-sur-Suippe.
Parcs d'artillerie.	5e corps.....		Reims (sauf l'équipage de pont en route de Langres à Paris).
	7e corps.....		Reims (sauf l'équipage de pont à Soissons).
	12e corps.....		Reims.
Équipage de pont de réserve			Château-Thierry.

CHAPITRE II

Journée du 24 août.

Le 24 août, l'armée de Châlons fait une marche dans la direction générale du Nord-Est.

Le 7e corps, à droite, forme deux colonnes. L'une comprenant la 2e division, les réserves du génie et d'artillerie, la 1re division, part de ses bivouacs entre Saint-Martin-l'Heureux et Dontrien, à 5 heures du matin et se porte à Semide, par Sainte-Marie-à-Py et Somme-Py. Elle campe sur les hauteurs au Sud de Contreuve. L'autre, composée de la 3e division, quitte Prosnes à la même heure et se dirige sur Saint-Martin-l'Heureux et Saint-Étienne-à-Arnes où elle s'établit au Sud du village. La division de cavalerie va de Saint-Martin-l'Heureux à

Contreuve (1). Le quartier général du corps d'armée est transféré de Saint-Martin-l'Heureux à Contreuve.

Le 1er *corps* effectue son mouvement également en deux colonnes. Les 1re et 2e divisions, puis le convoi du service administratif, enfin la division de cavalerie suivent l'itinéraire Saint-Hilaire-le-Petit, Hauviné, Cauroy et stationnent à Bignicourt, sauf la division de cavalerie qui bivouaque à Ville-sur-Retourne (2). Les heures de départ sont respectivement : 7 heures (1re division), 8 heures (2e), 9 heures (convoi), 11 heures (cavalerie). Les 4e et 3e divisions et la réserve d'artillerie (3), lèvent leur camp à 7, 8 et 9 heures et se dirigent sur Juniville par la Neuville.

La marche s'exécute facilement et les troupes arrivent de bonne heure à l'étape.

Le quartier général du corps d'armée est transféré de Saint-Hilaire-le-Petit à Juniville.

Le 5e *corps* se porte de Pont-Faverger sur Rethel en une seule colonne dont la tête se met en marche à 5 heures du matin et qui suit l'itinéraire Aussonce, Alincourt, Perthes-le-Châtelet. Les divisions d'infanterie, précédées des 1er et 3e escadrons du 5e hussards et des 5e et 6e escadrons du 12e chasseurs, se succèdent dans l'ordre de leurs numéros, l'artillerie de réserve intercalée entre

---

(1) Il n'a pas été possible de spécifier l'itinéraire suivi par la division de cavalerie du 7e corps. L'ordre de mouvement pour le 24 août dit que : « Des ordres ultérieurs seront donnés pour la cavalerie et pour les services administratifs. » Ces ordres n'ont pas été retrouvés. Les *Historiques* des corps de la division ne fournissent pas, non plus, d'indications suffisantes.

(2) Elle est rejointe par la brigade de Septeuil qui avait marché jusque-là avec la division Bonnemains.

(3) Il n'est pas question de la réserve du génie dans l'ordre de mouvement du 1er corps pour le 24 août.

la 2e et la 3e (1), le convoi administratif suivant la 3e. Le camp est installé au Sud et près de Rethel sur la rive gauche de l'Aisne, à l'Est de la grande route de Paris. Les 5e et 6e escadrons du 12e chasseurs poussent jusqu'à Doux (2). La division de cavalerie, partie de Jonchery, à 7 heures du matin, est ralliée, près de Bétheniville, par deux escadrons du 5e lanciers qui avaient été embarqués à Chaumont et dirigés sur Paris et Reims; elle gagne ensuite Biermes, où elle n'arrive qu'à 8 heures du soir. Le général Brahaut ne dispose réellement que du 5e lanciers et des 3e et 4e escadrons du 12e chasseurs (3).

Le quartier général du corps d'armée va de Pont-Faverger à Rethel.

Le 12e corps, quitte ses bivouacs entre Saint-Masmes et Heutrégiville à 5 h. 30 du matin (3 escadrons de cavalerie) (4), 6 heures (2e division), 7 heures (3e), 8 heures (1re), 9 heures (réserves d'artillerie et du génie) et, formant une seule colonne, prend la grande route de Paris à Rethel. Il stationne à l'Est d'Acy-Romance. La marche est lente et fatigante; les troupes de la 1re division n'arrivent au bivouac qu'entre 7 et 8 heures du soir. La division de cavalerie, partant de Bétheniville, Vaudesincourt et Auberive, se rend isolément à Rethel par Pont-Faverger, Aussonce, Alincourt et Perthes-le-Châtelet.

---

(1) L'ordre de mouvement pour le 24 août ne parle pas de la réserve du génie.

(2) C'est l'indication donnée par l'*Historique* du corps. Le *Journal* de marche du 5e corps et celui de la division de cavalerie disent : Amagne.

(3) Le 3e lanciers était resté avec la brigade Lapasset; le 5e hussards était réparti entre les divisions d'infanterie et le quartier général du corps d'armée.

(4) Les 5e et 6e escadrons du 8e chasseurs et le 5e du 6e cuirassiers, qui avaient été débarqués à Reims le 20 août, en étaient partis le 23 et étaient venus camper le même jour à Vaudétré.

Le quartier général du corps d'armée est installé à Rethel.

La 1re division de réserve de cavalerie séjourne à Monthois ; *la 2e* se rend d'Auberive-sur-Suippe et de Vaudesincourt à Pont-Faverger.

Le grand quartier général est transféré de Bétheniville à Rethel.

Jugeant avec raison que la conservation de Reims était d'une certaine importance pour les ravitaillements de l'armée, le maréchal de Mac-Mahon demanda au Ministre de la guerre de faire occuper cette ville par une division d'infanterie, la 1re du 13e corps qui devait être transportée en chemin de fer de Paris à destination.

Déjà l'indiscipline des troupes prenait « des proportions inquiétantes » (1) : Des officiers furent insultés, des habitants pillés (2). Le général Ducrot autorisa l'emploi « des derniers moyens de rigueur » pour la répression de ces excès. Il se préoccupa aussi d'assurer l'ordre dans les colonnes de bagages et dans les villages voisins des campements. Dans ce but, il fit désigner par les corps des officiers et des sous-officiers pour diriger et surveiller leurs voitures régimentaires et il prescrivit la réunion au quartier général du corps d'armée, de toute la gendarmerie des divisions (3). Le général de Failly prescrivit de traduire en conseil de guerre et de juger, dans les 24 heures, les maraudeurs qui seraient pris en flagrant délit (4).

La division de cavalerie Margueritte, qui se trouvait

---

(1) Ordre n° 3 du 1er corps : « L'indiscipline prend des proportions alarmantes. » Cf. Capitaine Achard. (*Souvenirs personnels.*)

(2) Ordre du 5e corps, 24 août.

(3) Ordre n° 3 du 1er corps.

(4) Ordre du 5e corps, 24 août.

à Monthois depuis la veille, était restée immobile le 24 août, couverte par le 1er hussards dont les cinq escadrons étaient établis à l'Est de Grand-Pré, mais dépourvue d'un service de découverte susceptible de renseigner le commandement sur la situation des forces adverses.

Aussi les renseignements du 24 août étaient-ils généralement dus, comme ceux de la veille, aux préfets et sous-préfets des départements envahis. Ils constituaient deux groupes, suivant qu'ils avaient trait à l'armée de la Meuse ou à celle du Prince royal.

De Montmédy on signale une importante colonne allemande qui, venant d'Étain a défilé, toute la journée du 23, sur la route de Maucourt à Orne, se dirigeant sur Brabant-sur-Meuse et Consenvoye. A 7 heures du soir, 10,000 hommes environ et 80 bouches à feu étaient sur le bord de la rivière et avaient commencé le passage. Une colonne de cavalerie a franchi la Meuse à gué vers Champneuville. Les communications télégraphiques de Verdun avec Paris sont interceptées par l'ennemi. Telles étaient les seules nouvelles qui parvenaient au maréchal de Mac-Mahon de la région où il supposait, à son départ de Reims, que se trouvait l'armée du maréchal Bazaine, en marche vers l'Ouest. L'absence complète d'informations relatives à celle-ci, d'un effectif considérable pourtant, et la présence incontestable de forces ennemies au Nord de Verdun ne manquèrent pas sans doute de surprendre le duc de Magenta. Il pouvait en inférer, que, suivant toutes probabilités, le maréchal Bazaine n'était pas en mouvement vers Montmédy, comme il l'avait pensé, mais qu'il se trouvait toujours aux environs de Metz (1).

Les renseignements sur l'armée du Prince royal se

---

(1) Une lettre du général de Stolberg, commandant la 2e division de cavalerie, oubliée à Coussey par l'auteur et transmise par le sous-préfet

précisent. D'après un télégramme du préfet de la Haute-Marne, elle se trouverait, le 23 août, dans la zone Neufchâteau, Gondrecourt, Ligny, Joinville et Vassy, forte de plus de 100,000 hommes. Une dépêche ultérieure du même fonctionnaire annonce que le Prince royal est entré à Saint-Dizier le 22; elle signale, de ce côté, un corps de cavalerie « d'environ 12,000 hommes », dont une avant-garde a occupé Châlons le 23 et dont les coureurs sont signalés à Mourmelon (1). Le général commandant la 4e division militaire dirige en conséquence sur Paris les pièces de siège qui étaient au camp de Châlons et sur Laon, la réserve de munitions du grand parc. Un autre corps de cavalerie, comprenant cinq régiments et de l'artillerie, s'est rendu, le 23, de Coussey à Dainville-aux-Forges (2). Le même jour, on signale encore un régiment prussien marchant de Bayon sur Haroué et 10,000 hommes de la landwehr à Blamont.

Le gouverneur de Strasbourg s'attend à un bombardement sérieux très prochain.

Les mouvements des armées allemandes, dans la journée du 24, étaient les suivants :

a) *Armée de la Meuse.* — Le XIIe corps exécutait, le 24 août, la tentative contre Verdun prescrite par le grand quartier général. D'après les dispositions arrêtées par le commandant de l'armée de la Meuse, les 5e et 12e divisions de cavalerie investissaient la ville sur la rive gauche, en s'établissant respectivement à Esnes et

---

de Neufchâteau au Ministre de l'intérieur, puis au maréchal de Mac-Mahon, disait même : « Troupes françaises près Metz repoussées dans les fortifications. »

(1) Le général commandant la 4e division militaire au Ministre de la guerre.

(2) Le préfet de la Haute-Marne au maréchal de Mac-Mahon.

à Nixéville, d'où elles poussaient des avant-postes à la fois vers la place et vers Varennes et Clermont.

Pendant ce temps, le XIIe corps se portait sur Verdun par Eix (*23e* division) et Haudiomont (*24e* division et artillerie de corps). A 10 heures du matin, l'avant-garde de la *23e* division, comprenant le *108e*, un escadron du *1er* régiment de cavalerie et les batteries divisionnaires, sous les ordres du colonel de Hausen, débouche à l'Ouest du bois située entre Eix et Verdun. La *6e* brigade reste abritée dans les bois; le reste de la *23e* division à Eix. Le Ier bataillon, formant tête de colonne, arrive jusqu'au faubourg Pavé inoccupé par la garnison, le traverse et avance jusqu'en face des remparts. Une vive fusillade s'engage entre ses tirailleurs embusqués dans des vignes derrière des murs de clôture, dans des maisons, et les défenseurs de la place (1). Le IIe bataillon se poste en repli à l'Est du faubourg, tandis que les batteries, couvertes par le IIIe bataillon et par l'escadron d'avant-garde, prennent position sur les hauteurs au Sud de la grande route de Metz, et ouvrent le feu sur la place.

De son côté, la *24e* division s'était rassemblée entre Haudainville et la côte de Belrupt; ses batteries lourdes et l'artillerie de corps avaient pris position sur cette dernière et, depuis 10 heures du matin, elles bombardaient la place. L'avant-garde de la division, comprenant le *12e* bataillon de chasseurs, le *105e*, un escadron du *2e* régiment de cavalerie et une batterie légère, occupait l'intervalle entre la côte de Belrupt et la Meuse.

L'artillerie de Verdun riposte faiblement aux batteries de Belrupt, mais énergiquement, au contraire, à celles de la *23e* division qui s'étaient progressivement rapprochée jusqu'à 1400 mètres environ des ouvrages (2).

---

(1) Les abords de l'enceinte n'avaient pas été dégagés. (*Rapport* du général Guérin de Waldersbach sur la défense de Verdun.)

(2) L'*Historique du Grand État-Major prussien* (7e livraison, p. 921)

Après trois quarts d'heure de bombardement, un parlementaire se présenta et somma la place de se rendre, mais le général Guérin de Waldersbach, gouverneur de Verdun, déclina de la manière la plus formelle toute proposition de capitulation (1).

Le bon état des ouvrages et la ferme attitude du commandant de la place ne permettant pas au prince de Saxe d'espérer une solution favorable, il se décida à reprendre la marche vers l'Ouest. Vers midi, les troupes exécutent successivement leur mouvement sous le feu extrêmement vif des défenseurs.

La *23e* division traverse la Meuse à Bras, sur un pont établi au moyen de l'équipage léger et fait halte sur la rive gauche, à Charny, où ses derniers éléments la rejoignent dans l'après-midi. La *24e* division, laissant provisoirement devant la place la *48e* brigade d'infanterie, le *2e* régiment de cavalerie et la 3e batterie légère (2), passe également sur la rive gauche à Dieue. Les troupes saxonnes avaient perdu 1 officier, 19 hommes et 5 chevaux; la garnison avait eu 1 officier et 6 hommes de troupe tués et 12 soldats blessés.

La *12e* division de cavalerie resta à Nixéville; la *5e* se porta, dans l'après-midi, d'Esnes aux environs de Dombasle.

Le même jour, l'aile gauche de l'armée de la Meuse

---

dit 1700 pas. Le *Rapport* adressé par le gouverneur de Verdun au Ministre de la guerre, le 26 août 1870, dit que les batteries saxonnes étaient établies à 800, 1000 et 1400 mètres des remparts.

(1) « Pendant tout le temps que le parlementaire fut dans la place, dit le général Guérin de Waldersbach dans le *Rapport* précité, le feu de l'ennemi ne fit que s'accroître en rapidité. » — De son côté, l'*Historique du Grand État-Major prussien* s'exprime ainsi : « Les pourparlers n'avaient pas encore pris fin, que déjà quelques-unes des pièces de la défense rouvraient leur feu; par suite les batteries saxonnes en faisaient aussitôt de même. » (7e livraison, p. 922.)

(2) Ces troupes rejoignirent le XIIe corps dès les jours suivants.

avait continué sa marche en avant entre la Meuse et les sources de l'Aisne. La 6e division de cavalerie marchait snr Foucaucourt et jetait ses avant-postes jusque sur l'Ante; plus au Sud, la division de cavalerie de la Garde arrivait entre Vaubécourt et Charmontois. La Garde atteignait l'Aire à Pierrefitte et Chaumont; le IVe corps stationnait à Rosnes; son avant-garde à Génicourt-en-Barrois.

Le quartier général de l'armée de la Meuse s'établissait à Petit-Monthairon (1).

On observera que, dans cette journée du 24, deux divisions de cavalerie de l'armée de la Meuse cantonnent dans l'Argonne même, les deux autres sont à quelques kilomètres du défilé des Islettes, et pas une reconnaissance n'a encore été poussée à la sortie Ouest de la forêt. D'une manière générale, la cavalerie n'a pas su se détacher des têtes de colonnes d'infanterie.

b) *IIIe armée.* — Le Prince royal qui avait reçu, le 23 août, le télégramme du maréchal de Moltke lui enjoignant de pousser la cavalerie « vers l'avant ainsi qu'au Sud de Châlons (2) », avait donné, à la 4e division de cavalerie, l'ordre de franchir la Marne, de chercher l'ennemi dans la direction de Vertus, Épernay et Châlons, et de se renseigner, d'une manière générale, sur ses mouvements (3).

En conséquence la division franchit la Marne, le 24, à Larsicourt et à Norrois; le gros stationne à Arzillières, l'avant-garde à Châtel-Raould. Le major de Klocke, avec les 3e et 4e escadrons du 5e dragons, s'était porté de Courtisols sur Châlons, non sans avoir détaché

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 922-923.

(2) *Correspondance militaire du maréchal de Moltke*, t. I, p. 196.

(3) Von Hahnke, *loc. cit.*, p. 137.

deux pelotons vers le camp de Châlons. Ceux-ci le trouvèrent récemment mais complètement abandonné; les magasins principaux étaient incendiés; néanmoins on y recueillit encore des approvisionnements considérables en vivres et en fourrages, un millier de tentes, un certain nombre de pièces de siège et de place sans affûts, et beaucoup de matériel de guerre de toute nature. « La retraite des Français des environs de Châlons était désormais hors de doute (1). »

Les corps de tête de la IIIe armée commencent à converser vers la nouvelle ligne qu'ils doivent atteindre le 26 août.

A l'aile droite, le IIe corps bavarois se porte des environs Nord-Ouest de Ligny-en-Barrois à Bar-le-Duc et Laimont; les reconnaissances de sa brigade de uhlans poussent jusqu'au Nord de Revigny-aux-Vaches. Le Ve corps et la division würtembergeoise, suivant la vallée de la Saulx, se dirigent respectivement de Stainville sur Robert-Espagne et Couvonges, et de Ménil-sur-Saulx sur Saudrupt; la réserve de cavalerie würtembergeoise gagnant Cheminon-la-Ville. Le XIe corps, venant de Montiers-sur-Saulx, s'établit à Ancerville et Saint-Dizier, son avant-garde au delà de cette ville, à Hallignicourt.

En seconde ligne, le Ier corps bavarois va de Saint-Aubin à Tronville, le VIe corps de Gondrecourt à Joinville, la 2e division de cavalerie de Dainville-aux-Forges à Vassy et Doulevant (2).

En se portant de Vassy sur Eclaron, un détachement de flanqueurs du 11e régiment de hussards, attaché au XIe corps, rencontrait, à Pont-Varin, des gardes mobiles qui faisaient feu et lui causaient quelques pertes. De son

---

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 923.
(2) *Ibid.*, 7e livraison, p. 923-924.

côté, il tuait aussi quelques hommes aux Français et leur enlevait d'assez nombreux prisonniers (1).

Dès le 23 août, le grand quartier général avait reçu, à Commercy, la nouvelle de la présence à Reims de l'Empereur avec une grande partie des forces françaises (2). Le Prince royal connaissait leur composition à peu près exactement ; il n'y avait d'erreur, dans leur estimation, qu'à propos du 12e corps que l'on croyait composé de deux divisions d'infanterie seulement ; on doutait aussi de la destination donnée au 6e corps ; on savait enfin qu'un 13e corps était en formation à Paris, sous les ordres du général Vinoy, et que 24 bataillons de mobiles avaient été ramenés du camp de Châlons à celui de Saint-Maur (3).

Dans la matinée du 24 août, le quartier général de la IIIe armée, reçut à Ligny divers rapports émanant de la 4e division de cavalerie, qui confirmaient l'évacuation des environs de Châlons et rendaient assez vraisemblable l'hypothèse d'une retraite des Français sur Reims.

Mais quelle allait être la destination de la nouvelle armée française ?

Le commandant en chef de la IIe armée avait fait parvenir au grand quartier général une lettre interceptée dans laquelle « un officier français de haut grade, appartenant à l'armée bloquée sous Metz, exprimait son ferme espoir d'être bientôt secouru par l'armée de Châlons (4) ». Mais, tout d'abord, on ne

---

(1) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 924.

(2) D'après le prince de Hohenlohe (*Lettres sur la Stratégie*, t. II, p. 87), ce renseignement avait été trouvé dans les journaux français et confirmé par un télégramme venu de Londres.

(3) Von Hahnke, *loc. cit.*, p. 141-142.

(4) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 924.

« Des lettres privées, qui semblent ne rien dire que d'inoffensif, dit à ce sujet le prince de Hohenlohe, contiennent souvent des renseigne-

tint pas grand compte de cette opinion. Le grand quartier général inclinait plutôt à croire que les Français couvriraient Paris, peut-être par une position de flanc, vers Reims ou Laon (1). Néanmoins, on envoya communication au prince de Saxe de toutes les nouvelles recueillies; on le chargea de surveiller, non seulement la direction de Reims, mais aussi la voie ferrée de cette ville à Thionville par Longuyon, et on lui prescrivit de la couper sur plusieurs points (2). Le commandant de la IIIe armée fut invité à se renseigner, au moyen de sa cavalerie, sur la véritable situation de l'ennemi et à rapprocher le VIe corps qui formait son aile gauche (3).

En se rendant le 24 de Commercy à Bar-le-Duc, le grand quartier général s'arrêta à Ligny pour s'entretenir avec l'état-major général de la IIIe armée de la situation militaire actuelle. C'est à cette conférence que le quartier-maître général de Podbielski émit, le premier, l'avis « qu'une tentative des Français pour se porter de Reims au secours de Bazaine, si elle était difficilement admissible en raison des objections qu'elle soulevait au point de vue militaire, pouvait cependant s'expliquer par des considérations politiques (4) ». Il préconisa en conséquence, avec raison, le resserrement de l'armée allemande vers sa droite, dans la continuation de la marche offen-

---

ments de la plus haute importance. Nous avons fait autrefois de cruelles expériences à ce sujet; aussi, en 1870, le prince de Wurtemberg, par exemple, qui commandait la Garde, avait-il formellement interdit aux militaires sous ses ordres, sous peine de passation en conseil de guerre, de parler, dans leurs lettres à leur famille ou à leurs amis, de choses concernant l'armée. » (*Lettres sur la Stratégie*, t. II, p. 87.)

(1) *Tagebücher des Generalfeldmarschalls Graf von Blumenthal*, p. 85; Verdy du Vernois, *Im grossen Hauptquartier*, p. 118.

(2) *Correspondance militaire du maréchal de Moltke*, t. I, n° 199.

(3) *Ibid.*, n° 196.

(4) *Historique du Grand État-Major prussien*, 7e livraison, p. 925.

sive, de façon à faciliter un changement de direction éventuel.

Mais tous les renseignements que l'on possédait alors paraissaient contredire l'hypothèse d'un mouvement des Français de Châlons vers Metz, et indiquaient au contraire que l'intention de l'ennemi était de couvrir la capitale, soit directement, soit latéralement vers Reims. Aussi la proposition du général de Podbielski ne fut-elle pas adoptée. On considéra comme plus sage de continuer le mouvement suivant la direction générale adoptée jusqu'alors, et de l'accélérer le plus possible de façon à engager, dans le plus bref délai, la lutte avec le maréchal de Mac-Mahon de façon à le couper à la fois de Paris et de Metz (1). Le Prince royal résolut donc de porter la IIIe armée, dès le 25, sur la ligne de Saint-Mard-sur-le-Mont, Vitry-le-François qu'aux termes de ses précédentes instructions, elle ne devait atteindre que le 26.

Dans la soirée, on reçut encore au quartier général de la IIIe armée, par les soins de la 4e division de cavalerie, un journal français de Paris qui confirmait les nouvelles de la matinée relatives à la présence à Reims du maréchal de Mac-Mahon, avec 150,000 hommes environ.

Dans la soirée du 24 août, les corps de l'armée de Châlons occupaient les emplacements ci-après :

Grand quartier général		Rethel.
1er corps	Quartier général	Juniville.
	1re division	Bignicourt.
	2e —	*Ibid.*
	3e —	Juniville.
	4e —	*Ibid.*
	Division de cavalerie	Ville-sur-Retourne.
	Réserves d'artillerie et du génie	Juniville.

(1) Von Hahnke, *loc. cit.*, p. 146.

5e corps..	Tout entier au Sud de Rethel, sauf la division de cavalerie à Biermes.	
7e corps..	Quartier général.....	Contreuve.
	1re division.....	Au Sud de Contreuve.
	2e —	*Ibid.*
	3e —	Saint-Etienne-à-Arnes.
	Division de cavalerie.	Contreuve.
	Réserves d'artillerie et du génie.....	Au Sud de Contreuve.
12e corps.....		Tout entier au Sud de Rethel.
1re division de réserve de cavalerie.		Monthois.
2e division de réserve de cavalerie.		Pont-Faverger.
Parcs d'artillerie.	5e corps.....	Bergnicourt (sauf l'équipage de pont à Paris).
	7e corps.....	En marche de Reims sur Vouziers (sauf l'équipage de ponts à Soissons).
	12e corps.....	Saint-Rémy.
Équipage de pont de réserve.....		Se rend de Château-Thierry à Paris par le canal de la Marne au Rhin.

E.

DOCUMENTS ANNEXES.

Journée du 22 août.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a) Journal de marche.

Le quartier général est à Courcelles, faubourg de Reims. L'armée fait séjour à Reims. Le général de Salignac-Fénelon reçoit l'ordre de se replier sur Reims ; il commence son mouvement le 22. Le bataillon d'infanterie et les services administratifs évacuent le camp de Châlons dans la soirée par le chemin de fer et rallient l'armée à Reims.

b) Organisation et administration.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (D. T.).

Paris, 22 août, 11 h. 25 matin (n° 25889).

Un équipage de pont, probablement celui du 7e corps, est en passage sur le chemin de ceinture ; je le fais diriger sur Soissons où il attendra vos ordres.

c) Opérations et mouvements.

Le maréchal de Mac-Mahon au Général commandant à Verdun, au Commandant supérieur de Montmédy et au Maire de Longuyon (D. T. Ch.).

Courcelles-lès-Reims, 22 août, 10 h. 55 matin. Expédiée à 12 h. 40 soir (n° 25891).

Envoyez au maréchal Bazaine la dépêche ci-après très importante.

Faites-la lui parvenir par cinq ou six émissaires différents auxquels vous remettrez les sommes, quelles qu'elles soient, qui leur seraient nécessaires pour accomplir leur mission.

De Mac-Mahon à Bazaine.

« Reçu votre dépêche du 19. Suis à Reims ; me porte dans la direction de Montmédy. Serai après demain sur l'Aisne, d'où j'agirai suivant les circonstances pour vous venir en aide. Envoyez-moi de vos nouvelles. »

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Liniers, à Châlons (D. T.).

22 août, 1 h. 32 soir. Expédiée à 3 h. 15 soir (n° 34557).

L'armée se porte dans la direction de Montmédy, il est de première nécessité de conserver Reims. Portez-vous dès demain sur ce point où vous aurez à votre disposition non seulement les 1500 hommes de garde mobile, mais encore un nombre considérable d'hommes peu valides (1).

Les Inspecteurs délégués de l'état-major (2) *au colonel d'état-major Stoffel, attaché près de S. E. le maréchal de Mac-Mahon, à Reims* (D. T. Ch.).

Longwy, 22 août, 4 h. 50 soir. Transmise à Reims à 10 h. 30 soir, au quartier impérial à 10 h. 10 soir (n° 34750).

Inspecteurs délégués font connaître que le maréchal Bazaine adresse à S. E. le maréchal de Mac-Mahon :

« J'ai dû prendre position près de Metz pour donner du repos aux soldats et les ravitailler en vivres et munitions. L'ennemi grossit toujours autour de moi et je suivrai très probablement pour vous rejoindre

---

(1) Par télégramme (n° 34635) du même jour, 4 h. 51 du soir, expédié à 6 h. 20 soir, le général de Liniers, commandant la 4e division militaire à Châlons, rend compte de ces instructions au Ministre de la guerre et ajoute qu'il partira le lendemain pour Reims.

(2) Il s'agit de Miès et Rabasse, inspecteurs de la sûreté, envoyés par le colonel Stoffel aux nouvelles du maréchal Bazaine.

la ligne des places du Nord et vous préviendrai de ma marche si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

Le colonel commandant la place de Thionville,
TURNIER.

Nous sommes possesseurs de l'original. Dépêches envoyées en même temps à S. M. l'Empereur par le colonel Massaroly, commandant de place à Longwy, qui fait connaître les positions qu'occupe le maréchal Bazaine.

Faut-il rentrer ?

Réponse de suite.

Les Inspecteurs délégués au Sous-Préfet, à Sedan (D. T.).

Longwy, 22 août, 8 h. 35 soir. Expédiée à 9 h. 35 soir (n° 34740).

Inspecteurs délégués par M. le colonel Stoffel informent sous-préfet de Sedan qu'ils sont possesseurs de dépêches de sources certaines qu'ils remettront à S. M. l'Empereur et au maréchal de Mac-Mahon à leur arrivée demain au quartier général à Reims. Prévenir M. le commandant Magnan.

Le Commandant supérieur de Longwy au Ministre de la guerre (D. T.).

Longwy, 22 août, 4 h. 53 soir. Expédiée à 9 h. 35 soir (n° 34739).

M. Guyard, commissaire cantonal, envoyé par moi il y a deux jours, a pénétré au camp de Bazaine et a rapporté les deux dépêches envoyées aujourd'hui, plus deux dépêches chiffrées de Bazaine à l'Empereur, à Reims, et à Mac-Mahon.

Je recommande M. Guyard à la bienveillance du Ministre.

L'ennemi s'approche de nous à 12 kilomètres ; plus de communications avec Thionville et Metz.

Ici, nous sommes prêts s'il se présente.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (D. T.).

Paris, 22 août, 10 h. 10 soir (n° 26144).

Il est entendu que l'infanterie, l'artillerie, le génie et la cavalerie du corps Canrobert, qui se trouvent encore au camp de Châlons, vous suivent dans votre mouvement.

Le maréchal de Mac-Mahon au Commandant de place de Longwy (D. T.).

Reims, 22 août, 9 h. 30 soir. Expédiée le 23 août à 6 h. 35 matin (n° 34091).

Prière de dire aux deux inspecteurs télégraphiques de l'état-major de rejoindre le quartier général qui sera demain à Bétheniville sur la Suippe.

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Liniers, à Châlons (D. T.).

22 août.

La cavalerie qui occupe le camp de Châlons partira le 24. Je vous laisse libre de vos mouvements à partir de demain soir 23.

Je vous écris pour vous faire connaître les mouvements de l'armée. Dirigez sur Dammartin tous les militaires qui seraient encore à Châlons.

Ordre de mouvement pour le 23 août.

Reims, 22 août, 5 h. 30 soir.

L'armée va marcher en avant dans la direction de Montmédy.

Les deux divisions du 7e corps (général Douay), campées à Sillery, se porteront demain 23 sur la Suippe et s'établiront à Saint-Martin et Dontrien. Elles partiront à 4 h. 30 et prendront la route de Reims à Sainte-Menehould jusqu'à la rencontre de la route de Baconnes à Vaudesincourt d'où elles seront dirigées sur les points indiqués.

La 3e division de ce corps, campée dans la ville, ira demain coucher à Prosnes et ne se mettra en route qu'à 10 heures. Le quartier général du corps sera à Saint-Martin.

Le 5e corps (général de Failly) ira demain prendre position sur la Suippe, à Selles et Pont-Faverger, où sera le quartier général du corps. Il suivra la route départementale n° 10, de Reims à Vouziers, en passant par Cernay et Epoye.

Le 5e corps partira à 4 h. 30.

Le 12e corps (général Lebrun) s'établira le même jour à Heutrégiville, et occupera Saint-Masmes ; il prendra la route directe de Reims à Mézières jusqu'à 1500 mètres au delà de Vitry-lès-Reims, où il prendra le chemin qui passe par Caurel-lès-Lavannes. Il se mettra en marche à 4 h. 30.

Le quartier général sera à Heutrégiville.

Le 1er corps (général Ducrot) partira à 4 h. 30 et s'établira sur la

Suippe, entre Saint-Hilaire et Bétheniville. Son quartier général sera à Saint-Hilaire.

Le grand quartier général sera établi à Bétheniville.

Les commandants de corps veilleront à ce que les réserves d'artillerie divisionnaire suivent toujours les mouvements de leurs divisions respectives.

Le général Bonnemains, avec toute sa cavalerie laissée au camp de Châlons, ira coucher demain sur la Suippe, occupant Vaudesincourt et Auberive-sur-Suippe. Son quartier général sera à Vaudesincourt.

Le bataillon d'infanterie et tous les services administratifs laissés au camp de Châlons partiront ce soir par le chemin de fer pour Reims où le bataillon rejoindra son corps.

Le général de Fénelon, en marche sur Reims, s'arrêtera aujourd'hui sur le point qu'il jugera convenable et rejoindra demain 23 son corps d'armée (12e corps).

Le général Margueritte s'établira demain 23 à Monthois, d'où il surveillera les défilés de Grand-Pré et de la Croix-aux-Bois.

Les corps devront s'alléger le plus possible en bagages de toute nature et n'emporter que le strict nécessaire.

Les éclopés, qui devaient être évacués par les voies ferrées, sont laissés à Reims et mis à la disposition du général commandant la 4e division, pour concourir à la garde de la ville.

1er CORPS.

a) Journaux de marche.

Souvenirs inédits du maréchal de Mac-Mahon.

Le 22 août, dans la matinée, je dictai à mon chef d'état-major des instructions pour diriger dès le lendemain l'armée sur Paris. Le lieutenant-colonel Broye prenait copie de ces ordres et devait se rendre le lendemain à Paris pour en informer le Ministre et le gouverneur, et prendre près d'eux les renseignements nécessaires pour l'établissement de l'armée sous les murs de Paris.

Je n'avais point terminé ce travail, quand M. Piétri, secrétaire de l'Empereur, me remit une dépêche du maréchal Bazaine, qui venait d'être envoyée à Sa Majesté par le Ministre de la guerre.

Elle était ainsi conçue :

Le maréchal Bazaine à Sa Majesté l'Empereur et au Ministre de la guerre, au camp de Châlons et à Paris.

Ban-Saint-Martin, 19 août.

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles et les a conservées. Les 4e et 6e corps seulement ont fait, vers 9 heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement tournant par la droite, que les masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe passant par le haut du Ban-Saint-Martin, derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants qui ne leur permettent point les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin avec M. de Moltke à Rezonville et tout indique que l'armée ennemie va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée. Dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons..... »

En lisant cette dépêche, je pensai que le maréchal Bazaine était en ce moment en marche sur Montmédy; par suite, je changeai mes projets et me décidai à me porter dans cette direction. Ce fut cette persuation et cette persuation seule qui me fit prendre cette résolution.

J'écrivis aussitôt au maréchal Bazaine :

« J'ai reçu votre dépêche du 19. Je suis à Reims et marche dans la direction de Montmédy. Je serai le 21 sur l'Aisne, d'où j'agirai suivant les circonstances pour venir à votre secours. »

J'envoyai cette dépêche au commandant de Verdun en lui disant de faire son possible pour la faire passer au maréchal Bazaine.

Au Ministre de la guerre, je faisais dire :

« Le maréchal Bazaine a écrit à la date du 19 qu'il compte toujours opérer son mouvement de retraite par Montmédy. Par suite, je prends des dispositions pour le rejoindre. »

Le même jour, 22, vers 9 heures du matin, M. Rouher se rendit au Conseil des ministres et fit connaître la décision prise par le commandant de l'armée de Châlons de se porter le 23 sur Paris s'il n'avait pas de nouvelles du maréchal Bazaine.

A la suite de ce conseil, le Ministre de la guerre avait adressé à l'Empereur la dépêche suivante (1) :

« Le sentiment unanime du Conseil, en présence des nouvelles du maréchal Bazaine, est plus énergique que jamais. Les résolutions prises hier au soir devraient être abandonnées. Ni décret, ni lettre, ni proclamation ne devraient être publiés. Un aide de camp du Ministre de la guerre part pour Reims avec toutes les instructions nécessaires. Ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus déplorables conséquences. En présence de ce désastre, il faudrait craindre que la capitale ne se défendît pas. Votre dépêche à l'Impératrice nous donne la conviction que notre opinion sera partagée. Paris sera à même de se défendre contre l'armée du Prince royal de Prusse; les travaux sont poussés très promptement. Une armée nouvelle se forme à Paris. Nous attendons une réponse par le télégraphe. »

L'Empereur ne me communiqua pas le texte de cette dépêche, mais il m'en indiqua le sens à titre de renseignement. Comme il connaissait la résolution que je venais de prendre, il répondit au Ministre vers 4 heures du soir :

« Reçu votre dépêche. Nous partons demain pour Montmédy. Pour tromper l'ennemi, faites mettre dans le journal que nous partons avec 150,000 hommes sur Saint-Dizier. J'accepte de Wimpffen à la place de de Failly.

« Maissiat ne peut plus continuer. Vous nommerez Lacretelle à sa place.

« Supprimez les décrets que vous a portés Rouher, mais exécutez les conclusions pour l'appel des anciens soldats. »

Souvenirs personnels du capitaine Peloux.

La journée du 22 août se passa à Cormontreuil ; l'intendance devait fournir des vivres qui abondaient à Reims, mais n'arrivèrent à Cormontreuil que fort tard.

Le commandant Corbin, accompagné des lieutenants Desroches et Peloux, reconnaît le soir la route que doit suivre le lendemain le corps d'armée pour se rendre à Bétheniville et Saint-Hilaire-le-Petit.

Les ponts de Taissy étant en mauvais état, les compagnies du génie de la réserve se rendent sur ces points à 9 heures du soir.

---

(1) Ce télégramme chiffré (n° 25906), daté de Paris 1 heure soir, fut transmis à Reims à 1 h. 20 soir.

4e DIVISION.

Journal privé du colonel d'Andigné, chef d'état-major.

Séjour à Cormontreuil.

L'Empereur est parti de Reims et toute l'armée occupe les alentours de la ville.

Je vais à Reims pour y acheter des jambières pour moi et des couvertures pour mes hommes et mes chevaux.

Nous apprenons que le mouvement de retraite sur Paris est contremandé et que nous allons nous porter au secours de l'armée de Metz.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

Au quartier général à Cormontreuil, 22 août.

L'armée doit se porter en avant demain, 23 août. Les directions à suivre seront ultérieurement indiquées.

La 2e et la 3e division partiront à 4 h. 30 et enverront en avant-garde leur compagnie du génie avec un bataillon; départ de l'avant-garde à 4 heures.

La 1re et la 4e division partiront à 6 heures.

La cavalerie et la réserve d'artillerie partiront à 9 heures.

Dans chaque division, les voitures marcheront dans l'ordre suivant :

1° Voitures du génie;
2° Batteries de combat ;
3° Réserve d'artillerie divisionnaire;
4° Bagages des officiers ;
5° Voitures du personnel et d'ambulance ; voitures d'administration.

Cet ordre de marche devra être rigoureusement suivi, personne n'aura le droit d'y rien changer, si ce n'est le général commandant le corps d'armée.

Toutes les voitures devront suivre la marche; chaque fraction de convoi ainsi formé sera commandée par un officier ou sous-officier responsable.

Tout le monde devra concourir à faire serrer les rangs pour la marche comme pour le combat, empêcher qu'on s'écarte des colonnes. MM. les officiers devront se faire obéir et maintenir la discipline, même

par les moyens les plus extrêmes. Le général commandant le 1er corps d'armée les couvre de sa propre responsabilité.

On renverra d'ailleurs sur Paris tous les éclopés.

On rappelle que tout ce qui fait partie du personnel de santé et du matériel d'ambulance doit porter la croix rouge sur fond blanc pour avoir le bénéfice des conventions internationales.

Ordre de mouvement pour le 23 août.

Au quartier général à Cormontreuil, 22 août.

La reconnaissance des routes à suivre faite dans la soirée a apporté quelques modifications aux premiers ordres donnés dans la journée. En conséquence on se conformera strictement aux ordres suivants :

L'armée va marcher en avant dans la direction de Montmédy.

Le 1er corps s'établira sur la Suippe entre Saint-Hilaire-le-Petit et Bétheniville.

La 2e division partira à 4 h. 30 du matin, traversera Taissy, passera la Vesle et le canal à Couraux, gagnera Alger, suivra la chaussée romaine pendant 1800 mètres, prendra à gauche la route des Commelles, obliquera à droite sur Nauroy, passera par Moronvillers et arrivera à Saint-Hilaire-le-Petit (ne pas confondre avec les deux communes portant le même nom, Saint-Hilaire-le-Grand et Saint-Hilaire-au-Temple) où il s'établira face à la Suippe.

La 1re division partira à 5 heures et suivra la même route. Elle serrera sur la seconde de manière à ne pas perdre la direction donnée par cette division, les chemins à suivre présentent une assez grande complication.

La 3e division partira à 6 heures, entrera dans Taissy, traversera la Vesle au pont de Taissy, le canal à Saint-Léonard et suivra la grande route de Reims à Châlons, jusqu'à l'auberge d'Alger. Là elle prendra à la gauche de la route, des chemins de traverse qui passent par Beine, Pont-Faverger et Bétheniville, où elle s'établira aux points qui lui seront indiqués, faisant face à la Suippe.

La 4e division partira à 6 h. 30 et suivra la 3e. Deux officiers de l'état-major général conduiront les avant-gardes des 2e et 3e divisions. Ces avant-gardes se composeront chacune d'un bataillon d'infanterie et de la compagnie divisionnaire du génie. L'avant-garde de la 2e division se formera sur la route près du village de Taissy à 4 h. 15 et attendra pour se mettre en mouvement l'arrivée du général commandant le 1er corps.

L'artillerie de réserve partira à 8 h. 30 et suivra le chemin pris par les 2e et 1re divisions. Elle sera suivie par les voitures de l'administration.

La cavalerie se mettra en mouvement une heure après le passage des dernières voitures de ce convoi et suivra la même direction.

Les généraux commandant l'artillerie et la cavalerie, feront accompagner par des officiers les têtes de colonnes d'infanterie dont ils doivent suivre le mouvement pour éviter de prendre une fausse direction.

Les grand'haltes se feront à Nauroy et à Beine.

Les compagnies de réserve du génie resteront au pont de la ferme de Couraux et de Taissy jusqu'à l'écoulement complet du corps.

Le quartier général du corps d'armée sera établi à Saint-Hilaire-le-Petit.

Les corps devront s'alléger autant que possible en bagages de toute nature et n'emporter que le strict nécessaire. Les grandes tentes seront envoyées à Reims.

Les voitures d'administration ne devront être employées à transporter que des vivres ou des munitions.

Les éclopés qui devaient être évacués par les voies ferrées seront laissés à Reims et mis à la disposition du général commandant la 4e division militaire pour concourir à la garde de la ville.

Le 7e corps s'établira à Saint-Martin, Dontrien et Prosnes;

Le 5e corps à Selles et Pont-Faverger;

Le 12e corps à Heutrégiville.

Le grand quartier général sera à Bétheniville.

La division de cavalerie Bonnemains, à Vaudesincourt et à Auberive-sur-Suippe.

La cavalerie du général Margueritte à Monthois.

5e CORPS.

a) Journaux de marche.

Dans la journée du 22, tout le 5e corps, moins la cavalerie, se rallie à Reims.

La brigade de Maussion, de la 2e division, partie de Châlons le 21 au matin et ayant été coucher le même jour aux Petites-Loges, arrive à Reims le 22 dans la matinée à 10 h. 30, et va camper à la droite de la 3e division, entre Cormontreuil et Reims, face à l'Est. Ses caissons légers, son ambulance et son trésor venant de Paris arrivent dans la soirée, mais sont retenus en gare par l'encombrement.

La brigade Nicolas de la 1re division, qui a quitté Vitry le 21 au matin, arrive devant Reims vers 3 heures de l'après-midi, et établit son camp à la droite de celui de la 2e.

L'artillerie de réserve arrive de Paris, par le chemin de fer, cinquante heures après son départ de Bar-sur-Aube, campe derrière la Vesle. Le bataillon du 88e laissé à Chaumont jusqu'après le passage du 7e corps rejoint également; le général Brahaut, rejoint par les deux escadrons du 5e lanciers venant de Boulogne, campe à Sommesous.

La concentration des 1er, 5e, 7e et 12e corps de l'armée de Châlons s'opère ainsi autour de Reims. Cette concentration paraît avoir pour but de prendre simplement une position d'attente, à l'abri de toute surprise.

L'armée est campée derrière le canal de la Marne à l'Aisne.

Journal de marche du 5e corps.

La brigade de Maussion arrive à son tour, après avoir couché le 21 aux Petites-Loges, et va camper à droite de la 3e division, entre Cormontreuil et Reims.

La brigade Nicolas arrive devant Reims vers 3 heures après midi et va camper à droite de la brigade de Maussion, face à l'Est.

L'artillerie de réserve, partie de Bar-sur-Aube par le chemin de fer et de retour de Paris, campe derrière la Vesle.

Le but de la concentration des troupes autour de Reims (1er, 5e, 7e et 12e corps est simplement de prendre une position d'attente à l'abri de toute surprise.

(Le 5e corps tout entier, réserve d'artillerie comprise, se trouve rallié à Reims.)

1re DIVISION.

Départ à 5 heures, arrivée vers midi aux Petites-Loges où l'on campe.

1re DIVISION (1re brigade).

Historique.

On part à 5 heures du matin, on prend la route de Reims. On traverse les villages de la Veuve, des Grandes-Loges et des Petites-Loges. Après avoir dépassé ce dernier village, le 46e va camper à droite de la route, pendant que le 11e s'établit à gauche, à quelques centaines de mètres seulement des dernières maisons.

Une grande lueur d'incendie apparaît pendant la nuit dans la direction du camp de Châlons, et l'on apprend, le lendemain, qu'après avoir pris dans les magasins tous les effets qu'on pouvait emporter, le feu venait d'être mis aux baraques, aux meules de foin et de paille, etc.

1re DIVISION (2e brigade).

La brigade passe aux Petites-Loges (campement de la brigade de

Maussion), à Beaumont-sur-Vesle, à Sillery (grand'halte, campement du 7e corps), elle traverse le canal et la Vesle, et à 3 heures aborde Reims au cimetière Est, suit le canal, qu'elle traverse pour camper au Sud du faubourg d'Épernay, à la gauche de la brigade de Maussion. Les orages qui, depuis le 14 semblaient s'être dissipés, reparaissent dans la soirée du 22, pour nous accabler de nouveau et ne plus nous quitter. En effet, c'est par une pluie diluvienne que le 23, les camps de l'armée de Mac-Mahon, réunis à Reims sont levés.

2e DIVISION.

Concentration à Reims des corps formant l'armée de Châlons.

Le départ de la division a lieu à 4 heures du matin ; on arrive à Reims vers 10 h. 30. Le bivouac est établi sur la rive gauche de la Vesle, près de Cormontreuil.

Le temps est resté beau pendant la marche.

On a passé entre la montagne de Reims et la Vesle, sur la rive gauche du cours d'eau ; le canal de la Marne s'étendait à droite de la route, entre elle et la rivière. On a traversé Beaumont-sur-Vesle. Arrivé à Bellevue, non loin de Sillery, on a tourné à droite pour franchir le canal, puis bientôt la Vesle et la ligne ferrée de Reims à Châlons près de Petit-Sillery. On a rejoint ensuite la voie romaine à Alger et de ce point on est arrivé à Reims, après avoir coupé de nouveau la ligne du chemin de fer.

Les caissons à deux roues portant les munitions de l'infanterie qui, de Chaumont, avaient passé par Paris, arrivent à Reims ainsi que l'ambulance et le trésor ; mais elles sont retenues en gare où il y a un grand encombrement. Elles ne purent débarquer que le lendemain, à 9 heures du soir.

Le IIIe bataillon du 88e, resté à Chaumont, ayant vu passer le dernier train chargé de troupes du 7e corps, s'embarque à son tour, ainsi que les deux escadrons du 5e lanciers revenus de Biesles et part à 2 heures du matin pour Paris ; de là, il rejoint la division à Reims le même jour.

La réserve d'artillerie du 5e corps arrive à Reims également ; la réserve d'artillerie et le parc du 7e corps s'y trouvaient en même temps à la gare, les quais étaient insuffisants, les hommes d'équipe en trop petit nombre ; aussi, à 4 heures, il n'y avait que cinq batteries de débarquées ; quant à la sixième, elle alla à Vitry-lès-Reims pour être déchargée des wagons. Cela n'eut lieu qu'à 9 heures du soir ; elle avait mis 50 heures pour venir de Bar-sur-Aube. La réserve d'artillerie passa la nuit sur les boulevards de Reims.

Le général Brahaut campe à Sommesous ; il y est rejoint par les

deux escadrons du 5e lanciers venant de Bologne. La position se trouvant isolée du reste de l'armée, il ordonne de se garder militairement pour éviter toute surprise; on surveille principalement la direction de Soudé, sur la route de Vitry, où la présence de l'ennemi avait été signalée. Le général n'ayant reçu aucun ordre depuis son départ de Chaumont, envoie son aide de camp à Châlons pour s'informer de la direction à prendre.

La division Guyot de Lespart séjourne près de Tinqueux.

La brigade Nicolas de la division Goze vient camper près de la division de L'Abadie, aux environs de Cormontreuil.

Le 22, s'opérait aux environs de Reims, la concentration de l'armée dite *Armée de Châlons*, placée sous le commandement de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui se composait des 1er, 5e, 7e et 12e corps et d'un corps de cavalerie de réserve. Ce dernier, resté au camp de Châlons, incendia, par ordre supérieur, les baraques et les établissements militaires qui y avaient été construits, ainsi que les approvisionnements des magasins.

Division de cavalerie.

La colonne s'établit au bivouac à Sommesous, où le général de division est rallié par les deux escadrons du 5e lanciers venant de Bologne.

La position de Sommesous étant très isolée du reste de l'armée, le général de division plaça ses grand'gardes de façon à éviter toute surprise, principalement dans la direction de Soudé, sur la route de Vitry, où la présence de l'ennemi était signalée.

Le général de division n'ayant reçu aucun ordre ni aucune nouvelle de l'armée et du 5e corps, depuis son départ de Chaumont, envoya son aide de camp, le capitaine Hacquart, à Châlons pour s'informer de la marche du 5e corps et de la direction que devait suivre la division de cavalerie après son arrivée à Châlons.

Artillerie.

Rapport du colonel de Fénelon.

Les différents trains emportant la réserve arrivent dans la matinée du 12 à la gare de Reims; là seulement nous apprenons qu'une grande résolution a été prise, que le camp de Châlons a été évacué.

Ordre nous est donné de débarquer à Reims. Rien n'était préparé à cette gare pour un semblable débarquement, les quais y étaient insuffisants, les hommes d'équipe en trop petit nombre, et le plus grand désordre y régnait; il y avait d'ailleurs en gare, outre les six batteries de la réserve du 5e corps, des batteries du 7e corps et le parc de ce corps;

enfin vers 4 heures de l'après-midi, cinq des batteries de la réserve avaient pu débarquer et avaient été camper sur les boulevards de Reims; quant à la dernière batterie de la réserve arrivée en gare, il fut décidé qu'elle irait opérer son débarquement à Vitry-lès-Reims; cette batterie y opéra son débarquement à 9 heures du soir, après avoir mis plus de cinquante heures à venir de Bar-sur-Aube.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de marche.

Division de Lespart; division L'Abadie; artillerie de réserve; division Goze; convoi; un bataillon d'arrière-garde.

7e CORPS.

a) *Journal de route du Lieutenant-Colonel chef d'état-major d'artillerie.*

Nous nous dirigeons à pied vers la gare pour savoir l'heure où nous pourrions débarquer, le parc parti de Langres le 20 était également à Reims le 22; l'équipage de pont, seul, était resté en arrière (il avait pris l'embranchement d'Épernay); mais il ne pouvait débarquer, l'encombrement était tel que notre général en chef pria les agents de la gare de faire établir en pleine campagne quelques quais de débarquement par les sapeurs des compagnies du génie; au moyen de l'un d'eux notre train fut déchargé, et nous nous préparons à partir le lendemain par voie de terre. D'après les ordres du Maréchal commandant en chef l'armée de Châlons, tous les corps qui la composaient étaient dirigés vers l'Est. Notre 1re division avait suivi la fortune du 1er corps avec lequel elle avait combattu; comme lui, elle s'était réorganisée à Châlons; les trois batteries, arrivées trop tard pour prendre part à l'action à Reichshoffen, rallièrent la division, mais son parc divisionnaire fut capturé dans la retraite; on le reforma à Reims au moyen de caisses blanches portées dans les voitures du train des équipages.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

Au quartier général à Reims, 22 août.

L'armée va marcher en avant dans la direction de Montmédy.

La 1re et la 2e division du 7e corps, campées à Sillery, se porteront, demain 23, sur la Suippe, et s'établiront : la 1re à Dontrien et la 2e à Saint-Martin; elles partiront à 4 h. 30 et prendront la route de Reims à Sainte-Menehould jusqu'à la rencontre de la route de Baconnes à Vaudesincourt, d'où elles seront dirigées sur les points indiqués. La réserve d'artillerie, campée également à Sillery, suivra la 2e division et s'établira de même à Saint-Martin où elle se placera en arrière et à une distance convenable de la 2e division. La 3e division, campée dans la ville, ira demain coucher à Prosnes, un peu à droite de la route de Sainte-Menehould, et ne se mettra en marche qu'à 10 heures. Le quartier général du 7e corps sera à Saint-Martin et se mettra en route à midi.

Le 7e corps formera ainsi la droite de l'armée en s'appuyant par sa gauche au 1er. Le général Bonnemains, avec toute la cavalerie laissée au camp de Châlons, ira coucher demain sur la Suippe, occupant Vaudesincourt et Aubérive-sur-Suippe. Le général Margueritte s'établira demain 23 à Monthois d'où il surveillera les défilés de Grand-Pré et de la Croix-aux-Bois.

Les divisions marcheront militairement et elles s'établiront de même sur les points indiqués en se conformant aux prescriptions de l'ordre déjà donné et en ayant soin de s'éclairer par leurs petits postes et leurs grand'gardes.

L'artillerie de chaque division sera placée en arrière des points où elle devrait agir et de façon à pouvoir s'y porter rapidement.

Toutes les divisions et tous les services devront s'alléger autant que possible en bagages de toute nature, et n'emporter que le strict nécessaire.....

Le 4e hussards, campé à Sillery, se répartira entre les 1re et 2e divisions; le colonel et deux escadrons marcheront avec la 1re division aux ordres du général Conseil-Dumesnil; le lieutenant-colonel et les deux autres escadrons marcheront avec la 2e division sous les ordres du général Liébert.

Les deux escadrons du 4e lanciers campés également à Sillery se rendront de ce point à Prosnes, en gagnant en face de Sillery la route de Reims à Sainte-Menehould. Le commandant de ces deux escadrons réglera son mouvement de manière à arriver sur cette dernière route un peu avant la 3e division (partant de Reims à 10 heures) pour se mettre à la disposition du général Dumont qui la commande.

Le général Ameil et la division de cavalerie partiront demain de Reims dans la journée après avoir fait débarquer et constituer les escadrons qui viennent d'arriver. Il se dirigera sur Saint-Martin où il s'établira en passant par Nauroy et Moronvilliers. Il assurera l'escorte du convoi de l'administration, qui doit, demain dans la journée, rallier le quartier général du corps.

La batterie de canons à balles de la 2e division, campée en ce moment avec la 3e, se mettra en marche en même temps que le quartier général et avec lui; arrivée à Saint-Martin elle ralliera la division.

Les caissons chargés de la réserve de cartouches de la 1re division suivront aussi le quartier général pour, de Saint-Martin, gagner leur division campée un peu sur la droite, à Dontrien.

12e CORPS.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

22 août.

L'armée va marcher en avant dans la direction de Montmédy.

Les deux divisions du 7e corps (général Douay) campées à Sillery... (Voir p. 339.).....

Pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus, le 12e corps fera son mouvement comme il va être dit :

La division Grandchamp partira à 4 h. 30 et prendra la route qui va de la Neuvillette à Saint-Masmes par Reims, Vitry-lès-Reims et Caurel-lès-Lavannes. Elle emmènera avec elle son ambulance et ses réserves de cartouches divisionnaires.

La division Maisslat quittera son bivouac à 4 h. 30, se dirigera sur la Neuvillette et de là marchera dans les traces de la division Grandchamp.

La division Vassoigne partira à 5 h. 30, se dirigera sur la Neuvillette, suivra les traces de la division Maissiat jusqu'à Caurel-lès-Lavannes. Après avoir dépassé Lavannes, elle prendra le chemin se dirigeant sur Heutrégiville, où elle s'établira en arrière du village.

Ces deux divisions, comme la première, emmèneront leurs ambulances et leurs réserves de cartouches divisionnaires.

Les réserves d'artillerie du 6e et du 12e corps, ainsi que les parcs du génie des mêmes corps, suivront la 3e division et viendront s'établir en arrière de Saint-Masmes, à droite de la 1re division d'infanterie. Les bagages des corps marcheront dans l'ordre indiqué et au point où les divisions se sépareront pour aller, la 1re à Saint-Masmes et la 3e à Heutrégiville; le grand prévôt prendra des dispositions pour que les bagages appartenant à ces divisions marchent sur les points ci-dessus indiqués. Il dirigera les bagages de l'état-major général des corps

d'armée, de l'intendant du 12e corps, des généraux de l'artillerie et du génie et du grand prévôt sur Heutrégiville, où sera établi le quartier général.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

a) Journal de marche.

2e DIVISION.

Dans la nuit du 21 au 22, et dans la matinée du 22, arrivent au camp de Châlons plusieurs corps constitués qui passent sous le commandement du général Bonnemains. Ce sont :

7e et 8e chasseurs à cheval;
5e cuirassiers;
2e escadron du 6e cuirassiers;
Une batterie d'artillerie (1).

A ces troupes, il faut ajouter :

1° Deux énormes convois, l'un régulier, l'autre auxiliaire, chargés de toutes les dépouilles transportables du camp;

2° Un dépôt d'isolés d'infanterie sous les ordres d'un chef de bataillon;

3° Un dépôt d'isolés de cavalerie sous les ordres d'un lieutenant de dragons de la Garde.

A 5 heures du soir, les isolés d'infanterie sont embarqués à la gare de Mourmelon et dirigés sur Reims.

Dans la soirée, le général reçoit l'ordre de partir le lendemain et de se diriger sur Rethel.

c) Opérations et mouvements.

Le maréchal de Mac-Mahon au général Margueritte, à Sainte-Menehould (D. T.).

Reims, 22 août, 7 h. 40 matin. Expédiée à 8 h. 45 matin (n° 34400).

Mettez-vous en retraite sur Reims. Si le convoi n'y est point encore arrivé, protégez sa marche jusqu'à ce qu'il soit entré en gare.

---

(1) 4e du 19e à cheval.

Le maréchal de Mac-Mahon au général Bonnemains, au camp de Châlons.

Conservez avec vous toute la cavalerie laissée au camp de Châlons. Vous quitterez le camp le 24 au matin pour aller coucher à Épernay. Le bataillon laissé au camp et tous les services administratifs devront être embarqués, demain soir 23, sur le chemin de fer de Dammartin, où ils seront débarqués, et attendront de nouveaux ordres. Les généraux de Fénelon et Margueritte ont ordre de se replier sur Reims. Éclairez-vous donc au loin avec votre cavalerie légère ; transmettez au général de Fénelon, qui suit la voie romaine, l'ordre de se diriger sur Reims, où il recevra des instructions.

RENSEIGNEMENTS

Le Ministre de l'intérieur aux Préfets, Sous-Préfets et Généraux commandant les divisions et subdivisions militaires (D. T.).

Paris, 22 août, 12 h. 20 matin. Expédiée à 2 h. 15 matin (n° 1536).

Le gouvernement n'ayant pas reçu de dépêches de l'armée du Rhin depuis deux jours, par suite de l'interruption des communications télégraphiques, a lieu de penser que le plan arrêté par le maréchal Bazaine n'a pas encore abouti.

La conduite héroïque de nos soldats, à différentes reprises en présence d'un ennemi bien supérieur en nombre, permet d'espérer la réussite d'opérations ultérieures.

Les coureurs de l'ennemi ont paru à Saint-Dizier.

Le Général commandant supérieur de Verdun à l'Empereur, au camp de Châlons, et au Ministre de la guerre (D. T.).

Verdun, 22 août, 8 h. 5 matin.

Enfin nous avons nouvelles du maréchal Bazaine par garde forestier qui apporte dépêche suivante :

Le maréchal Bazaine à l'Empereur, au camp de Châlons.

Ban-Saint-Martin, 19 août.

« L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles et les a conservées..... (Voir p. 330.)..... Il y a dans la place de Metz 700 prisonniers qui deviendraient un embarras pour la place en cas de siège. Je vais proposer un échange à M. le général de Moltke pour pareil nombre d'officiers et de soldats français. »

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Montmédy, 22 août, 8 h. 18 matin. Expédiée à 9 h. 5 matin (n° 34405).

Aucune nouvelle précise sur la position du Maréchal.

Les hommes envoyés avant-hier ne sont pas encore rentrés. Le garde général de Spincourt est allé près de Fresnes-en-Woèvre en traversant détachements cavalerie ennemie. Il a appris que Fresnes et la Woèvre étaient occupés par armée prussienne et est revenu. Des voyageurs qu'il a rencontrés croient que notre armée doit s'être repliée sous les murs de Metz. Le matériel et le personnel de notre gare se retirent à Margut.

X... à l'agence Havas, à Paris (D. T.).

Londres, 22 août, 6 h. 45 matin. Expédiée à 10 h. 15 matin (n° 34428).

On dit à Berlin que Allemands construisent une voie ferrée demi-circulaire en partie autour de Metz leur permettant de se servir du chemin de fer Metz-Paris avant de prendre Metz. On reconstruit celui de Nancy à Commercy. Chemin de fer et télégraphe depuis quartier royal et Berlin en parfait état. Fils de Bismarck tous deux blessés. Régiment des cuirassiers de Bismarck pas présent le 14, conséquemment pas annihilé comme le dit Palikao. Gros canons de siège ont été envoyés de Prusse en France.

Grand nombre de canons pris le 18 août, bataille Rezonville. Pertes allemandes, tués, blessés, jusqu'à présent environ 40,000.

Le Préfet au maréchal de Mac-Mahon et au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Chaumont, 22 août, 9 h. 15 matin. Expédiée à 10 h. 35 matin (n° 34429).

Renseignements certains du commandant des éclaireurs forestiers de la Haute-Marne :

Le 20, l'armée prussienne descendait la vallée de la Marne et s'étendait depuis Coussy jusqu'à Chermisey et Avrainville, elle était nombreuse et accompagnée d'une forte cavalerie et artillerie. Ces renseignements concordent avec ceux précédemment donnés indiquant que l'armée se dirige sur la Marne.

Le Préfet de la Marne au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Châlons, 22 août, 11 h. 20 matin. Expédiée à 12 h. 45 soir (n° 34495).

Les communications télégraphiques prématurément interrompues avec Vitry-le-François sont rétablies.

Cette place renferme le bataillon et la batterie d'artillerie de la garde mobile qui se trouvent bloqués.

Le bataillon des mobiles de Châlons a été dirigé hier sur Château-Thierry; il ne reste plus en arrière qu'une brigade de cavalerie, qui est attendue aujourd'hui, et après le passage de laquelle les autorités militaires doivent se retirer, ce qui aura lieu vraisemblablement demain.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Sedan, 22 août, 1 heure soir. Expédiée à 2 h. 15 soir (n° 34526).

Aucun détachement ennemi n'a paru jusqu'à ce jour dans l'arrondissement de Sedan, on ignore les mouvements des armées étrangères.

La ville complète activement ses travaux d'armement, les pièces sont sur les remparts et les fossés seront inondés demain.

Le Sous-Préfet au Sous-Préfet de Sedan (D. T.).

Montmédy, 22 août, 1 heure soir. Expédiée à 2 h. 35 soir (n° 34529).

Aucune nouvelle du théâtre de la guerre. Quelques personnes rencontrées dans l'arrondissement de Briey supposent que le maréchal Bazaine aurait rallié Metz.

Ces renseignements n'ont aucune valeur sérieuse.

Avez-vous reçu ce matin courrier de Paris ? Nous ne l'avons pas.

Prière de répondre.

Le Général commandant supérieur au Général de division, à Besançon (D. T.).

Langres, 22 août, 12 h. 25 soir. Expédiée à 2 h. 40 soir (n° 34538).

D'après les renseignements les plus dignes de foi, un corps de

30,000 Prussiens venant de Blamont et Mirecourt qui avait été annoncé la veille par un détachement de 150 cavaliers a campé au Nord de Neufchâteau à Manois, etc. Dans la même journée il a envoyé 200 cavaliers parcourir la voie de Joinville vers Chaumont. Le soir, 400 hommes, cavalerie et génie, se sont retranchés sur le chemin de fer à Fronville, 3 kilomètres Sud de Joinville et ont coupé la ligne entre ces deux points. Ce corps d'armée qui paraît avoir recherché le corps Mac-Mahon et s'était avancé jusqu'à Châtenay avait été rejoint la veille par une estafette, avis certain qui peut-être l'a fait remonté par Joinville.

On assure que le 21, à 9 heures du soir, quelques cavaliers ennemis ont été vus aux environs de Langres, de Chaumont. Ce matin 22, une dépêche de Froncles m'annonce que l'ennemi paraît occuper les mêmes positions en s'éclairant à l'Est. Il a 73 pièces de canon comptées par des habitants et, dit-on 15,000 cavaliers. Depuis trois jours je fais des efforts pour achever l'organisation des francs-tireurs de Mirecourt et de Lamarche, qui était bien incomplète et bien défectueuse. J'aurais voulu pouvoir les obliger à se mettre en mouvement plus tôt. J'espère qu'ils partiront au nombre de 160 par un train spécial en prenant toutes les précautions possibles pour les faire arriver non loin de Chaumont.

Je fais diriger les mouvements du personnel et du matériel par Dijon pour les voies ferrées et par Châtillon pour les convois et isolés voyageant par étapes vers Paris.

Le général Ulrich au Ministre de la guerre (D. T. Ch).

Schlestadt, 22 août, 1 h. 35 soir. Expédiée à 3 h. 20 soir (n° 34558).

L'ennemi me dit que l'armée impériale a été complètement battue le 18 et m'offre de faire vérifier le fait par trois officiers qui recevraient un sauf-conduit. J'ai refusé, bien résolu à m'enterrer sous les ruines de la ville dont le commandement m'a été confié. J'ai une mauvaise garnison mais beaucoup d'officiers énergiques ; ce que des hommes de cœur peuvent faire nous le ferons.

Le Préfet au Ministre de l'intérieur et au maréchal de Mac-Mahon, à Châlons (D. T.).

Chaumont, 22 août, 3 h. 30 soir (n° 34557).

On m'annonce en le donnant comme certain qu'environ 100 Prussiens sont partis de Saint-Blin allant à Rimaucourt ; qu'environ 2,000 seraient à Prez-sous-la-Fauche.

Le Préfet du Haut-Rhin aux Ministres de la guerre et de l'intérieur (D. T.).

Colmar, 22 août, 3 h. 33 soir. Expédiée à 4 h. 40 (n° 34590).

L'absence de nouvelles de Metz cause de vives inquiétudes. Encore quelques feux de joie sur la rive badoise cette nuit. Les éclaireurs ennemis n'ont pas dépassé Schlestadt. L'ennemi cherche à rétablir le bac du Rhin à Rheinau, Bas-Rhin. La landsturm est levée dans le duché de Bade de 16 à 50 ans. A Strasbourg, échange d'hostilités depuis 3 jours. Kehl aurait été bombardé par nous. Le chemin de fer Est annonce reprise des trains de marchandises sur la ligne de Mulhouse jusqu'à Colmar.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Verdun, 22 août, 4 heures soir. Expédiée à 5 h. 40 soir (n° 34616).

L'ennemi occupe toujours en force Saint-Mihiel et tout l'Est du département, ses coureurs parcourent constamment les villages de la rive droite et viennent journellement par groupes de quatre jusqu'aux portes de Verdun, ils ont commencé à paraître sur la rive gauche de la Meuse dans le canton de Souilly.

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur et au Préfet de Colmar (D. T.).

Mulhouse, 22 août, 4 h. 30 soir. Expédiée à 5 h. 55 soir (n° 34619).

Francs-tireurs enfin arrivés aujourd'hui Mulhouse venant de Belfort avec autorisation du général commandant; seront chaudement accueillis dans les villages où je signale leur passage. Je m'occupe de leur avoir des auxiliaires. Quelques fournitures essentielles manquent, nous tâcherons de les leur procurer ici.

M. de Castex, chambellan de l'Empereur, au Ministre de la guerre (D. T.).

Saint-Louis, 22 août, 11 h. matin. Expédiée à 9 h. soir (n° 34707).

Les troupes de la forteresse d'Ulm passent le Rhin à Seltz; de Fribourg à Carslruhe, grand mouvement de troupes se dirigeant vers Seltz. Le populations refusent de partir dans Wurtemberg et Bade; ils cherchent à éviter le recrutement; vive agitation. Suis à la disposition du Ministre pour renseignements ou missions.

Le Sous-Préfet au Ministre de la guerre (D. T).

Langres, 22 août, 8 h. 15 soir. Expédiée à 9 h. 20 soir (n° 34731).

Les éclaireurs prussiens, trente environ, viennent d'arriver à Montigny, 23 kilomètres de Langres.

Le Commandant de place de Longwy à l'Empereur et au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Longwy, 22 août, 4 h. 40 soir. Expédiée à 10 h. 20 soir (n° 34757).

Le 20 (1), les Prussiens ont attaqué notre armée sur les plateaux d'Amanvillers, à 12 kilomètres à l'Ouest de Metz ; après un combat des plus vigoureux, nos troupes, cédant vers la droite faute de cartouches, se sont retirées sous Metz et sont entassées entre Longeville, Saint-Quentin, Plappeville, le Coupillon et la droite du fort Moselle.

C'est une assez mauvaise position attaquable sur les deux faces de l'Est et de l'Ouest.

Les Prussiens s'établissent fortement autour de nous et ne nous laisseront pas longtemps pour nous refaire. Nous avons 11,000 à 12,000 blessés dans la place et peu de ressources.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Charleville, 22 août, 5 h. 15 soir. Expédiée à 10 h. 25 soir (n° 34751).

Rien de nouveau. L'ennemi n'a pas dépassé Longuyon, Moselle. Un train est arrivé à Charleville venant de Longwy. La voie est toujours coupée à Pierrepont.

Le Préfet de la Marne au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Châlons, 22 août. Expédiée à 10 h. 30 soir (n° 34766).

Le camp est au pillage, les magasins sont dévalisés et les soldats y mettent le feu. On prescrit des mesures nécessaires pour sauver une partie de la lingerie des ambulances et de l'hôpital militaire.

Le même au même (D. T.).

Châlons, 22 août, 8 h. 45 soir. Expédiée à 10 h. 35 (n° 34760).

On a vu des tours de l'église de Vitry, toute cette journée, des

(1) Il faut lire le 18.

groupes de cavaliers prussiens parcourir la plaine entre cette ville et Marolles. On a entendu le canon du côté de Bar-le-Duc.

Le Chef de section au Directeur des constructions de l'Est, gare de l'Est, à Paris (D. T.).

Sainte-Menehould, 22 août. Expédiée à 11 h. 9 soir (n° 34767).

Notre voie vient d'être coupée par l'ennemi, près de Nixéville. Je donne l'ordre d'enlever la mine du pont d'Aubréville.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Montmédy, 22 août, 8 h. 10 soir. Expédiée à 11 h. 46 soir (n° 34771).

Cette nuit, un escadron de uhlans aurait coupé la voie ferrée sur une étendue de plusieurs kilomètres, entre Longuyon et Longwy. Les trains s'arrêtent, quoique la voie ferrée soit intacte jusqu'à Montmédy et Longuyon.

Le juge de paix de Montfaucon fait connaître que des cavaliers prussiens gardent la passerelle qui sert à traverser la Meuse à Consenvoye.

Un caporal de l'armée prussienne, arrêté cette nuit dans les bois, m'a déclaré avoir déserté après l'affaire de Gravelotte, parce que, dans l'armée ennemie, ils meurent tous de faim.

Le Sous-Préfet au Ministre de la guerre (D. T.).

Montmédy, 22 août. Expédiée à 12 heures soir (n° 34780).

Le juge de paix d'Amanvillers m'écrit aujourd'hui, 11 heures :

« Vu à d'Amanvillers un officier de chasseur, envoyé par le maréchal Bazaine à Verdun. D'après lui notre armée aurait manqué de munitions au combat de Saint-Privat et elle se serait retirée sous le canon de Metz. Il a quitté le camp depuis deux jours et ne sait ce qui s'est fait depuis. Il croit Verdun doit être bloqué. Prussiens seraient très nombreux. »

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon (*Lettre*).

Paris, 22 août.

J'ai l'honneur d'adresser ci-après à Votre Excellence divers extraits des rapports de nos agents à l'étranger qu'il m'a paru utile de lui communiquer :

De la frontière prussienne du côté de Luxembourg, 13 août.

« Depuis trois jours, après deux journées de repos, l'armée prussienne s'avance de divers points pour envelopper, avec des forces considérables, l'armée française.

« C'est vers Strasbourg, Nancy et Metz que trois corps prussiens qui se lient, commandés par le général Steinmetz, dans le bassin de la Sarre, le Prince royal et le prince Frédéric-Charles se sont avancés.

« Les forces des armées allemandes sont considérables. La Prusse dispose sur toute la ligne d'environ 500,000 hommes. La landwehr et la landsturm marchent. La concentration des forces doit être à peu près faite, si elle ne l'est déjà. Les Prussiens se massent à Hunspach, à Hoffen, Seltz et Soultz-sous-Forêts. Ils se sont groupés entre Bâle et Mulheim; il y a 39 équipages de pont. Ils pressent leurs opérations. Les habitants de Trèves ont dû se pourvoir de vivres.

« Après tout ce que j'ai vu, observé et entendu, j'ai la conviction que si le gouvernement français reste inébranlable dans sa résolution de poursuivre la guerre, s'il n'accepte pas une paix humiliante, *même en cas d'un nouveau revers*, l'Allemagne succombera dans cette lutte gigantesque. Les systèmes de la landwehr et de la landsturm sont vicieux. Les hommes murmurent déjà; ils disent que si cette guerre dure six semaines, ils quitteront en masse les rangs, ne voulant pas laisser à l'abandon femmes et enfants. On nous ruine, disent-ils. L'Allemagne est sourdement agitée; l'esprit public n'y est qu'assoupi. Attendez l'éclat au premier revers de la Prusse ! »

Même source, 14 août.

« J'ai appris de sources très sûres que des masses de troupes prussiennes arrivent de l'intérieur de l'Allemagne se dirigeant sur le théâtre de la guerre. Des trains spéciaux de diverses lignes de chemins de fer arrivent à Trèves avec des masses de militaires et de munitions. Un fort corps Nord-allemand a été dirigé vers Sarrebruck, que la Prusse veut à tout prix conserver comme position. Il a traversé Trèves.

« Les communications directes du Luxembourg avec la France sont interrompues. De la ville de Luxembourg on ne peut arriver à Metz; les rails ont été enlevés au-dessus de Thionville. »

De Bâle, 16 août.

« Les soldats wurtembergeois et prussiens qui restaient encore aux abords du Rhin, à la date du 14 août, depuis Bâle à Offenburg, ont tous évacué le pays badois et se sont dirigés sur le Nord. Ils avaient

fait des trous et des monticules de terre pour cacher leurs pièces d'artillerie; tout est démoli, il ne reste rien de ces travaux.

« On m'assure que presque toute la Forêt-Noire est abandonnée par ces hommes. Tous les jours, depuis samedi (13), ils descendent par le val d'Enfer et la vallée de Lahr et se sont dirigés du côté de la ville de Strasbourg.

Il a passé à Offenburg, depuis samedi, près de 30,000 hommes, et de Constance à Offenburg, montagnes et plaines, il ne reste pas 10,000 soldats. Tenez ceci comme certain.

« Les transports par voie ferrée, de Constance à Léopoldshöhe, ne contiennent aussi plus de soldats; il paraît que le Wurtemberg et la Bavière ont donné tout ce qu'elles avaient en fait de militaires. »

Votre Excellence appréciera, d'après la date de ces extraits et ses propres informations, la valeur des renseignements qu'ils contiennent.

J'adresse la même communication à Son Excellence M. le maréchal Bazaine.

X..., à Luxembourg, au Ministre des affaires étrangères (Lettre).

Luxembourg, 22 août.

Je m'empresse de transmettre à Votre Excellence les renseignements suivants qui me parviennent à l'instant et qui ont été recueillis à Saint-Vith et dans un certain nombre de localités avoisinant la frontière luxembourgeoise :

1° Du 15 au 16 courant, une armée évaluée à 50,000 hommes de landwehr, venant d'Aix-la-Chapelle et des environs, s'est avancée vers Trèves par trois routes;

2° Pendant ces derniers jours, la Prusse a dégarni toutes ses villes de garnison, ne laissant que peu d'hommes valides dans les forteresses. Tous les hommes propres au service ont rejoint l'armée d'invasion dans les journées des 18, 19 et 20 de ce mois. On prétend que ce sont des troupes de landwehr, destinées à renforcer le corps d'armée Manteuffel et à combler les vides résultant du dernier échec essuyé par ce corps;

3° Des charrettes et voitures de transport, au nombre de 200, ont été requises entre Malmédy et Saint-Vith et ont été dirigées, les unes chargées, les autres vides sur Trèves. Dans cette ville, elles reçoivent du matériel de pontonniers et prennent la route de Metz ;

4° Quatorze trains de troupes, remorqués par deux machines chacun, seraient arrivés le 21 août à Trèves; ces troupes viennent de Cassel. Des lettres venues d'Allemagne signalent en outre l'absence complète

de troupes dans l'intérieur, entre autres à Darmstadt ; Trèves est également, depuis cette nuit, dégarnie de troupes.

P.-S. — De nombreux cas de dyssenterie, de cholérine, d'ophtalmie et de typhus, se produiraient dans l'armée prussienne.

Journée du 23 août.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a) Journal de marche.

L'armée change de direction ; elle se porte en avant dans la direction de Montmédy, dans le but d'aller débloquer Metz.

Les deux divisions du 7e corps (général Douay) campées à Sillery, se portent sur la Suippe et s'établissent à Saint-Martin et Dontrien ; leur mouvement commence à 4 h. 30 du matin ; elles suivent la route de Reims à Sainte-Menehould jusqu'à la rencontre de la route de Baconnes à Vaudesincourt, d'où elles se dirigent sur les points indiqués. La 3e division campée dans la ville ne se met en route qu'à 10 heures et vient coucher à Prosnes. Le quartier général du 7e corps est à Saint-Martin.

Le 5e corps (général de Failly) part à 4 h. 30 du matin et suit la route départementale n° 10 de Reims à Vouziers. Il prend position sur la Suippe, à Selles et à Pont-Faverger, son quartier général à Pont-Faverger.

Le 12e corps (général Lebrun) se met en mouvement à 4 h. 30. Il prend la route de Reims à Mézières jusqu'à 1500 mètres au delà de Vitry-lès-Reims, où il prend le chemin par Caurel-lès-Lavannes, et vient s'établir à Heutrégiville et à Saint-Masmes, quartier général à Heutrégiville.

Le 1er corps (général Ducrot) se met en route à 4 h. 30 du matin et s'établit sur la Suippe à Bétheniville et Saint-Hilaire, quartier général à Saint-Hilaire.

Le général Bonnemains, avec toute sa cavalerie laissée au camp de Châlons, se porte sur la Suippe, à Vaudesincourt.

Le général de Fénelon, en marche sur Reims, a couché le 22 au point dont le choix lui a été laissé, et d'où il doit rejoindre le 23.

Le général Margueritte conserve, outre la brigade de chasseurs d'Afrique (1er et 3e régiments), la brigade de la division Fénelon (1er hussards et 6e chasseurs) qu'il a rallié à Sainte-Menehould ; il s'établit à Monthois, d'où il a mission de surveiller les défilés de Grand-Pré et de la Croix-aux-Bois.

Le grand quartier général est à Bétheniville.

Tous les corps ont dû, avant de quitter Reims, s'alléger autant que possible en bagages de toute nature et n'emporter que le strict nécessaire.

Le quartier général de la 4e division militaire territoriale (général de Liniers) se transporte à Reims.

Le général de division Dejean prend à partir du 23 le commandement du génie de l'armée, en remplacement du général Le Brettevillois qui reprend ses fonctions au 1er corps.

b) Organisation et administration.

Le Ministre de la guerre à l'Empereur, à Reims (D. T.).

Paris, 23 août, 9 h. 15 matin. Transmise au quartier impérial à 9 h. 30 matin (n° 26142).

Il y a une urgence extrême à remplacer dans les régiments de cavalerie les vides qui se sont produits dans les rangs des officiers. Je prie Votre Majesté de m'envoyer immédiatement l'état nominatif des candidats aux diverses vacances ou de me faire connaître les nominations que l'Empereur a déjà faites pour pourvoir à ces emplois.

Je réorganise ici le 9e cuirassiers complètement détruit. Je me réserve, pour ce régiment, de faire les nominations et de compléter les cadres, si déjà Votre Majesté n'a pourvu aux vacances existantes.

L'intendant général Uhrich à l'Intendant général de l'armée, à Montmédy.

Paris, 23 août, 12 h. 36 soir (n° 738).

L'armée du maréchal de Mac-Mahon se rend à destination par voie de terre. Les quatre corps d'armée forment un effectif de 100,000 hommes et 20,000 chevaux.

Le Général Mitrecé au général Forgeot, à Bétheniville (D. T.).

Paris, 23 août, 2 h. 25 soir.

Je reçois du Ministre à votre adresse la dépêche suivante :

« Si le matériel d'artillerie restant sur les trucs est inutile à l'armée du maréchal de Mac-Mahon, renvoyez-le à Paris. Disposez de ce que vous croirez utile à l'armée. »

En marge : Répondre de tout renvoyer à Paris.

Le Ministre de la guerre à l'Empereur, à Courcelles (D. T.).

Paris, 23 août, 4 h. 20 soir.

Wimpffen est prévenu. Lacretelle est nommé. Les décrets donnés à Rouher sont supprimés. Je demande de nouveaux cadres pour l'infanterie et la cavalerie. Quatre régiments à 6 compagnies ; nous avons déja 26 régiments de marche.

c) Opérations et mouvements.

L'Empereur au Ministre de la guerre (D. T. Ch.).

Courcelles, 23 août, 8 h. 15 matin (n° 26128).

Il est bien essentiel de constituer à Reims qui doit être diversement tête de ligne de chemin de fer, une force assez respectable pour que des coureurs ne viennent pas interrompre nos communications.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon (D. T. Ch.).

Paris, 23 août, 6 h. 12 soir (n° 26344).

Les deux batteries fournies par l'artillerie de marine appartenant à la 1re division du 12e corps, partent demain pour vous rejoindre. Voulez-vous que j'envoie une division d'infanterie avec ses batteries divisionnaires à Verdun pour appuyer votre mouvement ?

Ordre de mouvement du 24 août.

Au quartier général à Pont-Faverger, 23 août.

Le 7e corps (général Douay) se mettra en route demain 24, à 5 heures, pour aller s'établir aux environs d'Ardeuil, en suivant la route de grande communication qui passe par Saint-Souplet, Somme-Py, Aure, Manre et Ardeuil où sera son quartier général. (Il y a de l'eau dans le ruisseau de l'Avègres.)

Le 5e corps (général de Failly) partira demain à 4 heures du matin pour se porter aux environs de Monthois où sera le quartier général

du corps (il trouvera de l'eau dans le petit ruisseau de la Tafna qui prend sa source à Liry). La route à suivre passe par Bétheniville et Liry.

Le 12e corps (général Lebrun) ira s'établir demain 24 entre Ville-sur-Retourne et Pauvres ; il partira à 5 heures et suivra la route qui passe par Aussonce, Juniville, Bignicourt. Son quartier général sera à Ville-sur-Retourne.

Le 1er corps (général Ducrot) se mettra en mouvement dès que le 5e corps aura dépassé Bétheniville et ira s'établir, en passant par Machault, à Semide et Contreuve, son quartier général à Semide.

La cavalerie du général Margueritte traversera l'Aisne demain matin et ira s'établir autour de Grand-Pré, s'éclairant au loin sur les différentes routes dont Grand-Pré est le nœud.

La division de cavalerie de réserve (général Bonnemains) partira demain 24 à 2 heures de l'après-midi pour aller s'établir à Saint-Etienne-à-Arnes.

Le grand quartier général sera placé à Monthois.

Monthois se trouve à environ 30 kilomètres de Pont-Faverger. Pour s'y rendre, le 5e corps passera par Bétheniville, Hauviné, Saint-Clément, Saint-Pierre, Saint-Étienne, la ferme d'Orfeuil et Liry.

MM. les généraux commandant les corps d'armée sont priés de se rendre aujourd'hui à 5 heures au grand quartier général à Bétheniville.

Ordre modifiant la marche indiquée pour la journée de demain, 24 août.

Grand quartier général de Bétheniville, 23 août.

Le 7e corps se portera demain 24 à Semide et Contreuve. Son quartier général sera à Contreuve. Le 1er corps se rendra à Juniville où il aura son quartier général. Les 5e et 12e corps se rendront à Rethel où seront les quartiers généraux de ces corps. La cavalerie du général Bonnemains ira, demain 24, coucher à Pont-Faverger en suivant la rive gauche de la Suippe ; le 25, elle se portera à Rethel. Le général Margueritte fera, demain 24, séjour à Monthois, où il recevra des ordres pour ses mouvements ultérieurs. Le grand quartier général sera à Rethel.

1er CORPS.

a) Journaux de marche.

Souvenirs personnels du capitaine Peloux.

23 août.

La deuxième colonne ne se met en marche qu'à 7 h. 30. Elle doit laisser défiler devant elle les 2e et 1re divisions qui, jusqu'à Taissy, suivent le même chemin qu'elle.

Elle passe la rivière à Taissy, suit un moment la route de Reims et s'engage à partir de ce point jusqu'à Beine, dans les chemins d'exploitation. Il y avait plu toute la nuit, le terrain était défoncé et la marche fut très pénible pour les troupes ; les bagages ne franchirent ce mauvais pas qu'avec peine.

A Beine, la deuxième colonne (3e et 4e divisions) reçoit l'ordre de camper, pour la grand'halte en arrière et à gauche du village.

La première colonne qui devait, quelque temps avant d'arriver à Beine, prendre jusqu'à Bétheniville des chemins de traverse, ayant changé d'itinéraire par suite du mauvais état de ces chemins et s'étant engagée sur celui que devait, à partir de Beine, suivre la deuxième colonne, la 1re division, attardée sur la route, campe à droite et en arrière du village.

Après la grand'halte, les troupes se dirigent sur une seule colonne (2e division, 1re division, 3e division, 4e division) sur Pont-Faverger et de là, en suivant les bords de la Suippe, sur Bétheniville et Saint-Hilaire-le-Petit.

Bétheniville est déjà encombré par l'état-major général de l'armée et celui de l'Empereur. Les vivres sont difficiles à s'y procurer, des boutiques de boulangers sont pillées.

Il y eut à 4 heures un conseil de guerre à Bétheniville, à la suite duquel, l'ordre précédemment donné de se porter le lendemain sur Semide fut modifié, le 1er corps dut se rendre sur deux colonnes à Juniville et Bignicourt, Ville-sur-Retourne.

2e DIVISION.

Historique.

De Taissy à Saint-Hilaire-le-Petit. Arrivée du général Gandil, qui prend définitivement le commandement de la 2e brigade.

On distribue aux corps des pièces d'armes de rechange, réclamées sans résultat depuis Strasbourg.

3e DIVISION.

23 août.

Départ de Cormontreuil. Arrivée au campement de Bétheniville près de Pont-Faverger vers 2 heures de l'après-midi.

L'Empereur a son quartier général à Bétheniville. Les pluies torrentielles du commencement du mois nous accompagnent de nouveau.

Le général Carteret prend le commandement de la 1re brigade en remplacement du général L'Hérillier nommé général de division.

4e DIVISION.

Journal privé du colonel d'Andigné, chef d'état-major.

23 août.

La pluie tombe avec violence de 5 à 10 heures du matin.

La 4e division part à 6 h. 30 et se porte par Taissy, la ferme d'Alger, Beine (où a lieu la grand'halte) et Pont-Faverger à Bétheniville, sur la Suippe, où nous arrivons à 6 heures du soir.

La marche à travers les boues crayeuses de la Champagne a été fatigante pour les troupes.

L'Empereur et le grand quartier général sont à Béthéniville.

Tout le 1er corps est campé autour de ce village où le sous-intendant Bonnaventure et moi réussissons à grand'peine à faire cuire du pain pour la distribution du 24.

Le 5e corps occupe Selles et Pont-Faverger.

Le 7e corps occupe Dontrien et Prosnes.

Le 12e corps occupe Heutrégiville.

La cavalerie Bonnemains est à Vaudesincourt et Auberive-sur-Suippe.

La brigage Margueritte, qui a escorté l'Empereur jusqu'à Verdun et n'a pu rentrer à Metz, est à Monthois.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement pour le 24 août.

Au quartier général à Saint-Hilaire-le-Petit.

Le 1er corps continuera demain sa marche en avant mais les positions qu'il occupera sont autres que celles indiquées par la note déjà envoyée aujourd'hui.

Ces positions nouvelles sont aux villages de Juniville, Bignicourt et Ville-sur-Retourne.

Les 3e et 4e divisions et la réserve de l'artillerie iront s'établir à Juniville en passant par la Neuville, la route à suivre sera prise entre Pont-Faverger et Bétheniville. La 4e division prendra la tête de colonne et partira à 7 heures, la 3e division partira à 8 heures, la réserve et l'artillerie à 9 heures.

Les 1re et 2e divisions et le convoi du service administratif iront s'établir à Bignicourt en partant de Saint-Hilaire pour Hauviné et marchant ensuite sur Cauroy et Bignicourt; la 1re division prendra la tête de colonne et partira à 7 heures.

La 2e division partira à 8 heures. Le convoi de l'administration à 9 heures.

La division de cavalerie ira s'établir à Ville-sur-Retourne en passant par Saint-Hilaire, Hauviné et Cauroy. Le départ aura lieu à 11 heures.

La marche de demain sera très courte pour les diverses colonnes (20 kilomètres au plus).

Le quartier général des corps sera établi à Juniville.

Le convoi de vivres qui a suivi aujourd'hui le 1er corps d'armée ne pouvant arriver ce soir que tardivement, la distribution de pain n'aura lieu que demain matin de telle sorte que chaque division reçoive cette denrée avant son départ et devant son bivouac.

Le 7e corps se portera à Semide et Contreuve.

Le 5e corps et le 12e se rendant à Rethel.

5e CORPS.

a) Journaux de marche.

Journal de marche rédigé par le colonel Clémeur.

Par ordre de l'Empereur, l'armée de Châlons doit être portée sur l'Est et s'établir le 23 sur la Suippe. (L'intention du Maréchal est de marcher au secours du maréchal Bazaine par Montmédy.)

Le 5e corps reçoit l'ordre de se rendre à Selles et Pont-Faverger (34 kilomètres) en passant par Cernay et Epoye.

Il part de ses camps à l'Ouest de Reims à 5 heures du matin, traverse la ville où la rencontre avec le 12e corps occasionne quelque retard, et va gagner la route de Pont-Faverger au Nord-Est.

La brigade Saurin de la 1re division, chargée de couvrir la retraite du 5e corps depuis Blesmes, et qui est partie le 21 de Vitry et a traversé le 22 le camp de Châlons, rejoint la colonne du 5e corps dans la matinée.

L'artillerie de réserve suit le mouvement.

Quant à la division de cavalerie, qui ne comprend plus que le 12e chasseurs, le 5e hussards et deux escadrons du 5e lanciers (deux escadrons ont été envoyés à Paris) le premier ordre qu'elle avait reçu le 19, de se porter de là à Châlons, a été modifié. Son itinéraire a été tracé par Bar-sur-Aube, Brienne, Arcis, Sommesous et Jonchery où elle arrive le 23 à 8 heures du soir.

Une pluie battante règne pendant toute la marche du 23.

Arrivées à Selles et à Pont-Faverger entre 4 et 5 heures de l'après-midi, les troupes du 5e corps campent en arrière de ces villages sur la rive gauche de la Suippe.

Dans la soirée, le général de Failly reçoit des nouvelles de sa cavalerie, qui est arrivée à Jonchery, et qui lui annonce qu'elle n'a pas pu se ravitailler au camp de Châlons, où elle a trouvé tout incendié par les troupes de passage et les habitants.

Toute l'armée est, le 23 au soir, sur la Suippe, depuis Auberive à droite jusqu'à Heutrégiville à gauche. A droite le 7e corps, puis le 1er, le 5e et le 12e à gauche. La division de cavalerie Marguerittte jusqu'à Monthois pour surveiller les défilés de Grand-Pré et la Croix-aux-Bois; la division de cavalerie Bonnemains à Auberive sur la droite, venant du camp de Châlons où elle a tout incendié par ordre.

Journal de marche rédigé par le capitaine de Piépape.

Par ordre de l'Empereur et en raison des événements politiques de Paris, l'armée de Châlons est reportée vers l'Est et va s'établir sur la Suippe.

Le 5e corps quitte Reims, pour se rendre à Selles et Pont-Faverger, où s'établit le quartier général.

La brigade Saurin rejoint, en traversant le camp de Châlons.

L'artillerie de réserve suit le mouvement.

La division de cavalerie, moins le 3e lanciers, laissé à Sarreguemines, et deux escadrons du 5e envoyés à Paris se porte à Jonchery, venant de Chaumont par Bar-sur-Aube, Brienne, Arcis et Sommesous.

Une pluie battante règne pendant toute la marche du 23.

La division de cavalerie qui devait se ravitailler au camps de Châlons, y trouve tout incendié par ordre ou pillé par les troupes de passage.

Elle va bivouaquer à Jonchery.

1re DIVISION.

Départ à 5 heures par une pluie battante. On passe à Sept-Saulx, Prosnes, Nauroy. Arrivée vers 2 heures à Pont-Faverger où l'on

campe. La 2e brigade et le bataillon de chasseurs rejoignent la division. Passage de l'Empereur et de sa maison militaire.

2e DIVISION.

L'armée de Châlons se porte sur la Suippe.

Le grand quartier général va à Bétheniville.

Le 1er corps à Saint-Hilaire-le-Petit.

Le 5e corps à Pont-Faverger et Selles (quelques escadrons de cavalerie à Jonchery-sur-Suippe, en route pour rallier le gros du corps d'armée).

Le 7e corps à Saint-Martin et Dontrien.

Le 12e corps à Heutrégiville.

La cavalerie de réserve à Auberive.

La division de L'Abadie devait se mettre en route à 5 h. 30 du matin, mais elle ne part qu'à 8 heures ; elle voit défiler la division Guyot de Lespart venant des environs de Tinqueux, qui, n'ayant qu'une seule voie pour franchir la Vesle met beaucoup de temps pour passer sur la rive droite.

Le général de L'Abadie doit suivre cette division. Le temps est très mauvais ; la route est indiquée par Cernay et Epoye. La division Guyot de Lespart ayant été induite dans une direction trop à gauche, elle entraîne avec elle celles qui marchent à sa suite, il en résulte que la colonne du 5e corps est rencontrée et coupée dans les rues de Reims par le 12e corps. Cela cause du retard et du désordre. On finit par sortir de la ville, on traverse Cernay, on passe par Berru, Milan et l'on fait la grand'halte à Epoye, village situé sur un affluent de la Suippe ; on arrive vers 3 heures de l'après-midi au bivouac qui est établi sur la rive gauche de la Suippe, à gauche de la route descendant à Pont-Faverger, et à l'ouest de ce village dans un terrain indiqué par l'état-major général du corps d'armée.

On a traversé entre Cernay et Berru les hauteurs couvertes de bois de sapins qui séparent les vallées de la Vesle et de la Suippe.

Les distributions ont lieu.

Le temps s'est amélioré dans l'après-midi.

La réserve d'artillerie, qui a marché derrière la division de L'Abadie, bivouaque aussi en arrière d'elle sur le plateau au Sud-Est de Pont-Faverger.

La division Guyot de Lespart campe à Selles en aval de Pont-Faverger et sur la rive gauche de la Suippe.

La division Goze est aussi sur la rive gauche de cet affluent de l'Aisne, elle bivouaque entre Bétheniville et Pont-Faverger, près de ce dernier village.

Le général Brahaut s'était rendu de Sommesous à Châlons ; là il avait appris par son aide de camp que la ville était évacuée par les troupes et les autorités militaires. D'après des ordres du général en chef, qui lui sont remis en triple expédition, il doit doubler l'étape et se rendre d'urgence à Jonchery. Après avoir fait reposer la colonne au quartier de cavalerie pendant 2 heures, le général continua son mouvement et arriva à destination vers 8 heures du soir.

2e DIVISION (2e brigade).

Souvenirs du général Faulte de Vanteaux (49e de ligne).

Les services administratifs de la division étaient nuls; sauf le sous-intendant, aucun officier d'administration n'était présent à cette distribution, et à peine avait-on quelques hommes de ces services. Il était 3 heures du matin, des voitures chargées de pain arrivaient sur la route, je les fis se décharger dans un champ, et on rangea le pain en tas par espèces, car ils étaient de plusieurs grosseurs et il y en avait plus de 4,000 rations. Je fis faire à l'œil des tas proportionnels aux effectifs des corps qui m'apportaient leurs bons..... Pendant ce temps les conducteurs avaient été se reposer au village eux et leurs chevaux; à l'avenir je les fis garder scrupuleusement par un poste.

DIVISION DE CAVALERIE.

La colonne se rend à Châlons. A son arrivée, le général de division apprend par son aide de camp que la ville est complètement évacuée et qu'il n'y a plus ni troupe ni autorité militaire, et, d'après les ordres formels du général commandant en chef le 5e corps, qui lui sont remis en triple expédition, les escadrons doivent doubler l'étape et se rendre d'urgence à Jonchery, pour rallier toute l'armée du maréchal de Mac-Mahon qui est campée à Reims et sur les bords de la Suippe. Le général de division prescrivit alors un repos de deux heures, pour faire manger les hommes et les chevaux, qui furent établis au quartier de cavalerie, et, en conformité des ordres reçus, la colonne quitta Châlons à 2 heures pour se rendre à Jonchery, où elle fut bivouaquée, à 8 heures du soir, à l'extrême arrière-garde de l'armée.

ARTILLERIE.

Rapport du colonel de Fénelon.

23 août.

L'armée entière, sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, composée

des 1er, 5e, 7e et 12e corps, le général de division Forgeot, commandant l'artillerie de cette armée, prend position sur la Suippe; le 5e corps à Pont-Faverger.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de marche.

1° Le colonel Flagny avec l'escadron du 5e hussards non endivisionné et celui de la division Goze, le colonel de Tucé avec ses deux escadrons formeront l'avant-garde du corps d'armée sous le commandement du plus ancien colonel. Cette avant-garde partira à 3 h. 45;

2° La division Goze;

3° La division L'Abadie;

4° Artillerie de réserve;

5° La division Lespart;

6° Le convoi;

7° Un bataillon d'arrière-garde fourni par la division Lespart.

L'avant-garde fera sa grand'halte à la ferme d'Orfeuil.

La division Goze fera la sienne à Saint-Étienne; une brigade au delà et une en deçà.

Elle ne devra y rester qu'une heure.

La division L'Abadie fera sa halte en avant du village de Saint-Pierre.

L'artillerie de réserve fera la sienne en deçà de Saint-Pierre.

La division de Lespart fera sa grand'halte à Saint-Étienne, une brigade en avant et une en deçà. Elle ne devra se remettre en route qu'après le passage de la division L'Abadie et de l'artillerie de réserve.

Pendant la grand'halte, les voitures devront être garées, de manière à laisser la route complètement libre.

Le corps sera établi suivant l'ordre de bataille, de Monthois à Saint-Morel, à cheval sur le ruisseau de la Tafna. Les généraux de division camperont avec leurs troupes.

Ordre.

Il est possible que pendant quelques jours l'administration ne soit pas en mesure de donner la ration complète de pain ou de biscuit. Lorsque cela aura lieu, cette ration sera diminuée d'un tiers (soit 250 grammes pour la ration de pain).

Dans ce cas la ration de viande sera augmentée de 100 grammes et portée par conséquent à 500 grammes.

Modification à l'ordre de mouvement.

23 août, 7 h. soir.

La direction du 5e corps sera demain sur Rethel, où il ira camper en passant par Aussonce, Alincourt, Perthes.

Arrivé à Rethel le 5e corps campera en arrière de l'Aisne sur la rive gauche, à droite de la route, la gauche à Rethel où sera le quartier général.

Départ à 5 heures au lieu de 4. La distance est d'environ 24 kilomètres.

Arrivé à Rethel, on s'alignera de manière que le jour du départ le soldat ait quatre jours de vivres dans le sac.

Le parc d'artillerie quittera Reims le 24, ira coucher à Bergnicourt, et le 25 à Rethel.

Même ordre de marche.

Grand'halte à Alincourt pour tout le monde.

On passera la Suippe au pont de Pont-Faverger.

Le général en chef montera à cheval à 5 heures.

7e CORPS.

a) Journaux de marche.

Notes sur les opérations de la 1re division d'infanterie du 7e corps.

Le 23 août l'armée du maréchal de Mac-Mahon lève ses camps pour se diriger vers l'Est. La division Conseil Dumesnil fait étape à Dontrien et à Saint-Martin-l'Heureux, elle bivouaque entre ces deux villages, le front couvert par la rivière la Suippe, et protégé par des grand'gardes établies sur les hauteurs de la rive opposée. Les divisions Liébert et Dumont campent à la gauche de la 1re division, entre les villages de Saint-Martin-l'Heureux et de Saint-Hilaire-le-Petit (1).

2e DIVISION (2e brigade).

Itinéraire.

Le 7e corps part à 5 heures du matin, se dirigeant sur Saint-Martin-

---

(1) Inexact : $\frac{3\ D}{7}$ était à Prosnes.

l'Heureux; les malades et les éclopés sont envoyés à Reims par le chemin de fer. La 2e brigade part à 6 h. 30.

Itinéraire (25 kilomètres) : Bellevue, Petit-Sillery, station de chemin de fer, les Deux-Maisons, ferme de Moscou, chemin de Baconnes à Vaudesincourt, Saint-Martin-l'Heureux.

Ordre de marche : 53e de ligne, artillerie, 89e de ligne, 6e bataillon de chasseurs.

Grand'halte à la ferme de Moscou (17 kilomètres).

Campement : La 2e division campe à la gauche de la 1re division sur deux lignes, la droite à la route de Reims et parallèlement à la Suippe.

La 1re brigade est dans la vallée, la 2e brigade sur la hauteur.

Division de cavalerie.

Le 8e débarque à Reims et part pour escorter le convoi du 7e corps. Il couche à Nauroy.

Les autres corps prennent une fausse direction mais arrivent néanmoins à Saint-Martin-l'Heureux, bivouac indiqué.

Rapport sur les opérations.

Le 23 l'armée entière se rendit avec l'Empereur à Saint-Martin-l'Heureux.

Je ferme la marche en partant de Reims avec ma cavalerie à 3 heures de l'après-midi.

J'y arrive fort avant dans la soirée et m'y établis au bivouac avec ma troupe.

Artillerie.

Journal de marche du Chef d'état-major.

Les ordres de détail pour le grand mouvement de l'armée étaient donnés et, dès le 23, le 7e corps, à peine sorti des wagons, se mettait en route vers Saint-Martin-l'Heureux, où nous passions la nuit dans une tente de la réserve, dont les six batteries étaient arrivées, dirigées directement de Sillery, à l'exception de la batterie de Lustrac laissée au général Bonnemains, qu'elle a suivi à Rethel pour ne rejoindre que le 27 à Vouziers.

La 1re division était aussi à Sillery le 22 et se portait le 23 à Dontrien, avec son artillerie.

La 2e division, également à Sillery, était à Saint-Martin.

La 3e division, de Reims, allait ce jour-même à Prosnes.

Les diverses fractions du 7e corps étaient donc en marche parallèlement en relation mutuelle.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

Au quartier général à Saint-Martin, 23 août.

Le 7e corps se portera demain 24 à Semide et Contreuve, son quartier général sera à Contreuve. La 2e division partira à la tête de la colonne à 5 heures du matin, en passant par Somme-Py pour se rendre à Contreuve. Elle sera suivie par la réserve du génie et la réserve de l'artillerie qui s'établiront également à Contreuve. La 1re division suivra le le mouvement et s'arrêtera à Semide. La 3e division partira à 5 heures de Prosne et se dirigera sur Saint-Martin et de là à Saint-Étienne-à-Arnes, où elle s'établira.

Des ordres ultérieurs seront donnés pour la cavalerie et pour les services administratifs.

12e CORPS.

a) Journaux de marche.

2e DIVISION.

D'après un ordre de mouvement émané le 22 août au soir du quartier général du 12e corps, la 2e division prit les armes à 4 heures du matin et se mit en en route à 4 h. 30 pour se rendre à Heutrégiville, en passant par Vitry-lès-Reims et Caurel-lès-Lavannes. Distance : 20 kilomètres.

L'ordre de marche fut le suivant : Génie de la division Bisson, Ier bataillon du 14e de ligne, artillerie de la division Bisson, IIe et IIIe bataillons du 14e de ligne, 20e régiment de ligne, 31e régiment de ligne, génie de la 2e division, bataillon de marche de chasseurs à pied, Ier bataillon du 1er régiment de marche, deux batteries d'artillerie, IIe et IIIe bataillons du 1er régiment de marche, une batterie d'artillerie, 2e brigade de marche.

La division arriva à son campement à 1 h. 30 du soir et campa en deuxième ligne, par colonne par brigade, au centre du 12e corps.

Le général Baron Nègre, commandant la 1re brigade, est remplacé par le général Lasserre.

3e DIVISION.

Compte rendu du général de Vassoigne.

Dans la soirée du 22 août, le corps d'armée reçoit donc l'ordre de revenir sur ses pas et de se mettre en route le 23, à 6 heures du matin; mais d'après les dispositions prises, comme les 1re et 2e divisions doivent franchir avant nous le pont de la Neuvillette, nous ne pouvons commencer notre mouvement qu'à 9 h. 30 du matin. Il est important de faire remarquer ici qu'à partir du 22 toute l'armée, placée sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon, se trouve réunie, aussi l'ordre de marche de la journée prescrit-il aux 5e et 7e corps de se diriger sur Saint-Masmes; le 12e doit se rendre à Heutrégiville, le 1er corps les relie entre eux. Nous arrivons au camp d'Heutrégiville à 3 heures du soir, après avoir parcouru une distance de 28 kilomètres et avoir traversé Reims, ainsi que les villages de Vitry-lès-Reims et Caurel-lès-Lavannes.

Les bagages de la division qui, à Saint-Thierry, étaient arrivés à 5 heures du soir, n'arrivent cette fois qu'à 7 heures du soir.

Le quartier impérial et le grand quartier général sont à Vitry-lès-Reims. Le quartier général du 12e corps à Heutrégiville. Le quartier général de la division est au centre, sous la tente et à la droite de l'artillerie divisionnaire.

La division campe par brigades accolées, le front de bandière parallèle au chemin d'Isles-sur-Suippe à Saint-Masmes, face à la Suippe et en arrière d'Heutrégiville.

L'ordre de marche du 24 août prescrit à la division de se rendre à Rethel en passant par Warmeriville, Isles-sur-Suippe, Bergnicourt et Tagnon.

DIVISION DE CAVALERIE.

Les trois escadrons campés à Reims partent à 3 heures du matin et se rendent sur la route de Berry-au-Bac, avec l'ordre de s'arrêter avant le pont du canal de l'Aisne, au point dit la Neuvillette. Le temps est affreux. Après être restés pendant deux heures arrêtés à ce point, ces escadrons reçoivent l'ordre de faire demi-tour, de se diriger sur Reims, de le traverser et de prendre le chemin de Berru, en se dirigeant sur la Suippe. Vers 2 heures de l'après-midi, ils arrivent près de cette rivière et campent en arrière du village de Selles, à un hameau dit Vaudétré.

RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Le 23 août au matin, les 6e et 12e corps quittant Reims se portèrent à Heutrégiville sur la Suippe, en passant par Caurel-lès-Lavannes.

Quartier général à Heutrégiville; campement des réserves d'artillerie à Saint-Masmes.

RÉSERVE DU GÉNIE.

L'armée se remet en marche et, se dirigeant vers le Nord-Est, comme pour gagner Montmédy, va camper sur la Suippe. Le 12e corps formant aile gauche s'établit sous le village d'Heutrégiville, les deux états-majors du génie et leurs parcs sont installés dans une ferme.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

Demain 24 août, le 12e corps partira pour Rethel (30 à 32 kilomètres).

Le réveil sera sonné à 5 heures. Le général commandant le 12e corps rappelle aux généraux commandant les divisions les prescriptions qu'il a déjà faites pour que, pendant la nuit, le plus grand silence soit observé dans les camps afin que les hommes se reposent.

La cavalerie partira à 5 h. 30. Il ne sera fait dans la division de cavalerie aucune sonnerie avant 5 heures. Si les hommes ont besoin d'être réveillés, on les réveillera sans trompettes.

La 2e division quittera le bivouac à 6 heures; la 3e à 7 heures; la 1re à 8 heures.

Les réserves d'artillerie et les parcs d'artillerie et du génie partiront à 9 heures.

Le mouvement sera suivi par les bagages qui marcheront dans l'ordre prescrit, et le grand prévôt est une fois de plus invité à veiller à ce que cet ordre soit exactement observé.

Les troupes du 12e corps recevront ce soir une ration extraordinaire de vin. Si elles n'ont pu la toucher, elles la recevront demain matin.

Le général commandant la cavalerie donnera l'ordre au capitaine qui a amené divers détachements au camp de Châlons, de marcher avec lui, en laissant comme il le fera lui-même pour sa division, ses bagages à la place qui lui est assignée dans le convoi.

En arrivant au bivouac, chaque division s'installera sur les points qui lui seront assignés par le chef d'état-major du 12e corps.

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Fénelon.

Par suite de modifications apportées aux mouvements de l'armée, le général de Fénelon ira demain 24 coucher à Bignicourt avec la cavalerie et le lendemain 25 rejoindra son corps d'armée à Rethel.

RÉSERVE DE CAVALERIE

a) Journal de marche.

2e DIVISION.

Départ le 23 pour Saint-Hilaire-le-Grand, Aubérive et Vaudesincourt, où les régiments s'établissent ainsi :

Saint-Hilaire-le-Grand : 3e hussards, 11e chasseurs ;

Aubérive : 1er, 2e, 3e, 4e cuirassiers (artillerie sous les ordres du commandant Malhié), et deux escadrons du 8e chasseurs ; un escadron du même régiment à la ferme de l'Espérance ;

A Vaudesincourt : 5e et 6e cuirassiers (deux escadrons seulement de ce dernier), le 7e chasseurs, un détachement d'isolés de cavalerie et la gendarmerie.

RENSEIGNEMENTS

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T. Ch.).

Montmédy, 23 août, 12 h. 20 matin. Expédiée à 1 h. 10 matin (n° 34082).

Deux des hommes envoyés au maréchal Bazaine viennent de rentrer. Ils ont rencontré deux collègues à eux qui, partis de Verdun, avaient pu arriver à Metz auprès du maréchal et lui remettre la communication du commandant Magnan.

Entre Metz et Verdun, il y aurait une ligne continue de troupes prussiennes et pas de troupes françaises.

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur et au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Langres, 23 août, 2 h. matin. Expédiée à 3 h. 10 matin (n° 34087).

Hier 22, vers 8 heures du soir, Chaumont a été surpris par une avant-garde d'environ 25 uhlans. L'un d'eux a tiré un coup de pistolet sur un pompier qui a été grièvement blessé. Les francs-tireurs des Vosges, au nombre de 150 qui venaient d'arriver à Chaumont, sont accourus et ont repoussé à coups de fusil les uhlans qui ont rebroussé

chemin et disparu. Chaumont n'a plus de communication télégraphique. Le service se fera à l'avenir par Langres et Dijon.

Le Commandant de place de Longwy au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (D. T.).

Longwy, 23 août, 5 h. 40 matin.

Les deux inspecteurs télégraphiques sont partis hier de Longwy avec quatre dépêches du maréchal Bazaine, dont deux chiffrées que je leur ai remises. M. Guyard, commissaire cantonal d'ici, a été envoyé par moi, il y a trois jours et a pu pénétrer et me rapporter ces dépêches. Je le recommande à Son Excellence.

Le Sous-Préfet au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (envoyer exprès à Béthenville) (D. T.).

Vouziers, 23 août, 3 h. 30 matin. Expédiée à 8 h. 30 matin (n° 35254).

Hier après midi, 4 hussards prussiens nous sont venus à Dun et ont été suivis peu après de 20 autres. Après avoir exploré les lieux, fait des réquisitions de vivres et coupé les fils télégraphiques, ils se sont dirigés sur Milly et Lion. 500 ou 600 Prussiens sont cachés à Sivry; leur projet pourrait être de passer la Meuse à Consenvoye et Dun.

Le Général commandant supérieur de Verdun au maréchal de Mac-Mahon, au camp de Châlons (D. T.).

Verdun, 23 août, 7 h. 20 matin. Expédiée à 8 h. 45 matin (n° 34807).

D'après les renseignements qui nous parviennent de divers côtés, se confirmant l'un l'autre, les Prussiens cantonnés à Saint-Mihiel et dans la Woèvre se dirigeraient sur Damvillers et Consenvoye, annonçant qu'ils vont à Varennes et Grand-Pré.

Le Préfet de la Marne au Ministre de la guerre (D. T.).

Châlons-sur-Marne, 23 août, 10 h. 30 matin (n° 34869).

Le général de division a quitté Châlons ce matin avec tout son état-major et tous les militaires. Je communique encore télégraphiquement avec Vitry-le-François, mais ces communications peuvent cesser d'un instant à l'autre.

Le chemin de fer de Saint-Hilaire à Verdun a été coupé hier par l'ennemi près de Nixéville, à 10 kilomètres de Verdun.

Le Préfet des Ardennes au Ministre de la guerre (D. T.).

Mézières, 23 août, 10 h. 28 matin. Expédiée à 11 h. 56 matin (n° 34889).

Des Prussiens ont été vus traversant la Meuse entre Livry-sur-Meuse et Consenvoye.

Une dépêche de Monthois dit qu'hier 22 il y avait 2 régiments de uhlans à Consenvoye.

Une dépêche du sous-préfet de Vouziers annonce qu'hier, de 10 à 11 heures du soir, des Prussiens se dirigeaient sur Montfaucon sur Ivoiry.

Le Juge de paix au Ministre de la justice (D. T.).

Charmes, 23 août, 11 h. 46 matin. Expédiée à 1 h. 45 soir (n° 34943).

Un corps de cavalerie ennemi descendant sans relâche hier, vers 4 heures, de Laneville à Roville, a campé cette nuit dans la plaine de Roville (Meurthe).

La division indiquée dans ma lettre d'hier a traversé le 19 les communes (Vosges et Meurthe) de : Avrainville, Xaronval, Diarville, Forcelles, Gugney, Vaudemont, Eulmont, et le 20, Gelaucourt, Favières, Harmonville, Martigny, les Gerbonveaux, Autreville, Punerot, Ruppes, force marche et contremarche. Depuis ce matin, on entend d'ici gronder le canon du côté de Toul.

Le Sous-Préfet au Ministre de la guerre (D. T.).

Langres, 23 août, 12 h. 35 soir. Expédiée à 2 h. soir (n° 34954).

Les communications sont complètement interrompues entre Chaumont, qui serait occupé par les Prussiens, et Langres qui est aujourd'hui tête de ligne de Mulhouse ; les principaux chefs de service, le préfet excepté, sont ici, veuillez en informer les Ministres des finances et de la guerre.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Langres, 23 août, 11 h. 55 matin. Expédiée à 2 h. 10 soir (n° 34929).

Éclaireurs prussiens à Montigny, Nogent, Lamarche. Troupes prussiennes assez considérables à Chaumont, ligne télégraphique et chemin de fer interrompus entre Chaumont et Langres.

Le Préfet aux Ministres de la guerre et de l'intérieur (D. T.).

Épinal, 23 août, 1 h. soir. Expédiée à 2 h. 15 soir (n° 34957).

Je reviens de ma reconnaissance dans la direction de Nancy que j'ai poussée jusqu'à Charmes, le pont détruit sur la Moselle n'ayant pas permis d'aller au delà.

Pas de corps d'armée français ni à Charmes, ni sur la route, mais entendu bien distinctement canonnade depuis 8 heures du matin jusqu'à midi dans la direction de Toul. 50,000 hommes de la Landsturm seraient entrés hier à Nancy.

Le Préfet des Ardennes au Ministre de la guerre (D. T.).

Mézières, 23 août, 2 h. soir. Expédiée à 3 h. soir (n° 34977).

D'après de nouveaux renseignements, les faits annoncés par mon télégramme de ce matin doivent être rétablis comme suit : 25 uhlans et non 2 régiments sont arrivés à Consenvoye.

Il n'y a de Prussiens ni à Montfaucon, ni à Ivoiry ; la rivière n'est pas encore passée.

Le Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Châlons-sur-Marne, 23 août, 2 h. 15 soir. Expédiée à 3 h. 30 soir (n° 34986).

On me signale des cavaliers ennemis près de Châlons. Je vais évacuer le télégraphe.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, à Reims et à Bétheniville. (*Faire suivre.*)

Paris, 23 août, 3 h. 54 soir.

Le procureur impérial à Montmédy, télégraphie à S. E. le Garde des Sceaux ce qui suit (1) :

« Armée prussienne échelonnée entre Montmédy et Verdun, tourne vers Damvillers de manière à se rejoindre à Bar-le-Duc. »

---

(1) Dépêche télégraphique n° 34939. Montmédy, 12 heures soir. Expédiée à 1 h. 35 soir.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Paris, 23 août, 11 h. 15 soir (n° 26410).

Le procureur impérial télégraphie de Mirecourt :

« Corps d'armée considérable (environ 200 canons) signalé se dirigeant sur Gondrecourt ou Vaucouleurs. Hier à Bayon réquisitions de vivres par un nouveau corps annoncé. Plusieurs divisions bavaroises auraient passé aujourd'hui à Colombey. Continuation de la canonnade dans la direction de Toul. »

Le Général commandant supérieur au maréchal de Mac-Mahon, à Châlons (D. T.).

Verdun, 23 août, 12 h. 30 soir. Expédiée à 4 h. 45 soir (n° 35021).

Les Prussiens semblent marcher sur les défilés de l'Argonne. Ils passent la Meuse au Sud de Verdun et au Nord d'un côté à Dugny, de l'autre à Consenvoye et à Dun.

Le Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Chaumont, 23 août, 4 h. 45 soir (n° 35062).

Hier vers 8 heures du soir, 17 hussards de la mort sont arrivés au galop à Chaumont. Cinq d'entre eux croyant la ville désarmée y entrèrent par la porte principale et firent feu sur un pompier qui escortait les bagages d'un corps de francs-tireurs vosgiens qui venaient de Langres. Le pompier a été blessé à mort par l'officier ennemi, lequel a rebroussé chemin au grand galop avec ses hommes. Des estafettes, venues dans la nuit de divers points, annonçaient la présence d'escouades de cavalerie ennemie sur le littoral des Vosges et de la Meuse et s'avançant jusqu'au centre de la Haute-Marne. Toute communication postale et télégraphique a été immédiatement interrompue. Les gendarmes et le capitaine de recrutement ont quitté Chaumont. Les francs-tireurs à qui le chef de gare de Bologne avait annoncé comme certaine la présence de grandes forces ennemies à Riaucourt, se sont repliés et ont pris une nouvelle direction. Sept uhlans ont passé la nuit à Bologne. Je viens de faire rétablir d'urgence le fil télégraphique avec lequel je corresponds. Toutes nouvelles manquant, même celles des journaux, on annonce en ville de grands succès pour nos armes qui seraient publiés à Troyes. La population est fiévreuse d'impatience.

Prière de me donner immédiatement nouvelles.

Le Procureur impérial au Garde des sceaux et au Procureur général, cour impériale à Paris (D. T.).

Châlons, 23 août. Expédiée à 4 h. 50 soir (n° 35206).

On annonce de tous côtés l'arrivée des Prussiens aux alentours de Châlons.

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Montmédy, 23 août, 3 h. 33 soir. Expédiée à 5 h. 5 soir (n° 35007).

Détachements de cavalerie prussienne sont allés hier reconnaître passages Meuse à Consenvoye; aujourd'hui 105 cavaliers sont passés à Damvillers se dirigeant sur Vilosnes, le gros de l'armée ennemie est toujours en arrière.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Sedan, 23 août. 5 h. 10 soir. Expédiée à 6 h. 55 soir (n° 35118).

Pas d'ennemis dans l'arrondissement de Sedan. Aucun renseignement sur les mouvements des armées prussiennes.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T).

Verdun, 23 août, 4 h. 25 soir. Expédiée à 7 h. 30 soir (n° 35103).

L'ennemi apparaît en plus grand nombre autour de la ville. On dit qu'un corps prussien est en marche de Saint-Mihiel sur Verdun.

Le Procureur impérial au Ministre de la justice (D. T.).

Mirecourt, 23 août, 6 h. 25 soir. Expédiée à 7 h. 30 soir (n° 35133).

Supposant que mes collègues circonvoisins n'ont plus communications avec Paris, j'essaie de centraliser renseignements. Le corps d'armée signalé dans dépêche du 21 aurait dit-on, 200 canons. Il paraît se diriger sur Gondrecourt ou Vaucouleurs. Hier à Bayon, on annonçait à son de caisse, pour provisions, l'arrivée d'un nouveau corps. Une nombreuse infanterie bavaroise aurait passé aujourd'hui à Colombey. On a entendu ce matin jusqu'à 1 heure canonnade dans la direction de Toul.

En marge, au crayon : « Mac-Mahon. Télégraphié à 10 heures le 23. »

Le maréchal de Mac-Mahon au Commandant de place de Longwy.

Reims, 23 août, 9 h. 30 soir.

Prière de dire aux deux inspecteurs télégraphiques de l'état-major rejoindre le quartier général qui sera demain à Bétheniville sur la Suippe.

Le Commandant supérieur de Longwy au maréchal de Mac-Mahon, à Reims (D. T.). (*Pour faire suivre à Bétheniville.*)

Longwy, 23 août, 10 h. 15 soir.

J'apprends à l'instant que vos deux inspecteurs télégraphe ont été obligés de passer par Arlon, Namur, Givet, porteurs de quatre dépêches du maréchal Bazaine que je leur ai remises. Je regrette ce retard à cause de l'importance des dépêches.

Le Sous-Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Épernay, 23 août, 9 h. 10 soir. Expédiée à 10 h. 15 soir (n° 35221).

Des uhlans sont entrés à Châlons; leur nombre était peu considérable, un peloton environ. La gare a été évacuée par le personnel et le matériel.

X..., à Luxembourg, au Ministre des affaires étrangères. (*Lettre.*)

Luxembourg, 23 août.

Les Prussiens ont coupé les voies ferrées en plusieurs endroits, non seulement entre Metz et Thionville, mais encore entre cette dernière ville et Montmédy (ligne des Ardennes), de sorte que toute communication est interrompue entre Metz et le Nord de la France, ainsi qu'avec les lignes Guillaume-Luxembourg. Leur intention, à ce que me dit une personne arrivée ce soir du camp ennemi, serait d'user de la permission qu'ils ont sollicitée de transporter leurs blessés en Belgique et dans le grand-duché de Luxembourg pour se servir des lignes de Sarrebruck, Neunkirchen, Bingerbruck et des lignes au delà pour le transport de troupes fraîches, pendant qu'ils enverraient par la ligne de Sarrebruck, Trèves, Luxembourg, Munster, Aix et Cologne, leurs trains de malades et de blessés, lesquels, par leur grand nombre, entravent considérablement l'envoi en avant des troupes d'invasion.

Dans ces conditions, le transport des blessés par les territoires

luxembourgeois et belge, en favorisant l'envoi des troupes, du matériel et des subsistances sur nos frontières, ne serait évidemment pas d'accord avec les lois de la neutralité.

P.-S. — Votre Excellence trouvera ci-joint une note contenant divers renseignements qui m'ont été donnés ce soir.

Note de X..., à Luxembourg.

23 août.

20,000 hommes de troupes de la landwehr, dont le passage à Trèves a été signalé dès le 19, font partie d'un corps de landwehr de 100,000 hommes qui se dirigent sur la frontière française par toutes les issues de la Sarre.

Des hussards noirs de la landwehr ont passé dans la nuit du 22 au 23 par Dillingen (près Sarrelouis).

Les États du Sud formeraient en ce moment 200,000 hommes de landwehr destinés à garder les places fortes de tous les États de l'Allemagne et à faire face, paraît-il, à une invasion étrangère, soit autrichienne, soit italienne.

Journée du 24 août.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a) Journal de marche.

Le 24, l'armée continue son mouvement vers l'Est, mais en appuyant un peu au Nord. Cette modification dans la direction est motivée par le peu de ressources en vivres que l'on trouverait dans le pays en avant de la Suippe. On se porte, en conséquence, sur Rethel où le chemin de fer doit amener des vivres de toute nature de Reims, et d'où on pourra les faire suivre par le canal des Ardennes.

Le 7e corps (général Douay) se porte à Semide et Contreuve, son quartier général est à Contreuve.

Le 1er corps (général Ducrot) se rend à Juniville où il aura son quartier général.

Les 5e et 12e corps se rendent à Rethel où sont leurs quartiers généraux.

La cavalerie du général Bonnemains descend la Suippe sur sa rive gauche et vient coucher à Pont-Faverger.

Le général Margueritte fait séjour à Monthois.

Le général de Fénelon couche à Bignicourt avec la cavalerie du 12e corps.

Le grand quartier général est à Rethel.

b) Organisation et administration.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, par Reims (D. T. Ch.).

Paris, 24 août, 4 h. 16 matin. Transmise au quartier impérial à 4 h. 45 matin (n° 26420).

Vous trouverez à Rethel ce que vous demandez en vivres ainsi que les batteries d'artillerie de marine.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon, à Rethel (D. T.).

Paris, 24 août, 5 h. 15 soir. Transmise à Rethel à 5 h. 38 soir (n° 26667).

Vous me faites savoir que vous renvoyez à Paris 2,500,000 cartouches d'infanterie et 25,000 coups de canon qui sont en gare de Reims, faute de chevaux pour les transporter. Le général Mitrecé, directeur général des parcs, à qui j'avais prescrit de prendre vos ordres pour la constitution d'un grand parc, en lui offrant tous les attelages dont il aurait besoin, m'a répondu par télégramme en date du 19 août que vous ne le jugiez pas nécessaire. Je télégraphie aujourd'hui au général Mitrecé pour lui rappeler qu'il y a des caissons chargés à sa disposition ainsi que des attelages. Qu'il me les demande par télégramme et je les lui enverrai. Ni les voitures, ni les munitions, ni les attelages ne manquent, il faut seulement savoir où les envoyer.

Le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Paris, 24 août, 5 h. 26 soir. Transmise à Rethel, le 25, à 12 h. 36 matin (n° 26673).

Le général de Wimpffen est nommé au commandement du 5e corps et reçoit l'ordre de rejoindre sans retard. Le général Lacretelle est promu

général de division et remplace à la 2e division du 12e corps le général Maissiat qui rentre dans le cadre de réserve.

Le général Mitrecé, directeur général des parcs, au général Forgeot.

24 août.

Il est arrivé de Montmédy à Reims, 42 caissons légers d'infanterie contenant environ 500,000 cartouches modèle 1866 et qui n'ont jamais été destinées au maréchal Bazaine. Il ne paraît pas y avoir lieu de les faire retourner à Montmédy. En effet il existe, à destination de l'armée de Metz, un train de douze wagons contenant plus d'un million de cartouches, plus 8,000 coups de 4 et 720 coups de 12. Ce train est aujourd'hui à Sedan sous la conduite du capitaine d'artillerie Lefèvre. A Sedan se trouve aussi, à destination de Metz par Thionville, un train composé de 1 million de cartouches, 8,000 coups de 4 et 138 caissons de munitions pour canons à balles. Ce train est aussi sous la direction du capitaine Lefèvre.

Enfin à Sedan se trouvent encore, sous la direction du même capitaine, aidé du capitaine Lusson, trois autres trains venus l'un de Vincennes, un second de Paris (Villette) et le troisième de Reims. Ils ont des compositions analogues aux précédents, celui de Vincennes est néanmoins plus considérable que les deux autres.

Sur l'ordre de M. le maréchal Mac-Mahon, le capitaine Lefèvre mettra en mouvement, sur telle direction qui lui sera indiquée, telle fraction de ces convois qui sera nécessaire.

c) Opérations et mouvements.

Le Ministre de la guerre au Général commandant la 4e division, à Reims (D. T.).

Paris, 24 août, 11 h. 53 matin. Expédiée à 11 h. 55 matin (n° 893).

Dirigez par voies ferrées sur Rethel, de manière qu'elles y arrivent le 25, les deux batteries de 4 de l'artillerie de marine qui sont arrivées ou vont arriver à Reims.

Le maréchal de Mac-Mahon au Ministre (D. T.).

Rethel, 24 août, 11 h. 20 matin. Expédiée à 12 h. 15 soir (n° 35364).

L'occupation de Reims est de la plus haute importance; cette ville devant assurer les ravitaillements des armées qui opèrent dans le Nord-

Est. Prière d'envoyer sur ce point une division d'infanterie qui aurait toujours le temps, si elle était attaquée par des forces supérieures, de se replier par les voies ferrées.

Le maréchal de Mac-Mahon au général de Linière, à Reims (D. T.).

Rethel, 24 août, 5 h. 15 soir. Expédiée à 7 h. 5 soir (n° 26691).

Une partie de l'armée fera séjour demain 25 à Rethel. Envoyez dans cette ville des hommes disponibles des divers corps de l'armée.

Prévenez-moi de l'heure probable de l'arrivée à Rethel des hommes que vous enverrez. Ils doivent être porteurs de deux jours de vivres au moins. Ils prendront le chemin de fer.

Ordre.

Grand quartier général à Rethel, 24 août.

Le 7e corps se portera demain 25 à Vouziers, il s'éclairera avec sa cavalerie dans la direction de Grand-Pré et de Buzancy.

Le 1er corps ira demain 25 prendre position à Attigny.

Les 5e et 12e corps recevront des ordres ultérieurs s'ils doivent faire mouvement demain.

La cavalerie du général Margueritte se portera demain à Semuy et s'éclairera au loin, principalement dans la direction du Chesne.

Le 1er corps trouvera demain 120,000 rations de vivres de toutes natures à Attigny.

Le 7e corps prendra à Vouziers deux jours de vivres (60,000 rations).

Les 5e et 12e corps s'aligneront en vivres à Rethel jusqu'au 28 août inclus.

Le Ministre au Commandant de la 4e division militaire, à Reims.

24 août.

Général, il est très important, dans les circonstances actuelles, que Reims, qui est une gare de bifurcation pour diverses lignes de chemins de fer, soit garantie contre les incursions possibles des coureurs ennemis. Je vous prie donc de faire surveiller à grande distance, à l'aide d'éléments spéciaux, pris dans la garde nationale mobile locale, tout le réseau de chemins de fer qui environne cette localité.

Dans le cas où vous n'auriez pas sous la main toutes les ressources suffisantes pour assurer cet important service, vous pourriez y faire concourir une partie des volontaires de la Seine, dont deux bataillons

viennent d'être mis à la disposition de M. le maréchal de Mac-Mahon et doivent passer à Reims.

Vous voudrez bien en rendre compte au Maréchal.

Le même au même.

24 août.

Il importe pour la facilité et la rapidité de nos communications que nous conservions le point d'Épernay qui permet à nos trains d'effectuer le trajet circulaire entre Paris et Reims, d'un côté par la ligne du Nord et de l'autre par celle de l'Est. Je vous invite donc à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'envoyer sur ce point un bataillon de la division d'Exéa, dont le rôle consisterait à appuyer la garde mobile dans la protection de la gare et des lignes d'Épernay à Reims et à Château-Thierry, contre les éclaireurs prussiens parfaitement outillés pour la destruction des chemins de fer. Ces troupes pourraient au besoin avoir constamment des trains tout prêts pour les enlever d'Épernay en cas d'apparition de forces ennemies réellement supérieures. Je m'en rapporte à votre expérience pour agir sans retard dans ce sens si vous le jugez opportun.

1er CORPS.

a) Journaux de marche.

Souvenirs personnels du capitaine Peloux.

24 août.

La colonne de gauche (chemin reconnu par M. Peloux) suivit jusqu'à Pont-Faverger la route qu'elle avait prise la veille, se rendit de là à la Neuville et arriva à 10 h. 30 à Juniville.

Les chemins qu'elle avait parcourus étaient dans un excellent état d'entretien. La marche se fit sans difficultés. La réserve d'artillerie arriva vers midi.

La 3e et la 4e division fournirent chacune une grand'garde d'un bataillon qui s'établit sur la rive droite de la Retourne, des deux côtés de la route de Vouziers, au sommet de la hauteur qui domine la rive gauche.

2e DIVISION.

Historique.

De Saint-Hilaire-le-Petit à Bignicourt.

3e DIVISION.

Journal de marche.

Départ de Bétheniville, arrivée à Juniville.

4e DIVISION.

Journal privé du colonel d'Andigné.

Nous nous portons avec la 3e division à Juniville. Les deux premières vont à Bignicourt.

Nous recevons la plus cordiale réception de M. Doury, maire, chez qui je loge.

Le 7e corps est à Semide et Contreuve.

Le quartier général et les 5e et 12e corps sont à Rethel.

b) Organisation et administration.

Ordre.

Au quartier général de Juniville, 24 août.

L'indiscipline et le désordre prennent des proportions vraiment inquiétantes. Des officiers ont été insultés, des habitants pillés par des misérables indignes du nom de soldat; un pareil état de choses ne peut durer, il y va du salut et de l'honneur de l'armée. Le général commandant en chef le 1er corps fait appel au dévouement de tous MM. les officiers pour l'aider à conjurer ce danger. Il faut que chacun redouble d'activité et d'énergie et tâche de se faire obéir par les moyens les plus extrêmes. Le général en chef couvre MM. les officiers de sa responsabilité et les autorise à user des derniers moyens de rigueur.

Il est indispensable qu'un service soit organisé pour maintenir la discipline dans les convois et les cantonnements; en conséquence, toute la gendarmerie des divisions sera réunie au grand quartier général et placée sous les ordres de M. le capitaine Raymond qui, avant tout, se préoccupera de maintenir l'ordre dans les colonnes de bagages et dans les villages voisins des campements.

Les divisions désigneront des officiers et sous-officiers pris dans les corps de troupe pour diriger et surveiller leurs bagages.

Demain, en arrivant à Attigny, tous les gendarmes viendront se réunir au grand quartier général.

Le présent ordre sera lu à trois appels.

d) Situation.

Situation sommaire du 1er corps d'armée à la date du 24 août 1870.

DIVISIONS.	OFFICIERS.	TROUPE.	CHEVAUX.	OBSERVATIONS.
État-major général.....	11	6	35	
1re division.....	219	7,810	233	
2e —	189	5,683	438	
3e —	120	5,045	520	
4e —	152	4,900	175	
Division de cavalerie.....	129	1,525	1,495	Non compris le 3e hussards et le 11e chasseurs, non encore arrivés.
Artillerie de réserve.....	35	1,065	908	
Réserve du génie	17	198	110	
Services administratifs	60	399	244	
TOTAUX.....	932	26,601	4,158	

5e CORPS.

a) Journaux de marche.

Journal de marche rédigé par le colonel Clémeur.

La veille au soir, le 5e corps a reçu l'ordre du Maréchal de se rendre le 24 à Rethel, par Aussonce, Alincourt et Perthes (35 kilomètres).

Grand'halte à Alincourt, sur la rive droite de la Retourne.

Le corps d'armée part à 5 heures du matin. Il arrive vers 4 heures au camp, qui est établi sur la rive gauche de l'Aisne, sur le plateau qui s'étend entre Sault et Biermes au Sud de Rethel.

La division de cavalerie partie le matin de Jonchéry est passée par Perthes, rejointe à Bétheniville par les deux escadrons du 5e lanciers dirigés sur Paris ; elle établit son bivouac dans la soirée, à droite du village de Biermes, derrière le canal des Ardennes. Deux escadrons du 12e chasseurs ont été envoyés à Amagne, pour surveiller la route du Chesne-Populeux.

L'artillerie de réserve se place entre la ville et la 3e division, le long du canal.

L'armée entière occupe la ligne Vouziers—Rethel, le 7e corps au Sud-Ouest de Vouziers, à Semide et Contreuve, à 10 et 15 kilomètres de Vouziers.

Le 1er à Juniville, Bignicourt et Ville-sur-Retourne, à 20 et 25 kilomètres au Sud-Est de Rethel.

Le 12e en avant et à gauche du 5e à Rethel.

La division de cavalerie Margueritte reste à Monthois pour garder les défilés des Argonnes. La division Bonnemains s'établit à Pont-Faverger.

Le grand quartier général à Rethel.

L'armée s'est ainsi dirigée vers le Nord pour se rapprocher du chemin de fer de Mézières, qui lui permet de se ravitailler. Sur les instances du Maréchal, le Ministre a fait de Mézières un grand centre d'approvisionnements de toute sorte.

1re DIVISION.

Départ à 5 heures. Arrivée à Rethel vers 1 heure. La division campe entre Rethel et Biermes. Le général de division s'installe à Biermes.

1re DIVISION (2e brigade).

En obliquant au Nord, vers le chemin de fer de Reims à Mézières, elle se dirige par Aussonce, Alincourt (grand'halte), Perthes et le Châtelet-sur-Retourne où, à 3 heures, elle campe en deux colonnes de régiment par pelotons à demi-distance derrière la 1re brigade, au Sud de la ville, entre le canal et la route de Vouziers.

2e DIVISION.

L'armée de Châlons arrive sur l'Aisne.

L'armée de Châlons continue son mouvement en avant. Le grand quartier général de l'armée va à Rethel.

Le 1er corps à Juniville.

Le 5e corps à Rethel.

Le 7e corps à Semide et Contreuve.

Le 12e corps à Rethel.

La cavalerie de réserve à Pont-Faverger.

Le départ était fixé à 5 heures du matin. La division Goze prenait la tête du corps d'armée; elle ne suivit pas d'abord la bonne direction, cela retarda la division de L'Abadie, qui devait franchir la Suippe après elle. On se dirige sur Rethel par Aussonce, Alincourt et Perthes;

la route est assez bonne. Après avoir dépassé Aussonce, ont atteint les hauteurs qui séparent la Suippe de la Retourne, autre affluent de l'Aisne; la division Goze et la division de L'Abadie font la grand'halte à Alincourt, sur la droite de la Retourne.

On arrive vers 3 heures de l'après-midi au bivouac, dont l'emplacement est indiqué par l'état-major général; il se trouve sur la rive gauche de l'Aisne, en deçà du canal des Ardennes, au bord, un peu à l'Est du hameau de Sault-lès-Rethel, à 2 kilomètres au Sud-Est de la ville. Il touche à celui de la division Goze, situé un peu plus loin à l'Est.

La division Guyot de Lespart arrive ensuite et se place à l'Ouest. Les campements des trois divisions du corps d'armée semblent n'en former qu'un.

Le temps a été assez beau durant cette marche.

La réserve d'artillerie se place entre la ville et la division Guyot de Lespart, le long du canal.

Le grand quartier général du corps d'armée est à Rethel.

Le général Brahaut, parti de Jonchery sur la Suippe, se porte vers Bétheniville et Juniville sur Rethel; arrivé auprès de la ville, il est envoyé à Biermes, village un peu au Sud-Est du bivouac de l'infanterie. C'est le qu'il s'établit avec le 5e lanciers et deux escadrons du 12e chasseurs. Il avait été rallié au delà de Bétheniville par les deux escadrons de lanciers qui, revenus de Biesles par Bologne, le 19, avaient pris le chemin de fer à Chaumont et avaient passés par Paris pour se rendre à Reims. Quant aux deux escadrons du 12e chasseurs partis de Saint-Dizier avec la division Goze, le général en chef les avait envoyés à Amagne, sur la rive droite de l'Aisne, avec le colonel, pour observer la route conduisant de Rethel au Chesne-Populeux.

La réserve de mulets du train, arrivée avec le général Brahaut, rejoint la réserve d'artillerie.

L'escadron de hussards du capitaine Fleury, qui avait marché avec le général Brahaut, rallie la division de L'Abadie.

Des ordres sont donnés pour des distributions, des denrées étant arrivées par le chemin de fer.

Le temps devient mauvais dans la soirée.

L'ambulance, le trésor et les voitures de munitions de l'infanterie se réunissent à la division un peu avant son arrivée à Perthes. Ils avaient passé par Paris pour aller de Chaumont à Reims; arrivés en gare le 22, ils avaient été retenus jusqu'au 23 au soir à cause de l'encombrement.

Division de cavalerie.

La colonne s'est rendue par Bétheniville et Juniville, à Biermes, après

être arrivée jusqu'aux portes de Rethel, où était le quartier général du 5e corps et où elle devait primitivement s'établir.

Le général de division a été rallié, au delà de Bétheniville, par les deux escadrons du 5e lanciers, qui avaient été embarqués à Chaumont et avaient été dirigés sur Paris et Reims, où ils avaient été débarqués. A son arrivée à Biermes, l'escadron de L'Abadie, du 5e hussards, rejoignit sa division d'infanterie et le général de division établit au bivouac le 5e régiment de lanciers et deux escadrons du 12e chasseurs.

Les deux autres escadrons du 12e chasseurs avec le colonel, étaient à Amagne.

Le convoi de mulets du train, qui avait suivi la colonne depuis Bar-sur-Aube, se sépare de la division.

Artillerie.

Rapport du colonel de Fénelon.

L'armée prend position sur l'Aisne, le 5e corps à Rethel.

b) Organisation.

Ordre.

Les soldats pillent la paille, les fruits, dévastent les champs de pommes de terre et ruinent les populations qui leur donnent de grand cœur l'hospitalité. De tels actes ne sont pas dignes d'un bon et brave soldat, d'un véritable soldat. Le commandant du 5e corps engage MM. les officiers généraux, non seulement à donner des ordres pour faire cesser ces déprédations, mais encore à exercer une surveillance rigoureuse, à commander au besoin des gardes spéciales et des patrouilles.

Il est indispensable de mettre un terme à ces désordres qui détruisent la discipline et indisposent les habitants. Les maraudeurs qui seront pris en flagrant délit devront être traduits en conseil de guerre et jugés dans les vingt-quatre heures.

Le Général commandant l'artillerie du 5e corps au Général de division commandant l'artillerie de l'armée.

Rethel, 24 août.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, conformément aux ordres du général commandant en chef le 5e corps, le parc d'artillerie du colonel Gobert a quitté aujourd'hui Reims pour se rendre à Bergnicourt sur la Retourne, village situé à 15 ou 20 kilomètres de Rethel.

Il a l'ordre de venir camper demain à Rethel, où je lui transmettrai la nouvelle destination qui lui sera donnée.

Je dois d'ailleurs vous informer que mon intention est de demander au général de Failly de vouloir bien me laisser prendre les dispositions nécessaires pour que ce parc ne soit jamais éloigné du quartier général du 5e corps de plus de 10 à 12 kilomètres.

7e CORPS.

a) Journaux de marche.

Notes sur les opérations de la 1re division d'infanterie du 7e corps d'armée.

24 août.

Le 24 août, le 7e corps se dirige sur Vouziers. La 1re division marche par Somme-Py jusqu'à Semide, village bâti au fond d'un large et profond ravin.

Les deux autres divisions s'arrêtent à Contreuve (1).

2e DIVISION (2e brigade).

Itinéraire.

24 août.

Départ pour aller à Contreuve (23 kilomètres).

Itinéraire donné le 23 au soir : Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Souplet, Sainte-Marie-à-Py, Somme-Py, Semide, Contreuve.

Itinéraire suivi le 24 : Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Étienne-à-Arnes, Semide, Contreuve.

Grand'halte sur le plateau dominant Semide à l'Ouest (19 kilomètres).

1re brigage, 2e division.

2e brigade : 53e de ligne, 89e de ligne.

Campement.

La brigade campe sur deux lignes, au Nord de Contreuve, sur la rive gauche du ruisseau passant à Cheppe.

DIVISION DE CAVALERIE.

La division de cavalerie se porte à Contreuve où se trouvent la division Liébert, l'artillerie et les accessoires avec le quartier général du corps.

---

(1) Inexact : $\frac{3\ D}{7}$ était à Saint-Étienne-à-Arnes.

ARTILLERIE.

Journal de marche du Chef d'état-major.

Des localités occupées, la 3e division gagne Saint-Étienne en avant de Saint-Martin, tandis que la 2e et la 1re, avec les états-majors de l'artillerie et du génie, les batteries de réserve, le parc du génie et la cavalerie campent à Contreuve.

b) Organisation.

Ordre général.

Le Maréchal, commandant en chef l'armée de Châlons, rappelle que la discipline est la première vertu du soldat, et que c'est surtout dans les circonstances difficiles, qu'il faut à tout prix la maintenir.

Les hommes qui abandonnent leurs rangs, pour se livrer à la maraude, doivent être flétris.

Les officiers et sous-officiers se feront obéir par tous les moyens même les plus extrêmes. Le commandant en chef les couvre de sa responsabilité.

Cet ordre sera lu aux troupes à trois appels consécutifs.

c) Opérations et mouvements.

Ordre de mouvement.

Contreuve, 24 août.

Demain 25, le 7e corps se mettra en marche pour Vouziers où il se concentrera. La 2e division, suivie des réserves d'artillerie et du génie et du convoi administratif du corps d'armée, partira à 6 heures du matin et se dirigera en deux colonnes sur le point qu'elle doit occuper, la colonne de droite prendra la route ferrée qui longe l'Indre à sa sortie de Contreuve et passe au village de Sainte-Marie ; elle se composera de la 1re brigade, de l'artillerie et de la réserve divisionnaire, des bagages du grand quartier général et de la division.

La deuxième colonne prendra le chemin de Bourcq, qu'elle quittera à 800 mètres du village pour prendre le chemin direct de Vouziers à la rencontre de ce chemin avec la route ferrée de Sainte-Marie à Blaise, elle se dirigera par cette route sur Blaise où elle prendra la route impériale qui conduit à Vouziers. Cette colonne se composera de la 2e brigade et des réserves de l'artillerie et du génie. Ces deux colonnes se mettront en marche à 6 heures du matin.

La 2e division s'établira sur le plateau au Nord de Vouziers, ayant sa gauche près du château de Condé et sa droite dans la direction de Vouziers.

La cavalerie divisionnaire partira de manière à dégager le terrain pour le départ des troupes et éclairer la 1re brigade en avant et sur la droite, les réserves divisionnaires du génie et de l'artillerie s'établiront en arrière de la droite de la 2e division, à gauche et à portée de la route impériale.

Les parcs administratifs s'établiront à la même hauteur et à droite de la même route.

Le réveil pour les troupes campées à Contreuve aura lieu à 5 heures au signal parti du quartier général, précédé de trois demi-appels.

La 1re division quittera Semide à 6 heures sur une seule colonne, prendra, après avoir dépassé Contreuve, la route de Sainte-Marie, d'où elle se dirigera sur son campement, occupant la droite du plateau qui est au Sud de Vouziers, sa propre droite étant placée en avant et à hauteur du bois de la Chambre-aux-Loups (ferme).

La 1re et la 2e division devront laisser entre elles l'espace nécessaire pour la 3e division, qui aura en arrière de Vouziers une brigade à droite et l'autre à gauche de la route impériale.

La 3e division partira également à 6 heures du matin de Saint-Étienne-à-Arnes ; arrivée au-dessus de Semide à la jonction de la route impériale n° 77, elle tournera à gauche pour prendre cette route et se redressera ensuite à droite à sa jonction avec la route impériale de Verdun pour se diriger sur Vouziers, où elle s'établira entre les 1re et 2e divisions.

La cavalerie suivra le même itinéraire que la 3e division en réglant son départ de manière à ne pas gêner la marche de cette dernière, et s'établira en arrière de la droite de la 3e division.

---

d) Situation.

Situation sommaire d'effectif au 24 août 1870.

CORPS.	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAUX.	CHEVAUX.
1re Division d'infanterie.				
1re brigade. 17e bat. de chasseurs.	16	221	237	5
1re brigade. 3e de ligne	34	1,435	1,469	5
1re brigade. 21e de ligne	33	1,652	1,685	9
2e brigade. 47e de ligne	32	2,152	2,184	19
2e brigade. 99e de ligne	41	1,672	1,713	14
Artillerie	16	458	474	409
Génie	3	143	146	2
Train des équipages	»	»	»	»
Services administratifs et de santé.	10	50	60	5
Totaux pour la 1re division.	185	7,783	7,968	468
2e Division d'infanterie.				
1re brigade. 6e bat. de chasseurs.	22	741	763	11
1re brigade. 5e de ligne	61	2,395	2,456	29
1re brigade. 37e de ligne	66	2,178	2,244	32
2e brigade. 53e de ligne	63	1,435	1,498	31
2e brigade. 89e de ligne	59	1,979	2,038	31
Artillerie (8e et 9e batt. du 7e rég.).	7	291	298	232
Génie	4	93	97	18
Train des équipages	»	»	»	»
Services administratifs	»	»	»	»
Totaux pour la 2e division.	282	9,112	9,394	384
3e Division d'infanterie.				
1re brigade. Bataillon de chasseurs.	»	»	»	»
1re brigade. 52e de ligne	67	2,214	2,281	30
1re brigade. 72e de ligne	62	2,377	2,439	35
2e brigade. 82e de ligne	67	2,068	2,135	30
2e brigade. 83e de ligne	65	2,043	2,108	29
Artillerie	15	421	436	361
Génie	4	103	107	18
Train des équipages	»	»	»	»
Services administratifs	11	99	110	75
Totaux pour la 3e division.	291	11,325	11,616	578
Total général de l'infanterie.	758	28,220	28,978	1,430

CORPS.	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAUX.	CHEVAUX.
DIVISION DE CAVALERIE.				
1re brigade. 4e hussards	47	645	692	671
1re brigade. 4e lanciers	39	464	503	489
1re brigade. 8e lanciers	39	477	516	516
2e brigade.. (1) 6e hussards	47	665	712	663
2e brigade.. (1) 6e dragons	39	551	590	550
TOTAUX pour la cavalerie.	211	2,802	3,013	2,889
RÉSERVE D'ARTILLERIE.				
Batterie du 7e régiment	4	190	194	134
10e batterie du 7e régiment	4	184	188	134
8e — du 12e —	4	148	152	166
12e — du 12e —	4	148	152	166
3e — du 19e —	4	146	150	202
4e — du 19e — (2)	4	145	149	202
TOTAUX pour l'artillerie..	24	961	985	1,004
RÉSERVE DU GÉNIE.				
12e compagnie de sapeurs	6	130	136	19
Sapeurs conducteurs	»	37	37	61
TOTAUX pour le génie....	6	167	173	80
TOTAUX GÉNÉRAUX	999	32,150	33,149	5,403

(1) La 2e brigade n'a pas encore rejoint le corps d'armée.

(2) Cette batterie a été, sans que le général commandant le corps ni que le général commandant l'artillerie en fussent informés, distrait de la réserve par un ordre qui est resté inconnu.

12e CORPS.

a) Journaux de marche.

2e DIVISION.

24 août.

D'après un ordre de marche émané le 23 août au soir du quartier

général du 12e corps, la 2e division prit les armes à 7 heures du matin et se mit en marche à 8 heures pour se rendre à Acy, près de Rethel, en passant par Isles-sur-Suippe et Tagnon (distance 22 kilomètres).

L'ordre de marche fut le suivant :

Ier bataillon du 14e de ligne, deux batteries d'artillerie, IIe et IIIe bataillons du 14e de ligne; 20e régiment de ligne; 31e de ligne; génie de la division Bisson; génie de la 2e division; trois batteries d'artillerie de la 2e division; 1re brigade de marche; 2e brigade de marche.

La division arriva à son campement à 3 heures et se plaça en réserve et en ligne par régiment en colonne derrière les deux autres divisions du 12e corps.

L'artillerie entre les colonnes.

3e DIVISION.

Compte rendu du général de Vassoigne.

L'ordre de marche du 24 août prescrit à la division de se rendre à Rethel en passant par Warmeriville, Isles-sur-Suippe, Bergnicourt et Tagnon. A Bergnicourt on fait la grand'halte. A 3 heures, la division campe en colonne par brigade dans la plaine entre Acy-Romance, le canal latéral à l'Aisne, l'Aisne et le faubourg de Rethel. L'artillerie et le génie à gauche du chemin d'Acy-Romance au pont du canal, le front de bandière est tourné vers le canal.

Le quartier impérial, le grand quartier général et le quartier général du 12e corps sont à Rethel. Le quartier général de la division au village d'Acy-Romance. Les bagages de la division rejoignent à 7 heures du soir.....

RÉSERVE D'ARTILLERIE.

Le 24 août, d'Heutrégiville à Rethel, par Isles-sur-Suippe et Tagnon; quartier général à Rethel; le 12e corps campe avant d'entrer à Rethel sur la gauche de la route au-dessus du village de Romance.

DIVISION DE CAVALERIE.

Les trois escadrons avec le général de division, les deux généraux de brigade partent de Vaudétré à 5 h. 30 du matin et marchent sur Rethel en passant par Saint-Masmes, Isles-sur-Suippe où l'on rejoint la grande route de Reims à Rethel. Les escadrons tiennent la tête du 12e corps et s'éclairent le plus loin possible. Arrivés au village de Bergnicourt, ils reçoivent l'ordre de faire des reconnaissances sur les deux rives de la Retourne, à gauche jusqu'au village de l'Ecaille et à droite jusqu'à celui de Neuflize, en avant jusqu'à celui de Tagnon que

l'on fait occuper par un peloton. Ces différents services sont faits par un escadron du 8e chasseurs qui fait l'avant-garde. Les reconnaissances ne signalent la présence d'aucun des coureurs de l'ennemi, la cavalerie ne quitte Bergnicourt que quand elle aperçoit la colonne d'infanterie qui arrive en arrière; on se dirige alors sur Rethel où l'on campe en arrière du village d'Acy-Romance, à gauche de la route de Reims à Rethel.

Pendant que cette fraction de la division faisait le mouvement, le reste, venu du camp de Châlons et ayant campé près de Saint-Hilaire-le-Petit, se porte sur Rethel par le chemin de Pont-Faverger, Aussonce, Alincourt et Perthes-le-Châtelet. Elle campe de l'autre côté de la route, près du chemin de fer.

Toute la division se trouve alors réunie, les cinq escadrons du 7e chasseurs, trois du 8e chasseurs, le 6e cuirassiers et trois escadrons du 6e ayant rallié à ce point.

Réserve du génie.

L'armée entière continue son mouvement vers le Nord-Est et le 12e corps va se réunir au 1er et au 5e à Rethel. Les états-majors sont logés en ville, les troupes campent en dehors. C'est là que le général Dejean, nommé commandant du génie de l'armée de Châlons, rejoint son nouveau poste. Il prend à l'état-major du génie du 5e corps comme éléments du sien propre, le capitaine Riondel et la 11e compagnie du 3e régiment (capitaine Bossy).

Parc du 6e corps.

Le 24 août, le parc entrait en campagne et quittait Reims pour suivre l'armée; on arrive le même jour à Saint-Remy-le-Petit.

b) Organisation et administration.

Le général Lebrun au général Lichtlin, commandant la division de cavalerie du 12e corps.

Rethel, 24 août.

En réponse à votre lettre de ce jour n° 1, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai déjà réclamé des cartes au ministère de la guerre, mais que je n'ai encore reçu aucune réponse. Quant aux services administratifs de votre division, ils seront assurés par un officier faisant fonctions de sous-intendant. Vous voudrez bien faire connaître le nom

de cet officier à l'intendant militaire du corps d'armée et l'inviter à aller prendre ses ordres.

RÉSERVE DE CAVALERIE.

a) Journal de marche.

2e DIVISION.

A 1 heure de l'après-midi, tous les corps de la division quittent leurs bivouacs. Arrivée à 7 heures du soir. Quartier général à Pont-Faverger.

La brigade de Septeuil (3e hussards, 11e chasseurs) qui était tête de colonne pousse plus avant et va rejoindre son corps d'armée (1er corps).

RENSEIGNEMENTS

Le Préfet au Ministre de l'intérieur et au maréchal de Mac-Mahon (D. T.).

Chaumont, 24 août, 3 h. 15 matin. Expédiée à 5 h. 10 matin (n° 35232).

Hier mardi 23 août, cinq régiments de cavalerie escortant train d'artillerie d'un kilomètre de longueur sont partis subitement de Coussey (Vosges) se dirigeant sur Dainville-aux-Forges (Meuse); c'est la queue du corps d'armée du Prince royal. Plus d'ennemis en deçà de la ligne de Coussey à Dainville.

Le Procureur impérial au Garde des sceaux (1). (D. T.).

Montmédy, 24 août, 10 h. 20 matin. Expédiée à 11 h. 40 matin (n° 35331).

Hier, de 7 heures du matin à 4 heures du soir, une partie de l'armée

---

(1) Transmise par le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon à 1 h. 55 du soir (n° 26571).

prussienne, venant d'Étain, a passé en masse sur la route de Maucourt à Ornes, se dirigeant sur Brabant et Consenvoye. L'artillerie, avec une vingtaine de pièces, garde le pont de Consenvoye, laissant passer ceux qui viennent sur la rive droite, mais s'opposant au passage sur la rive gauche. Le gros de l'armée passera probablement à 10 kilomètres, sur le pont de Vilosnes. Au moment de l'arrivée des troupes à Consenvoye les cantonniers ont vu déboucher par Champ-Neuville et traverser la Meuse à gué une colonne de cavalerie qui s'est dirigée vers Marre. Les voitures de fourrage portent le nom de Wurtemberg. On attendait aussi ce matin à Consenvoye le passage d'un corps de 10,000 à 15,000 hommes. Hier, 400 soldats et gardes mobiles montés dans un train sont allés pour surveiller les travaux de réparation de la voie ferrée, mais arrivés près de Joppécourt, ils ont entendu siffler les balles dans les bois et ont dû revenir à Montmédy dans la nuit.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, à Reims. (*Envoyer un exprès à Bélhenivillе.*) (*Faire suivre.*) (D. T. Ch).

Paris, 24 août, 10 h. 37 matin. Transmise à Reims, à 12 h. 5 soir (n° 26470).

Le sous-préfet de Montmédy me télégraphie à 5 heures du matin :

« L'armée prussienne opère son mouvement pour passer la Meuse entre Consenvoye et Vilosnes. A 7 heures du soir 10,000 hommes environ étaient sur le bord de la rivière avec 80 pièces de canon. Le passage serait commencé. »

Le Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Chaumont, 24 août, 11 h. 15 matin. Expédiée à 12 h. 40 soir (n° 35371).

Toute la partie Nord de l'arrondissement de Vassy, particulièrement celle comprise entre Neufchâteau, Gondrecourt, Ligny, Joinville et Vassy, est dépouillée, ruinée par le corps d'armée de plus de 100,000 hommes du Prince royal. Les habitants de ces contrées sont dans la plus profonde désolation, abandonnent leurs biens et fuient l'ennemi qui pille tout.

Le Ministre au maréchal de Mac-Mahon, par Reims. (*Faire suivre.*) (D. T. Ch.).

Paris, 24 août, 1 h. 4 soir. Transmise au quartier impérial à 1 h. 55 soir (n° 26550).

Le préfet de Chaumont me télégraphie ce qui suit :

« Samedi 20, huit cents uhlans sont entrés à Saint-Dizier. Ils étaient suivis d'un corps de cavalerie d'environ 12,000 hommes qui précédait le gros de l'armée du prince royal de Prusse. Lundi soir, 22 courant, le prince royal de Prusse arrivait avec son armée campée dans les plaines de Saint-Dizier ; a fait son entrée dans cette ville. Vassy et les environs sont envahis par des détachements prussiens. Toute communication télégraphique et postale est interrompue dans cette direction. »

Le Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.) (1).

Chaumont, 24 août, 1 h. 55 soir. Expédiée à 2 h. 40 soir (n° 35417).

L'instituteur de Chambroncourt envoyé à Dainville-aux-Forges a vu passer constamment jusqu'à 2 heures de l'après-midi, sur quatre rangs sans interruption, l'armée prussienne, artillerie et cavalerie, se dirigeant sur Chassey, en marche depuis 4 heures du matin. Elles passaient encore après le départ de l'éclaireur qui déclare avoir vu une voiture portant l'écusson royal de Prusse. Ce renseignement confirme ceux que j'ai donnés cette nuit.

Le Préfet du Haut-Rhin aux Ministres de la guerre et de l'intérieur (D. T.).

Colmar, 24 août, 2 h. 32 soir. Expédiée à 3 h. 35 soir (n° 35429).

L'absence de nouvelles de l'armée cause de vives inquiétudes, bien que les bruits venant de la Suisse soient rassurants. L'ennemi a jeté un pont de bateaux à Rheinau. Il n'a pas dépassé Schlestadt. Le siège de Strasbourg prendrait des proportions plus sérieuses.

En marge au crayon : « Au préfet du Haut-Rhin, 24 août, 7 h. 30 soir :

« Les nouvelles de nos armées sont bonnes, rassurez les populations et stimulez leur dévouement à la cause commune. »

Le Préfet au Ministre de l'intérieur (D. T.).

Chaumont, 24 août, 2 h. 35 soir. Expédiée à 4 h. 15 soir (n° 35441).

Résumé d'une lettre allemande datée de Maxey-sous-Brixey, 20 août,

---

(1) Cette dépêche fut expédiée sous le n° 26653, le 24 août, 4 h. 31 soir, par le Ministre de la guerre au maréchal de Mac-Mahon.

oubliée à Coussey par le général de Stolberg, transmise par le sous-préfet de Neufchâteau et que je viens de faire traduire :

« Il paraît certain que Failly a été expédié du côté Est Mirecourt et n'est plus en face la division. Troupes françaises près Metz repoussées dans les fortifications. Sommation de se rendre, résultat inconnu. 4e corps voulant prendre Toul a été repoussé avec pertes sensibles. Nous devons attendre la 1re et 2e armée même pour après-demain 22, seulement petite marche en avant. »

En marge, au crayon : Transmise au maréchal Mac-Mahon le 24, 7 heures soir.

Le Sous-Préfet aux Ministres de l'intérieur et de la guerre (D. T.).

Schlestadt, 24 août, 3 h. 5 soir. Expédiée à 5 h. 10 soir (n° 35480).

Réception ce matin de Strasbourg, préfet, lettre personnelle du 22 soir.

On attend bombardement sérieux très prochain. Il m'écrit : « Nous sommes prêts et avons confiance en Dieu. Ai fait dépêche chiffrée du Ministre guerre et de vous, mais ligne ennemie est bien gardée. »

Le Général commandant la 4e division militaire au Ministre de la guerre (D. T.).

Reims, 24 août, 3 h. 15 soir. Expédiée à 5 h. 40 soir (n° 35489).

Je suis arrivé ici hier à 4 heures; à la même heure l'ennemi occupait Châlons. Les éclaireurs se montrent aujourd'hui à Mourmelon et paraissent vouloir se diriger sur Reims. J'envoie une reconnaissance pour m'en assurer. Je déblaye Reims de ses *impedimenta* d'après les ordres du maréchal Mac-Mahon. J'envoie tous les vivres à Rethel ainsi que tous les isolés valides et armés. Je fais partir les invalides pour Laon. Je dirige également sur Laon ou la Fère le parc de réserve d'artillerie du 6e corps, les pièces de siège qui étaient au camp sont dirigées sur Paris et la réserve de munitions du grand parc d'artillerie sur Laon ou la Fère. 400 mobiles nouvellement arrivés et non armés sont envoyés à la Fère. Je reste ici avec un bataillon de garde nationale mobile de 1100 hommes sans uniformes ni chaussures, pour défendre Reims, suivant l'ordre du Maréchal, dont je vous ai donné connaissance par mon télégramme du 22 courant, la population, loin de m'aider, pille les convois de vivres destinés à l'armée. Je suis obligé d'employer la force pour les protéger.

Telle est la situation; la défense, au lieu d'être efficace, ne servira

qu'à attirer de grands malheurs sur cette riche cité; en cas de retraite, il ne me reste que la ligne de Paris par Soissons.

Le Juge de paix au Ministre de la justice (D. T.).

Charmes, 24 août, 4 h. 22 soir. Expédiée le 25 à 11 h. 40 soir (n° 35607).

Hier, vers midi, un régiment prussien a traversé Bayon (Meurthe), se dirigeant vers Haroué. A 7 heures du soir, convoi d'un train d'équipages, 94 hommes, 280 chevaux, couché à Bayon et parti ce matin vers 5 heures sur Lunéville. Hier encore, 10,000 hommes de la landwehr, arrivés à Blamont (Meurthe) vers 7 heures du soir, ont campé à 1 kilomètre et fait des réquisitions dans les villages voisins.

Le Préfet de l'Aube au Ministre de la guerre (D. T.).

Troyes, 24 août, 9 h. 45 soir. Expédiée à 11 h. 45 soir (n° 35757).

Le maire de Chavanges m'informe que des Prussiens ont été vus à Gigny-aux-Bois, Bussy, Arzillières et Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne). J'apprends, par une dépêche du maire de Brienne datée d'aujourd'hui 6 heures du soir que, suivant avis transmis par les cantonniers, Vassy et Saint-Dizier sont évacués. Ils reprennent le chemin de Metz.

En marge : Communiquée au maréchal de Mac-Mahon, 25 août, 7 h. 30 matin.

Le Directeur du cabinet au Ministre de la guerre.

Paris, 24 août.

Nous n'avons plus de communications télégraphiques avec Verdun; les dépêches pour cette destination sont restées en dépôt à Montmédy; ce bureau nous avise qu'il ne sait comment les faire parvenir à Verdun.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE DES REVUES.

I. — REVUES FRANÇAISES.

Journal des Sciences militaires. Juin 1905. — Le combat de Villersexel, 9 janvier 1871 (*suite*); par M. le lieutenant DIEZ. — La guerre de la succession d'Autriche, 1740-1748 (*suite*). Campagnes de Bohême, 1741-1742; par M. le major Z...

Le Spectateur militaire. 1er et 15 juin 1905. — E. B***. La guerre russo-japonaise (*suite*). — G. CLÉMENT. La campagne turco-russe de 1877-1878 (*suite*). — Dr JOESTEN (Miles Ferrarius). Histoire et organisation militaires des chemins de fer; traduit de l'allemand par le commandant B*** (*fin*).

La Revue d'Infanterie. 15 juin 1905. — Colonel de WIDDERN. Journées critiques : la crise de Vionville ; traduit de l'allemand par le commandant RICHERT (*fin*).

Revue de Cavalerie. Juin 1905. — La bataille de la Sikkak (6 juillet 1836); par le lieutenant-colonel A. AUBIER. — La cavalerie dans la guerre russo-japonaise (*fin*). — Service de la cavalerie en campagne : la cavalerie allemande pendant la journée de Coulmiers; par le général-lieutenant von PELET-NARBONNE ; traduit de l'allemand par P. S... (*suite*).

Revue des Troupes coloniales. Juin 1905. — Capitaine CONDAMY. Histoire du gouvernement provisoire de Tien-Tsin (*suite*). — La guerre russo-japonaise (*suite*).

Revue de l'Intendance. Juin 1905. — Une intendance d'armée au XVIIIe siècle; par M. le lieutenant DUBLANCHY.

Revue du Cercle militaire. Juin 1905. — L'invasion de la Provence en 1746-1747. — La guerre russo-japonaise.

Carnet de la Sabretache. Juin 1905. — G. Bertin. Le colonel baron Méda (1773-1812). — Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822) (*suite*); par le commandant Vivien. — Capitaine Canard. Le général Debrun (1750-1831). — Relation du siège de Pondichéry, soutenu en 1778 par M. de Bellecombe, maréchal des camps et armées du Roy (*suite*).

La Révolution française. 14 juin 1905. — Le général Cambray et les administrations municipales de la Manche en l'an V; par G. Dubois.

Revue historique. Juillet-août 1905. — E. Driault. Napoléon Ier et l'Italie. IIe partie : Bonaparte et la République italienne.

Revue d'Histoire moderne et contemporaine. Juin 1905. — V.-L. Bourrilly. Les rapports de François Ier et de Henri II avec les ducs de Savoie Charles II et Emmanuel-Philibert (1515-1559); d'après des travaux récents.

Revue des Études historiques. Mai-juin 1905. — Lucien Misermont. Le double bombardement d'Alger par Duquesne et la mort du consul Le Vacher (*fin*).

Revue des Questions historiques. 1er juillet 1905. — Comte Marc de Germiny. Frédéric-Auguste devant Napoléon, d'après des documents inédits (*suite*). — Général P.-J. Robert. Création et organisation des dix premiers bataillons de chasseurs à pied.

Revue des Deux-Mondes. 1er et 15 juin 1905. — La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde; par M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française.

15 juin. — La loi militaire : L'Empereur et Niel; par M. Émile Ollivier, de l'Académie française.

La Revue de Paris. 15 juin 1905. — Sous Louis le Bien-Aimé. I.

La Revue Bleue. 24 juin 1905. — Maurice Boutry. Joseph II, Marie-Thérèse, Marie-Antoinette. Lettres inédites.

La Revue (ancienne **Revue des Revues**). 1er juin 1905. — Émile Faguet, de l'Académie française. Les trois Louis XVII dans la prison du Temple.

La Quinzaine. 1er juin 1905. — Émile Horn. Les Tartares en Hongrie (XIIIe siècle).

Le Correspondant. 10 juin 1905. — Eugène Dufeuille. Le journal du comte d'Haussonville pendant la guerre (1870-1871). —

Louis MICHON. Le gouvernement parlementaire au début de la deuxième Restauration, d'après des documents inédits.

25 juin 1905. — Émile OLLIVIER, de l'Académie française. L'Empereur et le Pape après Mentana.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Militär-Wochenblatt. Juni 1905. — N°s 66, 67. Der Hottentotten Aufstand. — N° 68. Die Ueberraschung der französischen Kavalleriedivision de Forton am 16 August 1870. — N°s 71, 72. Ueber das Militär-Sanitätswesen in Südwestafrika während des Eingeborenen-Aufstandes 1904-1905. — N° 75. Die kriegsgeschichtliche Kartenkritik. — N° 76. Der russisch-japanische Krieg. XXVIII. — N° 77. Zum Treffen bei Langensalza am 27 Juni 1866.

Beiheft zum Militär-Wochenblatt. 1905. 6tes Heft. — Deutsch-Südwestafrika, historisch-geographische, militärische Studien ; Vortrag gehalten..... von SCHWABE, Hauptmann in Infanterieregiment von Boyen. — Ueber die Führung von Kolonialkriegen; Vortrag gehalten von H. ROHNE, generalleutnant z. D.

Militär-Zeitung. Juni 1905. — N° 23. Geschichte des 4 niederschlesischen Infanterieregiments Nr 51. — N°s 24, 25. Der russisch-japanische Krieg. Von Generalmajor von ZEPELIN.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Juni 1905. — Die Iserarmee vom Aufmarsch bis zur Schlacht von Königrätz. Von WERNER, Freiherr v. u. z. Aufsess, kgl. bayr. Hauptmann, Adjudant der 4. Feldart. — Brigade. — Russland und der russisch-japanische Krieg. Von Generalmajor a. D. von ZEPELIN.

Preussische Jahrbücher. Juni 1905. — Dr Friedrich MEUSEL, Berlin : Friedrich der Grosse als historisch-politischer Schriftsteller.

Deutsche Revue. Juni 1905. — Freiherr v. LOE, General-feldmarschall : Erinnerungen aus meinem Berufsleben. XI. — Aus dem Winter 1870-1871. Neue Beiträge von A. v. W... — Freiherr von SCHLEINITZ, Vizeadmiral z. D : S. M. S. *Arkona* im deutsch-französischen Kriege (*Schluss*).

Journal of the Royal United Service Institution. 15th June 1905. — To Lhasa with the Tibet Expedition 1903-1904, Lecture by lieut-colonel H. A. IGGUIDEN, The Sherwood Forester, late Chief Staff Officer Tibet Mission Force. — After Mukden : a russian verdict on russian failures. Translated from the *Russian Gazette* by lieutenant W. H.

ɜHAM, 69th Punjabis. — A brief historical sketch of the Irish ntry regiment of Dillon and the Irish Stuart regiments in the ser- of France, 1690-1791 (*continued*).

ivista militare italiana. 16 Giugno 1905. — Ettore GIARDINO, giore nel 3° bersaglieri. La guerra russo-giapponese.

ivista di Artigliera e Genio. Giugno 1905. — ROCCHI, colon-) del genio. Ostenda e Port-Arthur (1604-1904). — GIANNITRAPANI, tano d'artigliera. La guerra russo-giapponese nell'anno 1904.

e Militaire Spectator. Juni 1905. — Sebastopol. De Krim. 1854- 5 (Naar aanleiding van Port-Arthur), door de BLOCK, Kapitein der ıadiers. (*Slot*). — Aanteekeningen betrekkelijk den Russisch- nschen Oorlog (ontl. aan Raswjeedtschik), door R. L. SCHOLTEN.

REVUE DES LIVRES.

LIVRES FRANÇAIS.

ɔntributions à l'histoire de la politique française en Alle- ne sous Louis XIV, par G. PAGÈS, docteur ès-lettres, professeur ɜtoire au lycée Carnot. — Paris, Société nouvelle de librairie et ition, 1905.

ıteur d'une solide étude sur *Le Grand Électeur et Louis XIV*, 'agès a réuni sous ce titre les quatre articles suivants, qui font le grand honneur à sa science d'historien :

Une négociation secrète d'Abraham de Wicquefort en 1661 ;

Un agent secret de Louis XIV en Allemagne (*le prince Guillaume 'arstenberg*) ;

Note sur les documents français relatifs à l'histoire des relations ' l'électeur Frédéric-Guillaume et Louis XIV ;

Note sur le rôle de l'argent dans la politique française en Alle- ne sous Louis XIV.

ı savait qu'Abraham de Wicquefort, venu à Paris en 1645 comme lent de l'électeur de Brandebourg, puis établi à la Haye à partir 1660, entretenait avec Hugues de Lionne une correspondance ète, « gazette précieuse pour l'histoire de l'époque », mais on igno- que notre ministre des affaires étrangères appréciait son habileté oint de le charger « à l'occasion, de missions délicates ». M. Pagès tre Wicquefort envoyé, en 1661, auprès de l'électeur de Brande-

bourg pour décider ce prince à se rapprocher de la France. Il montre aussi le prince Guillaume de Fürstenberg, l'un des agents les plus actifs de l'influence française en Allemagne, parcourant les cours de l'Empire pour ébaucher une coalition des princes allemands contre la Hollande et isoler cette puissance à la veille de la guerre que Louis XIV méditait contre les Provinces-Unies.

Dans la 3e partie de son étude, après avoir fait vivement ressortir le caractère des envoyés qui, de 1660 à 1688, représentèrent la France à Berlin, M. Pagès ne manque point de signaler la difficulté, pour un étranger de cette époque, de saisir sous son véritable jour la politique du Grand Électeur. Obligé, par la situation de ses États, la médiocrité de ses ressources et l'hostilité permanente de ses voisins, à changer souvent de mesures, ce prince passait pour inconstant, « tandis qu'il avait au contraire la volonté patiente et souple, mais tenace ». Peu de souverains ont été, en politique, plus dissimulés et plus secrets. L'Électeur ne confiait ses résolutions les plus graves qu'à un ou deux de ses conseillers les plus intimes, parfois même à un seul. Aussi est-il arrivé que plusieurs des envoyés français, même Rébenac, qui séjourna à Berlin de 1680 à 1688, n'ont souvent donné dans leurs dépêches, sur la politique de l'Électeur, que des informations sujettes à caution. M. Pagès recommande avec raison aux historiens de ne pas accepter, sans vérification, tous les jugements de nos envoyés sur le Grand Électeur, comme aussi de compléter et de contrôler la correspondance diplomatique du Brandebourg, par l'étude des correspondances des États voisins, Pologne, Danemark et Suède, qui aident souvent à comprendre la politique suivie par la France, au XVIIe siècle, à l'égard du Brandebourg et de l'Allemagne.

Dans la 4e partie, l'auteur met en garde les écrivains contre cette opinion qui attribue à l'argent largement répandu la plupart des succès de la diplomatie de Louis XIV. Pour le Brandebourg en particulier, il établit que le total des subsides fournis par la France à l'Électeur en 20 ans, de 1668 à 1688, ne dépassa pas 4 millions. Or, parmi les princes allemands, l'électeur Frédéric-Guillaume était l'un de ceux dont l'alliance avait le plus de prix aux yeux de Louis XIV. En 1683, les subsides et pensions attribués par le roi de France à tous les princes de l'Europe atteignaient seulement 3,386,000 livres. Et, sans vouloir tirer de documents fragmentaires une conclusion générale, M. Pagès dit fort justement : « Si l'argent fut en effet l'un des moyens d'action de la diplomatie française pendant le règne personnel de Louis XIV, celui-ci ne se montra peut-être pas aussi prodigue que l'ont cru ses contemporains. Les cas doivent être bien rares — s'il en existe vraiment — où les subsides, les pensions et les cadeaux suffisent à expliquer les succès de ses diplomates et la politique de ses alliés. »

Correspondance inédite du maréchal de Broglie avec le prince Xavier de Saxe, publiée par le duc de Broglie et M. Jules Vernier, tome III (octobre 1760-juin 1761). — Paris, Albin Michel.

Ce volume a trait principalement aux opérations entreprises par le maréchal de Broglie pendant l'hiver de 1760 à 1761. Loin de rester inactif dans la Hesse, où il avait établi ses quartiers, le Maréchal sut se créer à Gœttingue, en avant de ses positions, un point d'appui et une place de dépôt de premier ordre pour la campagne de 1761. Bien secondé par ses lieutenants, par le comte de Lusace entre autres, il parvint non seulement à relever les fortifications de cette place, mais encore à la munir de vivres pendant l'hiver, en triomphant de difficultés jugées d'abord insurmontables. Il en confia le commandement à un chef énergique, au comte de Vaux, qui ne tarda pas à forcer le prince Ferdinand de Brunswick et Lückner à lever, au mois de décembre 1760, le blocus par lequel l'ennemi, se rendant compte de l'importance de Gœttingue, avait entrepris de rentrer en possession de cette place.

De son côté, le Maréchal fit souvent inquiéter par ses lieutenants les cantonnements de ses adversaires. Les troupes aux ordres du comte de Lusace eurent même l'occasion de remporter un succès de quelque importance sur les Prussiens, le 16 janvier 1761.

Ainsi tenue en haleine, notre armée du haut Rhin était prête à commencer la campagne de 1761, à l'entrée de laquelle s'arrête ce volume, qui apporte une contribution utile à l'histoire de la guerre de Sept Ans. Toutefois l'absence de cartes, les notes et éclaircissements trop peu nombreux, rendent souvent la suite des opérations difficile à saisir pour le lecteur.

Souvenirs de Maurice Duviquet, publiés par Frédéric Masson, de l'Académie française. 325 p. in-18. — Paris, Ollendorff, 1905.

Ces *Souvenirs* sont peu de chose pour l'histoire militaire. Maurice Duviquet ne vit guère le feu qu'en Vendée, à Thouars, où il tomba aux mains des chouans. Sa liberté recouvrée, il partit bien pour le siège de Toulon, mais son bataillon s'arrêta en chemin, à Lyon, sur la nouvelle de la reddition de la place. Pendant trois ans, Duviquet mena la vie de garnison dans le Sud-Ouest. Il partit en 1796 pour l'Italie, où il fit surtout un voyage d'agrément derrière l'armée. Puis il revint à Clamecy, sa ville natale, et y vécut bourgeoisement jusqu'en 1811. A cette époque, l'ancien réquisitionnaire devient, sans qu'on sache trop pourquoi, directeur en chef des poudres et salpêtres du royaume de Westphalie, et, comme tel, vit à la Cour et dans l'intimité du général Allix. L'arrivée des Russes en 1813 le force à prendre la poste. En 1814, il rejoint Allix et lui sert de secrétaire pendant la campagne. Sur ce dernier avatar,

finissent les *Souvenirs* de Maurice Duviquet. Ils sont curieux, bourrés d'anecdotes d'où se dégage une impression rare et savoureuse de ce que fut la vie des bourgeois et fonctionnaires français au temps des hécatombes révolutionnaires et impériales. En somme, un livre à lire, ce qu'on croira sans peine, le nom de M. F. Masson honorant sa couverture.

Le maréchal Berthier, IIe partie, 1804-1815, par M. le général DERRÉCAGAIX. — Paris, librairie militaire Chapelot, 1905.

En suivant Berthier dans ses fonctions de major général, de 1805 à 1814, M. le général Derrécagaix nous initie au fonctionnement peu connu du service d'état-major aux armées impériales, qui se subdivisait en trois groupes : celui des mouvements et opérations, qui accompagnait toujours Berthier et le général en chef; celui des détails, chargé du personnel, du matériel, de l'administration, des prisonniers, etc., qui restait souvent en arrière du quartier général; enfin celui des ingénieurs géographes, qui se renfermait dans les reconnaissances et les travaux topographiques. Il fait aussi connaître les officiers qui entraient dans la composition de ces états-majors, comme Andréossy, Mathieu Dumas, Vallongue, Guilleminot, Sanson, Lejeune, Salamon, et il rend à ces collaborateurs dévoués du Maréchal la part d'éloges qui leur est due. L'heureux choix de ces aides et un labeur incessant du major général firent que Berthier sut toujours communiquer l'activité de l'Empereur « sans en rien atténuer, en la développant et en l'amplifiant même par une volonté propre et des moyens personnels ».

M. le général Derrécagaix étudie de près les accusations portées soit contre les talents militaires, soit contre le caractère de Berthier en 1806, 1809, 1812 et 1814. Il les examine, les discute et il semble avoir été assez heureux pour prouver, d'une manière péremptoire, que le manque d'approvisionnements de subsistances, au mois d'octobre 1806, ne saurait être imputé au Maréchal. Il explique la division de nos forces en deux groupes autour de Ratisbonne et d'Augsbourg, au début de la campagne de 1809, par les ordres mêmes que le major général avait d'abord reçus de Napoléon et par un retard de transmission d'une dépêche capitale de l'Empereur, retard qui ne permit pas à Berthier de modifier en temps opportun ses premières dispositions. Aux écrivains qui représentent le major général plongé dans le découragement pendant la retraite de Russie, il oppose le récit d'un témoin oculaire, digne de créance, qui montre le Maréchal occupé à soutenir le moral des officiers de son entourage et à leur rappeler qu'ils devaient servir d'exemple à l'armée. Il cite de lui plusieurs lettres, écrites à cette époque, qui sont loin de révéler un esprit abattu. Enfin il n'hésite pas à se montrer sévère pour la conduite de Berthier acceptant en 1814, après

avoir été le compagnon d'armes de l'Empereur, de devenir le garde du corps de Louis XVIII, et recevant du roi de Prusse une pension de 25,000 francs en échange de sa renonciation à sa principauté de Neuchâtel.

De l'enquête approfondie à laquelle s'est livré M. le général Derrécagaix pour connaître les causes de la mort de Berthier à Bamberg, le 1er juin 1815, il résulte que toute version, autre que celle d'un simple accident, doit être écartée.

Le beau livre de M. le général Derrécagaix fait ressortir le rôle, glorieux et utile, que le maréchal Berthier a joué dans l'épopée impériale en secondant Napoléon « par une activité de corps et d'esprit exceptionnelle, une énergie sans limite, une foi enthousiaste, un patriotisme ardent et des moyens remarquables ». Il rend justice à sa forte organisation du service d'état-major, et, après la lecture de cet ouvrage, on ne peut que souscrire à l'appréciation de l'auteur, bon connaisseur en la matière : « C'est aux règles que Berthier a établies, aux principes qu'il a posés, aux exemples qu'il a donnés, que ce service doit encore aujourd'hui une grande partie de ses traditions. »

Souvenirs d'un Vélite de la Garde sous Napoléon Ier, extrait des manuscrits de F.-F. Billon, par A. Lombard-Dumas. — Paris, Plon, 1905.

L'auteur de ces souvenirs, engagé en 1804 dans le corps alors en formation des Vélites, a pris part aux campagnes de 1805, 1806, 1807. Nommé sous-lieutenant, après Eylau, au 14e de ligne, il obtient le grade de lieutenant au moment de partir en Espagne. Après le siège de Saragosse, il est fait prisonnier, en mai 1809, pendant la poursuite des guérillas en Aragon. Ce sont alors six années de captivité à Tarragone, à Mahon, à Cabrera, puis en Écosse. Billon ne reconquiert la liberté qu'au moment du retour de l'île d'Elbe. Après les Cent-Jours pendant lesquels il a combattu en Maurienne avec son ancien régiment et obtenu le grade de capitaine, il est mis en demi-solde par la Restauration.

Telle est la carrière militaire dont, sur ses vieux jours, le capitaine Billon s'est plu à fixer les souvenirs. Si ses appréciations sur les hommes et les événements ne sont pas de nature à modifier les jugements de l'histoire, il sait nous intéresser par les anecdotes dont il sème son récit, en particulier pour le siège de Saragosse. Il nous initie aussi à l'existence lamentable des prisonniers de l'Espagne sur le rocher de Cabrera, aux vexations imposées aux officiers français, captifs de l'Angleterre.

Les épisodes de la carrière militaire et de la vie privée du jeune vélite se mêlent dans ce recit alerte, écrit fort simplement et avec l'accent de la sincérité.

La France en Afrique, par le commandant Edmond FERRY. — Paris, Colin, 1905.

Avant de faire de la géographie, M. le commandant Ferry fait un peu d'histoire : la première partie de son ouvrage, sur « Bonaparte et le Monde musulman » est certes la plus intéressante, car elle étudie la politique de Bonaparte, le rôle de ses lieutenants, les procédés employés pour dominer l'Afrique, à l'aide de documents consultés aux *Archives historiques du Ministère de la guerre ;* cette rapide étude est nouvelle et originale.

Dans les parties suivantes, l'auteur reprend des idées générales souvent exprimées et les discute en l'état actuel de nos affaires en Afrique ; il passe en revue le Soudan français, le Maroc et l'Algérie ; il expose la question de la Tripolitaine et la question musulmane dans le centre africain ; il parle de la conquête du Nil, il préconise l'action civilisatrice de la France. Il examine ainsi toutes les grandes questions qui ont été discutées par les orientalistes et les coloniaux pendant ces dernières années. Il paraît avoir été impressionné par les ouvrages fameux sur les confréries musulmanes et par la théorie de l'action islamique. Peut-être les confréries ont-elles moins de pouvoir que ne l'avaient pensé MM. Rinn, Depont et Coppolani ; et, tout en considérant le rôle important que la France peut jouer en Afrique comme puissance musulmane, paraît-il prudent de ne pas nous faire les champions de l'Islam dans les pays fétichistes. S'il est permis de ne pas partager entièrement les opinions exprimées par M. le commandant Ferry, il est du moins utile de les lire, pour bien connaître la politique recommandée par toute une école.

Un appendice contient des notes de voyage très vives, très colorées, qui font défiler aux yeux du lecteur le Soudan français, de l'Atlantique au Niger, puis qui lui décrivent le Niger et les steppes du Nord.

L'ouvrage de M. le commandant Ferry, dans lequel se mélangent agréablement les questions d'histoire, de politique et de géographie coloniales, remue beaucoup d'idées et en suggère beaucoup.

LIVRES ÉTRANGERS.

Der Kampf der Nidwaldner am 9 september 1798. Eine studie über den Gebergskrieg. Von Oberst Rob. HINTERMANN, kreisinstruktor der IV. division in Luzern. — Verlag von Huber et C°, in Frauenfeld.

Étude intéressante d'une petite opération en pays de montagne. L'auteur a choisi comme sujet un épisode de la résistance des cantons

du centre de la Suisse à la constitution unitaire imposée par le Directoire.

Le colonel Hintermann entre dans le détail du combat que livra Schauenbourg aux habitants d'Unterwald, le 9 septembre 1798 ; le récit est accompagné d'un croquis d'emplacement des troupes et d'une critique judicieuse des opérations des deux partis.

Cette courte étude, qui a fait le sujet d'une conférence à la réunion des officiers de Lucerne, renferme d'utiles enseignements tactiques pour la guerre de montagne.

Studien zur Kriegsgeschichte und Taktik. IV. Die Festung in den Kriegen Napoleons und der Neuzeit. Herausgegeben vom Grossen Generalstabe, Kriegsgeschichtliche Abtheilung I. Un vol. in-8 et un atlas. — Berlin, Mittler und Sohn, 1905.

L'étude historico-tactique sur les forteresses dans la guerre moderne, que l'état-major allemand vient de publier, est conçue suivant une méthode qui ne semble pas favorable à la clarté de l'exposition : les auteurs ont suivi les campagnes au jour le jour, depuis 1796 jusqu'aux guerres les plus récentes, glanant au passage les observations qui s'offraient à eux, et celles-ci sont de natures très diverses en raison de l'amplitude et de la complexité du sujet. Il faut aller jusqu'aux conclusions finales pour apercevoir quelques grandes lignes, qui s'y trouvent alors tracées très sommairement, sans aucune allusion rétrospective aux faits étudiés.

Les détails et la technique propre de la fortification et de la guerre de siège sont laissés de côté; mais on n'en considère pas moins les places et les sièges en eux-mêmes, tout en les envisageant dans leurs rapports avec l'ensemble des opérations. Nous nous placerons successivement à ces deux points de vue.

En ce qui concerne les sièges eux-mêmes, on a résumé, pour chacun d'eux, les éléments matériels de la défense et de l'attaque, l'allure générale des opérations de part et d'autre, leurs traits les plus saillants. Le tout est présenté avec une grande clarté, et dans une mesure très justement choisie pour faire ressortir les enseignements utiles.

On remarque, d'une manière à peu près générale, que l'assiégeant a négligé de tenir prêts les équipages de siège nécessaires (1796, 1800, 1806, 1807, 1814, 1870, etc.). La prise de la place en est doublement retardée, par suite des préparatifs et des travaux extérieurs que la défense a le temps d'exécuter.

A l'avenir, les équipages de siège devront donc être en état d'entrer en campagne derrière les armées, dont les artilleries lourdes seraient absolument insuffisantes.

Les attaques de vive force ont souvent échoué; mais souvent aussi

elles ont abouti, et procuré de sérieux avantages aux généraux qui les ont tentées (par exemple Wellington en Espagne). Il faut donc que l'assiégeant, tout en préparant ce qu'exige l'attaque régulière, apporte dans ses opérations une énergie, une présence d'esprit toujours en éveil, pour profiter de toutes les occasions; il ne doit se laisser dominer à aucun prix par les préjugés et les théories de l'école, comme l'ont fait trop souvent nos ingénieurs dans la guerre d'Espagne.

Il en est de même pour la défense. Le gouverneur d'une place prolonge la résistance et remplit sa mission d'autant plus largement qu'il apporte plus d'activité intelligente, qu'il imprime à la défense plus d'énergie et de mouvement (Gênes en 1800, Kolberg et Dantzig en 1807, Belfort en 1870, etc.). Il ne faut certes pas déprécier outre mesure la fortification permanente, mais en mainte circonstance, les positions extérieures bien choisies, les ouvrages improvisés, ont fourni une résistance aussi sérieuse que les ouvrages permanents. La principale utilité des remparts est dans l'appui qu'ils procurent à l'artillerie en protégeant les pièces.

Parmi les qualités d'une forteresse, son étendue paraît avoir une importance prépondérante, qui ne peut qu'augmenter avec la puissance et la portée des bouches à feu.

Entre tous les éléments matériels de la lutte, c'est le canon qui l'emporte : la supériorité de l'artillerie, en nombre et en qualité, a toujours exercé une influence plus considérable que la valeur intrinsèque de la fortification.

L'introduction débute par quelques considérations sur les conséquences que doivent entraîner les progrès de l'armement : ils sont, dit-on, favorables à l'assaillant; mais ici, quelques données expérimentales auraient étayé et complété avantageusement ces théories spéculatives. La durée des sièges, notamment, tend-elle à croître ou à décroître, et surtout est-elle plus ou moins longue qu'autrefois, relativement à la durée totale d'une guerre? Ce point était intéressant à élucider au moment d'examiner si le rôle des places et des sièges allait en s'amoindrissant.

Nous arrivons ici à la partie stratégique de l'ouvrage. Elle ne paraît pas traitée aussi complètement que la précédente. Il s'agissait d'étudier le rôle des forteresses dans les diverses campagnes, la part qu'on leur a faite dans les plans d'opérations, le genre de service que les généraux leur demandaient, l'influence qu'elles ont exercée réellement sur la marche des événements et sur l'issue des campagnes. Indépendamment des leçons qu'offraient les guerres récentes, on pouvait tenter d'embrasser une période plus étendue et de voir comment le rôle et l'importance des forteresses avaient varié à travers le temps.

L'introduction ébauche un exposé de cette nature pour les deux

siècles qui ont précédé l'ère napoléonienne. On attribue à une conception particulière de la guerre (Kabinettskrieg) l'importance prépondérante accordée aux sièges à dater de Louis XIV. Ne remontant pas au delà de 1796 dans l'analyse minutieuse des faits, on se borne ici à reproduire l'opinion courante. Mais arriverait-on aux mêmes conclusions, ou tout au moins à des conclusions aussi fermes, si l'on tenait soigneusement compte des circonstances locales, des effectifs engagés, de l'armement, avant de songer aux mœurs politiques? Et que serait-ce si l'on attribuait une juste influence au génie ou à la médiocrité des généraux? La Flandre, où le moindre carrefour a sa forteresse, est un tout autre théâtre d'opérations que la Bohême ou la Franconie. De Condé à Frédéric, de Frédéric à Napoléon, l'audace manque aux généraux avec le génie. Un Villeroi, un Soubise, un Moreau, un Pichegru sont autrement timides que de grands capitaines. Si Frédéric semble réagir contre les préjugés d'une époque, c'est qu'il surgit au milieu d'une génération toute médiocre, et aussi qu'il fait la guerre dans un pays où les places n'abondent pas. Il en trouve deux grandes : Prague et Breslau, et l'on sait à quel point il s'y attache.

La Révolution met aux prises les Wurmser, les Brunswick, les Dewins contre des chefs d'égale médiocrité, et cela parmi les quinconces de places organisés par Vauban. Il est naturel qu'on s'y éternise. Napoléon paraît, et la guerre prend une autre tournure, mais bien plutôt par l'effet de son génie que par quelque innovation dans les principes.

Quoi qu'il en soit, nous entrons avec lui dans la période moderne, et il s'agit de déterminer la part qui reste aux forteresses et aux sièges dans les guerres du passé le plus récent et dans celles de l'avenir.

Qu'on parcoure la Correspondance de Napoléon, il est question sans cesse de travaux de fortification. Il n'a pas fait de campagne sans assiéger des places, sans en improviser d'autres; mais en revanche, il est évident aussi qu'il a fait la guerre avec la dernière vivacité, sans se laisser jamais immobiliser par une forteresse. Il y a donc un juste milieu à déterminer, et le problème est assez intéressant pour qu'on essaye d'en préciser la solution. Or, l'*Étude* dont nous nous occupons ne nous avance guère à ce point de vue. Ses recherches ne sont pas poussées assez avant, son analyse reste trop superficielle pour nous donner une connaissance exacte de la pensée napoléonienne.

En 1796, l'armée d'Italie pénètre dans une zone toute semée de forts et de places : Ceva, Coni, Demonte, Cherasco, Turin, Valenza, Tortone, Alexandrie, Pavie, etc., etc. Elle ne s'arrête à aucune. Quelques mois plus tard, la voici fixée en apparence par Mantoue. Comment résoudre cette contradiction? En discutant avec soin l'importance, la

situation géographique des diverses places, la force et les opérations de l'armée, etc. Nous apprenons simplement ici que Bonaparte n'a pu prendre Mantoue dès 1796, parce que son artillerie n'a jamais été en quantité suffisante et parce que Wurmser l'a forcé à lever le siège; nous apprenons qu'il a pu restreindre beaucoup l'effectif du corps de siège à cause de l'inertie du gouverneur. Bref, rien de très nouveau, nulle erreur redressée parmi celles qui persistent dans l'opinion courante, rien enfin qui nous amène à une conception plus précise des idées napoléoniennes. Nous ferions des critiques analogues sur les campagnes suivantes, sur les préliminaires du siège de Dantzig, par exemple; d'autre part, la distinction faite entre le rôle attribué à Mantoue en 1796 et à Gênes en 1800 est-elle bien réelle? N'est-elle pas uniquement dans l'habileté des généraux, et existerait-elle si Wurmser, plus audacieux et plus sage à la fois, était venu attaquer avec toutes ses forces réunies la communication de Bonaparte?

Les observations sur la guerre d'Espagne sont intéressantes. Il faut retenir la comparaison entre le rôle des places espagnoles, soutenues par l'insurrection et agissant par elle, et celui des places françaises en 1814, réduites à leurs propres forces, c'est-à-dire à peu de chose.

A propos de cette même campagne de 1814, y voit-on définitivement la faillite de la fortification? N'est-ce pas plutôt l'énormité des armées envahissantes et la disproportion entre les deux partis qui permet et ordonne presque tout ce qui doit précipiter le dénouement? Blücher fait observer les places des Ardennes par sa seule cavalerie; mais des corps de réserve suivent de près, et il a 50,000 hommes contre les 6,000 hommes de Marmont.

Passons sur les campagnes de 1828, 1848, 1854, et arrivons à celle de 1870.

Dans cette dernière guerre, les places françaises se sont trouvées, vis-à-vis de l'artillerie ennemie, dans un état d'infériorité tel qu'on n'en avait pas vu depuis le début du XVII° siècle. Celle de Paris, néanmoins, grâce à son étendue, remplit parfaitement son objet. La France luttait pour sa capitale; mais, si celle-ci n'avait pas tenu, toute la France était livrée à l'envahisseur. Les Allemands ne purent assiéger Paris dans les règles, faute d'avoir en temps utile l'artillerie suffisante; ils eurent aussi, d'après l'ouvrage qui nous occupe, le tort de trop compter sur les voies ferrées.

La conclusion de l'ouvrage rappelle comment Napoléon sut employer les places comme instruments de ses manœuvres, soit pour attirer les forces ennemies comme en 1800, soit pour posséder des têtes de ponts sur les cours d'eau comme en 1805 et 1809 en Italie, en 1813 sur l'Elbe.

Son exemple fut suivi dans la haute Italie par Radetzky et l'ar-

chiduc Albert, utilisant le quadrilatère vénitien au mieux des opérations actives.

Les campagnes de 1814 et 1870 montrent comment les places, même peu importantes, même surannées, peuvent occuper des forces considérables, et comment une grande place au cœur du pays permet de prolonger la résistance.

Dans l'avenir, le rôle des places peut être considérable lorsqu'elles maîtriseront les voies ferrées, surtout au passage des grands fleuves. C'est leur armement et surtout l'intelligente énergie de la défense qui en feront la valeur et en prolongeront la résistance. Il ne faut pas qu'elles immobilisent d'avance une grande partie des troupes actives sous forme de garnisons, ni qu'on y voie autre chose que des points d'appui pour les opérations en rase campagne. Dans l'offensive, il ne faut pas s'attacher d'abord à assiéger les places ennemies, dont la conquête exigerait trop de temps; mais, dès qu'il apparaît indispensable d'en enlever une, il faut y apporter toute son énergie et disposer de tous les moyens nécessaires pour précipiter l'attaque par l'artillerie.

L'ouvrage est suivi de deux annexes. L'une a trait aux forts d'arrêt, dont l'utilité en pays de montagne est prouvée par des exemples antérieurs. Dans les pays de plaine, ils n'ont pas encore été employés, et l'avenir seul montrera ce qu'on doit en attendre. La discussion présentée ici à ce sujet est purement théorique et partout, sujette à controverse.

La seconde annexe est relative aux places de dépôt organisées par Napoléon sur ses communications. Ici les renseignements des historiens allemands ne sont pas toujours exacts : en 1805, par exemple, Augsbourg ne fut pas armé de canons de gros calibre, mais seulement des pièces de 6 et de 12 prises à Ulm. L'emploi de grands dépôts fortifiés ne paraît plus nécessaire dans l'avenir, car les ravitaillements se font par voies ferrées et peuvent avoir leur origine très loin des armées; en revanche, la garde des voies ferrées est à assurer au moyen de petits postes, qu'il faut mettre à l'abri des attaques de partisans.

— **Ulm und Oberschwaben. Mitteilungen des Vereins für Kunst und Altertum in Ulm und Oberschwaben. Heft 11. Das Treffen bei Elchingen im Jahre 1805,** v. generalmajor a. D. E. v. Loeffler. — Ulm, Ebner, 1905.

Dans cette relation (en 36 pages) des événements d'octobre 1805 autour d'Ulm, et surtout du combat d'Elchingen, l'auteur a recueilli quelques renseignements inédits, souvent intéressants, dans les souvenirs manuscrits laissés par des habitants, témoins oculaires. Il fournit ainsi un complément intéressant aux relations existantes, surtout au point de vue autrichien.

Flugschriften, herausgegeben zum Besten des Kriegersdenkmalfonds in Deutsch Wagram. III. Die Franzosen in Wien im Jahre 1805, nach den besten Quellen barbeitet von ANTON PFALZ. — Deutsch Wagram 1905.

Courte brochure de 35 pages in-16, pleine de renseignements intéressants sur la conduite des Français à Vienne en 1805, les contributions imposées à la ville, l'attitude des habitants et des autorités civiles, etc. Bien que l'auteur ait pour but de faire ressortir les calamités de l'occupation étrangère, il parle à diverses reprises de la droiture, de la politesse et même de la délicatesse des officiers généraux et supérieurs avec lesquels les Viennois furent en relation pendant cette période douloureuse de leur histoire.

Bedeutung von Befestigungen in der Kriegführung Napoleons, von Wilhelm WLASCHÜTZ, K. u. K. Oberstleutnant. — Vienne, 1905. Seidel u. Sohn.

Cette longue et consciencieuse étude passe en revue et suit au jour le jour toutes les campagnes de Napoléon, relevant au fur et à mesure ce qui concerne les places de tout genre et de toute importance. On trouvera donc ici les renseignements les plus complets, mais en même temps une certaine confusion. Les idées fondamentales de Napoléon ne s'en dégagent pas avec netteté, et même on rencontre certaines conceptions qui lui sont étrangères, comme celle de « base », dont il n'a jamais voulu entendre parler. Enfin, il est échappé à l'auteur quelques erreurs d'inattention (par exemple sur la date de la bataille d'Arcole, etc.). Quoi qu'il en soit, l'abondance des faits étudiés, dont bon nombre ont échappé aux historiens des campagnes, rend cet ouvrage précieux pour les travailleurs.

Vie de Stein, par LEHMAN. — Herzel, Leipzig, 3 vol., 1902-1904.

Dès 1850, Pentz avait fait paraître une *Vie de Stein* qui contenait de nombreuses lettres de Stein et les principaux écrits du ministre. L'ouvrage de Lehman, au contraire, doit être considéré comme une biographie extrêmement bien rédigée et composée.

Le tome Ier expose la vie et le rôle de Stein depuis sa naissance jusqu'au jour où il quitta le pouvoir, le 3 janvier 1807. Dans cette première période, les diverses fonctions qu'il remplit le mirent à même de connaître les vices du régime frédéricien, et déjà apparaissent les traits distinctifs de son caractère :

La haine de la France (page 154) poussée à un tel point que lorsqu'il vit défiler la garnison de Mayence « il n'y trouva pas un visage que l'on pût regarder avec aise » (page 157) ; la violente antipathie qu'il ressent contre le régime de cabinet : « nos membres, écrit-il, sont

limités au rôle de premiers commis d'un bureau qui expédie les affaires courantes ; leur position n'inspire plus aucune considération » (pages 175-176). Enfin, son désir d'unifier l'Allemagne, de faire disparaître toutes les petites principautés qui se partagent le pays. Dans sa lettre au duc de Nassau, en 1804, il exprime tous les sentiments de vengeance que lui a occasionnés l'annexion de deux villages qui lui appartiennent (303-507).

Du reste, son jugement est également des plus libres sur le rôle joué par la Prusse durant les guerres de la Révolution : « Nous devons nous attribuer en grande partie les maux qui dévastent l'Allemagne et ne nous attribuer aucun avantage de la perfidie de nos principes, car le manque de caractère de notre conduite nous rend l'objet du mépris général et du dégoût universel » (page 233).

Dans ses diverses fonctions, on le voit occupé à supprimer tout ce qui sépare l'Allemagne, comme les douanes intérieures (page 199), et à perfectionner l'instruction ; c'est ainsi que, dans un rapport, il exprime cette belle pensée : « Pourquoi l'amélioration des idées humaines, la disparition de la superstition et de l'ignorance, ne trouveraient-elles pas place sur le budget où l'on en rencontre pour celles des chemins et des plans espagnols » (page 385).

En 1804, Stein est nommé ministre ; mais il n'est pas en état d'exécuter les réformes qu'il a projetées, avant que la Prusse succombe à Iéna et à Auerstädt ; et, même après ces défaites, le Roi refuse de sacrifier Beyme, Stein reçoit son congé par un ordre royal des plus durs (page 451).

Le second volume nous montre le Roi forcé de rappeler Stein et nous retrace les réformes opérées par cet homme de fer jusqu'au moment où il tombe devant l'acte de proscription lancé contre lui par Napoléon, à la suite de sa lettre à Wittgenstein.

Il est impossible d'entrer dans le détail de ces sept cents pages où sont exposées avec clarté et précision les réformes de toutes les institutions d'un pays.

Nous voulons seulement y relever ce fait : alors qu'en 1794, Stein était opposé à la levée en masse (tome Ier, page 162), en 1807, instruit par le malheur, il n'aura d'autre but, lui, ministre civil, après avoir osé se plaindre violemment des autorités militaires (tome Ier, page 169), de fortifier l'armée, et, au lieu d'accepter le fait accompli, de préparer à son pays l'instrument qui, à la première occasion favorable, saura venger l'injure faite à ses drapeaux. De tout son pouvoir, il soutiendra le parti militaire conduit par Scharnhorst et Gneisenau. Il écrira : « Je considère comme une marque de profond égoïsme de ne pas estimer l'état de soldat le plus honorable qui soit à tout moment de la vie. » (Page 547.)

Forcé de quitter la Prusse, Stein ne renonçait pas à sa lutte contre la France et contre l'Empereur. En 1812, il se rendait en Russie; et rien n'est plus intéressant que de voir avec quelle énergie il persista dans sa croyance au succès final. Lorsque les armées alliées pénétrèrent en Allemagne, il fit partie du conseil à qui incomba la tâche difficile d'administrer les pays conquis; à cette occasion, il put donner libre cours à sa haine contre les petits princes. Déjà en 1812, dans l'appel aux Allemands, il avait montré ses véritables sentiments en écrivant : « Quoique presque tous vos princes aient trahi la cause de la Patrie au lieu de verser leur sang pour elle..... » (Page 138.)

Dès qu'il le peut, il menace les princes allemands de confisquer leur territoire : « Si le duc de Mecklembourg n'accepte pas ces conditions, conclura-t-il dans un rapport, on traitera son territoire en pays conquis et on en disposera à la paix générale. » (Tome III, page 277). Pour le roi de Saxe, s'il ne se joint pas aux alliés dans les six semaines, on le détrônera (page 281). Mais alors, que reprochent donc les Allemands à Napoléon, n'était-ce pas ses procédés ?

Signalons également son opinion sur les princes allemands en 1813 (tome III, page 328).

En terminant ce bref compte rendu, nous recommanderons vivement cet ouvrage à l'attention de nos camarades. Ils y verront comme un pays se relève lorsqu'il trouve des ministres capables de regarder le danger en face et qui ne se laissent pas ébranler par les risques d'une guerre; et que plus la Prusse s'est humiliée devant les exigences de Napoléon, plus celui-ci les a augmentées.

Aus drei Kriegen, von V. Lignitz, General der Infanterie. — Mittler und Sohn, Berlin, 1904.

Le général von Lignitz fit la campagne de Bohême comme premier lieutenant au 37e régiment d'infanterie (3e westphalien), qui appartenait au Ve corps. Il a, par suite, assisté aux combats de Nachod, Skalitz, Branken. Il a pris quelques notes au jour le jour et les publie aujourd'hui.

En 1870, il était deuxième officier d'état-major à l'état-major du IXe corps. Comme tel, il est aux côtés du général de Manstein le 16 et surtout le 18 août, alors que cet officier général, croyant toute l'armée française en retraite et pensant que les troupes qu'on voyait près d'Amanvillers n'étaient qu'une « arrière-garde », engagea si imprudemment son artillerie.

Le capitaine de Lignitz reste au IXe corps pendant la campagne de la Loire. Ce sont encore des notes journalières qu'il publie pour 1870, et il y aura intérêt à les consulter.

Mais la partie principale de son ouvrage est consacrée à la campagne

des Russes en 1877 dans les Balkans, aux opérations de laquelle il avait été autorisé d'assister. C'est ainsi qu'il traverse le Danube le 27 juillet, avec un des premiers pontons qui cherchent à gagner la rive opposée. Il suit ensuite les opérations de la 4e brigade de tirailleurs et prend part avec elle aux combats du passage de la Chipka.

Tandis que, pour 1866 et 1870, le général se borne à publier les notes prises à l'époque, pour 1877, au contraire, il y joint quelques réflexions personnelles sur l'ensemble et le détail des opérations.

L'ouvrage est accompagné de quelques croquis.

Das französische Ostheer unter Bourbaki vom Anbeginne bis zum Gefechte von Villersexel, par Hermann VARNHAGEN.

M. le professeur Varnhagen, ancien combattant de Villersexel, s'est déjà occupé de la campagne de l'Est dans ses deux ouvrages : *Werder contre Bourbaki* et *La Première partie du combat de Villersexel au point de vue français*. Son dernier travail est présenté par lui comme devant compléter et corriger les deux livres les plus récents parus sur la campagne de l'Est : *Heeres Bewegungen*, monographie due au Grand État-Major allemand et *De Bourges à Villersexel* par M. le commandant Guionnic, tous deux analysés dans la *Revue d'Histoire*.

Bien que n'ayant pas accès aux archives de Berlin ni de Paris, ne disposant donc que des sources publiées déjà (1), M. Varnhagen a su par la conscience et la pénétration de son analyse faire une œuvre digne d'intérêt.

Ce n'est pas, à proprement parler, l'histoire de la campagne de l'Est, M. de Varnhagen négligeant systématiquement tout ce qui a trait aux combats, ne parlant pas des troupes allemandes et se bornant, en ce qui concerne les mouvements des Français, à la simple citation des cantonnements journaliers et des dates d'embarquement et de débarquement sous forme de tableaux, utiles, mais incomplets en raison de l'insuffisance des sources. L'ouvrage n'est en réalité que l'étude journalière des projets d'opérations discutés par le triumvirat de Freycinet, de Serres et Bourbaki.

---

(1) Parmi celles-ci, M. Varnhagen a fait une trouvaille : trois articles du journal anglais *Evening Standard* écrits les 18 janvier 1871, 29 janvier et 3 février, sous l'inspiration du général Caroll Tevis, commandant une brigade de la division Cremer. Ces articles méritent d'être connus ; mais quand il s'agit de projets d'opérations discutés en dehors et fort loin de M. Caroll Tevis, M. Varnhagen se donne peut-être une peine inutile en contestant la justesse des appréciations du journal anglais.

Cette étude fait honneur à la perspicacité de l'auteur, mais elle ne résoud pas encore la question essentielle : celle du plan primitif. M. Varnhagen prend comme idée originelle et maîtresse de la campagne celle qu'exprima plus tard M. de Freycinet dans son célèbre livre : les 18e et 20e corps, transportés à Beaune, se reliant à Garibaldi pour enlever Dijon. Pendant ce temps, Bressolles (dont le corps n'était pas encore formé), est transporté à Besançon, et la masse réunie faisant lever le siège de Belfort, pour « ensuite » se porter sur les lignes de communications allemandes. M. Varnhagen admet même que tel était le texte de la lettre portée le 18 décembre par M. de Serres à Gambetta, alors à Bourges. Mais cette question reste douteuse, la lettre en question n'ayant jamais été publiée.

M. Varnhagen fait justement remarquer que tous les autres détours vers l'Est avant Dijon et surtout avant Vesoul ne se justifièrent aux yeux de M. de Freycinet que par l'idée de séparer Werder de Belfort. C'était en effet la seule excuse que l'on pût invoquer pour ne pas exécuter le véritable plan de campagne adopté à Bourges, si, comme il semble, il consistait à se porter sur Dijon, puis sur Langres et Chaumont, — excuse imaginée d'une part par la répugnance manifeste du général Bourbaki à engager une action décisive, et par la théorie de M. de Serres ramenant toute la guerre aux mouvevements tournants.

C'est à très juste titre que M. Varnhagen signale que M. de Freycinet « ne vit pas du tout du même œil que M. de Serres et le général Bourbaki » l'évacuation de Dijon par le général Werder, mais ce ne fut pas sans doute uniquement parce que le délégué à la Guerre estimait fâcheuse la réunion possible, après cet événement du XIVe corps allemand avec les troupes de siège, mais bien parce qu'il estimait qu'on avait perdu l'occasion d'un succès tactique à courte distance de la base d'opérations.

En ce qui concerne l'arrêt devant Vesoul et le détour vers l'Est par Montbozon et Villersexel, M. Varnhagen fait ressortir justement l'influence que purent avoir à ce moment les études et les projets antérieurs du lieutenant-colonel de Bigot, chef d'état-major de la place de Besançon. Il place très exactement au matin du 5 janvier la funeste décision prise par le commandant en chef de ne pas continuer le mouvement vers Vesoul, et attribue à ce sujet à M. de Serres une part équitable de responsabilité. Il est exact, qu'à ce moment, on crut au quartier général de l'armée de l'Est qu'en se portant sur Villersexel on forcerait Werder, attardé à Vesoul, à livrer une bataille offensive pour reconquérir ses communications avec Belfort ; mais, quant à penser que, dès le 5 janvier, le projet d'opérations était de venir attaquer la ligne de la Lisaine, c'est méconnaître le plan de campagne conçu à

Bordeaux et attribuer au général Bourbaki une résolution prématurée et que rien ne justifiait à ce moment.

Si l'on peut différer d'avis avec M. Varnhagen dans les conclusions, on doit reconnaître le soin avec lequel il a compulsé les documents à sa disposition ; et son travail, sans combler le vide qui existe encore dans l'histoire de la campagne de l'Est, permet au moins de le mesurer et d'apprécier combien, après tant d'écrits de valeur, on est encore peu fixé sur les causes déterminantes de ces importants événements.

Kriegsbriefe aus der Mandschurei von Oberst Gädke. — Berlin et Leipzig, Verlag von Friedrich Luckhardt, 1905.

M. le colonel Gädke, qui était le correspondant de la *Berliner Tagblatt* en Mandchourie, fut accrédité auprès de l'armée russe au même titre que MM. Ludovic Naudeau et Recouly. Ce sont les lettres relatives à la guerre russo-japonaise et adressées par ce reporter à son journal, pendant l'année 1904, qui constituent ce volume de 360 pages environ, illustré de photographies fort curieuses.

L'ouvrage est divisé en sept parties, savoir :

1° Sur la route du théâtre d'opérations; 2° Kharbin et Moukden; 3° Liaoyan et Inkéou; 4° de Tatschisao jusqu'à la bataille de Yentai; 5° les événements au Sud de Moukden; 6° description de Moukden; 7° impressions de reporter militaire. C'est dire qu'il concerne tous les événements survenus depuis la déclaration de guerre jusqu'à la retraite de Moukden, à l'exception cependant du siège de Port-Arthur.

L'intérêt de cette publication provient surtout de ce que M. le colonel Gädke a observé les faits dont il a été le témoin, en militaire averti, capable, grâce à son éducation et à son expérience professionnelles, de faire une critique judicieuse des opérations et de signaler les qualités et les défauts techniques des deux armées adverses. Bien qu'une censure rigoureuse n'ait pas permis à l'auteur de transmettre toutes ses impressions à son journal, ces lettres suffiront à éclairer le jugement de ceux qui cherchent à tirer de cette guerre quelques enseignements utiles à retenir; elles ont, en effet, une réelle valeur documentaire et sont écrites sans parti pris, avec toute l'impartialité désirable.

Il convient de signaler, entre autres, les IVe et Ve parties où l'auteur traite particulièrement des questions de stratégie et de tactique générale soulevées par les péripéties de la lutte; il y montre, en particulier, les causes qui ont entraîné la défaite de Kouropatkine à Liaoyan et sur le Chaho, malgré la supériorité numérique de son armée.

On trouvera également dans la VIIe partie une étude critique du soldat et de l'officier russes qui se recommande à tous égards à l'attention des officiers français.

Lobell's Jahresberichte, 31e année, 1904; publiés par PELET-NARBONNE. — Mittler und Sohn, Berlin.

Cette remarquable publication annuelle, qui entre dans sa 31e année, présente dans sa première partie la situation, au point de vue militaire, des armées de tous les États de l'Europe; elle indique les changements qui se sont produits depuis l'année passée.

La seconde partie fait connaître les idées qui règnent au point de vue de la tactique de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, de l'emploi de la fortification, de l'exploitation des chemins, et les modifications apportées dans le matériel de l'infanterie et de l'artillerie.

Comme les autres années, cet ouvrage est soigneusement rédigé; il fournit un résumé très bien fait de tout ce qui est relatif à l'organisation militaire des États.

La troisième partie expose d'abord les opérations de guerre dans le pays des Somalis.

Un deuxième chapitre fait connaître en détail les événements qui se sont produits dans les colonies allemandes.

Le troisième résume la guerre russo-japonaise.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, rue Christine, 2.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE A L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

(SECTION HISTORIQUE.)

N° 57 Septembre 1905

SOMMAIRE

Notre première instruction sur le service en campagne (infanterie).
Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution.
La campagne de 1797 sur le Rhin (à suivre).
Bulletin bibliographique.
Table analytique des matières.

NOTRE PREMIÈRE INSTRUCTION

SUR LE

SERVICE EN CAMPAGNE (INFANTERIE)

DC
44
.R45
no. 57

INTRODUCTION.

En 1719, M. de Bombelles, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, faisait paraître en deux volumes, sous ce titre : « *Mémoires sur le service journalier de l'infanterie* », un traité complet des fonctions de chaque grade, du caporal au colonel, en paix et en campagne. Ayant pris part à toute la guerre de la Succession d'Espagne, longtemps major du régiment de

Boufflers, avant d'en devenir le colonel en 1711, M. de Bombelles était rompu à tous les détails du service. En outre, il venait d'assister comme volontaire, aux côtés du prince Eugène, à la prise de Belgrade en 1717, et, de ce séjour au milieu des armées allemandes, de la comparaison de leurs méthodes avec les nôtres, il avait rapporté de précieux enseignements. On savait qu'il projetait d'introduire dans notre infanterie d'importantes réformes, qu'il les tenait toutes prêtes, et, lorsque le Ministre de la guerre, M. Le Blanc, entreprit, en 1727. d'assembler et d'exercer dans plusieurs camps les troupes afin d'y rétablir la discipline et l'instruction, il n'eut garde d'oublier l'ancien major du régiment de Boufflers. Il le destina à servir auprès du comte de Belle-Isle qui devait commander le camp de Richemont sur la Moselle, au mois de juillet 1727. Par son activité, son désir incessant de s'instruire, les soins qu'il se donnait pour restaurer le zèle et l'émulation parmi les troupes confiées à ses ordres dans les Trois-Évêchés, le comte de Belle-Isle était sans contredit l'officier général le mieux choisi pour faciliter à M. de Bombelles l'expérience de ses projets et tirer le meilleur parti de ses lumières.

Le Ministre de la guerre ne s'était point trompé en supposant que l'ancien colonel du régiment de Boufflers n'aurait qu'à se louer de l'accueil du commandant du camp de Richemont : « M. de Bombelles est arrivé ici cette nuit, Monsieur, écrivait le comte de Belle-Isle à M. Le Blanc, de Metz, le 8 juillet 1727. Il m'a remis la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire à son sujet. Vous ne pouviez me faire un plus sensible plaisir que de me l'envoyer, et vous voulez bien que je vous en fasse mes remerciements. Je connais ses talents depuis longtemps. Je compte qu'il m'apprendra beaucoup de détails concernant la discipline, l'exercice et les évolutions de l'infanterie que j'ignore, et me mettra par là en

état de mieux instruire les troupes dont le Roi m'a fait l'honneur de me donnner le commandement dans ce camp (1). »

L'exercice, prescrit par le règlement du 2 mars 1703, qui n'avait jamais été abrogé, contenait nombre de mouvements plus propres au mousquet qu'au fusil. Rédigé à une époque de transition, au moment où la pique et le mousquet disparaissaient à peine de nos armées, ce règlement se bornait à former le bataillon sur cinq rangs de hauteur, à l'exercer au maniement du fusil et à le faire marcher par manche, demi-manche et quart de manche, c'est-à-dire par 3, 5 ou 9 divisions (2).

Bannir de l'ancien exercice les mouvements inutiles et étrangers au maniement du fusil; donner à l'infanterie un corps d'évolutions nettement définies pour l'apprendre à se former en colonne, en carré et à passer un défilé ; enfin et surtout prendre pour base et pour unité de ses mouvements la compagnie ; ranger et subdiviser le bataillon dans un ordre invariable par compagnies pour manœuvrer, marcher, camper et combattre ; l'encadrer solidement aux ailes par les compagnies les plus anciennes; substituer aux divisions arbitraires de manches, demi-manches, quarts de manches, qui ne répondent plus au partage du bataillon en seize compagnies, les divisions naturelles de demi-rang ou huit compagnies, de quart de rang ou quatre compagnies, de

(1) Carton du camp de Richemont, 1727. Archives historiques du Ministère de la guerre.

(2) Le règlement de 1703, prévoyant encore la présence des piquiers dans le bataillon, avait maintenu la division en trois manches. Celle du centre, formée par les piquiers, ne devait jamais être scindée dans les manœuvres. En l'absence des piquiers, elle était remplacée par une manche de fusiliers, laquelle restait entière, ce qui explique le chiffre de cinq et de neuf divisions pour la demi-manche et le quart de manche.

demi-quart de rang ou deux compagnies, telles étaient les importantes réformes que M. de Bombelles mit à l'essai au camp de Richemont en 1727.

Son exercice « y fut unanimement reçu et approuvé (1). » Si les avis se partagèrent sur l'adoption de son projet d'évolutions et sur sa manière de former le bataillon, les juges les plus expérimentés, le comte de Belle-Isle et l'inspecteur général, M. d'Aubigné, se rallièrent sans hésiter à toutes les propositions de M. de Bombelles.

Les expériences du camp de Richemont avaient démontré non seulement combien les troupes avaient besoin d'être instruites et disciplinées après la longue oisiveté et le relâchement de la Régence, mais aussi combien il importait de donner à l'infanterie une unité d'exercices et de manœuvres que le règlement informe de 1703 était impuissant à lui assurer. A la date du 26 juillet 1727, on lit au *Journal* du comte de Belle-Isle : « Il ne m'a pas été possible de faire faire l'exercice à plusieurs régiments ensemble, n'en ayant pas un qui le fasse d'une manière uniforme, à quoi il est bien important de remédier (2). » M. d'Aubigné, inspecteur général de l'infanterie, écrivait aussi au Ministre le 23 juillet 1727 : « Rien n'égale l'ignorance des officiers en général..... Au sujet de la diversité et de la différence dont le service se fait dans les troupes, il n'y a presque pas un régiment qui le fasse de même, fondés, disent-ils, sur d'anciens usages. Il en est presque généralement de même pour l'exercice, ce qui est bien plus

(1) Lettre du comte de Belle-Isle à M. Le Blanc, au camp de Richemont, le 16 juillet 1727. Carton du camp de Richemont, 1727. Arch. hist.

(2) Journal de ce qui s'est passé de plus considérable dans le camp de Richemont sur la Moselle, dont j'ai été honoré du commandement. Carton du camp de Richemont, 1727. Arch. hist.

ridicule, car il est incontestable qu'il doit être uniforme (1). » Chose plus grave : dans les petites opérations de guerre exécutées aux abords du camp, le comte de Belle-Isle avait remarqué l'oubli des règles les plus élémentaires du service en campagne, et M. de Bombelles, après avoir aussi constaté « qu'il n'y a pas un régiment qui ne fasse l'exercice et les évolutions d'une manière différente », écrivait au Ministre : « La difformité n'est pas moins grande dans le service journalier de campagne, et à la vérité les officiers, même ceux de l'état-major, sont si rouillés que, quelques soins que M. le comte de Belle-Isle et le comte d'Aubigné se donnent tant pour rectifier les abus que pour faire manœuvrer les bataillons, ils ne peuvent y parvenir parfaitement parce qu'ils ne sont pas aidés (2). »

Ainsi, sur tous les points, des réformes urgentes s'imposaient. Il semble que leur nécessité ait été unanimement reconnue et que, de 1727 à 1732, époque à laquelle M. d'Angervilliers, le successeur de M. Le Blanc, revint à la formation des camps mixtes d'infanterie et de cavalerie, un sérieux effort ait été tenté pour trouver le remède au mal, sortir du désordre et de la confusion, et régler par une ordonnance l'exercice et les évolutions de l'infanterie et de la cavalerie ainsi que le service en campagne de la première de ces armes. L'instruction adressée en 1732 au prince de Tingry, au comte de Belle-Isle, au maréchal du Bourg, et au duc de Lévis, qui devaient respectivement commander les camps assemblés sur la Sambre à Aymeries, sur la Moselle à Richemont, sur le Rhin près de Strasbourg et sur la Saône près de Gray, renferme en effet le passage suivant :

---

(1) Carton du camp de Richemont, 1727. Arch. hist.

(2) M. de Bombelles à M. Le Blanc, au camp de Richemont, le 18 juillet 1727. Carton du camp de Richemont, 1727. Arch. hist.

« Comme les différentes méthodes qui se sont introduites dans les régiments sur l'exercice pourraient causer des inconvénients dans une armée où l'on ne peut trop observer l'uniformité, Sa Majesté désirerait qu'on pût parvenir à établir une règle stable et uniforme, tant pour la cavalerie et les dragons que pour l'infanterie. Le..... trouvera ci-joint deux projets pour ces deux corps. Il examinera ce qui est utile et praticable, et, après avoir fait exécuter par les troupes les articles qu'il aura approuvés, il adressera au secrétaire d'État de la guerre un mémoire d'observations qui puisse conduire à l'objet que Sa Majesté se propose (1). »

L'exercice pour la cavalerie intitulé *Évolutions et service par quatre de la cavalerie* avait été rédigé par le chevalier de Saint-André, brigadier et inspecteur général de la cavalerie (2). Pour l'infanterie, l'*Exercice et évolutions militaires réglés par les généraux qui doivent commander en 1732 les troupes qui camperont* étaient l'œuvre personnelle de M. de Bombelles (3). Sans connaître les auteurs de l'*Instruction concernant le service de campagne*, nous ne pensons pas nous tromper en indiquant le comte de Bombelles comme son principal inspirateur. Nous avons en effet rencontré aux Archives nationales, dans les cartons M 644 et 648, des copies de cette *Instruction* au milieu de nombreux mémoires de M. de Bombelles, et dans le carton M 655 un manuscrit de cette *Instruction*

---

(1) Carton des camps sur la Moselle, la Saône et le Rhin, 1732. Arch. hist.

(2) Le comte de Belle-Isle l'a inséré dans son Journal du camp de la Moselle, 1732. Manuscrit français, n° 14250. Bibliothèque nationale.

(3) On en trouve un exemplaire dans le carton VI, *Infanterie*, des Archives historiques. Un exemplaire semblable existe dans le carton M 655 des Archives nationales, qui contient un grand nombre d'écrits de M. de Bombelles. En 1754, ce dernier fit imprimer à Paris un *Traité des évolutions militaires* où il a reproduit, avec les mêmes dessins et souvent le même texte, les évolutions expérimentées en 1732.

ébauchée, remaniée de sa main et conçue enfin à peu près dans les termes où elle fut mise à l'essai en 1732.

Pour suppléer au manque de documents des Archives de la guerre, nous aurons recours au *Journal du camp de la Moselle* rédigé en 1732 par le comte de Belle-Isle et faisant aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale (1). On y lit à la date du 18 août 1732 :

« L'exemplaire pour le service en campagne ayant été achevé d'imprimer hier au soir, j'en ai pareillement envoyé à tous les régiments avec la lettre d'accompagnement qui suit :

A Metz, le 18 août 1732.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, Monsieur, et comme vous voyez, avec la plus grande diligence qu'il m'a été possible, un exemplaire des instructions concernant le service que la Cour veut qu'il soit observé avec la plus grande exactitude par les troupes qui doivent camper cette année, commençant par en faire exécuter les articles pour ce qui concerne la marche des bataillons pour se rendre de leurs garnisons au camp. Je vous prie de vouloir bien y tenir la main et m'en accuser réception. »

La nouvelle *Instruction* fut accueillie très favorablement, comme on le voit par cette lettre de M. de Belle-Isle à M. d'Angervilliers, du 17 septembre 1732 : « ... Je dois recueillir les observations de tous les gens capables d'en faire dans ce camp. Nous y joindrons les nôtres, M. d'Aubigné et moi, et nous aurons l'honneur de vous en rendre compte cet hiver sur tout le reste des manœuvres de l'exemplaire dont plusieurs sont bonnes de même

(1) Ms. fr., n° 11250.

que sur l'*Instruction du service en campagne* qui est encore bien meilleure, plus utile et plus nécessaire (1). »

Après cette expérience, les officiers généraux placés à la tête des différents camps, le directeur général de l'infanterie M. de Nangis, les inspecteurs généraux, MM. d'Aubigné et Polastron, adressèrent au Ministre de la guerre leurs rapports (aujourd'hui perdus) sur la nouvelle *Instruction*. Dans son ardeur pour le bien du service et dans son désir de voir aboutir une réforme qui intéressait l'existence même de l'armée, le comte de Belle-Isle se fit autoriser par le Ministre de la guerre à recueillir leurs observations, à prendre les avis des maréchaux de Bezons et du Bourg, du lieutenant général de Puységur, un maître en fait d'infanterie, à faire enfin appel à la compétence de M. de Bombelles, son collaborateur dévoué du camp de Richemont, et, à la suite de cette enquête, il fit imprimer à Metz, vers le mois de mai 1733, un certain nombre d'exemplaires de l'*Instruction* de 1732 à laquelle il avait mis la dernière main. Il se proposait d'en faire usage, à titre d'expérience définitive cette fois, au camp qu'il était appelé à commander sur la Meuse dans l'été de 1733. Il en demandait l'agrément au Ministre par lettre du 30 mai 1733, et en recevait la réponse suivante :

A Compiègne, le 22 juin 1733.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 du mois dernier avec les deux projets d'instruction que vous avez fait imprimer pour régler le service et les évolutions de la cavalerie et une instruction générale pour le service de campagne. J'ai parcouru le tout et n'y ai trouvé que du bon. D'ailleurs, comme vous ne proposez le tout que sur le pied d'un projet, on pourra toujours y ajouter ou retrancher

(1) Ms. fr., n° 11250. Bibl. nat.

suivant les observations que la pratique pourra vous suggérer dans l'usage que vous en ferez pendant la durée du camp. Ainsi il n'y a aucun inconvénient à en faire distribuer des exemplaires dans les corps. Ce sera une grande avance pour parvenir au règlement nécessaire pour établir la règle et l'uniformité dans le service des armées. Je sens parfaitement tout le travail que doit vous avoir donné un ouvrage si étendu. Vous jugez bien que je ne manquerai pas d'en faire votre cour... (1) ».

Le comte de Belle-Isle ne tarda point à remercier le Ministre en ces termes :

A Metz, le 26 juin 1733.

« Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire du 22, par laquelle vous me faites celui de me marquer que vous avez bien voulu prendre la peine de parcourir les exemplaires que je vous ai adressés concernant le service et les évolutions de la cavalerie et une instruction générale pour le service de campagne, et que vous avez approuvé que j'en fasse distribuer à tous les régiments qui sont sur cette frontière et qui doivent camper, ce que je vais exécuter uniquement sur le pied d'un projet afin que, suivant les observations que la pratique pourra suggérer dans l'usage que nous en ferons pendant la durée du camp, vous puissiez être plus sûrement en état d'y ajouter, corriger et retrancher ce que vous jugerez à propos dans le règlement nécessaire que vous comptez établir pour l'uniformité dans le service des armées.

« Je n'ai, ici, dans tout ce travail, d'autre mérite que celui d'avoir consulté toutes les personnes que vous

(1) *Correspondance du comte de Belle-Isle avec M. d'Angervilliers*, 1733. Ms. fr. 7957. Bibl. nat. Le titre exact serait plutôt : Commencement d'un Journal pour le camp projeté sur la Meuse en 1733.

m'aviez prescrit cet hiver, et autres que j'ai encore cru les plus versées dans ce détail, comme par exemple M. le maréchal de Bezons, et précédemment M. le maréchal du Bourg, et me suis conformé à ce que j'ai trouvé unanimement reçu et approuvé par eux et par MM. les comtes d'Évreux, de Saint-André qui a eu le tout longtemps en communication chez lui, Tarneau et Vernicourt.

« A l'égard de celui de l'infanterie, il est le même que celui que vous nous ordonnâtes d'exécuter l'année passée, auquel on a corrigé ce que vous approuvâtes, qui avait été observé par MM. de Tingry, de Nangis, d'Aubigné et Polastron, et, par-dessus tout cela, nous avons lu et discuté le tout avec M. de Puységur qui approuve aussi qu'on le fasse exécuter, n'y ayant qu'une demi-douzaine d'articles, soit sur la cavalerie, soit sur l'infanterie, auxquels je pense qu'il faut apporter des changements lorsque vous ferez paraître la nouvelle ordonnance d'une part et le nouveau règlement de l'autre (1)..... »

Par le Journal du comte de Belle-Isle, on voit qu'il se mit aussitôt à l'œuvre et adressa le 28 juin 1733 ses premiers ordres aux colonels appelés à le rejoindre :

« J'ai écrit aujourd'hui à tous les commandants des corps de l'infanterie la lettre-circulaire ci-après, en leur envoyant les exemplaires du projet d'instruction pour le service et pour les évolutions : Navarre, Toulouse, Piémont, Royal-la-Marine, Bourbonnais, Touraine, Gensac, Normandie, Royal-Bavière, Deslandes, Vivarais, Mortemart, Bourgogne, Poitou,

A Metz, 28 juin 1733.

« Comme l'intention du Roi est, Monsieur, de rendre

(1) Ms. 7957. Bibl. nat.

bientôt une ordonnance qui prescrive un service uniforme dans toute son infanterie soit dans les marches, campements et armées, soit pour les mouvements et évolutions, M. d'Angervilliers jugea à propos, l'année passée, que l'on fît exécuter dans les camps qui furent assemblés les projets d'instruction dont il adressa des exemplaires à ceux qui avaient l'honneur de les commander, afin que, par l'expérience, l'on connût ce qu'il y aurait à ajouter, corriger ou retrancher; nous rassemblâmes en effet les différentes observations qui y furent faites, et, sur le compte que nous lui en avons rendu, on a déjà fait quelques changements et retranché plusieurs évolutions trop composées. Il a jugé à propos que je fisse exécuter au camp ledit projet d'instruction, mouvements et évolutions ainsi corrigé, afin d'être encore plus en état d'écouter et recevoir les nouvelles observations qui pourraient encore être faites, et, sur le compte que je lui en rendrai, en décider ensuite comme il le jugera le plus utile pour le service du Roi. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien faire exécuter le contenu du projet d'instruction concernant le service de campagne comme aussi celui de l'exercice et évolutions dans le régiment que vous commandez, dont je joins ici deux exemplaires, afin qu'il soit en état de s'y conformer d'une manière uniforme avec tous les autres qui doivent camper sur la Meuse. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien tenir la main à l'exécution et m'accuser la réception de la présente (1). »

Mais l'ouverture de la succession de Pologne rendant la guerre imminente, le Ministre fit savoir au comte de Belle-Isle, par lettre du 7 juillet 1733 (2), que le projet

(1) Ms. 7957. Bibl. nat.

(2) Le Journal du comte de Belle-Isle, qui forme le manuscrit 7957 de la Bibliothèque nationale, se termine au début de juillet 1733.

de former un camp sur la Meuse n'aurait point lieu, et, quelques mois plus tard, l'armée commença la campagne sur le Rhin sans règlement, sans unité de doctrine, chaque corps abandonné à lui-même et suivant des usages différents.

Les dangers de l'ignorance que cette absence d'uniformité et de règles facilitait et entretenait parmi les officiers se firent si vivement sentir, qu'à la veille d'ouvrir la tranchée devant la petite forteresse de Traërbach, le comte de Belle-Isle écrivait à M. d'Angervilliers :

Au camp d'Irmenach, le 18 avril 1734.

« Les troupes vivent avec une extrême discipline, mais je dois vous informer que le service de campagne ne se fait point ni avec règle ni avec uniformité. Nos bataillons surtout sont pleins de jeunes officiers qui n'ont pas les premiers éléments du métier. La plupart des vieux l'ont oublié ou ne l'ont jamais bien su, et j'ose vous représenter qu'il serait bien plus nécessaire à présent que pendant la paix que vous ordonniez à MM. les inspecteurs de donner à chaque régiment de ces exemplaires de l'instruction que vous nous aviez adressée en 1732. Cet article me paraît très essentiel, et je n'oserais vous dire sur cela tous les détails affligeants qui se passent journellement, auxquels je crois qu'il est très nécessaire et très pressé de remédier (1). »

Presque au même jour, l'un des inspecteurs généraux de l'infanterie, M. de Polastron, joignait ses instances à celles du comte de Belle-Isle :

---

(1) Vol. 2727. Arch. hist.

Au camp d'Irmenach, le 20 avril 1734.

« Monsieur,

« Je crois devoir vous informer que, quoiqu'il n'y ait encore ici que 10 bataillons, le service n'y est point du tout uniforme entre eux, sur quoi je vous supplie de me prescrire si on doit leur laisser suivre à chacun leurs anciens usages ou les obliger à se conformer à l'instruction concernant le service en campagne en 122 articles, que vous fîtes adresser, il y a deux ans, à M. le comte de Belle-Isle pour un camp de paix qu'il devait commander, et qu'il fit alors imprimer à Metz. Cela pourrait servir de règle si vous y donniez votre approbation jusqu'à ce que vous ayez la bonté de faire réduire en ordonnance les mémoires qui vous ont été présentés pour ledit service de campagne.

« Il y a aussi quelques régiments venus de Flandre qui n'ont point de cartouches et prétendent n'y avoir jamais été obligés. Elles me paraissent cependant d'autant plus nécessaires, indépendamment de l'uniformité, qu'il résulterait de grands avantages d'assujettir les soldats à s'en servir toujours. Je dois encore vous faire observer que, dans ce même camp de 10 bataillons, quelques régiments ont armé leurs lieutenants de spontons comme les capitaines, quoique dans le plus grand nombre lesdits lieutenants soient armés de fusils, conformément à la dernière ordonnance ou règlement fait à ce sujet..... (1). »

Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on lira l'argument invoqué par M. d'Angervilliers, dans sa

(1) Lettre de M. de Polastron à M. d'Angervilliers, vol. 2727. Arch. hist.

réponse au comte de Belle-Isle, pour différer d'acquiescer à sa demande :

Versailles, 1er mai 1734.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois. Comme la mienne du 20 a répondu d'avance à la plus grande partie de ce qu'elle contient, je ne vous parlerai que de l'article de l'Instruction dressée en 1732 pour établir l'uniformité dans le service de campagne, dont vous proposez d'envoyer des exemplaires à tous les inspecteurs pour obliger les troupes à s'y conformer. Je conviens avec vous de toute la nécessité qu'il y aurait de mettre ce service plus en règle, mais vous conviendrez aussi que, dans un temps d'activité et de mouvements, les officiers ne sont guère en état de prendre et d'étudier des leçons. Ainsi, je crois qu'il vaut mieux attendre la fin de la campagne à distribuer ces instructions, afin qu'ils puissent s'instruire pendant l'hiver et se trouvent en état, la campagne prochaine, de les mettre en pratique..... (1). »

Mais, par une négligence dont nous devions bientôt, au cours de la guerre de la Succession d'Autriche, subir le contre-coup funeste, le Ministre de la guerre laissa s'écouler, non seulement la campagne de 1735, mais les années de paix qui suivirent, sans faire aboutir les réformes vitales dont il avait lui-même entrevu la nécessité.

On ne saurait trop regretter que l'*Instruction concernant le service de campagne* de 1732 n'ait pas été mise en vigueur et promulguée par une ordonnance, soit telle qu'elle était sortie d'une première rédaction, soit telle

(1) Vol. 2728. Arch. hist.

qu'elle avait été imprimée à Metz en 1733, avec les modifications que le comte de Belle-Isle et M. de Bombelles y avaient apportées. Elle marquait en effet un vigoureux effort pour dégager l'armée de l'arbitraire et du désordre. Mûrie par des hommes au fait de la guerre, sanctionnée par l'expérience, approuvée des meilleurs juges de cette époque, parmi lesquels il suffit de citer Puységur, elle avait ce grand mérite d'exposer et de condenser pour la première fois (1) les devoirs des officiers en campagne, dans quelques pages claires et précises. Elle les embrassait tout entiers en 122 articles, sans surcharger le texte des mille détails du service journalier. Les mesures qu'elle indiquait pour la police intérieure des camps et pour leur sûreté ; ses prescriptions concernant les appels, le piquet, le mot, les rondes, les patrouilles, les reconnaissances et les sentinelles, sont encore pratiquées aujourd'hui. Elle a enfin servi de modèle à toutes celles qui l'ont suivie, et, lorsque le comte d'Argenson voudra remédier à cette absence de règle et d'uniformité, le *Règlement provisionnel pour le service de l'infanterie en campagne*, distribué par ses soins à l'armée de Flandre au mois de mai 1744 (2), sera emprunté à l'*Instruction* de 1732, sans toutefois en reproduire, par l'abondance et la prolixité de détails nouveaux, les lignes sobres et l'harmonieuse concision (3).

---

(1) Louis XIV et certains de ses généraux, comme Catinat en 1692 (voir l'*Histoire de l'infanterie française*, par le lieutenant-colonel Belhomme, t. II, p. 307), avaient souvent distribué aux troupes, à l'entrée d'une campagne, des instructions pour le combat, mais ces instructions, toujours très succinctes, n'embrassaient point la totalité des règles du service en campagne.

(2) *Campagnes du maréchal de Saxe*, *Revue d'Histoire* de 1901, p. 41.

(3) Ce règlement provisionnel, dont la Bibliothèque du ministère de la guerre possède un exemplaire (Aie 77), ne comprenait pas moins de 321 articles.

Les *Archives historiques du ministère de la guerre* possèdent un exemplaire manuscrit de l'*Instruction* de 1732 dans sa forme primitive (1), et l'exemplaire manuscrit de la même *Instruction*, revêtu des corrections autographes et définitives du comte de Belle-Isle et de M. de Bombelles (2). En publiant la rédaction originale de l'*Instruction* de 1732, nous pourrons donc indiquer par des notes, en italique, ces corrections, et permettre au lecteur de reconstituer intégralement le texte imprimé à Metz en 1733.

Nota. — Nous croyons utile de rappeler la composition du bataillon et de la compagnie à cette époque, et nous prendrons comme exemple la formation du bataillon pour une revue à la tête du camp, telle qu'elle est indiquée par l'article 109 de l'*Instruction* de 1732.

Le bataillon comprend seize compagnies de fusiliers et une compagnie de grenadiers. Les compagnies, réduites à 30 hommes en temps de paix, sont augmentées au moment d'une guerre et portées : les compagnies de fusiliers à 40 hommes, la compagnie de grenadiers à 45 hommes.

La composition en hommes de troupe est alors la suivante :

Compagnie de fusiliers : 2 sergents, 3 caporaux, 3 anspessades, 32 fusiliers, y compris un tambour ;

Compagnie de grenadiers : 2 sergents, 3 caporaux, 3 anspessades, 37 grenadiers, y compris un tambour.

---

(1) Carton : Infanterie, II, Arch. hist. — On en rencontre plusieurs copies aux Archives nationales, comme nous l'avons dit plus haut. Nous ne connaissons pas d'exemplaire imprimé dans la rédaction primitive. La Bibliothèque du ministère de la guerre possède un des exemplaires imprimés à Metz en 1733 par les soins du comte de Belle-Isle. Il est relié avec d'autres projets et ordonnances de la même époque dans le volume A1e 76.

(2) Carton : Tactique générale, I. Arch. hist.

L'état-major d'un régiment à un bataillon comprend : un colonel, un lieutenant-colonel, un major et un aide-major. Le colonel et le lieutenant-colonel restant propriétaires d'une compagnie, le nombre des capitaines est réduit à 15.

Chaque compagnie possède encore à sa tête un lieutenant. Trois enseignes portent les drapeaux.

Pour une revue, le bataillon se forme sur quatre rangs, les rangs ouverts à treize pieds, les files à un pas. Il est encadré à droite par la compagnie de grenadiers, à gauche par un piquet généralement formé de trois hommes par compagnie et placé sous le commandement d'un capitaine et d'un lieutenant désignés par un tour de service particulier.

Si l'on défalque les trois hommes de piquet et le tambour, il reste au maximum 36 hommes dans le rang, soit 9 files, pour une compagnie ordinaire.

Suivant la méthode de M. de Bombelles, les compagnies sont rangées de la droite à la gauche dans l'ordre ci-après : colonelle, 4e, 6e, 8e, 10e, 12e, 14e, 16e ; lieutenant-colonelle, 15e, 13e, 11e, 9e, 7e, 5e et 3e, de telle sorte que le plus ancien capitaine commande la gauche du bataillon et que les compagnies des capitaines moins anciens soient placées au centre.

Les 8 compagnies de la droite forment le demi-rang de droite, les 8 compagnies de la gauche le demi-rang de gauche ; 4 compagnies voisines forment un quart de rang, 2 compagnies un demi-quart de rang ou une division. Dans toutes les formations, les grenadiers et le piquet demeurent indépendants.

Les sergents des divisions extrêmes, placés à l'extérieur, forment des files d'encadrement qui marquent la séparation entre le bataillon et les grenadiers et le piquet. Les sergents des divisions suivantes servent à en marquer les extrémités.

Les officiers se répartissent sur le front du bataillon.

Les lieutenants forment une ligne à un grand pas en avant du premier rang. Les enseignes sont groupés au centre du bataillon, sur l'alignement des lieutenants. Les capitaines se placent à un pas en avant de ces derniers; le lieutenant-colonel à un pas en avant du rang des capitaines et sur la gauche du colonel; celui-ci au centre et à un pas en avant du lieutenant-colonel.

Les tambours, sur deux rangs, se partagent, par moitié, à la droite des grenadiers et à la gauche du piquet. Le major se tient à la droite du premier groupe des tambours, l'aide-major à la gauche du second groupe.

Pour le combat, cette formation subissait quelques modifications indiquées à l'article 110 de l'*Instruction*.

S.

REVUE

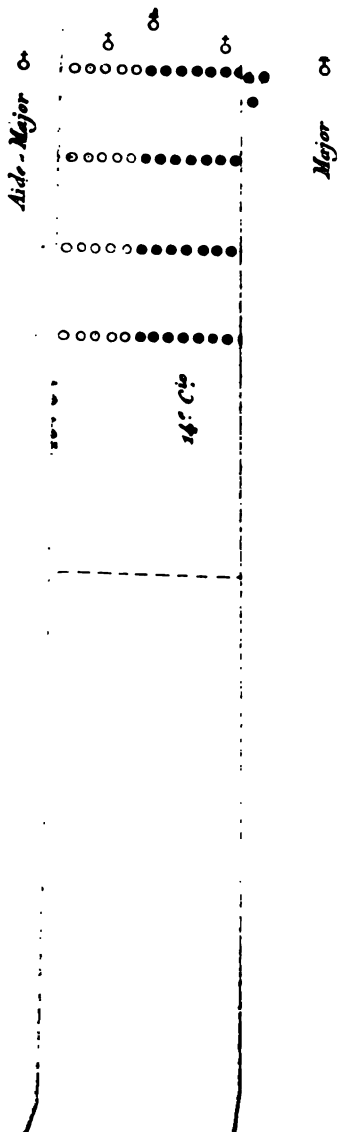

Instruction concernant le service de campagne.

Art. 1er. *Ordre dans lequel nos bataillons doivent marcher en route.* — Les bataillons faisant route, tant pour aller d'une garnison à une autre que pour se rendre à l'armée, marcheront par compagnie.

Les capitaines marcheront chacun à la tête de leur compagnie.

Chaque lieutenant et sous-lieutenant à la queue : le premier sergent à l'aile droite du premier rang, le second sergent à l'aile gauche du dernier rang. Les officiers, chargés des drapeaux, les porteront à la tête de la neuvième compagnie. Les tambours se partageront dans la première et la dernière compagnie. Le piquet marchera à la queue de chaque bataillon, à moins que la compagnie de grenadiers ne se trouvât détachée ailleurs ; alors le piquet marchera à la tête.

Les officiers, les sergents et les caporaux contiendront les soldats dans leur rang, et ils en seront responsables.

Art. 2. *Officiers et sergents de serre-file.* — On commandera, la veille des jours de marche, un capitaine, un lieutenant et deux sergents par bataillon pour le serre-file. Ils se disperseront, le jour du départ, une demi-heure avant le point du jour, aux passages qui leur seront indiqués par leur major par où les soldats pourraient s'écarter, afin de les arrêter. Dès que le premier régiment ou bataillon (1) se sera mis en marche, ils le suivront en queue pour faire serrer les traîneurs après néanmoins avoir fouillé dans les endroits où les soldats pourraient s'être arrêtés, afin de les obliger à rejoindre.

---

(1) Dès que *leur* régiment, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

On exécutera la même chose quand on marchera en corps d'armée.

Art. 3. *Informer le général de l'armée, l'intendant et le major général, de l'arrivée du régiment.* — Lorsque chaque régiment sera arrivé dans le quartier le plus à portée du rendez-vous désigné pour former l'armée dont il devra être, celui qui le commandera donnera avis au général et à l'intendant de son arrivée, de la force du régiment, du lieu d'où il est parti et de celui où il sera, afin que le général puisse lui adresser les ordres nécessaires et que l'intendant pourvoie à sa subsistance. Le major du régiment informera des mêmes choses le major général.

Art. 4. *Officiers et sergents de campement.* — Quand un régiment devra camper, on commandera pour le campement un officier major par régiment, un capitaine, un lieutenant, trois sergents et trois caporaux par bataillon. Les sergents seront munis des cordeaux nécessaires pour marquer le camp. Les sergents se pourvoiront de petites branches d'arbres, nommées fiches, pour marquer le camp.

Art. 5. *Proportion du grand cordeau et de quelle façon il doit être marqué.* — Chaque bataillon aura un cordeau de 45 toises de long, valant 90 pas (1), chaque pas évalué 3 pieds. Cette distance sera pour le front du camp de chaque bataillon, non compris le grand intervalle qu'on prendra sur la gauche, lequel aura 20 pas de largeur. Ainsi la distance ordinaire pour le camp d'un bataillon composé de 17 compagnies sera fixée, avec son intervalle, à 110 pas.

On marquera sur ce cordeau la place de la fourche de la première tente de chaque compagnie en donnant (2) 3 pas

---

(1) *Observer que la distance de 90 pas n'est pas suffisante. Il faut la fixer, ainsi que la grandeur des tentes.* (Observation du comte de Belle-Isle.)

(2) En donnant *6 pas d'espace de la fourche de la tente de la compagnie des grenadiers à celle de la colonelle,* ensuite 3 pas, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

d'espace de la fourche de la tente de chaque compagnie du du côté des petites rues, et 8 pas du côté des grandes. On prendra 1 pas, valant 3 pieds, des deux côtés de la fourche de chaque tente pour marquer les places des encoignures, de sorte (1) qu'il restera pour chaque grande rue 6 pas et pour chaque petite un pas. De cette façon la compagnie de grenadiers sera adossée à celle de la colonelle, et la dernière ne sera adossée à rien.

Comme les tentes de l'infanterie ne sont pas toujours égales, s'il arrive que quelque régiment ne puisse pas placer dans la petite rue le cul-de-lampe de ses tentes, à cause de leur grandeur, alors on prendra un pied de chaque côté de la grande rue.

Art. 6. *Cordeau de la profondeur du camp et de quelle façon il doit être marqué.* — Il y aura un autre cordeau de 8 toises et demie de long pour marquer la place de six tentes que chaque compagnie peut avoir présentement. Comme ce cordeau doit s'aligner sur les encoignures de la première et de la dernière tente de chaque compagnie, auxquelles il faut laisser la place nécessaire pour les tendre et celle de leur petit intervalle, on fera marquer la place de la fourche de la seconde tente à 4 pas de la tête du cordeau, et celle des troisième, quatrième et cinquième tentes à 3 pas de distance de l'une à l'autre. Il restera 4 pas au dernier bout, au moyen de quoi chaque tente aura un pas d'intervalle de l'une à l'autre.

Art. 7. *Distances des faisceaux, des cuisines, des tentes des vivandiers et de celles des officiers.* — On aura encore un petit cordeau de 5 toises de long pour marquer la distance des faisceaux des armes au front de bandière.

Les places des cuisines seront marquées à 10 pas du fond du bataillon ; celles des tentes des tambours et des vivandiers

---

(1) De sorte *que la rue de la compagnie colonelle aura 4 pas de largeur, les grandes rues des autres compagnies 6 pas et les petites 1 pas.* De cette façon, la compagnie des grenadiers *et la dernière feront face en dehors, l'une à la droite, l'autre à la gauche.* (Correction de M. de Bombelles.)

à 10 des cuisines ; celles des tentes des officiers subalternes à 15 pas de celles des vivandiers ; celles des capitaines à 15 pas (1) de celles des subalternes ; et celles du colonel, du lieutenant-colonel, du commandant du bataillon et du major à 15 pas (2) de celles des capitaines (3).

Art. 8. *Places de la garde du camp et des latrines.* — La place de la garde du camp des bataillons de la première ligne sera marquée à 130 pas en avant des faisceaux, au centre de chaque bataillon.

Celle de la garde du camp des bataillons de la seconde ligne sera marquée en arrière à 35 pas de la tente du colonel ou commandant du bataillon, c'est-à-dire à 100 pas du fond du bataillon.

La place des latrines, tant de la première que de la seconde ligne, sera marquée à 20 pas au delà de la garde du camp.

Art. 9. *Escorte du campement.* — On commandera avec le campement les gardes ordinaires. Les officiers qui les commanderont feront arrêter les soldats, cavaliers, dragons et autres qui n'y seront pas commandés, les feront attacher et conduire au prévôt pour y être punis comme maraudeurs.

Art. 10. *États des gardes ordinaires autour de l'armée.* — Les majors de piquet suivront le maréchal de camp de jour et les autres officiers principaux de piquet, lorsqu'ils iront poster autour du camp les gardes ordinaires qui doivent former une espèce de chaîne autour de l'armée pour veiller à sa sûreté.

A mesure qu'on postera chaque garde, ils marqueront sur un état le lieu où elle sera postée et de quelle brigade elle sera ; ils en donneront une copie au maréchal de camp de jour ;

---

(1) A 20 pas. (Correction de M. de Bombelles.)

(2) A 25 pas. (Correction de M. de Bombelles.)

(3) *Il sera permis aux capitaines de camper sur deux lignes quand, par l'étendue de leurs tentes, ils ne pourront pas camper sur une, et, dans ce cas, l'état-major reculera ses tentes à proportion.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

ils en donneront encore une copie au major général de l'infanterie.

Art. 11. *Marquer le camp.* — L'alignement du camp réglé soit par la droite, soit par la gauche, sur les points de vue qui auront été donnés par le général, et l'aile de cavalerie marquée, le major général de l'infanterie distribuera aux majors 110 pas par bataillon, ayant attention de s'aligner sur l'aile de cavalerie marquée, à moins qu'il ne fallût faire un coude ou une espèce de potence dont on serait convenu ; et lorsque l'infanterie aura achevé de marquer, l'autre aile de cavalerie commencera.

On observera de laisser toujours, sur la gauche de chaque régiment de cavalerie qui fermera la gauche de l'aile droite, 20 pas pour le grand intervalle du premier bataillon qui formera l'aile droite de l'infanterie ; et le bataillon, qui fermera la gauche de l'infanterie, laissera 20 pas pour le grand intervalle de l'escadron de la droite de l'aile gauche de cavalerie.

Art. 12. *Resserrer ou étendre le camp.* — Quand le terrain obligera de resserrer le camp, on ne donnera que 15 pas de grand intervalle et l'on se resserrera par les grandes rues ; on observera, soit qu'on resserre, soit qu'on étende le camp, de ne jamais toucher à la distance des petites rues dans lesquelles les tentes doivent être adossées, ayant seulement un pied d'espace du cul-de-lampe d'une tente à l'autre, afin d'y pratiquer une rigole pour l'écoulement des eaux.

Art. 13. *Faire garder le camp marqué et envoyer au-devant du régiment et des équipages.* — Lorsque le camp sera marqué, les majors ordonneront aux sergents et aux caporaux de campement d'empêcher que qui que ce soit ne passe dans le camp marqué et de faire repasser les troupes et les équipages par les grands intervalles.

Alors chaque capitaine de campement ira au-devant de son bataillon pour le conduire à la tête du terrain où il devra camper, et chaque lieutenant au-devant des équipages pour les conduire à la queue du camp aux places qui auront été marquées.

Art. 14. *De quelle façon les brigades doivent être formées et campées.* — Chaque brigade d'infanterie sera formée soit pour se mettre en bataille, soit pour marcher, soit pour camper, savoir : le premier régiment aura la droite, le deuxième la gauche, et les autres alternativement se mettront à droite et à gauche dans le centre.

Dès que chaque brigade arrivera, les majors mettront leur régiment en bataille à la tête du terrain que chaque bataillon devra occuper selon que la brigade devra camper, car si elle devait fermer la gauche d'une ligne, on la mettra en bataille en colonne renversée.

Tous les bataillons, qui composeront la brigade qui fermera la gauche de chaque ligne, camperont en colonne renversée : les autres brigades camperont dans leur ordre naturel.

Art. 15. *Défenses et autres devoirs à l'arrivée dans le camp.* — Lorsque chaque bataillon aura été mis en bataille à la tête de son camp, on fera défense aux soldats de sortir du camp pour aller au bois ou à la paille sans y être conduits en bon ordre par des officiers ou sergents commandés pour cet effet. On avertira les sergents des distributions qui seront faites à leur compagnie; alors on détachera un homme par compagnie pour aller planter le faisceau des armes; on fera monter la garde du camp ; on fera partir le sergent et le caporal d'ordonnance chez le major général, les détachements commandés et les gardes des officiers généraux. Ensuite on fournira le remplacement du piquet. Pendant ce temps, on empêchera que personne ne sorte de son poste ni de son rang.

Art. 16. *Entrée dans le camp.* — Le major de brigade recevra les ordres du brigadier, et en son absence, du colonel qui commandera la brigade pour la faire entrer dans le camp, à l'exception des piquets qui resteront à quinze pas des faisceaux, au centre de leur bataillon, comme une espèce de bivouac jusqu'à la retraite.

Alors chaque officier major fera faire demi-tour à droite à son bataillon, présenter les armes et marcher. Les bataillons de la même brigade feront, autant que faire se pourra, ce

mouvement ensemble, observant de se régler sur celui qui sera le chef de brigade.

Art. 17. *Places des drapeaux.* — Les enseignes et autres officiers, chargés de porter les drapeaux, les planteront en arrivant dans le camp à distance égale dans le front du bataillon, au milieu de l'espace du front de bandière aux faisceaux, savoir : un à la droite, un au centre, et l'autre à la gauche, observant de placer le drapeau colonel sur la droite, à l'exception des régiments qui fermeront les gauches des lignes lesquels, étant campés en colonne renversée, mettront leur drapeau colonel sur leur gauche. Ils ne les quitteront pas que les sentinelles ne soient posées auprès de chaque drapeau, ce qui sera exécuté sur-le-champ par un caporal de piquet.

Art. 18. *Des sentinelles à la tête du camp et de leur consigne.* — Il y aura nuit et jour quatre sentinelles par bataillon à la tête du camp, savoir : une dans le grand intervalle en avant du chevalet des armes du piquet pour les garder, et trois également dispersées dans l'espace du front de bandière aux faisceaux, de sorte qu'il y en aura une à côté de chaque drapeau. Les caporaux de piquet leur consigneront les drapeaux, de ne laisser prendre aucune arme aux faisceaux sans la permission d'un sergent ou d'un caporal de piquet, de les avertir sitôt qu'elles apercevront des officiers généraux ou qu'elles découvriront de loin la moindre troupe, comme aussi du désordre qui pourrait arriver dans le camp et des assemblées que les soldats pourraient faire pour tenir des jeux défendus ; enfin, d'arrêter les soldats chargés de hardes ou ustensiles de ménage qu'ils pourraient apporter de maraude.

Art. 19. *Soins des armes aux faisceaux : faire tendre les tentes et les faisceaux, et faire tenir l'intervalle libre.* — Les officiers et sergents obligeront les soldats de mettre leurs armes aux faisceaux en entrant dans le camp. Ils feront tendre diligemment les tentes de leur compagnie et tiendront la main à ce qu'elles soient alignées, tant par le front de bandière et les rues que par le fond du bataillon. Les officiers majors auront surtout attention à faire bien aligner les faisceaux des

armes et d'empêcher que personne ne campe dans le grand intervalle.

Art. 20. *Conduire en bon ordre les soldats au bois et à la paille.* — On commandera un capitaine et un lieutenant par bataillon avec le nombre de sergents nécessaire pour conduire les soldats au bois et à la paille : pour cet effet, on fera assembler à la tête du camp deux ou trois hommes en vestes et en bonnets par chambrée, lesquels seront conduits en bon ordre par les officiers et sergents chargés de cette fonction.

Si l'on doit distribuer le bois et la paille, il se trouvera au magasin un officier major qui en fera faire la distribution.

Si, au contraire, les troupes vont couper le bois dans les forêts ou buissons, et si elles vont chercher la paille dans les villages, le major de chaque régiment indiquera, aux capitaines commandés pour cette fonction, les lieux où ils doivent mener les soldats. Ils les contiendront, empêcheront les désordres et en feront l'arrière-garde au retour.

Art. 21. *Propreté du camp.* — Dès que les soldats auront tendu leurs tentes, les officiers et sergents feront balayer les rues et à la tête du camp, depuis le front de bandière jusqu'à 30 pas au delà des faisceaux, et ils observeront d'empêcher qu'on ne fasse du feu ailleurs qu'aux places marquées pour les cuisines.

Art. 22. *Communications et latrines.* — Les officiers majors feront faire diligemment les communications nécessaires tant pour pouvoir se communiquer avec les troupes campées à sa droite et à sa gauche que pour marcher en avant ou en arrière, sans avoir égard au temps ni à la fatigue des soldats.

S il se trouve devant leur régiment un terrain raboteux, ils le feront aplanir jusqu'à 30 pas au delà des faisceaux.

Le terrain dont chaque bataillon est chargé contient depuis le front de la première tente des grenadiers qui est à sa droite jusqu'à celle des grenadiers du bataillon qui est campé à sa gauche, parce que l'intervalle qui est à sa gauche fait partie du terrain qu'on lui a distribué pour camper.

Ils feront creuser les latrines et y feront mettre un appui avec une feuillée à la place où elles auront été marquées.

On commandera par corvée, pour ces travaux, le nombre d'hommes par compagnie nécessaires, commandés par les sergents, et ils ne seront pas faits par des soldats de piquet.

Art. 23. *Du chevalet pour les armes du piquet.* — Un sergent de piquet prendra quatre ou six hommes de piquet avec lesquels il fera construire le chevalet pour poser les armes. Il le fera mettre à 2 pas sur la droite du camp de son bataillon, en travers, prenant pour son alignement l'encoignure du faisceau et de la première tente des grenadiers, à l'exception des régiments qui fermeront les gauches, lesquels, étant campés en colonne renversée, mettront leurs chevalets sur la gauche.

On fera faire, autant qu'il sera possible, un abri couvert de branches d'arbres et de paille pour garantir les armes de la pluie et de la poussière.

Art. 24. *Logement du brigadier et du major de brigade, les autres officiers campés.* — Lorsqu'il se trouvera des maisons dans le terrain d'une brigade et qu'elles n'auront point été marquées par le marqueur de l'armée, le brigadier, et après lui le major de brigade, pourront y loger. Tous les autres officiers sans exception camperont.

Les majors de brigade avertiront le major général des officiers qui ne seront pas campés à leur troupe, afin qu'il en rende compte au général qui les obligera de camper à leur régiment.

Art. 25. *Bouchers.* — Les majors, dans les régiments desquels il y aura des bouchers établis, auront grand soin de les placer dans leur terrain, assez éloignés, pour qu'ils ne causent aucune infection dans le camp, et pour cet effet, de les obliger à enterrer soigneusement les tripailles.

Art. 26. *Défense aux vivandiers et soldats de camper ailleurs qu'à leur régiment.*— Les majors empêcheront l'établissement des vivandiers des autres régiments dans le terrain du leur, parce que, n'étant plus sous les yeux de leurs officiers, ils attirent chez eux des filles de mauvaise vie qui perdent les soldats et recèlent les vols faits à l'armée.

Il sera très expressément défendu à tout soldat d'aller camper, sous quelque prétexte que ce puisse être, au quartier général ni ailleurs que dans son régiment.

Art. 27. *De l'ordre que les majors de brigade doivent aller chercher.* — Les majors de brigade iront à l'ordre chez le major général à l'heure qu'il leur aura indiquée pour écrire l'ordre qu'il leur dictera ainsi que les détails qui concerneront leur brigade. Un chacun d'eux ira en faire lecture à son brigadier après lui avoir donné le mot à l'oreille, et il recevra les ordres particuliers que le brigadier pourrait avoir à donner touchant la discipline et la régularité du service.

Art. 28. *De l'ordre que les majors et aides-majors particuliers des régiments iront chercher et donner.* — Les majors et aides-majors particuliers des régiments iront à l'ordre chez leur major de brigade qui le leur dictera avec les détails concernant le service de leur régiment et ceux que le brigadier aura recommandés. De là (1) ils iront porter le mot à leur colonel et à leur lieutenant, quoique le colonel soit présent. Chaque aide-major ira le porter aux commandants de bataillons. Ils leur feront la lecture de l'ordre et ensuite iront le donner à leur régiment.

Défense aux officiers majors de s'envoyer jamais l'ordre d'un régiment à un autre par un sergent ou toute autre personne que par un officier.

Art. 29. *Distribution de l'ordre.* — Lorsque les majors voudront distribuer l'ordre, un tambour de piquet de chaque régiment fera trois petits roulements pour appeler à l'ordre, et l'on ne criera jamais « à l'ordre ». Les sergents et caporaux formeront le cercle dans le centre de leur régiment, à 20 pas des faisceaux, suivant le rang que leurs compagnies tiendront dans chaque bataillon. Il ne sera permis qu'aux

---

(1) De là, *le major ira porter le mot au colonel ou, en son absence, au lieutenant-colonel, auquel il ne sera porté que par un aide-major quand le colonel sera présent.* Chaque aide-major, etc. (Correction du comte de Belle-Isle.)

officiers majors d'entrer dans le cercle. Le major ou, en son absence, un aide-major expliquera l'ordre aux sergents et ce qu'ils auront à exécuter. Il nommera les officiers commandés pour monter la garde, pour aller en détachement et pour remplacer le piquet. Il s'informera quels sont les sergents qui y devront marcher.

Art. 30. *Du tour des gardes qui commence par la tête ou par la queue selon l'occurrence.* — Tous détachements ou gardes d'honneur seront commandés par la tête et celles de fatigues ou de corvées par la queue, en suivant exactement par rang de piques le tour de rôle jusqu'à ce que l'on entre en campagne ou que l'on rentre en garnison, auxquels cas le tour recommencera toujours par la tête ou par la queue selon la nature de la garde, à l'exception de celles des travailleurs aux sièges, comme il est dit à l'article suivant.

Art. 31. *Des gardes de travailleurs pendant un siège.* — Les gardes de travailleurs armés ou non armés pendant un siège, soit que l'on soit assiégé ou que l'on assiège, seront commandées par un tour particulier en commençant par la tête. Le major aura grande attention de conserver le contrôle qui regarde cet article afin que, dans un autre siège suivant, on continue le tour. Les différents mouvements que les régiments font ne doivent y apporter aucun changement.

Art. 32. *Des détachements ou gardes.* — Tous détachements ou gardes d'honneur, c'est-à-dire celles où l'on commande des gens armés, rouleront ensemble pour les officiers à l'exception de la garde qu'on montera chez le Roi, la Reine, Mgr le Dauphin, les princes du sang, les princes légitimés, les maréchaux de France ou les autres généraux, et de celle du piquet.

Art. 33. *Des gardes des princes ou autres officiers généraux.* — La garde qui se montera chez le Roi, la Reine, Mgr le Dauphin, les princes du sang, les princes légitimés de France, les maréchaux de France et les autres officiers généraux, sera particulière et commandée par un tour à part qui commencera par la tête.

Art. 34. *Du piquet.* — Le piquet sera une garde différente commandée par un tour particulier. Il se relèvera toutes les vingt-quatre heures à la garde montante, et même les jours de marche à l'heure que la garde aura accoutumée de monter.

Le plus ancien des capitaines, sans distinction de bataillon, montera au piquet du premier bataillon. Celui qui le suit à celui du second, et ainsi des autres, si le régiment est composé de plusieurs bataillons. Ainsi les plus anciens capitaines commanderont toujours le piquet des premiers bataillons.

Art. 35. *Des gardes de fatigues ou corvées.* — Les gardes de travailleurs, excepté celles des sièges non armées, seront regardées comme gardes de fatigues ou de corvées, de quelque nature qu'elles puissent être. Elles rouleront ensemble et elles seront commandées par la queue.

Art. 36. *De quelle façon il faut commander les officiers subalternes.* — Les officiers subalternes seront commandés par rang de compagnie et ils commanderont entre eux par rang d'ancienneté. Leurs gardes ou détachements seront commandés comme ceux des capitaines par la tête ou la queue, selon l'occurrence.

Art. 37. *Des limites pour les détachements.* — Tout officier commandé sera censé avoir fait sa garde ou son détachement dès qu'il aura passé les grand'gardes ; sinon, cela ne lui sera compté pour rien.

Art. 38. *Explication sur le piquet et autres détachements ou gardes.* — Tout officier qui, étant de piquet et qui sera commandé pour quelque détachement que ce soit, sera réputé avoir fait son piquet quand il n'y aurait resté qu'un quart d'heure (1), et il sera à l'instant relevé par un de ses camarades commandé pour cet effet ; comme aussi celui qui mar-

---

(1) *Pourvu qu'il ait passé les grand'gardes de l'armée.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

chera avant que d'être nommé, et dont le tour arrivera pendant son absence, ne sera pas obligé de le faire au retour de son détachement, et son tour sera passé. Au contraire, celui qui s'absentera (1) pour ses affaires particulières sans être de semestre ni avoir un congé de la Cour, sera obligé de reprendre tous les tours que son absence lui aura fait manquer, soit pour le piquet ou pour les autres gardes et détachements.

Art. 39. *Des limites pour les gardes de fatigues.* — Les officiers, commandés pour les travailleurs ou autres corvées suivant l'article 35, seront censés avoir fait leurs détachements dès qu'ils auront passé les gardes de la tête ou de la queue du camp (2).

Art. 40. *Du service des officiers de grenadiers.* — Si un capitaine de grenadiers ou les officiers de sa compagnie s'absentent pour plus de quatre jours, le major avertira le plus ancien capitaine du corps, de même que les plus anciens subalternes, pour faire le service des officiers de grenadiers absents, et ces officiers n'en feront pas d'autre du jour qu'ils auront été avertis jusqu'au retour de ceux qui seront absents.

Art. 41. *Des caporaux commandés par extraordinaire.* — Il ne sera fait aucun détachement de chaque bataillon depuis 7 jusqu'à 10 hommes (3), qui est le nombre ordinaire des escouades, et au-dessus (4), qu'il n'y ait un caporal (5) de commandé avec eux par extraordinaire, lorqu'il n'y marchera

---

(1) Au contraire, celui qui s'absentera, etc..... (Cette dernière phrase a été supprimée par le comte de Belle-Isle.)

(2) Du camp, *quand même ils n'auraient pas été employés.* (Addition de M. de Bombelles.)

(3) De chaque bataillon, *de 5 hommes jusqu'à 8,* qui est, etc. (Correction du comte de Belle-Isle.)

(4) Et au-dessus. (Ces trois mots ont été barrés par le comte de Belle-Isle.)

(5) Un caporal *ou un anspessade* de commandé, etc. (Addition du comte de Belle-Isle.)

point de sergent du régiment. Ces caporaux seront responsables des soldats qu'on leur remettra. Il les contiendront et seront chargés de leur faire délivrer tout ce qui leur sera ordonné pour leur subsistance ou entretien, et rapporteront à l'officier chargé du détail du régiment les états des distributions qui leur auront été faites pendant leur détachement, et ces caporaux étant commandés par extraordinaire feront le service de derniers caporaux, quand même ils seraient d'un plus ancien régiment que ceux qui seront commandés avec leurs sergents.

Art. 42. *Que le service recommence par la tête.* — Toutes les fois qu'on entrera en campagne, le service recommencera par la tête, tant pour les sergents et les caporaux que pour les soldats, à l'exception de ce qui regarde les fonctions des sergents et des caporaux de semaine, lesquelles continueront en campagne comme en garnison.

En campagne l'on ne formera point d'escouades. Chaque sergent commandé mènera avec lui un caporal de sa compagnie (1).

Le régiment qui fournira des officiers (2), soit pour la garde soit pour d'autres détachements, fournira aussi les sergents, caporaux et tambours.

Art. 43. *De l'ordre que les sergents doivent aller porter.* — Les sergents iront porter l'ordre à leurs officiers, et leur répéteront, la hallebarde à la main et chapeau bas, mot à mot ce qui aura été dit au cercle (3) : ils avertiront ceux qui auront été commandés et leur donneront le mot à l'oreille ; ensuite, ils iront expliquer aux soldats de leur compagnie, chambrée par chambrée, les défenses et ce qui aura été ordonné, à

---

(1) Sa compagnie, *et, à l'égard des officiers et sergents, ils seront partagés de manière qu'il y en ait toujours un de chaque régiment.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

(2) Le régiment qui fournira des officiers, etc. (Cette phrase a été supprimée par le comte de Belle-Isle.)

(3) Au cercle (*les officiers le recevront aussi chapeau bas*) ; ils avertiront, etc. (Addition du comte de Belle-Isle.)

l'exception du mot. Les officiers ne dispenseront jamais leurs sergents de leur apporter l'ordre tous les jours, quand même il n'y ait que le mot à donner.

Art. 44. *Faire rentrer le piquet et en faire l'inspection.* — Dès que les tambours battront la retraite le jour de l'arrivée, chaque capitaine de piquet resté à la tête de son bataillon fera marcher son piquet et le mettra en bataille dans le grand intervalle sur la droite de son bataillon, le premier rang aligné sur le front de bandière ; ensuite il fera présenter les armes aux soldats après les avoir examinés et les fera défiler par la droite pour aller poser leurs armes à droite et à gauche du chevalet. Les officiers planteront leurs spontons près du chevalet.

Les autres jours, on fera prendre les armes à chaque piquet à la retraite battante, afin d'examiner si les hommes et leurs armes sont en bon état. On les leur fera remettre de même au chevalet si le temps le permet.

Art. 45. *Défense aux officiers, sergents et soldats de piquet, de s'éloigner du camp.* — Il est très expressément défendu aux officiers, sergents et soldats de piquet, de se déshabiller, même d'ôter leur ceinturon ou épée, ni de s'éloigner du camp de leur bataillon afin d'être toujours prêts à prendre les armes quand on en aura besoin.

Art. 46. *Replier les drapeaux et les mettre sur leurs chevalets.* — La retraite battue, un sergent et un caporal de piquet replieront les drapeaux et les coucheront ensemble sur quatre petits chevalets qui seront mis pour cet usage dans le centre de chaque bataillon, entre le front de bandière et les faisceaux.

Art. 47. *Visite des armes.* — Immédiatement après la retraite, un sergent par compagnie fera mettre le manteau d'armes sur le faisceau, et en même temps il visitera les armes de sa compagnie. S'il en trouve de manque, il examinera à qui elles appartiennent pour en faire arrêter les soldats et les sentinelles à qui elles ont été consignées. Un sergent et un caporal de piquet assisteront à cette visite : ils consigneront de

nouveau aux sentinelles de n'en laisser prendre aucune sans leur permission.

Art. 48. *Appels par compagnie.* — Les sergents feront tous les jours deux appels de leur compagnie, le premier une heure après la retraite battue, le second au point du jour. Ils les feront chambrée par chambrée, appelant, le contrôle à la main, les soldats les uns après les autres, et les obligeant de répondre chacun pour soi. Ensuite ils feront leur billet d'appel sur lequel ils marqueront s'il leur manque quelqu'un ou non. Ils le dateront, le signeront et le porteront au sergent du piquet chargé de ramasser les billets d'appel.

Art. 49. *Rassembler les billets d'appel.* — Les sergents de piquet recevront, une heure après la retraite battue, et au point du jour, les billets d'appel de chaque compagnie, et ils les remettront à l'officier major de leur régiment qui sera de semaine.

Art. 50. *Envoyer au major de brigade et au major général l'état de l'appel.* — Les majors particuliers enverront tous les matins à leur major de brigade un billet sur lequel ils marqueront les hommes de leur régiment qui auront manqué à l'appel, en expliquant de quelle compagnie ils seront et l'heure à laquelle on se sera aperçu qu'ils se seront absentés. S'il n'a manqué personne aux appels, ils le marqueront également sur leur billet; chaque major de brigade enverra de même tous les matins (1) au major général un état des hommes de sa brigade qui auront manqué de se trouver aux appels, détaillé par bataillon et par compagnie, et quoique personne n'y ait manqué, il ne sera pas pour cela dispensé de le marquer sur un billet daté et signé de lui.

Art. 51. *Visite des vivandiers et faire éteindre les feux.* — Une heure après la retraite battue, les officiers et les sergents de piquet feront rentrer tous les soldats dans leurs tentes : les

---

(1) Tous les matins *au major de brigade de piquet qui les remettra* au major général, etc. (Addition du comte de Belle-Isle.)

sergents de piquet iront faire sortir de chez les vivandiers ceux qui pourraient s'y trouver et leur défendront de donner à boire davantage. Ils examineront s'il n'y a pas de filles de mauvaise vie ou d'autres gens suspects; en ce cas ils les arrêteront et on les fera conduire au prévôt. Ils feront mettre à la garde du camp les soldats qui seront avec ces filles; ensuite ils visiteront si les feux sont éteints, et feront éteindre ceux qu'ils trouveront allumés. A minuit, le premier sergent de piquet exécutera les mêmes choses, et, une heure avant le jour, le second sergent fera une pareille visite.

Art. 52. *Heure pour battre la garde et la retraite.* — La garde battra à l'heure ordonnée par le général et la retraite au soleil couchant. Les tambours ne battront point que la brigade du centre, qui sera désignée pour cet effet, n'ait donné le signal d'appel afin que tous les régiments puissent, autant que faire se pourra, battre ensemble. Le major de la brigade du centre, dont les tambours doivent donner le signal, réglera l'heure de la retraite selon le mois dans lequel on sera.

Art. 53. *Assemblée des gardes.* — Les officiers majors de chaque régiment assembleront, demi-heure avant qu'on ne batte, la garde, les détachements destinés tant pour monter la garde du camp et la garde ordinaire que pour celle des officiers généraux et le remplacement du piquet. Après les avoir visités, ils enverront (1), à la tête du chef de brigade, ceux qui doivent composer les gardes ordinaires afin que le major de brigade puisse les examiner et les faire partir au premier coup de baguette pour se rendre au rendez-vous choisi pour l'assemblée générale des gardes de l'armée où l'on doit en faire l'inspection.

Art. 54. *De la garde du camp.* — La garde battue, on fera monter la garde du camp. Elle sera composée d'un sergent, d'un homme par compagnie et d'un tambour qui seront les premiers à marcher. Ainsi elle sera tirée du piquet avant les

---

(1) Ils enverront, *conduits par un officier major*, à la tête, etc. (Addition du comte de Belle-Isle.)

autres gardes et détachements. On consignera au sergent et au caporal de cette garde les sergents, caporaux et soldats qui auront mérité châtiment, et les criminels qui y seront constitués prisonniers, lesquels seront liés et gardés à vue, le sergent, le caporal et les sentinelles, auxquels ils seront confiés, en étant responsables corps pour corps.

En cas de marche, cette garde marchera immédiatement après la compagnie de grenadiers. Le sergent fera mettre au centre les prisonniers avec deux sentinelles à côté d'eux, fusil sur le bras, baïonnette au bout, tenant le bout de la corde dont les prisonniers seront attachés. Le caporal marchera derrière eux, aussi fusil sur le bras, baïonnette au bout, pour en pouvoir répondre. Le sergent de cette garde se trouvera tous les soirs à l'ordre, en confiant dans cette occasion seulement le soin de sa garde à son caporal : eux et leurs soldats se feront apporter à manger sans quitter leur poste.

Cette garde prendra les armes et sera en haie faisant face au dehors du camp, dès qu'elle apercevra une troupe armée, jusqu'à ce qu'elle soit passée et éloignée de son poste. Si cette troupe marche tambour battant, ou trompette sonnante, le tambour de la garde battra aux champs.

Elle prendra les armes, lorsque le général de l'armée, les princes du sang, les princes légitimés et les maréchaux de France (1) viendront à passer, et le tambour battra aux champs.

Elle sera aussi sous les armes pour les lieutenants généraux et pour les maréchaux de camp, mais le tambour ne battra pas.

Pour règle générale, le tambour de la garde du camp ne doit jamais battre qu'aux champs.

Art. 55. *Visite et exercice des piquets.* — Le major de chaque brigade visitera tous les matins les piquets des bataillons de la brigade qui resteront pour cet effet sous les armes, à la tête desquels les officiers de piquet seront l'esponton à la main. S'il en trouvait de négligés et que quelque officier manquât à

---

(1) Les maréchaux de France *ou autre officier général qui commande le camp* viendront à passer, etc. (Addition du comte de Belle-Isle.)

y être, il en rendra compte au major général, lequel en informera le général de l'armée qui y mettra ordre.

Un officier major de chaque régiment fera faire l'exercice aux piquets de leur régiment. Après quoi, il les fera rentrer et poser les armes, chacun au chevalet de leur bataillon.

Art. 56. *Gardes ordinaires conduites par un officier major.* — Les gardes ordinaires seront toujours conduites par un major ou un aide-major de la brigade, lequel ne les quittera point que l'inspection ne soit finie, et que les gardes ne soient montées, afin de pouvoir répondre aux officiers généraux de jour, aux directeurs ou inspecteurs généraux et au major général, sur les choses qu'ils pourraient trouver à redire à leurs détachements, et recevoir les ordres qu'ils pourraient avoir à donner.

Art. 57. *Major de brigade de piquet.* — Il y aura tous les jours un major de brigade de piquet, lequel assemblera les gardes ordinaires, et tous les détachements commandés, aux rendez-vous qui seront indiqués. Il les mettra en bataille comme ils seront campés, la seconde ligne à la gauche de la première. Il donnera, à la garde montante, à chacun des officiers généraux de jour et au brigadier de piquet un état des gardes ordinaires, dans lequel il sera expliqué le lieu où chaque garde sera postée et de quelle brigade elle est. Il les accompagnera dans la tournée qu'ils feront pour visiter les gardes et rendra compte au major général des choses qu'il aura remarquées être contraires au bien du service.

Il veillera pendant les vingt-quatre heures qu'il sera de piquet à la discipline du camp et sera chargé des détails qui y sont relatifs.

Art. 58. *Oter les manteaux d'armes, balayer la tête du camp et déployer les drapeaux.* — Dès que les gardes seront montées, on ôtera les manteaux d'armes, au cas que le temps le permette. On aura soin que les armes soient bien rangées autour des faisceaux, les platines en dehors avec leurs tampons sur le bassinet, ainsi que celles du piquet à leur chevalet, et de faire balayer la tête du camp. Le premier régiment, qui ferme la droite de la première ligne, commencera

à déployer ses drapeaux, le reste de la ligne en fera de même; alors la seconde ligne déploiera aussi les siens.

Art. 59. *Empêcher les jeux.* — On ne souffrira jamais que les soldats établissent, dans le camp ni aux environs, aucuns jeux de hasard, de quelque espèce qu'ils puissent être. Les officiers et sergents de piquet visiteront de temps en temps les lieux qui sont dans le voisinage du camp où l'on pourrait en former, et ils enverront des patrouilles pour les empêcher et en arrêter les auteurs.

Art. 60. *Ports des armes des sentinelles.* — Les sentinelles (1) qui seront aux drapeaux, celles du piquet, de la garde du camp, de la garde du prévôt, des magasins de bois et fourrages, des postes et autres détachements de l'armée, seront baïonnette au bout du fusil, et elles présenteront les armes lorsqu'il passera des troupes, des généraux, des brigadiers, le colonel, le lieutenant-colonel et commandants de bataillon de leur corps.

Celles de l'artillerie et des magasins à poudre seront l'épée à la main; celles de la garde de Sa Majesté, des princes, des officiers généraux ou autres, seront fusil sur l'épaule sans baïonnette au bout (2), et elles ne présenteront les armes que pour le Saint-Sacrement.

Art. 61. *Défense de tirer dans les détachements, dans le*

---

(1) Les sentinelles *des drapeaux seront armées de leur fusil, baïonnette au bout. Celles du piquet et des autres gardes seront fusil sur l'épaule sans baïonnette. Elles présenteront les armes lorsqu'il passera des troupes ou des officiers de quelque corps et de quelque caractère qu'ils puissent être. Celles de la garde du camp seront baïonnette au bout du canon lorsqu'il y aura des prisonniers, de même que celle du prévôt.*

Celles de l'artillerie et des magasins, etc. (Cette correction est de la main de M. de Bombelles. Les six derniers mots ont été ajoutés par le secrétaire du comte de Belle-Isle.)

(2) Les deux mots *au bout* ont été supprimés dans l'exemplaire de l'Instruction corrigé par MM. de Belle-Isle et de Bombelles.

camp, ni d'aller à la chasse. — Défense, sous peine de punition, à tout soldat de tirer dans les détachements ni dans le camp. Les sergents auront soin de faire décharger les armes qui auront été mouillées avec un tire-bourre, et, s'il arrive qu'il s'en trouve qu'on ne puisse pas décharger de cette façon, le fusil ne pourra être tiré qu'en présence d'un aide-major qui prendra les précautions nécessaires pour éviter les accidents.

Défense aux officiers de tirer pareillement dans les détachements, dans le camp, ni d'aller à la chasse.

Art. 62. *Toutes sortes de détachements seront conduits au rendez-vous par un officier major.* — Généralement tous détachements, bivouacs et autres gardes, seront conduits au rendez-vous indiqué par un officier major de chaque brigade, lequel les remettra à l'officier chargé de les assembler, et il ne s'en ira point qu'il ne les ait vus partir afin de pouvoir répondre aux choses que le commandant du détachement ou le major général pourraient trouver à redire à la troupe qu'il aura conduite.

Art. 63. *Outils pour les détachements.* — Les officiers majors observeront que le tiers des soldats commandés pour toutes sortes de détachements ou gardes ait toujours des outils qui seront, par égale portion, de chaque espèce, et l'on s'en prendra à ceux qui les auront conduits si cet article n'est pas régulièrement exécuté.

Art. 64. *Officiers détachés de leur avant-garde.* — Les officiers, détachés pour les gardes ordinaires qui doivent être postées sur les avenues qui mènent au camp pour la sûreté de l'armée, observeront, au sortir du camp et surtout lorsque le pays sera couvert, d'ordonner une avant-garde plus ou moins forte, commandée par un sergent, lequel marchera environ à cinquante pas en avant du gros de la troupe afin de ne pas se laisser couper et d'être toujours vu de son commandant. Les soldats détachés à l'avant-garde porteront leurs armes sur le bras gauche.

Art. 65. *Attention en arrivant au poste et envoyer à l'ordonnance.* — Dès qu'on sera arrivé à un poste où l'on doit relever une vieille garde (1), les officiers, sergents et caporaux qui devront descendre la garde, donneront exactement la consigne à ceux qui la monteront. Ensuite les caporaux iront poser les nouvelles sentinelles et relever les vieilles. Pendant ce temps, le capitaine qui montera la garde prendra tous les éclaircissements nécessaires de celui qui la descendra sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté et à la défense du poste.

A mesure que (2) la vieille garde partira, il y fera entrer la sienne pour s'en emparer à l'instant ; il fera partir, avec la vieille garde (3), un soldat intelligent de son détachement qui ira à l'ordonnance chez son major de brigade afin qu'on puisse lui envoyer les ordres qui pourraient survenir et que ce soldat conduise le lendemain la garde qui devra le relever (4).

Art. 66. *Disposer le détachement selon l'ordre qu'il doit tenir.* — Lorsque la vieille garde sera partie, le commandant de la nouvelle garde la disposera comme il voudrait qu'elle fût en cas d'attaque afin que chaque soldat connaisse son poste et y mette son fusil, observant que les soldats de chaque bataillon soient ensemble et de placer les officiers subalternes, les sergents et les caporaux convenablement pour éviter le désordre et la confusion qui arrivent souvent quand on prend les armes avec précipitation.

Art. 67. *Visiter les sentinelles et retrancher le poste.* — Chaque capitaine de garde, accompagné de ses officiers, ser-

---

(1) Dès qu'on sera arrivé *au poste que l'on doit relever, la vieille garde se rassemblera au milieu du poste, la nouvelle y entrera et en bordera le parapet; alors* les officiers, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

(2) *Lorsque*, au lieu de : à mesure que. (Correction de M. de Bombelles.)

(3) *Lorsque* la vieille garde partira, *il enverra avec elle* un soldat intelligent. (Correction de M. de Bombelles.)

(4) Le relever, *et dans les lieux qui ne seront point fermés, les gardes se relèveront en la forme ordinaire.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

gents et caporaux, examinera si toutes les sentinelles sont bien placées, si elles savent leurs consignes, s'il n'est pas nécessaire d'en augmenter, d'en diminuer le nombre ou de les doubler en certains endroits, soit de jour soit de nuit. Il reconnaîtra les chemins ou avenues par où l'ennemi peut venir afin de mettre quelque petit poste en avant, qui se retire la nuit au gros de la troupe.

Si son poste n'est pas bien retranché, il y fera travailler promptement et se servira de tous les moyens praticables pour le mettre diligemment en état de défense (1).

Art. 68. *Défense de s'écarter du poste.* — Les officiers, sergents et caporaux, resteront assidûment à leur poste pendant le temps de leur garde. Ils y contiendront exactement les soldats. Il est défendu très expressément aux uns et aux autres de s'en écarter pour aller à la chasse ou ailleurs, sous tel prétexte que ce puisse être.

Art. 69. *Principales consignes des gardes ordinaires.* — Il sera consigné aux gardes ordinaires qui seront en avant et sur les flancs du camp de ne laisser passer au delà aucun soldat, cavalier ou dragon, d'arrêter ceux qui se présenteront pour passer, de les envoyer au prévôt et d'en donner avis en même temps au major général. Les gardes, qui seront postées sur les derrières du camp, observeront les mêmes choses, à l'exception qu'elles laisseront passer les soldats, cavaliers ou dragons qui auront un congé par écrit de leur capitaine, visé de leur mestre de camp ou colonel et du major du régiment, en la forme prescrite par l'ordonnance.

Il leur sera aussi consigné d'avoir soin de reconnaître ceux qui arriveront, et, s'il se présente des étrangers qui méritent attention, en ce cas ils les feront conduire au major général.

Au surplus, il ne sera apporté aucun trouble ni empêchement aux allants et venants pour le commerce et la subsistance du camp, où il faut au contraire procurer la liberté et la

---

(1) En état de défense, *et il ne sera point relevé s'il n'est pas trouvé tel.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

sûreté aux paysans qui apporteront des vivres et denrées à l'armée.

Art. 70. *De quelle façon il faut aller au « Qui-vive! »*. — Les officiers, qui seront de gardes ordinaires ou détachés à d'autres postes dans les dehors du camp, enverront au *Qui-vive!* un sergent et quatre fusiliers dès que les sentinelles avertiront qu'elles aperçoivent des troupes ou quatre ou cinq personnes venir de leur côté. Ils ordonneront à ce sergent de se poster avec les quatre fusiliers, qui présenteront leurs armes, à trente pas en avant de la sentinelle avancée et d'observer, lorsqu'il sera à portée d'être entendu, de crier : *Qui vive!* Que, lui ayant été répondu : *France!* il demandera quel régiment ; qu'alors, ayant reconnu par la seconde réponse qui ce peut être, il détachera un fusilier pour en aller rendre compte diligemment au capitaine et se retirera en même temps au poste de la sentinelle d'où il criera à la troupe venante : *Halte-là!* jusqu'à ce que le capitaine lui ait envoyé dire de laisser approcher ou passer ; que, cet ordre reçu, il se retirera avec ses fusiliers au poste principal après avoir averti les allants ou venants qu'ils peuvent passer ou avancer.

Art. 71. *Que le détachement doit prendre les armes lorsqu'on va au « Qui-vive! »*. — Les officiers observeront de faire prendre les armes à leur détachement en même temps qu'ils envoient au Qui-vive, de faire mettre les armes des soldats sur le parapet du retranchement du poste, et, dans les postes non retranchés, de faire mettre fusil sur l'épaule, à l'exception des occasions où il faut rendre aux officiers généraux de jour ou autres de piquet les honneurs qui leur sont dus.

Art. 72. *De l'ordre, du mot de ralliement et des sentinelles d'augmentation, la nuit, dans les postes.* — Vers le soir, le commandant de chaque poste donnera le mot et celui de ralliement à ses officiers, sergents et caporaux. Il leur expliquera les rondes et les patrouilles qu'il jugera à propos de faire faire pendant la nuit, et les disposera de façon que les sentinelles puissent être visitées de quart d'heure en quart

d'heure. Alors il fera mettre les sentinelles d'augmentation et les fera doubler dans les endroits nécessaires. Il sera défendu aux sentinelles doubles de parler ensemble, et il leur sera ordonné de regarder chacune alternativement de différents côtés.

Art. 73. *Précautions à observer pendant la nuit.* — A l'entrée de la nuit, le commandant de chaque poste fera prendre les armes à son détachement pour en faire la visite et instruire encore plus précisément les soldats du poste qu'ils doivent occuper en cas d'attaque. Il leur ordonnera de garder toute la nuit leurs armes entre leurs bras, d'ôter le tampon de dessus le bassinet, et de s'asseoir autour du feu vis-à-vis leurs postes sans dormir, observant de cacher la platine de leurs fusils pour empêcher que la pluie ou la rosée ne la mouille.

Art. 74. *Rondes et patrouilles.* — Le commandant de chaque poste réglera le temps auquel les officiers subalternes, les sergents et les caporaux, feront tour à tour la ronde.

Lorsqu'il faudra faire la patrouille dehors, celui qui en sera chargé choisira pour cette commission deux des meilleurs soldats, et, après avoir reçu de l'officier qui commandera les derniers ordres, il partira, ses soldats ayant leurs fusils sur le bras gauche, le pouce droit sur le chien. En cet état, ils marcheront avec le moins de bruit qu'il sera possible et feront halte de temps en temps pour écouter. Leur tournée faite, ils s'arrêteront dès que la sentinelle de l'entrée du poste les aura fait parler et leur aura crié : *Demeure-là* ou *halte-là*, en attendant qu'un caporal du poste, escorté par deux fusiliers, vienne les reconnaître et recevoir de celui qui commandera la patrouille le mot et celui de ralliement. D'abord qu'il aura été reconnu, on le laissera rentrer dans le poste avec ses fusiliers, et il ira rendre compte au commandant de ce qu'il aura vu ou entendu. Pendant ce temps, une partie de la garde bordera le retranchement du poste.

Dans les postes exposés et près de l'ennemi où l'on veut éviter que les sentinelles ne soient découvertes en criant, on donnera aux sentinelles et à ceux qui doivent faire la ronde ou la patrouille un signal muet, dont on sera convenu.

Art. 75. *De la découverte.* — Au point du jour, les officiers et leur détachement borderont le parapet de leur poste et y resteront jusqu'à ce que la découverte ait été faite. Lorsqu'il fera grand jour, on détachera un sergent et quatre fusiliers pour aller faire la découverte; le sergent, chargé de cette commission, ira exactement dans tous les endroits qui lui auront été marqués par son commandant et visitera tous les lieux circonvoisins où l'ennemi pourrait s'embusquer et par où il pourrait pénétrer.

Art. 76. *Relever les sentinelles d'augmentation.* — La découverte faite, le commandant de chaque poste fera relever les doubles sentinelles et celles qui auront été mises d'augmentation pendant la nuit, et il ordonnera aux soldats de remettre leurs armes, chacun en leur place. Alors les sergents feront remettre les tampons sur le bassinet et passer un morceau de serge sur les fusils, que chaque soldat doit avoir dans sa cartouche, pour ôter l'humidité et l'ordure qui pourraient s'y être attachées pendant la nuit.

Art. 77. *Officiers postés sur les passages.* — Les officiers, postés sur les passages qui mènent au camp, ne laisseront jamais passer la nuit aucune troupe, quand bien même ils l'auraient parfaitement reconnue pour être celle de l'armée. Ils la feront rester à l'écart, et ils ne lui donneront passage qu'il ne fasse grand jour. Ils permettront néanmoins à l'officier qui la commandera, s'il a des nouvelles pressées, d'aller ou d'envoyer chez le général pour lui en rendre compte, de sorte qu'ils ne la laisseront passer de nuit sans un ordre par écrit du général de l'armée.

Art. 78. *Nouvelles des ennemis et déserteurs.* — Quand le commandant d'un poste apprendra des nouvelles des ennemis qui mériteront attention, il les écrira et les enverra par un exprès au major général.

S'il arrive à son poste des déserteurs, il les fera conduire chez le major général par un sergent et quelques fusiliers à moins qu'il ne fût trop éloigné ou qu'il n'y eût pas de sûreté, auquel cas il les fera garder à vue, après les avoir fait désarmer, pour les amener avec lui en descendant sa garde.

S'ils arrivaient en grand nombre, il ne les laissera pas entrer dans son poste : il les fera désarmer et les fera conduire au major général.

Il est défendu à tout officier d'engager un déserteur qu'après que le major général lui en aura fait obtenir la permission du général de l'armée.

Art. 79. *Ordre pour être relevé.* — Tout détachement, posté pour la sûreté de l'armée, n'abandonnera jamais son poste, sous quelque prétexte que ce puisse être, qu'après avoir été relevé par un autre détachement, ou sans un ordre par écrit, soit du général, soit du major de brigade, à moins qu'un officier général de jour ou les brigadier, colonel ou lieutenant-colonel de piquet, n'aillent le retirer eux-mêmes.

Art. 80. *Descendre la parade.* — Les officiers, de garde ou détachés, descendront exactement la parade à la tête du camp de leur chef de brigade, où ils mettront leur détachement en bataille pour examiner, avant de le congédier, s'il n'y manque personne. Ils rendront compte au major de brigade des hommes qui pourront les avoir quittés, et des autres choses qui mériteront attention, dont celui-ci informera le major général.

Art. 81. *Visites des postes par les officiers généraux de jour et autres de piquet.* — Les officiers généraux de jour (1), les brigadiers, colonels, lieutenants-colonels et major de piquet, se trouveront tous les matins à l'assemblée des gardes, pour examiner l'état où elles seront. Ils recevront du major de brigade de piquet l'état des gardes ordinaires postées pour la sûreté de l'armée. Ils s'accommoderont entre eux pour les aller visiter, ils examineront si elles sont bien placées, si les capitaines de ces postes les ont mis hors d'insulte et en état de défense, s'il y reste quelque chose à faire, s'ils y contiennent leurs soldats, si leurs sentinelles sont bien postées. Ils

(1) Ces mots : *Les officiers généraux de jour*, ne se rencontrent pas dans l'exemplaire de l'Instruction imprimé à Metz par les soins du comte de Belle-Isle.

questionneront ces capitaines pour savoir s'ils connaissent la conséquence de leurs postes, et les mesures qu'ils prennent pour se bien défendre au cas qu'ils fussent attaqués.

Ils rendront compte au général de l'armée de ce qu'ils auront trouvé à redire dans cette visite et de ce qu'ils y auront changé.

Art. 82. *Rondes des officiers de piquet.* — Les brigadiers, les colonels et les lieutenants-colonels de piquet, feront chacun une ronde dans le camp pendant la nuit. Le brigadier réglera l'heure à laquelle chacun d'eux fera sa ronde. Ils parcourront non seulement la tête et la queue du camp, mais ils passeront aussi entre les deux lignes, afin d'examiner s'il ne s'y commet aucun désordre. Ils visiteront de temps en temps les piquets de quelques bataillons à leur choix pour examiner s'ils sont alertes; pour cet effet, ils demanderont à voir le piquet d'un tel bataillon. Alors la sentinelle du piquet de ce bataillon les arrêtera à environ 15 pas en leur criant : *Halte-là.* Le caporal de ce piquet s'avancera l'épée à la main (1) et dira : *Avance, qui a l'ordre*, afin de recevoir le mot du brigadier, du colonel ou du lieutenant-colonel de piquet. Ayant reçu le mot et les ayant reconnus, ce caporal retournera en rendre compte au capitaine de piquet, lequel aura fait assembler le piquet sans armes et s'avancera le sponton à la main, escorté par deux (2) fusiliers présentant leurs armes à 6 pas de la sentinelle. En cet état, il dira : *Avance à l'ordre.* Pour lors le brigadier, le colonel ou le lieutenant-colonel de piquet s'avancera et recevra le mot du capitaine de piquet qui, ensuite, quittera son sponton pour lui faire voir son piquet en bataille, les officiers et sergents à la tête, prêts à prendre les armes.

Ils rendront compte le lendemain matin au général de ce qui se sera passé dans le camp pendant leur ronde, et de la vigilance des piquets qu'ils auront visités.

---

(1) L'épée à la main, *escorté de deux fusiliers*, et dira, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

(2) Escorté par *quatre fusiliers*, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

Art. 83. *Piquets en bataille sans armes.* — Les piquets de l'armée ne prendront jamais les armes que par un ordre exprès des officiers généraux de jour ou de piquet. Ils ne doivent rendre aucuns honneurs. Ils se mettront en bataille, sans armes, dans le grand intervalle, ayant leurs officiers à leur tête, lorsque le général, les princes du sang, les princes légitimés de France, les maréchaux de France, les officiers généraux de jour, les directeurs et inspecteurs généraux de l'infanterie et le major général de l'infanterie passeront à portée du camp, pour faire voir qu'ils sont en bon état et prêts à marcher.

Art. 84. *Un aide-major par brigade de piquet.* — Il y aura tous les jours en chaque brigade un aide-major de piquet, nommé à l'ordre par le major de brigade, lequel sera chargé de conduire tous les détachements commandés au rendez-vous donné pour les assembler, ainsi que les piquets de la brigade, soit pour aller à une expédition ou ailleurs. Il sera toujours prêt à marcher, et se tiendra la nuit tout habillé dans sa tente afin d'être en état de faire exécuter diligemment les ordres qui arriveront pendant la nuit.

Art. 85. *Rondes de brigade.* — L'officier major de piquet de chaque brigade fera une ronde toutes les nuits, à l'heure qui lui paraîtra la plus convenable, laquelle sera appelée ronde de brigade. Il sera escorté d'un sergent et de deux fusiliers de piquet. Il visitera les gardes du camp de la brigade pour voir si les sergents et leurs gardes y font leur devoir, après néanmoins leur avoir donné le mot afin d'en être reconnu. Il examinera, le long du camp, si les sentinelles sont alertes.

Il visitera si le feu des cuisines est éteint, si l'on ne donne point à boire chez les vivandiers et s'il ne se passe aucun désordre.

Art. 86. *Entourer le camp de sentinelles les jours de fourrages.* — Lorsqu'il y aura un fourrage de commandé, l'on fera dès le soir entourer le camp de chaque bataillon de sentinelles, auxquelles il sera consigné de ne laisser sortir aucun soldat ni domestique sans la permission du capitaine de piquet.

Les officiers de piquet monteront à cheval au point du jour et se promèneront autour du camp, pour voir si les sentinelles font leur devoir et s'il n'en sort personne.

Art. 87. *Faire prendre les armes les jours de fourrages et déclarer les maraudeurs.* — L'infanterie prendra les armes les jours de fourrages pour faire l'exercice, afin d'occuper les soldats et de leur ôter l'occasion d'aller en maraude. L'on fera l'appel des compagnies lorsqu'on sera sous les armes pour savoir ceux qui manqueront, et les majors de brigade en rendront compte au major général.

Les commandants des corps livreront eux-mêmes les maraudeurs, personne ne connaissant mieux les soldats libertins que les officiers.

Art. 88. *Assembler et conduire les fourrageurs.* — Lorsque l'heure d'assembler les fourrageurs sera venue, un tambour de piquet rappellera un instant à la tête de chaque régiment. Alors les officiers commandés pour conduire les fourrageurs les assembleront et les feront défiler par quatre, selon le rang que tiendront leurs régiments et bataillons; le major (1) de chaque brigade conduira ceux de la brigade au rendez-vous, d'où les officiers commandés pour cet effet les conduiront jusque dans le fourrage dans l'ordre de marche qui aura été réglé pour chaque brigade. Les officiers chargés de conduire les fourrageurs feront arrêter et conduire au prévôt les soldats, cavaliers et dragons qui voudraient se mêler avec les fourrageurs de leur régiment pour aller en maraude.

Art. 89. *Défenses concernant les fourrages.* — Il est très expressément défendu aux officiers détachés pour l'escorte du fourrage de mener leurs fourrageurs avec eux, ni d'en souffrir aucun de leur régiment, ni de leur brigade, à la suite de leurs détachements.

Il est pareillement défendu de fourrager jamais, sans un ordre exprès du général, aucun château, fort, église, abbaye ou maisons religieuses.

---

(1) *Un officier* major, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

Tout fourrageur qui sera pris revenant du fourrage, lorsque les autres y vont, ou ailleurs qu'avec sa brigade, sera mené au prévôt pour y être châtié.

Ils est ordonné aux majors de dénoncer les fourrageurs qui partiront avant l'heure marquée et de donner au major général le nom du maître du domestique dénoncé, afin qu'il en rende compte au général de l'armée.

Art. 90. *Assemblée des détachements de nuit.* — Lorsqu'on assemblera les détachements pendant la nuit, chaque officier major, qui conduira les détachements de sa brigade au rendez-vous, apportera au major de brigade de piquet un billet de son major de brigade, du nombre d'hommes qu'il devra fournir.

Art. 91. *Détachements des majors et aide-majors* — Les majors de brigade ne pourront être commandés pour aucun détachement, leur présence étant nécessaire à leur brigade ; de sorte qu'ils ne marcheront qu'avec leur régiment ou avec leur brigade.

Lorsque le brigadier sera commandé pour quelque détachement ou autre fonction, on commandera un major particulier de la brigade pour y marcher avec lui.

Les majors particuliers marcheront avec leur colonel en pied, et les colonels, dont les majors seront majors de brigade, n'auront avec eux qu'un aide-major.

Les aides-majors marcheront avec les colonels réformés attachés à leur régiment et avec leur lieutenant-colonel (1).

Art. 92. — Lorsque le commandant d'un détachement, chargé d'escorter quelque convoi, sera arrivé à la vue du camp, il fera faire *halte* à son avant-garde et fera mettre ses troupes en bataille à mesure qu'elles arriveront, faisant face à l'ennemi. Dès que son arrière-garde sera arrivée et que le convoi sera dans le camp, il fera défiler devant lui chaque

(1) Lieutenant-colonel, *en cas que le major n'ait pas marché, étant nécessaire qu'il y ait toujours un des officiers majors au régiment.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

détachement qui sera sous ses ordres pour retourner à leur camp. Il examinera s'il n'y manque personne, afin de faire une réprimande convenable aux officiers qui se seraient négligés et d'ordonner de châtier les soldats qui se seront absentés. S'il en trouve quelqu'un chargé de butin, il le fera arrêter et conduire sur-le-champ au prévôt. Après avoir fait l'arrière-garde de tout, il ira rendre compte au général de l'arrivée du détachement et des choses qui mériteront attention.

Art. 93. *Officiers qui marcheront en l'absence de leurs camarades.* — S'il arrive que les capitaines de grenadiers (1), ou les autres officiers qui seront les premiers à marcher, ne se trouvent point au camp lorsqu'on demandera des détachements, les officiers qui les suivent marcheront à leur place, sans que les premiers puissent espérer d'aller reprendre les détachements pour les commander, sitôt qu'ils seront en marche et hors des gardes du camp (2).

Art. 94. *Détachement renvoyé.* — Toutes les fois qu'un détachement sera renvoyé du rendez-vous ou sans avoir passé les gardes ordinaires de l'armée, cela ne doit point lui servir de détachement.

Art. 95. *Capitaines de grenadiers.* — Les capitaines de grenadiers, qui se trouveront commander un bataillon par accident, continueront (3) à marcher avec leurs compagnies de grenadiers lorsqu'elles seront détachées.

---

(1) Les mots *de grenadiers* ont été supprimés par M. de Bombelles.

(2) Hors des *grand'gardes de l'armée.* Cette correction est du comte de Belle-Isle et, à sa suite, M. de Bombelles a ajouté : *et à l'égard des capitaines et autres officiers de grenadiers, s'il arrive qu'ils soient absents, le plus ancien capitaine, le plus ancien lieutenant et sous-lieutenant, sera commandé à leur place. Pendant ce temps, ces officiers ne feront point d'autre service.*

(3) Par accident, *ne marcheront point avec leur compagnie, et ils resteront pour le commandement du bataillon, et toutes les fois que le major ou aide-major se trouveront aussi commandants des régiments, ils remet-*

Art. 96. *Commandants de bataillons.* — Lorsque les bataillons d'un même régiment seront séparés, soit pour garder quelques passages, soit pour occuper différents postes, et que le commandant d'un des bataillons se trouvera absent ou malade, le plus ancien capitaine du régiment, dont la compagnie se trouvera dans un autre bataillon, ne sera pas en droit de venir commander ce bataillon. Le commandement en appartiendra au premier capitaine qui y aura sa compagnie (1).

Art. 97. *Rendre compte de l'état du régiment.* — Chaque major donnera tous les mois au major général un état exact de la force de son régiment et du nombre d'officiers présents au camp, avec un autre état des officiers absents, dans lequel il sera expliqué les raisons qui occasionnent leur absence, et le major général en rendra compte au général de l'armée.

Art. 98. *Munitions de guerre.* — Les majors (2) auront soin que chaque soldat de leur régiment (3) ait au moins en poudre et en balles trente coups à tirer, y compris les charges dont sa cartouche doit être remplie, avec deux pierres de rechange et les autres petits ustensiles nécessaires pour l'entretien et la propreté des armes. S'il arrive qu'un régiment n'ait pas cette quantité de poudre, de balles et de pierres, le major rendra compte au major général de l'emploi qui a été fait des dernières munitions de guerre reçues et de celles qui lui manquent afin qu'il obtienne du général un ordre pour les faire fournir à ce régiment.

Art. 99. *Conduire les soldats à la paille et au bois* (4). — On

---

tront le détail pour vaquer au commandement du régiment. (Correction du comte de Belle-Isle.)

(1) Sa compagnie, *lequel, en ce cas, sera dispensé de service.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

(2) *Quand on aura une fois distribué de la poudre aux bataillons*, les majors, etc. (Addition de M. de Bombelles.)

(3) Les mots : *de leurs régiments*, ont été supprimés par M. de Bombelles.

(4) A la paille, *aux légumes* et au bois. (Addition de M. de Bombelles.)

aura attention de faire changer souvent (1) de paille aux soldats. Ils ne sortiront jamais du camp pour y aller sans être conduits par des officiers commandés pour les contenir, les ramener et répondre des désordres. Ils seront conduits avec le même ordre (2) au bois.

Pour cet effet, les majors de brigade demanderont au major général un ordre qui indiquera les lieux où leurs brigades iront à la paille (3) et au bois.

Art. 100 (4). *Conduire les soldats aux légumes.* — On procurera aux soldats les douceurs convenables. Pour cet effet, les commandants des corps demanderont au général, lorsque le pays foisonnera en légumes, la permission d'y mener les soldats l'ayant obtenue. Ils y seront conduits par des officiers qui répondront du désordre.

Art. 101 (5). *Hardes et ustensiles.* — Tout soldat, cavalier, dragon ou autre personne qui sera trouvé chargé de hardes ou ustensiles qu'ils apporteront de maraude, seront arrêtés et conduits au prévôt, pour que justice en soit faite, en conformité des ordonnances ou des ordres qu'aura donnés le général.

Nul soldat, cavalier, dragon ou autre personne ne pourra vendre des hardes ou ustensiles sans une permission par écrit du major de leur régiment.

Art. 102 (6). *Conseil de guerre.* — Lorsqu'il sera nécessaire de tenir conseil de guerre, le major de brigade priera la veille,

---

(1) *Quand on fera changer* de paille, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

(2) Ordre *aux légumes* et au bois. (Addition de M. de Bombelles.)

(3) A la paille, *aux légumes et* au bois. (Addition de M. de Bombelles.)

(4) L'article 100 a été supprimé par le comte de Belle-Isle.

(5) Cet article porte le numéro 100 dans l'instruction revue par MM. de Belle-Isle et de Bombelles, qui ont supprimé l'article précédent.

(6) Comme cet article a été profondément modifié par le comte de Belle-Isle, nous reproduisons en entier le nouveau texte adopté par lui : Lorsqu'il sera nécessaire de tenir conseil de guerre, *il sera composé*

avant l'ordre donné, le major général d'en demander la permission au général de l'armée. Cette permission obtenue, le major de brigade en avertira le brigadier. Dès que le conseil de guerre aura été tenu, le major du régiment en rendra compte au brigadier, ensuite il ira avertir le major général du jugement rendu et de l'heure de l'exécution, afin qu'il y fasse trouver les piquets que le général trouvera à propos d'y envoyer. Le major du régiment donnera une copie de la sentence au major général aussitôt que l'exécution aura été faite.

Art. 103. *Absences et congés.* — Défense à tout officier de découcher hors de l'armée sans une permission par écrit du général.

Les majors particuliers avertiront le major de brigade des

---

de tous les régiments de la brigade, qui ne doit faire qu'un même corps. Il se tiendra toujours chez le brigadier ou commandant de la brigade; le major de brigade priera la veille, avant l'ordre donné, le major général d'en demander la permission au général de l'armée. Cette permission obtenue, le major de brigade en avertira le brigadier, *et il y fera toutes les instructions d'informations du procès.* Dès que le conseil de guerre aura été tenu, *il* ira avertir le major général du jugement rendu et de l'heure de l'exécution, afin qu'il y fasse trouver les piquets que le général jugera à propos d'y envoyer. Le *dit* major *de brigade* donnera une copie de la sentence au major général aussitôt que l'exécution aura été faite.

Disposition des troupes pour l'exécution des criminels. — On postera le régiment duquel seront les criminels au centre du terrain où se devra faire l'exécution. Les piquets de l'armée se posteront à sa droite et à sa gauche, suivant le rang que tiennent les brigades dont ils seront, de sorte que ceux de la première se mettront à sa droite, ceux de la seconde à sa gauche, et ainsi alternativement des autres: de cette façon, les piquets des dernières brigades fermeront le carré et la ligne qui fera face au régiment.

Lorsqu'on jugera à propos de faire assister à l'exécution des piquets d'une garnison voisine, ils seront postés suivant le rang que tiendra le plus ancien régiment de cette garnison, comme leur chef de brigade, étant réputés ne former entre eux qu'une seule et même brigade, et lorsque, après l'exécution, on fera défiler les piquets, ils le feront dans le même ordre, le bataillon ayant la tête.

officiers qui découcheront ou s'absenteront de l'armée, soit avec congé du général, soit sans congé, soit qu'ils quittent leurs emplois. Le major de brigade en informera le brigadier et le major général qui en rendra compte au général.

Tout officier qui aura obtenu un congé de Sa Majesté ne pourra en profiter sans l'agrément de son colonel et la permission du général.

Art. 104. — Il est très expressément défendu à tout officier de prendre à son service ni d'enrôler dans sa compagnie le domestique d'un autre officier, pendant le cours de la campagne, sans un congé en bonne forme de celui qu'il servait.

Art. 105. *Mot de ralliement.* — Tout officier, commandant un détachement sortant de l'armée pour aller sur les ennemis afin d'apprendre des nouvelles, donnera un mot de ralliement et même, autant que faire se pourra, un rendez-vous marqué à sa troupe, au cas qu'elle fût rompue et obligée de se retirer avec précipitation. L'on donnera aussi le mot de ralliement aux patrouilles qui sortiront hors d'une ligne ou d'un poste important et avancé.

Art. 106. *Détachements demandés.* — Lorsque les officiers généraux demanderont des détachements à une brigade, le major de brigade les fera fournir diligemment et en rendra compte au brigadier et au major général.

Art. 107. *Régiment ne doit prendre les armes sans ordres.* — Un régiment ne pourra jamais prendre les armes, dans une armée, sans la permission du général, à moins qu'il ne lui fût ordonné sur-le-champ par un officier général. Alors il les prendra diligemment; le major de brigade en avertira sans retardement le brigadier et le major général qui en rendra compte au général.

Art. 108. *Poste de la compagnie de grenadiers et du piquet.* — Toutes les fois que chaque bataillon prendra les armes et se mettra en bataille, la compagnie de grenadiers sera à la droite et le piquet à la gauche, à moins qu'il ne fût campé en colonne renversée, auquel cas, comme la gauche sera réputée

la droite, la compagnie de grenadiers et le piquet suivront l'ordre de leur bataillon. S'il arrive que la compagnie de grenadiers soit détachée, alors on formera un nouveau piquet pour remplacer l'ancien piquet qui prendra la place de la compagnie de grenadiers à la droite, et le nouveau piquet se mettra à la gauche, en sorte que chaque bataillon ait toujours un peloton sur son aile droite, et un sur son aile gauche. Dès que la compagnie de grenadiers sera de retour, le second piquet rentrera dans le bataillon, et le premier reprendra son poste naturel à la gauche (1).

Art. 109. *Ordre de bataille pour la revue du général.* — Lorsque le général voudra faire la revue de l'armée, et dans les autres occasions où il ne s'agit pas de marcher à l'ennemi, chaque bataillon sera en bataille, à environ trente pas de la tête de son camp, sur quatre rangs de hauteur. La compagnie des grenadiers et le piquet ne seront séparés du corps du bataillon que par une file qui se trouvera remplie par les sergents qui doivent être aux ailes des rangs; les tambours seront partagés et sur deux rangs à la droite des grenadiers et à la gauche du piquet. Les sergents seront dans les rangs des soldats pour y marquer les divisions; les lieutenants seront alignés à un grand pas de distance du premier rang des soldats; les enseignes et autres officiers chargés de porter les drapeaux seront au centre, dans l'alignement des lieutenants, à la longueur de leurs drapeaux les uns des autres, le drapeau blanc sur la droite, à moins que le régiment ne fût campé en colonne renversée. Alors, étant en bataille comme il sera campé, le drapeau blanc sera sur la gauche. Les capitaines formeront un rang à un pas plus en avant que celui des lieutenants. Le lieutenant-colonel se placera sur la gauche (2) du colonel, à un pas plus en avant que le rang des capitaines, et le colonel

---

(1) Un renvoi, en marge, du comte de Belle-Isle, est ainsi conçu : *Observer de régler comment les troupes de la gauche seront campées. Plus, si les officiers majors auront la canne ou l'épée dans les manœuvres. Plus, sur le salut des officiers de grenadiers.*

(2) Sur la *droite* du colonel, etc. (Correction de M. de Bombelles.)

se mettra vis-à-vis les drapeaux de son premier bataillon, à un pas plus en avant que le lieutenant-colonel.

Les commandants de bataillon se posteront au centre de leur bataillon, à un pas plus en avant que le rang des capitaines.

Le brigadier sera pied à terre, l'esponton à la main, à la tête du premier bataillon de sa brigade.

Pour lors, le colonel se mettra sur sa droite, à un pas derrière lui, et le lieutenant-colonel sur sa gauche, à un pas en arrière du colonel.

Tous les officiers salueront de l'esponton ou du fusil lorsque le général passera.

Le major sera à cheval à la droite des tambours du premier bataillon, l'aide-major aussi à cheval à la gauche, tous deux sur l'alignement du premier rang des tambours. Ils salueront du chapeau, et le major suivra le général le long de son régiment, pour lui rendre compte des choses qu'il pourrait demander, de sorte que, lorsque le général viendra par la gauche, le major se mettra sur la gauche et l'aide-major sur la droite. Les aides-majors des second, troisième et quatrième bataillons, se posteront sur la droite des tambours de leur bataillon.

Art. 110 (1). *Ordre de bataille pour le combat.* — Quand il s'agira de combattre, chaque bataillon sera mis en bataille (2) sur quatre, cinq ou six rangs de hauteur, selon que le terrain qu'on devra occuper le permettra et que le front du bataillon ennemi contre lequel on devra combattre aura d'étendue, afin de n'en être pas débordé et au contraire de le déborder autant que faire se pourra. Les files et les rangs seront serrés à la pointe de l'épée, les soldats seront baïonnette au bout du fusil et auront leurs armes sur le bras gauche.

Le brigadier sera à pied ou à cheval, selon l'occurrence, et

---

(1) En marge, cette observation du comte de Belle-Isle : *Décider sur la place que doivent occuper les officiers soit dedans ou à la tête des rangs.*

(2) Chaque bataillon sera *toujours mis en bataille sur cinq rangs de hauteur, à moins que le général n'en ordonne autrement.* Les files et les rangs, etc. (Correction du comte de Belle-Isle.)

il se placera à la tête du bataillon de sa brigade qu'il jugera le plus convenable. Il aura auprès de lui deux lieutenants qui seront commandés à cet effet pour porter les ordres qu'il pourra avoir à envoyer.

Le colonel sera pied à terre, l'esponton à la main, au centre de son premier bataillon, à un pas du premier rang des soldats, avec deux sergents à côté de lui.

Le lieutenant-colonel sera à la droite du bataillon avec un sergent près de lui. Le premier capitaine à la gauche. Les autres capitaines et officiers se partageront dans le front du bataillon, et se posteront autant qu'il sera possible à la tête de leurs compagnies; ils seront dans le premier rang des soldats. Le plus ancien capitaine, après celui qui aura été commandé pour mener la gauche du bataillon, sera commandé avec les deux derniers capitaines, quatre lieutenants et quatre sergents pour le serre-file. Le plus ancien de ces trois capitaines se placera derrière le centre du bataillon, le second derrière la droite, et le troisième derrière la gauche. Les lieutenants se partageront de façon que chaque capitaine ait sur sa droite et sur sa gauche un lieutenant; les sergents se partageront devant les capitaines, et les lieutenants à deux pas du dernier rang des soldats. Tous ces officiers de serre-file pourront être à cheval.

Les drapeaux seront entre le troisième et le quatrième rang, avec un sergent et un caporal à côté de chaque enseigne ou autre officier chargé d'un drapeau.

Les sergents, qui ne seront pas commandés pour les fonctions expliquées ci-devant, seront postés à la séparation des divisions, afin d'en appuyer les ailes (1).

Les tambours seront ensemble (2), derrière la droite (3) du

---

(1) Les ailes. *Les officiers et sergents auront en marchant toujours le sponton et la hallebarde haute, appuyé contre l'épaule droite, le tenant quatre doigts au-dessus du talon, et ils marcheront ainsi en toutes occasions, à l'exception des revues et autres lieux où il faudra saluer.* Les tambours, etc. (Addition du comte de Belle-Isle.)

(2) Le mot *ensemble* a été supprimé par M. de Bombelles.

(3) Derrière la droite *et la gauche* du corps du bataillon. (Addition de M. de Bombelles.)

corps du bataillon, afin qu'il soit libre et d'éviter le désordre qu'ils causent lorsqu'ils sont dans les rangs où ils ne peuvent battre que très difficilement.

Le major sera à la droite de la compagnie de grenadiers, l'aide-major à la gauche du piquet. Néanmoins (1) le major de brigade se tiendra autant qu'il sera possible à portée de son brigadier, afin de faire exécuter ses ordres et surtout de faire observer un profond silence.

A l'égard des second, troisième et quatrième bataillons, chaque commandant se portera dans le centre avec un sergent auprès de lui. Le premier capitaine se placera à la droite, le second à la gauche, et le troisième commandera le serre-file.

L'aide-major se mettra à la droite.

Art. 111. *Générale et décampement imprévu.* — Toutes les fois qu'on battra la générale sans qu'elle ait été ordonnée à l'ordre, les majors de brigade se rendront promptement auprès du major général, afin de recevoir les ordres qu'il aura à leur distribuer.

Alors le campement se tiendra prêt ensemble à la tête de chaque brigade, jusqu'à ce qu'on le demande, ce qui ne sera jamais en criant de main en main, mais un officier ira à la première brigade le demander, et, de brigade en brigade, un officier ira avertir le campement du rendez-vous où il doit se rendre.

Art. 112. *Officiers de piquet le jour du décampement.* — Le jour du décampement, les officiers de piquet monteront à cheval à la générale, se partageront à la tête, à la queue et sur les flancs du camp de chaque bataillon, et feront poser des sentinelles d'augmentation où ils le jugeront nécessaire, afin d'empêcher les soldats de sortir du camp.

Art. 113. *A la générale et à l'assemblée.* — A la générale, les sergents et les caporaux feront préparer les soldats.

---

(1) Néanmoins, *ils se porteront partout où le bien du service le demandera et* le major, etc. (Addition de M. de Bombelles.)

A l'assemblée, tous les officiers se trouveront à la tête de leur compagnie, pour contenir les soldats dans leur devoir et empêcher qu'aucun ne s'échappe pendant le mouvement du décampement.

Dès qu'on aura ordonné de (1) mettre tentes à bas, les sergents et les caporaux les feront plier diligemment et observeront que chaque soldat rassemble tout son équipage, crainte qu'on n'oublie dans le camp ni outils, ni armement, ni tente, ni marmite ou autres ustensiles. Ils empêcheront qu'il n'y ait aucune dispute pour les porter et feront éteindre exactement les feux.

Art. 114 (2). *Au drapeau, faire prendre les armes et se mettre en bataille.*— Quand on battra au drapeau, on fera (3) prendre les armes. Chaque fourrier se chargera du faisceau et du manteau d'armes. A l'instant, les officiers et les sergents mettront leur compagnie en haie sans déborder la place où étaient les faisceaux. Ensuite les sergents marqueront les quatre (4) rangs que leur compagnie doit former (5).

Lorsque (6) le major de brigade fera former les bataillons du chef de brigade, les majors des autres régiments qui composent la brigade exécuteront la même chose, et tous les bataillons de la brigade marcheront ensemble en bataille à environ quarante pas en avant de leur camp, où ils feront halte.

Art. 115. *Se mettre en colonnes.* — Le major de la brigade

---

(1) *Ils leur feront* mettre tentes, etc. (Correction du comte de Belle-Isle.)

(2) Le comte de Belle-Isle n'a fait commencer cet article 114 (113 de l'Instruction corrigée par lui) qu'après les mots : » Que leur compagnie doit former. »

(3) *Ils leur feront* prendre les armes, etc. (Correction du comte de Belle-Isle.)

(4) Le mot *quatre* a été barré par le comte de Belle-Isle.

(5) Remarque, en marge, du comte de Belle-Isle : *Observation sur la distribution des recrues et pour égaliser les rangs.*

(6) Lorsque *l'on battra le drapeau*, le major de brigade, etc. (Correction du comte de Belle-Isle.)

qui devra avoir la tête de la colonne, soit qu'on marche par la droite, soit qu'on marche par la gauche ou par le centre, demandera à l'officier général, chargé de conduire la colonne, par quelles divisions il ordonne qu'on fasse rompre les bataillons pour les mettre en colonne. Cet ordre donné, les majors s'avertiront diligemment, d'un régiment à l'autre, et disposeront leurs bataillons selon qu'il aura été ordonné.

Dès que la brigade, qui devra avoir la tête de la colonne, fera rompre ses bataillons pour se mettre en colonne, les autres brigades exécuteront le même mouvement, sans aucun retardement, afin que la ligne se déploie en même temps.

Art. 116. *Travailleurs à la tête de la colonne.* — Les brigades qui auront la tête des colonnes mettront toujours cent travailleurs à leur tête pour ouvrir les chemins et y faire les ponts ou autres passages nécessaires.

Art. 117. *Manière de marcher.* — Lorsque le terrain le permettra, l'on marchera par quart de rang, c'est-à-dire par quatre compagnies, non compris la compagnie de grenadiers et le piquet qui doivent toujours faire deux pelotons séparés, l'un à la tête et l'autre à la queue de chaque bataillon, cette manière de marcher étant la plus belle et la plus aisée (1).

Dès que le terrain se rétrécira, l'on marchera par demi-quart de rang, c'est-à-dire par deux compagnies, et, dans les défilés, on marchera par compagnie.

Art. 118. *Postes et fonctions des officiers en marche.* — Les capitaines marcheront toujours à la tête de leur compagnie, les lieutenants à la queue et les sergents sur les ailes des rangs. Ils seront tous également responsables des soldats de leur compagnie qui pourraient s'écarter.

Il est défendu à tout officier de quitter sa division sans la permission du commandant de son régiment.

On obligera les soldats qui auront des besoins de laisser

---

(1) La plus aisée, *quand on ne sera point à portée de l'ennemi.* (Addition du comte de Belle-Isle.)

leurs fusils à leurs camarades, et un sergent de la compagnie restera avec eux afin de les faire rejoindre diligemment.

Les officiers majors se promèneront continuellement à la tête et à la queue de leur régiment, pour examiner s'il ne va pas trop vite, si les officiers sont à leur poste et font leur devoir, si les soldats conservent leurs rangs et leurs distances. Ils rendront compte au commandant de leur régiment des officiers qui n'auront pas toute l'attention nécessaire à contenir leurs soldats dans l'ordre convenable.

Art. 119. *Arrêter les soldats qui seront hors de leur régiment.* — Il est expressément ordonné à tout officier, tel qu'il puisse être, d'arrêter tout soldat, cavalier et dragon qui ne sera pas à sa troupe, quand même son régiment serait dans la colonne, de le faire attacher et conduire à son régiment qui le fera châtier.

Art. 120. *Brigade marchant seule.* — Lorsqu'une brigade marchera seule, le second régiment de la brigade ne pourra prétendre de rouler avec le chef de brigade pour avoir l'avant-garde tour à tour. Les régiments d'une brigade ne composant ensemble qu'un même corps, le chef de brigade en aura toujours la tête, à moins que le commandant de la brigade ne jugeât nécessaire, pour le bien du service de Sa Majesté, de la faire marcher en colonne renversée.

Art. 121. *Défense de tirer pendant la marche.* — Il est expressément défendu à tout officier, soldat, cavalier et dragon, de tirer pendant la marche. Les commandants des corps en répondront.

Art. 122 (1). *Habit et armes des officiers.* — Tous les officiers, à commencer depuis le colonel, seront en habit-uni-

---

(1) En regard de cet article, M. de Bombelles a écrit : *On propose d'assujettir les officiers d'être toujours en habit-uniforme quand ils se trouvent dans le lieu où est leur corps, soit en campagne, soit en garnison. Plus, que les majors ou aides-majors seront l'épée à la main, lorsqu'ils commanderont l'exercice et les évolutions à leurs corps.*

forme lorsque le régiment prendra les armes ou qu'ils seront commandés, pour quelque fonction que ce puisse être, sans qu'aucun puisse s'en exempter. Ils seront tous armés de spontons, à l'exception de ceux des compagnies de grenadiers qui le seront de fusils (1).

---

(1) A la fin de l'Instruction, le comte de Belle-Isle a ajouté lui-même, ou fait ajouter par la main de son secrétaire, les réflexions suivantes : *On propose de donner des baguettes de fer au lieu de bois à l'infanterie.*

On propose de même que les cartouches aient au moins 24 coups à tirer dans chacune.

On propose, et cela est même nécessaire, de fixer la grandeur et la dimension des tentes pour qu'elles soient uniformes et suivant leurs proportions, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie et les dragons. L'exemple des derniers camps a fait voir combien ce règlement était nécessaire.

Tous les officiers et sergents porteront à l'avenir leurs spontons et hallebardes haut, appuyé contre l'épaule droite, le tenant quatre doigts au-dessus du talon en toutes occasions, à l'exception des revues et autres occasions où il faudra saluer.

Manière dont tous les bataillons se mettront en bataille pour passer en revue. — Tout bataillon sera toujours sur cinq rangs de hauteur.

TABLEAUX

DES

ARMÉES FRANÇAISES

PENDANT LES

GUERRES DE LA RÉVOLUTION

AVANT-PROPOS.

Les personnes qui étudient les guerres de la Révolution éprouvent assez souvent des difficultés résultant du grand nombre d'armées qui ont été successivement formées, dont plusieurs n'ont eu qu'une existence éphémère et dont les dénominations ne sont pas toujours en exacte concordance avec les régions où se déroulèrent leurs opérations.

Elles peuvent trouver un guide précieux, qui leur épargnera de longues recherches et leur évitera même des erreurs, dans les *Tableaux des armées françaises pour servir au classement des Archives du dépôt de la guerre de 1792 à 1801*, œuvre du chef d'escadron d'état-major Clerget (1), qui les a dressés de 1845 à 1847. Ces

(1) Clerget (Charles) naquit à Langres (Haute-Marne) le 8 octobre 1795. Élève à l'École polytechnique le 1er novembre 1815, il fut licencié le 13 avril 1816. Élève surnuméraire à l'École d'artillerie de Metz en attendant la formation de l'École d'état-major le 6 mai 1818, il entra

tableaux, conservés aux *Archives historiques* du Ministère de la guerre, y sont utilement consultés et depuis longtemps appréciés. Il a paru que leur publication rendrait des services analogues aux officiers et à tous les travailleurs, éloignés de Paris, qui n'ont pas la possibilité de puiser à cette source de renseignements.

L'œuvre accomplie par Clerget est d'autant plus méritoire qu'à l'époque où il l'entreprit, le classement des *Archives historiques de la guerre* était encore bien imparfait pour la période de la Révolution et de l'Empire. Commencé sous la Restauration, ce classement avait été rendu long et pénible, non seulement par la multiplicité des pièces, mais surtout à cause de leur désordre matériel, qui était la conséquence des déplacements précipités effectués en 1814 et 1815, au moment de l'occupation de Paris par les coalisés. Il fallut procéder en quelque sorte par étapes successives, se bornant d'abord à une répartition provisoire des documents, pour arriver, à la suite de remaniements méthodiques au classement actuel ; les tableaux dressés par Clerget ont précisément servi de guide et n'ont pas peu contribué à faciliter le travail définitif.

Ces tableaux, au nombre de dix, présentent, année

---

comme élève à ladite école le 23 janvier 1819. Après des stages aux cuirassiers de la Reine, au 8e de ligne, au 2e régiment d'infanterie de la Garde et au 1er régiment d'artillerie à pied, il fut admis comme lieutenant dans le cadre du corps royal d'état-major (12 novembre 1824). Il fut employé, le 1er avril 1825, aux travaux de la carte de France; fut promu capitaine au 53e d'infanterie le 27 octobre 1830. A partir du 10 avril 1839, il fut employé au dépôt de la guerre, où il devait rester d'une façon presque ininterrompue jusqu'à sa mort, se consacrant de la façon la plus active au classement et à l'étude des Archives des guerres de la Révolution et de l'Empire. Il fut promu chef d'escadron le 10 juillet 1848. Chevalier de la Légion d'honneur le 9 janvier 1833, officier le 24 octobre 1848. Il mourut à Paris le 16 mars 1849. (Extrait des états de service. *Archives administratives de la guerre.*)

par année, toutes les armées mises sur pied; ils font connaître ce qu'on peut appeler l'état civil de chacune d'elles (dates des actes gouvernementaux prononçant leur création, leur dissolution, leur réunion partielle ou totale avec d'autres fractions, etc.); ils donnent la liste complète des généraux en chef, avec les dates de nomination et de prise de commandement, non seulement pour les titulaires mais encore pour les commandants en chef intérimaires; ils indiquent en outre les arrondissements territoriaux qui leur étaient assignés et qui ont été l'objet de variations assez fréquentes. A ces renseignements officiels, Clerget a ajouté de nombreuses et intéressantes observations qui fixent et éclaircissent maintes particularités peu connues.

La forme des tableaux se prêtant mal à la reproduction typographique, la publication actuelle présente les armées, les unes après les autres, dans l'ordre même où elles figurent sur les tableaux de chaque année. Sauf ce détail matériel, on a tenu à éditer l'œuvre de Clerget sans aucune modification, ni commentaire. Malgré l'aridité de ce document, nous espérons que cette publication sera accueillie favorablement par les lecteurs de la *Revue d'Histoire*, en raison des renseignements exacts et précis qu'elle leur fournira sous une forme condensée, facile à consulter et qu'ils ne pourraient se procurer autrement sans de minutieuses et délicates recherches (1).

---

(1) Dans les tomes 49 et 50 du *Spectateur militaire*, M. Charles Dolly a fait paraître, d'avril 1850 à janvier 1851, dix articles intitulés *Chronologie historique des armées de la République et de l'Empire*. L'auteur, qui était employé civil aux *Archives de la guerre*, paraît s'être inspiré des tableaux de Clerget; mais son œuvre (restée d'ailleurs inachevée) est présentée sous la forme d'une rédaction, quelquefois imprécise, se prêtant mal aux recherches et à laquelle on peut reprocher certaines lacunes ou même de légères erreurs.

1792

Armée du Nord

créée par ordre du Roi du 14 décembre 1791, séparée en armée du Nord et armée des Ardennes, par décret de la Convention du 1er octobre 1792.

Généraux.

Maréchal ROCHAMBEAU, du 14 décembre 1791 au 18 mai 1792.

Maréchal LUCKNER, du 19 mai 1792 au 11 juillet 1792.

Général LAFAYETTE, du 12 juillet au 19 août 1792 ; immédiatement la droite (1). Le général A. DILLON, subordonnément la gauche du 19 juillet au 18 août.

Général DUMOURIEZ, du 18 août au 28 septembre ; immédiatement la gauche du 18 au 27 août ; immédiatement la droite du 28 août au 30 septembre. Le maréchal de camp D'HANGEST, par intérim la droite du 20 au 26 août. Le général CHAZOT, subordonnément la droite du 27 au 28 août au soir. Le général LABOURDONNAYE, subordonnément la gauche du 27 août au 1er septembre. Le général MORETON, subordonnément la gauche du 2 au 28 septembre.

Général LABOURDONNAYE, du 28 septembre au 25 novembre ; en chef la gauche, qui devient armée du Nord par décret du 1er octobre ; est subordonné à Dumouriez pour l'expédition de Belgique du 20 octobre au 25 novembre.

Général MIRANDA, du 26 novembre au 31 décembre les divisions actives. Le général LABOURDONNAYE, l'arrondissement (2).

Arrondissements.

A sa création : les 1re, 16e et 2e divisions militaires.

Le 23 mars 1792 : les 1re et 16e divisions militaires ; la 2e passe à l'armée du Centre.

Le 12 juillet : par arrangement entre le maréchal Luckner et le général Lafayette, le département des Ardennes passe de fait de l'armée du Centre à l'armée du Nord.

Le 1er octobre : la frontière du Nord de Dunkerque à Maubeuge (1re et 16e divisions militaires).

Observations.

(1) Le général Dumouriez emploie abusivement pendant les mois de juillet, août et septembre, le nom d'armée des Ardennes pour désigner la droite de l'armée du Nord, campée sous Sedan, et celui d'armée du Nord en parlant seulement de la gauche de cette armée, gauche qui s'étendait de Dunkerque à Maubeuge et dont le général en chef Lafayette avait confié le commandement au général Arthur Dillon.

(2) Le général Dumouriez ayant obtenu le renvoi du général Labourdonnaye sur les derrières de l'armée ; le 26 novembre, le général Miranda prend à Anvers le commandement des deux divisions actives de l'armée du Nord qui avaient pénétré en Belgique. Le général Labourdonnaye se retire à Lille et conserve, avec le titre de général en chef de l'armée du Nord, le commandement territorial attaché à cette armée ; Miranda est entièrement indépendant de lui et ne reçoit d'ordres que de Dumouriez.

Armée des Ardennes

créée par décret de la Convention du 1er octobre 1792, et formée de la droite de l'armée du Nord.

Généraux.

Général Dumouriez, du 1er octobre (1) au 29 décembre 1792, immédiatement la gauche avec le commandement supérieur sur l'armée du Nord ; la droite est à la disposition du général Kellermann, du 6 au 24 octobre. Le général Beurnonville, par intérim la gauche du 13 au 20 octobre. Le général Valence, du 25 octobre au 29 décembre ; la droite subordonnément à Dumouriez.

Général Valence, du 30 au 31 décembre par intérim le commandement en chef des armées du Nord et des Ardennes pendant l'absence du général Dumouriez en congé.

Arrondissements.

A sa création : la frontière de Maubeuge à Montmédy (2e division militaire).

Hiver de 1792 : les armées du Nord et des Ardennes restent cantonnées sur la Meuse (Belgique).

Observation.

(1) A la retraite des Prussiens, les armées des Ardennes et de la Moselle réunies en arrière de Sainte-Menehould sous le commandement supérieur de Dumouriez, se séparent le 6 octobre, et l'armée des Ardennes se partage en deux parties : celle de droite, commandée par les généraux A. Dillon et Chazot, est mise à la disposition de Kellermann pour aider l'armée de la Moselle à reprendre Verdun et Longwy; celle de gauche part les 12 et 13 octobre du Chêne-Populeux et se dirige sur Valenciennes; le général Beurnonville l'y conduit. Dumouriez se rend à Paris et ne reparaît que le 20 octobre à la tête des troupes, chargé de pénétrer en Belgique avec les armées du Nord et des Ardennes. Il rappelle aussitôt à lui la droite de l'armée des Ardennes et en confie le commandement au général Valence, qui se sépare de Kellermann le 25 octobre. Cherchant alors à avoir un général d'armée de plus sous ses ordres, Dumouriez veut faire deux armées distinctes de l'armée des Ardennes, donne à la gauche la dénomination d'armée de Belgique, à la droite le nom d'armée des Ardennes, et signe : « Le général en chef des armées combinées du Nord, de la Belgique et des Ardennes. » Mais cette organisation en trois armées ne fut jamais reconnue ni sanctionnée par aucun décret, et toutes les pièces appartenant à l'expédition de Belgique doivent être classées aux armées du Nord et des Ardennes qui opèrent de concert sous les ordres de Dumouriez.

Armée du Centre

créée par ordre du Roi du 14 décembre 1791, devenue armée de la Moselle par décret de la Convention du 1er octobre 1792.

Généraux.

Général LAFAYETTE, du 14 décembre 1791 au 11 juillet 1792.

Maréchal LUCKNER, du 12 juillet au 1er septembre (1), avec le commandement supérieur sur l'armée du Rhin.

Général KELLERMANN (2), du 2 septembre au 1er octobre; depuis le 19 septembre subordonné à Dumouriez.

Armée de la Moselle.

Général KELLERMANN (3), du 1er octobre au 7 novembre; subordonné à Dumouriez jusqu'au 5 octobre. Du 6 au 24 octobre, la droite de l'armée des Ardennes est sa disposition.

Général DEPREZ-CRASSIER, du 8 au 14 novembre par intérim.

Général BEURNONVILLE, du 15 au 31 décembre, subordonné à Custine par arrêté du 30 octobre.

Arrondissements.

A sa création : les 3e et 4e divisions militaires.

Le 23 mars : les 2e, 3e et 4e divisions militaires.

Le 12 juillet : par arrangement entre le maréchal Luckner et le général Lafayette, la défense de la frontière des Ardennes jusqu'à Montmédy inclusivement étant dévolue à l'armée du Nord, le département des Ardennes passe de fait de l'armée du Centre à celle du Nord.

Armée de la Moselle. — 1er octobre : les 3e et 4e divisions militaires.

Observations.

(1) Le maréchal Luckner, reconnu le 1er septembre généralissime des trois armées du Centre, du Nord et du Rhin, se rend à Châlons, où il arrive le 4.

(2) Après la jonction des armées du Nord et du Centre en arrière de Sainte-Menehould (19 septembre) Luckner est rappelé à Paris et Dumouriez est chargé du commandement supérieur pendant la réunion.

(3) Malgré le décret du 1er octobre, cette armée conserve la dénomination d'armée du Centre tant que Kellermann reste à sa tête, et au départ de ce général seulement (7 novembre) elle prend celle d'armée de la Moselle.

Armée des Vosges

créée par décret de la Convention du 1er octobre 1792 et formée du corps expéditionnaire de l'armée du Rhin aux ordres du général Custine (1).

Général.

Général CUSTINE (2), du 1er octobre au 31 décembre. Le 30 octobre,

les généraux en chef des armées du Rhin et de la Moselle lui sont subordonnés.

Arrondissement.

A sa création, il ne lui est point assigné d'arrondissement et son administration reste confondue avec celle de l'armée du Rhin. Destinée à une expédition hors des frontières, elle pénètre dans le Palatinat, s'empare de Spire et de Mayence et le pays conquis devient de fait son arrondissement.

Observations.

(1) Formée de la gauche de l'armée du Rhin par les soins du général Custine qui, dès le 19 septembre, reçoit ses lettres de général d'armée; l'armée des Vosges existait de fait avant le décret du 1er octobre : on la trouve désignée par armée du Bas-Rhin, armée de Custine; elle s'ébranle le 29, à 8 heures du soir pour marcher sur Spire.

(2) Depuis le décret du 1er octobre, Custine et les officiers employés sous ses ordres lui donnent très souvent les dénominations d'armée du Bas-Rhin, armée du Palatinat; c'est à tort. La seule dénomination légale est celle d'armée des Vosges, et malgré tous les titres qu'il plaît à Custine de prendre, le Ministre ne lui reconnaît que celui de général en chef de l'armée des Vosges.

Armée du Rhin (1)

créée par ordre du Roi du 14 décembre 1791, séparée en armée du Rhin et armée des Vosges par décret de la Convention du 1er octobre 1792.

Généraux.

Maréchal LUCKNER, du 14 décembre 1791 au 6 mai 1792.

Général LAMORLIÈRE, du 7 mai au 20 juillet par intérim.

Général BIRON, du 21 juillet au 25 décembre, en chef, mais subordonnément à Luckner jusqu'au 19 septembre. Le général CUSTINE, en chef, mais subordonnément à Biron, la gauche, du 19 septembre au 1er octobre, où elle devient armée des Vosges. Biron est ensuite subordonné à Custine par arrêté du 30 octobre.

Général DEPREZ-CRASSIER, du 26 décembre au 31, par intérim, subordonnément à Custine.

Arrondissements.

A sa création : les 5e et 6e divisions militaires.

Le 11 mai 1792, le département de l'Ain en est distrait pour être donné à l'armée du Midi.

Observation.

(1) On ne doit tenir aucun compte des dénominations d'armée de Neukirch, armée de la Sarre et des Vosges, armée près Lauterbourg, armée sur la Lauter données abusivement pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre par les généraux Kellermann et Custine au corps placé entre la Sarre et le Rhin qu'ils commandent successivement; ce corps appartient à l'armée du Rhin, dont il forme l'extrême gauche. Il en est de même de la dénomination de l'armée de Porentruy, donnée à tort à la droite de l'armée du Rhin.

La dénomination d'armée du Haut-Rhin employée quelquefois dans le mois d'octobre pour désigner tantôt l'armée du Rhin, tantôt la droite seulement de cette armée, est également abusive.

Armée du Midi (1)

créée par ordre du Roi du 13 avril 1792, séparée en armée des Alpes et armée des Pyrénées par décret de la Convention du 1er octobre 1792. Armée des Alpes séparée en armée de Savoie et armée d'Italie par arrêté du Conseil exécutif du 1er novembre. L'armée de Savoie reprend la dénomination d'armée des Alpes, par suite des décrets des 27 et 29 novembre portant réunion de la Savoie à la République française sous le nom de département du Mont-Blanc.

Généraux.

Général MONTESQUIOU-FEZENSAC, du 13 avril au 7 octobre.

Armée des Alpes.

Général MONTESQUIOU-FEZENSAC (2), du 8 octobre au 6 novembre.

Armée de Savoie.

Général MONTESQUIOU-FEZENSAC, du 7 au 13 novembre.
Général DORNAC, du 13 novembre au 4 décembre par intérim.

Armée des Alpes.

Général DORNAC, du 5 au 24 décembre par intérim.
Général KELLERMANN, du 25 au 31 décembre.

Arrondissements.

A sa création : les 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 19e divisions militaires.

Le 20 avril (décision) : les 10e et 11e divisions militaires en sont distraites.

Le 11 mai (ordre) : les 10e et 11e sont réintégrées et le département de l'Ain (détaché de l'armée du Rhin) y est ajouté.

Armée des Alpes. — Le 1er octobre (décret) : les 7e, 8e et 19e divisions militaires et le département de l'Ain.

Armée de Savoie, puis armée des Alpes. — Le 7 novembre : les 7e et 19e divisions militaires et les départements de l'Ain, de Vaucluse et des Basses-Alpes.

Observations.

(1) Le général Wittgenstein était bien parti de Paris, le 24 mars 1792, pour aller commander dans les 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 19e divisions militaires, mais ce commandement ne reçut pas alors la dénomination d'armée; les pièces y relatives doivent cependant être classées en tête de l'armée du Midi.

(2) Le général d'Anselme chargé de commander un corps réuni sur le Var, cherchant à se rendre indépendant du général Montesquiou, auquel il était subordonné, donne, dès le 29 septembre, à ses troupes le nom d'armée du Var; mais à tort. Elles ne sont réellement que la droite de l'armée du Midi et ne deviennent l'armée d'Italie que le 7 novembre, par arrêté du Conseil exécutif en date du 1er.

Armée d'Italie

créée par arrêté du Conseil exécutif du 1er novembre 1792, formée de la droite de l'armée des Alpes, dite armée du Var.

Généraux.

Général d'ANSELME (1), du 7 novembre au 25 décembre; n'a eu ni le titre, ni les prérogatives de général d'armée.

Maréchal de camp BRUNET, du 26 au 31 décembre par intérim.

Arrondissement.

A sa création : le comté de Nice, les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Observation.

(1) L'arrêté du Conseil exécutif du 1er novembre, qui rend le général d'Anselme indépendant du général Montesquiou et donne à sa division le nom d'armée d'Italie, n'est mis à exécution que le 7 novembre.

Armée des Pyrénées (1)

créée par décret de la Convention du 1er octobre 1792 et formée de la droite de l'armée du Midi.

Général.

Général SERVAN, du 3 octobre au 31 décembre. Ne partage l'arrondissement de l'armée du Midi avec le général Montesquiou que le 28 octobre et ne se rend au quartier général que vers la mi-décembre.

Arrondissement.

A sa création : des Bouches-du-Rhône à l'embouchure de la Gironde; les 9e, 10e, 11e et 20e divisions militaires.

Observation.

(1) Cette armée se compose des bataillons de garnison laissés dans l'arrondissement qui lui est affecté et de bataillons de nouvelle levée. A la fin de 1792, elle n'était pas réunie et commençait à peine à s'organiser.

Armée de l'Intérieur (1)

créée le 4 septembre 1792, fondue le 22 dans les armées du Nord et du Centre avant son entière organisation. Reconstituée le 21 octobre à l'aide du camp sous Paris supprimé la veille.

Généraux.

Général LABOURDONNAYE, du 4 au 22 septembre.

Cette armée, que les événements ont empêché d'organiser, cesse d'exister de fait le 22 septembre. Les généraux SPARRE et D'HARVILLE, commandant l'un au camp de Notre-Dame de l'Épine, l'autre à Reims, restent à la disposition de Dumouriez qui les 7 et 8 octobre incorpore leurs troupes dans l'armée des Ardennes.

Général BERRUYER, du 21 octobre au 31 décembre.

Arrondissements.

Le 9 septembre, le quartier général s'établit à Châlons-sur-Marne où l'on organise, arme et équipe les bataillons de nouvelle levée.

Le 21 octobre, le quartier général s'établit à Paris, et les casernes de Paris, Versailles, Courbevoie, Compiègne, Pontoise, Fontainebleau, Nangis et Rueil sont affectées au logement des troupes.

Observation.

(1) Cette armée doit se composer de tous les bataillons de fédérés et de volontaires nationaux appelés à la défense de la patrie déclarée en danger.

1793

Armée du Nord

réorganisée par arrêté du Conseil exécutif du 1er mars; se forme de l'ancienne armée du Nord et de la gauche de l'armée des Ardennes (dite armée de Belgique). Par arrêté du 8 septembre, une réserve dite armée Intermédiaire, s'organise sur ses derrières (3)

Généraux.

Général MIRANDA, du 1er janvier au 1er février, par intérim les divisions actives. Le général LABOURDONNAYE, l'arrondissement. Le 12 janvier, le général Miranda réunit à son commandement le commandement supérieur de l'armée des Ardennes.

Général MIRANDA, du 2 au 28 février, par intérim toute l'armée du Nord avec le commandement supérieur sur l'armée des Ardennes jusqu'au 22 février. Du 1er au 10 mars, l'armée du Nord, en second, sous Dumouriez, et de fait en chef pendant l'absence de celui-ci.

Général DUMOURIEZ (1), du 2 février au 9 mars, l'expédition de Hollande. Du 11 mars au 4 avril, les armées du Nord et des Ardennes. Miranda commande l'armée du Nord, en second, sous ses ordres jusqu'au 21 mars.

Général DAMPIERRE, du 6 avril au 8 mai, les deux armées réunies (2).

Général LAMARCHE, du 8 au 27 mai provisoirement, mais en chef les deux armées réunies.

Général CUSTINE, du 28 mai au 16 juillet, les deux armées réunies. Du 16 juin au 16 juillet, le général LEVENEUR commande sous ses ordres l'armée du Nord.

Général KILMAINE, du 17 juillet au 10 août, les deux armées réunies. Le général LEVENEUR, en second, jusqu'au 28 juillet.

Général HOUCHARD, du 11 août au 23 septembre, les deux armées réunies, ayant le commandement supérieur sur l'armée Intermédiaire

depuis le 8 septembre. Le général BELAIR, commande l'armée Intermédiaire subordonnément jusqu'au 31 décembre (3).

Général DUQUESNOY, par intérim du 24 au 25 septembre.

Général JOURDAN, du 25 septembre au 9 novembre les deux armées réunies.

Général DUQUESNOY, du 10 septembre au 14 novembre par intérim.

Général JOURDAN, du 15 novembre au 31 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : la frontière du Nord, de Dunkerque à Maubeuge (1re et 16e divisions militaires).

1er mars (Arrêté du) : la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Givet inclusivement ; tout le pays occupé dans la Belgique jusqu'à la Meuse, et les 1re et 16e divisions militaires.

30 avril (Décret du) : sur la frontière et dans les places depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge exclusivement.

Observations.

(1) Le général Dumouriez, investi du commandement en chef de toutes les armées agissant en Belgique (Nord et Ardennes), revenu à Anvers le 2 février, travaille à l'organisation d'un corps d'environ 18,000 hommes auquel il donne le nom d'armée de Hollande ; il laisse de fait le général Miranda à la tête des armées du Nord et des Ardennes, et entreprend, dans la dernière quinzaine de février, à la tête de la prétendue armée de Hollande, qui n'est qu'une division de l'armée du Nord, une expédition en Hollande. Le 9 mars, il en laisse le commandement au général Flers et revient en hâte aux armées du Nord et des Ardennes.

(2) Le 4 avril, Dumouriez en révolte était encore au camp de Maulde à la tête des armées ; le 5, quelques bataillons l'abandonnent et se réunissent à Valenciennes autour du général Dampierre à qui les commissaires Cochon et Lequinio venaient de confier le commandement en chef de Valenciennes à Longwy. Les généraux Dumouriez et Valence ayant passé la frontière le 5, toutes les troupes rejoignent le général Dampierre qui, le 6, se trouvait de fait à la tête des deux armées du Nord et des Ardennes lorsqu'un arrêté du Comité exécutif du 4 avril vient lui en confirmer le commandement en chef.

(3) Un arrêté du Comité exécutif, en date du 8 septembre, ayant donné au général Belair le commandement du camp dit de Réserve ou Intermédiaire, et de toutes les troupes placées dans les départements de l'Aisne et de la Somme, ce commandement important créé pour

rassurer la capitale alarmée par la prise de Valenciennes, et destiné à servir de réserve à l'armée du Nord, prend le nom d'Intermédiaire. Le général Belair est entièrement subordonné au général en chef de l'armée du Nord et des Ardennes, et l'armée dite Intermédiaire ne forme pas à la rigueur une armée particulière; ce n'est cependant qu'en la comptant comme telle, ainsi que les armées de Mayence et de devant Toulon qu'on arrive à trouver les *quatorze armées de la République*, et encore, ces quatorze armées ne subsistent-elles que du 8 septembre au 6 octobre.

Armée des Ardennes

réorganisée par arrêté du Conseil exécutif du 1er *mars; se compose de la droite de l'armée des Ardennes dite armée des Ardennes. Par arrêté du Conseil exécutif du* 5 *octobre* (11 *vendémiaire an II*) *la* 1re *division est incorporée dans l'armée du Nord.*

Généraux.

Général VALENCE, du 1er au 11 janvier, par intérim le commandement en chef des armées du Nord et des Ardennes pendant l'absence de Dumouriez.

Généraux LANOUE et LEVENEUR, du 12 janvier au 22 février, par intérim; le premier, la gauche, dite armée de Belgique; le deuxième, la droite, dite armée des Ardennes; ils rendent compte au général Miranda.

Général VALENCE (1), du 23 février au 10 mars, avec le commandement supérieur sur l'armée du Nord en l'absence de Dumouriez.

Général DUMOURIEZ, du 11 mars au 4 avril. Valence commande en second sous ses ordres jusqu'au 18 mars.

Général DAMPIERRE, du 5 au 28 avril.

Général LAMARCHE, du 29 avril au 7 mai subordonnément au général Dampierre; du 8 au 27 mai indépendant par intérim; du 28 mai au 16 juillet subordonnément à Custine; du 17 au 28 juillet subordonnément à Kilmaine.

Général KILMAINE, du 29 juillet au 10 août immédiatement.

Général HOUCHARD, du 11 août au 12 septembre immédiatement.

Général JOURDAN, du 13 au 23 septembre subordonnément, ensuite supérieurement.

Général FERRAND (2), du 4 novembre au 3 décembre subordonnément à Jourdan.

Général MURAT-SISTRIÈRES (3), du 4 au 31 décembre subordonnément à Jourdan et par intérim.

Arrondissements.

1er janvier : 2e division militaire; passe l'hiver cantonnée sur la Meuse (Belgique), réunie à l'armée du Nord.

1er mars (Arrêté du) : la frontière depuis Mézières jusqu'à Longwy exclusivement; tout le pays occupé sur la rive droite de la Meuse, et la 2e division militaire.

30 avril (Décret du) : sur la frontière et dans les places depuis Maubeuge inclusivement jusqu'à Longwy exclusivement.

Observations.

(1) Depuis le 4 mars, les généraux Miranda et Valence commandent de concert les deux armées du Nord et des Ardennes, confondues par suite des revers qu'elles éprouvent.

(2) La 1re division de l'armée des Ardennes qui, depuis la retraite de Belgique, n'avait jamais été séparée de l'armée du Nord, y est définitivement incorporée par arrêté du Conseil exécutif en date du 5 octobre. L'armée des Ardennes se trouve alors réduite aux garnisons et cantonnements de la 2e division militaire, dont toutes les troupes sont réunies dans un petit camp près d'Ivoy-Carignan.

Le général Ferrand, nommé dès le 22 septembre au commandement en chef de l'armée des Ardennes, se trouvant malade à Maubeuge lorsque les Autrichiens assiègent cette place le 29 septembre, ne peut recevoir ses lettres de service que le 21 octobre, après la victoire de Wattignies, et n'arrive à Ivoy-Carignan que le 4 novembre. Pendant ce temps, les généraux Maisonneuve et Debrun commandent successivement au camp d'Ivoy-Carignan.

(3) Malgré ses lettres de service comme général en chef de l'armée des Ardennes, Ferrand remet le commandement de cette armée au général Murat-Sistrières et va, sur l'ordre de Jourdan, prendre celui d'une division de l'armée du Nord, celle de Cassel, comme plus important et y conserve son titre de général en chef de l'armée des Ardennes.

Armée de la Moselle

maintenue telle qu'elle était par les décrets des 1er mars et 30 avril 1793.

Généraux.

Général BEURNONVILLE, du 1er au 23 janvier, subordonné à Custine par arrêté du 30 octobre.

Général LIGNIVILLE, du 24 janvier au 28 mars par intérim ; subordonnément à Custine jusqu'au 1er mars.

Général D'ABOVILLE, du 29 mars au 28 avril par intérim; est indépendant jusqu'au 9 avril et depuis lors subordonné à Custine (1).

Général HOUCHARD, du 29 avril au 2 août; reste subordonné à Custine jusqu'au 17 mai; du 18 mai, avec le commandement supérieur de l'armée du Rhin.

Général SCHAUENBOURG, du 3 août au 29 septembre provisoirement.

Général MOREAUX, n'a pas accepté.

Général DELAUNAY, du 30 septembre au 30 octobre provisoirement, sur le refus du général Moreaux.

Général HOCHE, du 31 octobre au 31 décembre ; avec le commandement supérieur sur l'armée du Rhin depuis le 24 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : les 3e et 4e divisions militaires. (Marche sur Trèves.)

1er mars (Arrêté du) : toute la frontière depuis Longwy jusqu'à Bitche inclusivement ; les 3e et 4e divisions militaires.

30 avril (Décret du) : sur la frontière et dans les places depuis Longwy inclusivement jusqu'à Bitche exclusivement.

Observation.

(1) La division de droite de l'armée de la Moselle, campée près d'Hornbach et occupant Kederick, reçoit du commencement d'avril à la fin de septembre, à cause de sa position, la dénomination de corps des Vosges, sans cesser pour cela d'appartenir à l'armée de la Moselle.

Armée des Vosges

réunie à l'armée du Rhin par arrêté du Conseil exécutif du 1er mars; cesse d'exister comme armée le 14 mars.

Généraux.

Général CUSTINE, du 1er janvier au 1er mars, avec le commandement supérieur des armées du Rhin et de la Moselle.

Général MEUNIER, du 2 au 14 mars par intérim.

Arrondissement.

1er janvier : le Palatinat (environs de Mayence). Custine désigne la Lauter comme ligne de démarcation entre les armées du Rhin et des Vosges.

Armée du Rhin

réorganisée le 15 mars par l'arrêté du Conseil exécutif en date du 1er; se forme des armées du Rhin et des Vosges.

Généraux.

Général DEPREZ-CRASSIER, du 1er janvier au 14 mars par intérim, subordonnément à Custine.

Général CUSTINE, du 15 mars au 17 mai; avec le commandement supérieur de l'armée de la Moselle depuis le 9 avril.

Général DIETTMANN, du 18 au 29 mai par intérim, subordonnément à Houchard.

Général BEAUHARNAIS, du 30 mai au 17 août provisoirement, et subordonnément à Houchard jusqu'au 2 août.

Général LANDREMONT (1), du 18 août au 29 septembre, par intérim jusqu'au 23 août, et provisoirement ensuite.

Général MEUNIER, par intérim du 30 septembre au 1er octobre.

Général CARLENC, du 2 au 26 octobre provisoirement.

Général PICHEGRU, du 27 octobre au 31 décembre; subordonnément à Hoche depuis le 24 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : 5e et 6e divisions militaires, moins le département de l'Ain.

1er mars (Arrêté du) : tout le cours du Rhin, de Mayence à Bâle ; les 5e et 6e divisions militaires jusqu'à Besançon.

30 avril (décret du) : sur les frontières et dans les places depuis Bitche inclusivement jusqu'à Porentruy exclusivement.

Observation.

(1) Le général Beauharnais étant resté, le 18 août, malade à Strasbourg, les Représentants, mécontents de lui, acceptent sa démission le 23 août, et confirment provisoirement le général Landremont dans le commandement de l'armée qu'il exerçait par intérim depuis le 18 août.

Armée des Alpes

divisée en camp devant Lyon et armée des Alpes du 8 août au 29 octobre.

Général KELLERMANN, du 1er janvier au 5 mai.

Général DORNAC, du 6 mai au 1er juin par intérim.

Général KELLERMANN, du 2 juin au 18 octobre, avec le commandement supérieur de l'armée d'Italie ; le général DORNAC commande en deuxième l'armée des Alpes du 2 juin au 2 novembre (1). Du 8 au 18 août, Kellermann est au siège de Lyon (2). Du 19 au 21, il visite la frontière, et le général DUMUY commande devant Lyon. Du 22 au 31, Kellermann commande devant Lyon. Le 1er septembre, il va se mettre à la tête des troupes qui défendent la frontière, laissant la division assiégeante aux ordres du général GUY COUSTARD-SAINT-LÔ.

Général DOPPET, du 25 septembre au 28 octobre (3).

Général DOURS, du 29 octobre au 17 novembre provisoirement.

Général CARTEAUX, du 18 novembre au 22 décembre.

Général PELLAPRA, du 23 au 31 décembre provisoirement.

Arrondissements.

1er janvier : les 7e et 19e divisions militaires ; les départements de l'Ain, de Vaucluse et des Basses-Alpes.

1er mars (Arrêté du) : la 6e division militaire depuis Besançon, la frontière des Alpes jusqu'à Embrun, le département du Mont-Blanc, la 7e division militaire, non compris le département des Basses-Alpes.

30 avril (Décret du) : sur la frontière et dans les places, dans le département de l'Ain inclusivement, jusqu'au département du Var exclusivement.

Observations.

(1) Dornac conserve son commandement en second sur la frontière jusqu'au 2 novembre, sans que Doppet en soit instruit.

(2) Le général Kellermann, obligé de faire le siège de Lyon et de défendre la frontière des Alpes, réunit douze bataillons et six escadrons de l'armée des Alpes à 13,200 gardes nationaux mis en réquisitions dans les départements voisins, et vient camper le 8 août sous les murs de Lyon dont il commence le siège. Le général Dornac, pourvu du commandement de l'armée des Alpes sous les ordres de Kellermann, reste à la tête des troupes chargées de surveiller la frontière. Kellermann se porte ensuite suivant les circonstances tantôt aux Alpes, tantôt sous Lyon.

(3) Le général Doppet, nommé par arrêté du 11 septembre général en chef de l'armée des Alpes, arrive devant Lyon le 25, et prend le commandement du siège. Kellermann, à qui les Représentants ont ordre de ne pas communiquer immédiatement l'arrêté qui le destitue, continue à commander sur la frontière jusqu'au 18 octobre; il est alors arrêté et conduit à Paris.

Armée d'Italie.

Par arrêté du 4 septembre, une nouvelle armée, dite devant Toulon (1), *est créée dans son arrondissement par les Représentants et formée de deux forts détachements venant l'un de l'armée des Alpes, l'autre de celle d'Italie; l'armée devant Toulon est dissoute par arrêté des 25 et 28 décembre* (5 *et* 8 *nivôse an II*) *et divisée entre les garnisons du Midi, la Corse et les armées d'Italie et des Pyrénées-Orientales.*

Généraux.

Maréchal de camp BRUNET, du 1er janvier au 9 février par intérim.

Général Biron, du 10 février au 4 mai.

Général Brunet, du 5 mai au 8 août; du 2 juin subordonnément à Kellermann.

Général Dumerbion, du 9 août au 31 décembre provisoirement, et subordonnément au général Kellermann jusqu'au 18 octobre.

Général Carteaux, devant Toulon du 5 septembre au 6 novembre (1).

Général Lapoype, devant Toulon du 7 au 12 novembre, par intérim.

Général Doppet, devant Toulon du 13 au 15 novembre provisoirement en attendant l'arrivée de Dugommier.

Général Dugommier, devant Toulon du 16 novembre au 28 décembre avec le titre de général en chef de l'armée d'Italie; ne quitte cependant Toulon que le 5 janvier 1794 pour aller aux Pyrénées.

Arrondissements.

1er janvier : le comté de Nice, les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

1er mars (Arrêté du) : le département des Basses-Alpes, la frontière du Var, le département des Alpes-Maritimes, les côtes de la Méditerranée jusqu'à l'embouchure du Rhône, la 8e division militaire et la Corse.

30 avril (Décret du) : sur la frontière et dans les places, depuis le département des Alpes-Maritimes inclusivement jusqu'à l'embouchure du Rhône.

Observations.

(1) La nécessité de reprendre Toulon, livré aux Anglais le 28 août, décide les Représentants en mission dans les départements méridionaux et près les armées des Alpes et d'Italie à créer, par arrêté du 4 septembre, dans l'arrondissement de l'armée d'Italie, une armée particulière et indépendante sous la dénomination d'armée devant Toulon. Le Comité de Salut public, tout en reconnaissant l'utilité de cette création, ne la complète cependant pas en nommant un général en chef de l'armée devant Toulon, mais donne au contraire constamment le commandement de cette nouvelle armée au général en chef titulaire de l'armée d'Italie, laissant un général secondaire diriger par intérim les opérations dans le département des Alpes-Maritimes. Cette nouvelle armée qui n'est, en réalité, qu'un appendice de celle d'Italie, a pour noyau deux forts détachements sortis l'un le 4 juillet de l'armée des Alpes, sous le commandement de Carteaux, l'autre, le 20 août de l'armée d'Italie, sous le commandement de Lapoype, pour réprimer les insurgés marseillais.

On ne doit tenir aucun compte de la dénomination d'armée auxiliaire, donnée par abus au détachement venu de l'armée d'Italie, ni de

celles d'armée d'Avignon, armée du Midi, armée de Carteaux, données au détachement descendu de l'armée des Alpes. Les opérations de ces deux corps, antérieures à leur réunion, se rattachant beaucoup plus directement au siège de Toulon qu'à l'armée des Alpes, doivent être placées à l'armée d'Italie.

Armée des Pyrénées

séparée en armée des Pyrénées-Orientales et armée des Pyrénées-Occidentales par décret du 30 avril.

Général SERVAN, du 1er janvier au 16 février.

Général DUBOUQUET, du 17 février au 4 avril par intérim.

Général SERVAN, du 5 au 30 avril. Le général LAHOULIÈRE, commandant sous ses ordres la division orientale, est isolé à peu près et indépendant de fait depuis le 17 avril. Le 25 avril, le général CHAMERON provisoirement.

Armée des Pyrénées-Orientales (1).

Général CHAMERON, du 1er au 13 mai par intérim.

Général DE FLERS, du 14 mai au 6 août.

Général PUGET-BARBANTANE, du 7 août au 11 septembre provisoirement. Le général DAGOBERT, subordonnément toutes les troupes cantonnées depuis Olette jusqu'à la Garonne (2). Du 4 au 17 septembre, le général DAOUST, subordonnément le corps resté à Perpignan. Du 11 au 17 septembre, le général GOGUET, la division de Salces (3).

Général DAGOBERT, du 18 au 28 septembre toute l'armée réunie sous Perpignan (4).

Général DAOUST, du 29 septembre au 11 octobre provisoirement; Dagobert retourne le 30 à la division de Cerdagne.

Général TURREAU, du 12 octobre au 21 novembre (5).

Général DAOUST, du 22 au 27 novembre provisoirement.

Général DOPPET, du 28 novembre au 20 décembre.

Général DAOUST, du 21 décembre au 31 décembre par intérim.

Arrondissements.

1er janvier : des Bouches-du-Rhône à l'embouchure de la Gironde, les 9e, 10e, 11e et 20e divisions militaires.

1er mars (Arrêté du) : les côtes de la Méditerranée depuis l'embouchure du Rhône jusqu'aux Pyrénées, la frontière d'Espagne, les côtes de l'Océan depuis Hendaye jusqu'à l'embouchure de la Gironde, les 9e, 10e, 11e et 20e divisions militaires.

Armée des Pyrénées-Orientales. — 30 avril (Décret du) : sur la frontière et dans les places depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la rive droite de la Garonne.

Observations.

(1) A la séparation de l'armée des Pyrénées, Toulouse reste un centre d'approvisionnements commun aux deux armées.

(2) Les troupes aux ordres de Dagobert désignées par les noms d'armées du Centre, armée de Cerdagne, armée du Mont-Libre ne sont considérées par le Ministre que comme une division de l'armée des Pyrénées-Orientales.

(3) Le général Puget-Barbantane s'étant, dans la nuit du 3 au 4 septembre, retiré sur Salces avec une partie de l'armée des Pyrénées-Orientales, cette armée se trouve séparée en trois corps dont deux, placés en Cerdagne et sous Perpignan et commandés par les généraux Dagobert et Daoust, reçoivent à tort les dénominations d'armée centrale des Pyrénées, d'armée de Perpignan. Ces corps ne sont pas des armées particulières, mais seulement de forts détachements de celle des Pyrénées-Orientales dont le quartier général a suivi les troupes campées à Salces.

(4) Du 12 au 17 septembre, entre la démission du général Puget-Barbantane, et l'arrivée à Perpignan du général Dagobert, les trois corps de l'armée des Pyrénées-Orientales restent à peu près isolés. Le général Dagobert, nommé par les Représentants au commandement en chef, n'entre en fonctions que le 18, à son arrivée à Perpignan, où les deux corps de Salces et de Perpignan étaient réunis par suite de la victoire de Peyrestortes remportée la veille.

(5) Le général Turreau se fait reconnaître le 12 octobre comme général en chef, mais n'exerce pas le commandement, que les représentants Fabre et Gaston conservent au général Daoust. Mécontents des observations de Turreau, ces Représentants lui enlèvent même le commandement nominal par un arrêté du 22 novembre (2 frimaire an 2) et le donnent provisoirement au général Daoust.

Armée des Pyrénées-Occidentales

créée par décret du 30 avril et formée de la droite de l'armée des Pyrénées.

Généraux.

Général SERVAN, du 1er mai au 4 juillet.

Général LABOURDONNAYE, du 5 au 10 juillet par intérim.

Général DELBHECQ, du 11 juillet au 31 août.

Général DEPREZ-CRASSIER, du 1er septembre au 4 octobre provisoirement.

Général MULLER, du 5 octobre au 31 décembre provisoirement (1).

Arrondissement.

A sa création : sur les frontières et dans les places dans toute la partie du territoire de la République située sur la rive gauche de la Garonne.

Observation.

(1) Le général Dumas, nommé général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales par arrêté du Conseil exécutif du 8 septembre, rejoint bien cette armée le 28 octobre ; mais les Représentants s'opposent à ce qu'il prenne le commandement en chef, et le conservent provisoirement, par un arrêté en date du 29, au général Muller.

Au commencement de décembre, sur un nouvel ordre du Conseil exécutif, le général Dumas quitte l'armée des Pyrénées-Occidentales sans l'avoir commandée, pour conduire une colonne de renfort à l'armée de l'Ouest.

Armée de l'Intérieur

devenue armée de Réserve par arrêté du Conseil exécutif du 1er mars; devenue armée des côtes de la Rochelle par décret du 30 avril. Réunie à l'armée de Mayence et à la partie de l'armée des côtes de Brest qui opérait dans le département de la Loire-Inférieure, elle prend le nom d'armée de l'Ouest par décret de la Convention du 11 vendémiaire an II (2 octobre, mis à exécution le 6).

Généraux.

Général BERRUYER, du 1er janvier au 1er mars.

Armée de réserve.

Général BERRUYER, du 1er mars au 28 avril; depuis le 1er avril immédiatement la droite; le général BEAUFRANCHET D'AYAT subordonnément la gauche (1).

Général LEIGONYER, du 29 au 30 avril par intérim immédiatement la droite; le général BEAUFRANCHET D'AYAT, subordonnément la gauche.

Armée des côtes de la Rochelle.

Général LEIGONYER, du 1er au 27 mai par intérim immédiatement la droite; le général BEAUFRANCHET D'AYAT subordonnément la gauche.

Général BIRON, du 28 mai au 16 juillet; après son départ, le général LA BAROLIÈRE commande la division de droite et le général CHALBOS la division de gauche, jusqu'à l'arrivée de Rossignol.

Général ROSSIGNOL, du 31 juillet au 24 août.

Général SANTERRE, du 25 au 30 août provisoirement.

Général ROSSIGNOL, du 31 août au 5 octobre.

Armée de l'Ouest.

Général LÉCHELLE, du 6 au 27 octobre (2). Le général KLEBER, la division dite armée de Mayence et de Nantes par intérim du 6 au 8 octobre. Le général CHALBOS, la division des côtes de la Rochelle par intérim et subordonnément du 9 au 17 octobre.

Général CHALBOS, du 28 octobre au 13 novembre provisoirement.

Général Rossignol, du 14 novembre au 4 décembre les deux armées de l'Ouest et des côtes de Brest réunies, et du 2 au 4 décembre, les trois armées réunies sur la rive droite de la Loire.

Général Marceau, du 5 au 25 décembre par intérim avec la division des côtes de Cherbourg.

Général Turreau, du 26 au 31 décembre avec la division dite des côtes de Cherbourg (3).

Arrondissements.

1er janvier : quartier général à Paris, casernée à Paris, Versailles, Courbevoie, Compiègne, Pontoise, Fontainebleau, Nangis et Rueil.

Armée de réserve.— 1er mars (arrêté du) : les départements de l'intérieur, les 17e, 18e, 19e, 21e et 22e divisions militaires.

1er avril : la rive droite de la Loire depuis Ingrande, la rive gauche jusqu'à la mer, et les côtes entre la Loire et la Gironde.

Armée des côtes de la Rochelle. — 30 avril (décret du) : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire et sur la rive droite de cette rivière depuis Ingrande.

Armée de l'Ouest. — 2 octobre (décret du), mis à exécution le 6 : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire, et la rive droite de cette rivière depuis Ingrande et dans le département de la Loire-Inférieure.

Le 18 octobre, après la victoire de Chollet, l'armée de l'Ouest passe sur la rive droite de la Loire, à la suite de l'armée catholique commandée par La Rochejaquelein ; les garnisons disséminées sur l'arrondissement de l'armée, séparées en quatre divisions dites de Nantes, de Luçon, de Niort et de la Rochelle, divisions commandées par des généraux de brigade, restent seules opposées à la Vendée et à Charette retiré dans l'île de Noirmoutier.

Observations.

(1) Le 25 mars, l'armée de réserve, chargée de réprimer les troubles de la rive gauche de la Loire, se rassemble à Orléans et se divise bientôt en deux corps principaux : l'un aux ordres immédiats du général Berruyer s'appuie à la Loire près de Nantes; l'autre, commandé par le général de brigade Beaufranchet d'Ayat, subordonnément à Berruyer, agit dans la Vendée. Ce dernier reçoit, à cause de sa position, mais à tort, le nom d'armée de la Vendée ; cette dénomination est aussi donnée quelquefois, mais toujours abusivement, à toute l'armée de réserve.

La présence de deux Représentants à chacun des corps de l'armée des

côtes de la Rochelle, contribue à les faire considérer comme indépendants et à leur faire donner à tort la qualification d'armée à laquelle on ajoute pour les distinguer, tantôt le nom du général commandant, tantôt celui de la ville où se trouve le quartier général. Ainsi, celui de droite est appelé celui de Leigonyer, d'Angers, de Saumur, de Chinon, de Tours, et celui de gauche, armée d'Ayat, de la Vendée, de Niort, de Fontenay. Quelquefois la dénomination d'armée est donnée à de simples détachements.

(2) A la réception du décret du 11 vendémiaire an II, portant création de l'armée de l'Ouest, les généraux Rossignol, Canclaux et Aubert-Dubayet cessent toutes fonctions. Léchelle, nommé général en chef, se trouvant à l'armée des côtes de la Rochelle, prend aussitôt le commandement de cette partie de l'armée de l'Ouest. Le général de brigade Kleber, requis par les Représentants, commande, par intérim, l'autre partie, dite division de Mayence et de Nantes. Le général Léchelle laisse le 8 au soir, avec ses instructions, le commandement de la division des côtes de la Rochelle au général Chalbos, arrive le 9 à la division de Mayence et de Nantes et opère, le 17, sa jonction avec le général Chalbos.

(3) Le général Turreau, arrivé à Angers dès le 15 décembre, prend le titre de général en chef de l'armée de l'Ouest, mais ne rejoint la partie active de cette armée que le 26, et reçoit alors seulement le commandement du général Marceau.

Armée des Côtes

créée par ordre du Conseil exécutif en date du 31 *janvier, séparée en armée des côtes de Brest et armée des côtes de Cherbourg par décret du* 30 *avril. — L'armée des côtes de Brest reçoit les* 6, 7 *et* 8 *septembre l'armée de Mayence qui est fondue dans l'armée de l'Ouest le* 6 *octobre.*

Généraux.

Général LABOURDONNAYE, du 31 janvier au 14 avril. Par arrêté du 29 mars, le général FÉLIX WIMPFEN commande subordonnément les côtes de la Manche (1).

Général CANCLAUX, du 15 au 30 avril par intérim.

Armée des côtes de Brest.

Général CANCLAUX, du 1er mai au 5 octobre ; avec le commandement supérieur sur l'armée de Mayence du 8 septembre au 5 octobre (2). Pendant un voyage qu'il fait à Saumur, du 31 août au 4 septembre, l'armée est aux ordres du général GROUCHY. Le général AUBERT-DUBAYET. commande l'armée de Mayence subordonnément juqu'au 5 octobre.

Général ROSSIGNOL, du 6 octobre au 31 décembre (3) ; du 14 novembre au 2 décembre les deux armées de l'Ouest et des côtes de Brest réunies ; et du 2 au 4 décembre les trois armées réunies sur la rive droite de la Loire.

Arrondissements.

A sa création : les côtes de la Manche et de la Loire.

1er mars (arrêté du) : les côtes de l'Océan et de la Manche, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme, les 12e, 13e, 14e et 15e divisions militaires.

1er avril : commence à la Somme et se termine à la rive droite de la Loire, depuis la mer jusqu'à Ingrande ; la ville de Paimbœuf en fait partie exceptionnellement.

Armée des côtes de Brest. — 30 avril (décret du) : sur les côtes et dans les places, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement.

2 octobre (11 vendémiaire an II) (décret du) : le département de la Loire-Inférieure en est distrait.

Observations.

(1) La défense des côtes de la Manche menacées par les Anglais, forme dans cette armée un commandement séparé, confié par arrêté du 29 mars au général Félix Wimpfen.

(2) La garnison de Mayence rentrant en France par capitulation est dirigée au commencement d'août sur les départements de l'Ouest. Les 6, 7 et 8 septembre, elle se réunit à Nantes à l'armée des côtes de Brest, mais conserve la dénomination d'armée de Mayence qu'elle avait reçue en route et continue à former un corps séparé dans l'armée des côtes de Brest. Le général Aubert-Dubayet la commande en chef, mais subordonnément au général Canclaux qui a le commandement en chef des armées des côtes de Brest et le commandement supérieur des deux armées réunies.

(3) Le décret du 11 vendémiaire an II, qui distrait de l'armée des côtes de Brest le département de la Loire-Inférieure, enlève par le fait

à cette armée toutes les forces actives réunies alors dans ce département, et la nouvelle armée confiée à Rossignol ne se compose plus que des garnisons de l'ancienne.

Les trois armées réunies momentanément sous le commandement du général Rossignol et désignées abusivement par la dénomination d'armée de Rennes, arrivées à Angers le 5 décembre, se divisent sur un ordre du Comité de Salut public qui donnait provisoirement le commandement de l'armée de l'Ouest au général Marceau ; Rossignol retourne à Rennes avec l'armée des côtes de Brest et Marceau se met, avec l'armée de l'Ouest, renforcée de la division des côtes de Cherbourg, à la poursuite de l'armée catholique.

Armée des côtes de Cherbourg

créée par décret du 30 avril, formée de la droite de l'armée des côtes. L'armée, dite de l'Eure ou de pacification, y est incorporée le 3 août.

Généraux.

Général Félix WIMPFEN, du 1er mai au 2 août.

Général SEPHER, du 26 juillet au 1er décembre (1). Du 2 au 31 décembre, le général TILLY, subordonnément la partie active mise à la disposition du général en chef de l'armée de l'Ouest, sous le nom de division des côtes de Cherbourg (2).

Général BEAUFORT, du 2 au 31 décembre le camp de Mortain et l'arrondissement de l'armée par intérim (3).

Arrondissement.

A sa création : sur les côtes et dans les places, depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Authie.

Observations.

(1) Le général de brigade Sepher reçoit d'abord, vers le milieu de juillet, le commandement de quelques troupes rassemblées à Mantes, sous le nom d'armée de l'Eure ou de pacification, troupes destinées à apaiser les troubles suscités par les fédéralistes dans les départements de l'Eure et du Calvados. Mais le général Wimpfen ayant ouvertement

pris parti pour les fédéralistes et étant parvenu à égarer une partie de l'armée des côtes de Cherbourg, Sepher est nommé, le 22 juillet, général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg et se fait reconnaître comme tel le 26, au camp d'Évreux, où il avait conduit l'armée dite de pacification ; le lendemain, il marche sur Lisieux que Wimpfen occupait avec 2,500 insurgés ; la commune se soumet à son approche et Wimpfen se retire sur Caen, où, abandonné des troupes mieux éclairées, il est obligé de prendre la fuite le 2 août. Sepher entre le soir même dans cette ville, et le lendemain, toute l'armée des côtes de Cherbourg, dans laquelle celle dite de pacification est fondue, lui obéit sans contestation.

NOTA. — Les divisions actives dont se composait l'armée des côtes de Cherbourg, réunies à l'approche de l'armée catholique, la 1re dans le département de la Manche, la 2e dans celui du Calvados, reçoivent à tort au commencement de novembre, la 1re, les noms d'armée de la Manche, armée de Granville, la 2e, celui d'armée du Calvados.

(2) Le 1er décembre, l'armée des côtes de Cherbourg rejoint à Rennes les armées de l'Ouest et des côtes de Brest, réunies sous le commandement du général Rossignol ; le général Sepher est suspendu à son arrivée ; l'armée qu'il amenait, mise à la disposition du général Rossignol, est commandée subordonnément par le général de division Tilly et considérée comme une simple division de renfort.

(3) Pour assurer la défense des côtes de la Manche dont cette mesure éloignait l'armée des côtes de Cherbourg, 5,000 hommes de nouvelle levée reçoivent l'ordre de camper près de Mortain ; le commandement en chef en est confié à l'adjudant-général Beaufort qui, élevé peu de jours après au grade de général de division, prend le titre de général commandant par intérim l'armée des côtes de Cherbourg.

Note.

On n'a pas cru devoir tenir compte dans ce tableau, de l'**Armée Révolutionnaire de Paris**, créée par décret du 5 septembre et levée immédiatement dans les sections de la garde nationale de Paris. Elle fut plutôt un instrument politique chargé *d'inspirer une terreur salutaire*, qu'une armée destinée à combattre les étrangers. Le commandement en fut confié au général RONSIN, et sous ses ordres, aux généraux de brigade Parein et Boulanger. Devenue bientôt un sujet d'inquiétude pour le Comité de Salut public lui-même, elle

fut licenciée, sur le rapport de Barrère, le 27 mars 1794 (7 germinal an II).

Plusieurs départements, à l'imitation de la Convention, organisèrent aussi des corps dits **Armées Révolutionnaires des départements**; mais les pouvoirs successifs que s'arrogèrent les commandants de ces corps, les firent supprimer dès le 4 décembre 1793 (14 frimaire an II).

1794

Armée du Nord.

L'armée Intermédiaire y est définitivement incorporée le 15 avril. Par décret de la Convention du 11 messidor an II (29 juin), la droite forme avec l'armée des Ardennes et la gauche de l'armée de la Moselle l'armée de Sambre-et-Meuse.

Généraux.

Général JOURDAN, du 1er au 12 janvier, avec le commandement supérieur sur l'armée des Ardennes et sur l'armée Intermédiaire. Le général BELAIR commande l'armée Intermédiaire jusqu'au 12 janvier.

Général FERRAND, par intérim du 13 janvier au 8 février, avec le commandement supérieur sur les armées des Ardennes et Intermédiaire. Le général GOGUET (1), par intérim l'armée Intermédiaire, du 13 au 19 janvier ; définitivement sous le nom de division Intermédiaire jusqu'au 15 avril.

Général PICHEGRU, du 9 février au 18 octobre, avec le commandement supérieur sur l'armée des Ardennes. Du 27 février au 10 mars, et du 14 au 17 mars, pendant que Pichegru visite tous les postes de l'armée, le général COLAUD a la signature, correspond avec le Ministre et assure le service journalier. Du 18 mai au 4 juin, le général DESJARDIN, la droite subordonnément au général Charbonnier (2). Du 5 juin au 2 juillet, le général FERRAND la droite subordonnément à Jourdan.

Général MOREAU, par intérim du 19 octobre au 4 décembre.

Général PICHEGRU, du 5 au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge exclusivement.

Observations.

(1) Le général Goguet, à qui le commandement de l'armée Intermé-

diaire avait d'abord été remis pendant l'absence du général Belair, est définitivement investi, le 20 janvier, du commandement des départements de l'Aisne, de la Somme et de la division Intermédiaire. L'armée Intermédiaire n'est plus considérée que comme une division de l'armée du Nord ; l'état-major formé par le général Belair n'est cependant licencié que plus tard, en vertu d'un ordre en date du 15 avril, et alors seulement l'armée Intermédiaire disparaît complètement dans l'armée du Nord.

(2) Le général Pichegru, se trouvant trop éloigné de la droite de l'armée du Nord pour en diriger les mouvements, décide le 17 mai que, jusqu'à nouvel ordre et pour l'expédition projetée en Brabant, les quatre divisions actives de l'armée des Ardennes formeront un seul corps d'armée dont les opérations seront concertées entre les généraux Charbonnier, Desjardin, et les généraux Kleber et Scherer adjoints au général Desjardin. Les expressions d'armée de Desjardin, armée de la Sambre sont alors quelquefois employées, mais à tort, pour désigner les divisions de l'armée du Nord aux ordres de Desjardin.

NOTA. — Le corps aux ordres du général Scherer, chargé de reprendre Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, quoique opérant dans l'arrondissement de l'armée du Nord, appartient à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Armée des Ardennes.

Par décret de la Convention du 11 messidor an II (29 juin) forme avec la gauche de l'armée de la Moselle et la droite de l'armée du Nord, l'armée de Sambre-et-Meuse.

Armée de Sambre-et-Meuse.

Le 7 juillet, une division de siège, à laquelle on donne par abus la qualification d'armée, se forme sur ses derrières.

Généraux.

Général MURAT-SISTRIÈRES, par intérim du 1er janvier au 3 février subordonnément au général en chef de l'armée du Nord.

Général CHARBONNIER, du 4 février au 17 mai subordonnément au général en chef de l'armée du Nord (1).

Général CHARBONNIER, du 18 mai au 2 juin avec le commandement momentané sur les quatre divisions de la droite de l'armée du Nord, mais sous la direction d'un Conseil ; du 3 au 8 juin, l'arrondissement de l'armée seulement et subordonnément à Jourdan.

Général DESJARDIN, du 9 juin au 28 septembre l'arrondissement de l'armée seulement et subordonnément à Jourdan.

Général JOURDAN (2), du 3 juin au 1er juillet, l'armée des Ardennes, la partie auxiliaire de celle de la Moselle et la droite de celle du Nord, subordonnément à Pichegru.

Armée de Sambre-et-Meuse.

Général JOURDAN, du 2 juillet au 20 décembre (3). Le général SCHERER, la division de siège, subordonnément du 7 juillet au 5 septembre.

Général HATRY, par intérim du 21 au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places, depuis Maubeuge inclusivement jusqu'à Longwy exclusivement.

Observations.

(1) Le général Charbonnier, en prenant le commandement de l'armée des Ardennes, recompose l'état-major, et à l'aide de bataillons tirés de l'armée du Nord et de recrues, réorganise deux divisions actives et une de garnisons. L'armée des Ardennes redevient distincte de celle du Nord. Le général Charbonnier commande réellement en chef, mais subordonnément au général en chef de l'armée du Nord qui a le commandement supérieur et la direction des grandes opérations.

(2) Le général Jourdan, arrivé près Charleroi le 3 juin à l'instant où le général Charbonnier, repoussé au delà de la Sambre, venait de lever le siège de cette ville, est investi, momentanément et subordonnément à Pichegru (par arrêté des Représentants, du 3 juin, confirmé par arrêté du Comité de Salut public reçu le 14), du commandement des armées de la Moselle (gauche) et des Ardennes réunies, et de la droite de l'armée du Nord que le même arrêté confie en sous-ordre au général Ferrand. Le général Charbonnier, subordonnément à Jourdan, conserve son titre de général en chef de l'armée des Ardennes, mais ne commande plus de fait que les garnisons de la frontière des Ardennes (2e division militaire). Ce général rappelé peu après à Paris, remet le 8 juin au général Desjardin son commandement et son titre.

(3) Les forces mises à la disposition de Jourdan reçoivent quelquefois, depuis l'arrêté du 3 juin, la dénomination d'armée de la Sambre, mais ne constituent pas réellement une armée particulière; ce n'est qu'après la bataille de Fleurus, qu'un décret de la Convention, en date du 11 messidor an II (29 juin), mis à l'ordre de l'armée le 2 juillet et exécuté complètement le 4, en forme l'armée de Sambre-et-Meuse.

Le général Desjardin conserve cependant avec le commandement de la frontière des Ardennes son titre de général en chef de l'armée des Ardennes jusqu'au 28 septembre. Un arrêté du Comité de Salut public lui retire alors son titre de général en chef, attendu que l'armée de Sambre-et-Meuse embrasse toutes les Ardennes, mais le maintient dans son commandement comme divisionnaire de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Nota. — Une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, mise aux ordres du général Kleber pour assiéger Maëstricht, reçoit tant que dure le siège de cette place (du 8 octobre au 4 novembre), par un abus presque général alors, le nom d'armée de Maëstricht.

Armée de la Moselle.

Par décret de la Convention du 11 messidor an II (29 juin) la gauche forme, avec l'armée des Ardennes et la droite de l'armée du Nord l'armée de Sambre-et-Meuse. La droite, restée aux ordres de Moreau, constitue à elle seule l'armée de la Moselle.

Généraux.

Général Hoche, du 1er janvier au 18 mars, avec le commandement supérieur sur l'armée du Rhin jusqu'au 13 janvier.

Général Jourdan, du 19 mars au 2 juin (1). Du 21 mai au 1er juillet, le général Moreaux, la partie placée entre Longwy et Kaiserslautern, subordonnément à Jourdan et en son absence.

Général Jourdan, du 3 juin au 1er juillet, les armées de la Moselle et des Ardennes réunies et la droite de l'armée du Nord, subordonnément à Pichegru.

Général Moreaux (2), du 2 juillet au 31 décembre provisoirement; par intérim jusqu'au 11 juillet et subordonnément au général Michaud du 7 juillet au 3 août.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis Longwy inclusivement jusqu'à Bitche exclusivement.

Observations.

(1) Le général Jourdan s'étant porté le 21 mai sur Namur avec 30,000 hommes de l'armée de la Moselle, cette armée se trouve divisée en deux parties dont l'une, en marche sur Namur, est commandée par le général en chef Jourdan et l'autre, placée entre Longwy et Kaiserslautern, passe momentanément aux ordres du général Moreau. L'éloignement de Jourdan rend Moreau indépendant de fait, mais ce général continue néanmoins à rendre compte à Jourdan et ne correspond pas avec le Comité de Salut public.

(2) Quoique la séparation légale de l'armée de la Moselle n'ait lieu qu'en vertu du décret du 11 messidor an II (29 juin), il serait cependant plus convenable dans le classement des pièces de la faire remonter au jour de la jonction de Jourdan avec les armées des Ardennes et du Nord (3 juin), et de placer tout ce qui précède à l'armée de la Moselle et tout ce qui suit à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Armée du Rhin.

La gauche, réunie à la droite de l'armée de la Moselle, reçoit par arrêté du 29 novembre (9 frimaire an III) la dénomination d'armée devant Mayence.

Généraux.

Général PICHEGRU, du 1er au 13 janvier subordonnément à Hoche.

Général MICHAUD, du 14 janvier au 31 décembre. Du 14 au 24 mars et du 15 au 20 mai, pendant que Michaud visite tous les postes de l'armée, le général DORSNER a la signature, correspond avec le Ministre et assure le service journalier. Il commande également pendant un voyage que le général Michaud fait à Bitche du 4 au 7 juin. Le général KLEBER, subordonnément l'armée de Mayence du 4 au 31 décembre (1).

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis Bitche inclusivement jusqu'à Porentruy exclusivement.

Observations.

(1) Le 26 octobre (5 brumaire an III), les trois divisions de droite de l'armée de la Moselle, mises à la disposition du général Michaud pour l'aider à reprendre Mayence, sont employées par ce général conjointement avec les deux divisions de gauche de l'armée du Rhin au siège de cette place et sont considérées comme un renfort envoyé à l'armée du Rhin.

A la fin de novembre, le Comité de Salut public ayant confié au général Kleber la direction du siège de Mayence, les Représentants près les armées de la Moselle et du Rhin (par arrêté en date du 29 novembre, mis à l'ordre le 4 décembre) donnent aux divisions réunies sous Mayence la dénomination d'armée devant Mayence, sans pour cela en former une armée particulière, et la prétendue armée devant Mayence reste, après cet arrêté, ce qu'elle était avant, la gauche de l'armée du Rhin renforcée de la droite de l'armée de la Moselle. Le général Kleber dirige le siège sans contrôle, mais il est subordonné au général en chef de l'armée du Rhin, et tout ce qui est relatif à l'armée devant Mayence doit être classé à l'armée du Rhin.

Nota. — La gauche de l'armée de la Moselle et la droite de l'armée du Rhin reçoivent, par le même arrêté (29 novembre), les noms d'armée devant Luxembourg et d'armée devant Manheim; mais on ne doit tenir aucun compte de ces dénominations; elles sont rarement employées, durent peu, et les généraux Moreaux et Michaud conservent constamment leur titre de généraux en chef des armées de la Moselle et du Rhin.

Armée des Alpes.

Généraux.

Général Pellapra, provisoirement du 1er au 20 janvier.

Général A. Dumas, du 21 janvier au 6 juillet.

Général Petit-Guillaume, provisoirement du 7 juillet au 30 novembre.

Général Moulin, du 1er au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis le département de l'Ain inclusivement jusqu'au département du Var exclusivement.

Armée d'Italie.

Généraux.

Général DUMERBION, du 1er janvier au 20 novembre; provisoirement jusqu'au 26 mai (1).

Général SCHERER, du 21 novembre au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis le département des Alpes-Maritimes inclusivement jusqu'à l'embouchure du Rhône.

Observation.

(1) Le général Hoche, nommé au commandement de l'armée d'Italie, est arrêté à son arrivée à Nice, le 30 mars, et conduit sous escorte à Paris. Le général Dumerbion ne cesse pas de commander.

Armée des Pyrénées-Orientales.

Généraux.

Général DAOUST, par intérim du 1er au 15 janvier.

Général DUGOMMIER, du 16 janvier au 17 novembre. Le général DAGOBERT, subordonnément la divison de Cerdagne ou du Mont-Libre du 29 mars au 18 avril (1). Le général CHARLET, par intérim et subordonnément, du 18 au 24 avril. Le général DOPPET, subordonnément, du 25 avril à la fin de septembre. Le général CHARLET, subordonnément du commencement d'octobre au 31 décembre.

Général PÉRIGNON, provisoirement du 17 novembre au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la rive droite de la Garonne.

Observation.

(1) Le général Dagobert donne à tort à cette division le nom d'armée centrale; ce n'est qu'une division isolée de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Armée des Pyrénées-Occidentales.

Généraux.

Général MULLER, provisoirement du 1er juillet au 30 août (1).
Général MONCEY, du 1er septembre au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places, et dans la partie du territoire de la République située sur la rive gauche de la Garonne.

Observation.

(1) Frégeville l'aîné commande l'armée en mars 1794, en l'absence de Muller.

Armée de l'Ouest.

Généraux.

Général TURREAU, du 1er janvier au 17 mai.
Général VIMEUX, provisoirement du 18 mai au 6 septembre.
Général A. DUMAS, du 7 septembre au 23 octobre.
Général CANCLAUX, du 24 octobre au 31 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de

la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire; sur la rive droite de la Loire, depuis Ingrande et dans le département de la Loire-Inférieure.

13 mai (Arrêté du 24 floréal an II) : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire; le département de la Sarthe passe à l'armée des côtes de Cherbourg et la partie Nord du département de Maine-et-Loire à l'armée des côtes de Brest.

Armée des côtes de Brest.

Une colonne mobile, dite armée réunie contre les Chouans, est créée dans son arrondissement le 7 mai et dissoute le 26 août.

Généraux.

Général Rossignol, du 1er janvier au 6 mai.

Général Moulin, du 7 mai au 10 octobre. Le général Vachot, subordonnément les opérations contre les Chouans, du 7 mai au 25 août (1).

Général Rivaud, par intérim du 11 au 23 octobre.

Général A. Dumas, du 24 octobre au 9 novembre.

Général Hoche, du 10 novembre au 31 décembre les armées des côtes de Brest et de Cherbourg réunies.

Arrondissements.

1er janvier : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement, moins le département de la Loire-Inférieure.

13 mai (Arrêté du 24 floréal an II) : sur les côtes et dans les places, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement, y compris la partie du département de Maine-et-Loire, située sur la rive droite de la Loire.

Observation.

(1) Le général Vachot prétend un instant être indépendant et donne aux 18,000 hommes mis à sa disposition le nom d'armée contre les Chouans; mais il reçoit l'ordre de rendre compte au général Moulin, auquel il est subordonné.

Armée des côtes de Cherbourg.

Généraux.

Général BEAUFORT, provisoirement du 1er au 5 janvier (1).

Général VIALLE, du 2 janvier au 30 août. Le général TILLY commande la division détachée à l'armée de l'Ouest jusqu'au 26 janvier (2).

Général HOCHE, du 1er septembre au 31 décembre, et depuis le 10 novembre les armées des côtes de Brest et de Cherbourg réunies.

Arrondissements.

1er janvier : sur les côtes et dans les places depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Authie.

13 mai (Arrêté du 24 floréal an II) : sur les côtes et dans les places depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Authie et dans le département de la Sarthe.

Observations.

(1) Le général Vialle, arrivé à Caen le 1er janvier, se fait immédiatement reconnaître; mais le général Beaufort, occupé à poursuivre les chouans, n'a connaissance de son entrée en fonction que le 5 janvier.

(2) La division aux ordres du général Tilly, détachée à l'armée de l'Ouest, part de Nantes le 14 janvier, arrive à Caen le 26 et rentre dans l'armée des côtes de Cherbourg.

1795

Armée du Nord.

Par arrêté du 7 prairial an III (26 mai), exécuté du 15 au 20 juin, elle est réduite aux proportions d'une armée d'occupation (1).

Généraux.

Général PICHEGRU, du 1er janvier au 20 mars.
Général MOREAU, du 21 mars au 31 décembre (2).

Arrondissements.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge exclusivement.

3 mars (par suite du décret du) : limitée à gauche par la Manche et la mer du Nord, à droite par la Meuse depuis Grave jusqu'à Givet, s'étend sur la Belgique et la Hollande et comprend en France les départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme.

12 juillet (24 messidor) (par décret) : le département de la Somme en est distrait et réuni à la 17e division militaire.

Observations.

(1) La majeure partie des forces de l'armée du Nord devenue disponible depuis la conclusion de la paix avec la Prusse, passe aux armées de Sambre-et-Meuse et des côtes de Cherbourg; l'armée du Nord est réduite à 25,000 hommes qui restent en Hollande à la solde de la République batave, et aux garnisons de la Belgique et des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. On trouve quelques fois les dénominations d'armée du Nord en Hollande, d'armée active, données aux 25,000 hommes à la solde de la République batave, et celle d'armée territoriale appliquée aux garnisons de la Belgique et des départements du Nord et du Pas-de-Calais; c'est un abus, ces deux corps ne forment qu'une seule et même armée dite du Nord.

(2) Le 21 mars, le général Moreau prend le commandement en chef

de l'armée du Nord, et le général Pichegru se rend à Paris, mais l'armée n'est prévenue de ce changement que par l'ordre du jour du 24 mars.

Armée de Sambre-et-Meuse.

Généraux.

Général HATRY, par intérim du 1er janvier au 28 février.

Général JOURDAN, du 1er mars au 31 décembre. Le général HATRY, subordonnément le blocus de Luxembourg, du 20 avril au 24 juin (1).

Arrondissements.

1er janvier : sur la frontière et dans les places, depuis Maubeuge inclusivement jusqu'à Longwy exclusivement.

3 mars (par suite du décret du) : appuie sa gauche à la Meuse et sa droite à la Moselle, de Coblentz à Sierck; elle est couverte par le Rhin de Wesel à Coblentz et a pour arrondissement en France les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Marne.

18 novembre : la 3e division militaire fait partie de l'arrondissement de l'armée de Sambre-et-Meuse (2).

Observations.

(1) Luxembourg capitule le 7 juin, mais le corps de blocus ne finit de reprendre sa place de bataille dans l'armée de Sambre-et-Meuse que le 24 juin.

(2) Le général Pichegru ne pouvant, disait-il, couvrir les places de la 3e division militaire, prie Jourdan de les occuper, ce qu'il fait le 18 novembre. Depuis cette époque la 3e division militaire, passée fortuitement dans l'arrondissement de l'armée de Sambre-et-Meuse, continue à y être attachée.

NOTA. — Une division de l'armée du Nord, envoyée comme renfort au général Jourdan, rejoint le 18 novembre l'armée de Sambre-et-Meuse à Dusseldorf, mais ne cesse pas de faire partie de l'armée du Nord et reste à la solde de la Hollande. Le général Laurent, qui la commande, prend pour les mouvements militaires les ordres du général Jourdan, et correspond pour la partie administrative avec l'armée du Nord. Les arrondissements des deux armées ne subissent aucun changement.

Armée de la Moselle.

Par décret de la Convention en date du 13 ventôse an III (3 mars), mis à exécution le 1er floréal an III (20 avril), les armées du Rhin et de la Moselle sont réunies sous le nom d'armée de Rhin-et-Moselle.

Généraux.

Général MOREAUX, provisoirement du 1er janvier au 9 février.

Général AMBERT, par intérim du 10 février au 19 avril, le corps devant Luxembourg.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis Longwy inclusivement jusqu'à Bitche exclusivement.

Armée du Rhin.

Sa gauche, réunie à la droite de l'armée de la Moselle, forme l'armée devant Mayence.

Généraux.

Général MICHAUD, du 1er janvier au 10 avril. Le général KLEBER, subordonnément l'armée devant Mayence du 1er janvier au 13 février. Le général SCHAAL, subordonnément l'armée devant Mayence du 14 février au 29 avril, et ensuite les divisions de l'armée de Rhin-et-Moselle employées au siège de Mayence.

Général KLEBER, par intérim du 11 au 16 avril.

Général PICHEGRU, du 17 au 19 avril les armées de la Moselle et du Rhin (1).

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis Bitche inclusivement jusqu'à Porentruy exclusivement.

Observations.

(1) Le décret du 13 ventôse an III (3 mars), parvenu aux armées le 18 mars, commence à être mis en exécution en partie, et dès le lendemain le général Michaud prend le titre de général commannant l'armée de Rhin-et-Moselle, pendant l'absence du général Pichegru. Le général Kleber lui succède le 11 avril et commande l'armée par intérim jusqu'au 16; mais aucun de ces généraux ne change l'organisation des armées de la Moselle et du Rhin.

Le général Pichegru, en passant devant Luxembourg, offre dès le 14 avril une capitulation au général Bender, mais ne prend le commandement en chef que le 17, à son arrivée au quartier général de l'armée du Rhin à Gunsterblum. La réunion des deux armées et leur organisation en une seule, n'ont lieu que le 20 avril, après que l'armée de Sambre-et-Meuse eut relevé celle de la Moselle devant Luxembourg, et de ce jour seulement commence l'armée de Rhin-et-Moselle.

Armée de Rhin-et-Moselle.

Général.

Général PICHEGRU, du 20 avril au 31 décembre (1).

Arrondissements.

A sa création : commence à la Moselle, de Sierck à Coblentz; occupe tout le cours du Rhin, de Coblentz à Huningue et comprend à l'intérieur les départements de la Moselle, de la Meurthe, des Haut et Bas-Rhin, des Vosges, du Doubs et de la Haute-Saône.

Le 18 novembre, la 3e division militaire passe de l'arrondissement de l'armée de Rhin-et-Moselle dans celui de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Observation.

(1) Le général Kleber, nommé par arrêté du 12 brumaire an IV (3 novembre) au commandement en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle ayant refusé, le général Pichegru reste à la tête de cette armée.

Armée des Alpes.

Généraux.

Général MOULIN, du 1er janvier au 7 octobre et depuis le 5 avril (1) subordonnément au général Kellermann.

Général KELLERMANN, du 5 avril au 5 mai.

Général KELLERMANN, du 8 octobre au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis le département de l'Ain inclusivement jusqu'au département du Var exclusivement.

Observation.

(1) Le général Kellermann, nommé au commandement en chef des armées des Alpes et d'Italie, arrivé le 5 avril à Chambéry, visite l'armée des Alpes dans tous ses détails du 5 au 15, part alors pour celle d'Italie dont il atteint le quartier général à Nice, le 5 mai.

Armée d'Italie.

Généraux.

Général SCHERER, du 1er janvier au 5 mai.

Général KELLERMANN, du 6 mai au 28 septembre les deux armées des Alpes et d'Italie réunies et immédiatement celle d'Italie.

Général SCHERER, du 29 septembre au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis le département des Alpes-Maritimes inclusivement jusqu'à l'embouchure du Rhône.

Armée des Pyrénées-Orientales

dissoute par arrêtés des 26 *thermidor,* 8 *et* 30 *fructidor an III* (13. 25 *août et* 16 *septembre*), *cesse d'exister le* 20 *vendémiaire an IV* (12 *octobre*) *après la conclusion de la paix avec l'Espagne* (1).

Généraux.

Général PÉRIGNON, provisoirement du 1er janvier au 29 mai. Le général CHARLET subordonnément la division du Mont-Libre, du 1er janvier au 26 juillet.

Général SCHERER, du 30 mai au 15 septembre.

Général LAMER, du 16 septembre au 13 octobre.

Arrondissements.

1er janvier : sur la frontière et dans les places depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la rive droite de la Garonne.

Arrêtés des 13 et 25 août (26 thermidor et 8 fructidor an III) (mis à exécution au commencement de septembre) : les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Tarn, du Gard, de l'Aveyron, de l'Ardèche et de la Lozère.

Par suite de l'arrêté du 14 fructidor, mis à exécution le 1er vendémiaire an IV (23 septembre) : les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, de l'Aude et de la Haute-Garonne (2).

Observations.

(1) 18 bataillons et 1 régiment de troupes à cheval restent en garnison dans l'arrondissement de l'armée ; 12 bataillons d'infanterie de ligne, moitié d'une demi-brigade d'infanterie légère ; 1 régiment de troupes à cheval, 2 compagnies de sapeurs, 5 compagnies d'artillerie, 1 compagnie d'ouvriers, sont destinés à former dans le département du Gard un camp de repos et d'instruction. 17 demi-brigades et 1 régiment de troupes à cheval passent à l'armée d'Italie.

(2) Les troupes destinées à former le camp du Gard, cantonnées dans la 9e division militaire par les soins du général Haquin qui les commande, mais subordonnément au général Lamer, prennent, le 1er vendémiaire an IV (23 septembre), par décret du 14 fructidor an III

(31 août) la dénomination d'armée du Midi ; le général Haquin, indépendant du général Lamer, commande provisoirement cette nouvelle armée, en attendant l'arrivée du général Canclaux qui est nommé général en chef ; mais un arrêté du 24 brumaire an IV (16 octobre) ayant révoqué la nomination du général Canclaux avant qu'il n'eût rejoint, et ayant supprimé la dénomination d'armée du Midi, cette armée ne fut jamais formée. Jusqu'en janvier 1796, cette dénomination est cependant employée quelquefois, mais par abus, pour désigner les troupes cantonnées dans la 9e division militaire : à la fin de janvier, ces troupes sont dirigées sur l'armée d'Italie.

Armée des Pyrénées-Occidentales

dissoute par arrêtés des 26 *thermidor*, 8 *et* 30 *fructidor an III* (13, 25 *août et* 16 *septembre*), *cesse d'exister le* 20 *vendémiaire an IV* (12 *octobre*) *après la paix avec l'Espagne* (1).

Général.

Général MONCEY, du 1er janvier au 12 octobre.

Arrondissements.

1er janvier : sur la frontière et dans les places, dans toute la partie du territoire de la République, située sur la rive gauche de la Garonne.

Arrêtés des 13 et 25 août (26 thermidor et 8 fructidor an III) (mis à exécution au commencement de septembre) : les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers, des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne.

Observation.

(1) 18 bataillons et 1 régiment de troupes à cheval restent en garnison dans l'arrondissement de l'armée ; 36 bataillons et 2 régiments de troupes à cheval rejoignent l'armée de l'Ouest.

Armée de l'Ouest.

Par arrêté du Directoire en date du 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), mis à exécution du 15 au 18 nivôse (5 au 8 janvier 1796), les trois armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg sont réunies en une seule sous la dénomination d'armée des côtes de l'Océan (1).

Généraux.

Général CANCLAUX, du 1er janvier au 6 septembre.
Général GROUCHY, par intérim du 7 au 10 septembre.
Général HOCHE, du 11 septembre au 17 décembre.
Général WILLOT, par intérim du 18 décembre au 6 janvier 1796.

Arrondissement.

1er janvier : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire et sur la rive droite de la Loire depuis le département d'Indre-et-Loire.

Observation.

(1) Le général Hoche arrive à Angers le 5 janvier, se saisit immédiatement du commandement des trois armées, notifie aux généraux qui les commandent l'arrêté du 5 nivôse an IV (26 décembre 1795). Mais cet arrêté n'est reçu et exécuté que le 6 à l'armée de l'Ouest, et que le 8 janvier 1796 aux armées des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg.

Armée des côtes de Brest.

Généraux.

Général HOCHE, du 1er janvier au 30 avril les armées des côtes de Brest et de Cherbourg réunies, et depuis le 1er mai l'armée des côtes de Brest.

Général Rey, provisoirement du 10 septembre au 23 décembre.

Général Hédouville, du 24 décembre 1795 au 8 janvier 1796.

Arrondissements.

1er janvier : sur les côtes et dans les places depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo inclusivement, y compris la partie du département de Maine-et-Loire située sur la rive droite de la Loire.

20 avril (1er floréal). Décret : les département d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, et les parties de ceux de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire situées sur la rive droite de la Loire.

20 mai (1er prairial). Arrêté : le Morbihan, le Finistère, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Manche et la partie de la Loire-Inférieure située sur la rive droite de cette rivière.

Armée des côtes de Cherbourg.

Généraux.

Général Hoche, du 1er janvier au 30 avril les armées des côtes de Brest et de Cherbourg réunies.

Général Aubert-Dubayet, du 1er mai au 11 novembre (1).

Général Bonnaud, provisoirement du 12 novembre 1795 au 8 janvier 1796.

Arrondissements.

1er janvier : sur les côtes et dans les places depuis Saint-Malo exclusivement jusqu'à l'Authie et dans le département de la Sarthe.

20 avril (1er floréal). Par décret : les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, du Calvados et de la Manche.

20 mai (1er prairial). Arrêté : sur la rive droite de la Loire depuis le département d'Indre-et-Loire jusqu'à Ingrande et sur les départements de la Mayenne, de la Sarthe et du Calvados. Les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure en sont distraits pour faciliter l'arrivage des subsistances à Paris.

11 août (24 thermidor). Arrêté du Comité de Salut public : le département de la Manche retourne à l'armée.

Observation.

Le général Aubert-Dubayet, arrivé à Alençon le 29 avril, reçoit le commandement le 30, et à partir du 1er mai, le général Hoche ne signe plus que : le général en chef de l'armée des côtes de Brest. L'armée n'est cependant prévenue de ce changement que le 10 mai.

Armée de l'Intérieur

créée par décret du 24 messidor an II (12 juillet) et formée des troupes stationnées dans la 17e division militaire.

Généraux.

Général Menou, du 12 juillet au 4 octobre (1).

Général Barras, du 5 octobre au 26 octobre. Le général Buonaparte (*sic*) en second.

Général Buonaparte (*sic*), du 27 octobre au 31 décembre.

Arrondissement.

A sa création la 17e division militaire, c'est-à-dire les départements de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir et du Loiret, auxquels un arrêté du 4 prairial et le décret du 24 messidor an III ajoutaient le département de l'Aisne et ceux de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Observation.

(1) Depuis le 22 mai, le général Menou commande par intérim les troupes réunies aux camps des Sablons et de Marly, dans Paris et dans la 17e division militaire, y compris le département de l'Aisne; mais ce commandement ne reçoit la dénomination d'armée de l'Intérieur et Menou le titre de général en chef que par le décret du 24 messidor, décret qui ajoute à la 17e division militaire les départements de la Somme, de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

1796

Armée du Nord

Généraux.

Général MOREAU, du 1er janvier au 29 mars.

Général SOUHAM, par intérim, du 30 mars au 3 avril.

Général BEURNONVILLE, du 4 avril au 15 septembre, avec le commandement en chef de l'armée batave depuis la mi-mai.

Général DEJEAN, par intérim du 16 septembre au 31 décembre (1).

Arrondissement.

1er janvier : la République batave, les 1re, 16e et 24e divisions militaires. Une division détachée à l'armée de Sambre-et-Meuse occupe Dusseldorf jusqu'au 21 janvier (2). Depuis le 20 septembre, deux divisions détachées à l'armée de Sambre-et-Meuse occupent les environs de Dusseldorf.

Observations.

(1) Le général Beurnonville nommé, par arrêté du 23 fructidor an IV (9 septembre), général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, avec ordre d'emmener avec lui toutes les forces de l'armée du Nord, part le 16 septembre d'Utrecht après avoir confié provisoirement au général Dejean la défense de la République batave, dans laquelle il ne laissait que trois demi-brigades et les dépôts de quatre régiments de troupes à cheval. Arrivé dès le 18 à Cologne, il prend le 23, du général Jourdan, le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, mais n'accepte que provisoirement ce commandement et conserve son titre de général en chef de l'armée du Nord, auquel il ajoute : *et provisoirement de l'armée de Sambre-et-Meuse*. En définitive, Beurnonville, avec le titre de général en chef de l'armée du Nord, commande l'armée de Sambre-et-Meuse à laquelle les divisions de l'armée du Nord (24 bataillons et 23 escadrons) étaient réunies momentanément et toutes les pièces relatives à ce commandement doivent être classées à l'armée de Sambre-et-

Meuse. Le général Dejean commande par intérim les débris de l'armée du Nord restés en Batavie et prend le titre de général de division commandant provisoirement l'armée du Nord.

(2) La division détachée à l'armée de Sambre-et-Meuse quitte Dusseldorf le 21 janvier, se dirige sur Tirlemont, Mons et Bruxelles, et rentre ainsi sur l'arrondissement de l'armée du Nord.

Armée de Sambre-et-Meuse.

Généraux.

Général JOURDAN, du 1er au 21 janvier.
Général KLEBER, par intérim du 22 janvier au 28 février.
Général JOURDAN, du 29 février au 30 juillet.
Général KLEBER, par intérim du 31 juillet au 7 août.
Général JOURDAN, du 8 août au 23 septembre.
Général BEURNONVILLE, provisoirement du 23 septembre au 31 décembre, conjointement avec le général Kleber depuis le 14 décembre (1).

Arrondissement.

1er janvier : les 2e, 3e et 23e divisions militaires défendant tous les cours du Rhin, de Dusseldorf à Coblentz, et se prolongeant par sa droite jusqu'à Ottweiler, sur la Blies, où elle touche à l'armée de Rhin-et-Moselle.

Observation.

(1) Le 14 décembre, le général Beurnonville, tombé malade, partage le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse (y compris les deux divisions venues du Nord) avec le général Kleber; il réserve pour lui la correspondance avec le Ministre et le Directoire, et donne au général Kleber le commandement et la disposition des troupes.

Armée de Rhin-et-Moselle.

Généraux.

Général PICHEGRU, du 1er janvier au 4 mars.
Général DESAIX, par intérim du 5 mars au 20 avril.
Général MOREAU, du 21 avril au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier ; les 4e, 5e, 6e divisions militaires, moins le département de l'Ain, attaché provisoirement à la 7e division militaire.

Armée des Alpes.

Général.

Général KELLERMANN, du 1er janvier au 31 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : les 7e et 19e divisions militaires plus le département de l'Ain attaché provisoirement à la 7e division militaire.

12 octobre (21 vendémiaire an V). Arrêté : le département des Basses-Alpes distrait de l'armée d'Italie passe dans l'arrondissement de l'armée des Alpes.

Armée d'Italie.

Généraux.

Général SCHÉRER, du 1er janvier au 26 mars.
Général BONAPARTE, du 27 mars au 31 décembre (1).

Arrondissements.

1er janvier : la 8e division militaire dont le département des Alpes-Maritimes fait partie, et une partie de la rivière de Gênes.

12 octobre (21 vendémiaire an V). Arrêté : la 8e division militaire, moins le département des Alpes-Maritimes, est distrait de l'arrondissement de l'armée d'Italie ; cette armée commence alors au Var et s'étend sur tout le pays conquis.

2 décembre : la Corse entièrement purgée des Anglais rentre sous la domination française et fait de nouveau partie de l'arrondissement de l'armée d'Italie.

Observation.

(1) Le général Buonaparte déjà depuis cinq jours dans l'enceinte de l'armée d'Italie, ne rejoint le quartier général à Nice et n'est investi du commandement en chef que le 27 mars (7 germinal an IV) ; il francise alors son nom et signe pour la première fois Bonaparte, signature qu'il conserve ensuite jusqu'à son avènement à l'Empire.

Armée des côtes de l'Océan

créée par arrêté du Directoire en date du 5 *nivôse an IV* (26 *décembre* 1795), *mis à exécution du* 5 *au* 8 *janvier* 1796 *et formée de la réunion des armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg ; dissoute le* 1er *vendémiaire an V* (22 *septembre*) *par arrêté du* 8 *fructidor an IV* (25 *août*) (1).

Général.

Général Hoche, du 5 janvier au 22 septembre ; du 10 juillet à la mi-août, il donne des ordres de Paris par l'intermédiaire de son chef d'état-major général (Hédouville) (2).

Arrondissement.

A sa création : les 12e, 13e, 14e et 22e division smilitaires.

Observations.

(1) A la suppression de l'armée des côtes de l'Océan (22 septembre), le général Hoche conserve la surveillance des quatre divisions militaires (12e, 13e, 14e et 22e) qui formaient son arrondissement, et le commandement supérieur de 54,000 hommes cantonnés dans ces divisions. 40,000 hommes sont dirigés sur les armées des Alpes, d'Italie et de Rhin-et-Moselle; 19,000 hommes sont destinés à une expédition en Irlande et se rassemblent aux environs de Brest.

(2) Le général Hoche arrivé le 5 janvier à Angers, se saisit immédiatement du commandement des trois armées de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg et notifie aux généraux qui les commandaient l'arrêté du 5 nivôse; mais cet arrêté n'est reçu et exécuté que le 6 à l'armée de l'Ouest et que le 8 aux armées des côtes de Brest et de Cherbourg.

Armée de l'Intérieur

supprimée le 1er vendémiaire an V (22 septembre), par arrêté du 8 fructidor an IV (25 août).

Généraux.

Général Buonaparte, du 1er janvier au 9 mars (1).
Général Hatry, du 10 mars au 21 septembre.

Arrondissement.

1er janvier : les 15e et 17e divisions militaires.

Observation.

(1) Le général Buonaparte nommé dès le 2 mars au commandement en chef de l'armée d'Italie reste cependant encore quelques jours à la tête de l'armée de l'Intérieur, et le Directoire ne pourvoit à son remplacement que le 20 ventôse (10 mars), la veille de son départ pour l'armée d'Italie.

Armée française en Irlande

créée par arrêté du 2 thermidor an IV (20 juillet) organisée définitivement le 1er novembre (11 brumaire an V) à Brest.

Généraux.

Général HOCHE, du 1er novembre au 23 décembre (1).
Général GROUCHY, par intérim du 24 au 31 décembre (2).

Arrondissement.

A sa formation : Brest et les environs.

Appareille le 15 décembre (24 brumaire an V) pour la baie de Bantry, et rentre à Brest le 1er janvier 1797 (12 nivôse an V).

Observations.

(1) Le général Hoche nommé au commandement en chef de l'armée *destinée à opérer une révolution en Irlande*, par arrêté du 2 thermidor an IV (20 juillet), conserve cependant le titre au général en chef de l'armée des côtes de l'Océan jusqu'à la suppression de cette dernière armée (22 septembre). Le but de l'expédition devant rester secret, il prend ensuite le titre de général en chef de l'armée française ou de commandant dans les 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires, mais surveille principalement les préparatifs qui se font à Brest.

Enfin, le 1er novembre (11 brumaire an V), il réunit près de Brest les troupes mises à sa disposition et compose son état-major. Ces troupes commencent de ce jour à former une armée distincte, sous la dénomination d'armée expéditionnaire ou d'armée française, dénomination que l'on complète le jour où l'armée sort de Brest (15 décembre; 24 brumaire) par les mots *en Irlande*.

(2) Séparée de son général en chef par un coup de vent et parvenue dans la baie de Bantry le 24 décembre, cette armée passe par intérim aux ordres du général Grouchy qui, après quelques préparatifs de débarquement, la ramène à Brest le 1er janvier 1797 (12 nivôse an V).

1797

Armée du Nord

supprimée par arrêté en date du 4 brumaire an VI (25 octobre), mis à exécution le 8 novembre; l'état-major est licencié, les troupes restent en Batavie sous la dénomination de divisions françaises stationnées dans la République batave.

Généraux.

Général DEJEAN, par intérim du 1er janvier au 24 septembre.

Général BEURNONVILLE, du 25 septembre au 7 novembre. Depuis le 7 octobre subordonnément au général Augereau.

Troupes françaises stationnées dans la République batave.

Général BEURNONVILLE, provisoirement du 8 novembre au 31 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : la République batave, les 1re, 16e et 24e divisions militaires. Deux divisions détachées à l'armée de Sambre-et-Meuse occupent Dusseldorf et les environs (1) (2).

2 février (14 pluviôse) (Par arrêté du) : le territoire de la République batave. Les 1re, 16e et 24e divisions militaires en sont distraites; la 24e passe à l'armée de Sambre-et-Meuse, les 1re et 15e rentrent dans le régime de l'Intérieur.

Troupes françaises stationnées dans la République batave. — Une partie de la Gueldre, la province d'Utrecht, le Brabant batave, la Zélande et le Sud-Hollande.

Observations.

(1) Le 23 mai (4 prairial), les deux divisions de l'armée du Nord détachées à l'armée de Sambre-et-Meuse se mettent en mouvement (les dernières troupes de la division Desjardin quittaient l'armée le

8 prairial), pour aller prendre des cantonnements sur l'Yssel et dans le Brabant batave où elles commencent à arriver le 4 juin. Quoique rentrées dans l'arrondissement de l'armée du Nord, ces deux divisions sont toujours à la disposition du général Hoche qui peut leur donner des ordres directement.

(2) Le général Beurnonville, en remettant le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse au général Championnet (24 janvier) cherche à apporter quelques modifications dans l'organisation et les arrondissements du Nord et de Sambre-et-Meuse, reste même à cet effet jusqu'au 27 janvier à Cologne et s'arrête ensuite à Liège et Bruxelles qu'il ne quitte que le 8 février. Mais le Directoire n'approuve pas son projet; les armées demeurent ce qu'elles étaient, et les divisions de l'armée du Nord sont maintenues aux ordres directs du général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et ne doivent être considérées que comme un renfort momentané envoyé à cette armée.

Armée de Sambre-et-Meuse.

Par arrêté du Directoire en date du 8 vendémiaire an VI (29 septembre), mis à exécution du 7 au 20 octobre, les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle sont réunies en une seule sous la dénomination d'armée d'Allemagne.

Généraux.

Général Beurnonville, provisoirement et conjointement avec le général Kleber du 1er au 23 janvier, en attendant l'arrivée du général Moreau.

Général Championnet, par intérim subordonnément au général Moreau du 24 au 31 janvier.

Général Moreau, du 1er au 25 février avec le commandement supérieur sur l'armée de Rhin-et-Moselle (1).

Général Hoche, du 26 février au 30 juillet (2) (3).

Général Lefebvre, par intérim du 31 juillet au 3 août.

Général Hoche, du 4 août au 18 septembre avec le commandement supérieur sur l'armée de Rhin-et-Moselle depuis le 10 septembre.

Général Lefebvre, par intérim du 19 septembre au 20 octobre.

Arrondissements.

1er janvier : le cours du Rhin de Dusseldorf à Bingen, les 2e, 3e et 25e divisions militaires.

2 février (14 pluviôse an IV) Par arrêté du : le cours du Rhin de Dusseldorf à Bingen, les 2e, 3e, 24e et 25e divisions.

Après la cessation des hostilités (22 avril), l'armée reste en cantonnement sur la rive droite du Rhin.

Observations.

(1) Le général Moreau, nommé par arrêté du 5 nivôse an V (25 décembre 1796), au commandement en chef des deux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, avec autorisation de déléguer le commandement de l'armée où il ne serait pas, à un général de son choix, remet le 30 janvier le commandement de l'armée au général Desaix et arrive le 1er février à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le lendemain ou surlendemain, il apprend la nomination de Hoche au commandement en chef de cette armée, et résolu à ne pas faire usage d'une autorité qu'il ne devait conserver que peu de jours, il laisse à Championnet le commandement immédiat qu'il exerçait par intérim, et profite de son titre de commandant supérieur des deux armées pour visiter l'arrondissement de celle de Sambre-et-Meuse dans toute son étendue.

(2) Le général Hoche, arrivé dès le 23 février dans l'arrondissement de l'armée de Sambre-et-Meuse, passe la soirée du 25 avec les généraux Moreau et Championnet et commence à donner des ordres, mais laisse le général Championnet commander le service, et n'annonce son entrée en fonctions que par l'ordre du jour du 4 mars.

(3) Le général Hoche ne reste cependant pas constamment à l'armée de Sambre-et-Meuse; du 24 au 29 juin, il fait un voyage au Texel, mais ne prévient pas l'armée de son départ et ne remet à personne le commandement pendant son absence. Le 4 juillet, le général Hoche s'éloigne de nouveau secrètement de l'armée avec 15,500 hommes, dirigés ostensiblement par Paris sur Brest, sans se faire remplacer dans le commandement en chef. Le général Moreau, à qui le Directoire avait déféré ce commandement l'ayant refusé, l'armée est réellement sans général en chef jusqu'au 31 juillet. L'absence de Hoche se prolongeant, le général Lefebvre est enfin investi du commandement par intérim.

Armée de Rhin-et-Moselle.

Généraux.

Général MOREAU, du 1er au 30 janvier avec le commandement supérieur sur l'armée de Sambre-et-Meuse.

Général DESAIX, par intérim subordonnément au général Moreau, du 31 janvier au 9 mars.

Général MOREAU, du 10 au 27 mars.

Général DESAIX, par intérim du 28 mars au 19 avril.

Général MOREAU, du 20 avril au 9 septembre.

Général SAINT-CYR, provisoirement du 10 septembre au 6 octobre ; subordonnément au général Hoche jusqu'au 18 septembre.

Arrondissement.

1er janvier : le Rhin, de Bingen à Huningue, et les 4e, 5e et 6e divisions militaires, moins le département de l'Ain, distrait de la 6e division militaire. Après la cessation des hostilités (22 avril) l'armée reste en cantonnement sur la rive droite du Rhin. (Quartier général à Strasbourg.)

Armée d'Allemagne.

Par arrêté du Directoire en date du 8 vendémiaire an VI (29 septembre), mis à exécution du 7 au 20 octobre, les armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle sont réunies en une seule sous la dénomination d'armée d'Allemagne. Par arrêté du 19 frimaire (9 décembre), mis à exécution les 14 et 16 décembre, cette armée d'Allemagne est divisée en armée de Mayence et armée du Rhin.

Général.

Général AUGEREAU, du 7 octobre au 13 décembre avec la disposition des troupes de l'armée du Nord (1).

Arrondissement.

A sa création : les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 24e et 25e divisions militaires; tout le pays conquis sur la rive gauche du Rhin et au delà de ce fleuve.

Observation.

(1) Le général Augereau, nommé par arrêté du 2 vendémiaire an VI (23 septembre) au commandement en chef des deux armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle adresse, dès le 28, de Paris, une proclamation à ces armées, mais n'arrive à Strasbourg (quartier général de l'armée de Rhin-et-Moselle) que le 6 octobre au soir, y trouve une ampliation de l'arrêté du 8 vendémiaire qui créait l'armée d'Allemagne et prend immédiatement le titre de général en chef de l'armée d'Allemagne et possession de son commandement. L'organisation définitive de cette armée n'a cependant lieu que le 20 octobre.

Armée de Mayence.

Par arrêté du 19 frimaire (9 décembre), mis à exécution le 16 décembre, l'armée d'Allemagne est divisée en armée de Mayence et armée du Rhin.

Général.

Général Hatry, du 16 au 31 décembre (1).

Arrondissement.

A sa création : tout le pays conquis sur la rive gauche du Rhin, depuis le Spirebach et les positions vis-à-vis sur la rive droite.

Nota. — Les 2e, 3e, 4e et 6e, moins le département du Mont-Terrible, 24e et 25e divisions militaires, rentrent dans le régime de l'intérieur.

Observation.

(1) Le général Augereau reçoit le 14 décembre, l'arrêté du 19 frimaire (9 décembre) et l'exécute immédiatement pour ce qui le regarde, mais cet arrêté ne parvient que le 16 décembre au matin au général Hatry qui se saisit immédiatement du commandement qui lui est déféré.

Armée du Rhin.

Par arrêté du 19 frimaire (9 décembre), mis à exécution le 14 décembre, l'armée d'Allemagne est divisée en armée de Mayence et armée du Rhin.

Général.

Général AUGEREAU, du 14 au 31 décembre.

Arrondissement.

A sa création : les départements du Mont-Terrible, du Haut et du Bas-Rhin, et dans les positions vis-à-vis sur la rive droite du Rhin.

Armée des Alpes

supprimée par arrêté du 4 fructidor an V (21 août), mis à exécution le 13 septembre. Son arrondissement passe à l'armée d'Italie.

Général.

Général KELLERMANN, du 1er janvier au 13 septembre.

Arrondissement.

1er janvier : les 7e et 19e divisions militaires, les départements de l'Ain et des Basses-Alpes.

Armée d'Italie.

Généraux.

Général BONAPARTE, du 1er janvier au 16 novembre.

Général KILMAINE, par intérim du 17 novembre au 21 décembre.
Général BERTHIER, du 22 au 31 décembre.

Arrondissements.

1er janvier : le département des Alpes-Maritimes, tout le pays conquis au delà des Alpes, la Corse ; et à partir du 27 juin, Corfou et les îles Ioniennes.

21 et 28 août (4 et 11 fructidor an V) (Par arrêtés des), mis à exécution le 13 septembre : tout le pays conquis au delà des Alpes, Corfou, les îles Ioniennes, la Corse, les 7e, 8, 19e divisions militaires et le département de l'Ain qui fait toujours partie de la 7e division militaire.

9 décembre (19 frimaire an VI) (Par arrêté du) : les 7e, 8e et 19e divisions militaires en sont distraites et rentrent dans le régime de l'intérieur.

Armée française en Irlande

dissoute le 9 février (21 pluviôse an V); les troupes qui la composaient sont dirigées sur l'armée de Sambre-et-Meuse.

Généraux.

Général GROUCHY, par intérim du 1er au 18 janvier (1).
Général HOCHE, du 19 janvier au 9 février (2).

Arrondissement.

1er janvier : en rade, Brest; et depuis le 10 janvier, Brest et dans la 13e division militaire.

Observations.

(1) Après que l'ordre du jour du 19 janvier eut annoncé à l'armée la rentrée en France du général en chef Hoche, le général Grouchy ne prend plus le titre de commandant provisoirement l'armée d'Irlande ; le général Hoche qui, de l'île de Ré, où il était débarqué le 13, s'était rendu immédiatement à Paris, ne rejoint cependant pas l'armée ; mais lui donne des ordres de Paris, par l'intermédiaire de son chef d'état-major Cherin.

(2) Le général Hoche est nommé dès le 24 janvier au commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et l'arrêté qui décide que l'armée d'Irlande rejoindra l'armée de Sambre-et-Meuse est du 11 pluviôse (30 janvier), mais l'état-major ne cesse son service que le 10 février, et les troupes, réparties ensuite dans la 13e division militaire, ne sont mises en marche par les soins du général Hédouville que le 19 février.

Armée d'Angleterre

créée ar arrêté du 5 brumaire an VI (26 octobre).

Généraux.

Général Bonaparte, à partir du 26 octobre.

Général Desaix, provisoirement en attendant l'arrivée du général Bonaparte.

Arrondissement.

23 décembre (3 nivôse an VI) (Par arrêté du) : une zone de 10 lieues de large tout le long des côtes, de Brest à Ostende, en comprenant une partie des 13e, 14e, 15e, 16e et 24e divisions militaires.

Observation.

A la fin de décembre, cette armée n'était pas réunie, mais 40,000 hommes tirés de l'armée d'Italie et 10,000 pris dans les armées du Rhin et de Mayence avaient l'ordre de se concentrer sur son arrondissement. Le général Desaix était à Paris.

1798

Troupes françaises stationnées dans la République batave.

Généraux.

Général BEURNONVILLE, provisoirement du 1er au 2 janvier.
Général MACDONALD, par intérim du 3 au 12 janvier.
Général JOUBERT, du 13 janvier jusque vers le 25 juillet.
Général TILLY, par intérim du 26 juillet au 19 août.
Général HATRY, du 20 août au 31 décembre.

Arrondissement.

1er janvier : une partie de la Gueldre, la province d'Utrecht, le Brabant batave, la Zeelande et le Sud-Hollande (1).

Observation.

(1) Le surplus du territoire de la République batave est occupé par les troupes bataves.

A la fin d'octobre, le général Collaud, investi du commandement des neuf départements réunis (24e et 25e divisions militaires), donne à tort aux troupes qui sont en garnison dans ces divisions la dénomination d'armée de Belgique; son commandement n'est que territorial et comprend seulement deux divisions appartenant au régime de l'intérieur. (La 24e division est alors distraite, de fait, de l'armée d'Angleterre.)

Armée de Mayence.

Généraux.

Général HATRY, du 1er janvier au 29 juillet (1). Le général LEFEBVRE, le corps du Haut-Rhin subordonnément du 5 juin au 20 novembre.

Général JOUBERT, du 30 juillet au 7 octobre.

Général LEFEBVRE, par intérim du 8 au 25 octobre.

Général FERINO, par intérim du 26 au 31 octobre.

Général JOURDAN, du 1er novembre au 31 décembre, avec le commandement supérieur sur l'armée d'Helvétie, par arrêté du 15 brumaire an VII (5 novembre).

Arrondissements.

1er janvier : sur la rive gauche du Rhin de Dusseldorf au Spirebach, tout le pays entre le Rhin et les départements réunis, et vis-à-vis sur la rive droite le pays conquis.

15 janvier : l'armée évacue la rive droite du Rhin jusqu'au Mein.

4 mai (5 floréal an VI) (Par arrêté du) : sur la rive gauche du Rhin, depuis Dusseldorf tout le pays compris entre le Rhin et les départements réunis, la 5e division militaire, Kehl, et sur la rive droite le pays conquis jusqu'au Mein (Franconie).

Observation.

(1) Le 5 juin, le général Lefebvre est investi du commandement particulier d'une réserve qui se réunit dans le département du Haut-Rhin, entre les armées de Mayence et d'Helvétie. Ce corps fait partie de l'armée de Mayence et le général Lefebvre est subordonné au général en chef de cette armée, mais il est également tenu de déférer aux réquisitions des troupes que pourrait faire le général en chef de l'armée d'Helvétie. Ce corps subsiste jusqu'au 21 novembre, il est alors complètement réuni à l'armée de Mayence dont il devient la 6e division.

Armée du Rhin

supprimée par arrêté du 10 *pluviôse an VI* (29 *janvier*), *mis à exécution le* 3 *février* (15 *pluviôse*) (1). *Les troupes qui la composaient se concentrent dans le département du Mont-Terrible et forment plus tard l'armée d'Helvétie. Elles sont quelquefois désignées par la dénomination d'armée dans l'Erguel.*

Général.

Général AUGEREAU, du 1er janvier au 3 février.

Arrondissements.

1er janvier : les départements du Mont-Terrible, du Haut et du Bas-Rhin, et vis-à-vis le pays conquis sur la rive droite du Rhin.

15 janvier : les départements du Mont-Terrible, du Haut et du Bas-Rhin, et Kehl sur la rive droite du Rhin.

Observation.

(1) L'arrêté du 10 pluviôse an VI (29 janvier) qui reforme l'état-major de l'armée du Rhin, réunit Kehl à la 5e division militaire et rend cette division au régime de l'intérieur. Le département du Mont-Terrible est mis à la disposition du général Schawemburg, nommé au commandement des troupes qui se concentrent dans ce département.

Armée d'Helvétie

créée par arrêté du 18 *ventôse an VI* (8 *mars*) (1).

Généraux.

Général Brune, provisoirement du 8 au 27 mars.

Général Schawemburg, du 28 mars au 10 décembre ; depuis le 2 octobre provisoirement en attendant l'arrivée de son successeur ; subordonnément à Jourdan par arrêté du 15 brumaire an VII (5 novembre).

Général Masséna, du 11 au 31 décembre subordonnément à Jourdan.

Arrondissement.

A sa création : le département du Mont-Terrible et la République helvétique.

Observation.

(1) Le commandement supérieur des troupes françaises réunies sur les frontières de la Suisse (troupes composées d'une division que le général Mesnard conduisait de l'armée d'Italie à l'armée d'Angleterre, et qui s'étaient arrêtées dans le pays de Vaud, et du corps tiré de l'armée du Rhin, et concentrées dans le département du Mont-Terrible sous les ordres du général Schawemburg) est conféré au général Brune

qui, arrivé à Lausanne dès le 5 février, se fait reconnaître immédiatement et dirige les opérations en Suisse. Après la réunion des deux corps à ses ordres à Berne le 6 mars, il prend le titre de commandant de l'armée française en Helvétie, mais l'armée d'Helvétie n'est créée que par un arrêté du 18 ventôse an VI (6 mars), arrêté qui en donne le commandement en chef au général Schawemburg. Brune, nommé général en chef de l'armée d'Italie, est cependant autorisé à rester à la tête de l'armée d'Helvétie, jusqu'à ce que les affaires de la Suisse soient terminées.

La colonne venue de l'armée d'Italie quitte la Suisse avec le général Brune, et l'armée d'Helvétie ne se compose plus que des troupes sorties de l'armée du Rhin.

Armée d'Italie.

Par suite d'un arrêté en date du 15 pluviôse an VI (3 février), elle se divise le 20 février en armée d'Italie et armée de Rome.

Généraux.

Général BERTHIER, du 1er janvier au 19 février.

Général BERTHIER, du 20 février au 3 avril.

Général BRUNE, du 4 avril au 27 juillet.

Général GAULTIER, par intérim du 28 juillet au 18 août.

Général BRUNE, du 19 août au 31 octobre.

Général JOUBERT, du 1er novembre au 31 décembre, avec le commandement supérieur sur l'armée de Rome. Du 11 au 25 décembre, le général MOREAU commande de fait l'armée.

Arrondissements.

1er janvier : la République cisalpine et ligurienne, le Piémont, la Corse et les îles Ioniennes.

10 octobre (19 vendémiaire an VII) (Par arrêté du), exécuté à l'armée d'Italie le 30 vendémiaire (21 octobre) : l'île de Malte est réunie à son arrondissement.

Observation.

(1) Le 7 décembre, le général Joubert divise l'armée d'Italie en deux parties, confie le commandement de quatre divisions qu'il laisse sur

l'Adige au général Moreau, et marche avec le reste de l'armée sur Turin. Le 11, la révolution de Piémont terminée, il donne sa démission, renvoie dans leurs anciennes positions les troupes qu'il avait emmenées avec lui, les fait suivre par l'armée piémontaise, et reste de sa personne à Turin, attendant l'arrivée de son successeur. L'armée d'Italie est de fait aux ordres du général Moreau ; le général Joubert conserve cependant à Turin le titre de général en chef, continue à correspondre en cette qualité avec le général Championnet. Enfin, sur les instances du Directoire, il rejoint, le 25, le quartier général à Milan et reprend le commandement complet de l'armée.

Armée de Rome

créée par arrêté du 15 pluviôse (3 février) exécuté le 20 février (1). Supprimée par arrêté du 18 ventôse (8 mars), mis à exécution le 28 mars, elle devient une division de l'armée d'Italie, dite corps d'armée de Rome. Reconstituée par arrêtés des 27 vendémiaire et 15 brumaire an VII (18 octobre et 6 novembre), mis à exécution le 20 novembre.

Généraux.

Général Masséna, du 20 au 25 février (2).

Général Dallemagne, provisoirement du 26 février au 27 mars.

Général Saint-Cyr, du 28 mars au 25 juillet. Le corps d'armée de Rome subordonnément au général en chef de l'armée d'Italie.

Général Macdonald, provisoirement du 26 juillet au 19 novembre. Le corps d'armée de Rome subordonnément au général en chef de l'armée d'Italie.

Général Championnet, du 20 novembre au 31 décembre subordonnément au général Joubert.

Arrondissement.

A sa création : les États du pape, devenus la République romaine.

Observations.

(1) Une forte division de l'armée d'Italie à la tête de laquelle le

général Berthier était entré à Rome le 10 février, reçoit le 20 février, après que le général Masséna, nommé par arrêté du 15 pluviôse (3 février) général en chef des troupes françaises dans les États du pape et arrivé de la veille à Rome, en eut pris le commandement, reçoit la dénomination d'armée de Rome.

(2) Du 26 février au 18 mars, le général Masséna, contre lequel l'armée de Rome était insurgée, reste à Ronciglione avec l'état-major de l'armée et y conserve son titre de général en chef. Le général Dallemagne commande en son absence et lui rend compte.

Armée d'Angleterre.

Généraux.

Général Bonaparte, jusqu'au 12 avril 1798.

Général Desaix, provisoirement du 1er janvier au 27 mars, subordonnément au général Bonaparte (1).

Général Kilmaine, du 27 mars au 7 octobre provisoirement jusqu'au départ de l'armée d'Orient (19 mai) (2).

Général Moulin, par intérim du 8 octobre au 1er novembre (3).

Général Kilmaine, du 2 novembre au 2 janvier 1799.

Arrondissements.

1er janvier : une zone de 10 lieues de large le long des côtes de Brest à Ostende.

12 janvier (23 nivôse an VI) (Par arrêté du) : les 13e, 14e, 15e, 16e, 1re et 24e divisions militaires. (Le 30 octobre, la 24e division en est distraite par arrêté).

25 décembre (5 nivôse an VII) : les 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires, les 1re, 15e, 16e et 24e divisions territoriales sont distraites et rentrent sous les ordres immédiats des généraux commandant les divisions territoriales (4).

Observations.

(1) L'armée n'étant pas réunie, les généraux Bonaparte et Desaix conservent leur quartier général à Paris.

(2) Le général Kilmaine continue à résider à Paris, mais les troupes commençant à arriver dans l'arrondissement de l'armée, l'état-major

s'organise à Rouen, le général Kilmaine ne le rejoint que vers le 11 juin.

(3) Le général Kilmaine appelé au commandement en chef des expéditions dirigées contre l'Irlande, arrive le 8 avril à Paris et y conserve le titre de général en chef de l'armée d'Angleterre, armée que le général Moulin commande en son absence; l'expédition avec laquelle il devait partir ayant été contremandée, Kilmaine revient au commencement de novembre à Rouen, et reprend le commandement de l'armée d'Angleterre.

(4) L'arrêté du 5 nivôse an VII (25 décembre), en modifiant l'arrondissement de l'armée d'Angleterre, transporte son quartier général de Rouen à Rennes. Cette armée depuis lors a pour mission de comprimer l'insurrection qui commençait à renaître dans les départements de l'Ouest, et de surveiller les côtes. Les troupes qui en font partie ne sont pas organisées comme celles des autres armées, en divisions actives ; mais restent aux ordres immédiats des généraux commandant les quatre divisions territoriales comprises entre la Seine et la Gironde, et forment quatre corps séparés, agissant chacun dans l'enceinte de la division qui lui est affectée. Le général en chef résidant à Rennes est chargé de donner de l'ensemble aux opérations. Le général Kilmaine, malade à Rouen, envoie le 30 décembre l'arrêté du Directoire au général Moulin à Rennes, avec ordre de prendre provisoirement le commandement de l'armée; mais le quartier général ne quitte Rouen que le 2 janvier 1799 et le commandement du général Kilmaine ne cesse réellement qu'à cette époque.

Armée d'Orient (1)

créée par arrêté du 15 ventôse an VI (5 mars). De la fin de mars au 10 mai, s'organise sous le nom d'armée d'Angleterre; le 10, prend le nom d'armée de la Méditerranée, et le 2 juillet (14 messidor an VI), après son débarquement, celle d'armée d'Égypte, dénomination qui avant le mois d'août est remplacée par celle d'armée d'Orient.

Général.

Général Bonaparte, du 8 mai au 31 décembre (2).

Arrondissements.

S'organise de la fin de mars à la mi-mai dans les ports de Toulon, Gênes, Civita-Vecchia, Ajaccio.

Du 19 mai au 8 juin (30 floréal au 20 prairial an VI) en mer.

Du 8 juin au 18 juin (20 au 30 prairial) devant Malte.

Du 19 juin au 1er juillet (1er au 13 messidor) en mer ; une division reste à Malte.

Le 2 juillet (14 messidor) débarque près d'Alexandrie.

10 octobre (19 vendémiaire an VII) (Par arrêté du), exécuté à l'armée d'Italie le 30 vendémiaire (21 octobre) : l'île de Malte passe dans l'arrondissement de l'armée d'Italie.

Observations.

(1) Les troupes qui la composent sont prises aux armées d'Italie et de Rome et parmi celles qui étaient dirigées sur l'armée d'Angleterre.

(2) Le général Bonaparte nommé dès le 5 mars au commandement en chef de l'armée d'Orient conserve pendant quelque temps le titre de général en chef de l'armée d'Angleterre, mais ne surveille en réalité que les armements de l'armée d'Orient. Parti de Paris le 3 mai, il arrive à Toulon le 8, prend le commandement immédiat de la division réunie dans cette ville et donne aux troupes à ses ordres le nom d'armée de la Méditerranée, en annonçant que cette armée n'est qu'une aile de celle d'Angleterre.

Deuxième expédition d'Irlande.

Sous cette dénomination on comprend plusieurs petites expéditions isolées qui s'organisent pendant les mois d'août, septembre et octobre (fructidor an VI et vendémiaire an VII) dans les ports de la Rochelle, de Brest et au Texel.

Ces expéditions furent commandées par les généraux HUMBERT, HARDY, par l'adjudant général CORTEZ, par le chef de bataillon MICHEL et par le général KILMAINE.

Observation.

Le général Humbert, débarqué le 5 fructidor an VI (22 août) dans la baie de Killala, donne aux troupes à ses ordres, auxquelles s'étaient joints 1500 Irlandais-Unis, le nom d'armée d'Irlande, mais à tort; le général Humbert n'était que général de brigade, et si ces expéditions isolées eussent réussi, c'était le général Kilmaine qui devait en prendre le commandement supérieur et y donner de l'ensemble.

1799

Troupes françaises stationnées dans la République batave (1)

prennent le 26 août (9 fructidor an VII) la dénomination d'armée dans la République batave, conformément à un arrêté du 15 brumaire an VII (5 novembre 1798) qui la leur rendait en cas de reprise d'hostilités. Devenue le 23 septembre (1er vendémiaire an VIII) armée de la Batavie.

Généraux.

Général HATRY, du 1er au 8 janvier (12 au 19 nivôse an VII).

Général BRUNE, du 9 janvier au 25 août (20 nivôse au 8 fructidor) et depuis le 16 juillet (28 messidor) avec le commandement des troupes bataves.

Armée dans la République batave.

Général BRUNE, du 26 août au 22 septembre (9 fructidor au 6e jour complémentaire an VII) avec le commandement de l'armée batave.

Armée de la Batavie.

Général BRUNE, du 23 septembre au 27 novembre (1er vendémiaire au 6 frimaire an VIII).

Général KELLERMANN, provisoirement du 28 novembre au 5 décembre (7 au 14 frimaire an VIII).

Général DESJARDIN, provisoirement du 6 au 31 décembre.

Arrondissements.

1er janvier (12 nivôse an VII) : une partie de la Gueldre, la province d'Utrecht, le Brabant batave, la Zélande et le Sud-Hollande.

Armée dans la République batave. — 26 août (9 fructidor) : la République batave.

24 septembre (2 vendémiaire an VIII) : les 24e et 25e divisions militaires sont ajoutées à son arrondissement.

Armée de la Batavie. — La République batave, les 24e et 25e divisions militaires.

Observation.

(1) Par deux arrêtés en date du 27 fructidor an VII et 2 vendémiaire an VIII (13 et 24 septembre 1799), le Directoire voulant avoir une réserve à opposer au besoin aux Russes débarqués au Helder, ordonne la formation d'une armée sous le nom d'armée du Nord, lui assigne pour arrondissement les 24e et 25e divisions militaires et en confie le commandement en chef au général Brune, conjointement avec celui de l'armée dans la République batave.

Les victoires d'Alkmaer et de Castricum (19 septembre et 6 octobre 1799) (3e jour complémentaire an VI et 15 vendémiaire an VII) rendant cette mesure inutile, font négliger l'organisation de la nouvelle armée, dont la dénomination désagréable aux oreilles du Directoire est abandonnée ; mais les troupes et l'arrondissement affectés à cette armée restent à la disposition du général Brune et se trouvent ainsi de fait englobés dans l'armée française dans la République batave, dont l'arrondissement s'accroît des 24e et 25e divisions militaires et qui prend la dénomination d'armée de la Batavie.

Armée d'Helvétie

supprimée et réunie à l'armée du Danube par arrêté du 2 floréal (21 avril), mis à exécution le 10 floréal (29 avril).

Généraux.

Général Masséna, du 1er janvier au 4 avril (12 nivôse au 15 germinal) subordonnément à Jourdan.

Général Mesnard, provisoirement et subordonnément à Masséna, du 5 au 16 avril (16 au 27 germinal) (1).

Général Masséna, du 17 au 28 avril les armées d'Helvétie et du Danube.

Arrondissement.

1er janvier (12 nivôse an VII) : le département du Mont-Terrible et la République helvétique.

Observation.

(1) Le 5 avril (16 germinal an VII), à 3 heures du matin, le général Masséna reçoit à Saint-Gall l'arrêté du 11 germinal (31 mars) qui lui donnait provisoirement le commandement en chef de l'armée du Danube ; il laisse l'armée d'Helvétie aux ordres du général Mesnard et part à midi pour Strasbourg où il arrive le 8. Jourdan l'y attendait, lui remet le commandement de l'armée du Danube et se rend à Paris.

Le général Masséna, qui avait transporté le 15 avril (26 germinal) son quartier général à Bâle, y reçoit le 16 un nouvel arrêté qui le nommait définitivement général en chef des armées du Danube et d'Helvétie, le met à l'ordre le 17 (28 germinal) et à dater de ce jour commande immédiatement et sans intermédiaire les deux armées jusqu'au 29 avril (10 floréal) où elles sont réunies en une seule.

Armée de Mayence.

Par arrêté du 15 *pluviôse an VII* (3 *février*), *pris conformément aux instructions générales en date du* 11 *pluviôse* (30 *janvier*), *mis à exécution du* 16 *au* 21 *pluviôse* (4 *au* 9 *février*), *une nouvelle armée sous la dénomination d'armée d'Observation est formée dans son arrondissement* (1). *Par arrêté du* 8 *germinal* (28 *mars*), *mis à exécution du* 14 *au* 20 *germinal* (3 *au* 9 *avril*), *l'armée d'Observation est supprimée.*

Généraux.

Général Jourdan, du 1er janvier au 6 mars (12 nivôse au 16 ventôse an VII) avec le commandement supérieur sur l'armée d'Helvétie et depuis le 9 février (21 pluviôse) sur l'armée d'Observation.

Général Delaborde, provisoirement et subordonnément à Jourdan, l'armée d'Observation, du 9 au 18 février (21 au 30 pluviôse) et peut-être jusqu'au 23 février (5 ventôse) (2).

Général BERNADOTTE, l'armée d'Observation subordonnément à Jourdan, du 24 février au 8 avril (6 ventôse au 19 germinal).

Arrondissements.

1er janvier (12 nivôse an VII) : la rive gauche du Rhin, de Dusseldorf au département du Mont-Terrible, les quatre départements de la rive gauche du Rhin, la 5e division militaire, Kehl, et sur la rive droite le pays conquis jusqu'au Mein.

9 février (21 pluviôse) : l'armée d'Observation se forme entre le Mein et la Lahn ; le 17 février, Jourdan lui assigne en outre pour arrondissement les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin.

1er mars (11 ventôse) : le général Jourdan ayant passé le Rhin à Kehl avec l'armée de Mayence pour se porter aux sources du Danube, la 5e division militaire entre dans l'arrondissement de l'armée d'Observation.

Observations.

(1) On n'a pas cru devoir séparer l'armée d'Observation de l'armée de Mayence et la classer à part ; cette armée a duré trop peu et n'a été en réalité qu'une réserve destinée à couvrir la gauche et à assurer les derrières de l'armée de Mayence dont elle devient définitivement une division.

(2) Le 17 février, le général Jourdan donne ordre au général Bourcier de prendre provisoirement le commandement de l'armée d'observation, afin de hâter l'organisation des corps destinés à la composer, et place les quatre nouveaux départements de la ligne du Rhin (le Mont-Tonnerre, la Sarre, le Rhin-et-Moselle et la Roer) dans l'arrondissement de cette armée. La 5e division militaire reste provisoirement dans l'arrondissement de l'armée de Mayence qui se concentre aux environs de Strasbourg ; mais on ne trouve aucune trace du commandement du général Bourcier ; s'il l'exerça, ce fut du 19 au 23 février (1er au 5 ventôse an VII inclusivement) ; le 18, le général Delaborde commandait encore, et le 24, le général en chef Bernadotte, arrivé à Strasbourg, avait pris le commandement.

Armée du Danube.

S'appuyant sur un arrêté du Directoire du 12 ventôse (2 mars), le général Jourdan donne à l'armée d'Observation, le 17 ventôse (7 mars), la dénomination d'armée du Danube. Par arrêtés des 19 et 25 prairial (7 et 13 juin), mis à exécution du 30 messidor au 2 thermidor (18 au 20 juillet), l'armée du Danube se divise en armée du Rhin et armée du Danube.

Généraux.

Général JOURDAN, du 7 mars au 8 avril (17 ventôse au 19 germinal) avec le commandement supérieur sur les armées d'Helvétie et d'Observation.

Général MASSÉNA, du 9 au 16 avril (20 au 27 germinal) provisoirement avec le commandement supérieur de l'armée d'Helvétie, et du 17 au 28 avril (28 germinal au 9 floréal) les armées du Danube et d'Helvétie.

Général MASSÉNA, du 29 avril au 17 juillet (10 floréal au 19 messidor).

Général MASSÉNA, du 18 juillet au 29 novembre (30 messidor an VII au 8 frimaire an VIII).

Général TURREAU, provisoirement du 30 novembre au 11 décembre (9 au 20 frimaire).

Arrondissements.

28 mars (8 germinal) (Par arrêté du), mis à exécution du 3 au 9 avril (14 au 20 germinal) : les troupes qui faisaient partie de l'armée d'Observation et l'arrondissement affecté à cette armée, sont réunis à l'armée du Danube.

29 avril (10 floréal) : toute la ligne du Rhin de Dusseldorf à Bâle, les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, la 5e division militaire, le département du Mont-Terrible et la République helvétique.

3 juillet (15 messidor) (Par arrêté du), mis à exécution le 20 juillet : la place d'Huningue, le département du Mont-Terrible, la place de Belfort, les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain, de la Haute-Saône (6e division militaire).

Armée du Rhin.

Par arrêté du 3 frimaire an VIII (24 novembre), les armées du Rhin et du Danube sont réunies en une seule sous la dénomination d'armée du Rhin.

Généraux.

Général MULLER (1), provisoirement du 15 juillet au 24 septembre (30 messidor au 3 vendémiaire an VII).

Général NEY, provisoirement du 25 septembre au 23 octobre (4 vendémiaire au 2 brumaire).

Général LECOURBE (2), du 24 octobre au 5 décembre (3 brumaire au 14 frimaire).

Général BARAGUEY D'HILLIERS, l'aile gauche du 6 au 27 décembre (15 frimaire au 6 nivôse) (3).

Général LECOURBE, l'aile droite du 12 au 27 décembre (21 frimaire au 6 nivôse).

Général MOREAU, du 28 au 31 décembre (7 au 10 nivôse an VIII) (4).

Arrondissements.

13 juin (25 prairial) (Par arrêté du), mis à exécution le 20 juillet (2 thermidor) : la ligne du Rhin de Dusseldorf à Huningue exclusivement ; les départements du Mont-Tonnerre, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, et de la Roer, la 5e division militaire jusqu'à Neubrisach inclusivement.

1er août (14 thermidor) (Par arrêté du) parvenu à l'armée le 5 août (18 thermidor) : les 2e, 3e et 4e divisions militaires sont ajoutées à l'arrondissement de l'armée.

24 novembre (3 frimaire an VIII) (Par arrêté du), mis à exécution du 6 au 12 décembre (15 au 21 frimaire an VIII) : s'étend de Genève à Clèves et a pour arrondissement les 3e, 4e, 5e, 6e et 26e divisions militaires ; la 2e division militaire rentre dans le régime de l'intérieur.

Observations.

(1) L'énorme développement de l'arrondissement de l'armée du Danube ayant décidé le Directoire à en scinder le commandement, un premier arrêté en date du 7 juin (19 prairial) en sépare la ligne du

Rhin de Huningue à Dusseldorf, puis un deuxième arrêté en date du 13 juin crée l'armée du Rhin et lui assigne pour arrondissement la 5e division militaire et les départements du Mont-Tonnerre, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle et de la Roer. Le général Moreau, nommé au commandement de cette armée, n'arrivait pas et les troupes commençant à se concentrer dans les environs de Mayence, un nouvel arrêté du 10 juillet (22 messidor) charge le général Muller d'organiser l'armée du Rhin et de la commander provisoirement. Dès le 18 (30 messidor), ce général, arrivé à Mayence, prend le commandement qui lui était confié et donne des ordres, mais le partage définitif de l'arrondissement et des troupes entre les armées du Danube et du Rhin n'est mis à l'ordre du jour que le 20 juillet (2 thermidor).

(2) Le général Lecourbe, nommé par arrêté du 25 septembre (3 vendémiaire an VIII) général en chef de l'armée du Rhin, arrive à Strasbourg dès le 9 octobre (17 vendémiaire) et commence à donner des ordres; mais le général Ney, à la tête de la partie active de l'armée, dirige jusqu'au 24 (2 brumaire) les opérations sur Manheim et Philipsbourg et ne cède définitivement le commandement en chef au général Lecourbe que le 24, à Manheim.

(3) Le 6 décembre (15 frimaire), le général Lecourbe remet au général Baraguay d'Hilliers, lieutenant du général en chef, le commandement de l'armée du Rhin devenue l'aile gauche de la nouvelle armée du Rhin et se rend à Zurich, où il annonce le 12 (21 frimaire) par une proclamation la réunion des armées du Danube et du Rhin sous la dénomination d'armée du Rhin. Il se fait reconnaître comme lieutenant du général en chef et prend en cette qualité le commandement de l'armée du Danube, qui devient l'aile droite de l'armée du Rhin.

(4) Le général Moreau, resté à Paris, d'où il correspondait avec ses lieutenants, arrive à Bâle le 26 décembre (5 nivôse an VIII) et donne quelques ordres dans l'arrondissement de l'armée du Rhin, mais ne prend le commandement en chef que le 28, après avoir rejoint le quartier général à Zurich. Depuis ce jour seulement la fusion des armées du Danube et du Rhin est complète, jusque-là séparées et distinctes, obéissant chacune à un général en particulier, elles n'ont réellement fait que changer leurs anciennes dénominations, en celle d'aile droite et d'aile gauche de l'armée du Rhin.

Armée de Rome

proclamée armée de Naples par le général Championnet le 24 janvier (5 pluviôse an VII) conformément à l'arrêté du Directoire du 15 brumaire an VII (5 novembre 1798). Réunie à l'armée d'Italie par arrêté du 16 messidor (4 juillet), mis à exécution le 4 août (17 thermidor).

Généraux.

Général CHAMPIONNET, du 1er au 23 janvier (12 nivôse au 4 pluviôse) subordonnément au général en chef de l'armée d'Italie.

Armée de Naples.

Général CHAMPIONNET, du 24 janvier au 27 février (5 pluviôse au 9 ventôse) subordonnément au général en chef de l'armée d'Italie.

Général MACDONALD, du 28 février au 3 août (10 ventôse au 16 thermidor) subordonnément au général en chef de l'armée d'Italie.

Arrondissements.

1er janvier (12 nivôse) : la République romaine et le pays conquis dans le royaume de Naples.

Armée de Naples. — 24 janvier (5 pluviôse) : le royaume de Naples et la République romaine.

30 janvier (11 pluviôse) (Par arrêté du) : les îles Ioniennes, Malte et ses dépendances passent dans son arrondissement.

Armée d'Italie

divisée en armée des Alpes et armée d'Italie par arrêté du 17 *messidor* (5 *juillet*), *mis à exécution le* 21 *juillet* (3 *thermidor*).

L'armée des Alpes est supprimée et réunie à l'armée d'Italie par arrêté du 12 *fructidor* (29 *août*), *exécuté le* 1er *septembre* (15 *fructidor*).

Généraux.

Général JOUBERT, du 1er au 31 janvier (12 nivôse au 12 pluviôse) avec le commandement supérieur sur l'armée de Rome.

Général DELMAS, par intérim du 1er février au 6 mars (13 pluviôse au 16 ventôse).

Général BRUNETEAU SAINTE-SUZANNE, provisoirement du 7 au 11 mars (17 au 21 ventôse).

Général SCHERER, du 12 mars au 26 avril (22 ventôse au 7 floréal) avec le commandement supérieur sur l'armée de Naples.

Général MOREAU, du 27 avril au 4 août (8 floréal au 17 thermidor) avec le commandement supérieur sur l'armée de Naples (1).

Général JOUBERT, du 5 au 15 août au matin (18 au 28 thermidor) les armées d'Italie et des Alpes.

Général CHAMPIONNET, commande l'armée des Alpes du 21 juillet au 31 août (3 thermidor au 14 fructidor), subordonnément au général Joubert jusqu'au 15 août (3 au 28 thermidor) (2).

Général MOREAU, provisoirement du 15 août au matin au 20 septembre (28 thermidor au 4e jour complémentaire).

Général CHAMPIONNET, du 21 septembre au 30 décembre (5e jour complémentaire an VII au 9 nivôse an VIII) (3).

Général SUCHET, par intérim le 31 décembre (10 nivôse).

Arrondissements.

1er janvier (12 nivôse an VII) : le Piémont, la République cisalpine, la République ligurienne, les îles Ioniennes, la Corse, Malte et ses dépendances.

30 janvier (11 pluviôse) (Par arrêté du) : les îles Ioniennes, Malte et ses dépendances passent dans l'arrondissement de l'armée de Naples.

3 juin (15 prairial) (Par arrêté du) : les 7e et 8e divisions militaires sont affectées à l'armée d'Italie.

6 juillet (18 messidor) (Par arrêté du) : la défense des Alpes, depuis Genève à la vallée de Barcelonnette, est confiée à l'armée des Alpes, qui reçoit pour arrondissement les 7e, 8e et 19e divisions militaires. L'armée d'Italie occupe Gênes et les Apennins.

29 août (12 fructidor) (Par arrêté du), mis à exécution du 1er au 21 septembre : la ligne des Apennins et des Alpes, et de Gênes au Saint-Bernard, les 7e, 8e et 19e divisions militaires.

Observations.

(1) Le 26 avril (7 floréal an VII), le général Moreau, appelé par le général Scherer, arrive à Cassano, quartier général de l'armée, et trouve le général en chef parti pour Milan et commande dès lors de fait par intérim. Ayant reçu l'avis du passage de l'Adda par les Autrichiens, il en prévient aussitôt Scherer et l'engage à revenir promptement à la tête de l'armée; pour toute réponse, Scherer lui envoie, le lendemain 27 (8 floréal), l'arrêté du Directoire, en date du 2 floréal (21 avril), qui le nommait, lui, Moreau, général en chef des armées d'Italie et de Naples. Les avant-postes étaient déjà aux prises avec l'ennemi, et sur le champ de bataille même, Moreau fait connaître aux troupes l'arrêté qui lui conférait le commandement en chef.

(2) Le 21 juillet (3 thermidor), le général Championnet, parvenu à Grenoble, se fait reconnaître comme général en chef de l'armée des Alpes et commande dans les 7e, 8e et 19 divisions militaires assignées à l'armée qu'il s'empresse d'organiser.

Le général Joubert atteint Gênes dès le 2 août (15 thermidor), mais n'y trouve pas le général Moreau, qui était parti pour surveiller un mouvement et ne reçoit le commandement de ce général qu'à son retour le 5 (18). Le 4, il fait cependant mettre à l'ordre de l'armée la réunion de l'armée de Naples à celle d'Italie.

(3) Le 31 août (14 fructidor), à 11 heures du soir, le général Championnet reçoit à Embrun l'arrêté en date du 12 fructidor (29 août) qui supprimait l'armée des Alpes, la réunissait à celle d'Italie et lui donnait le commandement en chef de cette armée. Il l'exécute immédiatement; dès le 1er septembre (15 fructidor) il dissout l'état-major de l'armée des Alpes, remet au général Grenier le commandement des troupes qui la composaient et qui deviennent l'aile gauche de l'armée d'Italie, et part le 3 septembre (17 fructidor) pour Gênes, où se trouvait le quartier général; mais il n'y arrive et ne reçoit définitivement le commandement du général Moreau que le 21 septembre (5e jour complémentaire).

Armée d'Orient.

Généraux.

Général BONAPARTE, du 1er janvier au 22 août (12 nivôse au 5 fructidor).

Général KLEBER (1), du 25 août au 31 décembre (8 fructidor an VII au 10 nivôse an VIII) d'abord provisoirement, puis définitivement en chef, par arrêté des Consuls en date du 24 brumaire an VIII (15 novembre).

Arrondissement.

1er janvier : l'Égypte et la Syrie.

Observation.

(1) Le 22 août (5 fructidor), le général Bonaparte laisse au général Menou, commandant la province d'Alexandrie, une proclamation à l'armée d'Orient pour lui annoncer son départ, et des instructions pour le général Kleber, à qui il confiait le commandement en chef, et met à la voile, la nuit suivante, pour la France; mais ces instructions et la lettre par laquelle le général Bonaparte lui conférait le commandement en chef ne parviennent au général Kleber, à Rosette, que le 25 (8 fructidor).

Armée d'Angleterre.

Généraux.

Général MOULIN, provisoirement du 2 janvier au 22 juin (13 nivôse au 4 messidor) (1).

Général DEMBARRÈRE, par intérim du 23 juin au 19 juillet (5 messidor au 1er thermidor).

Général MICHAUD, provisoirement du 20 juillet au 14 novembre (2 thermidor an VII au 23 brumaire an VIII.

Général HÉDOUVILLE, du 15 novembre au 31 décembre (2).

Arrondissement.

1er janvier : les 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires.

Observations.

(1) Le général Kilmaine, en congé et malade, conservait toujours le titre de général en chef de l'armée d'Angleterre.

NOTA. — Par arrêté du 29 thermidor (16 août), l'armée d'Angleterre, qui était divisée en commandements territoriaux, est à l'instar des autres armées, organisée en divisions actives, sans avoir égard à la démarcation des divisions militaires composant son arrondissement.

(2) Le général Hédouville, nommé au commandement en chef de l'armée d'Angleterre, arrive à Angers le 8 novembre (17 brumaire an VIII) et commence à donner des ordres dans l'arrondissement de l'armée; mais il ne rejoint le quartier général à Rennes et ne reçoit le commandement du général Michaud que vers le 15.

1800

Armée de la Batavie

le 24 novembre (3 frimaire an IX) change sa dénomination en celle d'armée gallo-batave.

Généraux.

Général DESJARDIN, provisoirement du 1er au 26 janvier (11 nivôse au 6 pluviôse an VIII).

Général AUGEREAU, du 27 janvier au 28 août (7 pluviôse au 10 fructidor) avec le commandement des troupes bataves depuis le 9 mars (18 ventôse). Du 17 juillet au 4 août (28 messidor au 16 thermidor) le général DESJARDIN commande provisoirement et subordonnément en Batavie (1).

Du 5 août au 23 novembre (17 thermidor an VIII au 2 frimaire an IX), le général VICTOR PERRIN commande subordonnément en Batavie comme lieutenant du général en chef.

Général BARBOU, par intérim du 29 août au 6 septembre (11 au 19 fructidor).

Général AUGEREAU, du 7 septembre au 23 novembre (20 fructidor an VIII au 2 frimaire an IX).

Armée gallo-batave (2).

Général AUGEREAU, du 24 novembre au 31 décembre (3 frimaire au 10 nivôse). Le général VICTOR PERRIN commande subordonnément en Batavie comme lieutenant du général en chef.

Arrondissements.

1er janvier (13 nivôse) (Par décision du Premier Consul du) : la République batave, les 24e et 25e divisions militaires.

3 janvier (14 messidor) (Par arrêté du) : la République batave ; les 24e et 25e divisions militaires rentrent dans le régime de l'intérieur.

3 juillet (20 messidor) : la République batave, les 24e, 25e et 26e divisions militaires.

Observations.

(1) La nuit du 16 au 17 juillet (27 au 28 messidor), le général Augereau part de la Haye, laissant le commandement provisoire de la Batavie au général Desjardin, et rejoint le 21 à Dusseldorf deux divisions de l'armée de la Batavie qu'il avait dirigées et à la tête desquelles il devait pénétrer en Franconie à la reprise des hostilités. De ce jour l'armée de la Batavie se trouve divisée en deux parties bien distinctes : l'une, aux ordres du général en chef Brune, agit sur le Mein ; l'autre, commandée provisoirement et subordonnément par le général Desjardin, occupe la République batave.

(2) Le 30 septembre (8 vendémiaire an IX), le Ministre emploie pour la première fois la dénomination d'armée gallo-batave pour désigner l'aile droite de l'armée de la Batavie, aile composée de deux divisions, l'une française, l'autre batave, placées sur la rive droite du Mein, et commandées immédiatement par Augereau. Ces divisions ne forment pas pour cela une armée particulière ; à la reprise des hostilités, le 24 novembre (3 frimaire an IX), la dénomination d'armée gallo-batave prévaut sur celle d'armée de la Batavie, sans qu'aucun arrêté soit intervenu, et s'applique alors à toute l'armée.

Armée du Rhin.

Général.

Général Moreau, du 1er janvier au 31 décembre (11 nivôse an VIII au 10 nivôse an IX).

Arrondissements.

1er janvier : la République helvétique, et la ligne du Rhin jusqu'à Clèves, les 3e, 4e, 5e, 6e et 26e divisions militaires.

3 juillet (14 messidor) (Par arrêté du), exécutoire à partir du 9 juillet (20 messidor) : les 3e, 4e, 5e, 6e et 26e divisions militaires en sont distraites. L'arrondissement de l'armée ne comprend plus que le pays conquis sur la rive droite du Rhin et la République helvétique.

15 juillet (26 messidor) (Par arrêté du), exécutoire à partir du 24 juillet (5 thermidor) : la République helvétique en est distraite et passe à l'armée de réserve.

22 juillet (3 thermidor) (Par arrêté du) : les 3e et 5e divisions mili-

taires sont remises provisoirement sous les ordres du général en chef de l'armée du Rhin (2).

Observations.

(1) Du 15 octobre au 22 novembre, le général Moreau, profitant de l'armistice, s'éloigne de l'armée et se rend à Paris où il semble continuer à commander. Pendant son absence, le général Dessolle, son chef d'état-major, donne des ordres en son nom et le commandement par intérim n'est déféré à personne.

(2) Le Ministre se réserve cependant de correspondre directement avec les généraux commandant ces divisions pour tout ce qui n'a pas un rapport direct avec l'armée.

Armée de Réserve de deuxième ligne

commence à exister le 4 juin (15 prairial an VIII) sous le nom de deuxième ligne de l'armée de Réserve et le 12 juin (23 prairial) comme armée de Réserve de deuxième ligne. Par ordre du Premier Consul du 11 messidor (30 juin), sanctionné par un arrêté du 14 messidor (3 juillet), prend la dénomination d'armée de Réserve, devenue armée des Grisons par arrêté du 13 vendémiaire an II (5 octobre), mis à exécution le 17 octobre (25 vendémiaire).

Généraux.

Général Brune, du 4 juin au 2 juillet (15 prairial au 13 messidor) (1).

Armée de Réserve.

Général Brune, du 3 juillet au 15 août (14 messidor au 27 thermidor).

Général Canclaux, provisoirement du 16 août au 2 septembre (28 thermidor au 15 fructidor).

Général Macdonald, du 2 septembre au 16 octobre (15 fructidor an VIII au 24 vendémiaire an IX) (2) (3).

Armée des Grisons (4).

Général MACDONALD, du 17 octobre au 1er novembre (25 vendémiaire au 10 brumaire).

Général GROUCHY, par intérim du 2 au 5 novembre (11 au 14 brumaire) (5).

Général MACDONALD, du 6 novembre au 31 décembre (15 brumaire au 10 nivôse).

Arrondissements.

4 juin (15 prairial) : les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Ain.

Armée de Réserve. — 3 juillet (14 messidor) (Par arrêté du) : Genève et tout le Valais, les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Ain.

15 juillet (26 messidor) (Par arrêté du), exécutoire à partir du 24 juillet (5 thermidor) : son arrondissement s'accroît de la République helvétique.

27 juillet (8 thermidor) (Par arrêté du) : la 6e division militaire est réunie à son arrondissement à partir du 3 août (15 thermidor).

Armée des Grisons. — 5 octobre (13 vendémiaire an IX) (Par arrêté du), exécuté le 17 octobre (25 vendémiaire) : le pays des Grisons, l'Helvétie et le département du Léman ; les 6e et 18e divisions militaires en sont distraites et rentrent à l'intérieur.

4 novembre (13 brumaire) : la ville de Constance passe de l'arrondissement de l'armée du Rhin dans celui de l'armée des Grisons.

Observations.

(1) Après le départ de Dijon du général Berthier et du quartier général de l'armée de Réserve, les dépôts restés dans les cantonnements de l'armée prennent le nom de deuxième ligne de l'armée de Réserve, et la partie active réunie au pied des Alpes, celui de première ligne. Le général Brune arrive à Dijon dès le 17 mai (27 floréal) avec ordre de s'occuper spécialement de l'organisation d'une nouvelle armée; surveille en effet l'incorporation des conscrits, mais ne prend officiellement le commandement que le 4 juin (15 prairial) en recevant les instructions du Ministre qui lui déféraient le commandement en chef de la deuxième ligne de l'armée de Réserve, et fixaient l'arrondissement sur

lequel s'étendait son autorité. Cette deuxième ligne n'est pas encore une armée à part; ce n'est que le 12 juin (23 prairial) que de nouvelles instructions, en date du 10, nomment Brune général en chef de l'armée de Réserve de deuxième ligne et en font une armée particulière et complètement indépendante.

(2) Le 31 août (13 fructidor), le général Macdonald, encore à Paris, expédie déjà des ordres de mouvement aux différentes divisions de l'armée, mais ne prend réellement le commandement que le 2 septembre à son arrivée à Dijon.

(3) Pendant un voyage que le général Macdonald fait à l'armée du Rhin du 1er au 12 octobre (9 au 20 vendémiaire an IX), personne n'est investi du commandement de l'armée de Réserve; le chef d'état-major Mathieu Dumas reste chargé d'assurer le service journalier.

(4) Du 31 octobre au 9 novembre (9 au 18 brumaire), l'armée des Grisons prend possession de la Valteline, qui ne passe pas pour cela dans son arrondissement; l'administration du pays continue à appartenir à la République cisalpine, et dès lors à l'arrondissement de l'armée d'Italie; les circonstances seulement obligent à confier les opérations militaires dans cette province à l'armée des Grisons.

(5) Du 2 au 5 novembre (11 au 14 brumaire), le général Grouchy supplée dans le commandement de l'armée des Grisons, le général Macdonald obligé de garder le lit.

Armée d'Italie.

Par arrêté du 4 messidor (23 *juin*) *les armées de Réserve et d'Italie sont réunies en une seule sous la dénomination d'armée d'Italie* (1).

Généraux.

Général SUCHET, par intérim du 1er au 5 janvier (11 au 15 nivôse).

Général MARBOT, par intérim du 6 au 15 janvier (16 au 25 nivôse).

Général MASSÉNA, du 16 janvier au 16 juin (26 nivôse au 27 prairial) (2). SUCHET commande sur le Var, subordonnément, du 7 avril au 7 juin (17 germinal au 18 prairial) (3).

Général SUCHET, par intérim du 17 au 24 juin (28 prairial au 5 messidor) (4).

Général Masséna, du 25 juin au 21 août (6 messidor au 3 fructidor).

Général Brune, du 22 août au 31 décembre (4 fructidor an VIII au 10 nivôse an IX).

Arrondissements.

1er janvier : la chaîne de l'Apennin et des Alpes, de Gênes au mont Saint-Bernard, les 7, 8e et 19e divisions militaires.

5 mai (15 floréal) (Par arrêté du) : le département du Mont-Blanc en est distrait et passe à l'armée de Réserve.

A sa réorganisation (25 juin) : tout le pays conquis au delà des Alpes, le Valais, les 7e, 8e et 19e divisions militaires.

3 juillet (14 messidor) (Par arrêté du) : le Valais et Genève passe dans l'arrondissement de l'armée de Réserve, les 7e, 8e et 19e divisions militaires rentrent dans le régime de l'intérieur.

25 juillet (6 thermidor) (Par arrêté du) : la subdivision des Alpes-Maritimes est affectée à l'armée d'Italie.

13 octobre (21 vendémiaire an IX) (Par arrêté du), exécuté le 25 octobre (3 brumaire) : le département des Alpes-Maritimes, distrait de l'armée d'Italie, passe à la 8e division militaire. L'arrondissement de l'armée se termine aux frontières du Piémont et de la Ligurie.

Observations.

(1) La victoire de Marengo ayant terminé la tâche imposée à l'armée de Réserve, le Premier Consul se disposant à quitter l'Italie, réorganise les armées d'Italie et de Réserve en une seule armée, sous le nom d'armée d'Italie; prend le 4 messidor (24 juin) un arrêté dans lequel il désigne nominativement les troupes qui doivent en faire partie, et par un deuxième arrêté en date du 5 messidor (24 juin) en donne le commandement au général Masséna.

(2) Le 23 germinal (13 avril) le Premier Consul ayant décidé que le général en chef de l'armée de Réserve aurait la direction des opérations dans la partie des Alpes qui avoisine le Mont-Blanc, le 16 avril (26 germinal), le général Turreau, commandant l'aile gauche de l'armée d'Italie, est subordonné au général Berthier, et depuis cette époque les opérations de cette aile, entièrement indépendante de l'armée d'Italie, se lient si essentiellement à l'armée de Réserve qu'elles doivent y être classées. Un arrêté en date du 15 floréal (5 mai) distrait ensuite le département du Mont-Blanc de l'armée d'Italie et le donne à l'armée de Réserve.

L'armée d'Italie se trouve ainsi réduite à l'aile droite et au centre qui, séparés et n'ayant entre eux que des communications par mer, très rares et très difficiles depuis que les Autrichiens se sont emparés

de Saint-Jacques et de Melogne (6 avril, 16 germinal), forment deux corps isolés obéissant chacun à un général particulier. Masséna à la tête de l'aile droite, défend les approches de Gênes, Suchet, son lieutenant, couvre avec le centre, Nice et le Var.

(3) A la suite de la capitulation de Gênes (4 juin, 15 prairial, 8 heures du soir), l'aile droite de l'armée d'Italie se met en marche le 5 juin sous les ordres du général Gazan pour rejoindre le centre commandé par le général Suchet qui se trouvait le 6 (17 prairial) à Alassio; la jonction s'opère le 7 et le général Masséna, débarqué le même jour à Nice, reprend le 8 le commandement de l'armée d'Italie et établit son quartier général à Finale.

(4) A la réception de la nouvelle de la bataille de Marengo et de l'armistice qui en avait été la suite, le général Masséna part le 17 (28 prairial) de Finale pour Milan, laissant l'armée d'Italie aux ordres du lieutenant-général Suchet qui se trouve ainsi chargé de réoccuper Gênes, Coni et Ceva; il ne reparaît ensuite à la tête de l'armée qu'après sa réorganisation, le 25 juin (6 messidor).

NOTA. — Cette nouvelle armée se compose de 13 demi-brigades d'infanterie légère, de 35 demi-brigades d'infanterie de ligne, de 6 régiments de cavalerie, de 7 régiments de dragons, de 7 régiments de chasseurs à cheval, de 3 régiments de hussards désignés nominativement dans l'arrêté et choisis indistinctement dans les deux armées de Réserve et d'Italie.

13 demi-brigades d'infanterie de ligne, 3 demi-brigades d'infanterie légère, 1 régiment de cavalerie, 1 régiment de dragons, 1 régiment de chasseurs sont renvoyés en France, destinés à faire partie de l'armée de Réserve de deuxième ligne.

Armée de Réserve

créée par arrêté en date du 17 ventôse an VIII (8 mars), formée de troupes de l'armée de l'Ouest, de la 17e division militaire (Paris) et des dépôts de l'armée d'Orient.

Généraux.

Général VICTOR PERRIN, par intérim du 11 au 18 avril (21 au 28 germinal) (1).

Général ALEX. BERTHIER, du 19 avril au 24 juin (29 germinal au

5 messidor) avec le commandement supérieur sur l'aile gauche de l'armée d'Italie depuis le 16 avril. Le général TURREAU commande cette aile subordonnément.

Arrondissements.

A sa création : est en marche sur les routes de Nantes et de Paris à la 18e division militaire pour se réunir dans un rayon d'environ 20 lieues autour de Dijon (départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Ain).

5 mai (15 floréal) (Par arrêté du) : le département du Mont-Blanc et le Valais sont ajoutés à l'arrondissement de l'armée (exécution du 8 au 13 mai) (18 au 23 floréal).

4 juin : les départements de la Côte-d'or, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Yonne, de l'Aube, de la Haute-Marne et de l'Ain en sont distraits.

Observation.

(1) Berthier (Alex.) nommé par arrêté du 13 germinal (3 avril) général en chef de l'armée de Réserve, cède le 4 avril (14 germinal) le ministère à Carnot, prend immédiatement le titre de général en chef de l'armée de Réserve, et commence à expédier de Paris des ordres en cette qualité, il se rend ensuite à Bâle pour se concerter avec le général Moreau sur le mode d'exécution du plan de campagne, continue pendant sa route et durant son séjour à Bâle, à donner des ordres dans l'armée, mais ne rejoint le qnartier général à Dijon que le 18 (28 germinal). Le général Victor Perrin qui l'avait précédé dans cette ville et qui depuis le 11 avril (21 germinal) avait pris le commandement par intérim des troupes réunies dans l'arrondissement de l'armée, le lui remet alors seulement, et le général Berthier ne commande réellement l'armée de Réserve qu'à partir du 19 avril (29 germinal).

Armée d'Orient.

Généraux.

Général KLEBER, du 1er janvier au 14 juin (11 nivôse au 25 prairial).

Général MENOU, du 15 juin au 31 décembre (26 prairial an VIII au 10 nivôse an IX); d'abord provisoirement, puis définitivement, par arrêté du 19 fructidor an VIII (6 septembre).

Arrondissement.

1er janvier : l'Égypte.

Armée d'Angleterre

prend la dénomination d'armée de l'Ouest par arrêté du 24 nivôse an VIII (14 janvier), mis à exécution le 17 janvier (27 nivôse).

Généraux.

Général HÉDOUVILLE, du 1er au 16 janvier (11 au 26 nivôse).

Armée de l'Ouest.

Général BRUNE, du 17 janvier au 26 avril (27 nivôse au 6 floréal).

Général HÉDOUVILLE, provisoirement du 27 avril au 2 mai (7 au 12 floréal).

Général BERNADOTTE, du 3 mai au 10 octobre (13 floréal an VIII au 18 vendémiaire an IX).

Général TILLY (1), par intérim du 11 octobre au 31 décembre (19 vendémiaire au 10 nivôse).

Arrondissements.

1er janvier : les 12e, 13e, 14e et 22e divisions militaires.

Armée de l'Ouest. — 1er février (12 pluviôse) (Par arrêté du) : la 14e division militaire est distraite de l'armée de l'Ouest, dont l'arrondissement est réduit aux 12e, 13e et 22e divisions militaires.

Observations.

NOTA. — Par ordre du Premier Consul, en date du 23 germinal (13 avril), cinq corps d'observation destinés à se porter en cas de débarquement, sur les points menacés par les Anglais, se rassemblent à Rennes, Saint-Lô, Lille, Eyndhoven et Liége.

Ces corps, qui prennent la dénomination de « camps volants », ne forment pas des commandements particuliers, mais restent aux ordres

du général commandant l'armée ou la division dans l'arrondissement de laquelle ils sont placés.

(1) Le général Bernadotte, en congé à Paris, conserve le titre de général en chef de l'armée de l'Ouest, et correspond en cette qualité avec le Ministre et le général Tilly ; celui-ci correspond de son côté directement avec le Ministre et avec le général en chef titulaire Bernadotte.

Corps d'observation (1)

formé le 27 novembre (6 frimaire an IX), par ordre en date du 20 (29 brumaire), de troupes tirées du camp d'Amiens, de compagnies de grenadiers et de carabiniers rassemblées à Dijon.

Général.

Général MURAT, du 27 novembre au 31 décembre (6 frimaire au 10 nivôse) avec le titre de lieutenant général.

Arrondissement.

Formé à Dijon le 27 novembre (6 frimaire an IX), il commence immédiatement son mouvement sur Genève, où le général Murat l'organise en deux divisions et d'où il continue sa route sur Milan que le quartier général atteint le 2 janvier 1801 (12 nivôse).

Observation.

(1) Le corps d'observation destiné à agir en Italie ne fait cependant pas partie de l'armée d'Italie et forme un commandement séparé et indépendant confié à un lieutenant général.

1801-1802

Armée gallo-batave.

Le 10 *avril* 1801 (20 *germinal an IX*) *reprend la dénomination d'armée de la Batavie* (1); *supprimée le* 23 *octobre* (1er *brumaire an X*) *en vertu d'un traité en date du* 11 *fructidor* (29 *août*) *ratifié le* 3 *octobre* (2).

Généraux.

Général AUGEREAU, du 1er janvier au 30 mars (11 nivôse au 9 germinal) (3). Le général VICTOR PERRIN, subordonnément la République batave du 1er janvier au 28 avril (11 nivôse au 8 floréal). Les généraux BARBOU et DUMONCEAU, les divisions françaises et bataves revenant de la Franconie du 31 mars au 28 avril (10 germinal au 8 floréal).

Armée de Batavie.

Général AUGEREAU, du 29 avril au 22 octobre (9 floréal an IX au 30 vendémiaire an X).

Arrondissements.

1er janvier : la République batave, les 24e, 25e et 26e divisions militaires, et sur la rive droite du Rhin, le Mein jusqu'à la Rednitz.

Du 29 mars au 1er mai (8 germinal au 11 floréal) : évacue la Franconie.

Armée de Batavie. — Du 10 avril : la République batave, les 24e, 25e et 26e divisions militaires.

12 juin (23 prairial) (Par arrêté du), exécutoire à compter du 1er messidor (20 juin) (4) : les 24e, 25e et 26e divisions militaires sont distraites de son arrondissement et rentrent à l'intérieur.

Observations.

(1) Le 10 avril, le quartier général part de Mayence pour la Haye, et de ce jour la dénomination d'armée gallo-batave qu'aucun arrêté

n'avait sanctionné cesse d'être employée ; celle d'armée de Batavie la remplace. Augereau arrive à la Haye le 29 avril, en même temps que les troupes venant de Franconie, prend le commandement en chef et réorganise l'armée.

(2) Par ce traité, l'armée est réduite à une division française forte de 10,500 hommes ; cette division, à la solde de la République batave, est commandée par le général Victor, mais ne reçoit d'ordres que du gouvernement batave, par l'intermédiaire du Ministre de la guerre de cette République.

(3) Le général Augereau, appelé à Paris, quitte l'armée gallo-batave le 11 février (22 pluviôse), mais se réserve le détail du commandement et le fait exercer en son nom par le général de brigade Commes, son chef d'état-major.

Lorsqu'à la paix, l'armée évacue la Franconie, en vertu d'un arrêté du 7 germinal (28 mars), le général Augereau cesse un instant d'exercer le commandement et le partage entre ses subordonnés. Le 31 mars, la division française est mise aux ordres du général Barbou et la division batave à ceux du général Dumonceau qui les ramènent en Batavie.

(4) Cet arrêté ne parvient à l'armée que le 21 juin (2 messidor an IX).

Armée du Rhin

dissoute le 5 mai 1801 (15 floréal an IX) par arrêté du 7 germinal an IX (28 mars).

Général.

Général Moreau, du 1er janvier au 4 mai (11 nivôse au 14 floréal).

Arrondissements.

1er janvier : tout le pays conquis jusqu'à l'Ems, les 3e et 5e divisions militaires (1).

Du 21 avril au 5 mai (1er au 15 floréal) : repasse le Rhin à Huningue, Strasbourg, Manheim et Mayence (2).

Observations.

(1) Les généraux commandant ces divisions correspondent directe-

ment avec le Ministre pour tout ce qui n'a pas un rapport direct à l'armée.

(2) Chaque corps, à sa rentrée en France, cesse d'appartenir à l'armée, et reçoit un ordre de route pour la garnison qui lui est assignée.

Le 5 mai (15 floréal), il reste encore sur la rive droite du Rhin environ 23,000 hommes, ce qui n'empêche pas de mettre à exécution l'arrêté du 7 germinal, portant dissolution de l'armée à partir du 15 floréal (5 mai). L'état-major cesse immédiatement ses fonctions et se sépare; les administrations sont licenciées. Les corps encore sur la rive droite du Rhin reçoivent des itinéraires jusqu'à leurs garnisons et deviennent des corps isolés, voyageant par ordre du Ministre de la guerre. Le dernier repasse le Rhin le 14 mai (24 floréal).

Armée des Grisons

dissoute le 1er prairial (21 mai 1801) (1) par décision des Consuls, en date du 7 floréal (27 avril).

Généraux.

Général MACDONALD, du 1er janvier au 15 avril (11 nivôse au 25 germinal) (2).

Général PULLY, provisoirement du 15 avril au 20 mai (25 germinal au 30 floréal).

Arrondissements.

1er janvier : le pays des Grisons, l'Helvétie et le département du Léman (3).

12 janvier (22 nivôse) : prend des cantonnements dans le Trentin.

Du 1er au 14 avril (11 au 24 germinal) : évacue le Trentin.

Observations.

(1) Une partie des troupes rentre en France, l'autre reste en Helvétie et forme une division assimilée aux divisions territoriales de l'intérieur. Genève et le département du Léman repassent aux ordres du général commandant la 7e division militaire.

(2) NOTA. — Le 4 mars (13 ventôse), la 1re division rentre sur le

territoire helvétique ; le général Macdonald en confie temporairement le commandement au général Montchoisy, commandant en Helvétie, et l'autorise à cause de l'éloignement du quartier général à correspondre directement avec le Ministre et reste à Trente avec la 2e division.

(3) Opérait dans la Valteline, province qui dépendait néanmoins de l'armée d'Italie.

(4) La 2e division évacue le Trentin du 1er au 14 avril (11 au 24 germinal) et regagne l'Helvétie par Vérone, Brescia, Milan, Turin, le Mont-Cenis, Chambéry et Genève. Le quartier général s'établit le 27 avril (7 floréal) à Berne.

Armée d'Italie

dissoute par arrêté du 12 prairial an IX (1er *juin* 1801), *exécutoire à partir du* 1er *messidor* (20 *juin*). *Prend alors avec une nouvelle organisation la dénomination de corps de troupes françaises dans la Cisalpine* (1). *Prend le* 14 *février* 1802 (25 *pluviôse an X*) *la dénomination de troupes françaises dans la République italienne ; mises sur le pied de paix et réduites à* 25,000 *hommes par arrêté du* 8 *ventôse an X* (27 *février* 1802), *exécutoire à partir du* 1er *germinal* (22 *mars*).

Généraux.

Général Brune, du 1er janvier au 7 mars (11 nivôse au 16 ventôse).

Général Moncey, par intérim comme lieutenant du général en chef en congé, du 8 mars au 19 juin (17 ventôse au 30 prairial).

Corps de troupes françaises dans la Cisalpine.

Lieutenant général Moncey (2), du 20 juin au 7 août (1er messidor au 19 thermidor), puis subordonnément à Murat, du 8 au 27 août 20 thermidor au 9 fructidor).

Arrondissements.

1er janvier : la Cisalpine, le Piémont, la Ligurie et la Toscane, et le pays conquis vers l'Adige.

16 janvier (26 nivôse) : s'établit derrière la Livenza.

6 avril : repasse l'Adige.

2 avril (12 germinal) (Par arrêté du), connu de l'armée le 19 mai (29 floréal) : le Piémont est distrait de son arrondissement, qui ne s'étend plus que sur la République cisalpine et la Ligurie (3).

18 avril (28 germinal) (Par arrêté du), connu de l'armée le 19 mai (29 floréal) : la Ligurie est distraite à son tour, et l'armée d'Italie, réduite aux proportions d'une armée d'occupation, a pour limite la Cisalpine (4).

Observations.

(1) Ce corps d'occupation, soldé et entretenu aux frais de la République cisalpine se compose de : 16 demi-brigades, 12 régiments de troupes à cheval, 3 régiments d'artillerie, 1 bataillon de sapeurs, 1 bataillon d'ouvriers, 1 bataillon de pontonniers, 2 bataillons de charretiers du train, commandés par un lieutenant général ; il perd la dénomination d'armée, mais en conserve l'importance.

(2) Le général Moncey, en recevant le 9 juin l'ampliation de l'arrêté du 12 prairial (1er juin), prend immédiatement le titre de lieutenant général commandant le corps des troupes françaises dans la Cisalpine ; mais la dénomination d'armée d'Italie ne cesse d'être employée à l'état-major que le 20 juin, au départ du quartier général pour Crémone.

(3) Le Piémont forme une division militaire assimilée aux divisions de l'intérieur ; le général Jourdan en est nommé administrateur général. Dans les cas extraordinaires, le général commandant la division est tenu de déférer aux réquisitions de l'administrateur général ; habituellement il correspond avec le Ministre.

(4) La Ligurie forme une division militaire ressortissant directement du Ministre de la guerre.

Corps d'observation (1)

dit corps d'observation du Midi, depuis le 16 *janvier* 1801 (26 *nivôse an IX*). *Réuni à un fort détachement de l'armée du Midi, devient armée d'observation du Midi, par arrêté du* 24 *pluviôse* (13 *février*) (2), *mis à exécution le* 25 *février* (6 *ventôse an IX*) (3). *Supprimée le* 1er *juin* 1802 (12 *prairial an X*), *en vertu d'un arrêté du* 23 *germinal an X* (13 *avril* 1802).

Généraux.

Général **Murat**, comme lieutenant général, du 1er janvier au 24 février (11 nivôse au 5 ventôse).

Armée d'observation du Midi.

Général **Murat**, du 25 février au 27 août (6 ventôse au 9 fructidor) avec le commandement supérieur sur les corps des troupes françaises dans la Cisalpine du 8 au 27 août (20 thermidor au 9 fructidor).

Général **Murat**, du 28 août au 31 décembre (10 fructidor an IX au 10 nivôse an X), l'armée d'observation du Midi et les troupes stationnées en Cisalpine (4). A partir du 3 septembre (16 fructidor), le général Soult commande subordonnément toutes les troupes qui occupent le royaume de Naples.

1802.

Général **Murat**, l'armée d'observation du Midi et les troupes stationnées en Cisalpine du 1er janvier au 13 février (11 nivôse au 24 pluviôse). Le général **Soult** subordonnément les divisions placées dans le royaume de Naples.

Général **Murat** (5), l'armée d'observation du Midi et les troupes stationnées dans la République italienne, du 14 février au 1er juin (en congé à Paris depuis le milieu de mars). Le général **Soult**, subordonnément les divisions placées dans le royaume de Naples jusqu'au 1er juin (12 prairial).

Arrondissements.

La première colonne arrive à Milan le 31 décembre 1800 (10 nivôse an IX) et le général Murat établit son quartier général dans cette ville

le 2 janvier, mais aucun arrondissement n'est fixé au corps d'observation.

10 janvier (20 nivôse) : se porte sur Ancône, mais arrivé à Bologne, change de direction et entre en Toscane.

21 janvier (1er pluviôse) : a pour arrondissement Ancône et le duché de Toscane.

Armée d'observation du Midi. — 25 janvier (5 pluviôse) : la Toscane et les États du Pape.

29 mars (8 germinal) : par suite du traité de paix signé avec Naples, le 29 mars, le golfe de Tarente, les côtes de la mer Adriatique, l'île d'Elbe, les Présides de Toscane et la principauté d'Orbitello sont réunis à son arrondissement (6).

23 septembre (1er vendémiaire an X) : l'armée d'observation du Midi évacue l'Étrurie et la République de Lucques, qui cessent d'appartenir à l'arrondissement de l'armée.

1802. — 1er janvier : les États du Pape, la Pouille et les Abruzzes, dans le royaume de Naples.

Observations.

(1) Sans avoir la qualification d'armée, ce corps forme un commandement séparé et indépendant de l'armée d'Italie dans l'arrondissement de laquelle il est entré. Le général Murat reçoit ses ordres directement du Ministre, mais est tenu de correspondre avec Brune et de concerter avec lui ses opérations.

Depuis la création du corps d'observation de la Gironde, les troupes aux ordres de Murat prennent la dénomination de *corps d'observation du Midi*, sans que rien d'officiel ait été ordonné à ce sujet.

(2) Le 31 janvier 1801 (11 pluviôse an IX), Murat, pénétrant dans les États du Pape, donne aux troupes à ses ordres le titre *d'armée d'observation du Midi*, et prend celui de général en chef, afin, dit-il, d'en imposer davantage aux Napolitains. Mais ce n'est que le 24 pluviôse (13 février) que les Consuls, mettant un fort détachement de l'armée d'Italie à la disposition du général Murat, arrêtent que le corps d'observation qui est dans les États du Pape portera le nom d'armée d'observation du Midi et que le général Murat commandera en chef.

(3) L'arrêté du 23 germinal an X (13 avril) supprimait l'armée d'observation du Midi à partir du 1er prairial (21 mai); mais l'évacuation du royaume de Naples, qui n'était pas terminée, en retarde l'exécution de quelques jours.

(4) Par un arrêté en date du 8 thermidor (27 juillet), parvenu à Florence et Crémone aux généraux Murat et Moncey le 4 août (16 thermidor), le Premier Consul ayant décidé que le général Murat réunirait

à l'armée d'observation du Midi le commandement des troupes françaises en Cisalpine et que le général Moncey commanderait sous ses ordres les troupes stationnées à Ancône, dans les États du Pape et chez le roi d'Étrurie, le général Murat transmet dès le 4, des ordres en conséquence, prévient le 6, l'armée d'observation du Midi du nouveau commandement qui lui est conféré, et se rend le 8 près du général Moncey. Mais, n'ayant pu décider celui-ci à accepter le nouveau commandement auquel il était appelé, le général Murat lui laisse alors provisoirement sous ses ordres le commandement des troupes stationnées en Cisalpine. Cet arrangement n'ayant pas reçu l'approbation du Premier Consul, le 28 août (10 fructidor), le général Moncey se retire, et le général Murat transporte son quartier général à Milan. L'armée d'observation du Midi et les troupes stationnées en Cisalpine n'ont plus qu'un même général en chef, qu'un seul chef d'état-major, mais conservent néanmoins une administration et une comptabilité distinctes.

(5) Le général Murat, en congé à Paris, conserve le titre de général en chef de l'armée d'observation du Midi et des troupes stationnées dans la République italienne. Le général Charpentier, son chef d'état-major, correspond, en son absence, avec le Ministre et transmet ses ordres.

(6) Dès le 3 avril (13 germinal), l'avant-garde se met en marche et entre à Tarente le 20. Le 2 mai (12 floréal), Porto-Longone ouvre ses portes; Porto-Ferrajo résiste et l'attaque de cette place commence. Les troupes siciliennes remettent les Présides et la principauté d'Orbitello le 20 juin (1er messidor).

Armée d'Orient

quitte l'Égypte le 14 octobre 1801 (22 vendémiaire), est dissoute à sa rentrée en France. Les dernières divisions le sont par un ordre du jour en date du 12 décembre (21 frimaire).

Généraux.

Général Menou, du 1er janvier au 14 octobre (11 nivôse an IX au 22 vendémiaire an X) (1). Du 11 mars au 28 juin (20 ventôse au 9 thermidor), le général Belliard, subordonnément la division du Caire (2).

Arrondissements.

1er janvier : l'Égypte.

Du 29 juin au 14 octobre (10 messidor an IX au 22 vendémiaire an X) : la seule place d'Alexandrie.

Observations.

(1) Après le départ du Caire du général en chef Menou, 11 mars 1801 (20 ventôse an IX), l'armée d'Orient se trouve séparée en deux parties qui, bientôt privées de communications par suite des affaires d'Alexandrie, forment deux commandements isolés et indépendants de fait : l'une placée au Caire et environs est aux ordres du général de division Belliard, l'autre concentrée près d'Alexandrie est commandée par le général en chef Menou. Le 28 juin, le général Belliard capitule, et l'armée d'Orient est réduite à la seule place d'Alexandrie.

(2) Après la capitulation d'Alexandrie, 30 août (12 fructidor), les Anglais prennent possession de cette ville le 14 octobre (22 vendémiaire an X), et le 16, le général Menou s'embarque pour retourner en France. Toute l'armée était partie avant lui, savoir : la division du Caire, du 1er au 10 août (13 au 22 thermidor); celle d'Alexandrie le 14 septembre et dans la première quinzaine d'octobre (27 fructidor an IX, vendémiaire an X). Les bâtiments qui les transportaient, mal équipés et obligés de voyager isolément, n'arrivent à Toulon qu'à de longs intervalles, de la mi-septembre à la mi-novembre (fructidor an IX, brumaire an X). Dès le moment de leur rentrée en France, les troupes cessent d'appartenir à l'armée, et les différents détachements, leur quarantaine terminée, sont successivement répartis dans les garnisons du Midi; les deux seules divisions Rampon et Friant, arrivées les dernières et avec ensemble terminent leur quarantaine le 12 décembre (21 frimaire an X), et un ordre du jour leur annonce que l'armée d'Orient est dissoute.

Armée de l'Ouest

supprimée le 21 *mai* 1802 (1er *prairial an X*) *par arrêté en date du* 23 *germinal an* X (13 *avril* 1802).

Généraux.

Général TILLY, par intérim du 1er janvier au 4 mai (11 nivôse au 14 floréal).

Général BERNADOTTE, du 5 mai à la mi-novembre (15 floréal an IX à brumaire an X).

Général DELABORDE, par intérim de la mi-novembre au 31 décembre (brumaire au 10 nivôse an X).

1802.

Général DELABORDE, par intérim du 1er janvier au 20 mai (11 nivôse au 30 floréal).

Arrondissements.

1er janvier : 12e, 13e et 22e divisions militaires.

9 août (21 thermidor) (Par arrêté du), exécutoire à partir du 1er vendémiaire an X (23 septembre) : les 12e et 13e divisions militaires rentrent dans le régime de l'administration militaire de l'intérieur et l'arrondissement de l'armée est réduit à la 13e division militaire.

1802. — 1er janvier : la 13e division militaire.

Corps d'observation de la Gironde

créé par arrêté en date du 26 *nivôse an IX* (16 *janvier* 1801), *commence à se rassembler le* 25 *mars* (4 *germinal*). *Dissout à sa rentrée en France, du* 12 *décembre* 1801 *au* 6 *janvier* 1802 (21 *frimaire au* 16 *nivôse an X*).

Généraux.

Général LECLERC, comme lieutenant général, devant être subordonné au prince de la Paix, du 25 mars au 12 octobre (4 germinal an IX au 20 vendémiaire an X).

Général de brigade RIVAUD, provisoirement du 13 octobre 1801 au 6 janvier 1802 (21 vendémiaire au 16 nivôse).

Arrondissements.

25 mars (4 germinal) : se rassemble aux environs de Bordeaux; les différentes brigades entrent ensuite successivement en Espagne à mesure qu'elles sont formées, et se dirigent sur Ciudad-Rodrigo.

Elles sont ensuite cantonnées aux environs de cette ville et de Salamanque. L'une d'elles venant d'Italie traverse les montagnes de la Catalogne et de l'Aragon.

Mi-août (fin de thermidor) : Salamanque, Valladolid, Toro et Zamora sur le Duero.

Armée de Saint-Domingue

se rassemble pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1801 (*vendémiaire, brumaire et frimaire an X*) *dans les ports de Brest, Toulon, Cadix, Lorient, Rochefort; met à la voile du* 14 *décembre* 1801 *au* 9 *janvier* 1802 (23 *frimaire au* 19 *nivôse an X*) *et débarque à Saint-Domingue du* 3 *au* 17 *février* 1802 (18 *au* 28 *pluviôse an X*) (1). *Est réduite le* 28 *novembre* 1803 (2 *frimaire an XI*) *à un faible détachement retiré sur la partie espagnole.*

Généraux.

1802-1803.

Général Leclerc, avec le titre de capitaine général de Saint-Domingue, du 3 février au 1er novembre 1802 (14 pluviôse an X au 10 brumaire an XI).

Daure (Hector), ordonnateur en chef, préfet colonial et capitaine général par intérim, en attendant l'arrivée au Cap du général Rochambeau, du 2 au 16 novembre 1802.

Général Rochambeau, du 17 novembre 1802 au 28 novembre 1803 (26 brumaire an XI au 6 frimaire an XII).

Arrondissement.

A son débarquement : l'île de Saint-Domingue.

Observation.

(1) L'armée de Saint-Domingue, à peu près détruite, est réduite, à la capitulation du Cap, à la faible garnison de cette ville et à un déta-

chement peu considérable aux ordres du général Ferrand, retiré sur la partie espagnole où il parvient à se maintenir avec le concours des habitants.

Nota.

Après la suppression de l'armée d'observation du Midi, la République française, en paix avec toutes les puissances, ne conserve plus d'armée organisée en Europe; toutes les troupes, rentrées sur le territoire français, font partie des divisions militaires de l'intérieur. Cinq corps d'occupation, sous les noms de : troupes françaises dans la République italienne, et de divisions de Batavie, d'Helvétie, de Piémont et de Ligurie, stationnent cependant au dehors et prêtent leur appui aux nouveaux gouvernements issus de la République française. L'armée de Saint-Domingue seule reste organisée et sur le pied de guerre.

LA

CAMPAGNE DE 1797 SUR LE RHIN

CHAPITRE III

LA SITUATION MATÉRIELLE

Pour justifier son retard à entrer en campagne, Moreau invoqua surtout le défaut d'argent, de vivres, d'effets d'habillement, d'équipages et de matériel. Il est donc indispensable de déterminer jusqu'où alla cette pénurie, s'il eût été possible d'y remédier et si elle constituait réellement un obstacle insurmontable à l'ouverture des opérations.

I

La solde.

Dès que l'armée de Rhin-et-Moselle eut commencé sa retraite vers le Rhin, en octobre 1796, la solde manqua. Les caisses qui s'étaient trouvées vides si brusquement ne se remplirent point dans les deux mois qui suivirent. Pendant le siège de Kehl, le gouvernement réunit difficilement quelques fonds pour l'armée. Ils furent employés aux travaux des têtes de ponts, et le soldat resta impayé. Les embarras financiers bien connus du Directoire diminuaient de beaucoup la foi en ses promesses de prochain payement. La crainte que l'arriéré ne fût à jamais perdu

s'empara promptement des troupes et les porta, en quelques occasions, à des actes assez graves d'indiscipline.

Après la chute de Kehl et sur les instances toujours plus pressantes de Moreau et de Rudler, le gouvernement fit de grands efforts pour remédier à cette situation. Le 14 janvier, Dupont assurait Reynier qu'on s'occupait « aux moyens de faire payer la totalité des appointements en numéraire, d'après une nouvelle fixation à à commencer à germinal (1). » Mieux encore, le Directoire avisa Moreau que le Ministre avait reçu l'ordre « de *faire des fonds assurés* pour la solde et les subsistances de l'armée (2) ».

Effectivement, le Ministre de la guerre se mit à étudier la question. Tout d'abord, il voulut connaître la cause qui, en octobre, avait obligé à suspendre les payements. Il fut bien surpris, et le Directoire avec lui, lorsque la Trésorerie nationale présenta des pièces d'où il ressortait que les versements pour la solde avaient été régulièrement effectués : « Quant à l'arriéré de la solde, le Directoire est instruit que les Ministres de la guerre et des finances ont vérifié à la Trésorerie nationale que les fonds ont été régulièrement versés, et il a invité ces Ministres à rechercher les causes dont provient l'arriéré dont vous vous plaignez. Il importe que, de votre côté, vous fassiez recueillir tous les renseignements qui pourront jeter un jour prompt et salutaire sur les erreurs ou les abus qui y donnent lieu (3). »

Au reçu de cette lettre, Moreau courut aux renseigne-

---

(1) Dupont à Reynier, Paris, 25 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Le Directoire à Moreau, Paris, 5 pluviôse an V (24 janvier 1797). *Ibid.*

(3) Le Directoire à Moreau, Paris, 13 pluviôse an V (1er février 1797). *Ibid.*

ments. Le 13 février, il répondit au Directoire : « J'ignore si les fonds ont été faits pour la solde, mais il est bien certain qu'elle n'a pas été payée; j'ai pris à cet égard quelques informations du payeur général de l'armée qui m'assure que la cause principale de l'arriéré provenait de l'emploi qu'on avait ordonné de 1,100,000 livres qu'il avait en caisse quelques jours avant le retour de l'armée sur le Rhin, qui furent données aux administrations, et il ne fut rien réservé pour la solde qui, en arrivant, se trouva arriérée du mois de retraite, où il avait été impossible de s'occuper d'administration (1). »

Ce payeur général, Frantz, justifia son dire quelque temps plus tard en envoyant la copie d'un arrêté pris le 29 vendémiaire an V par le commissaire du gouvernement Haussmann, de l'avis du commissaire ordonnateur en chef Martellière. Cet arrêté enjoignait à Frantz de payer aux différents services de l'armée la somme de 1,139,000 livres, restant des contributions du pays conquis. « En vain, ajoute Frantz, je leur ai objecté que cet argent était destiné à la solde de la troupe et que vous m'aviez dit de le conserver pour cet objet; ils n'ont tenu compte de mes observations (2). »

La cause principale de l'arriéré était trouvée. Restait à le faire disparaître. Le Ministre de la guerre s'en occupa activement et réussit en partie. Le 3 février, il écrivit à Moreau : « Je vous informe, général, que j'ai écrit de la manière la plus pressante, le 6 de ce mois (25 janvier 1797) aux commissaires de la Trésorerie nationale, pour qu'ils fissent payer l'arriéré de la solde aux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse,

---

(1) Moreau au Directoire, Dusseldorf, 25 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Frantz à Moreau, Strasbourg, 1er germinal an V (21 mars 1797). *Ibid.*

et qu'ils tinssent exactement cette dépense au courant. Depuis ce temps, je me suis assuré qu'ils avaient pris les mesures nécessaires à cet effet (1). »

Tout d'abord, on commença par rembourser l'arriéré jusqu'au 1er nivôse (20 décembre) : « J'ai appris avec bien du plaisir, écrit Moreau le 1er mars, que la solde de l'armée de Rhin-et-Moselle était assurée jusqu'au 1er nivôse ; cela a produit le meilleur effet, d'autant plus que le soldat paraissait craindre de perdre l'arriéré (2). »

Cette lettre est corroborée par un rapport de Dubreton, commissaire ordonnateur en chef, à Moreau, en date du 16 mars (3), constatant que la solde n'est plus due à l'armée que pour les mois de nivôse, pluviôse et ventôse.

De son côté, le payeur général, Frantz, écrit le 21 mars à Moreau :

« Quant à l'objet de la solde sur lequel vous désirez avoir quelques données, je vous préviens que la Trésorerie m'a fait passer une traite de 200,000 francs d'une part. J'en ai employé le montant à commencer les payements sur le mois de nivôse.

« Elle m'a annoncé, d'autre part, par sa lettre du 15 ventôse dernier, le versement d'un million qui doit m'être fait par différents payeurs du département. A compte de cette somme, j'ai reçu environ 300,000 francs, dont 80,000 de gros sols. Je vais envoyer une forte partie à mon préposé chargé de payer l'aile gauche de l'armée ; le reste sera employé dans les divisions tant de Strasbourg que du haut Rhin.

« Si un heureux hasard permettait que ce million me fût versé exactement, je pourrais aligner la solde de

---

(1) Le Ministre à Moreau, Paris, 15 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Moreau au Directoire, Koblenz, 11 ventôse an V. *Ibid.*

(3) 26 ventôse an V. *Ibid.*

l'armée jusqu'au 1er germinal, au moins jusqu'au 15 ventôse, en observant scrupuleusement de ne pas acquitter la moindre dépense étrangère à la solde. Mais dans l'intervalle nécessaire pour recevoir ces versements partiels, le mois de germinal viendra à s'écouler qui présentera une nouvelle dette. Je vous engage, général, à employer tout votre crédit pour me procurer le plus tôt possible tous les fonds indispensables aux besoins du service (1). »

Quoi qu'en pensât Frantz, le million en question fut fourni. Le 8 avril, dans une lettre à Rudler, le Directoire dit : « Le Ministre des finances nous rend compte qu'il a fait passer 600,000 francs à l'armée (2). » On peut seulement douter que cet argent ait été tout entier employé à régler la solde. Tant d'autres objets nécessitaient des fonds ! En tout cas, il reste acquis que les troupes furent payées jusqu'au 1er nivôse et il est très probable qu'elles le furent pour nivôse. Lorsqu'elles passèrent le Rhin le 1er floréal, il leur restait dû trois mois, comme en fait foi le *Bulletin* de l'armée qui relate les opérations du passage : « Il était dû trois mois à presque toutes les troupes et les fonds qu'on recevait ne suffisaient qu'au payement du courant (3). »

Cet arriéré ne pouvait plus, d'ailleurs, être considéré comme perdu. Dans les premiers jours d'avril, on apprit à l'armée de Rhin-et-Moselle que Bonaparte envoyait un million ; quelque temps après, le bruit se confirma que l'armée de Sambre-et-Meuse abandonnerait à sa voisine 600,000 francs sur le million qu'elle devait aussi recevoir d'Italie. L'horizon s'éclaircissait singulièrement. D'autre

---

(1) Frantz à Moreau, Strasbourg, 1er germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Le Directoire à Rudler, Paris, 19 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(3) A. H. G. Mémoires historiques militaires 69-A.

part, des contributions en nature et en numéraire, pour une somme considérable, nous restaient dues par les États d'Allemagne qui avaient conclu, en 1796, des armistices particuliers avec Moreau. Certains de ces États, le Wurtemberg, par exemple, qui n'avait pas moins d'un million à payer, paraissaient disposés à s'acquitter, encore qu'un peu lentement. Une nouvelle invasion de nos armées ne devait pas manquer de stimuler leur bonne volonté. Et cette considération n'était pas la moindre parmi celles qui devaient pousser Moreau à passer le Rhin au plus vite.

Au reste, la bonne volonté du gouvernement avait dissipé les inquiétudes du soldat. Dès le mois de mars, on ne trouve plus rien dans la correspondance qui puisse laisser croire à la persistance de son mécontentement. A plus forte raison, est-il impossible d'admettre que ce mécontentement ait le moins du monde retardé l'ouverture des opérations.

II

Les vivres.

Au commencement de janvier 1797, le service des subsistances, qui depuis deux mois déjà fonctionnait fort mal, se trouva sur le point de manquer. Les diverses compagnies chargées de l'assurer, ne réussissant pas à se faire payer par le Directoire les sommes considérables qu'elles déclaraient avoir avancées, firent prévoir la cessation prochaine et complète des distributions. En particulier, les fournisseurs des vivres-viande, dont le marché devait expirer le 1er pluviôse (20 février), annoncèrent qu'ils allaient se retirer sur-le-champ, si des fonds ne leur étaient pas envoyés. La situation devenait critique et le gouvernement se trouvait fort embarrassé.

Où trouver de l'argent? Il ne fallait pas songer à en

demander à la Trésorerie nationale. Elle ne parvenait déjà que bien péniblement à payer la solde des troupes destinées à l'Italie. Le Ministre de la guerre qui la sollicitait depuis longtemps d'envoyer quelque secours à l'armée de Rhin-et-Moselle ne pouvait rien obtenir :

« La Trésorerie nationale, mon cher général, me promet toujours, écrit-il le 5 janvier à Moreau. Il faut qu'il y ait impossibilité, puisqu'elle n'envoie rien ; le Conseil des Cinq-Cents m'avait délégué les fonds nécessaires à mon service sur des contributions et créances positives. Cette résolution n'est pas encore approuvée, mais j'espère qu'elle le sera et alors nous serons moins misérables. » Et Petiet, tristement, ajoute : « Votre dernière m'a profondément affligé ; il est cruel de voir l'armée manquer quand on passe ses nuits à faire des dispositions qui devraient pourvoir à tous ses besoins (1). »

La première mesure à laquelle le Directoire jugea indispensable de recourir en cette fâcheuse conjoncture fut celle des réquisitions. Le 12 janvier il prit à cet effet l'arrêté suivant :

« Le Directoire exécutif, considérant l'indispensable nécessité d'assurer l'approvisionnement des armées actives par les réquisitions, et l'importance dont il est d'organiser ces réquisitions, afin que leurs demandes soient toujours régulières, leur répartition juste, leur produit fidèlement employé, arrête :

Art. 1er. — Les denrées et autres objets nécessaires à l'approvisionnement des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle pourront être requis des administrations départementales, municipales ou autres des pays conquis et des départements réunis.

---

(1) Le Ministre à Moreau, Paris, 16 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(Suivent les détails relatifs au mode de perception de ces réquisitions et à l'attribution du droit de requérir réservé aux généraux, commissaires du gouvernement et commissaires-ordonnateurs en chef.)

Quelques jours après, le 20 janvier, le gouvernement proposa aux conseils une loi qui fut votée et d'après laquelle le Ministre de la guerre pouvait céder ou déléguer, aux différents fournisseurs et entrepreneurs des armées, tout ou partie des sommes mises précédemment à sa disposition par le Conseil des Cinq-Cents sur le produit des coupes de bois nationaux et dont le total s'élevait à 8 millions (1). Ces cessions ou délégations seraient faites par le moyen d'ordonnances ; elles indiqueraient le nom du receveur des domaines sur lesquelles elles seraient tirées ; les ordonnances, visées par la Trésorerie nationale, seraient payées par le receveur, soit en numéraire, soit au moyen de lettres de change souscrites par les acquéreurs de bois.

Ni l'une, ni l'autre de ces mesures ne donna de résultats. Tout d'abord, l'autorisation de requérir, immédiatement mise à profit par Rudler, permit de tirer des approvisionnements assez considérables des pays conquis et réunis. Mais une décision malencontreuse du Ministre de la guerre vint bientôt couper court à ce premier succès. Vers la fin de janvier, le gouvernement avait décidé de confier le service tout entier des subsistances pour toutes les armées à une entreprise unique, la compagnie Godard (2). Celle-ci avait fait les plus belles promesses. A l'étourdie, le Ministre en avertit les administrations départementales, et, dans le but de forcer la compagnie à tenir ses engagements interdit de déférer dorénavant aux réquisitions. Les départements ravis s'empressèrent

(1) Extrait du registre du Directoire exécutif, 23 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Archives nationales AFIII-329.

d'arrêter les versements et reprirent même tout ce qu'ils purent de ceux qui étaient effectués mais non encore expédiés aux magasins de l'armée. Dans une lettre au Ministre du 25 mars, Dubreton relève la faute commise et en fournit une preuve convaincante : « Une réquisition de 60,000 quintaux de seigle et froment et d'une égale quantité d'avoine avait été faite ; elle allait s'effectuer ; tout était préparé ; les corps administratifs même y mettaient du zèle. L'avis est arrivé aux départements qu'ils n'avaient plus rien à fournir ; ils y ont volontiers consenti, et surtout parce qu'ils se trouvent à l'époque des élections ; et cependant, le produit de cette réquisition était le seul moyen de mettre l'armée au-dessus de tous les besoins en subsistances et dans le cas d'entrer promptement en campagne (1). »

L'autorisation accordée au Ministre de déléguer ses droits sur le produit de la vente des bois nationaux n'eut point un meilleur effet. Ce mode de payement ne convint que médiocrement aux fournisseurs. Ils n'ignoraient pas que les lettres de change tirées sur les acquéreurs des biens nationaux étaient souvent protestées ; quant à accepter directement des lots de bois, en payement de leurs créances, ils s'en défendirent le plus qu'ils purent : « Les fournisseurs ont montré très peu d'empressement à y répondre, écrivit à ce sujet Dubreton, vraisemblablement parce qu'ils ont prévu qu'il leur serait difficile de convertir en argent les bois qui leur sont assignés (2). »

Jointes à celles qu'on leur a déjà délivrées sur la Hollande, sur les contributions arriérées de la Belgique, etc....., ces nouvelles délégations encombrent

(1) Dubreton au Ministre, Strasbourg, 5 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Dubreton à Desaix, Strasbourg, 16 germinal an V (5 avril 1797). *Ibid.*

les tiroirs des compagnies. Le seul moyen d'en faire quelque argent serait de les négocier au rabais. Mais les entrepreneurs s'y refusent énergiquement, certains qu'ils sont d'en retirer un jour la valeur complète en numéraire. En attendant, ils crient misère, exécutent leur service négligemment ou ne l'exécutent pas du tout, et la situation s'aggrave de plus en plus.

La compagnie Godard ne se pressait pas d'entrer en fonctions. Régulièrement, elle aurait dû commencer à fournir à la fin de janvier. Le mois de février arriva qu'elle n'avait pas encore distribué une ration. Ce premier retard était, à la rigueur, excusable. Son service, qui consistait à fournir aux subsistances de toutes les armées, était malaisé à organiser et devait nécessairement présenter quelques irrégularités dans le début. Malheureusement, ce retard se prolongea au delà des délais acceptables. Deux mois après la passation de son marché elle n'avait pas encore commencé à l'exécuter. Si l'armée de Sambre-et-Meuse n'en souffrit point trop, il n'en fut pas de même pour celle de Rhin-et-Moselle. La nécessité de nourrir les hommes se compliquait à l'armée de Moreau de l'urgence de pourvoir au réapprovisionnement des places fortes du Rhin, de Huningue à Landau. Le 21 janvier, Moreau avait appelé sur ce point l'attention du Ministre : « Je ne dois pas non plus vous laisser ignorer que nos places sont entièrement dépourvues ; Brisach, Huningue, Kehl et Strasbourg n'ont pas un sac de grain. Landau est bien approvisionné. » Comme chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, il déclarait qu'il était « également essentiel que Luxembourg et Maëstricht le soient pour un long siège ». Et il ajoutait : « Avec de telles places, les revers sont peu dangereux, mais il ne faut pas les donner faute de vivres (1). »

---

(1) Moreau au Ministre, Schiltigheim, 2 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Ce programme ne laissait pas de comporter quelques difficultés d'exécution, surtout si le service des subsistances ne fonctionnait pas très bien. Pour le moment, il ne fonctionnait pas du tout. « Il est certain, écrit Rudler le 11 février, que le défaut de service de la compagnie Godard nous jette dans le plus grand embarras. » En vain, Rudler essaye de débrouiller la situation ; il n'y parvient pas ; les grains des départements, dont il presse l'arrivée, vont lui échapper, grâce à la défense du Ministre aux municipalités d'obtempérer désormais aux réquisitions. Il ne sait rien encore de ce contretemps, mais, pour plus de sûreté, il cherche à négocier avec une compagnie la fourniture combinée des grains et des fourrages ; mais il faudrait qu'elle acceptât « la proposition d'un payement un peu éloigné, car toute la difficulté ne tient qu'aux termes du payement ».

Quant au retard de la compagnie Godard, Rudler n'aperçoit pas le moyen d'y remédier. « Je proposerais en vain, dit-il, des achats dans les départements de l'Intérieur sur le crédit de Godard, que personne ne connaît dans ce pays. On ne peut rien en espérer sans argent. » Et Rudler termine sur cette espérance : « A la fin, cette compagnie ne peut tarder à paraître, ou le gouvernement, connaissant notre position, nous donnera les moyens d'exister (1). »

Le gouvernement n'y songe pas. Il connaît le retard de la compagnie, mais il n'en est encore qu'à la période d'étonnement : « Nous avons témoigné au Ministre de la guerre, écrit-il le 11 février, la surprise où nous sommes du retard que mettent les compagnies chargées du service de l'armée à entrer en exercice. En attendant qu'il soit pris des mesures ultérieures à cet égard,

(1) Rudler à Desaix, Strasbourg, 23 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

observez avec soin le délai ou l'incomplet qui pourraient encore avoir lieu dans l'exécution de ces entreprises, afin que les intérêts de la République ne soient pas doublement compromis par l'absence des fournitures et par les manœuvres frauduleuses auxquelles l'emploi des bons de réquisition donne trop souvent occasion (1). »

C'est en effet aux réquisitions que l'on est obligé de recourir pour nourrir la troupe, bien qu'elles aient été récemment interdites. Dans beaucoup de cantonnements, les soldats obtiennent de la charité de leurs hôtes les aliments que l'administration ne leur distribue plus (2). Mais partout où la pauvreté ou le mauvais vouloir des habitants tarissent cette ressource, on est bien obligé de requérir. Cela ne va pas sans que « quelques déprédations se commettent dans la perception des réquisitions », mais le moyen de faire autrement ? Le correct Moreau lui-même en reconnaît l'impossibilité et écrit à Desaix : « Je crois comme vous que le seul moyen d'avoir de quoi rassembler l'armée est de faire des réquisitions au compte de la compagnie ou de qui il appartiendra. » Même il conseille l'emploi des moyens énergiques : « Mais il faut requérir et faire appuyer par quelques corps de cavalerie (3). »

Dans l'état de choses créé par la circulaire du Ministre aux administrations, dont nous avons parlé, le système des réquisitions était trop aléatoire pour qu'on pût s'en remettre sur lui du soin d'alimenter l'armée. A la fin de février, on attend toujours que la compagnie Godard commence à fournir. Le Directoire donne quelque espoir : « Il espère, écrit-il à Rudler le 25, que les injonc-

---

(1) Le Directoire à Rudler, Paris, 23 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Bulletin de l'armée de Rhin-et-Moselle. A. H. G. Mémoires historiques militaires 69-A.

(3) 27 pluviôse an V (15 février 1797). *Ibid.*

tions pressantes qu'il a réitérées à l'égard de la compagnie Godard procureront l'exécution immédiate des marchés passés avec elle ; et, dans le cas contraire, le Ministre de la guerre prendra de suite des mesures pour y suppléer (1). » On se demande quelles mesures le Ministre de la guerre pouvait prendre qui fussent susceptibles d'un résultat quelconque, dans la disette pécuniaire où l'on se trouvait alors. Quant aux espérances relatives à la prochaine entrée en fonctions de la compagnie, le Directoire agissait bien légèrement en s'y arrêtant. Il venait en effet d'éprouver la mesure de la confiance que méritaient les nouveaux entrepreneurs. Ceux-ci l'avaient honteusement berné depuis un mois en lui faisant croire que leur service marchait. Dupont, révélant à Reynier cette duplicité dit : « Je suis aussi désolé que vous de l'infidélité des nouveaux entrepreneurs. J'importune les Ministres de la guerre et des finances pour mettre au grand jour des abus qu'on leur dérobe avec art. Croiriez-vous que depuis un mois ces compagnies leur présentent des états d'après lesquels on croirait que le service marche régulièrement, si vous, le général en chef et le commissaire du gouvernement ne les démentiez pas (2). »

Le service ordinaire des vivres n'étant pas assuré pour la troupe, à plus forte raison ne peut-on songer à réapprovisionner les places et à constituer des magasins. Desaix rend compte à Moreau qu'il n'arrive à rien : « Je suis bien désolé ; j'ai fait l'impossible pour tout organiser, pour que tout aille bien, mais j'ai peine à réussir. Le Commissaire du gouvernement ne veut pas absolument entendre pour les réquisitions ; il veut toujours

(1) Le Directoire à Rudler, Paris, 7 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Dupont à Reynier, de Paris, 9 ventôse an V (27 février 1797). *Ibid.*

faire des achats, alors rien ne va. Malgré cela, nous prenons toujours au loin. Il est bien dommage de perdre un temps si favorable. Il en résultera que l'on vivra le jour le jour et rien de plus. C'est tout ce qu'on obtiendra, tandis qu'on pourrait avoir des avances ! (1) » Moreau, à son tour, en réfère au Directoire ; il insiste pour qu'on organise le système des réquisitions : « Le général Desaix m'a fait part des difficultés qu'il éprouve pour les subsistances, quoique l'armée soit très dispersée, et surtout de la presque impossibilité de rassembler l'armée au commencement de la campagne, si on ne profite de l'hiver pour faire quelques magasins ; les réquisitions sont notre unique ressource, mais il paraît que votre commissaire près l'armée ne se croit pas suffisamment autorisé pour en faire. Je compte très peu sur les compagnies qui devaient arriver au 1er pluviôse pour se charger des subsistances, mais qui paraissent ne pas se hâter de remplir leur engagement (2). »

Ainsi, d'une part, les compagnies n'exécutent pas leurs marchés, d'autre part, le système des réquisitions mi-défendu, mi-toléré, ne procure que des ressources médiocres. Ce n'est pourtant pas que le pays conquis ne soit pas capable de rendre beaucoup. « Il y a de la denrée partout » écrit Dubreton le 25 mars (3). » Mais le mode d'administration qu'on y emploie ne vaut rien, les frais qu'il occasionne absorbant la plus grosse part des contributions. Cet état de choses n'est pas particulier au territoire occupé par l'armée de Rhin-et-Moselle ; il affecte aussi le pays conquis entre la Meuse et le Rhin.

---

(1) Desaix à Moreau, Schiltigheim, 6 ventôse an V (23 février 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Moreau au Directoire, Koblenz, 11 ventôse an V (1er mars 1797). *Ibid.*

(3) Dubreton au Ministre, Strasbourg, 5 germinal an V. *Ibid.*

De ces deux régions, maintes plaintes sont parvenues au Directoire qui n'a jamais paru y attacher grande importance. Au moins s'est-il toujours borné à infliger quelques vagues réprimandes à ses agents.

Nommé au commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche ne veut pas quitter Paris pour Cologne sans avoir obtenu du Directoire les réformes propres à faire cesser le désordre qu'on lui a signalé de toutes parts. Le 2 février, dans une longue lettre, il représente au gouvernement qu'il y a intérêt, au double point de vue financier et politique, à supprimer les administrations françaises des pays conquis et à rétablir les autorités locales telles qu'elles existaient avant la conquête. Elles seront chargées de fournir aux « demandes de grains, bestiaux, chevaux, et généralement toutes celles dont l'obtention peut être utile aux défenseurs de l'État » qui leur seront faites par « le commissaire-ordonnateur en chef et ses subordonnés, sous la surveillance du général en chef ». A l'appui de sa proposition, Hoche fournit des arguments convaincants et se réclame au reste de l'avis des « hommes éclairés de l'armée : Jourdan, Joubert, Kléber, Lefebvre, etc !... (1) »

Le Directoire goûta cette façon de voir. Elle ralliait bien véritablement les suffrages de tous les militaires intelligents. Moreau se prononçait aussi pour elle, le 17 février : « Je ne connais qu'une manière d'administrer les pays conquis, écrivait-il à cette date au Directoire, c'est de continuer les autorités établies, sous la surveillance des généraux en chef et des commissaires généraux et, si ce mode eût été suivi dans l'étendue des pays non réunis qu'occupent les armées, elles n'auraient jamais manqué et le pays eût été moins foulé !

« Indépendamment des frais énormes que coûte cette

(1) Hoche au Directoire, Paris, 14 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

administration, il règne entre elle et les autorités administratives de l'armée une animosité qui ne produira jamais qu'un mauvais effet. »

Ce dernier inconvénient était particulier à l'armée de Sambre-et-Meuse, ou du moins il y présentait un caractère plus accentué de gravité qu'à celle de Rhin-et-Moselle, mais cela n'empêchait pas cette dernière de souffrir autant que sa voisine des « frais énormes » de l'administration. Moreau, cependant, n'exprimait pas le désir que l'on changeât rien sur-le-champ aux errements en vigueur dans sa propre armée. Il remettait à plus tard d'appliquer le système qu'il venait d'exposer, et seulement à de nouvelles conquêtes :

« Je suis persuadé que, quelque mode d'administration qu'on adopte, il présentera de grands abus, mais il faut prendre celui qui en présente le moins ; et, dans le cas où l'armée que je commande ferait de nouvelles conquêtes, dès que je ne pourrais pas traiter avec l'ennemi, de contributions qu'on n'aurait qu'à recevoir (et ce mode est le plus simple), je l'organiserais en arrondissements militaires, sous l'autorité d'un officier général et d'un commissaire des guerres qui n'auraient d'autres fonctions que de surveiller la rentrée des contributions que j'imposerais et que seraient tenues de répartir et de percevoir les autorités établies que je me garderais bien de changer (1). »

L'avis de Moreau venait renforcer celui de Hoche; mais comme Moreau ne réclamait pas explicitement la suppression de l'administration du pays occupé par Rhin-et-Moselle, le Directoire s'abstint de comprendre cette armée dans son arrêté du 24 février. Celui-ci ne visait que le pays conquis entre Meuse et Rhin.

---

(1) Moreau au Directoire, Cologne, 29 pluviôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

L'ancienne administration y était supprimée ; Hoche était chargé d'en organiser une nouvelle avec l'aide des « citoyens principaux » et des employés qu'il jugerait nécessaires, et d'établir des « fonctionnaires publics » pour le maintien de l'ordre ; il avait toute initiative et toute autorité sous la réserve de rendre compte au gouvernement (1).

Hoche se mit à l'œuvre immédiatement. Nous n'entrerons pas dans le détail des mesures qu'il prit pour organiser le nouveau régime administratif. Nous nous bornerons à mentionner la création d'une « commission intermédiaire » de cinq membres français. Elle fut établie à Bonn et reçut la mission d'exercer « une surveillance active sur toutes les parties de l'administration ». La perception des contributions fut confiée à une régie. Ce système, dès le début de son fonctionnement, parut devoir donner de bons résultats. Habitants et militaires se louèrent également de la nouvelle administration. Lefebvre écrivit une lettre d'éloges au Directoire sur « les bons effets que ses mesures salutaires produisent dans les pays conquis occupés par l'armée (2) ». Enfin, Hoche, à la fin de mars annonçait : « Déjà la commission intermédiaire marche ; à quelques difficultés locales près, la machine est en bon train ; j'espère qu'avant quatre mois, l'armée, pourvue suffisamment, sera équipée, habillée et même armée, sans le secours de la Trésorerie dite nationale (3). »

Avant que ces avis favorables lui fussent parvenus, le Directoire avait résolu d'appliquer le même système au

---

(1) Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif, Paris, 6 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) Lefebvre au Directoire, 11 germinal an V (31 mars 1797). *Ibid.*

(3) Hoche au Directoire, de Düren, 7 germinal an V (27 mars 1797). *Ibid.*

pays conquis occupé par l'armée de Rhin-et-Moselle. Le 9 mars, il prit un arrêté dans ce sens et le Ministre des finances en informa Moreau le 18 mars (1). Il l'invita en même temps à lui soumettre un projet d'organisation du nouveau régime. Cette communication parvint sûrement à Moreau avant son départ pour Paris. Il ne prit cependant aucune mesure pour s'y conformer. Il ne donna non plus aucun ordre à Desaix de faire le nécessaire en son absence. Aussi, lorsque l'armée de Rhin-et-Moselle repassa sur la rive droite le 20 avril, le pays conquis entre Moselle et Rhin qu'elle avait occupé jusque-là se trouva-t-il sans administration d'aucune sorte. Le gouvernement se vit obligé de mettre ce territoire sous l'autorité de la commission intermédiaire fonctionnant à Bonn pour le pays entre Meuse et Rhin.

La négligence apportée par Moreau dans l'exécution de l'arrêté directorial peut paraître un effet de sa lenteur ordinaire. Mais il semble qu'elle procéda aussi d'une autre cause. Hoche, dans la première ardeur de ses réformes, blessa, involontairement sans doute, la susceptibilité de son collègue. Il perdit de vue la restriction que le Directoire avait imposée à l'exercice de ses nouveaux droits en le bornant au pays occupé par l'armée de Sambre-et-Meuse. Il prétendit drainer même les produits du Palatinat et du pays de Deux-Ponts où cantonnait la gauche de Moreau. Ce dernier s'y opposa. Le 23 mars, il écrivit à Gouvion-Saint-Cyr : « La proclamation du général Hoche ne regarde que les pays d'entre Rhin et Meuse et nullement celui d'entre Rhin et Moselle. Nous prendrons un parti pour le pays que nous occupons d'après les renseignements que se procurera le citoyen Monnai et ceux que vous aurez. En attendant, tout doit rester dans l'état, jusqu'au remplacement, mais surtout

(1) 28 ventôse an V. H. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

il ne faut plus sortir d'argent pour aller à Trèves (1). » Dubreton reçut des ordres dans le même sens. Cependant Hoche poursuivait ses réformes. Il rétablissait les anciennes administrations locales dans tout le pays conquis et prescrivait à son commissaire-ordonnateur en chef, Luuyt, de rassembler le plus possible de denrées, d'effets et d'argent dans la troisième division militaire et de diriger le tout sur Koblenz. Cette troisième division militaire, dont le chef-lieu était Metz, faisait partie du territoire où stationnaient les troupes de gauche de l'armée de Rhin-et-Moselle. Aussitôt qu'il eut connaissance des ordres de Hoche, Dubreton se hâta de défendre qu'on y obéît. Le 6 avril, il écrivit à Lombard, commissaire-ordonnateur à Metz :

« J'apprends, mon cher camarade, que l'armée de Sambre-et-Meuse aurait le projet de tirer des places de votre division, qui fait actuellement partie de l'armée de Rhin-et-Moselle, les denrées, matières et effets qui peuvent s'y trouver. Je viens, mon camarade, y mettre une opposition formelle, au nom du général commandant en chef, et je me rendrais moi-même à Metz à cet effet, si je n'avais d'autres affaires pressantes. Vous ne pouvez, mon camarade, accéder à aucune demande qui vous serait faite à ce sujet, quel qu'en soit le prétexte. L'armée de Sambre-et-Meuse a un territoire immense de pays conquis et nous sommes dans le dénûment le plus grand. Je vous préviens, en bon camarade, que vous allez, vis-à-vis le général en chef et toute l'armée, encourir une grande responsabilité, si vous accédez aux demandes ou invitations qui doivent vous être présentées (2). »

---

(1) Moreau à Gouvion-Saint-Cyr, Strasbourg, 3 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

(2) Dubreton à Lombard, Deux-Ponts, 17 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

En même temps, Gouvion-Saint-Cyr supprimait les administrations locales qui s'étaient rétablies en vertu de la proclamation de Hoche, et spécifiait que l'administration française continuerait à fonctionner. A ces nouvelles, Hoche fut transporté d'indignation. Il ne se demanda point s'il n'avait pas quelque peu manqué de mesure et trop ouvertement essayé de tout tirer à lui. Il écrivit au Directoire en lui dénonçant emphatiquement la conduite de Saint-Cyr et de Dubreton. Il déplorait que les ordres intempestifs de Saint-Cyr eussent compromis les résultats de la réforme entreprise, qui s'annonçaient si heureux, en maintenant l'administration militaire, « cette cause de chute des empires ». Il voyait dans la mauvaise volonté du subordonné une preuve de celle du chef et il n'était pas loin d'accuser Moreau d'ingratitude.

« Puisque tel est le goût d'administrer et d'imprimer, concluait-il, je désire bien volontiers que mon camarade Moreau administre et imprime à son tour; cependant il ne peut le faire avant d'aller à Paris. Mais comme il est à penser que l'armée de Sambre-et-Meuse n'obtiendra rien des pays du Palatinat, de Deux-Ponts, etc., occupés par l'armée de Rhin-et-Moselle et qu'elle sera obligée de vivre devant Mayence et Ehrenbreitstein, je vous prie de vouloir bien ordonner que le million envoyé par vos ordres à notre caisse par celle d'Italie y soit versé tout entier. Déjà, j'ai fait passer à l'armée du Rhin 150,000 francs que j'aurais pu retirer. J'ai fait d'autres dépenses pour les bateaux; je crois avoir suffisamment donné les preuves les moins équivoques de l'envie que j'ai de conserver l'harmonie entre les deux armées (1). »

Moreau était alors à Paris. Nul doute que le Directoire ne lui ait communiqué les doléances de Hoche. En

(1) Hoche au Directoire, Cologne, 22 germinal an V (11 avril 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

tout cas, il le pressa de prendre une décision au sujet des pays conquis occupés par l'armée de Rhin-et-Moselle. L'administration française étant supprimée par arrêté directorial, elle ne pouvait continuer à fonctionner qu'à titre provisoire. Moreau attendait pour se prononcer le résultat de l'enquête à laquelle Dubreton avait dû se livrer à Trèves. Comme rien n'arrivait, il se rangea à l'avis du Directoire qui proposait de placer tout le pays conquis entre Moselle, Meuse et Rhin sous l'autorité administrative de la commission intermédiaire de Bonn.

Le 18 avril, le Directoire écrivit à Hoche :

« Il est à désirer, citoyen général, que vous conveniez avec le général Moreau d'un arrangement définitif pour le pays conquis en deçà du Rhin qu'occupent les armées respectives. On simplifierait son administration en le plaçant sous la commission intermédiaire établie à Bonn et en stipulant en faveur de l'armée de Rhin-et-Moselle une somme équivalente au produit du territoire qui se trouve dans son arrondissement militaire. Nous en avons parlé sous ce point de vue au général Moreau qui en sent lui-même les avantages (1). »

Hoche avait gain de cause.

Vers le commencement de mars, les employés de la compagnie Godard arrivent enfin à l'armée et commencent leur service. Bientôt on s'aperçoit qu'ils ne fournissent guère. Le 16 mars, le commissaire-ordonnateur en chef Dubreton, exposant dans un rapport à Moreau l'état des divers services administratifs, constate l'impuissance des entrepreneurs à subvenir aux besoins de l'armée. Parlant des vivres-pain, il dit : « Cette denrée que l'on doit toujours mettre au premier rang n'est rien moins qu'assurée, et peut-être le gouvernement est-il

(1) Le Directoire à Hoche, Paris, 25 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse.

persuadé du contraire parce qu'il existe des entrepreneurs qui, depuis deux mois, sont chargés d'en approvisionner l'armée. Ils ne sont arrivés que depuis environ vingt jours et sans avoir des fonds suffisants pour acquitter leur dépense déjà arriérée et pour subvenir au service courant.

« Pressés par moi d'exécuter leur traité, ils m'ont présenté leur situation et j'ai vu que les délégations qui leur ont été fournies par le gouvernement n'ont, jusqu'à présent, produit aucun effet.

« Qu'en résulte-t-il? Après s'être emparés du service, ils ne le font que sur quelques points, et sur la plupart des autres il est abandonné aux soins des généraux et des commissaires des guerres; mais ce n'est pas sans peine que ceux-ci satisfont aux besoins de la troupe. Le territoire de beaucoup de cantonnements est épuisé, et d'ailleurs, d'après la notification donnée aux corps administratifs de l'existence d'une entreprise, ils refusent entièrement de déférer aux réquisitions nécessaires qui leur sont faites, et de là le défaut de distributions régulières, le mécontentement de la troupe et des officiers et toutes les plaintes qui en résultent..... Le défaut de moyens pécuniaires entre les mains des entrepreneurs ne nuit pas seulement à la subsistance journalière de l'armée ; il en résulte qu'on ne peut faire aucun approvisionnement et l'on ne vit qu'au jour le jour dans les points les plus importants de la rive du Rhin, depuis Landau jusqu'à Huningue, lorsque, cependant, il paraîtrait indispensable d'avoir toujours cette première ligne approvisionnée au moins pour un mois. Il le faudrait dans toute hypothèse, car lorsque vous aurez passé le Rhin, nous serons, d'après les renseignements qui me sont donnés, dans la nécessité de tirer nos vivres de la rive gauche. Il faut s'attendre et il n'est que trop vrai que le territoire de la rive droite est ruiné, jusque dans une profondeur assez considérable. Or,

cependant, il ne faut pas qu'en pareil cas la subsistance de l'armée soit incertaine. »

Les vivres-viande sont à peu près assurés pour le moment, mais comme ils sont dans les mêmes mains que les vivres-pain, les observations précédentes de Dubreton s'y appliquent. D'ailleurs, si l'on parvient à distribuer de la viande à la troupe dans ses cantonnements actuels, il faut, en prévision de la prochaine campagne, constituer des parcs. Et l'on pourra s'estimer heureux si l'on n'est pas obligé d'y recourir plus tôt. « Je crains, dit Dubreton, que si les sous-traitants ne reçoivent pas de forts acomptes, ils ne cessent leurs livraisons, ainsi qu'ils en font la menace. »

Le service des fourrages est, lui aussi, bien irrégulier et toujours à la veille de manquer : « Depuis environ deux décades, ce service se fait dans les places de la division par les soins et les moyens de l'entreprise, mais il n'est pas assuré faute d'argent et ne va qu'au jour le jour.

« Il ne s'est point encore fait à l'armée, je veux dire dans le pays conquis, et les entrepreneurs ne peuvent me donner des assurances à cet égard que dans une quinzaine. Les chevaux ne vivent que par les moyens employés depuis que les cantonnements ont été pris, et certes, il n'est que trop vrai qu'ils sont désastreux pour le pays, la cavalerie et les équipages. Je ne me crois pas exagéré, général, en vous assurant que l'armée a perdu 4,000 chevaux d'équipage dans l'intervalle de quelques mois, faute de nourriture.

« Inutilement je m'étendrais davantage sur cette partie du service ; sa situation est connue ; les ressources du Palatinat sont épuisées ou détruites et nous ne pouvons plus rien obtenir des corps administratifs dans le haut et bas Rhin. Il faut une grande et prompte mesure pour refaire la cavalerie et les équipages avant d'entrer en campagne ; 2,000 chevaux de cette dernière classe

deviendraient peut-être de bon service s'ils étaient refaits pendant un mois (1). »

Alcan, munitionnaire général délégué à l'armée pour le service des fourrages, expose, lui aussi, ses doléances au général en chef le 19 mars. Son service est sur le point de cesser. Sa compagnie a effectué des payements pour une somme de cinq millions et rien n'est encore rentré dans sa caisse, que les délégations du Ministre dont on ne peut tirer d'argent : « On doute de l'existence des mandats bataves ; les délégations sur les impositions arriérées de la Belgique éprouvent des difficultés et elle n'a encore rien touché du produit des biens nationaux. De sorte qu'elle ne peut fonder d'espoir certain que sur une somme de 1,600,000 livres d'inscription admissible en payement de coupes de bois, et sur une inscription de 500,000 livres à prendre sur le produit des douanes; mais le recouvrement de ces effets entraînera encore bien du temps, et, en admettant qu'on puisse les toucher bientôt, suffiront-ils aux besoins des munitionnaires, lorsqu'ils sont déjà à découvert de plus de quatre millions (2). »

Enfin, Schérer, inspecteur général de la cavalerie de Rhin-et-Moselle, présente à son tour, dans une lettre à Carnot, du 19 mars, un tableau peu brillant de cette arme dont les hommes et les chevaux souffrent considérablement de la disette : « Sans des mesures promptes, dit-il, sans des secours pécuniaires pour l'entretien de l'homme et du cheval, sans des magasins de fourrages établis sur plusieurs points pour y rassembler partiellement, au moins pendant trois semaines, la cavalerie, avant l'ouverture de la campagne; et enfin sans des

(1) Dubreton à Moreau, 26 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Alcan à Moreau, Strasbourg, 27 ventôse an V. *Ibid.*

chevaux de remonte promis depuis longtemps et qui n'arrivent pas, vingt-quatre régiments de cavalerie dont est composée cette armée ne présenteront pas à l'ouverture de la campagne un total de 3,000 chevaux en état d'agir..... Il en existe dans les régiments ou dans les dépôts environ 7,000, disséminés dans près de 500 villes ou villages, mal nourris, mal soignés, mal pansés parce qu'il est impossible que, dans une dissémination pareille, l'œil vigilant des chefs puisse surveiller les abus, les négligences et même les dilapidations.

« Depuis quatre mois la cavalerie vit de réquisitions. Les fourrages sont en petite quantité et de mauvaise qualité. Quand une commune est mangée, la troupe voyage pour en aller dévorer une autre. Le gaspillage résultant d'une pareille administration ruine l'habitant; les chevaux dépérissent, faute de nourriture et de soins. Depuis cinq mois, plus de 4,000 ont été jetés à la voirie..... Il est incroyable que, dans un pareil état de choses, l'esprit de mécontentement n'ait pas encore gagné les troupes. Dans plusieurs cantonnements, la viande qui leur est distribuée n'est autre chose que de la mauvaise vache, attaquée encore d'une épizootie qui règne sur les bêtes à cornes de ce pays. Il m'a été rapporté que, hier, deux vaches achetées 66 francs ont servi à la distribution de la viande pour la cavalerie des cantonnements environnants. Les habitants du pays aiment mieux nourrir les soldats que de mettre cette viande détestable dans leur pot. Si cela continue, les maladies gagneront les soldats, obligés de se nourrir de cette viande lorsque les habitants ne veulent pas y suppléer. C'est par un tel abus que l'an III, en Italie, 12,000 hommes se trouvèrent tout à coup sur les cadres (1). »

---

(1) Schérer à Carnot, Belfort, 29 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Et Schérer réclame la constitution de magasins de subsistances, de l'argent pour permettre aux corps de faire les réparations urgentes, et des chevaux de remonte.

Telle est, vers le 20 mars, la situation de l'armée au point de vue des subsistances. On ne compte plus que sur le résultat des démarches que Moreau va faire à Paris. Il faut qu'il obtienne des fonds pour les entrepreneurs ou le droit bien établi de faire des réquisitions. C'est la conclusion du rapport de Dubreton.

Moreau partit, décidé à insister pour qu'on fît droit à ses réclamations, et sans doute plein de foi dans le succès; on ne s'expliquerait guère, autrement, qu'il ait quitté son armée, dans la pénible situation où elle se trouvait.

Malheureusement, il avait trop présumé de la valeur que pouvait avoir une intervention directe de sa part auprès du gouvernement. Le résultat en fut à peu près nul. Ce n'était pourtant pas que la bonne volonté fît défaut au gouvernement, mais le manque d'argent paralysait l'effet de ses meilleures décisions. Il ne savait pas non plus déjouer les intrigues des puissants financiers qui spéculaient sur ses embarras (1). En dépit de leurs plaintes, les traitants ne faisaient pas de mauvaises affaires. Mais il aurait fallu leur montrer qu'on ne s'abusait pas sur leurs véritables bénéfices et les sommer de consentir aux sacrifices d'argent momentanés que l'intérêt supérieur de la patrie ne réussissait pas à provoquer de leur part. Il semble que cette idée ne soit venue

(1) « On ne peut se hasarder à frapper les hommes d'argent sans de grands ménagements. Ils tiennent à tant de complices; ils sont si puissants par le fait même de leurs rapines ! On ne doit pas perdre de vue le mot du fournisseur à Villars qui le menaçait : « Monseigneur, on n'a point à craindre d'être pendu quand on a cent mille écus au service du Roi, c'est-à-dire à la disposition des juges qui voudraient vous pendre. » Barras, *loc. cit*, p. 310, 20 pluviôse an V.

qu'à Dubreton, qui écrivait le 29 mars à Moreau : « Invitez, aussitôt votre arrivée à Paris, le Ministre de la guerre à faire venir devant lui et en votre présence les munitionnaires généraux. Exigez d'eux qu'ils fassent les sacrifices nécessaires et très promptement. Ils prendront cet engagement parce qu'ils le peuvent. Cette entreprise est composée d'actionnaires extrêmement riches; ils sont en état de faire un très grand effort, s'ils ont quelques assurances du gouvernement (1). »

Moreau et le Ministre recoururent-ils à ce moyen? C'est peu probable. Nous ignorons aussi quelle suite le Directoire donna aux demandes de Moreau relatives aux réquisitions. En tout cas, il est certain que la présence de son général à Paris ne se traduisit pour l'armée de Rhin-et-Moselle par aucune amélioration sensible dans sa façon de subsister. Les troupes continuèrent à vivre, tant bien que mal et plutôt mal que bien, sur le pays, aidées çà et là par quelques distributions de vivres plus ou moins frais.

« Lorsque les entrepreneurs furent arrivés, dit le bulletin que nous avons déjà cité, on éprouva les mêmes

---

(1) Dubreton à Moreau, Strasbourg, 9 germinal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle. — Le Directoire ne crut pas pouvoir mieux faire que d'ouvrir une enquête sur les malversations des fournisseurs. Il ne s'illusionnait d'ailleurs pas, en l'ordonnant, sur le résultat dont elle était susceptible. Barras raconte (*loc. cit.*, p. 320) qu'il proposa « d'envoyer à chaque armée un agent porteur de ces pièces relatives aux fournitures et produites à Paris par les payeurs. Ces agents vérifieront sur les registres des états-majors, des généraux de division, des commissaires et des gardes-magasins si les objets mentionnés ont été réellement fournis aux troupes. Cette opération pourra prouver que le montant de beaucoup d'ordonnances expédiées ou à expédier n'a pas été livré ». Sa proposition est adoptée, « mais, ajoute Barras, le renvoi aux bureaux de la guerre ne permet pas d'espérer qu'elle ait de résultat. Ce sont les complices qui se trouvent juges ».

difficultés à vivre, parce qu'ils ne fournirent presque pas et qu'étant chargés de toutes les armées ils répondaient toujours que les fonds étaient destinés à une autre armée ; on n'avait d'ailleurs aucun moyen coercitif contre eux. »

A plus forte raison ne put-on réapprovisionner les places ni constituer des magasins. D'ailleurs, la meilleure preuve que le service était toujours aussi précaire lorsque l'armée reprit l'offensive, c'est que, le 22 avril, surlendemain du passage, Moreau fut obligé d'imposer une réquisition aux départements de la rive gauche : « Les services étant sur le point de manquer, écrivit-il alors à Reynier, je viens, de concert avec Dubreton, de requérir les départements de pourvoir à la subsistance de l'armée. Cela les fera crier et tirera peut-être de leur léthargie les corps législatifs et le Directoire (1). »

III

Habillement.

Ce service s'était trouvé complètement désorganisé après le retour de l'armée sur la rive gauche du Rhin. Les besoins, pourtant, étaient devenus plus pressants que jamais, à l'issue d'une campagne pénible et devant la perspective d'un hiver rigoureux. Une nouvelle entreprise fut chargée par le Directoire de la fourniture de l'habillement. On attendait beaucoup de son activité : on attendit longtemps. Le siège de Kehl se passa presque tout entier sans que rien fût envoyé à l'armée. Le Ministre s'en étonnait. Il écrivit à Moreau le 7 jan-

(1) Moreau à Reynier, Bischofsheim, 3 floréal an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

vier : « Vous ne me dites pas si les entrepreneurs de l'habillement commencent à effectuer leurs promesses et si vos troupes sont au moins pourvues des effets indispensables ou si on peut espérer qu'elles le seront bientôt (1). »

Justement, le premier envoi d'effets venait enfin d'arriver. Ce fut Schauenbourg, inspecteur général de l'infanterie de l'armée, qui présida à sa réception. Son indignation égala sa surprise. La plupart de ces effets, confectionnés avec les pires matières, étaient par surcroît d'une petitesse ridicule. Schauenbourg protesta. Il envoya à Reynier, comme pièces probantes, trois paires de souliers et une paire de guêtres, et lui communiqua une lettre qu'il venait d'écrire à Rudler : « Vous avez été témoin ce matin, disait-il à ce dernier, des effets qui sont arrivés et remis en magasin de la part des entrepreneurs généraux de l'habillement. Vous avez vu que les souliers étaient non seulement d'une qualité bien au-dessous du médiocre, mais que leur forme est aussi ridicule que leur façon qui, pour la plupart, ne pourrait chausser que des enfants de 10 à 12 ans.

« Les guêtres seraient d'une étoffe supportable, mais leur forme enfantine, pas seulement adolescente, le défaut de garniture, l'omission des deux tiers des boutons, qui ne sont que faufilés, les mettent momentanément hors d'usage pour les deux tiers. Les culottes sont généralement trop petites et n'ont pas de fonds.

« Le peu d'habits qui sont versés laissent beaucoup à désirer ; ils sont généralement trop courts et trop étroits ; le drap, d'ailleurs, n'ayant pas été mouillé avant la confection, la première rosée qu'ils essuieront les mettra hors de service. »

---

(1) 19 nivôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Les capotes ne valent pas mieux. « Les chemises sont passables, ainsi que les vestes (1). »

Voilà pour la qualité; quant à la quantité, elle est dérisoire : 1033 capotes, 3,318 paires de souliers, 150 paires de bottes à la hussarde, 2,503 chemises, 393 chapeaux, 8,462 paires de bas de laine, 1759 habits d'infanterie, 3,715 vestes et 3,815 culottes; le tout pour une armée de 60,000 hommes, à demi nus en plein hiver, et dont on se figurera les besoins en considérant que Schauenbourg ne demanda pas moins de 45,000 paires de souliers à distribuer sur-le-champ.

Les entrepreneurs qui sont de gros personnages, influents en haut lieu, protestent de leur bonne volonté! Ce n'est pas eux qu'il faut rendre responsables de la mauvaise exécution du service, mais leurs sous-traitants. Comment atteindre ces nombreux et obscurs fripons? Le gouvernement est désarmé!

Le temps se passe et se perd à étudier de nouveaux systèmes de fournitures. On cherche à parer tant bien que mal aux misères présentes sans que personne songe à remonter à leur source. Naturellement tous ces efforts restent stériles; au demeurant, les entrepreneurs sont encouragés dans une inertie où ils trouvent leur compte par la mollesse même du commandement.

On ne voit pas que Moreau se soit jamais occupé sérieusement de l'habillement de ses troupes. Il reçoit les rapports de ses chefs de service et les transmet au Ministre ou au Directoire en les accompagnant de quelques plaintes vagues; et c'est tout! Quant à étudier la question, à proposer, et, le cas échéant, à prendre de son seul chef des mesures énergiques et rapides, il ne paraît pas y avoir jamais songé.

---

(1) Schauenbourg à Reynier, Strasbourg, 15 nivôse an V (4 janvier 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Au milieu de mars, la situation de l'habillement, si peu brillante au commencement de janvier, ne s'est guère améliorée. Non seulement les entrepreneurs ont à peine fourni, mais ils ont aussi honteusement volé sur le peu qu'ils ont livré. Cette fois le doute n'est plus possible et le Directoire se fâche. Le 5 mars, il écrit à son commissaire à l'armée de Rhin-et-Moselle :

« Nous approuvons les ordres que vous avez donnés pour poursuivre juridiquement les entrepreneurs qui violent leurs engagements. Le Ministre de la guerre doit avoir employé des moyens pour assurer les intérêts de la République contre la compagnie chargée de l'habillement, d'après le compte que vous nous avez rendu à ce sujet ; mais il n'en importe pas moins que vous fassiez un usage constant et immédiat de toute l'autorité qui vous est confiée pour remédier aux abus scandaleux que vous surprenez et pour ménager à la République des indemnités légitimes des pertes que l'inexécution ou l'exécution frauduleuse des marchés contractés pour le service pourraient lui faire éprouver (1). »

Malheureusement, si les poursuites du Ministre de la guerre et de Rudler sont capables d'amener les entrepreneurs à l'observation de leurs engagements, il est imprudent d'espérer que ce résultat puisse être immédiat et complet. Dupont propose un moyen de remédier à la détresse de l'habillement. Il écrit à Reynier : « Aussitôt qu'il y aura quelques fonds pour payer les ouvriers du corps, il faudra leur donner la confection de l'habillement et supprimer l'entreprise, si vos ressources sur la rive droite le permettent. Cette mesure sera approuvée, du moins je le désire, pour arrêter le torrent des fripon-

(1) Le Directoire à Rudler, Paris, 15 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

neries qui se commettent (1). » Dupont oublie d'ajouter qu'il fallait des fonds pour acheter les matières premières. Le commerce ne les livrera pas à crédit. Et quelles ressources pécuniaires Dupont a-t-il en vue ? pas d'autres que celles qu'on pourra tirer des pays de la rive droite du Rhin. Pour l'instant elles sont fort aléatoires. D'ailleurs, même si l'on disposait de fonds immédiats, serait-il possible d'assurer le rassemblement et la distribution des draps et cuirs nécessaires à une armée de 60,000 hommes, sans retomber dans le système plus ou moins déguisé de l'entreprise ?

Si l'habillement et l'équipement de l'infanterie étaient dans le plus mauvais état, la cavalerie n'était pas mieux partagée. Dans cette arme, la question se compliquait du harnachement et du fourrage. On en était arrivé à un degré de misère tel qu'une grande partie des chevaux restaient déferrés, les escadrons n'ayant pas une livre devant eux pour payer les maréchaux ferrants. Dans le mouvement du 13 février 1797, le général Schérer fut désigné pour exercer à l'armée de Rhin-et-Moselle les fonctions d'inspecteur général de la cavalerie. Aussitôt nommé, il commença par se renseigner sur l'état des corps placés sous sa surveillance, et, dès qu'il connut leur déplorable situation, il réclama du Ministre des mesures propres à y mettre un terme. Ce qu'il fallait, c'était des chevaux et de l'argent. On promit à Schérer une remonte de 6,000 chevaux et le Ministre l'avertit qu'à son arrivée à Strasbourg il trouverait 240,000 livres pour la cavalerie dans la caisse du payeur général de l'armée.

Ces 240,000 livres étaient destinées, à raison de 80,000 livres par mois, à payer aux hommes la mensua-

---

(1) Dupont à Reynier, Paris, 15 ventôse an V (5 mars 1797). A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

lité de 4 livres qui leur était légalement due pour l'entretien de leur habillement et de leur équipement et pour le ferrage des chevaux.

Schérer, arrivé à l'armée, s'empressa de signer pour les régiments de cavalerie des états que le payeur général devait acquitter en numéraire, sur simple présentation. Mais ce dernier manquait d'argent. Le Ministre, en effet, avait apporté un correctif à la promesse qu'il avait faite à Schérer. Les 240,000 livres devaient être prises sur le produit d'une contribution d'un million que le commissaire des guerres Bella s'efforçait, sans grand succès, de ramasser dans le pays conquis. Schérer eut beau protester il ne réussit pas à tirer de l'argent du payeur. Le 19 mars, le premier sol des 240,000 livres était encore à venir. « L'ordonnateur en chef, dit Schérer, m'a assigné sur les contributions des pays conquis une somme de 50,000 livres, à compte de celle ordonnée par le Ministre ; le versement n'en est pas encore effectué : comment la cavalerie pourra-t-elle pourvoir à ses menues réparations, sans argent? Et, quand même cet argent serait distribué à présent aux corps, auront-ils le temps de travailler à leurs réparations avant l'ouverture de la campagne (1)? »

On en est donc réduit à talonner les entrepreneurs. Un moment, ils paraissent se décider à faire quelques efforts, Dubreton le constate le 16 mars :

« Les entrepreneurs actuels commencent à faire quelque chose et je crois qu'ils ont la volonté et le désir de bien fournir. » S'ils tiennent leurs promesses et si les démarches que Moreau va faire à Paris ont un résultat favorable, la troupe pourra se trouver « dans un état prospère quant à son habillement ». Et Dubreton indique à Moreau sur quoi devront se porter ses efforts

(1) Schérer à Carnot, voir note 1, p. 611.

et combien il est urgent de déterminer l'envoi à l'armée « de soixante-quinze milliers d'effets d'habillement et d'équipement qui lui sont destinés, qui sont même emballés et expédiés, mais qui sont restés dans les douanes et dans les différents bureaux à Paris, parce que, faute de payements, on ne peut les faire transporter ». Que le général en chef ne se contente pas de promesses à ce sujet, car, termine Dubreton, « s'il n'y a pas de fonds assurés (et ce n'est pas un grand objet), les effets resteront encore à quelques lieues de Paris ou à moitié route pour y faire quelques mois de séjour (1) ».

Moreau s'occupa sans doute de cette question à Paris; mais il ne semble pas qu'il ait réussi. Il n'existe pas trace de l'arrivée à l'armée de Rhin-et-Moselle de ces soixante-quinze milliers d'effets.

Quand bien même, d'ailleurs, Moreau eût pu les faire partir; il était trop tard pour qu'ils arrivassent à destination avant le passage du Rhin, qui eut lieu le 20 avril. Soixante-quinze milliers d'effets représentent un poids considérable et leur transport exige un matériel nombreux. Le temps nécessaire à un pareil convoi pour aller de Paris à Strasbourg ne pouvait être inférieur à un mois, même si la compagnie chargée des transports de la guerre faisait preuve en l'occurrence d'une activité inaccoutumée. D'ailleurs, il fallait au préalable obtenir une décision du Directoire, des ordres du Ministre et des fonds de la Trésorerie nationale; toutes conditions qui portent à penser que Moreau échoua sans doute sur ce point, ou au moins que les effets demeurèrent, comme Dubreton l'avait craint, « à quelques lieues de Paris ou à moitié route ».

---

(1) Dubreton à Moreau, 26 ventôse an V. A. H. G. Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

Les fournisseurs non plus n'envoyèrent pas grand chose. Le 4 avril, les magasins de l'armée sont toujours aussi pauvres. Schauenbourg en rend compte à Desaix : « Il n'existait, dit-il, à l'époque du 13 germinal (2 avril) que les objets ci-après pour l'infanterie, savoir :

4,612 habits d'infanterie ;
41 habits d'artillerie ;
119 habits infanterie légère ;
80 vestes d'infanterie ;
668 culottes ;
4,349 bonnets de police ;
2,381 paires de souliers ;
507 paires de guêtres noires ;
4,464 paires de guêtres grises ;
827 chemises.

« L'équipement est aussi misérablement pourvu ; pas un porte-giberne pour 12,403 coffres de giberne faits par spéculation d'économie et non pour l'usage de l'infanterie, par leur forme enfantine jointe à la mauvaise qualité des cuirs.

« Les différents états que j'ai eu l'honneur de vous remettre avant mon départ de Strasbourg, relativement aux besoins de l'armée, par lesquels vous avez été à même de voir que la plupart des corps n'avaient touché que le trimestre de l'an V et ceux que (à qui) j'impute un acompte sur le second ; le manque de capotes, presque de la moitié de l'infanterie ; la mauvaise qualité des fournitures que l'armée reçoit depuis six semaines, abstraction faite des façons qui, toutes, sont trop petites ; le dénuement total des guêtres noires ; celui de notre buffleterie, laquelle, par l'activité de la campagne et par sa mauvaise qualité, est réduite à un remplacement de près de la moitié par demi-brigade ; toutes ces raisons m'engagent, général, de vous (prier) de vouloir bien derechef demander des secours au gouvernement

afin de mettre l'infanterie à même d'entrer en campagne (1) ».

Heureusement, les soldats conservent le mieux qu'ils peuvent leurs misérables effets : « Tous les corps que j'ai vus, dit Schauenbourg, ont pour l'entretien de leur habillement et armement des soins supérieurs à ceux que j'attendais. »

De tout ce qui précède, on peut conclure qu'au point de vue de l'habillement l'armée de Moreau n'était pas mieux pourvue lorsqu'elle reprit les hostilités qu'immédiatement après le siège de Kehl. Le peu qu'elle avait reçu dans l'intervalle ne devait pas compenser le déchet résultant d'une usure normale dans le même temps. Il est difficile d'admettre que du 7 avril, jour où Desaix transmit à Moreau la lettre ci-dessus de Schauenbourg, jusqu'au 20, que le passage du Rhin s'effectua, les entrepreneurs aient eu le temps et les moyens de fournir aux troupes ce qui leur manquait. S'ils firent quelques envois (et rien ne permet de le croire), ils n'en restèrent pas moins fort au-dessous de leurs engagements. « On voulait les habiller (les troupes), mais les entrepreneurs qui s'y étaient engagés par un marché ne fournirent pas le quart des objets nécessaires (2). » Et cette observation porte sur tout le séjour de l'armée de Rhin-et-Moselle sur la rive gauche du Rhin, du 25 octobre 1796 au 20 avril 1797.

L. R.

---

(1) Schauenbourg à Desaix, Colmar, 15 germinal an V. A. H. G Correspondance de l'armée de Rhin-et-Moselle.

(2) Bulletin de l'armée de Rhin-et-Moselle. A. H. G. Mémoires historiques militaires 69-A.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE DES REVUES.

I. — REVUES FRANÇAISES.

Journal des Sciences militaires. Juillet 1905. — Les derniers jours du maréchal Berthier; par M. le général DERRÉCAGAIX. — Critique stratégique de la guerre franco-allemande : Woerth et Forbach (*fin*); par A. GROUARD.

Le Spectateur militaire. 1er et 15 juillet 1905. — E. B***. La guerre russo-japonaise (*suite*). — G. CLÉMENT. La campagne turco-russe de 1877-1878 (*suite*). — Capitaine CONDAMY. La conquête du Ménabé à Madagascar (*suite*).

Revue de Cavalerie. Juillet 1905. — Campagne de Turenne dans la haute Alsace (1674-1675). — Le combat de cavalerie de Mulhouse et la bataille de Turckheim; par Paul MULLER. — Service de la cavalerie en campagne. La cavalerie allemande pendant la journée de Coulmiers; par le général-lieutenant von PELET-NARBONNE; traduit de l'allemand par P. S...

Revue des Troupes coloniales. Juillet 1905. — Capitaine CONDAMY. Histoire du gouvernement provisoire de Tien-Tsin (*suite*). — La guerre russo-japonaise (*suite*).

Revue du Cercle militaire. Juillet 1905, nos 26 à 30. — La guerre russo-japonaise (*suite*).

Nos 26 à 29. — L'invasion de la Provence en 1746-1747.

No 30. — Étude historique du combat de Nuits (18 décembre 1870).

Revue de l'Intendance. Juillet 1905. — Une intendance d'armée au XVIIIe siècle; par M. le lieutenant DUBLANCHY (*fin*).

Carnet de la Sabretache. Juillet 1905. — M. D... Le comman-

dant Charles Hardouin Tarbé, chevalier de Saint-Hardouin (1769-1821). — Souvenirs de ma vie militaire (1792-1822) (*suite*); par le commandant VIVIEN. — G. COTTEREAU. Élèves de l'École de Mars (1794). — Relation du siège de Pondichéry, soutenu en 1778 par M. de BELLECOMBE, maréchal des camps et armées du Roy.

Revue d'Histoire moderne et contemporaine. Juillet 1905. — P. CARON. Les comités militaires des assemblées de la Révolution, 1789 — an VIII.

La Révolution française. 14 juillet 1905. — Le général Cambray et les administrations municipales de la Manche en l'an V (*suite et fin*); par G. DUBOIS. — Notes inédites de Babœuf sur lui-même; par Gabriel DEVILLE. — Contribution à l'histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire : l'enquête de 1811; par Georges BOURGIN.

Revue des Deux-Mondes. 1er et 15 juillet 1905. — Souvenirs d'un marin de la République; par M. le marquis GICQUEL DES TOUCHES.

La Revue de Paris. 1er et 15 juillet 1905. — Sous Louis le Bien-Aimé. II et III.

15 juillet. — Origines exactes de la guerre russo-japonaise.

La Revue (ancienne **Revue des Revues**). 1er juillet 1905. — Napoléon Ier à bord du *Northumberland*. (Documents inédits.)

15 juillet. — Chevalier Ivan de SCHOECK. En Mandchourie avec S. A. I. le grand-duc Boris de Russie. — Les aventures du cardinal Richelieu et de la duchesse d'Elboeuf. (Documents commentés et publiés par le baron A. de MARICOURT). — L. de NORVINS. Les Bonaparte d'Amérique.

Le Correspondant. 10 juillet 1905. — Comte de CHAMPFLOUR. Le départ de Mesdames de France (février 1791).

25 juillet. — Antoine REDIER. Tocqueville. — Louis MADELIN. Un préfet français de Rome. Camille de Tournon (1809-1814). D'après des documents inédits.

La Revue hebdomadaire. Juillet 1905. Nos 31, 33 et 35. — Germain BAPST. Le coup de tonnerre de Sadowa.

N° 33. — Fernand DACRE. — Les punitions militaires à travers les siècles.

N° 34. — X..., ancien officier de la colonne Lallemand. Souvenirs de la révolte de l'Algérie en 1870-1871.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Militär-Wochenblatt. Juli 1905. — N° 80. Erlebnisse eines Gefangenen-Transportskommandos nach der Kapitulation von Sedan. — N°s 86, 87. Aus dem Leben eines jugendlichen Ritters des Verdienst-Ordens. — N° 82. Oyamas Taktik vor und in der Schlacht bei Mukden. — N° 84. Der Führer des Reichsheeres 1757. — N°s 86, 87, 89. Lagerfestungen und befestigte Räume in den Feldzügen von 1848 bis heute. — N°s 89, 90. Zur Ueberraschung der Franzosen am Morgen des 16. August 1870.

Beiheft zum Militär-Wochenblatt. 1905. 7tes Heft. — Vom althannoverischen Heere drei Generationen 1722 bis 1866. Bearbeitet durch EGGERT v. ELTORFF, major und Adjudant der Generalinspektion des Militär-Erziehungs und Bildungswesens.

Militär-Zeitung. Juli 1905. — N°s 28, 30. Der russisch-japanische Krieg. Von Generalmajor von ZEPELIN.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Juli 1905. — Die Iserarmee vom Aufmarsch bis zur Schlacht von Königrätz; von WERNER, Freiherr v. u. z. Aufsess, kgl. bayr. Hauptmann, Adjudant der 4. Feldart. Brigade (*Schluss*). — Russland und der russisch-japanische Krieg; von Generalmajor a. D. von ZEPELIN.

Preussische Jahrbücher. Juli 1905. — Dr Emil DANIELS. Roon und Moltke vor Paris. I.

Deutsche Revue. Juli 1905. — Aus dem Winter 1870-1871. Neue Beiträge von A. v. W... (*Fortsetzung*).

The English Historical Review. July 1905. — The sieges of Hull during the Great Civil War; by Ernest BROXAP.

Journal of the Royal United Service Institution. 15 th July 1905. — A brief historical Sketch of the Irish infantry regiment of Dillon and the Irish Stuart regiments in the service of France, 1690-1791 (*concluded*).

De Militaire Spectator. Juli 1905. — Aanteekeningen betrekkelijk den Russisch-Japanschen Oorlog (ontl. aan Raswjeedtschik), door R. L. SCHOLTEN.

Revue militaire suisse. Juillet 1905. — Le problème de Sedan; par le lieutenant-colonel F. FEYLER.

REVUE DES LIVRES.

LIVRES FRANÇAIS.

Général F. Canonge. — **La campagne de 1769 en Corse et le maréchal de Vaux**. — Paris, bureaux du « *Carnet* », 36 rue Vaneau, 1905, 50 pages in-8° et deux cartes.

M. le général Canonge publie, en la complétant, une étude qu'il avait faite en 1867, alors qu'il était lieutenant au 56e en Corse; cette étude n'avait pu voir le jour avant 1870, par suite du peu d'encouragements qui étaient donnés aux travaux historiques dans l'armée; le général raconte avec une saveur piquante les pérégrinations de son travail dans les bureaux. Tout ennui a ses compensations, puisque M. le général Canonge a pu cette année ajouter quelques nouvelles pages à son travail, autant à la suite de ses nouvelles recherches dans les Archives de la guerre qu'à la suite de la consultation des archives de la famille de Vaux. L'auteur a d'ailleurs utilisé, au point de vue cartographique, le levé au 1/5,000e de Ponte-Novo qu'il avait exécuté jadis, et la réduction du « Terrier de la Corse » qui représentait le terrain environnant.

M. le général Canonge débute par un examen critique des sources; les ouvrages parus sur la campagne de 1769 en Corse sont assez nombreux, mais de valeur fort inégale : l'auteur les classe avec sa parfaite connaissance du sujet; il considère l'*Histoire de l'Isle de Corse* de M. de Pommereul (1779), comme donnant le plus complet des récits parus jusqu'ici sur Ponte-Novo. Cette journée du 8 mai à Ponte-Novo, qui résume le dernier effort tenté par la Corse pour conserver son indépendance, a été racontée par les écrivains locaux avec quelque partialité; les Corses ont en général cherché à expliquer la défaite de leurs compatriotes par la trahison. Quant aux mémoires, tels que ceux de Dumouriez, ils ne présentent aucune précision au point de vue des faits, et on ne peut y chercher que des détails intéressants sur le général de Vaux et sur Paoli. C'est dans les Archives inédites de la guerre et dans les archives de Vaux que M. le général Canonge a puisé ses renseignements, beaucoup plus que dans les ouvrages parus.

Les événements antérieurs à la campagne de 1769 sont exposés dans un chapitre spécial : M. le général Canonge résume les tentatives faites par les Français pour conquérir la Corse, il fait entrer en scène Paoli en 1755, puis il amène en Corse, en 1769, le lieutenant-

général comte de Vaux, après le comte de Marbeuf et le marquis de Chauvelin.

Le comte de Vaux est une physionomie curieuse que l'auteur suit au cours de sa carrière militaire en quelques pages intéressantes; la lettre par laquelle il demandait, le 30 mars 1768, au duc de Choiseul de venir en Corse, souligne bien la beauté de son caractère et son désintéressement tout militaire.

Après une description du terrain sur lequel s'est déroulée la première partie de la campagne, M. le général Canonge passe à l'historique des opérations : il étudie les premiers actes du général de Vaux, les emplacements du corps expéditionnaire le 23 avril, les plans du général de Vaux et de Paoli, les journées des 1er, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 mai. Il consacre ensuite tout un chapitre à la journée du 8 mai, en s'arrêtant successivement sur le combat de San-Giacomo-di-Tenda, sur l'assassinat de M. Pouchot, sur le combat de Ponte-Novo, sur le rapport du général de Vaux, et sur une lettre du colonel Wargemont. Le chapitre suivant donne un historique succinct de la fin de la campagne, du 9 mai au 4 juin jusqu'au départ de Corte, et du 4 au 21 juin 1769, époque de la soumission complète de l'île.

L'auteur n'abandonne pas son héros, le général de Vaux, sans l'avoir étudié dans son rôle de pacificateur et dans les dernières années de sa vie; cette partie de l'ouvrage, qui contient les considérations générales et la conclusion, n'est pas moins intéressante que les autres.

L'étude de M. le général Canonge contient un heureux mélange de géographie descriptive, d'histoire générale et de biographies militaires, et il donne dans son ensemble une idée fort exacte de la Corse au moment de sa soumission à la France. La documentation très sérieuse de ces pages ne les empêchent pas d'être fort agréables à lire. C'est là une contribution des plus utiles à l'histoire nationale de la Corse, et à l'histoire militaire de la France.

Trois mois avec le maréchal Oyama, par M. VILLETARD DE LAGUÉRIE, correspondant militaire du *Petit Journal*. — Paris, Hachette, 1905.

Les événements de la guerre de Mandchourie ont été vus « du côté japonais » par M. de Laguérie avec une netteté et une précision qui donnent à son ouvrage une réelle valeur documentaire. Il faut le lire et il sera lu, car l'œuvre est importante et méritoire. Voici d'ailleurs les idées essentielles qui s'en dégagent :

Le Japon a préparé cette guerre pendant dix ans. Les sympathies des États-Unis et probablement aussi celles de l'Angleterre lui ont été acquises par la menace de l'expansion russe, laquelle posait le problème du marché mandchourien et même celui des marchés de l'Asie. Après

avoir éduqué le peuple et l'armée en vue de cette lutte avec un soin attentif et une méthode excellente — l'auteur indique d'ailleurs les procédés de cette méthode et constate les résultats obtenus, — le gouvernement nippon a su se donner les apparences du droit dans la querelle qui a provoqué la guerre. L'entrée en campagne des Japonais s'est ainsi faite dans les meilleures conditions ; cependant il n'est pas probable que les ressources financières de ce pays lui permettent de tenir très longtemps la campagne.

Au point de vue des faits de guerre proprement dits, le volume fourmille de renseignements et de tableaux intéressants. M. Villetard excelle d'ailleurs à faire des descriptions topographiques qui parlent plus à l'imagination que ne le font les cartes encore fort incomplètes du théâtre des opérations. La bataille de Tchaotchampo, 30 et 31 août, et les journées des 1er, 2 et 3 septembre sont décrites avec beaucoup d'art et l'on peut tirer de ces pages quelques enseignements tactiques. On y lit que « la tactique de Kodama avait consisté à ne rien imaginer, à bien « traiter la question de cours » et à ne pas douter du succès. Son aile gauche opérant dans la plaine avait régulièrement débordé et menacé d'enveloppement l'ennemi distrait et absorbé par une menace pareille de l'aile opposée. Ce tour est aussi familier aux Japonais que la confection du thé et la cuisson du riz. Ils l'apprennent en jouant au « gô », jeu importé de Chine. Malheureusement, le correspondant du *Petit Journal* n'a rien vu des batailles du Chaho ; il ne nous communique à ce sujet que les rapports officiels des généraux Oku et Nodzu. Constatons d'autre part que l'auteur s'est efforcé de définir le caractère japonais, ou mieux l'âme de ce peuple, pour qui « la discipline militaire est le plus impérieux des devoirs civiques ». Il appuie sur des anecdotes vécues son jugement qui, en résumé, n'est pas favorable aux Nippons. D'après M. de Laguérie, ceux-ci seraient fourbes, incapables de générosité vraie et leur fameux rire ne serait qu' « un simple réflexe nerveux comme le bâillement des humains, le sautillement des cabris, des petits lapins ou le braiement de l'âne ».

Trois mois avec Kuroki, par Ch. Victor-Thomas, ancien officier de cavalerie. — Paris, 1905, Challamel éditeur, rue Jacob 17.

M. Victor-Thomas, arrivé au Japon en février 1904, s'est fait accréditer auprès de l'état-major japonais en qualité de correspondant du *Gaulois*. Autorisé à suivre le 1er corps d'armée — de la 1re armée aux ordres du général Kuroki — il est venu au quartier général à Sien-Kotou (6 kilomètres au sud de Wiju) le 22 avril, alors que les Nippons se disposaient à passer le Yalu de vive force. Il a donc assisté à cette opération tactique qui est clairement exposée et que l'on suit très facilement, grâce à des croquis annexes très bien dessinés. L'avis

de l'auteur est qu' « il y a trois choses à admirer dans ce passage de rivière : 1° la façon remarquable dont le génie et les pontonniers ont rempli leur mission ; 2° l'emploi de la télégraphie pour l'expédition des ordres ; 3° le sang-froid des Japonais qui n'ont pas tiré un seul coup de canon avant le 30 avril, faisant ainsi supposer à l'ennemi qu'ils étaient dépourvus d'artillerie. » Par contre, voici les critiques qu'il leur adresse :

1° Lenteur dans l'exécution du plan; 2° séparation de l'armée en deux dans la nuit du 29 au 30; 3° attaque de front et changement de direction à gauche sous le feu de l'ennemi; 4° désordre après l'action du matin du 1er mai; 5° éloignement de la réserve.

Entre temps, et pendant les longues périodes d'inactivité militaire, le correspondant du *Gaulois* a étudié les mœurs du soldat nippon, que d'ailleurs il admire franchement. « Le Japonais, écrit-il, fait merveilleusement les choses si on lui donne le temps d'y penser. » D'autre part une série d'anecdotes ou de descriptions très intéressantes rendent la lecture de ce volume fort attachante et nous le signalons volontiers à l'attention des officiers.

LIVRES ÉTRANGERS.

Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens 1870-1871, par le docteur Karl Jacob. — Édité par von Haüten. — Strasbourg, 1905.

Les auteurs allemands continuent à publier cette année des brochures nombreuses sur l'Alsace et sur Bismarck; parmi celles-ci on peut citer : 1° *Les portraits de Bismarck*, par Fritz Stahl, Berlin, 1905; 2° les *Souvenirs de Bismarck, 1877-1889*, par de Mittnacht, Berlin, 1905; 3° *La cession de l'Alsace à la France au traité de Westphalie*, par le docteur Overmann, Carlsruhe, 1905; et enfin *Bismarck et la conquête de l'Alsace-Lorraine*, par le docteur Karl Jacob. Cette dernière mérite, entre toutes les autres, d'être signalée à cause des idées exprimées par son auteur au sujet du rôle diplomatique que joua le chancelier de fer dans la période de 1870 à 1871.

La thèse du docteur Karl Jacob, qui paraît refléter très exactement l'opinion allemande actuelle, tend à prouver que la conquête de ces deux provinces était nécessaire à la constitution d'un empire allemand et indispensable à la sécurité de cet empire, toujours menacé d'une agression française.

C'est là ce que Bismarck aurait nettement discerné, et son plus grand mérite serait d'avoir réalisé le rêve des deux générations allemandes qui ont succédé à celle des vaincus d'Iéna.

Il fallait toute la clairvoyance et toute l'habileté de cet homme d'État pour surmonter les nombreuses difficultés qui pouvaient faire échouer ce colossal dessein, et l'auteur montre précisément dans cette brochure comment Bismarck écarta successivement tous les obstacles diplomatiques qu'il rencontra depuis la déclaration de guerre jusqu'au moment où les deux provinces furent transformées en un *pays d'empire*. Car, une fois la France vaincue, il importait encore de ne pas mécontenter les grandes puissances européennes et de tenir compte des désirs des États de l'Allemagne du Sud, tels que la Bavière, le duché de Bade et le Wurtemberg. En outre, on devait ménager les sentiments des populations annexées en comptant sur l'influence du temps et des institutions politiques auxquelles on les soumettrait pour détacher ces populations de la France et les germaniser.

Le tact et la sagacité dont Bismarck aurait fait preuve dans cette mainmise amènent l'auteur à affirmer que le chancelier fut le véritable conquérant du pays d'Elsass-Lothringen. En cela Bismarck aurait conduit les États allemands jusqu'au but où tendaient leurs efforts depuis 1813.

Oskar CRISTE. — **Feldmarschall Johannes Fürst von Liechtenstein**, eine biographie von Oskar Criste. Herausgegeben und verlegt von der « Geselschaft für neuere Geschichte Osterreichs ». — Wien. 1905, 273 pages in-4, gravures, croquis et cartes.

La volumineuse biographie écrite par M. Oskar Criste prend le prince de Liechtenstein au début de sa carrière militaire, résume rapidement ses premières années, qui eurent peu d'éclat, et s'arrête ensuite particulièrement sur les campagnes auxquelles il participa. L'auteur étudie le rôle du prince dans la campagne de 1796 en Allemagne, et le suit à Kirckheim, à Neresheim et Neumark, à Würzburg ; il passe à la campagne de 1799 en Italie, puis à celle de 1800 en Allemagne (Hohenlinden, p. 67) ; il s'arrête ensuite assez longuement sur la campagne de 1805 (Austerlitz, p. 79), puis sur celle de 1809 (Regensburg, p. 101 ; Aspern, p. 111 ; Wagram, p. 122). Les derniers chapitres passent rapidement en revue les dernières années du prince et s'attachent surtout à étudier l'homme dans sa famille et dans son milieu.

L'ouvrage se termine par des pièces justificatives, un répertoire des sources, des remarques et un index alphabétique des noms de personnes.

De nombreuses gravures, des croquis et des cartes ornent cette édition très luxueuse et contribuent à donner un plus grand intérêt au volume ; des autographes du prince sont même reproduits par des procédés photographiques sur du papier imitant le papier de l'époque.

Le souci de la vérité historique a constamment guidé l'auteur, aussi bien dans la consultation des sources que dans l'illustration des pages, et l'a amené à produire une œuvre à la fois documentée, agréable et utile.

Der Volkskrieg in Tirol 1809, von Oberleutnant Rudolf BARTSCH.— 117 pages in-8. Wien, Stern, 1905.

Ce petit ouvrage est intéressant, mais sans valeur historique. C'est un livre propre à être placé dans les mains des écoliers tyroliens, pour l'exaltation de leurs sentiments de patriotisme et de loyalisme envers la dynastie des Habsbourg.

Au point de vue documentaire, il est à négliger. Peut-être son auteur a-t-il travaillé d'après des sources sérieuses, des archives originales : il ne le dit pas et la nature de ses appréciations fait plutôt croire le contraire. Tout ce qu'ont fait les patriotes tyroliens et l'archiduc Jean est magnifié et célébré sur le mode lyrique. En revanche, l'infortuné Chasteler, qui a le double tort de descendre d'une famille wallonne et d'avoir gardé « avec toutes les supériorités, les défauts » d'une éducation militaire française, n'est pas épargné. L'auteur le rend responsable de l'insuccès final de la campagne du Tyrol. C'est sans aucun doute une opinion fort critiquable.

La vérité semble être que les opérations, du côté autrichien, après avoir été mal combinées, furent mal conduites, et que les paysans insurgés, s'ils valurent beaucoup par le courage, se rendirent souvent bien gênants par leur indépendance et leur mauvaise volonté à se battre d'après les règles de l'art militaire.

Die Wahrheit über Mars-la-Tour, von Carl BLEIBTREU. — Berlin, Schall, 1905.

L'auteur ayant reconnu que « la lumière est loin d'être faite sur le combat de la *38e* brigade » (*Revue d'Histoire*, mars 1904), abandonne le genre descriptif et anecdotique, qu'il avait adopté jusqu'ici, pour présenter à ses lecteurs une étude critique sur cette phase du 16 août. Dans cette brochure au style tourmenté, Bleibtreu veut trouver la « *Vérité sur Mars-la-Tour* » en établissant que non seulement le combat du ravin, mais aussi les charges de cavalerie, eurent lieu beaucoup plus tôt dans l'après-midi que tous les historiens ne l'ont supposé jusqu'à présent.

A côté de cette discussion d'heures, basée principalement sur ce que l'auteur appelle sa « divination », une longue polémique s'établit successivement avec tous les compatriotes de Bleibtreu qui ont écrit sur Mars-la-Tour. Il reproche : à la 25e *Monographie* de s'être appropriée ce qu'il avait « deviné » avant elle, et de ne pas oser dire toute la

vérité ; à Kunz, de se livrer à des calculs par trop inexacts ; à Hœnig, sa fantaisie artistique qui provoque l'exagération et rend les personnages partiaux ; enfin, à tous, et même à l'état-major français, de le méconnaître. Il est superflu de faire remarquer que la *Revue d'Histoire* reconnaît volontiers la vérité, qu'elle provienne d'une source officielle ou non, et que, si elle n'a jamais cité l'œuvre de Bleibtreu, c'est qu'elle n'en eut pas l'occasion.

Une partie des reproches que Bleibtreu distribue largement aux autres auteurs peut d'ailleurs lui revenir, et notamment au sujet de ses listes de pertes « entachées d'erreurs matérielles importantes » (*Revue d'Histoire*, avril 1904, p. 184). En tout cas souhaitons à cette nouvelle « *Vérité* » plus de succès qu'à celles d'Hœnig, parues il y a quelques années et dont les traces subsistent à peine aujourd'hui.

Das französische Generalstabswerk über den Krieg 1870-71 ; wahres und falches besprochen von E. von SCHMID, königl. würlt. Oberstleutnant a. D. Heft 5/6. — Berlin, Luckhardt, 1905.

Reprenant l'armée du Rhin au moment de son passage sur la rive gauche après la bataille de Borny, l'auteur, dans une série de huit chapitres, et en se conformant au plan adopté par la *Revue d'Histoire*, expose successivement : I. Le 15 août et le matin du 16 ; II. Les préliminaires du combat (von Rheinbaben); III, IV, V, VI. La bataille de Rezonville ; VII. Les positions le 16 au soir ; VIII. Comparaisons numériques, résultats, consommations de munitions, pertes, conclusions.

Dans sa préface, le lieutenant-colonel von Schmid promet à ceux qui ne peuvent se procurer « l'œuvre volumineuse » de l'état-major français, de trouver dans son ouvrage « une critique de ce travail gigantesque, une étude qui fait la part du vrai et du faux ». Mais, ainsi qu'il fut déjà signalé en avril 1904, au sujet du fascicule n° 1 l'auteur n'offre à ses lecteurs qu'un résumé de la *Revue d'Histoire*, accompagné de brefs et rares commentaires ; il faut même ajouter que dans ce dernier cahier les extraits empruntés sont devenus considérablement plus nombreux, et que, si cette progression continue à se maintenir, ils formeront à eux seuls presque tout le prochain opuscule.

La *Revue d'Histoire* est heureuse de constater que de nombreux auteurs allemands, reconnaissant enfin l'esprit d'impartialité qui a présidé à la rédaction des batailles sous Metz, adoptent aujourd'hui à maintes reprises la manière de voir de l'état-major français et se permettent de l'exposer au public. Dans cet ordre d'idées, il faut noter l'article récent sur le commandement de l'armée du Rhin du 5 au 16 août, paru dans le 3e cahier des *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde*, publiés au Grand État-Major prussien, et qui admet définitivement « que le mouvement de retraite de l'armée

française ne fut pas retardé par la bataille de Colombey-Nouilly » (p. 509).

Mais elle croit nécessaire de répéter, et elle insiste fortement sur ce point, que tous les faits qu'elle avance sont basés soit sur les documents annexes, soit sur des ouvrages dont les auteurs jouissent d'une autorité suffisante pour que l'on ne puisse mettre en doute leurs assertions. Le lieutenant-colonel von Schmid se trompe donc formellement lorsqu'il assure (p. 37), que la *Revue d'Histoire* « emprunte beaucoup à Dick de Lonlay ». La vérité est que cet auteur a souvent reproduit presque textuellement des pages entières des historiques des régiments *sans citer ses sources*. La *Section historique* française a naturellement dû recourir à ces mêmes relations, mais elle a eu soin de faire (ce qu'avait négligé Dick de Lonlay) une sélection parmi les documents qui se présentaient, en accordant la préférence à ceux qui parurent les plus véridiques. Cette circonstance a pu donner à penser que la *Revue d'Histoire* a puisé certains renseignements chez Dick de Lonlay, tandis qu'*elle ne l'a jamais fait*. Il serait donc à désirer que les nombreux écrivains allemands se dispensent désormais de citer cet auteur, qui ne peut leur être d'aucun secours.

Cette remarque, déjà faite à propos du premier fascicule du même ouvrage, en avril 1904, s'adresse aussi à la *Kölnische Zeitung*, qui récemment, au moment des anniversaires des grandes batailles sous Metz, offrait à ses lecteurs (nos des 11, 13, 14 et 16 août) un compte rendu de l'ouvrage de l'état-major français sur « la bataille de Mars-la-Tour ». Ce résumé provenait lui-même du livre dont il est ici question, mais il n'en présentait que certains passages tels que : critiques sur notre haut commandement, chiffres établissant la supériorité numérique française le 16 août. La *Gazette de Cologne* constatait à maintes reprises (imitant en cela le lieutenant-colonel von Schmid), la justesse des opinions émises dans la *Revue d'Histoire*, puis citait tout à coup quelques lignes de Dick de Lonlay concernant « l'assassinat » du général Legrand, et ajoutait : « C'est ainsi que l'on écrit l'histoire en France ! » Le journal rhénan appréciera facilement, en lisant ce qui précède, de quelle manière les livres de Dick de Lonlay ont été composés ; ils ne constituent en quelque sorte qu'une histoire à l'usage des gens du monde et non une base sérieuse pour l'étude de la guerre franco-allemande. De plus, la *Kölnische Zeitung* ne peut vouloir que les prétendues « calomnies » à l'adresse de l'armée allemande et contenues dans des rapports particuliers soient supprimées des documents, car ces derniers sont publiés intégralement. On peut même ajouter que le rapport de la division de grenadiers de la garde, au sujet de la compagnie du régiment de grenadiers n° 12 qui se servit d'une ruse de guerre déloyale, motivait une circulaire du maréchal Bazaine.

Enfin, il est vraiment étonnant que le lieutenant-colonel von Schmid, après avoir écrit près de 300 pages, en s'inspirant d'un livre français, émette des conclusions absolument différentes de celles qui s'imposaient. Quant à la *Gazette de Cologne*, elle évite soigneusement tout commentaire sur le commandement prussien dans la journée du 16 août, signalant seulement l'attaque intempestive du général de Rheinbaben. Il faut constater que la 18e monographie avait mieux fait à ce sujet. Cette omission fait mieux ressortir l'ombre qui règne encore sur les opérations allemandes et qui paraît aujourd'hui plus évidente, grâce à la lumière répandue sur le côté français.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE DIX-NEUVIÈME VOLUME

DE LA

REVUE D'HISTOIRE

Rédigée à l'État-Major de l'Armée (Section historique)

(NUMÉROS 55 A 57)

Pages.

Deux mémoires du comte de Belle-Isle sur l'institution et le rôle des dragons..... 1
La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes..... 27
La guerre de 1870-1871 :
L'armée de Châlons..... 88, 301
La surprise des ponts de Vienne en 1805..... 193
La campagne de 1797 sur le Rhin..... 251, 587
Notre première instruction sur le service en campagne (infanterie).... 417
Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution.. 479
Bulletin bibliographique..... 187, 396, 623

CARTES ET CROQUIS HORS TEXTE.

La surprise des ponts de Vienne en 1805 :
Vienne et ses environs au 1/38,000e.
Les environs de Vienne au 1/1,000,000e.

La guerre de 1870-1871 :
L'armée de Châlons et les armées allemandes, le 23 août 1870.

Notre première instruction sur le service en campagne (infanterie) :
Bataillon en ligne pour une revue à la tête du camp.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, 2, rue Christine.

REVUE D'HISTOIRE

RÉDIGÉE

à l'État-Major de l'Armée

(SECTION HISTORIQUE)

---

no. 57

VIIe ANNÉE

DIX-NEUVIÈME VOLUME

N° 57 Septembre 1905

PARIS

R. CHAPELOT & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

SUCCESSEURS DE L. BAUDOIN

30, Rue et Passage Dauphine, 30

—

1905

SOMMAIRE

Notre première instruction sur le service en campagne (infanterie) 4

Tableaux des armées françaises pendant les guerres de la Révolution 4

La Campagne de 1797 sur le Rhin (*à suivre*) 5

Bulletin bibliographique.

Table analytique des matières contenues dans le dix-neuvième volume de la **Revue d'Histoire** (nos 55 à 57).

CARTES ET CROQUIS

Notre première instruction sur le service en campagne (*infanterie*) :

Bataillon en ligne pour une revue à la tête du camp.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

La *Revue d'Histoire*, rédigée à la Section historique de l'État-Major de l'Armée, paraît tous les mois.

Les douze livraisons de l'année forment quatre forts volumes avec figures, planches et tableaux ainsi que des cartes hors texte.

Le prix de l'abonnement est fixé ainsi qu'il suit :

	UN AN.	SIX MOIS.
Pour la France et l'Algérie. . . .	**20 fr.**	**10 fr.**
Pour les Colonies et l'Étranger.	**26 fr.**	**14 fr.**

Le prix d'un fascicule vendu isolément est de 2 fr. (pris à la librairie).

Les abonnements partent du 1er janvier et du 1er juillet; ils sont reçus à la Librairie militaire R. Chapelot et Ce, rue et passage Dauphine, 30, à Paris, soit directement, soit par l'intermédiaire des bureaux de poste.

Paris — Imprimerie R. Chapelot et Ce, 2, rue Christine.

3 9015 05